



HAL
open science

Perspectives d'une citoyenneté extraterritoriale, limites des politiques publiques à l'étranger : accompagnement et rayonnement des Français de Londres

Diane Le Luyer

► **To cite this version:**

Diane Le Luyer. Perspectives d'une citoyenneté extraterritoriale, limites des politiques publiques à l'étranger : accompagnement et rayonnement des Français de Londres. Géographie. Normandie Université, 2020. Français. NNT : 2020NORMR008 . tel-02924658

HAL Id: tel-02924658

<https://theses.hal.science/tel-02924658>

Submitted on 28 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THESE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité Géographie

Préparée au sein de l'Université de Rouen Normandie

**Perspectives d'une citoyenneté extraterritoriale
limites des politiques publiques à l'étranger
Accompagnement et rayonnement des Français de Londres**

**Présentée et soutenue par
Diane LE LUYER**

**Thèse soutenue publiquement le 25 février 2020
devant le jury composé de**

Mark BAILONI	Maître de Conférences - LOTERR - Université de Lorraine	Examineur
William BERTHOMIÈRE	Directeur de Recherche - UMR PASSAGES 5319 - Université de Bordeaux III	Rapporteur
Emmanuelle BOULINEAU	Professeure - UMR EVS Biogéophile 5600 - ENS Lyon	Rapporteuse
Arnaud BRENNETOT	Professeur - UMR IDEES 6266 - Université de Rouen Normandie	Codirecteur de thèse
Patrice CARO	Professeur - UMR ESO 6590 - Université de Caen Normandie	Examineur
Clarisse DIDELON-LOISEAU	Professeure - UMR Géographie Cités 8504 - Université Paris I	Codirectrice de thèse
Sophie de RUFFRAY	Professeure - UMR IDEES 6266 - Université de Rouen Normandie	Directrice de thèse

Thèse dirigée par Sophie de Ruffray, UMR IDEES 6266



Diane Le Luyer : *Perspectives d'une citoyenneté extraterritoriale, limites des politiques publiques à destination des Français de l'étranger, Accompagnement et rayonnement des Français de Londres* © 2020

ENCADREMENT :

Sophie de RUFFRAY

Clarisse DIDELON-LOISEAU

Arnaud BRENNETOT

ÉTABLISSEMENT :

Université de Rouen, Département de géographie

LABORATOIRE DE RATTACHEMENT :

UMR IDEES – 6266 CNRS

FINANCEMENT :

Cette thèse a fait l'objet d'une allocation de recherche du ministère de l'enseignement supérieur.

Je suis prêt au départ et les voiles déployées de mon impatience
se languissent du vent.

Je n'inspirerai qu'une dernière bouffée de cet air paisible, je ne jetterai en
arrière qu'un dernier regard plein d'amour,

Et alors je me tiendrai parmi vous, marin parmi d'autres marins.

Et toi, mer immense, mère endormie,

Qui seule est le repos et la délivrance du fleuve et du ruisseau,

Un dernier méandre le fleuve tracera, juste un dernier murmure
dans la clairière,

Et puis je viendrai à toi, goutte infinie dans un océan infini.

— *Kahlil Gibran, 1923*

Poète libanais expatrié aux États-Unis

RÉSUMÉ

La présence française internationale qu'incarnent les citoyens résidant à l'étranger constitue un atout pour la France. Leur encadrement recouvre des enjeux que l'on peut lire en filigrane des politiques publiques appliquées hors du territoire national pour l'accompagnement de la population et la diffusion de l'influence française dans le monde. Les représentations politiques à l'égard de l'expatriation en évoquent les risques et les atouts, dans un contexte international où la portée identitaire de l'État-nation est concurrencée. L'encadrement des citoyens français de l'étranger est l'emblème d'une modernité politique projetée hors du territoire par le biais de la transposition du modèle français. Cette thèse aborde la conception et l'application des mesures d'encadrement des Français de l'étranger et la façon dont ceux-ci les perçoivent. Alors qu'elles découlent d'une conception moderne et universaliste de la citoyenneté, nous en proposons une approche qui les confronte aux représentations et aux pratiques des citoyens en contexte extraterritorial. Cette analyse repose sur un corpus documentaire issu de sources hétérogènes, que nous avons articulées pour produire une analyse critique du déploiement et de l'application des politiques publiques hors de France. Nous avons appliqué cette analyse aux systèmes de représentation électorale et d'enseignement français à l'étranger, et aux politiques publiques qui ont participé à leurs évolutions. Cette approche a permis d'embrasser à la fois le caractère global des mesures appliquées à l'étranger, et les particularités qui émergent à l'échelon local. Le cas des Français de Londres en constitue un exemple singulier. Nous considérons l'émergence de pratiques citoyennes comme révélatrice de représentations naissantes et qui ne trouvent que peu d'écho dans les droits conférés par l'État-nation.

MOTS-CLÉS : Citoyenneté, Français de l'étranger, Politiques publiques, Représentation électorale, Enseignement à l'étranger

ABSTRACT

France's international presence embodied by the citizens living abroad is an asset for the nation-state. Their supervision encompasses multiple political issues. These are revealed by the public policies applied outside the national territory to support the French population living abroad and to strengthen French influence throughout the world. Political depiction of expatriation highlight its advantages and risks in an international context where the identity carried by the nation-state is challenged. The supervision of French citizens abroad symbolizes the political modernity that is projected outside the territory by the transposition of the French model. This thesis discusses the representations developed by french citizens living abroad towards these supervision measures. Those measures belong to a modern and universalist conception of citizenship. Therefore, we propose an approach that confronts this conception with the citizen's representations and practices in an extraterritorial context. This analysis is based on a corpus of documents emanating from multiple sources, articulated to produce a critical analysis of the deployment and application of public policies abroad. We apply this analysis to electoral representations and educational systems abroad as well as to the public policies that contribute to the development of such representations. Our approach is conceived to embrace both the globality of the policies and at the same time the particularities that emerge at the local scale. French citizens in London constitute a singular example of these emerging particularities. We consider the emergence of citizen practices as the result of incipient representations that do not tend to resonate with the range of rights conferred by the nation-state.

KEYWORDS : Citizenship, French people abroad, Public policies, Representation, Educational system abroad

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Sophie de Ruffray, Clarisse Didelon-Loiseau et Arnaud Brennetot qui ont contribué à l'élaboration continue de cette recherche, à la découverte de ses ramifications, à l'approfondissement de mes réflexions. Ce sujet m'a passionnée et nos échanges n'ont cessé de stimuler mes questionnements. Je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous m'avez témoignée et pour vos encouragements à affirmer mes choix.

Je remercie Emmanuelle Boulineau et William Berthomière qui m'ont fait l'honneur d'accepter de rapporter ces travaux, Patrice Caro et Mark Bailoni qui ont accepté de prendre part à ce jury dont la composition reflète la diversité des pistes que j'ai poursuivies au fil de cette recherche.

Merci à tous ceux qui m'ont permis de donner vie à ce sujet. Merci à tous les Français de Londres et de Manchester qui m'ont accordé un peu de leur temps et ont accepté de se livrer, d'échanger avec moi sur des sujets parfois difficiles à aborder. Ils ont apporté à ces travaux une inspiration unique que j'espère avoir restituée dans ces pages. Mes souvenirs londoniens sont animés de nos rencontres. Merci à tous les élus qui m'ont apporté leur expérience de ce sujet captivant. Merci à Véronique Cartoux, Hélène Conway-Mouret, Olivier Bertin, Olivier Cadic, Jean-Pierre Cantegrit, Louis Duvernois, Christophe Premat, Catherine de Vallois et Martine Vautrin-Djedidi de m'avoir apporté de si nombreux éléments de réflexions et tant de grain à moudre.

Je remercie également les membres de l'UMR IDEES qui m'ont accompagnée sur cette route et dont la présence à chaque étape m'évoque aujourd'hui de joyeux souvenirs. Nathalie, merci pour ton aide et ta présence à toutes les étapes du parcours, de mon stage de Master à l'impression de ce manuscrit. Merci à Damase Mouralis, Michel Bussi, Laurent Beauguitte, Emmanuel Eliot et Céline Colange pour leur bienveillance. Je remercie pour toutes ces années, les plus lointaines et les plus récentes, tous ceux qui m'ont aidée à tracer cette route. Émilie et Guillaume, sans qui cette thèse ne serait peut-être restée qu'une possibilité; Lény, sans qui je me serais ennuyée; Büşra, Caixia, Émilie et Jeanne, qui m'ont fait découvrir

les joies et les mystères insoupçonnés des sciences du langage ; Alexandre, qui a partagé ce chemin depuis le début.

Merci à mes amis, à ceux qui ont relu cette thèse et la connaissent presque autant que moi. Merci Marine, Renaud, Maxime pour votre aide si précieuse ces dernières semaines et votre amitié toutes ces années. Merci d'avoir parcouru le chemin et tenu la distance. Merci Kevin, Léa, Sébastien, Émilie, Marion, Emmanuel, Hélène, Kei, Djaïa, Costin, Lambert, Audrey, Sophie, Élise, Vassili, Lucie, Amélie pour nos discussions, nos sorties, nos vacances, pour tous les heureux souvenirs que je garde aujourd'hui de cette odyssee. Merci à celles qui ont toujours été là, de la maternelle au lycée et qui ne se doutaient pas que j'aimais autant l'école. Merci Aurélie et Marie d'être restées auprès de moi après tant d'années, malgré tant de distance parfois. Merci Marie et Jean-Pierre pour votre gentillesse, votre soutien, pour nos promenades sportives qui m'ont permis de m'aérer et de me changer les idées sur les crêtes enneigées.

Merci Papa, merci Maman pour la curiosité que vous m'avez transmise, pour les convictions que vous m'avez aidée à muscler, pour l'esprit que j'ai affiné grâce à vous, pour l'inspiration et la force que vous m'avez apportées, merci de m'avoir donné le goût de la lecture et de l'écriture, sans lesquels ce manuscrit serait un peu moins dense. Arthur, Louis, Steren, vous êtes des frères et soeur extraordinaires et j'ai hâte de voir ce que nous allons faire, à nous quatre, de cette vie pleine de surprises. Merci à tous les cinq pour votre amour et votre soutien qui m'ont toujours portée.

Thomas, c'est grâce à toi que j'ai trouvé la force, le courage, l'envie d'aller jusqu'au bout. Ce sont nos intarissables discussions, nos idées folles et nos espoirs qui ont dégagé l'horizon, m'ont donné confiance en l'avenir et hâte de vivre d'autres aventures.

NOTE AU LECTEUR

Ce document est organisé en sept chapitres et trois parties, et comporte une soixantaine de pages d'annexes.

Les acronymes qui désignent les acteurs de la représentation électorale et de l'enseignement français à l'étranger sont précisés dans la section ACRONYMES. et dans le corps du texte lors de leur première mention. Dans la version PDF, il est possible d'accéder à la table des acronymes en cliquant sur l'un d'entre eux, à n'importe quel endroit du manuscrit.








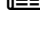
Dans le corps du texte, les liens qui appellent les figures et les tableaux permettent d'y accéder directement. Lorsque plusieurs pages séparent la figure de son appel dans le texte, la page correspondante est indiquée entre parenthèses.

Les notes figurant dans la marge renvoient vers les annexes et précisent la disponibilité d'une source susceptible d'apporter un éclairage complémentaire au propos développé.

Les annexes sont divisées en trois parties et référencées de A à C : un corpus cartographique auquel sont joints certains tableaux éclairant la lecture de certaines cartes (A), le répertoire qui compose le corpus documentaire analysé (B), et les outils mobilisés pour l'enquête par entretiens et par questionnaire (C). Le corpus documentaire référence les documents mobilisés par institution, et par thème. La mention lien à la fin de chaque référence permet d'accéder directement à la ressource numérique en ligne lorsqu'elle est disponible.

Dans le corps du texte, les termes soulignés renvoient également vers une ressource en ligne.

Les citations des cadres et des citoyens que nous avons mobilisées sont sourcées et identifiées. Compte tenu de la diversité des matériaux que recouvre le corpus, nous avons utilisé un code graphique pour en symboliser la provenance :

-  : citation issue d'un entretien original
-  : citation issue d'une ressource institutionnelle
-  : ressource issue d'un compte Facebook
-  : ressource issue d'un compte Twitter
-  : ressource issue d'un compte LinkedIn
-  : ressource issue d'un blog
-  : ressource médiatique
-  : autres ressources issues d'un site Internet

En l'absence de précision, les figures et les traductions non sourcées sont originales.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
I LA CITOYENNETÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER, UNE REMISE EN QUESTION DE L'ÉTAT NATION MODERNE	
1 LE CITOYEN DANS LE MONDE, UN ENJEU DE POUVOIR POUR L'ÉTAT	17
1.1 La citoyenneté des Français de l'étranger	19
1.1.1 La citoyenneté française, un concept stato-national à ré- inventer	20
1.1.2 L'expatrié français, un citoyen relié à l'État	24
1.1.3 La citoyenneté des Français de l'étranger, entre progrès et inertie de l'État français dans la mondialisation	27
1.2 Les partitions sociologiques dans la mondialisation	29
1.2.1 Les classes sociales, inégales devant les migrations	29
1.2.2 Globalisation des enjeux de société et cosmopolitisme	33
1.3 Les identités à l'épreuve des migrations	35
1.3.1 Liquidité et coquilles, l'identité à l'épreuve du monde	36
1.3.2 L'identité territoriale hors de l'État-nation	38
1.3.3 L'identité nationale, un construit politique	40
1.3.4 L'État nation moderne bouleversé par la mondialisation : la post-modernisation du rapport au territoire	41
1.3.5 Dans un monde post-moderne, la recomposition des ci- toyennetés	44
2 L'ENCADREMENT DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER, DIS- POSITIFS ET CONCEPTS	51
2.1 Les "Français de l'étranger", un choix sémantique et politique	52
2.1.1 Qui sont les Français de l'étranger?	52
2.1.1.1 Une diaspora française?	53
2.1.1.2 Nommer le phénomène	59
2.1.2 L'émigration française n'existe pas	62
2.1.2.1 Recenser les Français de l'étranger, un choix politique	62

2.1.2.2	Les imaginaires politiques de l'émigration	68
2.2	La représentation électorale et l'enseignement	77
2.2.1	L'influence et l'accompagnement, deux enjeux politiques	78
2.2.1.1	La politique étrangère française, du rayonnement à l'influence	79
2.2.1.2	Le soft power français, une diplomatie d'influence	81
2.2.1.3	La citoyenneté des Français de l'étranger, un levier d'influence	83
2.2.1.4	La représentation électorale : exercice du pouvoir ou exercice démocratique ?	85
2.2.2	La représentation électorale des Français de l'étranger	87
2.2.3	L'enseignement français à l'étranger	93
2.2.3.1	Les deux objectifs de l'enseignement français à l'étranger	93
2.2.3.2	L'AEFE, un opérateur sous double contrainte	99
2.2.3.3	L'enseignement français à l'étranger, un outil d'ac- compagnement des élites ?	102
3	CONFRONTER LES ACCEPTIONS DE LA CITOYENNETÉ	107
3.1	La relation entre l'État et les citoyens	109
3.1.1	Organiser un échange entre l'État et les citoyens, les dis- cours et les faits	109
3.1.1.1	Deux cibles d'enquête	111
3.1.1.2	Articuler les discours, les représentations et les pratiques	114
3.1.2	Identifier les temps forts de l'encadrement des Français de l'étranger	122
3.1.2.1	Les mesures globales : des événements endogènes	123
3.1.2.2	Les mesures locales : des événements allogènes	131
3.1.3	Londres, théâtre de problématiques françaises	140
3.1.3.1	Une ville globale dans un pays en rupture avec la mon- dialisation	140
3.1.3.2	Évaluer la population française de Londres	144
3.2	Une approche documentaire	151
3.2.1	Quelles sources disponibles ?	152
3.2.1.1	Exploiter un corpus en accès libre	153
3.2.1.2	Exploiter la documentation institutionnelle	153
3.2.1.3	Le traitement médiatique des événements	160

3.2.2	Les entretiens politiques et citoyens	162
3.2.2.1	Deux publics et deux grilles d’entretien	163
3.2.2.2	Les citoyens : l’entretien compréhensif	164
3.2.2.3	L’entretien politique	168
3.2.2.4	Sélectionner les enquêtés	171
3.2.3	Exploiter les données des pratiques émergentes	176
3.2.3.1	Twitter : une agora entre élus et médias	176
3.2.3.2	Facebook : des cercles fermés et locaux qui contraignent les réseaux relationnels	180
3.2.3.3	Les blogs, entre maîtrise du discours et réactivité : l’expression libre d’un argumentaire étoffé	184
3.2.3.4	Les commentaires d’internautes : réactions anonymes et spontanées à des événements politiques	193
II L’ENCADREMENT DES FRANÇAIS, ENTRE ACCOMPAGNE- MENT ET RAYONNEMENT		
4	L’ENCADREMENT DE L’EXPATRIATION : ENTRE PRO- JETS ET DISCOURS	203
4.1	Moderniser la représentation	204
4.1.1	Par les conseillers consulaires, déployer un service de proxi- mité à l’étranger	205
4.1.1.1	La représentation “locale” à l’étranger, un historique .	206
4.1.1.2	La notion de proximité, un argument politique auprès de populations marquées par l’éloignement	211
4.1.1.3	Les élus locaux et les associations, les acteurs d’une représentation de proximité	216
4.1.2	Par le biais des députés, introduire de l’étranger à l’As- semblée nationale	225
4.1.2.1	Une mesure d’égalité?	225
4.1.2.2	Quelle territorialité pour les députés?	229
4.2	Développer l’enseignement	234
4.2.1	Accompagner les familles à l’étranger	235
4.2.1.1	Augmentation du nombre d’établissements et de la population scolaire : l’AEFE est le premier réseau mon- dial	235
4.2.1.2	L’homologation des établissements	239

4.2.2	Prendre en charge une scolarité coûteuse	245
4.2.2.1	Réduire les inégalités face aux frais de scolarité	245
4.2.2.2	Financer l'accompagnement, pourquoi?	250
5	LE DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES À L'ÉTRAN- GER : LA CONFRONTATION DES PROJETS À LA RÉALITÉ	255
5.1	Les revers de la représentation électorale	256
5.1.1	Des conflits scalaires entre les représentants	256
5.1.1.1	Des conflits institutionnels au niveau institutionnel	256
5.1.1.2	Des conflits territoriaux au niveau global	264
5.1.1.3	Des conflits consulaires au niveau local	278
5.1.2	Les limites du vote à l'étranger	287
5.1.2.1	le risque du désengagement pèse sur la légitimité de la représentation	287
5.1.2.2	La distance face au vote, un enjeu d'égalité pour la modernisation électorale	295
5.2	L'enseignement français, au croisement des enjeux de l'enca- drement	312
5.2.1	L'inégale répartition sectorielle et géographique du réseau AEFE	313
5.2.1.1	Le développement de l'AEFE a reposé sur un réseau préexistant	313
5.2.1.2	La domination du secteur privé	317
5.2.1.3	Une inversion des enjeux à la faveur d'un changement d'échelle	320
5.2.2	La PEC, revers et effets inattendus	323
5.2.2.1	L'enseignement gratuit, un facteur d'incitation	324
5.2.2.2	L'intervention du privé	326
5.2.2.3	Une facture publique élevée	327
5.2.3	Le retour au régime classique : une mesure impopulaire	329
5.2.3.1	Le difficile encadrement des frais de scolarité	329
5.2.3.2	La réforme des bourses et l'instauration d'une concu- rence entre établissements	331
5.2.4	Le réseau ne remplit pas ses missions : un nouveau para- dигme est nécessaire	334

5.2.4.1	Privatiser et libéraliser pour rivaliser avec le système américain	336
5.2.4.2	Accompagner pour rayonner et rayonner pour favoriser l'intégration : des logiques contre-intuitives	339
5.2.4.3	Sortir du paradigme scolaire et miser sur les alternatives	343
5.2.4.4	Renforcer l'investissement public et internationaliser la formation des enseignants	349
III L'ÉMERGENCE D'UNE CITOYENNETÉ DE L'ÉTRANGER PAR L'APPROPRIATION DES SERVICES PUBLICS		
6	LES REPRÉSENTATIONS CITOYENNES À L'ÉGARD DES POLITIQUES PUBLIQUES	359
6.1	Une citoyenneté principalement électorale qui ne trouve pas d'expression dans le paysage politique	360
6.1.1	La difficulté à concevoir sa propre citoyenneté	360
6.1.1.1	La citoyenneté, entre droits et devoirs	361
6.1.1.2	Citoyens et électeurs	367
6.1.1.3	Les citoyens et les institutions	373
6.1.1.4	L'aspect territorial de la représentation	377
6.1.2	L'appartenance, une dimension cruciale de la citoyenneté .	382
6.1.2.1	L'appartenance, une notion omniprésente	383
6.1.2.2	La dimension communautaire de l'expatriation, un facteur de discrimination sociale	387
6.1.2.3	Des profils de citoyenneté marqués par la multiplicité des appartenances	400
6.2	Le marché de l'enseignement, entre saturation et désintérêt . .	403
6.2.1	À Londres, la situation scolaire est saturée et appelle à être nuancée	403
6.2.1.1	Le système français, un problème d'accessibilité à l'échelle locale	404
6.2.1.2	Des disparités sociales à l'égard de la demande d'enseignement français	407
6.2.2	L'école, un puissant vecteur social selon les situation . . .	410
6.2.2.1	L'établissement scolaire, un organe culturel	411
6.2.2.2	L'établissement scolaire, un lieu social dans une ville multiculturelle	413

6.2.2.3	Transmettre le français : un enjeu identitaire	415
7	L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES CITOYENNES ET POLITIQUES	423
7.1	Des pratiques citoyennes émergentes	423
7.1.1	Une demande d'accompagnement social	424
7.1.1.1	Le dispensaire français, un modèle de bienfaisance à l'anglaise	425
7.1.1.2	Le centre Charles Péguy, un jobcenter français à l'an- glaise	430
7.1.1.3	Les médias sociaux, une pratique partagée par les élus et les citoyens	433
7.1.2	Une population différenciée confrontée à des enjeux so- ciaux et professionnels	442
7.1.2.1	La perspective d'un essor professionnel	442
7.1.2.2	La création d'entreprise, un mode d'insertion sociale et institutionnelle	444
7.2	Un projet de coopération multiscalaire	452
7.2.1	Une situation inédite dans un contexte concurrentiel pour l'offre française	452
7.2.1.1	Des établissements sous pression	453
7.2.1.2	Le Plan École, un dispositif de régulation	461
7.2.1.3	Une ambition au dessus des moyens de l'État	467
7.2.2	Les mécanismes du Plan École en action	471
7.2.2.1	Un dispositif qui émane des élus : logique d'accompa- gnement ou logique commerciale?	471
7.2.2.2	Dérives du Plan École : hausse des frais, privatisation, report sur les alternatives	473
7.3	La mobilisation des citoyens et des élus au Royaume-Uni	487
7.3.1	Défendre les Français au Royaume-Uni	488
7.3.1.1	L'implication des élus locaux : relais des citoyens et citoyens eux-mêmes	488
7.3.1.2	The3Million, une association européenne qui inter- pelle les pouvoirs publics	490
7.3.2	L'émergence de pratiques pour compenser les manques du dispositif institutionnel	499

7.4	La répartition des rôles parmi les élus français de l'étranger	505
7.4.1	Représenter les citoyens Français	505
7.4.2	Représenter les citoyens de l'étranger	508
CONCLUSION		519
BIBLIOGRAPHIE		529
TABLE DES FIGURES		546
LISTE DES TABLEAUX		553
LISTE DES ACRONYMES		557
Annexes		
A	COMPLÉMENTS	563
A.1	Tableaux complémentaires	563
A.2	Cartes	568
B	DOCUMENTATION INSTITUTIONNELLE	579
B.1	Documents collectés par le biais des sites institutionnels	579
B.1.1	Documentation issue du site de l'AFE	579
B.1.1.1	Représentation électorale	579
B.1.1.2	Enseignement	581
B.1.2	Documentation issue du site de l'AEFE	582
B.1.3	Documentation issue des associations de Français à l'étran- ger	583
B.1.3.1	Documentation issue du site de l'ADFE	583
B.1.3.2	Documentation issue du site de l'UFE	584
B.1.4	Documentation issue des bases de données du Sénat et de l'Assemblée nationale	585
B.1.4.1	Assemblée nationale	585
B.1.4.2	Sénat	587
B.1.5	Autres documents	587
B.1.5.1	Documents institutionnels	587
B.1.5.2	Rapports	588
B.1.5.3	Documentation issue des blogs d'élus	589
B.1.5.4	Presse	592
B.1.5.5	Documentation associative	593
B.2	Documentation électorale	594

B.2.1	Documentation issue des professions de foi des candidats à l'élection législative de 2017	594
B.2.2	Documentation issue des professions de foi des candidats à l'élection consulaire de 2014	596
B.3	Documentation issue des médias sociaux	599
B.4	Documentation issue des blogs de Français de l'étranger	611
C	GRILLES D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRE	613
C.1	Grille des citoyens	613
C.2	Grille des entrepreneurs	615
C.3	Grille des chefs d'établissements scolaires	616
C.4	Grille des élus consulaires	618
C.5	Grille des sénateurs et députés	619
C.6	Questionnaire diffusé par le biais des médias sociaux	622
C.7	Profils de citoyenneté	625

INTRODUCTION

Alors qu'à l'échelle mondiale l'émigration française est l'une des moins importantes¹, elle suscite pourtant à l'échelle nationale un débat politique qui interroge la place de la France dans le monde, par l'intermédiaire de rapports et de commissions d'enquêtes parlementaires, et des productions médiatiques qui en résultent².

Que ce soit sur sa dénomination, son recensement ou son encadrement, cette émigration que l'on nomme couramment "expatriation" semble interroger les fondements de l'État-nation français. En soutenant les notions de "risque", d'"atout" ou encore d'"exil des forces vives", les rhétoriques conservatrices et progressistes se disputent les enjeux de l'expatriation. L'inquiétude d'un désengagement des citoyens se développe dans le débat public. L'abstention électorale, le recul de la francophonie ou le rejet du modèle français sont autant d'arguments qui traduisent cette inquiétude politique. Pourtant, l'accroissement de l'expatriation n'est que rarement abordée en tant que problématique migratoire par les pouvoirs publics. L'analyse des discours politiques sur la question de l'expatriation révèle la préférence donnée aux enjeux d'influence, de francophonie ou encore de développement commercial international³. Au fil de la deuxième moitié du xx^{ème} siècle, ces arguments politiques ont fondé le développement et l'application de mesures publiques à destination des Français de l'étranger, sur les bases d'institutions qui avaient été vouées à l'accompagnement des populations coloniales. Ces politiques publiques ont connu une adaptation aux évolutions et aux recompositions du monde actuel, par le découpage de circonscriptions extra-territoriales vouées à perfectionner la représentation des Français de l'étranger, ou encore par la mise en réseau et la coordination des établissements scolaires français de l'étranger. Dans un contexte d'ex-

1. DUFOIX et GUERASSIMOFF, 2010

2. Comme l'illustrent par exemple les travaux de la commission d'enquête sur l'exil des forces vives de France (2014), les récents rapports des députées A. Genetet (2018) et S. Cazebonne (2019) ; comme l'illustre également la partie liée à la diplomatie culturelle et d'influence du projet de loi de finances pour 2019 (références complètes en annexe)

3. GARRIAUD-MAYLAM, 2010 ; GAZEAU-SECRET, 2013 ; VIVIEN et RAUNET, 1997

pansion des échanges, des circulations et des migrations, le développement de la population française de l'étranger fait figure d'exception.

Dans le cadre de la mondialisation, le peuple français est en effet marqué par une faible propension à l'émigration, maintenu en ses frontières territoriales par la cohésion de l'État-nation. Et l'accroissement de l'expatriation au cours des années 1990 suit en réalité un contexte global d'accélération de la mondialisation, des mobilités et des échanges qui en découlent.

Entre les fondements politiques du modèle stato-national et les perspectives qu'offre la mondialisation, l'accroissement de l'expatriation française est abordée dans le débat public selon deux logiques opposées. La première est celle de l'intensification d'un risque démographique apparenté à un mécanisme de "fuite des cerveaux et des compétences". La seconde est celle d'un phénomène de rattrapage du retard français par rapport aux modèles d'autres populations, plus enclines à la mobilité internationale.

Dans ce contexte, les politiques publiques offrent un regard sur la conception qu'a l'État français de la population de l'étranger ainsi que de sa place dans le monde. Pourtant, ce regard ne saurait être complet sans l'étude des pratiques et des représentations que l'expatriation suscite de la part des citoyens. Ainsi, la citoyenneté des individus vivant à l'étranger, la complexité de leurs multiples sentiments d'appartenance et la confrontation de cette complexité au cadre politique stato-national constituent le socle conceptuel de cette recherche. La mondialisation modifie le lien que les individus entretiennent aux territoires et favorise l'émergence de rapports pluriels et inclusifs à l'espace, aux communautés et aux acteurs politiques. D'autant plus prégnantes en contexte migratoire, ces recompositions constituent le creuset de nouvelles identités citoyennes complexes.

La citoyenneté française est conçue dans les contours de l'État-nation comme universaliste et exclusive, supplantant les autres échelles d'appartenance territoriale du citoyen⁴. Maintenu dans ce cadre, la citoyenneté ne peut exprimer la complexité identitaire qu'elle recouvre⁵.

Une lecture inclusive de la citoyenneté permettrait d'accorder une large part à l'identification et à la recherche par les citoyens de modes d'expression de leur singularité et de leur appartenance à un groupe, tant vis-à-vis de l'État que de la cité. À ce titre, la citoyenneté et l'expatriation trouvent

4. NEVEU, 2009

5. DUCHESNE et MULLER, 2003

une articulation singulière dans le contexte français. En effet, les Français émigrant aujourd'hui le font librement, de leur plein droit et généralement mûs par des motivations que l'on peut qualifier de positives (découverte, progression de carrière, aventure), relevant de ce que l'on nomme aujourd'hui *lifestyle migrations*⁶. On pourrait les concevoir comme une population éprouvant peu de nostalgie vis-à-vis de leur pays d'origine ou n'y entretenant pas un lien particulièrement fort, pour la simple raison que le pays quitté demeure accessible, et que le départ ne résulte pas d'une situation rendant le retour difficile si ce n'est impossible. Pourtant le lien qui existe entre l'État français et ses ressortissants établis durablement à l'étranger se prolonge hors du territoire par le biais d'un dispositif d'encadrement consulaire particulièrement performant, qui traduit à la fois un investissement institutionnel et une demande civique à l'égard du service public hors de France.

L'objet de cette thèse porte sur la citoyenneté des Français de l'étranger abordée par le biais des pratiques et des représentations émanant de l'État et des citoyens. L'étude des représentations permet de comprendre les objectifs que soutiennent les politiques publiques et de dissocier parmi les pratiques citoyennes celles qui traduisent un sentiment d'appartenance envers l'État et celles qui traduisent un sentiment d'appartenance envers la cité. Cette étude des représentations citoyennes révèle également l'émergence des pratiques accomplies par les citoyens dans le cadre de leur relation à l'État et à la cité, en contournant ou en dépassant les dispositifs prévus à cet effet par le pouvoir. Ces pratiques émergentes sont révélatrices de représentations citoyennes complexes, faites de chevauchements identitaires et de rapports composites aux référents politiques, sociaux et territoriaux. De façon plus générale, ce travail se situe à l'intersection de la géographie sociale – en tant que grille de lecture sociale des territorialités collectives et individuelles – et de l'évaluation des politiques publiques, par l'étude des représentations citoyennes des mesures d'encadrement de l'expatriation.

Les dispositifs d'encadrement de l'expatriation par l'État sont pensés par les décideurs politiques en lien avec une image de l'expatriation et de ses enjeux. Ils sont liés à un ensemble de pratiques citoyennes officielles dont l'État attend que les citoyens s'emparent. Il s'agit principalement de l'inscription consulaire et de la participation aux différentes élections ouvertes

6. O'REILLY et BENSON, 2009

aux Français de l'étranger et plus largement du recours aux institutions publiques ou aux élus. Ces dispositifs institutionnels accusent des fréquentations et des utilisations variables qui expriment un décalage entre offre et demande, se traduisant notamment par un décalage démographique entre l'estimation et le recensement de la population inscrite résidant à l'étranger, une faible participation aux élections de diverses échelles, *etc.* Pourtant, c'est par le biais de ces outils que l'État met à disposition des citoyens que se dessine une perception politique positive ou négative à l'égard de l'expatriation. En effet, c'est par leur utilisation du service public, par leur inscription consulaire ou par leur participation électorale que les pouvoirs publics mesurent l'engagement des Français de l'étranger envers la politique et l'État français, car c'est par ces vecteurs que s'exprime le plus couramment la citoyenneté moderne. Dans la mesure où les citoyens s'emparent ou s'affranchissent de ces outils et de ces institutions, que signifient ces utilisations – attendues ou non – des dispositifs publics ? Existe-t-il, hors de ces pratiques attendues une citoyenneté extra-territoriale, naissante qui ne trouve à s'exprimer qu'en affranchissement de sa relation à l'État ?

En somme, quels objectifs servent les politiques mises en œuvre et comment sont-elles perçues et utilisées par les citoyens auxquels elles s'adressent ?

Ces politiques publiques et les actions qui y sont associées – qu'elles relèvent des institutions ou des citoyens – constituent dès lors un objet d'étude géographique car elles réfèrent aux aspects territoriaux du déploiement du service public hors du territoire national et du lien entre sentiment d'appartenance, de citoyenneté et des pratiques spatiales qui les traduisent. Les perceptions croisées des pratiques individuelles et des politiques publiques constituent un objet d'étude socio-politique, au croisement de la géographie, de la sociologie et de la philosophie politique.

Dans le cas de l'émigration française, nous faisons l'hypothèse que les Français émigrés et l'État ont un intérêt partagé à conserver une relation étroite et institutionnalisée, et que cet intérêt relève des problématiques croisées d'identité, d'appartenance et d'influence. Nous faisons également l'hypothèse que la citoyenneté française représente un intérêt pour l'individu émigré ; et que la valorisation de l'émigration (par la conservation pour les émigrés de l'ensemble de leurs droits civiques, par leur représentation parlementaire et par le choix d'un lexique valorisant) représente un investissement de la part de l'État Français à l'égard d'une population clé,

extraterritorialisée dans un contexte mondialisé et concurrentiel sur le plan identitaire.

Dans ce contexte, nous interrogeons la pertinence des dispositifs stato-nationaux à permettre l'expression politique de citoyennetés multiples, non-nationales et extra-territoriales. À ce titre nous confrontons les perspectives d'une citoyenneté extra-territoriale, matérialisée par les pratiques émergentes susceptibles de la traduire, et les limites du déploiement des politiques publiques à l'étranger, qui poursuivent l'objectif d'affirmer le rôle de l'État-nation auprès de ses ressortissants émigrés.

Cette recherche est le produit de choix thématiques et conceptuels qui ont contribué à organiser l'analyse des rapports codifiés et émergents entre les citoyens et l'État. Cette recherche est abordée transversalement selon quatre axes structurants.

ACCOMPAGNEMENT ET INFLUENCE

L'analyse des leviers qui animent les rapports entre l'État français et la question de l'expatriation est abordée sous deux angles parfois antagonistes, mais dont nous démontrons la complémentarité. L'État français déploie un éventail de mesures institutionnelles multiscalaires, diffusées globalement et ciblées localement, reposant sur des systèmes d'acteurs, à destination de sa population de l'étranger. Ces mesures, qu'elles soient sociales, électorales, éducatives ou culturelles, relèvent aussi bien du rayonnement que de l'accompagnement. Elles soutiennent des enjeux géopolitiques liés à la diffusion linguistique et culturelle française, et au développement économique et commercial. Leur déploiement s'appuie sur la population française de l'étranger qu'il faut accompagner pour y investir ces enjeux de rayonnement.

Cette conception croisée de l'accompagnement et du rayonnement révèle une approche des enjeux de *soft power* sous l'angle de la coopération entre des acteurs et des citoyens envisagés comme des relais de l'influence nationale. De ce fait, nous concevons l'encadrement global de l'expatriation comme relevant de la géopolitique et se traduisant localement par le développement de mécanismes de coopération prenant appui sur les outils de la démocratie et du service public⁷.

7. BUSSI, 2007, 2009

REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Les questions géopolitiques d'accompagnement et d'influence que soutiennent les politiques d'encadrement s'expriment dans deux thématiques institutionnelles : la représentation électorale et l'enseignement français à l'étranger. Ces deux thématiques sont toutes deux vouées à accompagner le développement d'une expatriation française conçue comme relai des enjeux d'influence dans le monde. Elles reposent sur des institutions présentes dans la majorité des pays du monde, qui y concrétisent des partenariats entre communautés locales, françaises, pouvoirs publics et autorités consulaires. La représentation électorale des Français de l'étranger accompagne depuis la IV^{ème} République la présence française autour du monde et n'a cessé depuis lors de s'adapter à ses évolutions. Voué à l'accompagnement des familles et à la valorisation de la francophonie autour du monde, le réseau d'enseignement est l'exemple d'un dispositif d'encadrement situé à la croisée de l'accompagnement et de l'influence. Le développement de ces deux systèmes institutionnels a été façonné par des réformes qui traduisent une volonté politique d'extension du service public hors du territoire, selon des choix territoriaux et politiques qui soulignent sa portée stratégique.

Nous envisageons ces deux thématiques au croisement des politiques publiques, de l'usage qu'en ont les citoyens et des représentations citoyennes que traduit cet usage dans un cadre extra-territorial. Cette articulation s'appuie sur la portée politique des choix qui président au déploiement du service public d'enseignement dans un contexte qui remet en question sa dimension publique et souligne sa dimension stratégique⁸.

ÉTAT ET CITOYENS

L'articulation de la citoyenneté et de l'expatriation prend son sens dans l'observation des rapports entre l'État et les citoyens, dans ces rapports de coopération, d'accompagnement, de rétribution, d'encadrement – de force, parfois – entre le pouvoir et une partie de la nation qui se projette hors du territoire. Nous avons donc fait le choix d'observer la façon dont la citoyenneté et la politique tissent les liens entre l'État et les citoyens, comment elles se développent au fil des évolutions du monde, au gré des mouvances poli-

8. BOULINEAU, 2017; CARO et HILLAU, 1997

tiques, des recompositions sociales de l'expatriation et des enjeux qu'elles impliquent. Incarnée par un réseau d'acteurs placés sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères, formalisée par des antennes situées sur tous les continents et sur les territoires de nombreux pays, interagissant continuellement avec les autorités françaises centrales et diplomatiques, l'action de l'État est marquée par une forte présence autour du monde qui accompagne celle des citoyens français.

Afin de comprendre ces liens et les motivations qui les animent, nous avons pris le parti de cibler cette analyse sur un territoire particulier envisagé au sein d'un dispositif global. Nous avons fait le choix d'une approche approfondie interactions entre acteurs et citoyens, par le biais d'une démarche qualitative, analytique et compréhensive. À ce titre cette démarche se distingue des approches automatisées (analyse de réseau, analyse automatique du discours) dont elle exploite néanmoins certains résultats⁹.

PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS

Les politiques publiques que déploie l'État dans un objectif d'accompagnement ou d'influence sont susceptibles de traduire des représentations politiques à l'égard de l'expatriation et à l'égard des bénéfices probables qu'elle confère à l'État sur le plan géopolitique comme nous l'avons évoqué. En retour, les pratiques par lesquelles la citoyenneté s'exprime sont susceptibles de traduire des compositions singulières, à la fois identitaires, politiques, culturelles et sociales de la part des citoyens.

S'inspirant des *postmodern studies*, notre approche s'inscrit dans un courant pluridisciplinaire suscité par l'étude de la citoyenneté dans un cadre mondialisé¹⁰. Le courant post-moderne entend tenir compte de cette multiplicité et de ces chevauchements et pour cela, ambitionne de s'affranchir d'un prisme moderne et juridique de la citoyenneté et des pratiques associées à cette lecture. Cette approche, pour mieux aborder l'émergence des identités citoyennes, entend en effet contourner un cadre politique jugé surplombant, contraignant les représentations et les pratiques.

En somme nous analysons les pratiques et représentations manifestées par les cadres et les citoyens à l'égard de deux grands thèmes – la représentation électorale et l'enseignement – qui font l'objet de politiques publiques

9. BERTHOMIÈRE, 2012

10. BAUBÖCK, 2003 ; BECK, 2006 ; NEVEU, 2009

liées à l'accompagnement des Français de l'étranger et à l'influence française dans le monde.

Ce travail de thèse s'est appuyé sur des sources collectées et analysées selon deux approches : une approche documentaire et une approche par entretiens.

L'approche documentaire s'appuie sur un corpus de documents institutionnels permettant d'observer les discours qui ont motivé le déploiement des politiques publiques d'encadrement à l'échelle mondiale, leur application globale et les cas particuliers qui ont révélé leurs dysfonctionnements à l'échelle locale. En complément, les données sur la participation électorale des Français de l'étranger et sur leur recensement ont permis d'évaluer les pratiques qu'ils ont des dispositifs mis à leur disposition par les pouvoirs publics. En plus de ces sources officielles, ce corpus réunit des documents issus de médias sociaux et de blogs, vecteurs permettant l'émergence de pratiques politiques et citoyennes.

Cette approche documentaire est complétée d'une approche par entretiens semi-directifs auprès de témoins institutionnels et citoyens. Les entretiens ont permis d'aborder les représentations nourries par les élus à l'égard des politiques qu'ils appliquent sur le terrain et l'évaluation qu'en ont les citoyens.

En somme, ce corpus a permis une analyse riche et articulée des systèmes de représentations et de pratiques qui animent d'une part la construction des politiques d'encadrement de l'expatriation française du point de vue des pouvoirs publics et d'autre part son expansion et ses évolutions par le biais des citoyens.

Nous avons fait le choix d'étudier un territoire qui illustre les enjeux politiques de l'expatriation, ses mécanismes institutionnels et ses pratiques. Ville mondiale proche de son homologue française, Londres est la capitale d'un pays frontalier, européen, traversé par une crise politique interne liée à sa sortie de l'Union Européenne. Accueillant une très large majorité des Français qui résident dans le pays, elle a constitué un terrain d'étude unique et singulier. Ce choix permet à la fois l'observation des mécanismes politiques et citoyens à l'échelle locale, et celle du déploiement des politiques publiques multiscalaires dans les deux champs thématiques où se situe cette analyse : la représentation électorale et l'enseignement français à l'étranger. Par le développement d'une situation de saturation pesant sur les établis-

sements scolaires (nombreux dans la capitale et rares sur le territoire national), par l'émergence d'acteurs et de systèmes d'auto-organisation voués à soulager cette pression pesant à la fois sur les familles et sur les établissements, la situation londonienne offre l'exemple d'une conjoncture exceptionnelle au sein la crise que connaît l'enseignement français à l'étranger à l'échelle mondiale. Par l'application concrète des réformes de la représentation électorale des Français de l'étranger, par les phénomènes d'auto-organisation citoyenne qui ont dû se développer face à une situation extraordinaire, le référendum britannique en faveur du *Brexit* constitue un événement politique majeur qui a directement bouleversé les conditions de vie d'une population française nombreuse, diverse, parfois profondément établie, parfois inconsciente de son extraterritorialité à la faveur d'un contexte européen remis en question. Nous proposons une analyse des mécanismes politiques et citoyens qui se sont développés sur le territoire britannique à l'égard de ces deux thématiques amenées à se croiser par le biais de pratiques citoyennes émergentes.

Cette recherche est organisée en trois parties au sein desquelles se répartissent sept chapitres.

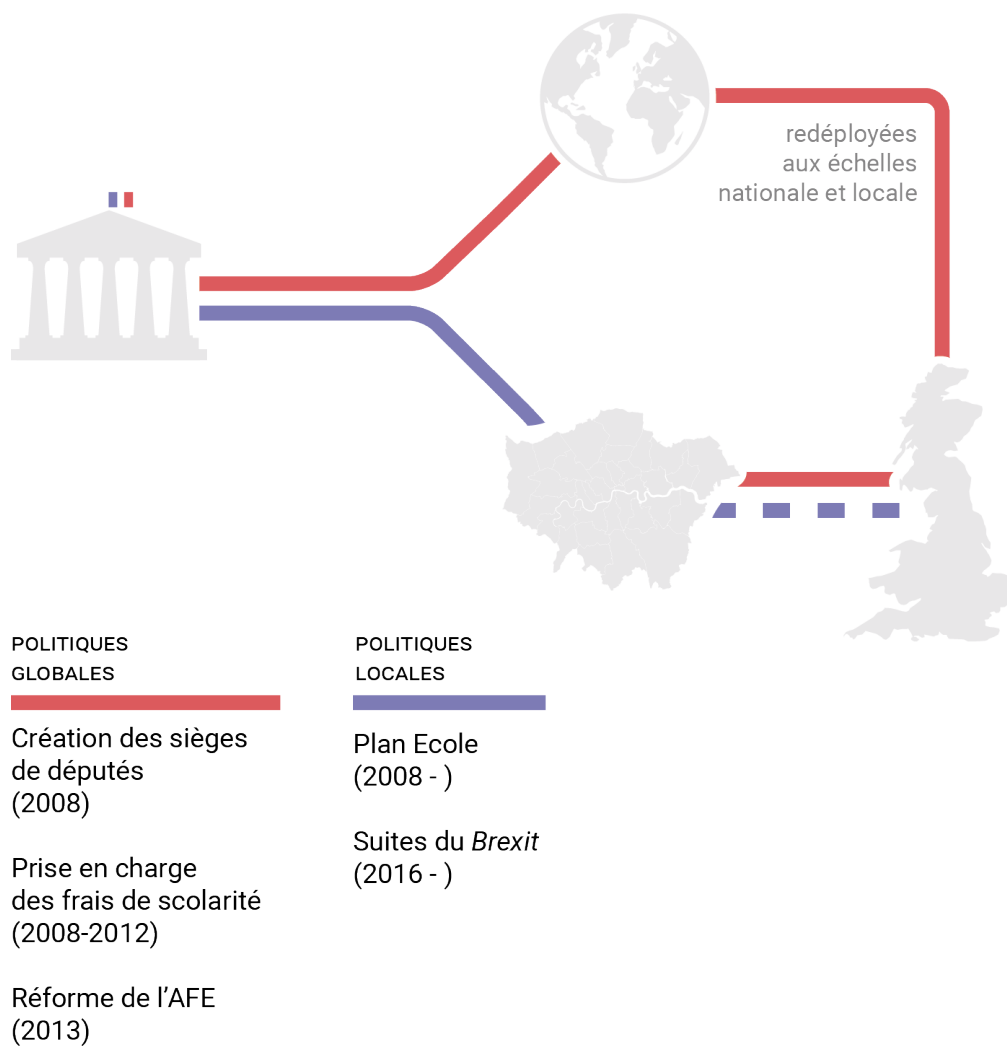
La première partie aborde les bases conceptuelles et méthodologiques de cette analyse de la citoyenneté des Français de l'étranger dans le cadre du modèle stato-national moderne. Au chapitre 1 nous abordons l'articulation des concepts de citoyenneté et d'identité afin de faire ressortir les partitions qui les traversent et que masque le modèle français.

Le chapitre 2 se concentre sur les spécificités de ce modèle politique par le biais du traitement que les pouvoirs publics réservent à l'expatriation et de l'encadrement qui en est fait. Nous mobilisons à cette fin les concepts de diaspora, d'émigration, d'influence, que nous lions aux dispositifs institutionnels par lesquelles est abordée la question des Français de l'étranger dans le champ politique. Nous examinons alors les deux dispositifs principaux qui traduisent l'action de l'État hors du territoire : la représentation électorale et l'enseignement français à l'étranger.

Le chapitre 3 présente les choix méthodologiques qui ont permis de confronter les représentations et les pratiques qui relient les citoyens et les pouvoirs publics en contexte extra-territorial. Nous présentons la délimitation des cibles de l'enquête (les cadres et les citoyens), la détermination des objets analysés (les mesures politiques globales et locales, que nous avons

détectées par le biais des événements politiques qu'elles ont occasionnés), le territoire que nous avons choisi d'exploiter et la façon dont nous avons collecté et analysé les matériaux qui constituent le corpus documentaire.

FIGURE I.1 – Diffusion globale et locale des politiques publiques françaises à l'étranger



Les deux parties suivantes organisent les résultats de cette analyse des politiques publiques, des représentations et des pratiques citoyennes de façon croisée : dans un premier temps sous l'angle des pouvoirs publics et dans un second temps sous l'angle des citoyens.

La deuxième partie du manuscrit met en relation des représentations et des pratiques politiques qui ont jalonné depuis la moitié du XX^{ème} siècle l'encadrement des Français de l'étranger, par le biais des systèmes de représentation électorale et d'enseignement.

Le chapitre 4 propose une analyse des projets politiques liés à la modernisation de la représentation électorale et au développement de l'enseignement français à l'étranger, et des discours qui les ont motivés. Nous abordons ainsi les débats préliminaires aux réformes qui ont jalonné les dernières législatures : la création des sièges de députés en 2008 sous l'impulsion de N. Sarkozy, la réforme de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) sous celle de la ministre H. Conway-Mouret en 2013 et l'instauration de la prise en charge des frais de scolarité sous le mandat de N. Sarkozy (2007-2012).

Le chapitre 5 examine le déploiement de ces mesures depuis leur mise en application, puis leurs effets et parfois les conflits qu'ils ont engendrés entre les acteurs du système d'encadrement.

Ces deux chapitres s'appuient principalement sur l'analyse des documents officiels rapportant les débats qui se sont tenus au Sénat, à l'Assemblée Nationale et à l'AFE en amont et en aval de la promulgation des lois afférentes. Cette analyse documentaire est complétée d'extraits d'entretiens illustratifs des débats idéologiques observés.

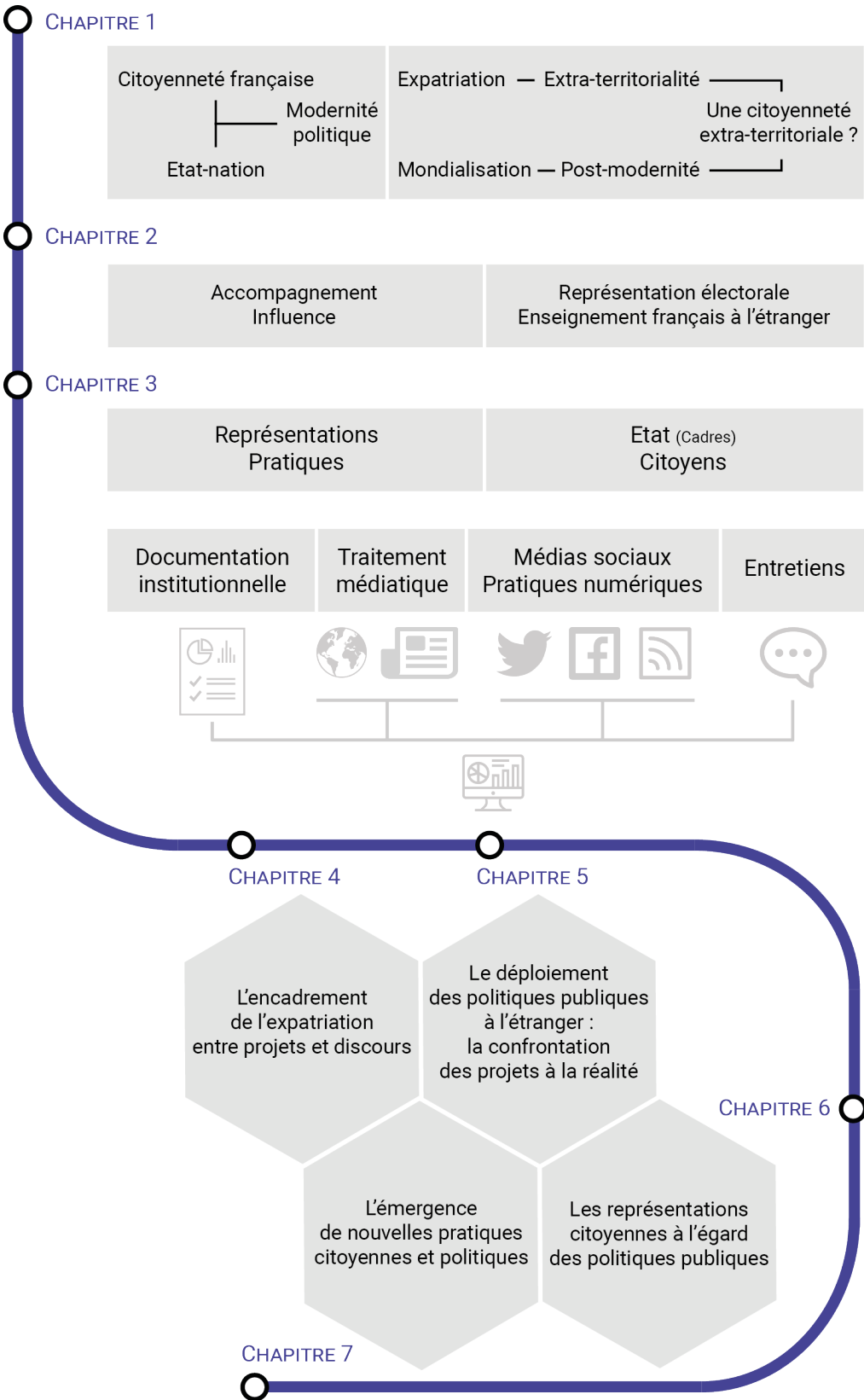
La dernière partie aborde l'analyse de ces politiques publiques sous l'angle de l'évaluation par les citoyens et des mécanismes de coopération qui naissent du terrain, lorsque les compétences des institutions parisiennes et les politiques globales qu'elles déploient s'avèrent limitées.

Le chapitre 6 repose sur les entretiens réalisés à Londres auprès de citoyens de profils variés. Ces citoyens, destinataires de ces politiques publiques d'encadrement sont interrogés sur les représentations qu'éveillent chez eux le service public français à l'étranger, la place de la France dans le monde, les territoires qu'ils pratiquent et auxquels ils s'identifient éventuellement. Nous avons déterminé des profils de citoyenneté spécifiques à l'extra-territorialité et liés à la multiplication des appartenances, sur la base de ces représentations citoyennes à l'égard des États et des territoires, qu'ils soient d'origine ou de résidence. Ce chapitre a permis de confirmer les dysfonctionnements des politiques publiques détectés au chapitre précédent et d'en souligner de nouveaux.

Le chapitre 7 aborde enfin les pratiques manifestées par les citoyens, en dehors de l'éventail de celles que leur propose l'État. Nous avons pu mettre en valeur des mécanismes de coopération intrinsèquement liés aux caractéristiques et aux urgences de la situation londonienne (la saturation du système scolaire et le *Brexit*). Ces mécanismes ont reposé sur la mise en réseau de

nombreux acteurs (élus, citoyens, institutions françaises, associations, acteurs privés, établissements scolaires), dans le but d'aboutir à l'équilibre d'une situation dommageable pour les citoyens français du pays. Notre analyse révèle les mécanismes de coopération qui se sont mis en place sur le territoire, en réponse à l'urgence qui s'est manifestée localement avant d'atteindre les instances parisiennes. L'identification de pratiques que nous considérons comme émergentes permet de compléter les profils déterminés au chapitre précédent, révélant la propension différenciée selon les profils à inventer des modes d'expression de leur citoyenneté. L'observation des mécanismes de coopération entre les acteurs et les citoyens permet enfin de proposer une analyse différenciée du rôle des élus parlementaires (sénateurs et députés) à l'aune de leurs ancrages territoriaux, et de leurs prérogatives à l'égard des citoyens.

FIGURE I.2 – Déroulé de la thèse



Première partie

LA CITOYENNETÉ DES FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER, UNE REMISE EN QUESTION
DE L'ÉTAT NATION MODERNE

LE CITOYEN DANS LE MONDE, UN ENJEU DE POUVOIR POUR L'ÉTAT

La structure moderne de l'État-nation repose sur un système composé de trois éléments principaux : l'État, la nation et le territoire. Elle repose sur l'idée de "participation à la collectivité nationale et à la participation au débat démocratique" (BOULINEAU, 2004). Cet équilibre dépend donc d'un état de fait et d'une dynamique qui l'anime. Il est bousculé par les effets de la mondialisation et nous avons choisi d'analyser les conséquences de ces bouleversements sur la citoyenneté française, par le biais de celle des Français de l'étranger. Nous concevons la citoyenneté des Français de l'étranger comme le symbole d'une modernité politique rediscutée par la mondialisation et proposons de l'aborder par les recompositions qu'elle occasionne tant à l'échelle globale qu'individuelle. Des leviers identitaires aux leviers géopolitiques que la mondialisation actionne, nous considérons l'accroissement et le développement des migrations comme des vecteurs de complexification à la fois identitaire et citoyenne. Le cas français est intéressant par la rigidité dont il assortit l'universalisme républicain dans ce contexte de recomposition.

Sans prise en compte des particularités intrinsèques aux groupes sociaux, l'exercice de la citoyenneté garantit-il l'égalité entre les citoyens, à l'égard de la représentation électorale et du service public ?

Sans prise en compte des territorialités diverses des citoyens dans la mondialisation, cette citoyenneté est-elle toujours universelle ? Sans considération des panachages et chevauchements identitaires propres à la société actuelle, la citoyenneté peut-elle exprimer un sentiment d'appartenance ?

Lorsque la citoyenneté des Français de l'étranger ne fait pas l'objet d'une quelconque remise en question, lorsque leur rôle au sein de la société est valorisé sous couvert de développement et d'ouverture à la mondialisation, leur citoyenneté leur est-elle entièrement permise par les droits et les pratiques prévues à cet effet ?

La mondialisation a contribué à globaliser les pratiques migratoires et à favoriser l'émergence de nouvelles formes d'identités, de rapports aux territoires et de citoyennetés. Dans cette configuration, nous interrogeons le rôle que joue l'État-nation moderne, pourvoyeur d'identité nationale et de citoyenneté légale. Alors que la mondialisation apporte une remise en question de cet équilibre ternaire qui fonde le paradigme moderne, nous observons la façon dont l'État français adapte son rôle à ces nouvelles contraintes permettant la délocalisation d'une partie de sa population. Nous choisissons d'effectuer cette observation par l'intermédiaire de la population française de l'étranger, que nous considérons comme un élément d'extraterritorialisation apporté par la mondialisation. Nous attribuons cette extraterritorialisation à l'instauration actuelle d'un système post-moderne, en affranchissement des cadres normatifs que représentent les États-nations. Le cas français représente une particularité, moins par la structure de la population de l'étranger ou par ses destinations que par l'encadrement dont elle bénéficie de la part des pouvoirs publics. Ce lien singulier entre l'État-nation et les citoyens interroge la citoyenneté française et son adaptation dans le monde actuel, hors du territoire.

À cet effet, ce chapitre aborde les différents concepts qui accompagnent celui de citoyenneté, une citoyenneté que nous entendons à la fois au sens français et dans des acceptions plus contemporaines, inclusives et émergentes. Nous proposons une lecture croisée des recompositions sociales, identitaires et politiques en lien avec la question de l'expatriation, envisagée par les pouvoirs publics comme une projection démographique française dans le monde. Nous interrogeons la façon dont les citoyens – hors du territoire national, éloignés des institutions et du service public – s'emparent de leur propre citoyenneté, tant au niveau social, au niveau local, que dans le cadre de leur relation à l'État et à la France.

Nous abordons la citoyenneté française appliquée aux citoyens de l'étranger comme l'extension des prérogatives de l'État-nation hors du territoire. Nous estimons que l'ouverture au monde permise par l'émigration contribue à élargir et à recomposer les sentiments de cohésion qui fondent la collectivité nationale autour de l'attachement au territoire (BOULINEAU, 2004). Dans le contexte mondial, par l'accroissement, la diffusion et la généralisation des mobilités humaines autour du globe, les identités sont amenées à se recomposer, à se fluidifier, entraînant avec elles l'expression de citoyennetés elles-aussi complexifiées. Nous concevons l'émergence de ces

citoyennetés comme l'expression des changements du monde et de la place que l'État-nation y tient. Nous estimons que ces citoyennetés expriment de nouveaux rapports politiques, en voie d'affranchissement à l'égard des marqueurs identitaires modernes, déterministes et exclusifs, tant sur le plan des lieux que sur le plan des échelles. Nous relierons ainsi les questionnements liés à la citoyenneté stato-centrée à la française (1.1), à la mondialisation, que nous envisageons sous un angle sociologique, cadre propice à l'épanouissement de nouvelles formes citoyennes infra et supranationales (1.2), et à la dynamique des identités migratoires, enrichies et complexifiées de rapports inclusifs aux territoires (1.3).

Les sciences sociales permettent le croisement de points de vue théoriques sur la question, d'une lecture historique, politique et sociologique de la citoyenneté française à une lecture post-moderne des affirmations identitaires issues des migrations.

1.1 CITOYENNETÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER : LA RELATION ENTRE L'ÉTAT ET LES CITOYENS À L'ÉPREUVE DE L'EXTRATERRITORIALITÉ

S. Dufoix conçoit l'expatrié comme acteur politique incarnant un changement de paradigme dans la conception démocratique moderne de la mondialisation, dans une conception stato-centrée des relations internationales. Il serait ainsi le porteur d'une dimension trans-territoriale de la nation, conservant et exerçant sa citoyenneté hors du territoire (DUFOIX et GUERASSIMOFF, 2010). Comme nous l'envisageons, l'expatrié représenterait ainsi la recomposition d'un ordre mondial autrefois exclusivement centré sur l'État-nation (BOULINEAU, 2018). En ce sens, l'expatrié est à la fois témoin et facteur de dépassement de la modernité stato-nationale, illustration de la transcendance du territoire que la mondialisation représente. Les logiques imagées d'Hestia et d'Hermès¹, ou encore celle du "pont par-dessus la porte" qui titre l'introduction de l'ouvrage qu'il dirige en 2010, illustrent les relations entre État-nation et expatriés selon lesquelles il positionne son approche de l'expatriation française.

1. Respectivement symboliques du foyer et des échanges dans la mythologie grecque.

Celle-ci semble axée autour de la qualité de citoyen propre aux Français de l'étranger et justifiant la préférence du terme "expatrié" par rapport à celui d'"émigré".

1.1.1 *La citoyenneté française, un concept stato-national à réinventer*

La citoyenneté est couramment définie comme le fait d'être citoyen, d'appartenir à la cité, de la reconnaître et d'être reconnu par l'institution comme partie prenante (CROWLEY, 2003 ; DUCHESNE, 2007 ; NEVEU, 2005 ; PAYAN, 2016). La cité n'est pas qu'un objet politique. Elle est le cadre qui mobilise un éventail de valeurs communes ayant guidé l'établissement des lois qui la régissent, de mœurs, d'héritages spirituels – sinon culturels – ou philosophiques qui en lient l'ensemble. La cité entérine par la ville, entre l'*urbis* et la *civis*, la sédentarité organisée autour d'activités spécifiques (politiques, culturelles selon les époques) (PRADEAU et TRICOIRE, 2013 ; VIDAL-NAQUET et al., 2004).

En ce sens, si le choix des représentants politiques et des mesures majeures est un élément crucial de la vie politique démocratique, la qualité du citoyen en tant que partie prenante à la vie de la cité relève de sa participation à toutes ses composantes. Elle confère à l'individu politique une voix pour se faire entendre et la faculté de participer à la marche de l'ensemble qui lui confère sa citoyenneté. Ce qui fait sa qualité de citoyen, c'est la conscience de son appartenance et la conscience que son action n'a de sens que si elle prend part à l'action collective. La citoyenneté relève ainsi d'un lien entre le citoyen et l'État – que l'on pourrait qualifier de vertical – et d'un lien entre les citoyens – que l'on pourrait qualifier d'horizontal. La période moderne en a entériné un cadre d'exercice de prédilection : l'État-nation.

L'époque moderne a fixé les contours politiques du monde que nous connaissons en sacralisant la trinité formée par l'État, la nation et le territoire en ensembles cohérents et parfois monolithiques. L'hégémonie des États-nations n'appartient pas à l'histoire mais elle est remise en question par la fluidité permise par la mondialisation. Ce processus de remise en question, que nous connaissons depuis la fin du XX^{ème} siècle, influe sur la citoyenneté par le biais d'un phénomène de fragmentation politique et sociale favorisant l'affirmation des identités alternatives à celles conférées par

les États-nations (ISIN, 2013). Dans ce nouveau cadre socio-politique issu de ce que les sciences humaines et sociales nomment post-modernisation, les discours revendiquant la valorisation de l'individualité et de la différenciation émergent. La mondialisation tient un rôle primordial dans ce phénomène en contribuant à la diffusion de ces discours, ayant pour effet de donner du poids et de la reconnaissance aux groupes à vocation identitaire (ISIN, 2013).

Par opposition aux travaux abordant la citoyenneté sous l'angle moderne (principalement en sciences politiques, en histoire, en droit), les chercheurs en sciences sociales – principalement en sociologie (HOBSON, LEWIS et SIIM, 2002) et en anthropologie (CARREL et NEVEU, 2014; NEVEU, 2009, 2013) – ont replacé leur questionnement de la citoyenneté dans le cadre de cette post-modernisation, en réinterrogeant les pratiques et les échelles de représentations.

“La France fait figure de pays où la logique de différenciation inhérente à [la citoyenneté] provoqua le plus de conflits et sera, en conséquence, poussée le plus loin.”

DÉLOYE, 2017 § 28

Intrinsèquement liée à l'État-nation et à ses institutions, à sa centralité, la citoyenneté française est profondément marquée par l'époque moderne. Lien entre l'État-nation et les citoyens passant par le territoire, elle recouvre un ensemble de droits et de devoirs légaux, politiques et sociaux. Empreinte d'une dimension universaliste, elle entend s'appliquer invariablement à tous les citoyens et gomme en cela les particularismes identitaires, communautaires et géographiques des individus (THIESSE, 2010, 2014). Ceux-ci se retrouvent alors dans cette conception partie prenante d'une communauté de citoyens au sens où l'entend par exemple J. Habermas (HABERMAS, 1998).

C'est justement cette dimension universaliste qui selon C. Neveu provoque le “silence assourdissant” des chercheurs en sciences humaines sur la question de la citoyenneté française. Analysant l'inertie française quant aux questionnements post-modernes, elle pointe une sorte d'évasion liée à cet universalisme de la citoyenneté française (NEVEU, 2009), se rapprochant de ce que P. Rosanvallon qualifie d'émancipation à l'égard de la “chair du social” (ROSANVALLON, 1995). Pourtant les études actuelles, comme on l'a vu précédemment, soulignent la richesse et la ferveur – la constructivité même

– des revendications communautaires vis-à-vis de la citoyenneté. Il semblerait pourtant que de tels discours entrent en conflit avec le modèle français d'intégration privilégiant l'unicité à la diversité, l'idéal républicain aux particularismes identitaires, religieux et communautaires (COSTA-LASCOUX, 2006, voir aussi la section 1.3.5, p. 44).

En 1997, C. Neveu soulignait l'abondance de publications françaises sur la conceptualisation de la citoyenneté et le besoin d'en fixer les limites et d'en dessiner les contours, comme pour affirmer la particularité d'un modèle français de citoyenneté. Tout comme S. Duchesne, elle souligne en particulier la lacune française quant à l'attention accordée aux représentations des citoyens à l'égard de leur propre citoyenneté, sous un angle empirique (DUCHESNE, 1997 ; DUCHESNE et MULLER, 2003). S. Duchesne publie alors les résultats d'une enquête qualitative reposant sur des entretiens au cours desquels les enquêtés étaient invités à parler de leur expérience de citoyenneté et de ce qu'elle représentait pour eux.

Sur la base de cette enquête, S. Duchesne propose une typologie de modèles de représentations citoyennes : l'Héritage et les Scrupules, eux-mêmes subdivisés en deux variantes, respectivement les "Républicains" et les "Nationaux" ; et les "Démocrates" et les "Spectateurs du Monde" (tableau 1.1).

Le modèle Héritage regroupe des conceptions de la citoyenneté fortement liées au cadre spatio-temporel français (qu'il prenne son origine dans la Révolution Française ou dans une temporalité plus longue), à l'État-nation français, à la dimension identitaire dont est héritée la citoyenneté. Dans les discours correspondant à ces représentations, la notion de nationalité, le terme "français" prime sur celui de citoyenneté. Le modèle Scrupules en revanche, illustre une plus grande liberté dans le choix des référents identitaires et permet d'envisager le statut même de citoyen et son appartenance à la société nationale comme une forme d'aliénation (BARZIN, 2012 ; PAYAN, 2016).

Cette typologie établie par S. Duchesne souligne le rôle de "l'identification d'un sujet à une nation [dans] son investissement citoyen" et dans sa détermination entre citoyen actif – par choix, par *scrupules* – ou passif – par succession, par *héritage* (PAYAN, 2016, §5). Ces deux formes de civismes sont envisagés par S. Duchesne comme opposés, voire "inconciliables". La citoyenneté française est principalement illustrée par le cas de figure surnommé "Héritage", traduisant une conception à la fois innée et passive –

Tableau 1.1 – Types et sous-types de citoyenneté et de rapports identitaires à la nation

Héritage		Scrupules	
L'identité de l'individu se définit par l'appartenance au groupe , notion de fusion, de transmission		L'individu est indépendant , notion d'égalité, de diversité, d'invention	
Citoyens passifs : se réfèrent au temps, au sol, à la famille		Citoyens actifs : Hommes par essence et citoyens par volonté	
L'individualisme est perçu comme un risque de fragilisation de l'identité nationale		Plus sensibles à l'idée de citoyenneté, d'identité choisie que d'identité nationale	
Divergence sur la datation des origines nationales entre les : ...		Divergence sur la place du citoyen dans la société entre les : ...	
Républicains	Nationaux	Démocrates	Spectateurs du monde
Le rapport à la nation trouve sa source à la Révolution française	Le rapport à la nation s'inscrit sur une temporalité plus longue	Le citoyen concourt à la transformation de la société par son engagement tout en conservant son indépendance	L'indépendance du citoyen est impossible au sein de la société
<i>Visions de la citoyenneté</i>			
Positive	Négative	Positive	Négative

Source : d'après DUCHESNE, 1997 ; NEVEU, 1997 ; PAYAN, 2016

impensée – d'une citoyenneté intrinsèquement liée à l'identité nationale, et dont la transmission est elle-même peu questionnée, du moins sous l'angle scientifique.

Le cadre conceptuel que constitue l'expatriation est susceptible de remettre en question cette typologie, par un changement d'échelle territoriale, par d'éventuels chevauchements identitaires, par l'extraterritorialité ou la transnationalité des sentiments d'appartenances. En effet, nous pouvons émettre l'hypothèse que certains citoyens français résidant et exerçant leur citoyenneté à l'étranger, l'exercent à la fois vis-à-vis de la France (au niveau national ou au niveau d'une circonscription supranationale) et vis-à-vis de leur territoire de résidence (au niveau local). Il est également probable que ces citoyens ressentent une "liberté", une capacité "d'invention" (décrites par S. Duchesne) liées à leur expatriation, tout en exprimant vis-à-vis de la France un lien relevant de l'héritage, en manifestant une appartenance forte à la communauté nationale, en affirmant par leurs pratiques et leurs discours un lien indéfectible avec leur pays d'origine et une valorisation forte de leur identité nationale – d'une façon éventuellement idéalisée.

Les catégories délimitées par S. Duchesne appellent à y situer un profil de citoyenneté française à l'étranger sous un angle plus territorial, dans un cadre étendu par rapport aux dimensions modernes auxquelles s'appliquait alors cette enquête. Le lien vis-à-vis de l'État – mais aussi celui qui unit les citoyens – est susceptible de prendre différentes formes à la lumière de l'extraterritorialité et de subir des variations remettant en cause cet universalisme républicain que les sciences sociales jugent uniformisant.

Ces travaux offrent une idée des questions qu'il reste à poser à la citoyenneté française au prisme de la mondialisation et de la post-modernisation. À la fois par les approches et par les disciplines qui l'abordent, la citoyenneté française semble maintenue dans le périmètre d'un rapport sacralisé à l'État-nation, se traduisant par des leviers normés et selon une définition théorique et moderne qu'il appartiendrait pourtant à chacun d'écrire (DUCHESNE et MULLER, 2003). Ce rôle de l'État dans l'affirmation de l'identité nationale et de l'identité citoyenne constitue un point de départ pour l'analyse que nous menons sur la citoyenneté des Français de l'étranger.

1.1.2 *L'expatrié français, un citoyen relié à l'État*

Au regard de l'État français, les expatriés ont pour particularité d'être demeurés citoyens français malgré leur éloignement. Il est considéré institutionnellement que les ressortissants domiciliés à l'étranger ont les mêmes droits et devoirs que les citoyens restés au pays et que ceux qui concernent le vote s'appliquent même à l'étranger. En ce sens, c'est la nationalité qui confère et garantit les droits.

Alors que les droits et devoirs – et parmi eux principalement le vote – tiennent une place centrale dans les représentations dont témoignent les citoyens à leur propre égard (DUCHESNE, 1997), le droit électoral des expatriés est sujet à débat. Il s'applique en effet à des citoyens délocalisés, indirectement concernés par certaines affaires politiques nationales en raison de leur éloignement. Ce droit des expatriés à prendre part à la politique de la nation est l'illustration d'un projet politique dont la philosophie entend dépasser les frontières. En établissant les expatriés comme une partie spécifique du corps électoral, la France semble vouloir incarner une puissance politique dont la dimension dépasse les problématiques locales et matérielles et s'inscrit dans une philosophie spécifique de la politique appli-

cable à régir différents domaines de la nation, en en dépassant la dimension stato-territoriale. Cette double dimension, ancrée et extraterritoriale rappelle les figures mythologiques invoquées par S. Dufoix, symbolisant respectivement les incitations politiques à l'enracinement et au mouvement (DUFOIX, 2010).

Le fait que ce droit soit inégalement accepté ou investi par les Français de l'étranger² souligne un écart probable entre d'une part la perception qu'a l'État d'une partie des citoyens et la façon dont cette perception se traduit légalement (par la poursuite de la citoyenneté et l'éventail des droits qui l'accompagnent) ; et d'autre part, la perception que ces citoyens ont d'eux-mêmes, de leur rôle au sein de la société et de la légitimité de leur place en son sein.

Les possibilités données aux expatriés de demeurer des individus politiques sont multiples, pas toutes liées à leur seul comportement électoral. Dans l'optique d'une citoyenneté multiple, émergente, on peut concevoir la relation des citoyens français de l'étranger à l'État en des termes spécifiques à l'extraterritorialité, susceptible de se poursuivre – politiquement ou non – dans le cadre de l'expatriation. Dans cette optique, tous types de comportements susceptibles de traduire – au-delà de la frontière – un lien à la France peuvent être envisagés comme pratiques citoyennes. Comme le propose C. Neveu, sous l'angle de l'"ordinaire", le fait de s'informer, de consulter la presse française, de maintenir par-delà la distance le lien de l'information resserré par les moyens de communication pourrait ainsi relever d'une volonté de ne pas rompre, malgré l'éloignement, un lien affectif et politique avec les origines, tout en faisant le choix de demeurer "hors-jeu" sur le plan électoral (CARREL et NEVEU, 2014 ; JAFFRÉ et MUXEL, 2000 ; NEVEU, 2009, 2013). Pensées hors du carcan électoral et légal, ces pratiques à la fois signifiantes et anodines peuvent être plus ou moins directement liées à l'État. Il peut notamment s'agir de pratiques sociales ou spatiales ordinaires, horizontales, liées à une communauté, à un groupe dont l'identité commune révèle une teneur citoyenne. Nous considérons de telles pratiques comme indirectement mais véritablement liées à une référence nationale voire stato-nationale.

Y. Deloye aborde l'émergence de la citoyenneté et le développement de la conscience nationale dans une perspective socio-historique (DÉLOYE, 2017).

2. Comme nous le verrons ultérieurement, les taux d'abstention électorale enregistrés à l'étranger dépassent ceux enregistrés sur les territoires français.

Focalisée sur une citoyenneté stato-nationale, cette conception se distingue des travaux récents sur les citoyennetés alternatives. Son approche concerne majoritairement la citoyenneté moderne et le cas français, où la citoyenneté est envisagée sous l'angle nationaliste et définie comme indicateur de modernité politique. Elle y est présentée comme levier d'institutionnalisation – par l'État – de l'identité nationale de ses membres. Le vote, les célébrations civiques, même l'École, y sont présentés comme instruments de formalisation de la communauté nationale.

L'identité nationale française supplanterait dans cette optique toutes formes d'appartenances alternatives, les rendant de fait subsidiaires et les renvoyant à la sphère privée (la sphère publique étant régie par les règles de civisme et par la citoyenneté). En ce sens, citoyenneté et nationalité apparaissent comme des construits purement artificiels, inculqués par l'État (au cours de la scolarisation par exemple) pour renforcer l'identité qui s'y rattache et supplanter toute autre forme d'appartenance.

Ces construits seraient relativement récents et – s'appuyant sur les travaux de J. Linz – Y. Deloye oppose deux principes successifs de construction stato-nationale. Premièrement, la construction étatique (du x^{ème} au xix^{ème} siècle), constitutive de la dimension institutionnelle et politique, par la maîtrise des ressources militaires et fiscales, le contrôle territorial et la citoyenneté. Et deuxièmement, la construction nationale (plus rapide, aux xix^{ème} et xx^{ème} siècle), consistant en la dimension culturelle et psychologique des États-nations, par le renforcement des valeurs et des solidarités communes et de l'identification à l'État-nation (LINZ, 1993).

Cette approche de la citoyenneté évoque la dimension politique de l'instauration des identités nationales en Europe lors des prémices de la modernité³ (THIESSE, 2014), rendue opérationnelle par les outils de l'État sur l'ensemble des territoires alors administrés (VELASCO-GRACIET, 2009). Cette conception de la citoyenneté, liée à l'identité nationale, instaurée et favorisée par l'État comme stratégie de maintien du sentiment d'appartenance à une nation, un pouvoir et un territoire contingents, est omniprésente dans les représentations et les pratiques citoyennes, ces pratiques et représentations qui elles-mêmes résultent d'un apprentissage, d'une acquisition assurée par les opérateurs de l'État-nation (DUCHESNE, 2007 ; PAYAN, 2016). Elle illustre en négatif tout l'intérêt d'approches inductives de la

3. Voir aussi la section 1.3.3.

citoyenneté à l'aune de l'identité, du sentiment d'appartenance et des pratiques ordinaires (spatiales, sociales) *déclarées comme* citoyennes.

1.1.3 *La citoyenneté des Français de l'étranger, entre progrès et inertie de l'État français dans la mondialisation*

Nous le voyons, la citoyenneté française est pensée selon un cadre stato-national et entérinée par des pratiques normées qui font office d'indicateur quant à l'engagement des citoyens. Cette conception fait abstraction de tout facteur de problématisation de l'équilibre ternaire qui assure la stabilité de l'État-nation. Nous concevons cette contingence entre l'État, la nation et le territoire comme un facteur de pouvoir politique, mais aussi comme un facteur de vulnérabilité à l'égard du monde actuel, susceptible de déstabiliser cet équilibre maintenu au prix d'une rigidité institutionnelle.

Dans ce contexte, les Français de l'étranger, citoyens français habitués à l'exercice d'une citoyenneté normée dans un cadre borné, sont amenés à faire l'expérience d'autres pratiques et à confronter leurs représentations au probable changement de paradigme que peut représenter l'expérience de l'extraterritorialité et du transnational.

La pratique du vote, le paiement des impôts, le recours aux services publics, etc. sont autant de pratiques réalisables à l'étranger mais qui, une fois la frontière franchie, peuvent perdre de leur sens ou ne plus trouver de cadre d'application, sans pour autant signifier un quelconque amenuisement du sentiment d'appartenance (JAFFRÉ et MUXEL, 2000 ; PAYAN, 2016).

Alors que les pouvoirs publics déplorent l'abstention électorale des Français de l'étranger, alors que certains médias véhiculent une image critique et parfois réductrice d'une expatriation motivée par l'opportunisme et par le rejet du modèle français⁴, comment peut-on penser la citoyenneté en dehors des pratiques prévues à cet effet et des représentations négatives que leur renoncement suscite ? Alors que les Français de l'étranger sont pleinement citoyens et bénéficient à ce titre d'une représentation parlementaire, alors que l'expatriation elle-même – en tant qu'émigration – ne bénéficie d'aucun cadre officiel, comment s'exerce leur citoyenneté en dehors du strict cadre stato-national ?

4. Voir la section 2.1.2.2, p. 68, ainsi que les tableaux 2.3 et 2.4, pp. 70 et 75.

La citoyenneté française est permise à tous les titulaires de la nationalité, selon une perspective d'ambition universaliste – selon certaines limites toutefois (DUCHESNE, 2007) – qui entend dépasser les frontières et réunir dans le giron national tous les individus entretenant un lien avec la France en en faisant ses citoyens (PAYAN, 2016). Cette perspective – au trait volontairement grossi – marque la prévalence d'un modèle de citoyenneté pensé par le pouvoir, dans un but nécessairement défini et qui revêt parfois les atours d'un progressisme politique. Les approches contemporaines que nous évoquons au long de ce chapitre appellent pourtant à une reconsidération des approches en matière de citoyenneté française, en raison de l'inertie qu'elle implique au regard de la fluidité, et de l'inclusivité qui guide ces approches (NEVEU, 2013).

Le projet politique français fonde la rigidité conceptuelle entourant la citoyenneté française. Sa confrontation aux pratiques et représentations citoyennes qui émergent de la mondialisation et de la multiplication des influences identitaires, permet de l'éclairer à la lumière des alternatives qui s'y présentent voire le concurrencent hors de ses frontières.

Cas particulier de citoyenneté extraterritoriale, la citoyenneté française des ressortissants résidant à l'étranger constitue un exemple singulier qui traduit une perception particulière de la question migratoire de la part des pouvoirs publics. Ce cas précis interroge la confrontation du modèle stato-national à l'extraterritorialité au prisme de la citoyenneté, qualité des citoyens, libres de se déplacer au delà des frontières, et conservant l'éventail de leurs droits à l'étranger. La réflexion que nous proposons sur la citoyenneté des Français de l'étranger invite à l'analyse des variations identitaires que la mondialisation est susceptible d'occasionner en contexte migratoire, et de leurs conséquences sur la citoyenneté.

Les États-nations modernes, dont la France est un exemple emblématique, ont fondé leur assise sur de solides liens entre l'État, la nation et le territoire. Hors du territoire, l'État et la nation sont-ils toujours étroitement liés ? Hors du territoire et loin des institutions de l'État, les liens qui traversent la nation subsistent-ils ? Hors du giron national et de l'unité républicaine qui lisse les particularismes sociologiques, comment la citoyenneté française s'adapte-t-elle aux alternatives identitaires ?

1.2 LES PARTITIONS SOCIOLOGIQUES À L'ÉPREUVE DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Les questions relatives aux migrations débouchent généralement sur des questionnements sociologiques abordant l'expatriation et les effets de la mondialisation sur les migrations émanant des pays occidentaux. En effet, on observe parfois en sciences humaines et sociales une mise en relation entre types d'émigration et classes sociales (BERTHOMIÈRE et HILY, 2006 ; WAGNER, 2007). Dans ce champ disciplinaire, les "expatriés" désignent régulièrement les émigrés des pays industrialisés et sont couramment reliés aux classes sociales les plus élevées, que l'on désigne le plus souvent par le terme "élites" (GREEN, 2008 ; WAGNER, 1998). Pour cette raison, pour la différenciation sociale qui oppose parfois dans les représentations courantes expatriation et émigration, nous choisissons d'aborder ce sujet par la façon dont il se traduit sociologiquement, aujourd'hui et au fil des recompositions induites par la mondialisation.

1.2.1 *Les classes sociales, inégales devant les migrations*

Plusieurs lectures stratifiées de la mondialisation reposent sur une conception des migrations et des différences qui en opposent les diverses formes. On aborde traditionnellement les migrations comme intrinsèquement liées au développement, s'opérant le plus souvent et le plus massivement vers les pays perçus comme attractifs économiquement et socialement. Ces migrations sont donc observées entre pays du Sud ou – en moindres proportions – à destination des pays du Nord. Ce type d'approche est soutenu par un grand volume de publications, largement dominantes dans l'étude du fait migratoire depuis la fin du XX^{ème} siècle (BERTHOMIÈRE et HILY, 2006 ; DEFOORT, 2008 ; JAFFRELOT et LEQUESNE, 2009). La mondialisation, le tourisme, la libéralisation des marchés, la transnationalisation des firmes ont favorisé une sorte d'extension des bassins d'emploi par les recrutements internationaux de main d'œuvre concurrentielle. Ces processus ont favorisé – parmi une population de travailleurs – la globalisation d'une pratique autrefois couteuse (donc réservée à une élite) s'opérant principalement depuis les pays industrialisés.

A-C. Wagner propose une approche de la mondialisation sous l'angle de la stratification sociale et révélatrice des disparités qui traversent les profils de migrants, contournant l'apparente homogénéité du terme "globalisation" (WAGNER, 2007). Cette approche attribue à la haute bourgeoisie et à la noblesse la caractéristique historique, séculaire, de la mobilité. Cette mobilité, caractéristique des élites européennes depuis le Moyen-Âge, est perpétuellement réinventée au fil de l'histoire des migrations et des étapes de la mondialisation.

Sociologue également, L. Sklair délimite une classe capitaliste transnationale élitaine (*Transnational Capitalist Class*), rattachée à un système global capitaliste (*Transnational Capitalist System*), et caractérisée par la faiblesse de ses attaches territoriales et nationales (SKLAIR, 2002). L. Sklair propose une division en quatre sous-groupes de cette "classe sociale" : les dirigeants d'entreprises multinationales, les hauts fonctionnaires internationaux, les magnats de l'information et des médias, ainsi que les professions libérales et scientifiques exerçant au niveau mondial. Réunis par un ensemble de valeurs communes, d'intérêts communs, par une même vision néo-libérale du monde, et des comportements consuméristes semblables, ces individus mobiles ont en commun des représentations, des pratiques et un mode de mobilisation de leur capital spatial qui se substituent à leurs attaches nationales factuelles.

Sur le plan sociologique, les différentes migrations ne sont pas réellement comparables car elles ne répondent pas aux mêmes besoins, aux mêmes motivations. Les individus les plus aisés des pays du Nord ne sont pas conduits à une forme de migration répondant aux mêmes termes et aux mêmes motifs que les individus les plus défavorisés des pays du Sud, selon des temporalités et des modalités à nouveau différentes. Contrairement à ce que peut laisser supposer une lecture élitaine de la mondialisation et des mobilités, le fait migratoire n'est pas l'apanage des élites, il s'applique tout autant, en modalités différentes à une variété de types de populations. Toutefois, c'est l'agrément et l'enrichissement qu'elle représente qui la distingue des migrations des couches les plus défavorisées de la population, liées à la fuite d'une quelconque oppression (BENSON et O'REILLY, 2009 ; KOFMAN, 2002 ; PORTES, 1999). En ses termes les plus récents, elle se caractérise par la motivation à la réussite et la recherche d'opportunités professionnelles, économiques ou encore immobilières (VERQUIN, 2001).

L'intensification des mouvements migratoires de la fin du XX^{ème} siècle a contribué à recomposer l'ordre général de ces mouvements, les populations et les pays concernés. Il serait réducteur de n'adopter comme grille de lecture qu'une séparation linéaire entre classes sociales et pays d'origine. Il faut toutefois souligner que les classes sociales les plus mobiles des pays les plus développés étaient autrefois les plus aisées. Par ailleurs dans les pays les plus pauvres, les populations les plus vulnérables sont les plus fortement poussées à migrer (pour fuir les famines, les exactions, rejoindre les bassins d'emplois, dans les limites de leurs capacités matérielles à migrer), mais ce sont finalement les classes moyennes qui en ont véritablement les moyens. La dichotomie Nord-Sud ne permet pas de rendre finement compte des particularités locales liées au motif qui pousse les populations à migrer. Le changement que nous soulignons toutefois concerne les pays dont sont issus ces émigrés modestes et les motivations qui les poussent au départ. La démocratisation de l'accès aux transports et, plus récemment, le creusement des disparités sociales dans les pays du Nord ont pu contribuer à inciter à la migration des individus qui n'y étaient pas socialement prédestinés au regard des schémas sociologiques précédents.

C'est un phénomène qu'illustre par exemple en France l'internationalisation des migrations héliotropiques effectués par les retraités et qui s'inscrivent dans une tendance partagée par d'autres populations européennes (CASADO-DÍAZ, 2006 ; GUSTAFSON, 2008). Les régions littorales sont devenues, avec le développement du tourisme, inaccessibles sur le plan foncier pour une tranche de plus en plus large de la population. Simultanément, la paupérisation des inactifs les écarte de ces régions devenues inabordable. Alors que l'image d'Épinal des retraités ensoleillés sur la Riviera se ternit, certains retraités, en recherche de soleil, de qualité de vie et d'opportunité immobilière, semblent se tourner vers la péninsule Ibérique et le Maghreb (tableau 1.2).

Dans une certaine mesure, ces choix de destination sont susceptibles de faire suite à une migration initialement réalisée quelques années auparavant dans le sens inverse, ce que S. Bredeloup nomme migration "à rebours" (BREDELOUP, 2016). Pourtant ce phénomène traduit aujourd'hui une réalité qui contraste avec la représentation de l'État-providence qu'a pu incarner une France attractive, traditionnellement pays d'immigration (ATTIAS-DONFUT et WOLFF, 2005 ; DOS SANTOS et WOLFF, 2010 ; LE BIGOT, 2016b, 2017 ; SCHAEFFER, 2001 ; TORRES, 2008).

Tableau 1.2 – Répartition des pensions de retraites versées à des Français résidant à l'étranger au 31 décembre 2017

CONTINENT – PAYS	MONTANTS DESSERVIS* (€)
EUROPE	607 165
Espagne	178 930
Portugal	175 169
ASIE	30 392
Turquie	15 725
AFRIQUE	480 712
Algérie	360 071
Maroc	62 608
Tunisie	37 037
AMÉRIQUE	35 438
Canada (et Québec)	17 417
États-Unis	13 133
Brésil	1 335
OCÉANIE	3 940
Australie	3 775
MONDE	1 157 786

* Toutes caisses confondues

Source des données : rapport de la CNAV, 2018, pp. 34 – 37
référence complète en annexe B

Cet exemple illustre un pan des recompositions sociales survenues au cours des trente dernières années dans le champ migratoire. Les variables qui ont contribué à démocratiser l'émigration des pays industrialisés et dont sont issues ces recompositions sont multiples. La liberté de circulation, le développement du transport *low-cost*, les programmes d'échanges internationaux, le travail détaché, ont contribué à massifier tout en diversifiant, à l'échelle mondiale, la population amenée à émigrer.

Alors que l'acceptation élitaires de la circulation émanant des pays industrialisés décrite par le modèle migratoire antérieur aux années 1960 (BERTHOMIÈRE et HILY, 2006) supposait la mobilisation et occasionnait le développement d'une forme de capital spatial majoritairement propre aux catégories aisées de la population, cette globalisation sociale du fait migratoire semble avoir démocratisé l'utilisation de ce capital spatial (LÉVY, 2013). La notion de capital spatial est principalement utilisée dans l'évocation des mobilités spatiales, mise en reflet des mobilités sociales et de la dimension de capital symbolique sur laquelle elle est susceptible de reposer (CAILLY, 2007 ; RIPOLL et VESCHAMBRE, 2005). Nous supposons ici que ce

concept de capital spatial trouve toute sa place dans l'étude des migrations internationales à mesure que cette pratique s'est démocratisée et étendue, permettant l'observation de mobilisations différenciées de ce type de capital en fonction des catégories d'émigrés, anciennes ou émergentes (GARNEAU, 2007).

1.2.2 *Globalisation des enjeux de société et cosmopolitisme*

La notion de capital spatial appelle à interroger ce qui, dans la propension à la migration et dans les facteurs qui conditionnent son succès, relève d'un déterminisme social, d'une forme d'acquis, d'une manière d'"être-au-monde" (BERTHOMIÈRE et HILY, 2006, § 4), au-delà du paradigme stato-centré. Le concept de cosmopolitisme est abordé en sciences sociales sous cet angle, étroitement lié aux aspects identitaires induits par l'accroissement des migrations internationales et de la mondialisation sous l'angle social, culturel et humain (BECK, 2002, 2006 ; PAYAN, 2016 ; TARRIUS, 2000). L'articulation scalaire qu'il recouvre, entre local et global constitue le terrain des recherches récentes sur l'émergence de citoyennetés non nationales dans la mondialisation.

Originellement revendiqué par Diogène de Sinope (v^{ème} s. av. JC) comme indépendance et défiance à l'égard d'Alexandre le Grand, cosmopolite (*kosmopolitès*) signifie alors "citoyen du monde" : n'appartenant à aucune cité et ne se soumettant à aucune hégémonie. S. Payan définit cette forme de cosmopolitisme originel comme "individualiste et anarchiste" (PAYAN, 2016, §12).

Par les "nouveaux cosmopolitismes", A. Tarrius évoque les liens entre la mobilité, la recomposition des appartenances et des attachements, les identités et les citoyennetés (TARRIUS, 2000). Focalisée sur des catégories sociales élitaires, la mobilité est envisagée comme vectrice de nouvelles identités, de nouvelles images de l'étranger, et d'un nouveau cosmopolitisme, non plus pensé comme "juxtaposition de collectifs étrangers, mais comme mise en synergie de vastes circulations et rencontres des différences dans une cohésion apparemment paradoxale parce que jamais atteinte par l'ordre des États-nations" (TARRIUS, 2000, p.8). Dans cette optique, les recompositions identitaires occasionnées par la mondialisation et l'accroissement des échanges formeraient un nouvel ensemble, un nouveau type d'identité,

supérieur ou différent de la somme de celles qui le composent. Reliée à une division élitaires de la société, cette acception du cosmopolitisme se rapproche des notions de *Transnational Capitalist Class* (SKLAIR, 2002) et de capital symbolique – déjà envisagée sous l’angle spatial (BOURDIEU, 1994, voir aussi la section 1.2.1, p. 29).

Interrogeant la mondialisation sous l’angle de l’identité et de l’identification à des valeurs communes, U. Beck évoque une “reconstruction conceptuelle de la perception” à l’égard du monde dans les représentations individuelles des enjeux de société. Auparavant rapportés principalement à un cadre stato-national, ces représentations seraient aujourd’hui étendues à l’échelle mondiale, notamment par la mondialisation des enjeux environnementaux, géopolitiques et économiques. L’optique cosmopolitique est située en opposition avec l’optique nationale qui repose sur une vision de la société stato-nationale régulée et jalonnée par l’État (BECK, 2002). Dans cette “optique cosmopolitique” U. Beck évoque la possibilité d’une recomposition de l’identité, reposant sur une “distinction inclusive” : une identification multiple selon la logique “et/et”, à l’inverse d’une identification “alternative” ou “exclusive” selon le modèle “ou/ou”.

En cela, l’approche de U. Beck est une approche post-moderne de l’identité, critique du nationalisme méthodologique, et qu’il veut affranchie de l’opposition entre national et international, en considérant que ceux-ci s’impliquent mutuellement. Ce point de vue est répandu dans divers champs des sciences sociales, notamment dans celui des *postmodern studies* et dans le cadre de l’étude des migrations (CORTES et FARET, 2009 ; LÉVY, 2007 ; NEDELCO, 2010).

Alors que A. Tarrius abordait le cosmopolitisme sous un angle élitaires, tout comme L. Sklair par la distinction d’une classe sociale transnationale, l’“optique cosmopolitique” de U. Beck semble dépasser cette fragmentation sociale en s’étendant, et en se globalisant, par le biais de la diffusion des enjeux de société (politiques, environnementaux) et des référents d’identification (politiques, culturels) autour du monde et parmi la société. Les plus récentes formes de la recomposition sociale des migrations internationales amènent à transposer ces recompositions identitaires – autrefois propres à certaines catégories privilégiées – à de nouvelles catégories sociales ayant accédé plus récemment à la mobilité internationale.

Sans supposer d'uniformisation culturelle par la cosmopolitisation ou le multiculturalisme, U. Beck définit le modèle cosmopolitique comme la possibilité d'être "à la fois semblable et différent [de l'autre]⁵" (U. Beck in RANTANEN, 2005), ce qui nous invite alors à aborder l'aspect identitaire de la mondialisation et des migrations.

La mondialisation a permis la globalisation du phénomène migratoire et l'émergence d'une conscience collective à l'égard d'enjeux de société qui dépassent les frontières des États-nations. Ce nouveau cadre peut-il favoriser l'émergence sinon d'une citoyenneté, d'un sentiment d'appartenance affranchi de l'échelle stato-nationale ?

1.3 LES IDENTITÉS À L'ÉPREUVE DES MIGRATIONS

Entre analogie et différenciation, les migrations élargissent les espaces de rencontre de l'altérité et – par l'addition et la multiplication des ancrages et des facteurs d'appartenance – contribuent à complexifier l'identité (STOCK, 2006a).

L'identité n'est pas unique, elle n'est pas monolithique. Elle n'est pas *objective*. Si la nationalité peut-être considérée comme telle à certains égards⁶, l'identité peut être à la fois multiple, complexe, volontaire. Les critères de ressemblance et de différenciation par rapport à autrui sont infinis et à la discrétion de celui qui les ressent. Au sein d'un même groupe d'appartenance, il est classique que des courants se dessinent, opérant des fractures et formant des sous-groupes. Nous considérons l'identité comme base potentielle d'une expression citoyenne singulière, propre à chacun et devant être envisagée sous un angle dynamique, processuel, opposé à la conception statique que suppose l'approche moderne d'une identité nationale exclusive dominant toutes les autres.

D'un point de vue épistémologique, nous référons au concept d'identité sous l'angle d'une catégorie de pratique et non d'une catégorie d'analyse. Autrement dit, nous y attachons la valeur qu'y confèrent les pouvoirs pu-

5. En version originale : "So the cosmopolitan model is about being equal and being different at the same time", p. 258.

6. Dans la plupart des cas classiques où la nationalité est entérinée par un ensemble de documents officiels qui permettent de la prouver (passeport, carte d'identité).

blics dans les discours officiels ou les citoyens qui s’y réfèrent en leur nom, sans y accorder de valeur analytique *a priori* BRUBAKER, 2001.

1.3.1 *Liquidité et coquilles, l’identité à l’épreuve du monde*

Rappelant les propos de U. Beck sur le modèle cosmopolitique⁷, les diverses définitions de l’identité que propose la littérature la définissent comme ce qui est à la fois pareil et distinct (BRUNET, FERRAS et THÉRY, 1992). Qu’elle soit un rapport à l’altérité (DESHAIES et VINCENT, 2004), une relation d’un opérateur à sa propre singularité (LÉVY et LUSSAULT, 2013), l’identité suppose un autre et un positionnement par rapport à cet autre. P. Ricoeur définit l’identité de façon duale, entre ce qu’il appelle “ipséité” et “mêmeté” (RICOEUR, 1991). Ces deux pôles de l’identité définissent ce qui en elle nous différencie de l’un, de celui qui est différent de nous, et ce qui nous rapproche de l’autre, celui auquel on ressemble. Selon cette conception philosophique de l’identité, nous sommes donc doublement définis par rapport à autrui. En ce sens, il est possible de considérer que l’identité se renforce et se définit au contact d’individus semblables et différents de soi en plusieurs points. C’est ainsi, au contact de l’étranger (au sens large), que l’on est susceptible de ressentir une appartenance vis-à-vis de ceux qui ne le sont pas. Et *vice versa*, c’est au contact des nôtres, en ressentant une sorte de proximité, que l’on prendra conscience du lien qui nous unit.

G. Di Méo affirme que l’identité est essentielle à la conviction de chacun d’appartenir à un ou plusieurs groupe(s) ou ensembles sociaux, territoriaux, cohérents (DI MÉO, 2009). L’identité se définit par une appartenance collective. À la lisière de la dualité et de l’appartenance, E. Crenner définit également l’identité comme ensemble de critères favorisant à la fois “insertion” et “affirmation de l’individualité” (CRENNER et al., 2006). Parmi les facteurs susceptibles de définir les recompositions identitaires dans le cadre d’une “crise des identités contemporaine”, il mentionne le parcours géographique au même titre que l’identification de genre, la situation professionnelle et l’histoire familiale⁸.

7. Voir la section 1.2.2, p. 33.

8. À propos de l’enquête *Histoire de Vie*, 2003, VILLE et GUÉRIN-PACE, 2005.

Dans un contexte mondialisé, et selon une approche tenant compte des recompositions contemporaines susceptibles de contraindre l'identité, Z. Bauman théorise le concept de liquidité comme l'impalpabilité croissante des référents, des liens entre les acteurs sociaux (BAUMAN, 1999). L'analogie avec la matière suggère que les corps liquides ne conservent pas leur forme lorsqu'ils sont soumis à une pression. Si cette théorie est à nuancer, compte tenu de la compatibilité entre flexibilité et force des liens, elle traduit une inquiétude sociale quant au bouleversement des repères spatiaux fondateurs des cadres sociaux dans la mondialisation. Selon H. Velasco-Graciet, les mobilités à l'échelle globale, par leur diversité, semblent détachées de l'espace, "comme si au fond l'espace n'existait pas, comme s'il avait perdu sa capacité à promouvoir les attachements et les mises à résidence des individus et des sociétés" (VELASCO-GRACIET, 2009, p.170). Cette idée de l'identité dans la mondialisation sous-tend une conception alternative de l'identification, comme si la mobilité induisait forcément une recombinaison identitaire par l'éloignement, au profit de l'espace pratiqué dans le présent et aux dépens de(s) l'espace(s) pratiqué(s) auparavant. Ce type d'interprétation des migrations contemporaines semble ne pas tenir compte des divers phénomènes de multi-appartenance et ne se concevoir que dans une approche exclusive de l'identité.

Pourtant, la multi-appartenance prend diverses formes dans la littérature scientifique. Selon A. Moles, l'individu est caractérisé par un rapport à l'espace que l'on pourrait schématiser comme des cercles ou des "coquilles" concentriques qui, chacune à leur échelle, recèlent une part de référencement spatial à laquelle ils s'identifient (MOLES et ROHMER, 1972). L'homme serait un "oignon", avec "des couches successives qu'il différencie quand il agrandit sa sphère d'action jusqu'aux extrémités du Monde" (MOLES et ROHMER, 1972, p.74). Cet emboîtement scalaire qu'évoque A. Moles de façon imagée rappelle à son tour l'imbrication des échelles spatiales, du global au local qu'articule sans les opposer S. Sassen (SASSEN, 2003).

Faite à la fois de critères subis et revendiqués, la façon que l'on a de présenter son identité est révélatrice de la façon dont on la perçoit et dont on se perçoit (CRENNER et al., 2006). Comportant une part de revendication, l'identité peut constituer un levier d'affirmation citoyenne et politique, dépassant ainsi le seul cadre privé et intime de l'individu. C'est sur ce modèle et sur la base des identités communautaires que se sont développées les recherches post-modernes sur l'identité et la citoyenneté, principa-

lement en sciences humaines anglo-saxonnes. Les *subaltern studies* se sont ainsi développées à partir du courant post-moderne, à l'initiative de chercheurs souhaitant orienter leurs questionnements sur la dichotomie *Third World*⁹ / *First World*, et le contexte post-colonial (YEĞENOĞLU, 2005). Ces approches accordent une large part à la dimension nationale sinon géographique de l'identité : la nationalité ou l'origine ethnique constituant alors un double facteur de différenciation et d'intégration identitaire.

Lorsque l'on évoque la teneur géographique de l'identité, la pluralité des référents spatiaux et des échelons d'appartenance, les termes d'"ubiquité" ou de "polytopie" reviennent régulièrement. Appliqué à la géographie, ce champ d'étude est en mesure de fournir des éléments de complexification multi-scalaire de la citoyenneté, selon un panachage territorial propre à chacun (STOCK, 2006a).

1.3.2 *L'identité territoriale hors de l'État-nation*

La géographie propose des concepts qui permettent d'envisager la citoyenneté des Français de l'étranger par le biais de la pluralité et de l'ancrage, selon des hiérarchies qui bouleversent parfois l'ordre des échelles territoriales. Le territoire est conçu comme vecteur d'identité et tient dans le cas français une place fondamentale dans l'identité nationale entérinée par l'État-nation.

Les éléments de géographie ou de spatialités à l'échelle individuelle sont susceptibles de représenter ou de résumer une part de l'identité¹⁰ (CRENER et al., 2006 ; GUÉRIN-PACE, 2006). Les origines géographiques et l'attachement aux lieux interviennent ainsi couramment dans la définition de l'identité qu'un individu donne de lui-même (FILIPPOVA et GUÉRIN-PACE, 2008).

Pourtant, les références à l'espace et au territoire dans les schémas identitaires individuels s'avèrent plus complexes que les déterminismes résidentiels. Par le concept d'"habiter poly-topique", M. Stock remet en question le modèle classique selon lequel on connaîtrait mieux les lieux les plus proches

9. Terme que l'on pourrait traduire par "Tiers Monde", faisant abstraction de la dimension négative de ce terme, conformément à l'emploi qu'en font les chercheurs concernés.

10. Voir aussi la section 1.3.1.

de celui où l'on réside, et moins ceux qui en sont le plus éloignés, notamment en “s’impliqu[ant] ailleurs, et se distan[çant] chez soi” (STOCK, 2006b). Il invite par le concept d’“individus géographiquement pluriels” à une re-composition de la familiarité des lieux, en dépit de leur proximité ou de leur distance. Dans le cas des migrations, M. Bruneau souligne la dimension collective de l’identité, allouée à des territoires, nécessairement pensés au pluriel et parfois articulés au sein d’espaces transnationaux (BRUNEAU, 2006).

En géographie, la question de l’identité est abondamment abordée, notamment en raison de ses implications géopolitiques. Y. Guermond en interroge la pertinence : l’identité territoriale existe-t-elle vraiment, nous *pré-existe-t-elle* vraiment, ou est-elle créée de toutes pièces par les géographes dans un but de légitimation des ensembles spatiaux et territoriaux délimités par eux-mêmes ? Est-elle un sentiment individuel ou un instrument politique mis en place pour renforcer la légitimité des ensemble territoriaux, eux-mêmes issus du pouvoir ? Le fait qu’ils soient construits “par le haut” ne les rend pas moins réels dans les représentations qu’en ont *in fine* les individus (GUERMOND, 2006).

Y. Guermond insiste¹¹ sur les précautions à prendre lorsque l’on parle d’identité territoriale, rappelant les leviers par lesquels elle existe et se manifeste. Son propos enrichit la réflexion autour de l’identité comme objet géopolitique, par les conflits qui peuvent en découler, par le marketing territorial qui la valorise. Cet angle invite à aborder les ressorts politiques de l’identité territoriale dans le cadre de l’État-nation.

Les différentes conceptions spatialisées de l’identité par M. Stock et A. Moles, respectivement décentralisée et concentrique s’opposent tout en s’accordant sur le caractère multiple des appartenances individuelles. Ces recherches sur la multiplicité des appartenances et des identités ont permis d’enrichir l’étude de comportements individuels géographiquement pluriels, caractérisés par une démultiplication des référents géographiques de l’identité. Ces approches, complémentaires les unes aux autres, convergent vers une optique complexe de l’identité, de l’appartenance et de leurs implications sur la citoyenneté. Le croisement de ces différents concepts invite à interroger la confrontation des modèles modernes et post-modernes, comme cadres d’exercice de la citoyenneté.

11. Reprenant DUMONT, 1999.

1.3.3 *L'identité nationale, un construit politique*

L'identité nationale est un construit politique qui pour s'affirmer, a dû supplanter les particularités infra-étatiques constitutives d'identités régionales. L'enjeu stato-national fut alors de s'appuyer sur le territoire comme médiateur entre le pouvoir et la nation, et comme "un mode de contrôle efficace sur les personnes, les processus ou les relations sociales" (VELASCO-GRACIET, 2009).

À ce sujet, Y. Guermond estime que si l'identité territoriale est dans le cadre actuel encore fortement rattachée à la nation, c'est principalement à cause de l'ancrage régional des identités et des sentiments d'appartenance individuels dont s'est nourrie la nation française. C'est ainsi que, par une remise en question "par le bas" et par la valorisation et l'émancipation des identités territoriales multiples, la mondialisation contribuerait à "émietter" ce lien avec la nation.

Pour autant, si sa teneur identitaire est discutée, l'État-nation est incontestablement pourvoyeur du statut de nationalité. Si les migrations, les voyages, les circulations, les brassages que permettent le monde actuel constituent de probables alternatives culturelles et sociales à l'identité nationale, la nationalité demeure un marqueur identitaire prégnant même s'il n'est pas toujours revendiqué en tant que tel (STOCK, 2006a) et s'il est presque systématiquement envisagé du point de vue d'un projet politique stato-national (DUCHESNE, 1997 ; NEVEU, 1997).

L'identité nationale est abordée en sciences sociales comme produit du modèle stato-national. A-M. Thiesse détermine la construction des identités nationales européennes comme produit de la modernité politique et d'une idéologie universaliste dans laquelle s'est bâti un modèle occidental de valeurs politiques et morales communes (DESHAIES et VINCENT, 2004 ; NOIRIEL, 2007 ; THIESSE, 2014). La naissance des identités nationales en Europe est conçue comme un processus de création "par le haut" visant à assurer la cohésion et l'unité au sein de l'État, à partir d'un ensemble de références iconographiques, historiques et culturelles que l'on pourrait apparenter à une mythologie ou un imaginaire politique (ANDERSON, 1996 ; CLAVAL, 1996 ; THIESSE, 2014).

À la base de la qualité de citoyen, l'identité administrative demeure sous l'égide de l'État. Pourtant, les référents spatiaux qui la conditionnent re-

lèvent davantage de choix et d'attachements individuels. Autrefois conditionnée par l'appartenance spatiale, l'identité territoriale connaît aujourd'hui une déstabilisation par la multiplication des références potentielles auxquelles elle peut se rattacher (du local au global, en passant par les différentes échelles et modalités du territoire, ainsi que par l'appartenance multiple à ces échelons).

L'identité comporte une part d'autodétermination – pouvant relever d'une certaine liberté – qui s'applique entre autres champs disciplinaires à la géographie. Elle est l'entrée par laquelle l'individu est en mesure de porter une revendication, une affirmation, notamment à l'égard de sa citoyenneté. Elle est également une entrée par laquelle on peut aborder les représentations spatiales et sociales, individuelles et collectives susceptibles de nourrir la citoyenneté.

1.3.4 *L'État nation moderne bouleversé par la mondialisation : la post-modernisation du rapport au territoire*

Remise en question par la mondialisation et les pratiques migratoires qui l'accompagnent, la structure ternaire sur laquelle repose l'État-nation moderne est confrontée à une complexification de son équilibre. Le concept de post-modernisation renvoie à un bouleversement du modèle moderne dans le contexte de la mondialisation. Il s'agit d'un dépassement de ce modèle, remis progressivement en question par l'émiettement de la trinité fondamentale État – nation – territoire, un émiettement par le haut et par le bas, par l'effet combiné des influences émanant à la fois du global et du local, des appartenances au *cosmos* et à la *polis* (Beck in RANTANEN, 2005, GUERMOND, 2006). P. Claval souligne le rôle de cette “transition vers la post-modernité” dans l'émergence de nouvelles représentations, de nouveaux discours identitaires, favorisés par l'érosion des valeurs traditionnelles et l'artificialité des territoires stato-nationaux sur lesquels repose le modèle moderne (CLAVAL, 1996).

La légitimité de l'État-nation en tant que pourvoyeur d'identité est complexifiée par la recomposition, la mutation, la multiplication des références identitaires et des appartenances – politiques, territoriales, culturelles, religieuses –, aussi bien par l'augmentation de leurs alternatives que par leurs superpositions, l'imbrication des échelles auxquelles ces appartenances di-

verses s'expriment, et par l'émergence d'un objet mondial dans l'ensemble de ces références.

Les travaux en sciences sociales portant sur les nouvelles identités, qu'elles soient territoriales ou communautaires, mettent en effet en valeur une superposition des adhésions, une diversification et une complexification de l'identité. On conçoit à présent l'identité comme composite, comme un ensemble d'allégeances pouvant paraître incompatibles, mais qui sont susceptibles de mieux refléter la diversité des parcours et des processus qui structurent les identités individuelles. Dans cette tendance, on peut invoquer les travaux de C. Neveu sur la dimension processuelle et identitaire de la citoyenneté (NEVEU, 1993, 2009, 2013), ceux de E. Savarese sur la territorialité de la citoyenneté appliquée au cas Italien (SAVARESE, 2015) ou encore ceux d'E. Isin sur les recompositions de la citoyenneté à l'ère actuelle (ISIN, 2009, 2013 ; ISIN et TURNER, 2002).

L'ensemble de ces auteurs envisage le contexte mondialisé comme une diversification et une démultiplication des identités et des citoyennetés, à l'inverse de ce que l'on pourrait interpréter dans l'expression "citoyen du monde" par exemple. Cette diversification des références et expressions citoyennes en rend l'étude plus riche et nous permet justement de questionner la place qu'y tient l'État-nation ainsi que la relation qu'il entretient avec ses ressortissants. L'État-nation serait ainsi mis en position de concurrence vis-à-vis d'autres systèmes ou repères pouvant faire office de référents de citoyenneté plus pertinents. Selon S. Castles et A. Davidson, la configuration actuelle du monde, l'influence des mobilités et l'émergence d'appartenances et d'identifications alternatives rendent caduques les théories à l'œuvre en matière de citoyenneté, maintenues dans le cadre stato-national (CASTLES et DAVIDSON, 2000). L'État-nation est alors remis en question par ce type d'approche en tant qu'espace d'exercice de la démocratie, dès lors que l'appartenance exprimée par les pratiques officielles ne l'est qu'en absence d'une alternative présentée aux citoyens et d'une véritable prise en compte de leur singularité.

Les *postmodern studies* auxquelles nous faisons référence accordent une large part à la prise en compte des phénomènes transnationaux liés aux migrations, aux mobilités, aux identifications non nationales et aux citoyennetés qui découlent de ces pratiques et représentations. Le cas français n'est pas exempt de matériaux d'étude pour ces courants. Toutefois, la

littérature française n'investit ce champ que modérément (NEVEU, 2009). Comme nous l'avons mentionné, malgré une importante population établie à l'étranger et malgré sa prise en compte affirmée sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères (MAE), la France n'est pas perçue comme pays d'émigration. Il existe dès lors un hiatus institutionnel et politique entre les mesures d'encadrement des Français établis à l'étranger et le flou qui entoure toute prise en compte du phénomène migratoire qui les y a conduit, hiatus que nous envisageons en relation avec cette inertie de l'État-nation à embrasser toute transition vers la post-modernité et de ses implications identitaires et citoyennes.

Dans une optique républicaine universaliste, l'État français adopte à l'égard d'une probable émigration française une posture de continuité, matérialisée par l'accompagnement institutionnel des Français résidant à l'étranger, par le prolongement de leur nationalité et par la citoyenneté française qui s'y rattache (SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001). Dans le cas français, cette optique républicaine englobante serait à l'origine d'un mutisme épistémologique et politique autour de la question des identités et des citoyennetés sous l'hégémonie de l'identité nationale (NEVEU, 2009).

Interroger la citoyenneté à l'aune de la mondialisation revient à poser une question scalaire, aux différentes échelles auxquelles peut être abordée la citoyenneté dès lors qu'elle est détachée de sa dimension nationale, dès lors qu'elle s'exprime selon des pratiques émergentes, en lien avec un pan non national de l'identité. Du local au global, l'État n'est pas la seule instance à laquelle est rattachée la citoyenneté. Les échelons infranationaux ou supranationaux sont susceptibles – d'autant plus dans le cas des citoyens établis à l'étranger – de susciter une implication citoyenne plus vive, des représentations plus fortes que l'État-nation, en lien avec des enjeux de société affranchis des frontières, et par le biais d'une mobilisation moins codifiée (activisme, manifestation, participation au débat public) (FALK, 2000 ; ISIN et NIELSEN, 2013 ; YEĞENOĞLU, 2005).

L'État-nation en tant que structure emblématique du modèle moderne, la mondialisation comme processus de dépassement de ce modèle et la citoyenneté comme relation de l'individu politique aux référents de son identité sont trois thèmes qui invitent à questionner le rôle de l'État français dans la configuration actuelle.

1.3.5 *Dans un monde post-moderne, la recomposition des citoyennetés*

Les citoyennetés post-modernes sont conçues comme détachées de la souveraineté de l'État-nation et s'exprimeraient tout autant voire davantage à des échelons communautaires, dont l'ensemble se situerait à l'intersection des échelles d'identification ou de manifestation de l'identité (LINKLATER, 1998). Ces citoyennetés sont pourtant peu prises en compte par les pouvoirs publics, car elles n'alimentent que rarement le pouvoir des États-nations et reposent sur des structures et des pratiques moins institutionnalisées et officielles. Les travaux de A. Linklater sur cette question remontant à une vingtaine d'années, les perceptions à l'égard de ces citoyennetés diverses ont pu changer, sans pour autant que l'équivalence de toutes les formes de citoyennetés soit communément admise.

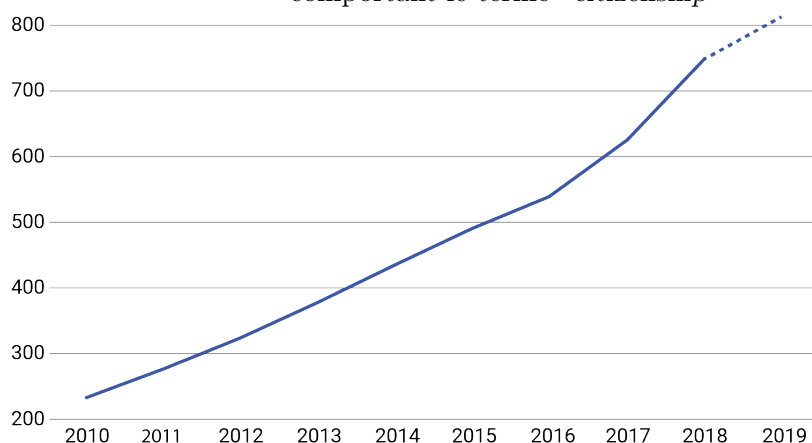
Afin de rendre compte des recompositions citoyennes dans le contexte post-moderne, l'anthropologue C. Neveu propose une approche inductive de la citoyenneté en sciences sociales, axée sur les pratiques individuelles ou collectives et surtout désacralisées, affranchies des codes d'expression citoyenne prescrits par la constitution (NEVEU, 2013). En ces termes, C. Neveu désigne les pratiques auxquelles se résume la "citoyenneté légale", par opposition à ce qu'E. Isin et G. Nielsen nomment "*acts of citizenship*" (ISIN et NIELSEN, 2013). Le croisement des travaux de ces auteurs aboutit à une opposition entre deux types de citoyennetés qui se distinguent par les actes qui les expriment : *active* et *activist citizenship*. Le "citoyen actif" s'exprimerait ainsi au moyen de pratiques routinisées, prévues et normées par la loi, telles que "voter, payer ses impôts, s'enrôler" (NEVEU, 2013), alors que le "citoyen activiste" s'exprimerait principalement par des actes rompant cette dimension routinière, surgissant dans l'espace public hors des pratiques codifiées et attendues, émanant d'une réinvention perpétuellement renouvelée et adaptée à chaque revendication. Les auteurs soulignent la distinction qu'il convient d'appliquer aux termes d'"actes" et de "pratiques", respectivement marqués par la ponctualité et la régularité.

Selon C. Neveu, les approches classiques en sciences politiques enfermeraient la citoyenneté dans une définition établie par l'État-nation, bornée à ses contours et permise dans les limites des moyens d'expression prévus par l'institution. Ces méthodes déductives ne permettent pas, selon cette autrice, d'embrasser la réalité des pratiques citoyennes – auxquelles elle

semble préférer le terme de “processus de citoyenneté” – car elles supposent un modèle citoyen envisagé *a priori* et fondé sur des définitions correspondant à une certaine forme d'idéal politique – que l'on retrouve notamment dans les écrits de J. Habermas (HABERMAS, 1998).

Contrairement à ce type d'approche, l'approche inductive focalise l'attention sur l'ordinaire, sur la réinvention et sur la multiplicité des pratiques et des représentations (CARREL et NEVEU, 2014). Plutôt que de s'en tenir au vote, à l'abstention ou à la participation, il est alors question de s'interroger sur ce que les citoyens décrivent comme “pratiques citoyennes” et de ce qu'ils nomment eux-mêmes “citoyenneté” pour en tracer les contours. Cette approche s'inspire des travaux d'E. Isin (ISIN, 2009, 2013; ISIN et NIELSEN, 2013), ou encore de S. Duchesne (DUCHESNE, 1997) et s'inscrit dans un courant scientifique en plein essor (BAGLIONI et FONTAINE, 2015; LAMBLIN, 2015; SAVARESE, 2015) (figure 1.1).

FIGURE 1.1 – Évolution du nombre annuel des citations de publications comportant le terme “*citizenship*”



Source : dimensions.ai

Dans la mesure où la citoyenneté cristallise le pouvoir de l'individu au sein de la cité et de la communauté de ses pairs, l'approche inductive se revendique plus fidèle à la souveraineté populaire qu'entend exprimer et permettre la citoyenneté, en rupture avec un prisme d'analyse répandu et focalisé sur la pratique du vote (CASTLES et DAVIDSON, 2000). Dans cette optique, la démarche privilégiée dans les approches classiques et considérée comme “déductive”, revient à étudier la citoyenneté par rapport au cadre prévu par l'État, par le pouvoir et par la loi. Abordée comme telle, cette approche permet davantage de constater les manquements des citoyens à

l'égard de pratiques prévues, et donc l'obsolescence ou les failles probables du système constitutionnel d'expression citoyenne, électorale et institutionnalisée. Les apports de ce type d'approches revêtent ainsi une teneur négative et semblent plus à mêmes de révéler des lacunes qu'une quelconque émergence.

En d'autres termes, l'évaluation de la citoyenneté par rapport à la définition courante ne peut permettre que de constater l'affaiblissement de la participation électorale et le désengagement vis-à-vis des représentants politiques. En revanche, si l'on interroge les citoyens sur la façon dont ils conçoivent et vivent leur citoyenneté, il sera possible de constater l'émergence de pratiques nouvelles, inenvisagées *a priori* et non moins légitimes : ces "*acts of citizenship*" que nous évoquions auparavant (ISIN, 2009). Cette approche revient à considérer les citoyens comme experts de la citoyenneté davantage que l'État. Comme les citoyens sont citoyens, ils sont alors les mieux placés pour parler de citoyenneté et pour la définir à l'aune de leurs propres pratiques citoyennes. Sans opposer l'État et les citoyens autour de conceptions antagonistes de la citoyenneté, ces approches invitent à réinterroger le concept sous l'angle du citoyen, auquel les approches les plus courantes auraient préféré une optique politique vue du haut. Ces approches récentes plaident pour une réinvention et pour une réhabilitation du citoyen, tout aussi légitime à conceptualiser sa propre qualité.

Les questions soulevées par ce type d'approche rejoignent les questionnements géographiques par l'évocation de la dimension scalaire et territoriale à laquelle la citoyenneté est la plus à même de s'exprimer. Dans la conception moderne, la citoyenneté est entendue une comme relation symbolique et sacralisée à l'État. Dans une conception post-moderne du monde, les États-nations voient leurs prérogatives s'amenuiser au profit d'autres échelons, notamment sur le plan identitaire. Pour autant, les approches inductives plaident pour une plus grande prise en compte du local dans l'étude de la citoyenneté, d'une citoyenneté "ordinaire".

Les théories post-modernes s'inscrivent dans un contexte de mondialisation où les échelles s'imbriquent et où les pouvoirs institutionnels sont remis en question "par le haut" et "par le bas". Dans cet esprit, ces recherches accordent une large part aux communautés, aux groupes informels et (c'est justement l'objet de leurs revendications) en recherche de légitimité (BALIBAR, 2001). Par essence, ces travaux portent sur les minorités, sur les

“subalternes” (YEĞENOĞLU, 2005) en se focalisant sur les revendications citoyennes *queer*, féministes, ethniques, *etc.* Ces citoyennetés et ces appartenances prennent nécessairement sens dans un cadre affranchi de l’institution stato-nationale à l’égard de laquelle elles cherchent à s’affirmer. En effet, dans le contexte que proposent ces alternatives, l’État-nation tend à perdre sa valeur d’espace de réalisation d’une démocratie respectueuse de ces singularités (CASTLES et DAVIDSON, 2000). Ce courant post-moderne poursuit une approche fragmentée, plurielle de la citoyenneté, se distançant des approches agrégées, non moins légitimes, poursuivant une approche globale du fait politique. Ces deux visions complémentaires s’opposent, entre universalisme étatique et valorisation identitaire, parfois autour de valeurs clivantes qui donnent à observer de véritables conflits. La place du fait religieux dans le cadre républicain en donne l’exemple d’un débat vivace depuis plusieurs années, opposant initialement laïcité et liberté de culte et où se sont greffées progressivement des revendications connexes liées au féminisme, par exemple.

La dimension transnationale des citoyennetés et des appartenances est une composante majeure de ces approches, intrinsèquement liées aux minorités et aux luttes de revendications citoyennes, par le biais des migrations et de la constitution de communautés nationales (BAUBÖCK, 1994 ; SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001). La prise en compte de la multiplicité des appartenances est au cœur de ces approches, nécessairement respectueuses du principe d’inclusivité et de “chevauchement des appartenances”¹² (BAUBÖCK, 2003).

Thème peu abordé dans la discipline, ce questionnement de la citoyenneté permet pourtant à la géographie de mener une approche par les échelles et les territoires d’expression de la citoyenneté. L’approche territorialisée de la citoyenneté remet par essence en question le caractère universaliste de la citoyenneté à la française en lui préférant les pratiques particulières à plusieurs égards (social, territorial), émergentes et processuelles afin de ne pas en contraindre l’analyse et en masquer les évolutions.

La dimension “processuelle” qu’évoque abondamment C. Neveu entend par ailleurs accorder une grande importance au caractère émergent et construit de la citoyenneté, à la façon dont il constitue un enjeu pour les groupes qui,

12. Dans le texte original : “*overlapping membership*”.

se sentant exclus de l'entité républicaine, réclament à faire entendre leur voix de façon cohérente vis-à-vis de leur identité.

Ces approches que nous évoquons abordent l'émergence de citoyennetés alternatives, la fluidité des identités et l'accumulation des appartenances. Les acceptions contemporaines de ces concepts sont diverses et en dessinent des formes complexes qui ont pu être traitées par l'inductivité. L'exemple français apporte une problématique à ces approches, à la fois par la prégnance du modèle stato-national sur lequel il repose et sur l'émergence de nouveaux rapports aux territoires et aux États qu'offre la mondialisation.

Les recompositions identitaires induites par la mondialisation se sont accompagnées d'une complexification des rapports subjectifs aux territoires. Le dépassement épistémologique du paradigme moderne permet à son tour d'interroger à l'aune des territoires et des identités l'émergence de citoyennetés nouvelles. Dans le cas français, la prégnance de l'universalisme républicain sur lequel s'est bâti l'État-nation et la solidité de ses fondations laissent-ils à ces citoyennetés la liberté nécessaire à leur épanouissement, en l'occurrence dans le cas des citoyens de l'étranger ? Par quels outils l'État compense-t-il les influences de la mondialisation sur la cohérence et l'équilibre de la communauté des citoyens ?

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

Nous envisageons la citoyenneté des Français comme un cas emblématique de modernité politique confrontée aux recompositions du monde et aux bouleversements identitaires et territoriaux qui en découlent. Entre adaptation à la mondialisation et rigidité stato-nationale, la France permet à ses citoyens l'exercice de leur citoyenneté hors du territoire national, selon des termes et des pratiques qui s'inscrivent en continuité de la citoyenneté française métropolitaine. Pourtant, hors du territoire, dans le contexte actuel des migrations internationales, territorialement ancrées ou circulantes, les populations extraterritoriales sont amenées à enrichir leur identité de leurs expériences du monde. Les études post-modernes actuelles soulignent les liens qui s'opèrent entre ces diversifications identitaires et les représentations et pratiques citoyennes qui en émergent.

Dans la continuité de cette approche, nous proposons d'étudier la multiplicité des citoyennetés que vivent ou ressentent les Français en situation d'émigration, ainsi que les retombées susceptibles d'influencer leur citoyenneté française et leur rapport à l'État. Leur extraterritorialité situant leurs pratiques sociales et spatiales de part et d'autres de frontières nationales, nous envisagerons le caractère multiscale de leur citoyenneté en tenant compte de la multiplicité des acteurs politiques impliqués et de la façon dont la France compense cette discontinuité institutionnelle.

Certains pays ayant subi de fortes émigrations investissent leurs diasporas à des fins stratégiques (GUERASSIMOFF, 2010 ; THERWATH, 2009 ; TINTORI, 2010). Nous envisagerons donc la façon dont la France – à qui on ne prête aucune tradition diasporique et malgré une balance migratoire largement excédentaire¹³ – investit pourtant cette partie de sa population au moyen d'un encadrement institutionnel extrêmement sophistiqué et d'une grande présence à l'étranger. Si la portée politique des diasporas a fait l'objet d'une littérature abondante en ce qui concerne les pays dont la communauté extraterritoriale est importante, nous interrogerons la pertinence d'un tel enjeu à l'égard du cas français.

L'exemple français offre celui d'une citoyenneté singulière, entre avant-gardisme et héritage, à la fois façonnée par l'évolutivité des institutions liées aux Français de l'étranger et guidée par la prégnance d'un modèle républicain intégrateur et universalisant.

13. Source : + 61 000 personnes par an en moyenne entre 1975 et 2015, selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), *France, portrait social*, édition 2019.

L'ENCADREMENT DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER, DISPOSITIFS ET CONCEPTS

Que ce soit par dénomination ou par recensement, le fait migratoire français bénéficie d'une représentation singulière, entre euphémisme et valorisation. Contribuant à amplifier la population de ressortissants de nationalité française dans le monde et de ce fait la *présence* française dans le monde, l'émigration de France relève-t-elle politiquement du risque ou de l'atout ? La façon dont l'État français aborde le concept d'expatriation et l'extension de sa présence dans le monde par le biais de ses ressortissants résume un positionnement conceptuel privilégié par les pouvoirs publics et s'inscrit dans un projet politique particulier. Ce projet politique influence la façon dont est traité le concept d'émigration par les pouvoirs publics. De cette approche politique de l'expatriation, de cette façon dont les pouvoirs publics conçoivent la population française de l'étranger, découle son encadrement institutionnel et matériel.

En l'absence de toute précision formelle – comme ce peut être le cas en Inde (THERWATH, 2009) –, en l'absence de toute politique à l'égard d'une émigration reconnue comme telle – comme ce peut être le cas en Italie (TINTORI, 2010) –, en l'absence de toute tradition diasporique identifiée – comme ce peut être le cas en Chine (GUERASSIMOFF, 2010) –, le thème de l'émigration française est entouré d'une nébulosité conceptuelle, sémantique et quantitative qui complexifie son approche.

Entre citoyenneté, post-modernité et identité nationale, nous interrogeons les procédés par lesquels l'État encadre la population française de l'étranger, qu'il s'agisse des choix de recensement, de dénomination, ou les enjeux qui s'y appliquent. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous focalisons cette analyse de l'encadrement institutionnel dont bénéficient les Français de l'étranger sur deux dispositifs particuliers, que nous jugeons emblématiques de la relation entre l'État Français et les citoyens. Nous prenons appui sur les exemples des systèmes de représentation électorale et d'enseignement français à l'étranger, emblématiques des politiques d'ac-

compagnement et d'influence de l'État français vis-à-vis de la population de l'étranger.

2.1 LES “FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER”, UN CHOIX SÉMANTIQUE ET POLITIQUE

Plus que d'émigration française au sens strict, les pouvoirs publics français désignent les “Français de l'étranger” ou encore les “Français établis hors de France”, insistant sur l'aspect locatif d'une partie de la population, passant sous silence l'aspect migratoire qui les a menés à l'étranger. On souligne leur état, leur qualité présente en faisant abstraction de ce qu'ait pu être leur qualité passée (résidents français, issus d'une quelconque immigration, descendants de Français d'Algérie ou du Maroc avant la décolonisation, etc.). Ce positionnement permet notamment de ne pas interroger les causes qui poussent à l'émigration, qu'elles soient individuelles, sociales, sociétales ou politiques. Avant d'analyser plus en détails les positionnements politiques dont découlent ces éléments de langage, évoquons les formes que prend l'émigration française dans la recherche en géographie.

2.1.1 *Qui sont les Français de l'étranger ?*

Les travaux abordant la question de l'expatriation française ont en commun l'ambition d'éclaircir une problématique lexicale et de proposer une lecture originale d'un même fait à l'aune de sa désignation. La multiplicité des termes mobilisés pour parler de la population française de l'étranger et la polysémie de ces termes contribuent à épaissir la nébulosité qui l'entoure.

Entre diaspora, élites managériales, relais de rayonnement et expatriés, les différents concepts que recouvrent ces termes permettent de dessiner une image composite, imparfaite d'une réalité complexe. Les différentes réalités qui s'appliquent à la définition de la population française de l'étranger traduisent en réalité des perceptions à leur égard. Les chercheurs qui se sont intéressés à cette question ont été contraints à des choix sémantiques qui impliquent nécessairement de s'adapter aux acceptions officielles de l'émigration et aux données sur lesquelles repose toute analyse.

2.1.1.1 *Une diaspora française ?*

L’emploi du terme de diaspora nécessite un cadrage sémantique. Ce concept renvoie originellement au peuple juif et a bénéficié au fil du temps d’un élargissement de ses cas d’applications, de telle sorte qu’on l’utilise de façon plus ou moins consensuelle pour évoquer entre autres les cas chinois, indien ou italien (LECLERC, 2004 ; TROLLIET, 1994). Si ces élargissements le distancent de l’objet originel, le terme de diaspora désigne un type de populations particulières, ressortissantes de pays ayant subi une émigration forte et soutenue, dont la somme des migrations individuelles se traduit par des flux migratoires conséquents. Le concept de diaspora rassemble donc des critères de délimitation liés à la fois à la nature de la communauté considérée et aux contraintes relatives au pays dont elle est issue.

UNE ÉMIGRATION CONTRAINTE

Les pays communément considérés comme territoires d’origine de diasporas ont souffert de ces émigrations importantes. Ils ont donc adopté diverses stratégies dans le but de tirer parti de cette forte émigration.

Au cours du XX^{ème} siècle se sont développées des stratégies de “développement par l’exil” ou de *brain gain* (THERWATH, 2009, 2010) prenant diverses formes, dont celle de la représentation électorale et du vote, dans des proportions différentes du cas français.

Que ce soit sur le plan social, professionnel ou politique, les diasporas ont en commun la fuite contrainte d’un pays – même si l’on considérera que la notion de contrainte ne s’applique pas dans la même mesure à toutes les migrations relevant du concept de diaspora. Si la situation de la France est aujourd’hui, comme tous les pays du monde, économiquement critique ou difficile, elle ne connaît aucune comparaison avec celle des pays cités en exemple au moment de l’amplification de leur émigration. Il n’existe en France aucune peine d’exil, et les famines ou pénuries fuies par certaines communautés diasporées appartiennent à l’histoire. Les très importants taux de chômage atteints en Italie avant la Grande Émigration sont incomparables avec les taux français contemporains (TINTORI, 2010).

Si le discours médiatique et politique actuel¹ évoque parfois une diaspora française contrainte à l’expatriation, on ne saurait comparer ces par-

1. Voir la section 2.1.2.2, p. 68

cours à ceux d'infirmières indiennes émigrées dans le Golfe ou de *coolies* chinois dispersés autour de l'Océan Indien au XIX^{ème} siècle, soumis à une bien plus impérieuse nécessité (GUERASSIMOFF, 2010 ; THERWATH, 2009). Pour l'heure, l'expatriation française semble plus proche des “*lifestyle migrations*” décrites par M. Benson et K. O'Reilly, désignant les émigrations motivées par une amélioration des conditions de vie ou la poursuite d'un idéal, d'un imaginaire représenté par l'étranger ou par une destination particulière (BENSON et O'REILLY, 2009 ; O'REILLY et BENSON, 2009).

L'utilisation du terme de diaspora en désignation du cas français semble inadaptée, principalement au regard des conditions spécifiques qui caractérisent les émigrations diasporiques (BRUNEAU, 2004). Pourtant, l'emploi de ce terme dans le débat public – principalement de la part des politiciens – invite à en interroger la pertinence.

DES COMMUNAUTÉS TRANSNATIONALES TRAVERSÉES DE LIENS TRANS- VERSAUX

Soulignant la nécessité de formuler cette interrogation, W. Berthomière entreprend d'en établir une cartographie à partir des pratiques numériques qui l'animent et la structurent, sur un modèle analogue à d'autres diasporas consensuellement reconnues comme telles (BERTHOMIÈRE, 2012). Dans le cadre de sa contribution au projet collaboratif “e-Diaspora” dont l'objectif est la cartographie du “cyberespace des diasporas et communautés transnationales”, W. Berthomière identifie une diaspora française tissée de liens noués au moyen d'Internet, par l'intermédiaire des réseaux sociaux, des réseaux de sites et de blogs associatifs ou institutionnels qui coordonnent la population française établie hors de France (BERTHOMIÈRE, 2012 ; HASANE et BERTHOMIÈRE, 2009). La “cyber-diaspora” qu'il décrit existerait par les pratiques virtuelles de ses membres. Il avance l'exemple de quelques sites Internet communautaires ayant pour vocation la cohésion des groupes d'expatriés dans le monde selon leur région d'appartenance, d'origine et d'expatriation, révélant une portée identitaire des territoires quelle que soit leur place dans les parcours individuels. Si l'élément constitutif des diasporas réside dans la nature et la densité des liens qui les animent (SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001 ; TOYNBEE, 1969), cette étude des usages numériques plaide pour une reconnaissance de l'utilisation sinon du

terme “diaspora”, du moins de la prise en compte d’un “tournant transnational” de la population française de l’étranger.

Il faut toutefois considérer que la nature des liens qu’entretiennent les membres de la diaspora ou de la communauté nationale présumée sont porteurs de sens. Comme le souligne W. Berthomière, les sites institutionnels exercent dans ce “cyberespace diasporique” une domination et une forte centralité. Il semble que les ressources numériques sur lesquelles cette transnationalisation prend appui résultent d’un probable positionnement politique à l’égard des ressortissants français afin de valoriser un sentiment d’appartenance, comme l’analyse W. Berthomière (tableau 2.1).

Tableau 2.1 – Classement du corpus “expatriés français” par type de contenu

TYPE DE CONTENU	NOMBRE DE NŒUDS	PART DU CORPUS TOTAL
Services à l’expatriation	127 nœuds	35 %
informations institutionnelles	107	30 %
Accueil et intégration	57	16 %
Expériences et vécus personnels	26	7 %
Partis politiques	22	6 %
Insertion professionnelle	21	6 %
Éducation	1	0 %
Vécu familial	1	0 %

D’après BERTHOMIÈRE, 2012, p. 13

En effet, sur la totalité des contenus pris en compte par l’atlas de ce “cyberespace”, environ 80 % concernent des problématiques d’accompagnement. Les catégories les plus représentées au sein de ce corpus relèvent en effet des services à l’expatriation (35 %), des informations institutionnelles (30 %) et de l’accueil et de l’intégration sur place des nouveaux arrivants (16 %). Une forte proportion de ces contenus semble issue de sites institutionnels ou liée à des institutions officielles. Ces liens entre ressortissants Français de l’étranger ne sont donc pas nécessairement spontanés, et n’émanent pas forcément d’une volonté partagée collectivement par les individus. Cette implication de l’État au-delà de ses limites territoriales invite alors à considérer la validité du concept de diaspora en application du cas français.

“Pour rendre opératoire le concept de diaspora dans la recherche, il faut le réserver aux populations qui maintiennent des liens institutionnalisés, objectifs ou symboliques, par-delà les frontières des États-nations”

SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001, p. 33

Cette centralité des acteurs institutionnels, observable jusque dans la façon dont est organisée la communauté virtuelle des expatriés, rappelle le rôle hégémonique que joue l'État dans le modèle français et dans l'acception française de la citoyenneté. En cela, la diaspora qui découlerait de ce réseau numérique serait structurée par l'adoption de pratiques encouragées et animées par l'État, au sein desquelles il s'implique remarquablement. Pourtant c'est justement cette implication de l'État qui invite à nuancer l'emploi de ce concept.

Toujours d'après D. Schnapper, on ne saurait parler de diaspora sur la simple base de liens entretenus au-delà des frontières (SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001) en appliquant le concept de diaspora à tout ensemble répondant de près ou de loin à cette caractéristique. Si cet élément est intrinsèque au concept de diaspora, il l'est autant que l'institutionnalisation de liens de divers ordres (économiques, politiques, identitaires) entre les différentes communautés d'une même diaspora, et pas uniquement de façon radiale, entre les individus et le pays – ou l'État-nation – d'origine. Compte tenu de la centralité des références institutionnelles dans le réseau e-diasporique français, il semble que la cyber-diaspora française suive ce schéma.

“Je pense, comme Tölölyan, qu'on ne saurait parler de « diaspora » s'il n'existe pas un minimum d'institutionnalisation des échanges – économiques, politiques, identitaires – entre les diverses implantations du peuple dispersé ; s'il n'existe pas de stabilité dans les relations avec la société d'installation ; s'il n'existe pas une forme d'aspiration à l'unité et au « retour », même si elle est purement imaginaire (TÖLÖLYAN, 1996). Le concept perd de son pouvoir de compréhension s'il s'applique à toute dispersion de population qui peut être provisoire, instable, précaire ou « flottante » (MÉDAM, 1993).”

SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001, p. 31

Évoquant une diaspora *naissante*, embryonnaire, W. Berthomière avance de prudents éléments d'analyse de la population française de l'étranger dans ce cadre conceptuel, posant l'hypothèse que ces liens virtuels et médiatiques qui la traversent, se développent et s'épanouissent en s'affranchissant éventuellement de la centralité institutionnelle parisienne.

“So a french what ? Let's say an incipient diaspora”

BERTHOMIÈRE, 2012, p. 14

C'est justement par cet affranchissement et par l'émergence de pratiques ré-appropriées, tant en termes de diaspora que de citoyenneté, que nous

interrogeons la probabilité d’une citoyenneté française extraterritoriale, affranchie d’une hégémonie stato-nationale qui aurait pourtant contribué à la susciter, par le biais d’un ensemble d’outils d’accompagnement que nous détaillerons d’ici la fin de ce chapitre.

L’Inde offre un exemple singulier qui permet d’enrichir la réflexion autour des politiques d’encadrement de l’émigration en proposant un modèle de capitalisation sur les départs (THERWATH, 2009). Pour autant, cet exemple apporte des éléments de réflexion sur les motivations à valoriser l’émigration et sur la sélectivité socio-professionnelle des politiques publiques. La valorisation économique ou commerciale qu’illustrent les exemples chinois et indien semble s’accompagner nécessairement d’une inégalité de traitement des populations diasporiques. Inégales devant les bénéfices qu’elles représentent aux yeux du pays, les différentes classes de la population semblent profiter d’un soutien et d’un accompagnement différenciés (THERWATH, 2010). Des infirmières et ouvriers Keralais émigrés dans les pays du Golfe aux ingénieurs et médecins du Nord de l’Inde établis en Californie ou au Royaume-Uni, on peut supposer un décalage sur les atouts que représentent les émigrés pour leur pays d’origine : aussi bien en termes d’amélioration de capital humain, d’enrichissement, ou de force de négociation politique (BAUBÖCK, 1994).

Les exemples que nous avons mobilisés en comparaison du cas français présentent en commun une prise en compte relativement précoce de l’émigration et de la diaspora. Nous estimons cette prise en compte précoce car elle précède l’essor de la post-modernité et les politiques étrangères qui l’ont accompagnée. Si l’utilisation de ce dernier terme est débattue et constamment ramenée à l’origine conceptuelle qu’en représente l’exemple juif (LECLERC, 2004 ; TROLLIET, 1994), son emploi contribue à nommer, à officialiser et à identifier une population particulière. Les mesures politiques prises relativement tôt traduisent la conscience qu’avaient les gouvernements de l’enjeu que représentait l’émigration, sous un angle bien plus complexe que celui du risque et de la trahison patriotique. Ces exemples sont ceux de pays sinon en développement, du moins ayant été marqués par de très volumineuses vagues de départ. Considérés comme pays d’émigration, ils ont, au tournant de la mondialisation, misé sur le poids démographique de leur diaspora en en faisant un levier stratégique. Si la France n’est donc pas pionnière ou exclusive en ce qui concerne l’encadrement de sa population de l’étranger, si sa population émigrée n’est pas la plus nombreuse, si on

ne peut que de façon controversée parler de diaspora, l'exemple français demeure exclusif. Plus de dix fois moins importante que la diaspora indienne, la population française de l'étranger bénéficie pourtant d'un encadrement comparable à celui de ces pays bien plus marqués par l'émigration.

L'emploi du terme "diaspora" dans les discours officiels et par les pouvoirs publics fait référence à cette dimension historique, à cette profondeur culturelle qui accompagne la trajectoire des diasporas. Dans le cas des Français de l'étranger, cet emploi lexical dans le discours public semble exprimer un parrainage de ce phénomène, une bénédiction donnée par l'État à ceux qui partent renforcer leur identité communautaire nationale hors des frontières, étendre l'influence politique de la nation dans le monde, dans ce que S. Dufoix nomme "logique d'Hermès". Le concept de diaspora repose nécessairement sur la force d'un tissu social, d'une identité, d'une culture et de la résistance de ceux-ci à travers le temps et l'espace, insolubles dans le transnational. Nous estimons donc qu'une telle dénomination de la population émigrée par les pouvoirs publics de pays d'origine poursuit un but performatif. La mobilisation du concept de diaspora dans le discours public nécessite un éclaircissement que nous aborderons en lien avec le mode de recensement de la population, notamment ².

Pourtant, la population française de l'étranger diffère à bien des égards de ce que les diasporas ont en commun et de ce que leurs reconnaissent les spécialistes. Les définitions qu'en donnent par exemple M. Bruneau et D. Schnapper excluent le cas français dans ses caractéristiques contemporaines. Les relations qu'entretiennent virtuellement les Français de l'étranger autour du monde ne semblent pas marquées par des liens étroits, denses ou forts d'un point à l'autre du globe sans intermédiaire métropolitain ou institutionnel (BERTHOMIÈRE, 2012). Sans l'intervention de l'État, sans les dispositifs administratifs et électoraux mis à la disposition des citoyens, il semble que la population française de l'étranger ne rassemble pas les critères d'une diaspora, ni même d'une communauté transnationale. Comme y invite W. Berthomière, il est toutefois envisageable d'observer sur les bases médiatiques qui animent les liens entre les Français de l'étranger l'émergence d'une telle forme sociale à l'avenir, d'autant plus en considérant l'importance qu'ont pris les plateformes sociales, depuis leur essor, dans les pratiques courantes.

2. Voir la section 2.1.2.1, p. 62.

2.1.1.2 *Nommer le phénomène*

L’exception française en termes d’émigration réside dans l’emploi du terme “expatriation”. Certes le concept n’est pas originellement français et on en constate l’emploi dans un champ assez large et surtout non ja-lonné³. Pourtant il semble caractéristique de la relation qu’entretient l’État Français à ses ressortissants établis durablement à l’étranger, notamment par l’encadrement dont ils bénéficient. La notion d’encadrement rassemble les mesures vouées à assurer une présence institutionnelle dans le monde auprès des populations relevant de l’État Français.

La dichotomie qui existe entre *expatriation* et *émigration* réside moins dans la qualité des individus concernés par ces termes que dans la percep-tion qu’en ont les individus qui *utilisent* ces termes. En somme, expatriés et émigrés ne sont pas différents dans les faits, mais le fait de les appeler expatriés ou émigrés traduit une différence dans le point de vue qui est porté sur eux. La langue française se caractérise dans une certaine mesure par une richesse lexicale des termes liés à l’émigration et à ses multiples mo-tifs. Pourtant, le flou autour de l’emploi de ces termes pour qualifier l’émi-gration française semble entretenu dans ce que D. Schnapper surnomme un “refus de l’ethnique”, du fait d’une tradition politique et sociologique typiquement française privilégiant l’unité, l’universalité républicaine et la laïcité au détriment des particularismes, qu’ils soient régionaux, ethniques, sociologiques ou religieux (NEVEU, 2009 ; SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001).

Dans les faits, l’expression “Français à l’étranger” semble désigner l’en-semble des personnes se trouvant hors du territoire national, comprenant donc les touristes, les étudiants en mobilité, les stagiaires. L’expression “Français *de* l’étranger” quant à elle, désignerait alors plus couramment les Français qui se réclament de l’étranger, qui vivent à l’étranger et ont élu do-micile et ancrage hors de France (VERQUIN, 2000). Contrairement à l’Inde où sont énoncées des expression clairement délimitées (*Non Resident In-dian* (NRI), *People of Indian Origin* (PIO)) pour désigner différents niveaux d’émigration (de première ou de $n^{\text{ème}}$ génération), les expressions françaises laissent place au doute, à la libre interprétation et surtout à l’identification envers l’un ou l’autre des termes.

3. L’ensemble des cas où le terme est employé désigne une grande variété de profils et de situations, et seulement parfois des statuts officiels comme celui des sportifs ou des travailleurs détachés.

En revanche, le terme “expatriation” – s’il est très fréquemment employé dans le langage courant – semble souvent rejeté ou critiqué par ceux qu’ils désignent et qui ne s’y reconnaissent pas, en raison de sa portée sémantique. Au-delà de la dichotomie expatriation-émigration, c’est son caractère péjoratif voire traumatique qui semble en être la cause. L’expatriation traduit une notion d’exil, une peine, un départ forcé. Sans aller jusqu’à faire l’analogie avec les phénomènes diasporiques, “expatriation” est souvent rapproché des émigrations historiques comme celles des aristocrates tentant d’échapper à la Révolution Française à la fin du XVIII^{ème} siècle ou celles des Huguenots fuyant les guerres de religion au XVI^{ème} siècle – ce qui confirme par ailleurs la tradition nobiliaire dans laquelle s’inscrit l’image de l’émigration française aujourd’hui perçue comme principalement élitaine (DIESBACH, 1998 ; JOUTARD, 2002 ; RANCE, 1998 ; TULARD, 2013). Sur le plan étymologique, le terme renvoie à l’action de sortir de la patrie. Aujourd’hui, l’encadrement institutionnel de l’expatriation semble justement avoir pour objectif de compenser cette sortie de la patrie en étendant les prérogatives de l’État hors de ses frontières. Par les mesures publiques mises en place à destination de la population française de l’étranger, l’État semble chercher à maintenir le lien avec cette population qui ne réside plus sur son territoire. Les caractéristiques actuelles de la population française résidant à l’étranger amènent en effet à s’interroger sur la pertinence du terme “expatriée” pour la désigner. En effet, si l’ensemble de cette population n’a en commun que d’être française et extraterritoriale, sa dénomination en tant qu’“expatriée” est, elle, clivante.

Il faut en effet noter que le terme “expatriation” renvoie à une migration, à un processus de sortie. En l’occurrence, les politiques publiques destinées aux Français de l’étranger ne s’adressent pas exclusivement aux ressortissants originaires de France ayant quitté le pays. Ces politiques s’adressent invariablement aux citoyens français qui ne résident pas sur le territoire national. Elles concernent donc en variables proportions et au même titre les binationaux ou encore les Français n’ayant jamais vécu en France (et de fait, ne l’ayant jamais quittée). Cette pluralité des situations rend l’emploi du terme “expatrié” infidèle à la réalité en dépit de sa fréquence d’utilisation dans le vocabulaire français. Ajoutons d’ailleurs que pour ceux d’entre eux qui n’ont jamais vécu en France, la référence à l’étranger est fallacieuse. Pour un Français résidant et ayant toujours résidé hors de France et dans le

même pays, ce pays de résidence étant aussi son pays d’origine, le fait de le considérer comme Français *de l’étranger* relève d’une subjectivité française.

L’encadrement français de la question se traduit par une ambiguïté liée à sa dénomination et à son recensement, intrinsèquement liés l’un à l’autre. Mais alors, comment aborder cette population ? Comment la nommer si on ne sait d’où elle vient, ce qu’elle est ? Et comment la compter si on ne peut la nommer ? La population française de l’étranger est entourée d’un flou conceptuel qui empêche son recensement et nécessairement l’évaluation des atouts, des risques ou des enjeux qu’elle représente. Évaluer l’expatriation nécessiterait de mesurer les départs et les retours. Encadrer une diaspora nécessiterait d’officialiser le statut de la population, à l’instar de l’exemple indien. Nous avons évoqué le rôle des pouvoirs publics dans ce flou entretenu et les représentations des responsables politiques à l’égard de cette population qui transparait dans les discours. De façon informelle, les expressions plébiscitées par le pouvoir à l’adresse des citoyens de l’étranger traduisent, entre autres effets de modes et anglicismes, des représentations qualitativement marquées à leur égard, susceptibles d’inspirer leur encadrement. La valorisation lexicale de la population française établie hors de France et plus encore de l’*émigration* française laisse entrevoir une priorisation des objectifs relevant de la présence française à l’étranger et de l’appareil institutionnel qui permet son encadrement. Le choix des termes, en traduisant une valorisation de la population établie hors de France, souligne les enjeux qu’elle représente. Or, à l’instar de ce que révèle l’exemple indien, tous les émigrés ne représentent pas les mêmes enjeux géopolitiques pour l’État (THERWATH, 2009). Nous envisageons ainsi cette préférence donnée à des dénominations valorisantes comme la traduction des desseins politiques qui guident et conditionnent les politiques publiques destinées à l’encadrement d’une image des Français hors de France.

L’encadrement de la nation française représente un enjeu géopolitique rendu majeur par l’essor progressif des migrations internationales. L’extra-territorialité d’une partie de la population française est pourtant entourée d’un flou conceptuel doublé d’une recomposition politique et sociologique occasionnée par l’effondrement de l’impérialisme colonial. Pâtissant d’une faible prise en compte et bénéficiant pourtant d’une véritable place dans la Cité, quelles formes prend réellement l’émigration française ?

2.1.2 *L'émigration française n'existe pas*

Pour éclaircir les difficultés que rencontrent les travaux portant sur l'émigration française, il est nécessaire d'expliciter certains points relatifs à la population désignée et à la façon dont l'appréhendent et la recensent les pouvoirs publics.

2.1.2.1 *Recenser les Français de l'étranger, un choix politique*

La population française de l'étranger s'élève officiellement à 1,8 million de personnes⁴. Cette donnée, la plus couramment évoquée dans le débat public, est partielle et ne constitue qu'un élément pour aborder la question de l'expatriation.

Depuis 1961, les Français résidant hors de France sont libres de se manifester auprès des autorités et de s'inscrire auprès des registres consulaires. Le nombre d'inscrits à la fin de l'année 2018 était porté à 1 802 382. Cette inscription⁵ est volontaire et facultative. Comme elle repose sur une démarche totalement libre, tous les individus concernés ne s'en acquittent pas. Elle occulte donc l'ensemble des Français qui ne souhaitent pas avoir affaire aux autorités consulaires. En réalité, la somme des personnes de nationalité française ayant quitté le territoire national est plus importante. Cependant, on ne peut que le supposer ou l'estimer car aucun élément ne le prouve ou n'atteste du volume de la population réelle.

Les raisons de ne pas s'acquitter de cette démarche sont multiples. Par manque de nécessité, par oubli, par impossibilité logistique, par négligence, et parfois même par ignorance de la démarche, les individus qui ne fréquentent pas le consulat sont nombreux⁶. Les autorités consulaires évaluent la population totale (somme des inscrits et estimation des non inscrits) entre 2 et 2,5 millions de personnes⁷. Aucune donnée précise et officielle ne vient confirmer cette information. Celle-ci ne repose pas sur un taux ou un coefficient d'inscription, ni même une éventuelle régularité en fonction des pays, ce qui permettrait d'évaluer la population réelle. Ce flou autour du compte des Français de l'étranger semble entretenu et donne lieu à des

4. Source : MAE, 2019.

5. Anciennement "immatriculation".

6. Nous reviendrons sur ses raisons multiples ultérieurement.

7. Source : [Site du MAE](#)

extrapolations difficiles à mesurer⁸ et non transposables d’un territoire à l’autre. Cette estimation repose sur l’agrégation des estimations réalisées sur le terrain par les différents postes consulaires. À chaque bureau, ambassade ou consulat revient ainsi la mission de proposer une évaluation quantitative de la population française établie dans le périmètre de son implantation et de faire remonter cette information au Quai d’Orsay, lequel agrège ces estimations aux données existantes du registre officiel (GENTIL, 2003).

Cette donnée officielle ne prend en compte que la nationalité (française) et le lieu de résidence (hors de France). Ainsi, elle ne concerne pas uniquement les expatriés. En effet, tout individu résidant hors des frontières nationales et faisant état de nationalité française est concerné par cette démarche. Tout individu possédant un passeport français mais n’ayant jamais vécu en France est donc en mesure d’y figurer. Cette démarche s’adresse de fait invariablement aux multi-nationaux pour qui “hors de France” n’est pas nécessairement “l’étranger”. Il n’y a donc officiellement aucun rapport direct avec l’*expatriation* ou l’*émigration*.

Cette donnée ne représente donc pas véritablement un indicateur solide pour prendre en compte la globalité de l’expatriation française. Elle permet en revanche d’évaluer quantitativement le rôle des postes consulaires en fonction de la population qu’ils sont en mesure d’administrer, ou encore de mesurer la présence française dans le monde, sans distinction d’origine des individus. Le rapport qu’ils entretiennent à la France est partiellement compris dans cette inscription consulaire. Dans certains cas, elle constituera une formalité administrative pratique permettant les démarches d’état civil, les démarches fiscales, *etc.* Dans d’autres cas, elle permettra la poursuite du droit de vote hors des frontières. Enfin, elle pourra – et c’est la partie la moins objectivable du rôle de l’inscription consulaire – formaliser une appartenance, exprimer une identité française que l’on ressent et que l’on souhaite officialiser.

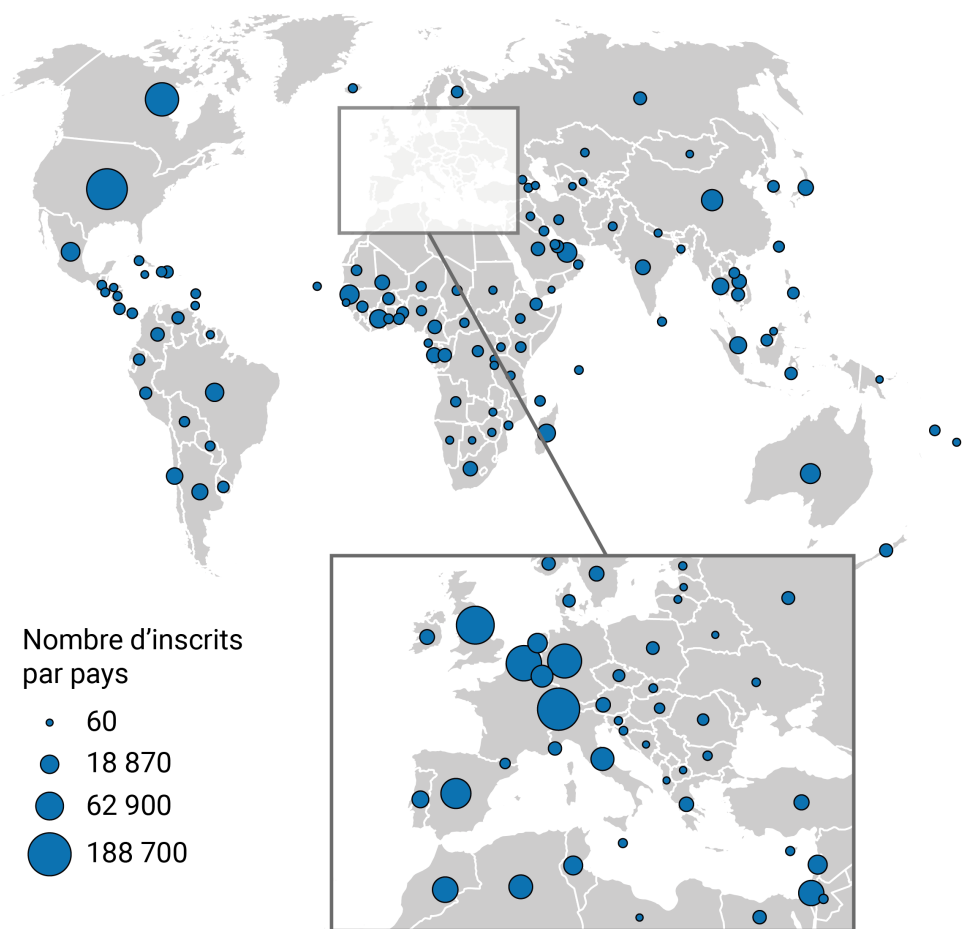
L’inscription consulaire ne donne d’ailleurs qu’une information très limitée sur la population française résidant hors de France. Les données communiquées par le Ministère et par la Direction des Français À l’Étranger (DFAE)

8. Nous avons assisté en octobre 2014 à un colloque au Sénat, rassemblant les acteurs de l’encadrement des Français de l’étranger et au cours duquel, au fil des prises de paroles successives, chacun faisait référence à leur nombre en proportions toujours plus élevées. À la fin de la journée on atteignait les 3 millions d’individus.

ne renseignent que sur le nombre d'inscrits par pays, sans distinction infranationale. On ne peut donc pas, d'après ces seules données, mener d'étude sur la répartition des Français de l'étranger entre les différentes villes d'un pays, par exemple.

Ces données sont les seules disponibles et malgré les limites énumérées ci-dessus, elles constituent une base permettant d'évaluer la répartition des Français dans le monde (figure 2.1).

FIGURE 2.1 – Répartition mondiale de la population française inscrite au registre consulaire en décembre 2017



Diane Le Luyer, 2019

Source des données : MAE, 2018

La population inscrite se caractérise par un fort déséquilibre et une polarisation en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Parmi les pays les plus peuplés de Français, ceux de l'Union Européenne arrivent en première position, suivis des pays d'Amérique du Nord. Au niveau national, la Suisse concentre la plus grande part de la population française hors de

France, avec environ 10 % de la population totale. Elle est suivie des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Belgique.

Par ailleurs, les données disponibles n’offrent aucun détail sociologique sur la structure de la population résidant hors de France. L’inscription consulaire comprend certaines questions de cet ordre, mais ces résultats ne sont communiqués qu’agrégés au niveau mondial⁹. On sait donc qu’en 2018 la population française de l’étranger est presque strictement paritaire (50,1 % de femmes, contre 51,5 % sur le territoire français) et majoritairement comprise entre 25 et 60 ans (51 % des inscrits, alors que 34 % d’entre eux ont moins de 25 ans et 15 % plus de 60 ans). Ces chiffres sont relativement stables d’une année sur l’autre et révèlent l’image d’une population généralement plus jeune que la population française globale : les moins de 25 ans sont proportionnellement plus nombreux à l’étranger qu’en France, et les plus de 60 ans le sont moins (tableau 2.2).

Tableau 2.2 – Population française de l’étranger par sexe et groupe d’âges

POPULATION	DE L’ÉTRANGER	FRANÇAISE GLOBALE
Part des femmes	51,5 %	50,1 %
Part des hommes	48,5 %	49,9 %
Moins de 25 ans	34 %	29,7 %
25 – 60 ans	51 %	44,1 %
Plus de 60 ans	15 %	26,2 %

Sources des données : MAE, INSEE, 2019

Il convient de rappeler, alors que l’on aborde la question de l’âge et du genre, que comme ces statistiques ne concernent que les inscrits, elles ne se rapportent qu’à l’ensemble des individus ayant jugé utile de s’inscrire. Nous envisageons l’hypothèse que certains facteurs soient susceptibles d’encourager ou non à l’inscription, tels que l’âge, le genre, le pays de résidence, la situation professionnelle. Étant donnée la nature des prestations auxquelles l’inscription ouvre le droit (notamment en matière de sécurité et de prévention des risques), on peut en effet considérer une modification des proportions entre population inscrite et population réelle. Nous envisa-

9. Les demandes de consultation de ces données effectuées auprès du MAE n’ont pu aboutir, en vertu de la loi n°78-17 et dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

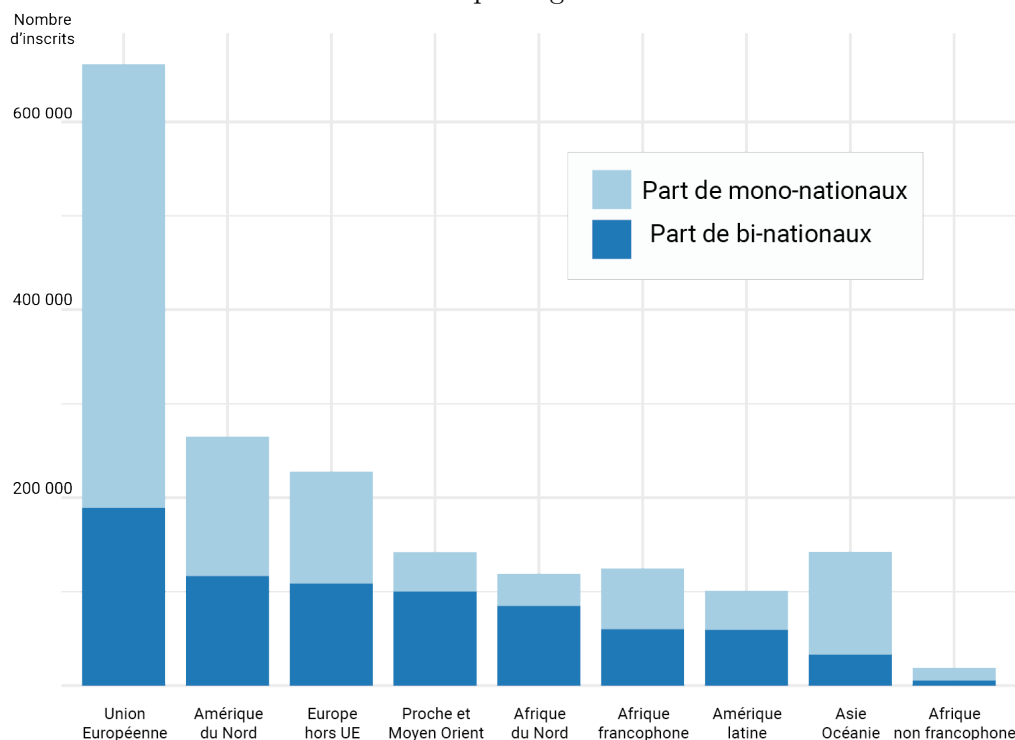
geons ainsi que les femmes sont plus à même de s'inscrire que les hommes ; également les personnes âgées plutôt que les plus jeunes ; ou encore les familles avec enfants plutôt que les personnes seules ou les ménages sans enfants. La protection consulaire allouée aux inscrits est en effet susceptible de constituer un argument à l'inscription auprès d'individus que cette protection rassure. Ce paramètre entre également en ligne de compte en exerçant des incitations variables à l'inscription en fonction du pays de résidence. Sans y apporter de précisions supplémentaires, les autorités consulaires précisent que “particulièrement en Europe et en Amérique du Nord, un certain nombre de nos compatriotes français expatriés ne se font pas connaître des services consulaires¹⁰”, soulignant une disparité territoriale dans la propension des différentes populations à s'inscrire. Nous supposons que les individus concernés ont une moindre tendance à s'inscrire lorsqu'ils s'établissent dans un pays où la protection consulaire de la France ne leur paraît pas nécessaire et où le lien qu'ils y entretiennent n'est pas conditionné à cette inscription. De ce fait, les pays géographiquement proches, peu dépaysants sur le plan culturel, voire linguistique¹¹, et ne présentant que peu de risques pour la sécurité (sanitaire, politique) seraient ceux où la tendance à l'inscription consulaire – hors année électorale – serait la plus faible.

Le simple fait que les données statistiques concernant l'émigration soient confondues avec celles qui concernent la population des titulaires de la nationalité française établis à l'étranger – sans condition supplémentaire – témoigne d'un souci accordé au maintien des liens entre la population et les pouvoirs publics. Est français tout individu détenant un passeport Français, et de fait, est “Français établi hors de France” tout individu inscrit au registre consulaire (figure 2.2). L'esprit dans lequel semble perçue la population française de l'étranger à l'aune de cette mesure symbolique ne serait alors pas tant à envisager sous l'angle de l'émigration que celui de la diaspora (BERTHOMIÈRE, 2012 ; SCHNAPPER, COSTA-LASCOUX et HILY, 2001) ; d'une diaspora liée par une sorte de *francité* contenue dans la nationalité française, semblable à l’“italianité” accordée aux descendants d'émigrés italiens par le biais de la naturalisation (TINTORI, 2010).

10. Rapport de la DFAE, 2019, p. 9.

11. Les facteurs culturels et linguistiques sont subjectifs et dépendent du parcours personnel de chacun.

FIGURE 2.2 – La population française inscrite au registre consulaire en 2018, par région du monde



Rapport de la DFAE, 2019

La quantification de la population française de l'étranger ou de l'émigration de France relèvent de deux problématiques différentes qu'éclaire cette réflexion sur les données disponibles. Si l'on s'en tient à la statistique et aux données françaises, il est incorrect de parler d'émigration tout autant que d'expatriation. L'émigration en revanche est envisageable par le biais de données tierces, externes.

Ainsi l'INSEE estime à 3,3 millions de personnes le nombre d'individus nés en France et résidant à l'étranger. Ce chiffre est bien plus large que celui sur lequel repose l'encadrement de la population française de l'étranger, car il inclut les étrangers nés en France.

“Entre 2 et 3 millions de « Français » résident à l'étranger selon la définition retenue (...) À la mi-2013, le registre mondial des Français établis hors de France recensait 1,6 million de Français résidant à l'étranger. À cet effectif, il convient d'ajouter les quelques 500 000 Français non inscrits mais signalés par les postes consulaires, soit un total de 2,1 millions de « Français établis hors de France ». La base de données des 34 pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en recense 1,5 million en 2012, mais certains pays d'accueil ne sont pas pris en compte. De plus, selon les pays, il peut s'agir de personnes soit nées en France, soit de nationalité française (...) Cette méthode conduit à une estimation comprise entre 3,3 et 3,5 millions de personnes nées en France et résidant à l'étranger en 2013 (...) [celles-ci] ne sont pas toutes de nationalité française (enfants nés en France de deux parents étrangers notamment).”

BRUTEL, 2015

L'invocation de cette donnée pour évoquer l'importance de la présence française dans le monde serait donc une erreur¹² car elle ferait l'amalgame entre les personnes ayant quitté la France, les personnes nées en France et les personnes de nationalité française, qui correspondent à trois réalités différentes, qui se recourent *parfois*.

En l'absence de données abordant concrètement et pleinement la thématique de l'émigration, il sera possible de traiter la question au prix d'estimations, de croisement de données diverses et de l'acceptation d'un flou porteur de sens sur l'image que les pouvoirs publics véhiculent à propos de l'émigration.

2.1.2.2 *Les imaginaires politiques de l'émigration*

Le concept de “*brain drain*” et son pendant “*brain gain*” participent d'une acception particulière des émigrations. Initialement employés pour désigner les probables risques auxquels font face les pays qui subissent une forte émigration de la part de leurs population les plus qualifiées, ils impliquent un risque majeur pour le développement du pays. Le terme de “*brain gain*” – que I. Therwath traduit en “développement par l'exil” – résulte de la prise de conscience des bienfaits plus ou moins différés de cette émigration des compétences au terme d'une première vague de départs (THERWATH, 2009). Ces bienfaits sont indirects mais ont permis, après une évaluation positive de ces risques, de fonder des politiques d'incitation,

12. C'est pourtant le raccourci que fait le rapport de la députée A. Genetet (11^{ème} circ.), sur la “Mobilité Internationale des Français de l'étranger” (2018) p. 30 : “l'INSEE estime le nombre de Français qui vivent à l'étranger entre 3,3 et 3,5 millions de personnes”.

d’encadrement, de partenariats et de coopérations, de développement divers par ce biais (THERWATH, 2010). Le cas français est incomparable au cas indien, emblématique de ce concept. Son emploi pour l’évocation de l’expatriation française fait écho à de véritables crises dans les pays concernés, susceptibles de représenter des risques importants. La mobilisation de ce terme, si elle traduit moins une réalité qu’une représentation de l’expatriation, répond à la popularité croissante d’un discours négatif sur le sujet dans le paysage politique et médiatique français.

Si le *brain drain* des pays en développement traduit une situation de péril démographique et économique, celui des pays industrialisés traduit en ce contexte de crise économique une peur à l’égard de la relative attractivité d’espaces plus dynamiques (JAFFRELOT et LEQUESNE, 2009).

Cette perte de compétitivité est un problème français avant d’être un problème d’exil. Cette rhétorique semble le plus souvent celle d’une opposition politique, gouvernementale, parlementaire dans la gestion de la crise économique qui a éclaté en 2007. C’est dans ce contexte que s’est épanoui un discours évoquant l’expatriation comme un “exil”, celui des “forces vives”. Pourtant, le soutien et l’encadrement à l’égard de la population française de l’étranger ont toujours permis d’accorder les mouvances partisans autour de la conviction que sa présence autour du monde représentait un atout et un relai de rayonnement conforme à l’universalité des valeurs républicaines. La division du corps politique autour d’un risque supposé de l’expatriation semble tenir finalement davantage de l’alarmisme à l’égard de mesures fiscales portées par les gouvernements socialistes ou de mesures nationalistes portées par les gouvernements conservateurs, comme en témoigne en 2014 l’ouverture d’une commission d’enquête parlementaire sur l’exil des forces vives de France¹³ et la production médiatique suscitée par la publication du rapport afférent (tableau 2.3).

Selon le prisme par lequel on envisage le phénomène, ces représentations sont susceptibles de s’avérer ou de s’infirmes. En effet, comme nous l’avons déjà développé, la population française de l’étranger a subi une augmentation statistique qui s’est accrue dans les années 1990 (figure 2.3).

Il faut d’ailleurs préciser que si l’on pointe l’augmentation de la population, c’est d’une augmentation des inscriptions au registre qu’il s’agit

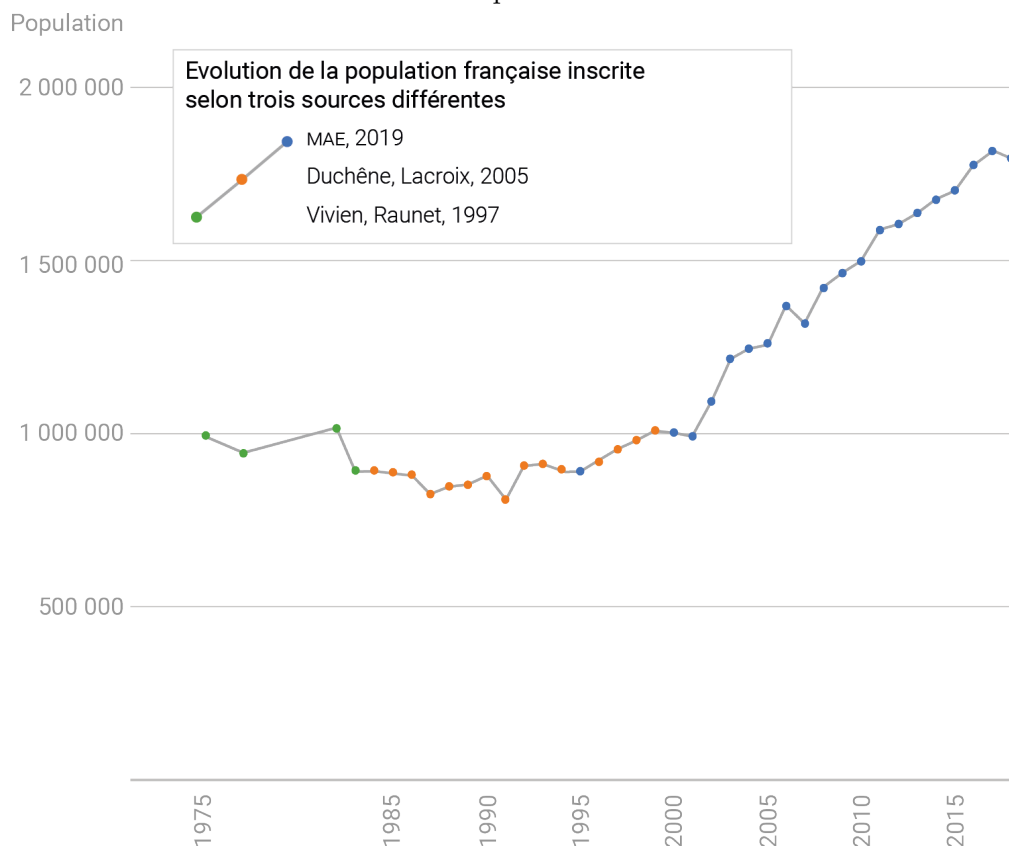
13. Source : Rapport de l’Assemblée nationale, du 8 octobre 2014, présidé par L. Châtel au nom de la commission d’enquête sur l’exil des forces vives de France

Tableau 2.3 – Traitement médiatique de l'expatriation en 2014, en marge de la publication du rapport Galut

PUBLICATION	ANNÉE	TITRE DE L'ARTICLE
Le Point	2014	Français expatriés : “fuite des forces vives” ou ouverture au monde ?
Le Monde	2014	Querelle sur l'exil des Français à l'étranger
La Croix	2014	Le grand flou persiste sur l'“exil” des Français
Challenges	2014	Quand droite et Gauche s'empoignent sur les Français expatriés
Le Monde	2014	Expatriation des jeunes actifs : pas de motifs d'inquiétude selon le rapport Galut
Libération	2014	L'exil des Français est un atout
Le Figaro	2014	Contrairement à l'Allemagne, la France perd ses talents
Libération	2014	Cette jeunesse qui quitte la France
Le Monde	2014	De plus en plus de jeunes quittent la France
Les Échos	2014	“L'exil des forces vives” hors de France progresse, selon l'Assemblée nationale
Challenges	2014	64 % des cadres sont prêts à l'expatriation
Le Nouvel Obs.	2014	Les cadres français de plus en plus tentés par l'expatriation
Le Figaro	2014	Les cadres français rêvent d'expatriation
Le Point	2014	Les cadres français séduits par l'expatriation
Les Échos	2014	L'expatriation tente les jeunes cadres français, pas leurs homologues allemands
La Tribune	2014	Plus de 9 cadres français sur 10 sont tentés par l'expatriation
France Info	2014	La quasi totalité des cadres français tentés par l'expatriation
Le Figaro	2014	Ces Français qu'on pousse à l'exil

véritablement. Bien que facultative, cette procédure ouvre droit à des avantages pratiques qui la rendent relativement incontournable pour qui cherche à accomplir depuis son lieu de résidence une quelconque démarche officielle. Il est probable qu'au fil du temps l'éventail des démarches proposées par les postes consulaires se soit élargi, constituant de fait une incitation d'autant plus forte à l'inscription. S'il est fort probable que la population réelle de Français à l'étranger se soit accrue, il faut aussi considérer qu'elle soit de

FIGURE 2.3 – La population inscrite à l’étranger en augmentation depuis les années 1990



Sources des données : MAE, 2019 ;
 DUCHÊNE LACROIX, 2005 ;
 VIVIEN et RAUNET, 1997

plus en plus encline à se signaler auprès des autorités, et il faut par ailleurs garder à l’esprit que population établie à l’étranger et population émigrée ne se recouvrent pas totalement, à plusieurs égards.

Pour autant, l’augmentation de la population établie à l’étranger est à relativiser car on ne peut pas considérer qu’il s’agisse d’une vague, encore moins d’un exode (figure 2.3). Cette émigration n’est ni soudaine ni ponctuelle, elle a augmenté au fil du temps¹⁴, progressivement, même si elle s’est indéniablement accrue. Sa temporalité est relativement longue – à l’échelle des épisodes migratoires que le monde actuel connaît ou dont l’histoire témoigne – et concerne une période étendue, ce qui ne nous permet pas de la considérer comme une *crise*. Sa temporalité coïncide aussi avec l’accélération globale des échanges qui s’est opérée dans le monde pendant le dernier

14. Tout comme a également augmenté le volume de la population française dans son ensemble.

quart du XX^{ème} siècle. En ce sens, l'émigration des Français est à considérer comme un probable effet de la mondialisation, comme le postulent également certains discours institutionnels ¹⁵.

Le discours médiatique emploie pourtant fréquemment des termes qui renvoient à cette notion de crise, d'exode, d'exil, de risque économique et politique et de vulnérabilité géopolitique à l'égard de puissances perçues comme concurrentes (tableau 2.3), reprenant les termes qui – bien qu'in-exacts – opposent les mouvances partisans autour de la question migratoire.

Les travaux d'A. Brennetot soulignaient déjà dix ans auparavant l'implication de la presse magazine (principalement libérale et conservatrice) dans le débat public suscité par la question de l'émigration, par le biais d'un traitement davantage "libertarien" que "constitutionnaliste" de la question migratoire (BRENNETOT, 2009, p. 630). Participant à l'épanouissement des représentations suscitées par les questions de société, ces médias contribuent à la construction d'une image des Français de l'étranger envisagée sous l'angle de la compétitivité territoriale internationale et mettent en valeur les territoires au bénéfice desquels la France cède ses élites (figure 2.5, p. 74).

Le traitement médiatique de la question de l'expatriation met en avant celui qui est réservé aux territoires et principalement aux territoires étrangers (tableau 2.4, p. 75). La notion de concurrence économique – notamment avec l'Allemagne –, celle du risque terroriste qu'inspire certains territoires, la découverte et l'aventure, le confort et la qualité de vie ou encore la dimension conflictuelle du départ sont des thématiques récurrentes de ces articles et renvoient à un historique des relations internationales françaises.

À ce sujet, revenons sur l'historique du traitement dont bénéficient les Français de l'étranger. Des vagues d'exil enregistrées aux siècles précédents à l'envoi de populations coloniales vers les territoires d'outre-mer, les migrations émanant de France ont pris des formes distinctes et se sont inscrites dans une dualité de rapports à l'État et au pouvoir. Par la suite, alors que la décolonisation a mis un terme à l'implantation institutionnalisée de

15. Sources : Rapport d'information au nom de la commission des Affaires économiques et du plan sur l'expatriation des jeunes Français, 07/06/00 (1) ; Rapport au nom de la commission parlementaire sur l'Exil des forces vives de France, 08/10/14 (2) ; Plaque de l'événement "Les Français à l'étranger, un atout pour la France", organisé par H. Conway-Mouret, le 05/10/15 (3), références en annexe.

Français au-delà des frontières, certaines de ces populations se sont maintenues à l’étranger et ont de ce fait accompagné les liens subsistants parfois entre l’État et les anciens territoires coloniaux. Ces liens – commerciaux, culturels, linguistiques et parfois institutionnels – ont été entretenus par les Français qui y résidaient.

Si la littérature française sur la question de l’expatriation est peu fournie, elle est principalement matérialisée par les documentations rédigées par des représentants de l’État. Les sénateurs représentant les Français de l’étranger et divers parlementaires et diplomates ont contribué à l’étoffement de la documentation sur le sujet (DESCHAMPS, 1959; GARRIAUD-MAYLAM, 2010; GAZEAU-SECRET, 2013; VIVIEN et RAUNET, 1997¹⁶). Ces publications ont participé à étendre les connaissances relatives aux Français de l’étranger et à en dresser une image positive, valorisant le rôle de la France dans le monde, en tant que patrie de tous les Français qui y sont dispersés.

Dans la rhétorique politique contemporaine, on évoque les Français de l’étranger comme des “ambassadeurs”, comme des “relais de rayonnement”. Ces termes leur assignent une image radicalement opposée à celle de l’émigration. Alors que l’émigré est perçu comme un individu qui quitte le pays, l’ambassadeur est perçu comme un émissaire (DUFOIX, 2010). Il est envoyé par l’État dans le but d’établir un lien entre le pouvoir de son pays d’origine et celui du pays où il réside. L’utilisation de ce terme permet à l’institution de s’arroger la paternité et donc la bénédiction du projet d’expatriation à des fins de rayonnement.

La presse magazine de son côté, relaie assez couramment un imaginaire différent et non moins lourd de sens à propos de l’expatriation et de sa traduction territoriale (BRENNETOT, 2009). Les “nouveaux *eldorado*” (des) français à l’étranger, les “nouveaux territoires de l’expatriation”, les Français “partis tenter l’aventure” relèvent d’une thématique historique et romanesque qui convoque l’imaginaire et les grandes explorations (figures 2.4 et 2.5, tableau 2.4, p. 75). Tout aussi positives et valorisantes, ces images renvoient à une thématique elle-aussi coloniale.

La thématique post-coloniale était une composante fondamentale des travaux de B. Verquin sur la mutation géographique et sociologique du modèle

16. Ces cinq auteurs ont respectivement occupé les fonctions de gouverneur colonial, sénatrice représentant Français établis hors de France, diplomate, député et conseillère AFE. Nous reviendrons ultérieurement sur les fonctions incarnées par ces différents postes.

FIGURE 2.4 – Exemples de traitements médiatiques positifs de l'expatriation française



Le Point, 2014 ; L'express, 2016 ; Challenges, 2019

FIGURE 2.5 – Exemples de traitements médiatiques de l'expatriation française

Magazine	Numéro	Année de parution	Titre de l'article
<i>Articles qui envisagent l'expatriation sous un jour positif</i>			
Le Figaro Magazine	18 939	2005	« Nouveaux eldorados - Les Français à la conquête du monde - Le boom discret des Français à l'étranger »
Le Figaro Magazine	18 939	2005	« Ces pays qui font rêver les Français »
L'Express	2 781	2004	« Expatriation - Un petit goût d'aventure »
<i>Articles qui envisagent l'expatriation sous un jour négatif</i>			
Courrier International	732	2004	« La Belgique, terre d'exil doré »
L'Expansion	687	2004	« Les as français de la City »
L'Express	2 742	2004	« Ces Français qui ne veulent plus rentrer »
L'Express	2 778	2004	« Ces Frenchies de la City »
Le Point	1605	2003	« Évasion - L'étrange tribu des Français de Suisse »
Le Point	1 673	2004	« Les Frenchies de Hollywood »
Le Point	1 720	2005	« Ces riches qui quittent la France »
Le Point	1 729	2005	« Impôts - L'Exode des patrons »

Source : BRENNETOT, 2009, p. 630

d'émigration française, initialement colonial, vers un modèle de circulations élitaires (VERQUIN, 2000). À ce titre, l'analyse des expansions coloniales françaises révèle un imaginaire toujours présent dans la perception et la valorisation de l'expatriation.

Alors que l'on scinde l'histoire des empires coloniaux français en deux périodes et en deux espaces, ces deux représentations idéalisées de l'expatriation y réfèrent curieusement. L'expansion coloniale européenne est couramment envisagée selon deux périodes marquant deux intentions différentes de la part des puissances impérialistes : altérité et reproduction. Initialement vouée à la découverte de l'altérité puis dans un objectif mer-

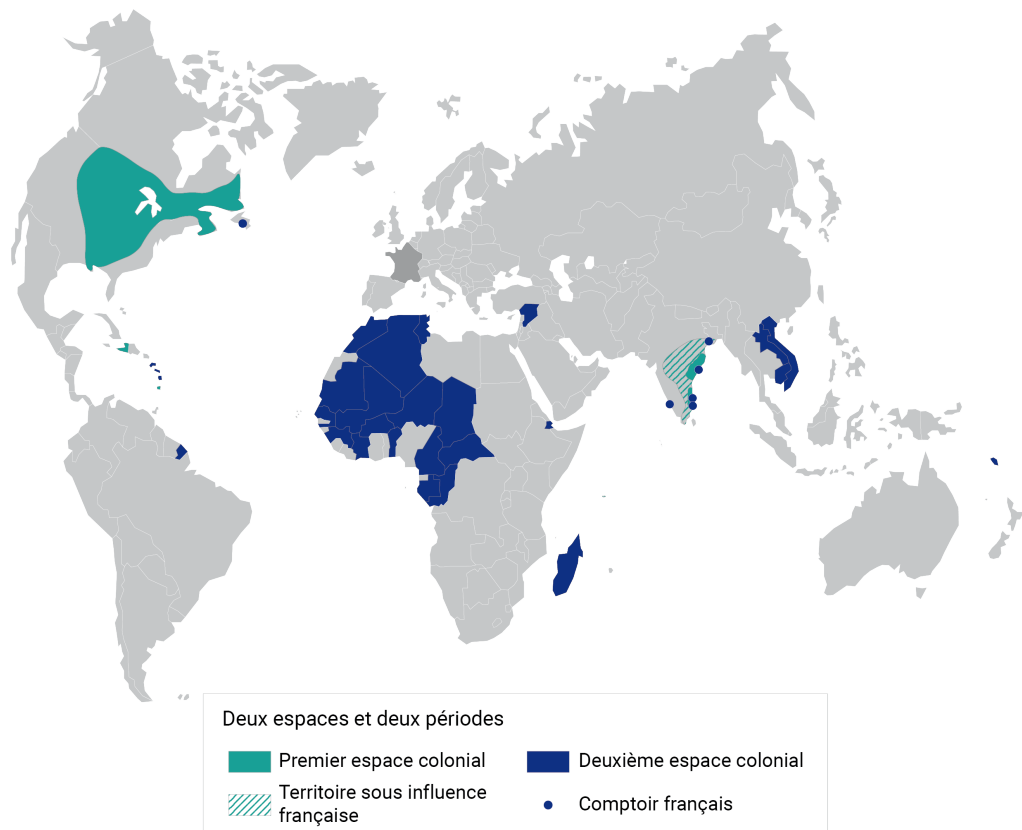
Tableau 2.4 – Exemples de traitements médiatiques de l’expatriation en 2014 et 2015, entre aventure et exode

PUBLICATION	ANNÉE	TITRE DE L’ARTICLE
BFM Business	2014	Dans quels pays faut-il s’expatrier ?
Capital	2014	Expatriation : 15 villes à cibler pour tout changer
Le Monde	2014	Expatriation : “Partir pour se réaliser au travail”
Libération	2014	Ces Français partis chercher le bonheur au bout du monde
Challenges	2014	Dans quel pays les expatriés vivent-ils le mieux ?
Les Échos	2014	La Suisse, destination préférée des expatriés devant Singapour et la Chine
BFM Business	2014	La Suisse, terre d’accueil des expatriés
Le Figaro	2014	Les pays où les expatriés se sentent le mieux
La Tribune	2014	Quelles sont les meilleures destinations pour les expatriés ?
Capital	2015	L’Amérique latine et l’Équateur, paradis des retraités ?
Le Monde	2015	À l’étranger, des expatriés français plus nombreux et plus aventureux
Challenges	2015	Les destinations préférées des retraités qui s’expatrient
Challenges	2015	L’Europe, destination préférée des expatriés pour la qualité de vie
Les Échos	2015	Les retraités de plus en plus tentés par l’étranger
Les Échos	2014	<i>Exit tax</i> : une réforme de l’ISF qui coûte cher aux expatriés
Les Échos	2014	Impôts : radiographie inédite des départs de contribuables français à l’étranger
Le JDD	2014	Expatriés, ils sont d’accord avec Depardieu
Le Figaro	2014	Comment utiliser l’ISF pour faire revenir nos expatriés fiscaux
Les Échos	2015	Expatriation : les Français n’envisagent pas le retour
Le Mouv’	2014	Terrorisme : les expatriés français menacés
Paris Normandie	2014	Témoignage : être expatrié en Algérie

cantile, une première colonisation débute au xv^{ème} siècle. Une deuxième colonisation se déroule plus tard, à partir du xviii^{ème} siècle, dans un but de reproduction d’un modèle politique, administratif et institutionnel métropolitain (DORIGNY et LE GOFF, 2013 ; KLEIN, SINGARAVÉLOU et SUR-

EMAIN, 2012). Dans ces deux cas, la colonisation est également délimitée spatialement, respectivement vers l'Ouest : le premier espace colonial, en Amérique du Nord et du Sud ; puis vers l'Est : le deuxième espace colonial, en Afrique (Occidentale et Madagascar) et en Asie du Sud-Est (figure 2.6).

FIGURE 2.6 – Les empires et territoires coloniaux français du XV^{ème} au XX^{ème} siècles



D'après KLEIN, SINGARAVÉLOU et SUREMAIN, 2012
DORIGNY et LE GOFF, 2013

Les figures respectives de l'explorateur et de l'ambassadeur entrent en résonance avec cette histoire coloniale à deux facettes qui a illustré l'influence française dans le monde, contribuant à l'essentialisation de la population française de l'étranger (APPADURAI, 2001). Elles inspirent comme nous le voyons et comme nous le rappellerons certaines politiques publiques actuelles à l'étranger.

Sans désignation ni recensement, l'État français parvient à occulter la question de l'émigration, lui préférant une vision magnifiée de la transnationalisation d'une partie de la population, comme en témoignent les représentations courantes à l'égard de l'expatriation et de la population de l'étranger, notamment dans les médias. À la base de ces représentations,

les choix politiques d'encadrement et de désignation de la population de l'étranger découlent d'une acception française de la citoyenneté, étendue à l'ensemble des titulaires de la nationalité, quels que soient leur parcours et leur lien avec la France. Quelle place cette citoyenneté laisse-t-elle aux identités qu'elle rassemble sous la coupe de la nation ? L'étude des politiques publiques destinées à l'encadrement des Français de l'étranger constitue une voie d'analyse des projets politiques et des représentations institutionnelles à l'égard de l'émigration qui se traduisent matériellement hors du territoire.

2.2 LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER, ENTRE ENJEUX POLITIQUES ET CITOYENS

À la croisée des enjeux politiques et citoyens, nous avons déterminé deux thèmes investis tant par les pouvoirs publics que par les citoyens et s'appuyant respectivement sur des systèmes d'acteurs publics et privés – en proportions variables. La représentation électorale des Français de l'étranger constitue une base de leur statut particulier dans le monde et vis-à-vis de l'État français. L'enseignement français à l'étranger relève également d'une forme d'exception française à l'échelle internationale, pas tant par la largeur de sa diffusion que par l'engagement public dont il bénéficie. Ces deux domaines institutionnels ont fait l'objet de réformes qui ont été l'occasion de débats parlementaires et publics. Ils constituent une interface particulièrement concrète entre pouvoirs publics et citoyens et tendent à incarner une version extraterritoriale du service public à la française.

Classiquement exprimée par le vote et contenue dans les limites de l'État, la citoyenneté moderne se voit poser par l'expatriation le défi de l'extraterritorialité. Appliquée aux citoyens de l'étranger, elle est alors confrontée à des enjeux de consolidation, de renforcement, de transmission, de diffusion et s'appliquerait donc à des domaines plus larges que lorsque sa légitimité n'est pas questionnée. Hors de France, le vote est certes possible, mais parfois perçu comme inutile, illégitime, inadapté. L'abstention des Français de l'étranger est donc bien plus importante que parmi l'ensemble de la population française. Les moyens d'expression de la citoyenneté doivent donc reposer à l'étranger sur des intermédiaires différents dont la mission est

aussi une mission de diffusion culturelle et linguistique, voire de diffusion de valeurs démocratiques et politiques. L'enseignement Français est un domaine dans lequel les pouvoirs publics ont beaucoup investi et qui repose sur des appareils institutionnels très présents à l'étranger. Voué à l'accompagnement des Français, il semble relever pourtant d'une deuxième mission, celle de contribuer à la diffusion de la culture et des valeurs françaises.

2.2.1 *L'influence et l'accompagnement, deux enjeux politiques*

Aborder conjointement les problématiques du déploiement démographique et institutionnel français à l'étranger ne saurait se passer d'une référence à l'histoire coloniale.

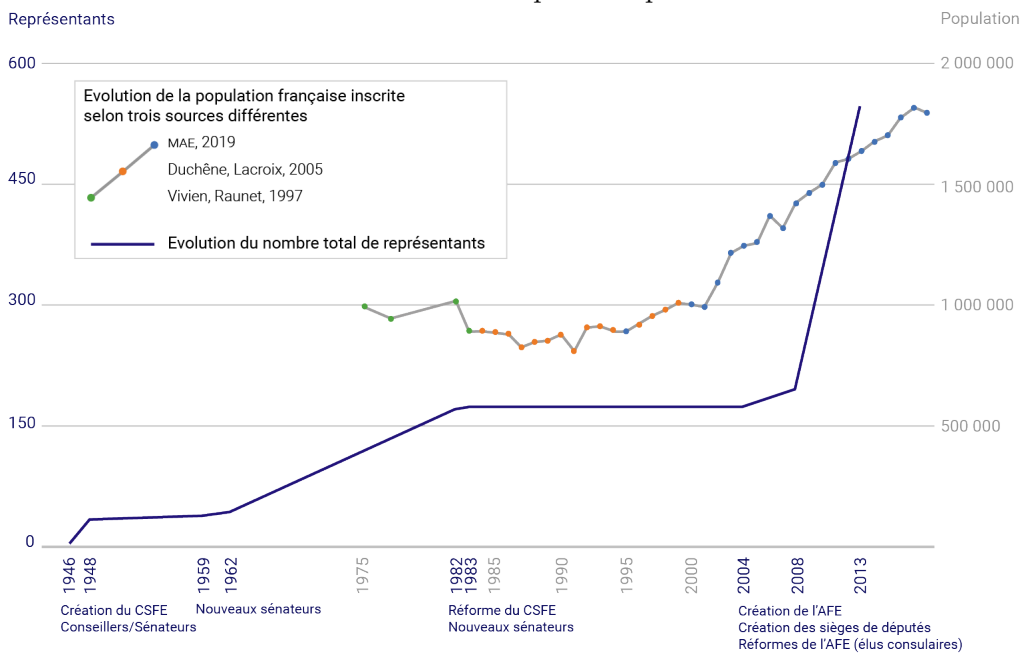
Faisant échos aux travaux de B. Verquin sur la recomposition des modèles migratoires français et l'héritage colonial de la présence française à l'étranger (VERQUIN, 2001), nous avons évoqué les deux périodes, territoires et empires coloniaux contingents qui ont ancré l'expansion impérialiste française aux siècles précédents et leur persistance contemporaine dans les représentations politiques et médiatiques liées à l'expatriation (voir la section 2.1.2.2, p. 68). Ces deux périodes découlent d'une ambition de rayonnement conçue de différentes manières. La première a reposé sur la démonstration de force d'une flotte déployée à la découverte du monde et d'une connaissance du monde, d'une ambition géopolitique à conquérir des territoires que l'on perçoit alors comme vierges. La seconde s'est traduite par l'imposition d'un modèle politique à des peuples alors jugés moins avancés, comme une sorte d'évangélisation. Ces deux périodes ont permis à certains pays européens d'asseoir autour du monde un rayonnement politique, linguistique et culturel. Alors que la première colonisation semblait poursuivre un objectif d'appropriation territoriale par le déploiement démographique, l'objectif de la seconde est administratif et se traduit par le déploiement d'un dispositif plus institutionnel (VIVIEN et RAUNET, 1997). Les volontés politiques qui guident la présence institutionnelle française dans le monde ne sont plus celles qui ont présidé à ces expansions, mais nous les concevons toutefois selon deux axes qui y font échos : l'influence et l'accompagnement.

2.2.1.1 *La politique étrangère française, du rayonnement à l'influence*

Plaçant le politique et l'idéologique au cœur de son plan colonial, la France a fait de ses colonies des “pays lointains, unis à l'État métropolitain par un lien juridique et économique de dépendance” (DESCHAMPS, 1959). La colonie est considérée alors comme une province, un département, comme le sont demeurés les actuels départements et territoires d'outre-mer. Ils sont alors pensés comme partie prenante de l'État central, et en dépendent au même titre que des territoires métropolitains.

Le dispositif électoral actuel a été façonné pendant toute la deuxième moitié du ^{xx}^{ème} siècle par les réformes qui ont permis de l'adapter aux changements du monde, à la constante augmentation de la population française de l'étranger et au rythme de la succession des mandats présidentiels.

FIGURE 2.7 – Évolution conjointe de la population et du corps des représentants



Sources : MAE, AFE, Assemblée nationale, Sénat, 2019

Avant les décolonisations et le retrait des administrations françaises des territoires coloniaux, des conseillers et sénateurs représentent auprès de la chambre haute du Parlement – le Conseil de la République sous la ^{iv}^{ème} République puis le Sénat à partir de 1958 – des représentants liés aux Français établis hors de France. Les sénateurs ont pour rôle de représenter les collectivités territoriales et à ce titre, les territoires coloniaux y

sont représentés. La représentation des Français de l'étranger croît tout au long de la v^{ème} République (figure 2.7), à mesure que décroît celle des territoires coloniaux.

Le lien entre ces deux ensembles de parlementaires est d'ailleurs vérifiable sur le site Internet du Sénat, par le biais des historiques de chaque sénateur (tableau 2.5). Certains d'entre eux, anciens sénateurs de territoires coloniaux (le Maroc, notamment) ont par la suite occupé un mandat de sénateur des Français établis hors de France.

Tableau 2.5 – Sénateurs ayant occupé les deux types de mandats :
sénateur des départements français de l'étranger (I)
et sénateur des Français de l'étranger (II)

SÉNATEUR	MANDAT I	MANDAT II
Antoine Béthouart	1955 – 1958 (du Maroc)	1959 – 1971
Louis Gros	1948 – 1958 (du Maroc)	1959 – 1977
Léon Motais de Narbonne	1952 – 1958 (d'Indochine)	1959 – 1971
Maurice Carrier*	1959 – (de la "Section Afrique")	– 1974

* Sénateur ayant commencé un mandat en tant que sénateur des Français d'Afrique et l'ayant terminé en tant que sénateur des Français de l'étranger
Source : Sénat, 2019

La représentation sénatoriale des Français de l'étranger semble, selon cette temporalité, héritée d'un modèle colonial autrefois prépondérant et recomposé à la faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial. B. Verquin situe d'ailleurs à ce tournant le passage pour la majorité des Français établis hors de France du statut d'émigrés à celui d'expatriés (VERQUIN, 2000).

En 1948, la défense des intérêts des Français de l'étranger est institutionnalisée par la création du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE)¹⁷. Celui-ci est conçu comme une assemblée d'experts apportant aux pouvoirs publics un regard extérieur sur les intérêts français dans le monde, davantage que comme une instance de représentation des citoyens. En effet, jusqu'en 1982, le CSFE est constitué de membres élus par des organismes et associations, pas par les citoyens. Une réforme de 1982 instaure une recomposition du Conseil, dès lors constitué de 155 conseillers

17. Créé par décret (n° 48-1090) le 7 juillet 1948.

élus au suffrage universel direct pour un mandat de six ans. Les élus sont renouvelés par moitié tous les trois ans. C'est à partir de cette date, alors qu'il existe déjà depuis 34 ans, que le CSFE adopte véritablement un rôle de représentation, même si les contours de ses prérogatives envers les pouvoirs publics ne sont pas élargis. Il demeure un organe consultatif. En 2004, le CSFE est renommé AFE¹⁸.

Aujourd'hui, le suivi des ressortissants français par l'État s'illustre notamment par l'encadrement institutionnel dont ils bénéficient. Le réseau diplomatique et consulaire français actuel est ancré sur la quasi-totalité de la planète, et compte environ 400 ambassades et consulats, soit 15 000 salariés dont les deux tiers occupent un poste à l'étranger.

L'évocation de l'influence française invite à une réflexion d'ordre géopolitique sur les leviers utilisés par les pays pour valoriser l'étendue de leur pouvoir dans le contexte de la mondialisation.

2.2.1.2 *Le soft power français, une diplomatie d'influence*

J. Nye théorise en 1990 le concept de *soft power* qui lui permet alors d'introduire le rôle de l'influence exercée par les États dans les relations internationales (NYE, 1990). Cette "influence" est distinguée des pouvoirs régaliens et des mesures coercitives habituellement envisagés dans une tradition géopolitique classique (les pouvoirs militaires et financiers pour exemple). Dans cette nouvelle optique, les acteurs non gouvernementaux tiennent un rôle notable car les leviers exercés ne sont plus des prérogatives régaliennes. De ce fait, la part du rôle des États dans le *soft power* est, selon J. Nye, moindre que celle qu'ils tiennent dans la logique de *hard power*. La société civile et le marché en seraient les principaux acteurs, des acteurs représentant un "*undirected power*"¹⁹ pour les États.

En cela, on prête au *soft power* de J. Nye une application strictement étasunienne et abusivement transposée à d'autres pays en raison du rôle de la société civile, très prégnant dans le modèle américain et ses valeurs (MARTEL, 2013). Les principales critiques à l'égard des théories de J. Nye lui reprochent de n'appliquer le concept de *soft power* qu'aux États-Unis en le définissant par rapport à ce modèle exclusif, en ne le concevant que

18. Créée par décret (n° 2004-805) le 9 août 2004

19. Que F. Martel traduit par "force indirecte, décentralisée et non dirigée" (MARTEL, 2013).

comme description du modèle étasunien. Cette théorie passe en effet sous silence la montée des *soft powers* parmi les puissances émergentes et les acteurs privés et médiatiques sur lesquels elles s'appuient (MARTEL, 2013).

F. Martel s'interroge sur la nature – et avant cela la *pertinence* – d'un *soft power* à la française. Reprenant la définition – centrée sur le modèle étasunien – donnée par J. Nye, il y propose une alternative propre au modèle français.

Selon F. Martel, le *soft power* à la française serait une version moins libérale que la version étasunienne²⁰ et surtout une version décentralisée, reposant sur des acteurs directs et des acteurs autonomes, liés plus ou moins étroitement à l'État (collectivités territoriales, établissements publics, grandes entreprises), et appliquée à une grande variété de domaines (culture française, enseignement, mais aussi gastronomie, tourisme, luxe, langue française) qui donnent à la France aujourd'hui toutes les prétentions pour s'imposer dans le monde.

“Si l'on s'en tient à la définition de J. Nye, [notre *soft power*] se classe parmi les plus puissants du monde, devant celui de la Russie ou de l'Indonésie, peut-être même devant celui de la Chine, puissance économique majeure mais encore, à ce stade, puissance moyenne dans le *soft power* global.”

MARTEL, 2013, p. 75

“La mode est pour la France ce que les mines d'or du Pérou sont pour l'Espagne.”

J-B. Colbert (cité par WAQUET et LAPORTE, 2002, p. 81)

Abondant dans le sens d'une primauté française historique sur la diplomatie d'influence, A. Gazeau-Secret, ancienne diplomate, cite des leviers majeurs du *soft power* français :

“ Sans doute la « diplomatie culturelle » est-elle historiquement une spécificité française, inventée au XIX^{ème} siècle. Elle coïncide avec l'usage du mot « francophonie » forgé par le géographe Onésime Reclus en 1880, et la création de l'Alliance Française en 1883, à l'initiative de Paul Cambon [...] dans le but de rebondir après la défaite de 1870.”

GAZEAU-SECRET, 2013, § 2

On relèvera dans cette citation les liens établis entre influence, dispositif institutionnel, langue, culture et géopolitique. La référence à la défaite de

20. Quoique les acteurs privés en soient selon lui sous contrôle du Congrès dans une proportion même minimale.

1870 confirme la dimension stratégique de la valorisation de la culture et la langue françaises.

“Plutôt que du *hard power* ou du *soft power*, je préfère parler pour la France d'*influential power*, d'une puissance d'influence. La France est à la fois une puissance singulière et universelle.”

Laurent Fabius²¹(cité par MARTEL, 2013, p. 72)

Ces éléments chronologiques permettent de mesurer l'attention portée par la France à ses expatriés, et la pleine conscience survenue assez tôt de l'importance du lien qui les unit à leur patrie. Si d'autres États ont mis en place ces mesures devant la croissance importante du phénomène d'émigration et devant le risque de subir un déficit démographique, les politiques françaises ont été mises en place bien avant la croissance de l'expatriation accompagnant la mondialisation. L'administration des territoires coloniaux a suscité l'émigration de fonctionnaires français et semble avoir jeté les bases d'un système institutionnel que l'on continue d'exploiter, à des fins bien différentes aujourd'hui.

2.2.1.3 *La citoyenneté des Français de l'étranger, un levier d'influence*

Au-delà de la citoyenneté permise aux Français de l'étranger, nous souhaitons interroger les projets politiques qui sur le long terme ont soutenu la permanence et l'enrichissement perpétuel de cette représentation. R. Bauböck détermine un triple enjeu politique à la base du maintien des liens institutionnels entre l'État et les ressortissants.

“*Why do so many sending country governments or political elites then still regard their citizens abroad as a population that they need to control and stay connected with? There seem to be three instrumental reasons : human capital upgrading, remittances, and the political lobbying of receiving-country governments.*”

BAUBÖCK, 2003, p. 709

Si ces trois leviers géopolitiques ne s'appliquent pas nécessairement au cas français en ces termes²², deux de ces enjeux sont susceptibles de concerner la gestion française de l'expatriation. L'“amélioration du capital humain”

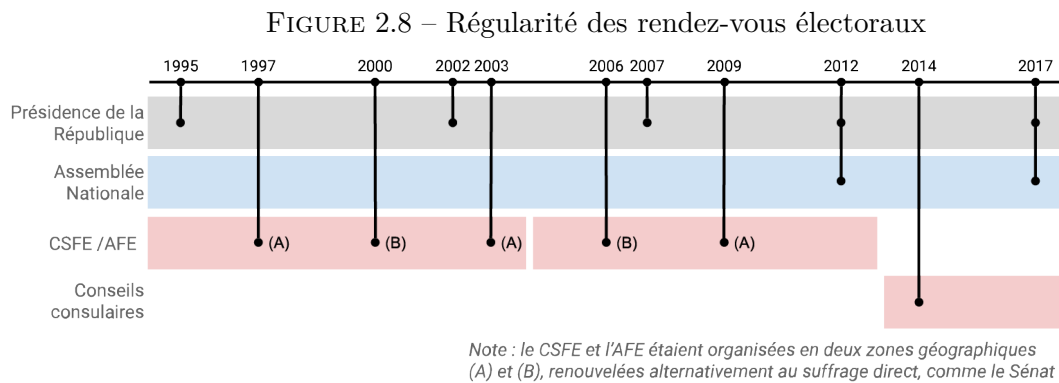
21. L. Fabius est alors ministre des Affaires Étrangères.

22. L'envoi de remises concerne principalement les pays en développement qui comptent sur l'émigration pour compenser une perte démographique substantielle. C'est notamment le cas de l'Italie au début du XX^{ème} siècle et de l'Inde plus récemment (THERWATH, 2009 ; TINTORI, 2010). Le cas Français s'illustrerait certes par un objectif d'investissement économique et commercial en proportions plus importantes que l'envoi de remises.

et le “lobbying auprès des pays d'accueil” attirent notre attention sur les implications stratégiques du maintien de ce type de liens.

Dès lors, on considère qu'en plus d'une politique d'accompagnement liée à la défense des intérêts des Français de l'étranger par leurs élus, l'encadrement de l'émigration peut relever également d'une entreprise de rayonnement appuyée sur les relais que constituent les citoyens français autour du monde et dont la citoyenneté est encouragée et entretenue par la pratique du vote à intervalles réguliers (figure 2.8).

L'enchevêtrement de plusieurs niveaux de gouvernance appelant au suffrage direct permet aux électeurs de se prononcer régulièrement quant à leurs différentes représentations : consulaire, parlementaire, nationale.



Sources : Sénat, AFE, 2017

Cette pratique répétée du vote, encouragée et permise par l'État contribue à entretenir le sentiment d'appartenance des Français de l'étranger par l'accomplissement d'une pratique citoyenne emblématique et valorisante. La représentation électorale aurait donc de multiples objectifs : l'accompagnement et la défense des Français résidant hors de France d'une part, et l'entretien de relations entre les citoyens et les institutions d'autre part. Selon Bauböck, ce type de liens est susceptible de soutenir un objectif de développement économique et diplomatique par le biais des entreprises françaises implantées à l'étranger (BAUBÖCK, 2003). Ce deuxième objectif relèverait d'une ambition de rayonnement français dans le monde.

Afin de vérifier cette dualité et les canaux sur lesquels elle repose, examinons les missions des instances de représentation concernées. Nous observerons notamment dans les pages suivantes cet entrecroisement des thématiques de travail relevant alternativement de l'accompagnement et du

rayonnement parmi les attributions des commissions de l'AFE (figure 2.12, p. 90).

2.2.1.4 *La représentation électorale : exercice du pouvoir ou exercice démocratique ?*

Pourvoyeur d'identité nationale, l'État-nation fournit aux citoyens les outils d'expression de cette identité selon des codes normés et des pratiques prévues à cet effet. La citoyenneté moderne, le vote, les symboles de la république sont autant d'outils, de référents et de marqueurs d'appartenance qui accompagnent la nationalité.

Les Français de l'étranger bénéficient d'une représentation électorale relativement riche et qui n'a cessé de s'adapter aux évolutions du monde. Elle leur permet l'exercice de leur citoyenneté dans les termes définis par l'État et dans un périmètre délimité.

Élément d'exercice de la démocratie, la représentation électorale convoque le citoyen à la participation à la vie de la cité tout en l'excluant du débat politique proprement dit, déférant au représentant la charge de sa voix, la charge de le rendre présent par son intermédiaire (HAYAT, 2013). Dans le cas des Français de l'étranger, d'autant plus éloignés des institutions, cette notion de présence est encore plus concrète.

Ainsi, s'il permet aux citoyens l'exercice de leur droit de participation, l'État-nation leur en impose des modalités et un intermédiaire, excluant toute pratique directe de la démocratie en des termes plus fondamentaux et distinguant la participation de la délibération (SINTOMER, 2011). Alors que le débat public n'écarte *a priori* pas les citoyens au profit d'intermédiaires, le processus législatif est jalonné à divers échelons d'institutions qui se dressent entre les citoyens et l'exercice du pouvoir, troublant parfois les perceptions susceptibles de guider l'exercice de la citoyenneté, lequel contribue à les légitimer. C'est en effet par l'exercice du vote que les représentants sont nommés. Et c'est d'ailleurs sur les limites de ce rôle d'électeur que s'opposent deux visions de la démocratie : représentative et participative (BLANC, 1995). Selon M. Blanc, le système de démocratie représentative accorde une place dominante à la pratique électorale dans l'exercice de la citoyenneté au point de s'y substituer et "en dehors des échéances électorales, d'exclure les citoyens du débat public" (BLANC, 1995, p. 102 ; BRENNETOT,

2009), aboutissant à une division du travail entre gouvernants et gouvernés (HAYAT, 2014).

En effet la représentation repose nécessairement sur la mise en place d'un intermédiaire et sur la délégation par les électeurs de leur pouvoir de décision à cet intermédiaire. Ces mécanismes de médiation intervenant dans l'exercice démocratique en font l'objet de critiques scientifiques qui pointent le dévoiement de l'exercice du pouvoir par un peuple souverain. P. Bourdieu évoque la concentration d'un capital politique aux mains d'une classe politique professionnalisée, S. Hayat oppose représentations exclusive et inclusive, M. Bookchin interroge le dévoiement du terme politique dans l'imaginaire moderne, dès lors qu'il quitte la *polis* pour se résumer en termes contemporains, en un ensemble de techniques, de compétences contenues dans des corps politiques identifiés (BOOKCHIN, 1991 ; BOURDIEU, 1981 ; HAYAT, 2013). Ces points de vue appellent en commun à une dé-professionnalisation et à une inclusion des citoyens au sein de l'exercice politique, ce qui, selon M. Bookchin passe par un retour au maillage le plus fin du système actuel : la municipalité, la commune, se rapprochant d'autant plus de la *polis* grecque.

Ces diverses critiques à l'égard du système représentatif moderne interrogent la citoyenneté par ses pratiques et par les représentations qui la guident. Elles rappellent à ce titre l'approche inductive de la citoyenneté, d'une citoyenneté en construction, d'une citoyenneté qui s'ignore éventuellement et se traduit dans des pratiques pensées comme ordinaires²³. Les approches post-modernes rejoignent alors ces réflexions sur le contournement de la dimension électorale pour aborder la citoyenneté, l'électoral étant davantage lié au pouvoir qu'à la citoyenneté, instauré par le haut et inégalement investi par les citoyens, sans que cela ne doive remettre en cause leur légitimité en tant que tels.

C'est en tenant compte de ces approches de la représentation électorale que nous n'abordons pas la citoyenneté sous cet angle exclusif, mais que nous abordons la représentation électorale comme un dispositif politique voué à favoriser la participation des citoyens au fonctionnement de l'État. Dans un contexte post-moderne, alors que les contours des identités citoyennes se troublent et se complexifient par la multiplication et la diversification des parcours, des pratiques de l'espace, la représentation

23. Voir la section 1.3.5, p. 44

électorale et par elle-même l'exercice du vote semblent maintenus dans un cadre préformé, incarné par l'État-nation.

En effet, si le cadre d'exercice de la citoyenneté est en mesure de s'étendre au fil des échelons de gouvernance auxquels sont invités à se prononcer les citoyens, – comme c'est le cas lors des élections européennes – il se transpose à l'identique et ne réinterroge pas les pratiques qu'il convoque, comme si les représentations qu'il est censé traduire étaient inchangées. Le système de représentation des Français de l'étranger reproduit lui aussi ce schéma, étendant hors des frontières un appareil électoral identique au dispositif métropolitain, du moins du point de vue des pratiques sur lesquelles il repose (le recensement, le vote, le découpage de circonscriptions). Il comporte toutefois des spécificités inhérentes aux conditions dans lesquelles la représentation s'exerce et aux individus auxquels elle s'adresse, et qui viendront remettre en question certains de ces aspects critiques à l'égard du principe de représentation. L'exemple de l'encadrement des Français de l'étranger par la voie électorale permet également d'envisager l'adaptation du rôle accompagnateur de l'État-nation à l'égard de ses ressortissants dans le contexte de la mondialisation.

2.2.2 *La représentation électorale des Français de l'étranger*

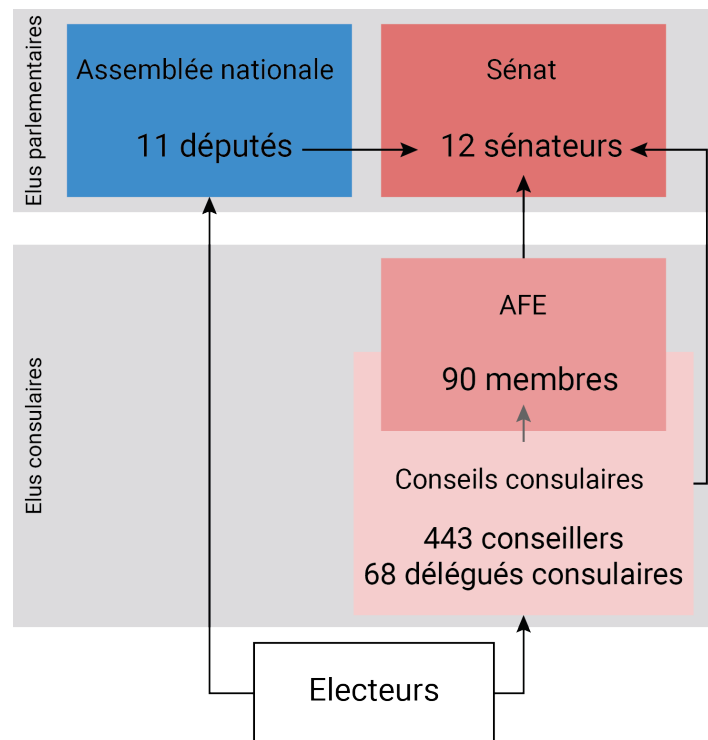
La représentation électorale peut être pensée dans les deux sens, à l'intermédiaire de deux parties qu'elle articule et met en dialogue. Représentant les citoyens auprès du pouvoir central et représentant l'État auprès des citoyens, les élus – faisant néanmoins partie de l'appareil du pouvoir – peuvent dans certains cas jouer un rôle double, notamment lorsque leur rôle est pensé de façon “inclusive” (HAYAT, 2013).

Les Français de l'étranger sont représentés par divers canaux politiques, selon un système multiscalair (figure 2.9). Au premier niveau de représentation, les conseillers consulaires, au nombre de 443, sont répartis en unités de rattachement nommées “Conseils consulaires” (figure 2.10). Ces conseils consulaires, au nombre de 90, sont déterminés en fonction de la population inscrite sur la Liste Électorale Consulaire (LEC) des postes consulaires. Les

Cartes des circonscriptions de conseils consulaires en annexe A.2 et A.3, pp. 568 et 569.

circonscriptions de conseils consulaires²⁴ concernent ainsi, en fonction de la population inscrite localement, un échelon variable, pouvant être de niveau infranational, national ou supranational. C'est ainsi que le Royaume-Uni compte deux conseils consulaires (Édimbourg et Londres), que la Belgique en compte un, et que les pays Baltes ou des Balkans sont rassemblés en un conseil consulaire commun.

FIGURE 2.9 – Liens électoraux entre représentants des Français de l'étranger

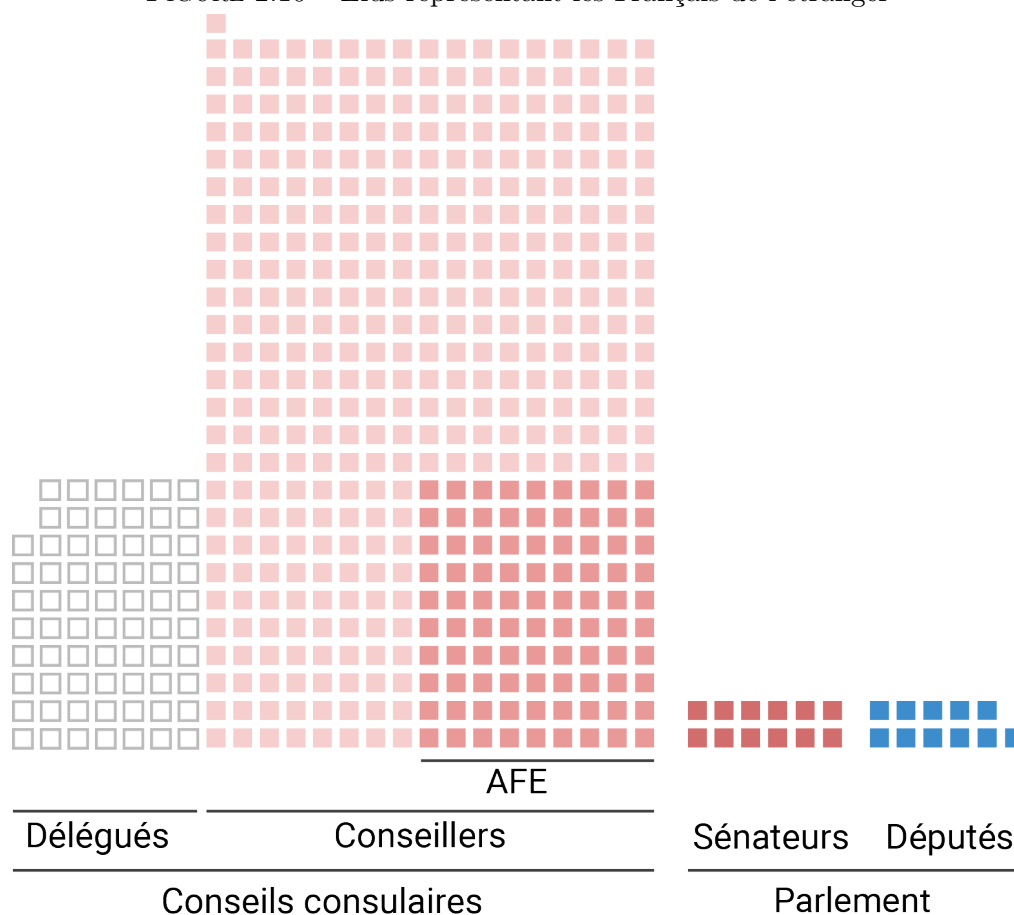


D'après AFE, 2019

Les conseils consulaires sont composés en fonction du volume de la population inscrite d'un nombre de conseillers variables, de un (pour les circonscriptions les moins peuplées) à neuf (pour les plus peuplées). Les conseillers consulaires sont élus au suffrage direct pour un mandat de six ans. Leur rôle consiste à faire remonter à l'échelon de représentation supérieur les problématiques rencontrées par les citoyens sur leur terrain d'exercice et de résidence. Les conseillers consulaires sont en effet à titre personnel des Français de l'étranger et résident dans la circonscription de conseil consulaire à laquelle ils sont rattachés.

24. À ne pas confondre avec les circonscriptions consulaires, qui elles, déterminent les limites territoriales des régions concernées administrativement par les postes consulaires (figure A.4).

FIGURE 2.10 – Élus représentant les Français de l'étranger



Sources : AFE ; Sénat ; Assemblée nationale, 2019

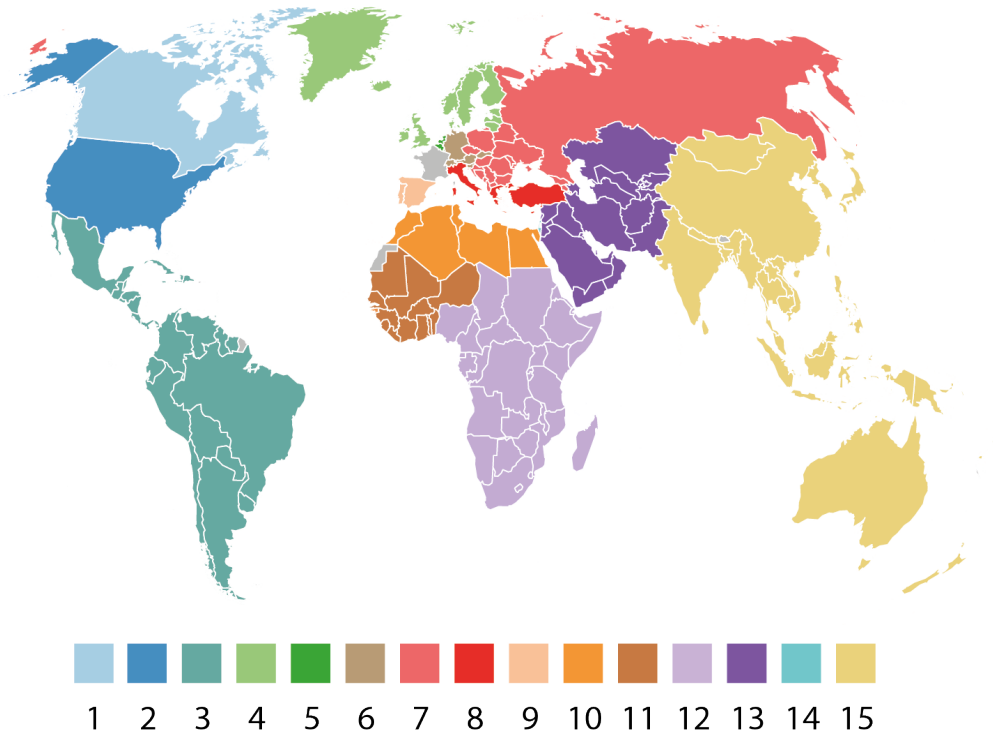
Un niveau au-dessus, l'AFE est composée de 90 de ces conseillers consulaires, délégués par leurs pairs pour y siéger (figure 2.9, p. 88). L'AFE reconnaît des circonscriptions, plus étendues que le périmètre de compétence des conseils consulaires, au nombre de 15 (figure 2.11, p. 90, voir aussi tableau A.1, p. 563). Le maillage des circonscriptions de l'AFE est parfois national, parfois supranational, jamais inférieur au territoire national. Ses 90 membres sont nommés pour 6 ans également, au suffrage indirect, par les conseillers consulaires.

L'AFE est une assemblée consultative – héritière depuis 2004 du CSFE²⁵ mis en place en 1948 – et qui a fait l'objet depuis sa création d'un certain nombre de réformes que nous détaillerons ultérieurement. L'assemblée se définit²⁶ comme “porte-parole, défenseur des droits et intérêts [des Français de l'étranger]” et comme “interlocuteur du gouvernement sur la situation

25. voir la section 2.2.1.1

26. Source : Site de l'AFE, “Qui sommes-nous ?”

FIGURE 2.11 – Découpage des 15 circonscriptions de l'AFE



Source : AFE, 2019
 Dénomination des circonscriptions en annexe (A.1)

FIGURE 2.12 – Commissions de travail de l'AFE

Finances Budget Fiscalité	Commerce extérieur Développement durable Emploi et formation	Enseignement Affaires culturelles Audiovisuel extérieur Francophonie
Lois Réglements Affaires consulaires	Sécurité et protection des personnes et des biens	Affaires sociales Anciens combattants

Source : AFE, 2019

des Français établis hors de France et les politiques conduites à leur égard”. Elle se réunit deux fois par an, au printemps et à l’automne, à Paris pour une assemblée générale d’environ une semaine au cours de laquelle ont lieu des assemblées plénières et des travaux en commissions.

Les six commissions de l’AFE se répartissent en thèmes susceptibles d’intéresser les Français de l’étranger (figure 2.12).

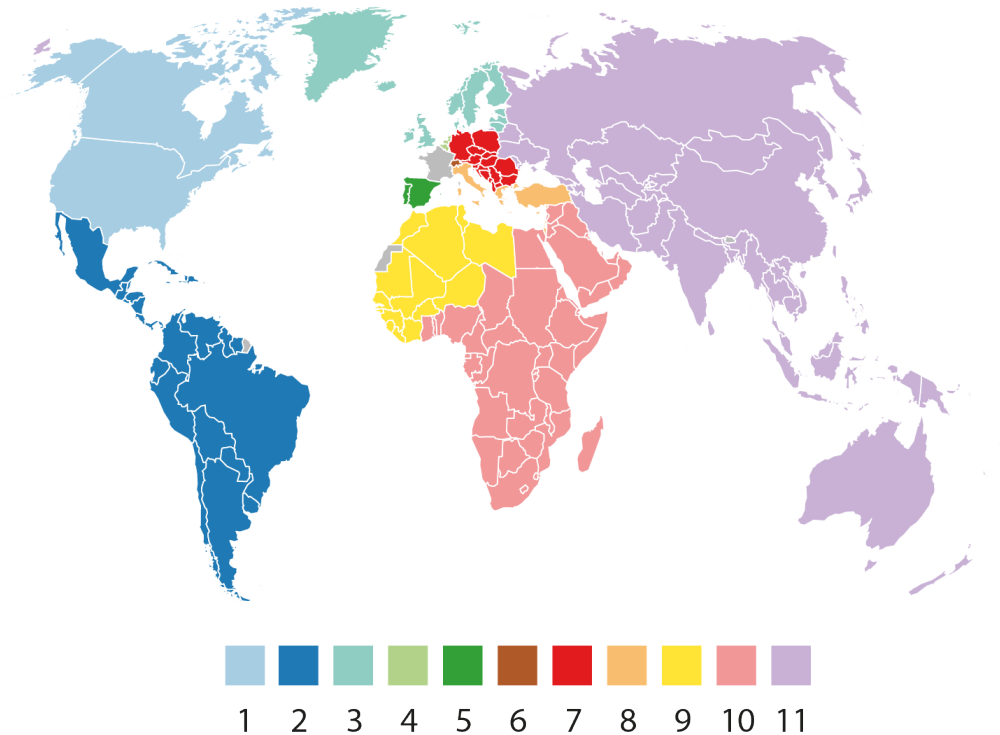
L'AFE et les conseillers consulaires constituent une partie du collège électoral des sénateurs représentant les Français établis hors de France (figure 2.9, p. 88). Ces sénateurs sont au nombre de 12 et siègent au Sénat parmi leurs homologues représentant les collectivités territoriales françaises. Comme nous l'avons précisé plus tôt, le nombre des conseillers consulaires dépend de la population inscrite aux LEC correspondant à leur territoire d'élection (la circonscription de conseil consulaire). Seulement, comme les conseils consulaires réfèrent à des volumes très inégaux de populations électorales, il existe un risque d'inégalités. Pour compenser ce risque, 68 délégués consulaires – répartis parmi les conseils consulaires les plus peuplés – participent également aux élections sénatoriales.

La représentation parlementaire des Français établis hors de France est assurée depuis 1946, initialement par trois sénateurs siégeant au Palais du Luxembourg. Les réformes successives ont élevé ce nombre à 12. Depuis 2012, cette représentation parlementaire partielle est complétée par 11 sièges de députés à l'Assemblée nationale et représentant les Français établis hors de France (figure 2.9, p. 88). Ces différents enrichissements de la représentation électorale des Français de l'étranger ont contribué au fil du temps à élever le poids des Français de l'étranger au Parlement. En effet les nouveaux sièges alloués à leur représentation ont parfois été soustraits à ceux alloués à la représentation des territoires et populations de métropole. L'accroissement de la population de l'étranger a accru les enjeux qu'elle recouvre, ce qui a nécessité au fil du temps leur prise en compte au sein des chambres haute et basse du Parlement. Contrairement au Sénat qui ne les reconnaît que comme un ensemble indistinct territorialement, l'Assemblée nationale distingue 11 circonscriptions supranationales – à l'exception de la Suisse – chacune étant représentée par un député (figure 2.13, p. 92) .

En fonction des échelons de représentation, l'ancrage territorial des élus est susceptible de différer. Les parlementaires – sénateurs et députés – sont traditionnellement tenus par un engagement double : auprès de leur chambre parlementaire et auprès de leur circonscription. Dans le cas de ces sénateurs, aucun découpage spécifique n'oriente leur action, leurs prérogatives territoriales sont donc probablement à la fois plus larges et moins exigeantes sur le plan matériel (on n'attendra pas de leur part le même investissement que de la part d'un sénateur classique).

La liste des pays composant les circonscriptions est disponible en annexe, tableau A.2, p. 564

FIGURE 2.13 – Découpage des 11 circonscriptions de l'Assemblée nationale



Source : Assemblée nationale, 2019
 Dénomination des circonscriptions en annexe (A.2)

Le cas des conseillers et délégués consulaires est différent. Résidant de l'étranger avant d'être élus, leur élection fait suite à leur expatriation, et non l'inverse. Ce paramètre d'ordre personnel est susceptible d'inspirer d'une manière significative l'exercice des rôles des différents types d'élus. Entre ceux qui ne sont pas différenciés par leur assignation territoriale (les sénateurs), ceux qui en ont une relativement large, que leur mission réclame leur présence à Paris ou non (les députés, les membres de l'AFE), et ceux dont l'assignation territoriale est liée à leur lieu de résidence à un niveau relativement fin (les conseillers consulaires), les variations de leurs territorialités d'exercice peuvent jouer un rôle dans l'exercice de leurs fonctions, les rendant à la fois incomparables et intéressantes à confronter. Cette articulation des niveaux de représentation et des territorialités afférentes nous permet d'interroger le rôle de l'attribution territoriale dans l'exercice du mandat.

Parmi les missions d'accompagnement et de rayonnement que nous attribuons aux organismes de représentation des Français de l'étranger, un domaine d'activité tient une place particulièrement importante, comme en

témoigne la liste des commissions de travail de l'AFE (figure 2.12). Il s'agit de l'enseignement français à l'étranger.

2.2.3 *L'enseignement français à l'étranger*

Selon la loi, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) accompagne les familles françaises à l'étranger et relaie l'influence linguistique et culturelle française dans le monde par le truchement des populations locales scolarisées dans ses établissements. Ces deux enjeux sont liés et ne peuvent dès lors pas être abordés selon une distinction stricte. Nous considérons donc l'enseignement français à l'étranger comme la réponse à un enjeu de service public servant à son tour un enjeu géopolitique.

L'enseignement français à l'étranger repose sur un dispositif institutionnalisé englobant un grand nombre d'acteurs organisés en réseaux, situés en France et à l'étranger, reposant sur des partenariats métropolitains et locaux ne pouvant faire abstraction des particularités géographiques inhérentes aux établissements scolaires. La population des élèves concernés par l'enseignement français est nombreuse et s'élève en 2019 à 355 000 élèves, scolarisés dans 496 établissements et 137 pays, ce qui en fait le premier réseau mondial²⁷. On serait donc tenté d'envisager le dispositif comme strictement pédagogique et relevant de l'accompagnement des familles françaises en recherche de continuité scolaire pour leurs enfants.

2.2.3.1 *Les deux objectifs de l'enseignement français à l'étranger*

Les élèves de ces établissements à travers le monde sont nombreux et pourtant, seule une minorité d'entre eux est française. 40 % de la population totale des établissements français détient la nationalité française. D'autant plus, seuls 25 % des enfants français résidant à l'étranger bénéficient de ce type de scolarisation²⁸. Si on considère de plus que seule une partie d'entre eux a vécu en France, une très large majorité d'élèves n'a donc jamais été scolarisée dans le système français et ne recherche donc pas la continuité que le réseau de l'AEFE propose. En outre, cette proportion est

27. Source : AEFE, 2019 ; rapport Cariot, 2003. En 2019, l'équivalent allemand de l'AEFE scolarise 82 000 élèves dont 25 % de jeunes Allemands parmi 140 établissements et 72 pays.

28. Source : Rapport sur l'enseignement français à l'étranger, S. Cazebonne, 2019

à envisager comme une moyenne globale concernant l'ensemble des établissements, on peut donc envisager les variations que subit cette proportion d'un établissement ou d'un pays à l'autre.

Les détails concernant les nationalités des élèves scolarisés complexifient alors l'image de service public d'accompagnement que l'on pourrait avoir du réseau d'enseignement.

Ce déséquilibre entre Français et non-Français attire notre attention sur le double objectif porté par les établissements. Majoritairement tournés vers un public non français (ne serait-ce que démographiquement parlant et sur la base de la répartition statistique par nationalité à l'échelle globale), le dispositif d'enseignement prend alors un autre visage, celui d'un outil d'influence culturelle et linguistique française, mais aussi d'un outil de diffusion des valeurs politiques et civiques françaises à travers le monde.

Compte tenu de la place qu'occupe l'Éducation nationale dans le système scolaire français, nous envisageons également la portée citoyenne que peut recouvrir la fréquentation des écoles françaises à l'étranger, selon les contextes géographiques. Les familles scolarisant leurs enfants dans des établissements français peuvent y être poussées par des motivations diverses. Dans certains pays, l'offre locale est qualitativement proche de l'offre française, dispensée dans une langue dont la maîtrise est susceptible de constituer un atout, et est éventuellement gratuite. Dans ces cas, nous formulons l'hypothèse que la fréquentation des établissements français participe d'une réelle volonté de la part des parents de transmettre aux enfants un enseignement français et *en français*²⁹, et qu'en cela cette volonté traduit une représentation citoyenne forte à l'égard de la France.

Il s'agit également de considérer une logique d'accessibilité dans la réponse à cette hypothèse. Les établissements français sont nombreux à l'échelle mondiale, ils sont toutefois concentrés dans les pôles métropolitains, sinon urbains. Leur nombre n'est pas équivalent d'un pays à l'autre et la simple vue d'une carte des populations scolarisées dans les établissements concernés met en valeur leur inégale répartition (figure 5.19, p. 314). Nous envisageons ainsi la difficulté ou la facilité d'accès à un établissement scolaire comme une possible pondération de la valeur citoyenne de cette pratique.

29. Comme le souligne le rapport du Projet de loi de finances pour 2019 (séance du 22/11/18).

Par ailleurs, l'enseignement français étant dispensé *en français*, nous prenons également en considération la langue pratiquée dans les différents pays étudiés. Nous considérons comme d'autant plus révélatrice la fréquentation d'un établissement français dans un pays francophone, car dans cette situation, le critère recherché n'est pas celui de la francophonie mais la "nationalité" de l'établissement et de l'enseignement qu'il dispense.

Au regard de cette hypothèse et des différentes suggestions dont nous l'assortissons, la figure 2.14 (p. 96) met en valeur une certaine zonalité dans les régions où sont scolarisés des majorités de Français ou des majorités de non-Français.

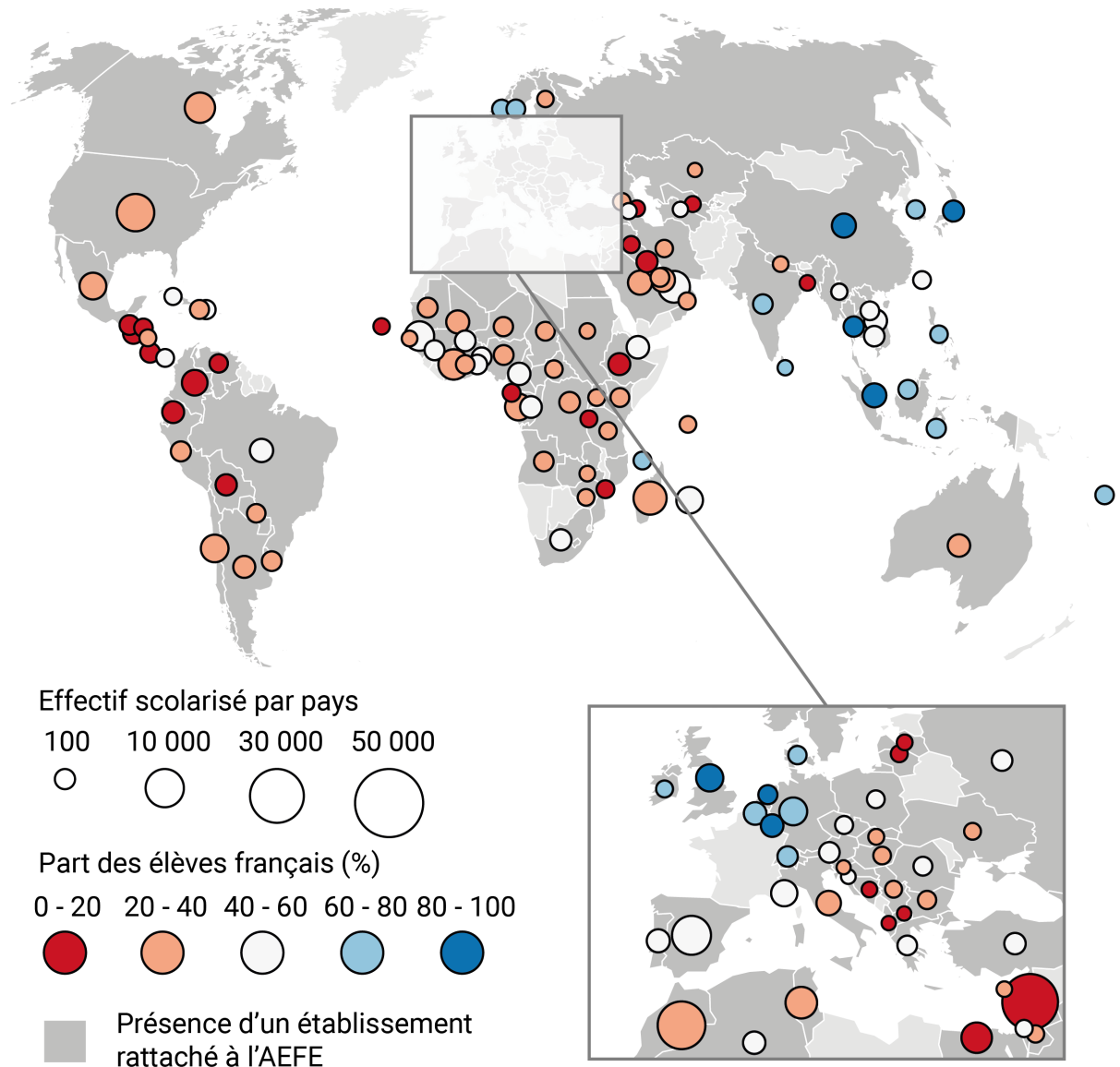
Parmi les pays frontaliers du territoire français, certains sont francophones et dans l'ensemble, tous proposent un enseignement national de qualité équivalente au système français. Ces pays sont marqués par un fort taux de scolarisation d'élèves français dans les établissements relevant de l'AEFE. Ces pays sont aussi ceux où la population française est la plus élevée³⁰. Par conséquent, si les proportions de nationalités au sein de ces établissements sont largement déséquilibrées et si les jeunes Français y sont fortement sur-représentés, il reste dans ces pays une plus large part de ressortissants français dont les enfants sont inscrits dans les établissements locaux (et *a fortiori* en comptant les non inscrits). La sur-représentation des Français dans ces établissements s'explique par les règles qui régissent leurs politiques d'admission sur critères de nationalités³¹. En ce qui concerne la demande que manifestent les familles françaises à l'égard de l'enseignement national (par opposition à l'enseignement local), nous l'interprétons selon les pays comme la manifestation d'un sentiment d'appartenance à l'égard de la France, et à plus forte raison dans les pays européens. Il faut également considérer que ces données masquent les potentielles populations de binationaux (locaux et français à la fois), relevant d'une certaine façon aussi bien de l'accompagnement que du rayonnement.

La proportion des nationalités d'enfants scolarisés dans les établissements du réseau français nous invite à interroger ses objectifs. Si ce réseau relève de l'extension extraterritoriale du service public, pourquoi contribue-t-il en proportions majoritaires à la scolarisation d'élèves non français? Dès lors qu'il s'adresse à un autre public que le public français, sa mission

30. MAE, 2019.

31. Nous reviendrons plus en détails sur l'analyse de ces critères, favorables aux enfants de nationalité française.

FIGURE 2.14 – Populations scolaires des pays du monde et part des élèves français



Diane Le Luyer, 2019

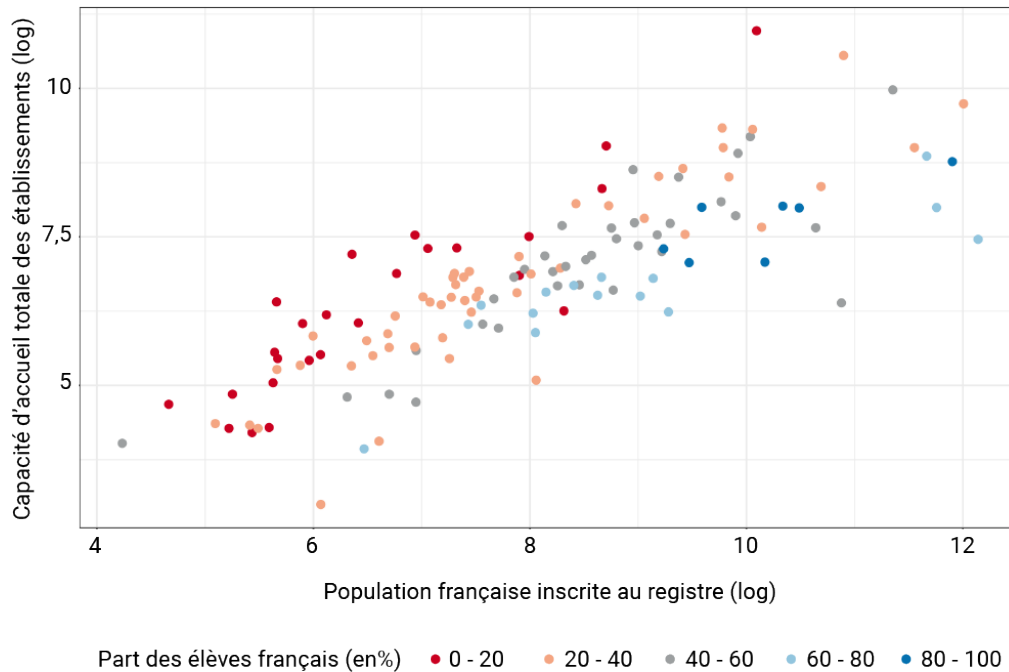
Sources : AEFÉ, 2019

d'accompagnement est automatiquement assortie d'une mission d'influence, à destination d'un autre public et dans un objectif de diffusion culturelle et linguistique.

La relation entre la distribution des établissements par capacité d'accueil et le volume de la population française résidant officiellement dans le pays révèle que de nombreux établissements poursuivent une vocation d'influence davantage que d'accompagnement (figure 2.15).

Ainsi, si l'on considère qu'un établissement scolarisant davantage d'élèves français remplit une mission d'accompagnement aux familles, réciproquement un établissement scolarisant une majorité d'élèves non français remplit une mission d'influence culturelle et linguistique.

FIGURE 2.15 – Capacité d'accueil des établissements de l'AEFE et part des élèves français par rapport à la population inscrite au registre consulaire

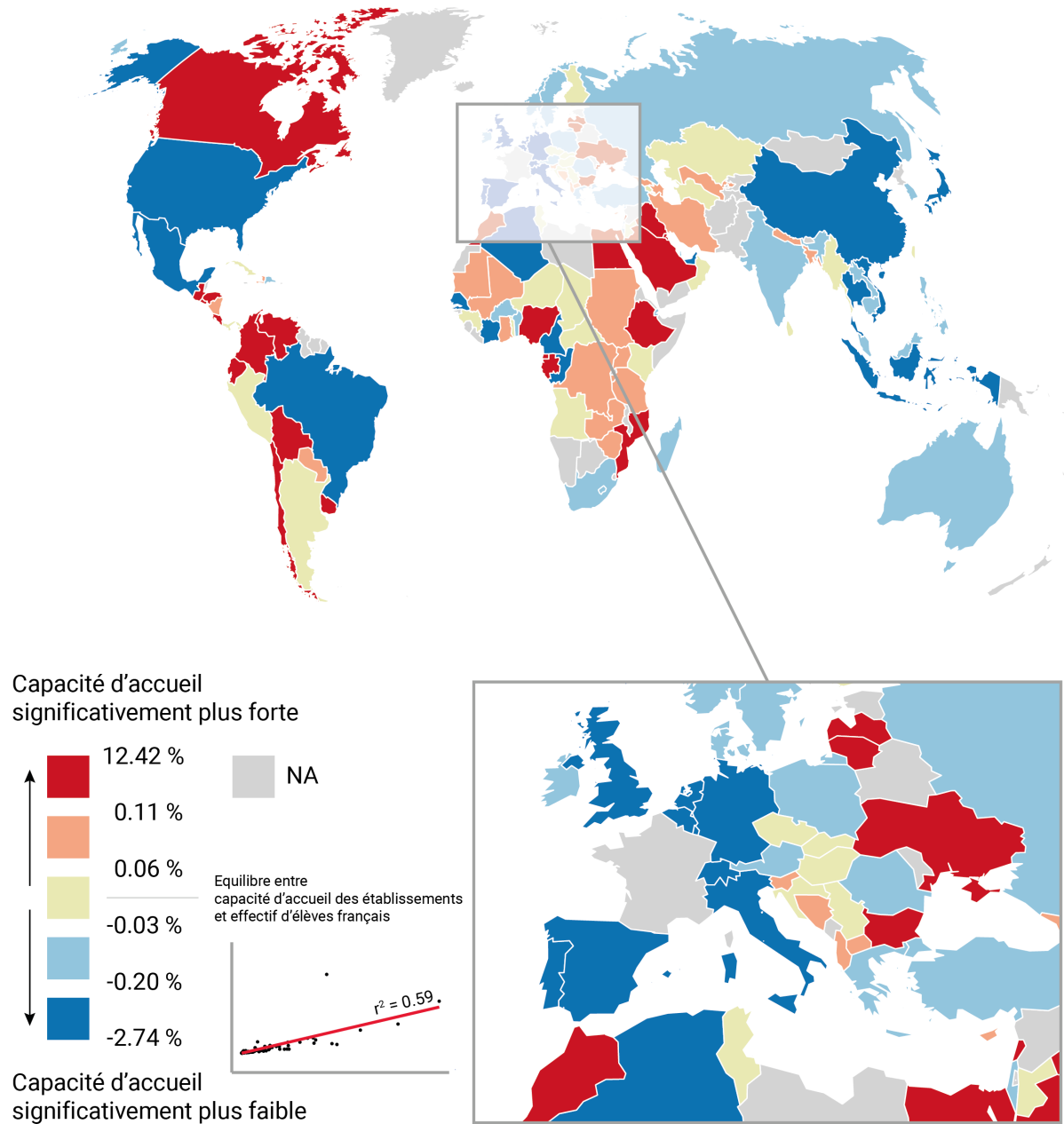


Sources : AEFE, 2019 ; MAE, 2018

Le calcul de la relation entre la capacité d'accueil des établissements de l'AEFE (en nombre de places, y) et la proportion d'élèves français au sein de ces établissements (x) met en valeur des ensembles de pays (figure 2.16). Les pays d'Europe occidentale (*a fortiori* frontaliers), d'Asie, et les États-Unis correspondent à des cas où la capacité d'accueil des établissements est plus faible que ne le laissait prévoir la fréquentation des élèves français. Certains pays d'Afrique (notamment le Maroc), le Liban représentent des cas où la capacité d'accueil des établissements est supérieure à ce que laisse supposer le taux de fréquentation des établissements par les élèves français.

Le modèle de régression permet d'exprimer la variation des liens entre la capacité d'accueil des établissements français et la cible à laquelle ils s'adressent.

FIGURE 2.16 – Relation entre la capacité d'accueil et la part des élèves français des établissements de l'AEFE



D. Le Luyer, 2019
 Source des données : AEFE, 2019

Si la demande de la part des Français et l'offre d'enseignement semblent augmenter conjointement, il faut éclaircir les mécanismes qui président à l'implantation et aux déterminations des capacités d'accueil des établissements.

2.2.3.2 *L'AEFE, un opérateur sous double contrainte*

En 1989, devant le double constat de l'accroissement de la population française de l'étranger et de la dispersion institutionnelle du système pédagogique, le MAE entreprend un projet d'homogénéisation de l'offre d'enseignement à l'étranger. Ce projet concerne principalement les établissements et s'appuie sur l'harmonisation de leurs statuts, de leurs systèmes de rémunération, de leurs programmes scolaires et de leurs tutelles institutionnelles. Cette mesure est initiée par le Secrétaire d'État auprès du MAE chargé des relations culturelles T. de Beaucé et a pour but d'optimiser le pouvoir et l'étendue de l'offre d'enseignement français à l'étranger.

Le 6 juillet 1990, l'AEFE est créée par décret³² et placée sous la double tutelle du MAE et du Ministère de la Coopération³³. Ces deux égides ministérielles confèrent à cette nouvelle institution autorité sur le développement administratif des établissements proposant un cursus d'enseignement français hors du territoire. Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN)³⁴ est ajouté à cette double égide ministérielle au titre de l'harmonisation de l'action pédagogique de l'Agence et de l'encadrement des personnels d'enseignement.

L'AEFE est soumise depuis sa création (en 1990) au Code de l'Éducation dont l'article L452-2 fixe ses principales missions :

“L'Agence a pour objet [...]

1° D'assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation ;

[...]

3° De contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;

[...]”

Article L452-2 du Code de l'Éducation

Si l'on considère que le texte d'alors – tel qu'il est rapporté ci-dessus – hiérarchise à dessein les objectifs de l'AEFE, le premier d'entre eux concerne le prolongement de la mission de service public poursuivi par l'Agence, alors que le rayonnement de la langue et de la culture françaises n'arrivent qu'au second plan. Si l'on considère ces deux objectifs sous l'angle respectivement de l'accompagnement et du rayonnement, on constate que ce texte législatif

32. Source : loi 90-588, publiée au J.O du 11 juillet.

33. Ceux-ci étant alors respectivement dirigés par R. Dumas et J. Pelletier du gouvernement Rocard II.

34. Dirigé par L. Jospin sous ce gouvernement.

privilégie parmi les vocations de l'Agence celle de l'accompagnement sur celle du rayonnement.

Malgré cette hiérarchie lexicale des objectifs, les effectifs recensés par les établissements de l'AEFE font état à échelle mondiale d'un public minoritairement français et donc d'une priorité politique différente donnée à ces objectifs. En effet, aussi loin que le prouvent les sources officielles, les établissements français hors de France ont toujours accueilli une majorité d'étrangers (locaux et tiers).

Afin de vérifier l'évolution de cette donnée dans le temps, nous avons consulté les sources mises à disposition par l'AEFE et par le Sénat au sujet de la création de l'Agence. Les documents consultés révèlent que cette tendance s'est maintenue dans le temps, révélant même le déclin de la part d'élèves français dans les effectifs totaux, ce qui souligne l'enjeu de rayonnement que revêt fondamentalement l'enseignement à l'étranger (tableau A.4). En effet, en 1990, les 430 établissements sur lesquels l'AEFE a appuyé sa construction scolarisaient environ 160 000 élèves dont 100 000 étrangers³⁵ (soit 62 %), selon une répartition comparable à celle d'aujourd'hui.

Tableau de données en annexe

Quelques années plus tard, en 1995, le Premier ministre A. Juppé charge le député P. Lequiller (RPR – Yvelines) de la rédaction d'un rapport sur l'enseignement français à l'étranger en tant qu'opérateur de présence culturelle française dans le monde. Si le premier objectif de ce rapport mentionné par la lettre de mission du ministre concerne la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves français, les autres points à aborder – tout comme la totalité du rapport avenant – semblent s'intéresser bien plus largement aux enjeux du rayonnement commercial à l'étranger. La formulation des problématiques soulignées par A. Juppé dans cette lettre de mission révèle une articulation particulière des objectifs d'accompagnement et de rayonnement. La mission première du député chargé de cette étude est d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves français et du niveau de son équivalence avec celui que proposent les écoles françaises.

“Peut-on affirmer que l'enseignement français à l'étranger assure aux enfants de nos ressortissants la même qualité et le même niveau que celui qu'ils recevraient en France ?”

Lettre de mission du ministre des Affaires Étrangères A. Juppé,
Rapport Lequiller, 1996

35. Source : Prise de parole du sénateur P. d'Ornano lors de la discussion générale du projet de loi de création de l'AEFE, séance du 15 juin 1990, p. 1704

Ce n'est qu'en second lieu que le ministre aborde la notion du rayonnement, directement liée à la forte proportion d'élèves étrangers sur les bancs des écoles françaises.

“En quoi ce réseau, qui scolarise un nombre d'enfants étrangers largement supérieur à celui des enfants français, contribue-t-il à notre rayonnement culturel ? Les bénéfices que la France en tire sont-ils à la mesure des efforts financiers consentis ? D'autres formules sont-elles à promouvoir ?”

Idem

Pourtant, dans un troisième temps, le document établit une relation directe entre le rôle du réseau d'enseignement et la politique d'expansion commerciale française.

“Quel rôle ce réseau peut-il jouer au service de notre politique d'expansion économique et commerciale ? Répond-il bien aux besoins des cadres expatriés de nos entreprises à la conquête de nouveaux marchés extérieurs et quel soutien peut-on attendre en retour de la part des entreprises ?”

Idem

Le rapport demandé par le MAE est ainsi voué à évaluer la capacité du réseau à favoriser la conquête de nouveaux marchés par les expatriés français. Ce document révèle la conception que soutient le gouvernement d'alors à l'égard des Français de l'étranger et de l'accompagnement qui leur est proposé. Perçus comme des missionnaires du développement commercial français dans la mondialisation, les Français de l'étranger nécessitent dès lors un accompagnement qui favorisera leur intégration et leur capacité à soutenir le développement des activités économiques, commerciales et entrepreneuriales françaises dans le monde. Dans cette approche, si l'accompagnement scolaire des jeunes Français est placé en première position des objectifs à atteindre, il ne constitue qu'un moyen de servir un autre objectif : celui du rayonnement. L'accompagnement n'est donc pas à lire ici comme une mesure d'ordre social en opposition au rayonnement, mais comme un levier d'incitation, comme un intermédiaire vers une mesure de développement économique et commercial.

Notons également que lorsqu'A. Juppé évoque le public français de ces établissements scolaires, il désigne véritablement une cible socialement délimitée, constituée des “cadres expatriés”. Cette segmentation du public français révèle d'autant plus l'objectif d'expansion et d'influence poursuivi par les pouvoirs publics, au détriment d'une mission d'accompagnement à visée sociale sinon égalitaire. L'emploi d'un vocabulaire commercial – *bénéfices, efforts financiers, promouvoir, expansion, besoins, conquête, marchés,*

soutien, retour – souligne encore davantage la nature politique des enjeux économiques liés à l'enseignement.

2.2.3.3 *L'enseignement français à l'étranger, un outil d'accompagnement des élites ?*

La façon dont s'entremêlent ces deux missions d'accompagnement et d'influence que nous concevions initialement comme distinctes, intrigue. Il ne s'agit plus dès lors de séparer linéairement les missions et les publics de l'enseignement français mais de les penser en coopération de l'une en faveur de l'autre. Dès lors, si l'enseignement doit être développé pour accompagner les populations françaises afin de leur permettre de relayer le rayonnement français dans le monde, il constitue un levier de développement économique indirect, tout autant qu'un levier de développement culturel auprès des populations étrangères. L'intérêt géopolitique que représente le lien entre l'État et sa diaspora – au sens large – est alors parfaitement illustré par cet exemple (BAUBÖCK, 2003).

Les propos d'A. Juppé que nous rapportons ci-dessus rappellent certains aspects sociaux caractérisant les migrations émanant des pays industrialisés que nous avons évoqués au premier chapitre. La recomposition du modèle colonial français en un modèle migratoire élitair et stratégique fait écho à la cible française que semblent poursuivre les pouvoirs publics (VERQUIN, 2000).

L'accueil d'élèves étrangers appelle une nécessaire distinction. Le terme "étranger" mobilisé dans le cas scolaire réfère en réalité à deux types de publics non français. Le premier désigne les élèves possédant la nationalité du pays considéré, appartenant à la société locale et n'ayant donc opéré aucune migration. Nous désignons ce public d'élèves par l'adjectif "locaux"³⁶. Le deuxième désigne les élèves non français et non locaux. Il s'agit d'élèves possédant une autre nationalité, ayant effectué avec leur famille une ou plusieurs migrations. Nous qualifions ce public de "tiers".

La population scolaire globale est donc séparée en trois ensembles : les Français, les locaux et les tiers. Nous estimons que ces trois ensembles relèvent d'enjeux différents pour les pouvoirs publics français et constituent des cibles variées, poursuivant elles-aussi des objectifs distincts dans leur

36. Ces adjectifs sont utilisés dans l'administration scolaire de l'étranger et permettent d'établir des statistiques de fréquentation des établissements.

recours à l'enseignement français. La mention d'élèves tiers rappelle les concepts de cosmopolitismes, de classe capitaliste transnationale, de circulation élitaires que nous avons également évoqués au premier chapitre et qui enrichissent cette hypothèse de la portée géopolitique de l'enseignement français (BECK, 2006 ; SKLAIR, 2002).

Concernant la population scolaire française, nous envisageons que la mission d'accompagnement que poursuit l'enseignement s'assortit, d'une part, d'un objectif de transmission citoyenne républicaine, et d'autre part, d'un objectif sous-jacent de reproduction sociale à l'égard de cette population expatriée que l'État perçoit comme un atout à pérenniser dans la mondialisation. L'hypothèse de reproduction sociale par la voie pédagogique rejoint la position soutenue par les sociologues et les géographes sur les implications sociales de l'enseignement et de sa diffusion territoriale (BOURDIEU, 1966 ; CARO et HILLAU, 1997).

Par ailleurs, l'enseignement français à l'étranger est fondé sur un principe crucial, celui de l'homologation de son enseignement. Héritière de la précédente "accréditation" de certains établissements par l'Éducation nationale, l'homologation est un indicateur de qualité alloué aux établissements qui répondent à ses directives pédagogiques en dispensant à leurs élèves un enseignement conforme à son programme scolaire. Cette mesure poursuit deux objectifs : d'une part l'harmonisation des programmes scolaires à l'échelle mondiale, d'autre part la délivrance du baccalauréat français. Ces deux caractéristiques de l'enseignement français contribuent à la valorisation du système scolaire national et de ses établissements, qu'ils soient situés en France ou à l'étranger.

L'homologation a pour effet concret de permettre la continuité scolaire d'un élève de la Petite Section de maternelle jusqu'au Baccalauréat, invariablement en France et à l'étranger, dans n'importe quel établissement. De ce fait, un élève ayant suivi la classe de CP à l'école française de Shanghai suivra sans aucun problème le cursus de CE1 à Marseille l'année suivante et son CE2 à Los Angeles. Cette caractéristique fait de l'enseignement français un système unique au monde et dont la centralisation est assurée par un partenariat étroit entre le MAE et le MEN. Elle constitue un facteur d'attractivité s'adressant à plusieurs cibles, notamment les familles amenées à circuler et souhaitant éviter à leurs enfants de subir ces déplacements sur le plan scolaire.

Ce dispositif réunit deux enjeux, celui de l'accompagnement des familles françaises et celui du rayonnement international par le biais d'un système pédagogique de qualité, attractif pour les familles les plus mobiles. Relai de culture française et de francophonie, le système scolaire de l'étranger s'adresse également aux populations locales des territoires d'implantation des établissements. Dès lors, accompagnement et rayonnement sont inégalement poursuivis par les pouvoirs publics, en dépit des missions annoncées de l'AEFE et figurant au Code de l'Éducation selon une hiérarchie stricte privilégiant l'accompagnement des Français sur le rayonnement culturel et linguistique.

On envisage alors qu'entre ambition de rayonnement et mission d'accompagnement, l'État tire des bénéfices inégaux de ces deux types d'investissements. En fonction des caractéristiques qui différencient les territoires d'implantation des établissements, nous avons émis l'hypothèse que le recours à l'enseignement français soit inégal d'une région à l'autre, à différentes échelles. Nous estimons donc qu'en l'absence d'une forte demande française, la demande étrangère (locale et tierce) puisse être honorée par les établissements leur laissant ainsi l'opportunité d'incarner l'influence française à l'étranger.

CONCLUSION DU CHAPITRE 2

S'agissant de questionner la citoyenneté des Français de l'étranger, le nombre de dénominations permettant d'évaluer le statut la population potentiellement concernée est important. Une étude de l'expatriation supposerait de dégager l'expatriation des autres formes d'émigration. Une étude de l'émigration au sens large supposerait quant à elle de ne considérer que ceux qui ont quitté la France à un moment de leur vie. Or, sont citoyens tous ceux qui, de nationalité française, majeurs, souhaitent exercer leur citoyenneté vis-à-vis de la France. Peu importe leur lieu de naissance, le nombre de leurs années passées en France, la temporalité de l'émigration dans leur famille ou l'ordre (supposé) de leurs nationalités le cas échéant, ou encore la part de réalité ou d'identification qui inspire leurs liens avec le pays dont ils se réclament. Par ailleurs, on considère pour une partie de cette population que ce que les Français vivant en France nomment "l'étranger" puisse désigner des territoires différents. Pour le Français établi hors

de France, binational et détenant la nationalité du pays où il réside (voire une nationalité tierce), “hors de France” ne désigne pas nécessairement l'étranger. De son point de vue, s'il ne réside pas en France, il ne réside pas non plus à l'étranger. Nous distinguons donc l'expression “Français de l'étranger” lorsqu'elle est employée du point de vue de l'État Français – désignant alors tous les Français résidant en dehors du territoire national – et lorsqu'elle est employée du point de vue des concernés, dont l'interprétation de ce que désigne “l'étranger” varie en fonction de leurs trajectoires et de leurs représentations personnelles.

Nous souhaitons ici approfondir les représentations croisées des pouvoirs publics et des citoyens à l'aune de l'extraterritorialité qui peut constituer un éloignement. Ce positionnement permettra d'aborder la question dans sa dimension politique, en considérant les leviers d'influence, les rapports de force et les implications identitaires inhérents aux pratiques citoyennes et aux mesures politiques.

Après avoir envisagé l'éventail des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour traiter la question de l'émigration à des fins d'influence, nous interrogeons la pertinence de ces mesures et les obstacles éventuels auxquels elles se heurtent. La mondialisation et la fluidité et la multiplicité des appartenances, l'extraterritorialité qui caractérisent les Français de l'étranger ne constituent-elles pas un handicap à l'action publique de l'État hors de ses frontières, tant sur le plan de l'application concrète des politiques publiques que de la rigidité de ses moyens d'actions ?

Que ce soit sur le traitement géopolitique de la question migratoire ou sur l'institutionnalisation de l'expatriation, sur la charge citoyenne et politique dont est investie la population établie à l'étranger, l'expatriation française constitue une forme particulière parmi la diversité des formes d'émigration. Le traitement dont bénéficient les citoyens français de l'étranger est révélateur de l'essence de la citoyenneté française et de la façon dont la France la valorise pour maintenir sa place dans le monde.

CONFRONTER LES ACCEPTIONS DE LA CITOYENNETÉ

La modernité politique implique une adéquation entre les États, les populations et les territoires, par ailleurs profondément remise en question par l'essor de la mondialisation. Le rôle de l'État-nation s'exerce dans le monde et en son sein par le biais d'une double action – extérieure et intérieure – et d'une double logique, entre diplomatie et service public.

Nous avons choisi d'appuyer notre analyse de la relation entre l'État-nation et les citoyens dans le monde sur une forme et une acception particulière de la question migratoire et citoyenne : l'encadrement des Français de l'étranger. Reprenant la logique double de l'action extérieure et intérieure de l'État, entre diplomatie et service public, nous distinguons deux volets de l'action publique à l'étranger : le rayonnement et l'accompagnement, poursuivant respectivement les objectifs de diffusion culturelle et linguistique d'une part et d'assistance aux citoyens de l'étranger d'autre part.

Nous avons introduit au chapitre précédent les deux domaines que la France a investis à l'étranger en proportions bien supérieures aux autres pays du monde : le réseau d'enseignement national hors du territoire et la représentation électorale des citoyens ressortissants. Ces deux domaines illustrent particulièrement les enjeux d'influence et d'accompagnement qui constituent les deux facettes de la politique d'encadrement de la population établie à l'étranger et qui intéressent aussi bien les pouvoirs publics que les citoyens. Ce chapitre a pour objectif d'analyser les articulations entre les représentations mutuelles et les pratiques d'interaction entre ces deux cibles distinctes, comme symbole de la relation entre les citoyens et l'État-nation. Citoyens et représentants entretiennent une relation qui s'exprime par divers moyens, que nous proposons d'analyser en la reconstituant, par l'intermédiaire de cas précis.

Nous avons sélectionné ces cas parmi les événements qui ont entouré les temps forts de la politique française d'encadrement des Français de

l'étranger. Que ces événements aient entouré la mise en place de réformes globales d'encadrement de l'expatriation ou qu'ils aient été suscités par des faits allogènes, survenus à l'étranger, ils ont directement concerné l'influence française ou l'accompagnement des citoyens français hors de France. Par l'étude de ces événements, nous avons analysé les positionnements politiques et les représentations citoyennes ainsi que les pratiques qui en ont découlé. Le choix de ces événements a permis d'ancrer cette étude dans le temps et l'espace (GRASLAND et al., 2016). À ce titre, nous abordons le cas précis de Londres, théâtre d'enjeux exceptionnels au regard de l'encadrement des Français de l'étranger, et territoire d'expression des enjeux politiques actuels dans la mondialisation.

Cette recherche est caractérisée par la mixité de ses sources et de ses méthodes, et repose sur un corpus que nous avons voulu diversifié, composé de documents préexistants (documents institutionnels, médiatiques, données officielles), exclusifs (entretiens) ou encore de sources numériques (Facebook, Twitter, commentaires d'internautes) dont de nombreux travaux ont déjà souligné l'intérêt (BOYADJIAN, 2014 ; DE COCK et ROGINSKY, 2014 ; JAVA et al., 2007 ; MERCIER, 2013 ; PAVEAU, 2013 ; RIEDER et SMYRNAIOS, 2012 ; ROGINSKY, 2015 ; ROGINSKY et DE COCK, 2015). Nous avons choisi de constituer ce corpus à partir de données libres, accessibles par tous, afin de souligner le caractère public des vecteurs par lesquels s'opère la relation entre l'État et les citoyens que nous proposons d'étudier. Au fil du chapitre, les encadrés apportent des éléments d'explication quant à la méthode d'analyse des différentes sources en fonction des concepts que nous introduisons. Ces encadrés proposent des exemples de traitements effectués et reposent sur des exemples concrets.

Cette analyse repose sur l'articulation des pratiques et représentations mutuelles des citoyens et de leurs représentants ou des fonctionnaires qui les encadrent. Elle a permis la reconstitution des débats idéologiques qui ont précédé la mise en place des réformes de l'encadrement des Français de l'étranger, elle a permis par la suite de confronter à ces éléments de discours politiques les effets des mesures discutées par le pouvoir, puis d'analyser enfin les rétroactions des systèmes institutionnels par le biais des effets parfois pervers de ces mesures. Par la convocation des représentations citoyennes à l'égard de ces dispositifs et par l'observation des pratiques qu'en ont ou non les citoyens, nous proposons par une approche qualitative, documentaire et

compréhensive, une analyse à la fois globale et individualisée de l'action publique à l'étranger et de son évaluation citoyenne.

3.1 LA RELATION ENTRE L'ÉTAT ET LES CITOYENS

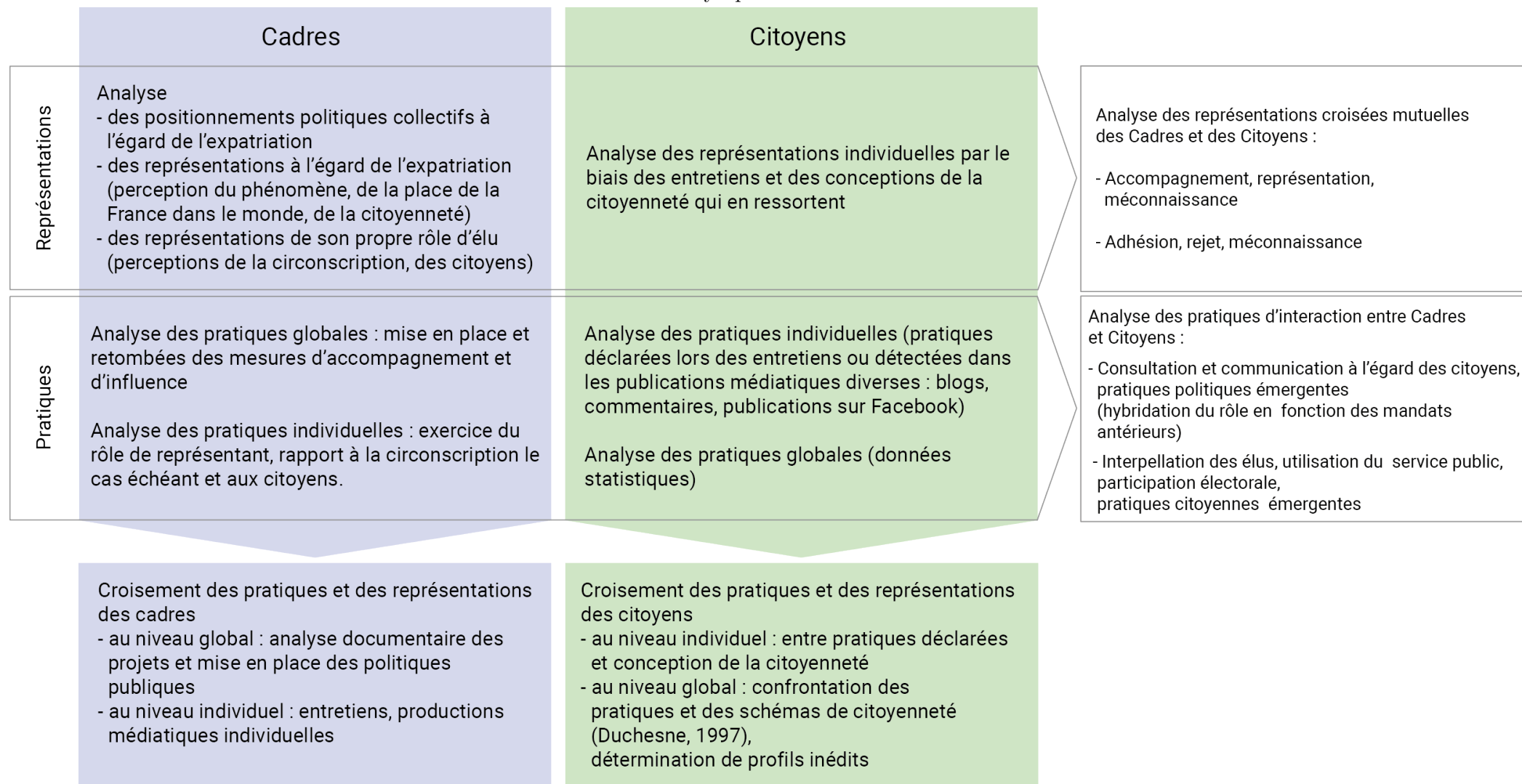
Dans un premier temps, nous avons fait le choix de privilégier une entrée thématique, par le biais de deux sujets qui intéressent à la fois l'État et les citoyens, tout en constituant une exclusivité mondiale dans le traitement qu'en fait l'État français. Nous relient la représentation et l'enseignement français à l'étranger aux enjeux d'influence, d'accompagnement et de citoyenneté qui concernent directement les pouvoirs publics et les citoyens.

3.1.1 *Organiser un échange entre l'État et les citoyens, les discours et les faits*

L'entrée méthodologique de cette recherche, tenant compte de cette articulation des discours, des représentations et des pratiques mutuelles, a reposé sur un échantillon d'enquête en deux volets : les cadres et les citoyens, abordés selon des méthodologies distinctes, que nous détaillerons dans un second temps de ce chapitre.

Nous situons cette recherche à l'articulation de l'État (matérialisé par ses institutions et incarné par ses représentants et ses fonctionnaires, que nous désignons par le terme "cadres") et des citoyens français de l'étranger. Nous avons introduit les enjeux principaux sur lesquels nous focalisons cette analyse (l'accompagnement et l'influence) et les structures qui supportent ces enjeux (la représentation électorale et l'enseignement). Nous observons auprès de ces deux cibles les représentations qu'elles nourrissent vis-à-vis d'elles-mêmes et réciproquement, ainsi que les pratiques par lesquelles elles interagissent (figure 3.1).

FIGURE 3.1 – Pratiques et représentations politiques et citoyennes, démarche analytique croisée et transversale



3.1.1.1 *Deux cibles d'enquête*

Cette approche a pour objectif la compréhension de la relation qu'entretiennent l'État (par le biais de ses cadres) et les citoyens, qu'elle émane de l'un ou de l'autre de ces deux ensembles (respectivement par le biais des pratiques d'encadrement et par le biais des pratiques citoyennes et sociales). Chaque ensemble d'enquêtés est abordé par des représentations et des pratiques qui lui sont propres et qui diffèrent entre les deux ensembles.

LES CADRES, INTERMÉDIAIRES ENTRE L'ÉTAT ET LES CITOYENS

L'ensemble des cadres désigne les individus qui par le biais de leur emploi ou de leur fonction exercent un rôle d'encadrement des Français de l'étranger en lien avec les institutions françaises.

Nous considérons ces cadres comme représentants des pouvoirs publics et de l'État vis-à-vis des citoyens, et parfois représentants des citoyens vis-à-vis de l'État. Nous considérons également que la répartition de ces rôles n'est pas la même pour tous et que chacun exerce le sien selon ses représentations propres. Ils assurent un rôle d'intermédiaire qui, compte tenu du contexte extraterritorial, est susceptible de recouvrir une dimension diplomatique participant de l'influence française.

Les sphères institutionnelles de la représentation électorale et de l'enseignement français à l'étranger s'inscrivent dans un système de service public et d'action consulaire et diplomatique qui repose sur une population conséquente de fonctionnaires et d'élus¹.

Le système électoral de l'étranger regroupe plusieurs centaines d'élus représentant des circonscriptions de tailles variables et occupant des fonctions parfois incomparables, ce qui recouvre donc une grande diversité de profils susceptibles de constituer cet échantillon de cadres.

La sphère administrative à laquelle appartiennent les fonctionnaires des systèmes scolaire et consulaire rassemble elle aussi une variété de profils professionnels, des directeurs d'établissements aux enseignants². Pour les enseignants, ainsi que pour certains élus consulaires, la limite entre leurs

1. Voir les sections 2.2.2 et 2.2.3.

2. Les enseignants français de l'étranger ne sont pas tous fonctionnaires car ils ne relèvent pas tous d'un statut de détaché. Certains bénéficient d'un contrat local, comme en témoignent les dernières mesures politiques liées au développement de l'enseignement français à l'étranger (et sur lesquelles nous reviendrons par ailleurs).

rôles de cadre et de citoyen est tenue, comme nous en ferons l'expérience lors de la phase d'entretiens. En effet, ces individus sont parfois expatriés à titre personnel, parfois non. C'est le cas des chefs d'établissements scolaires, fonctionnaires consulaires, élus consulaires qui résident à l'étranger et, d'autre part, des élus parlementaires qui en majorité résident en France. Nous n'abordons ces individus que par le biais de leur fonction, à titre d'expert, de témoin sur le rôle de l'institution et les lignes politiques qu'elle poursuit.

Dans le cadre de cette enquête, nous accordons à ces cadres une part d'individualité en abordant les modalités selon lesquelles ils exercent leur fonction au sein de l'institution (notamment – dans le cas des élus – par le biais de leurs relations avec les citoyens, leur propension à se déplacer pour aller à leur rencontre, à les consulter) et les représentations qu'ils sont susceptibles de nourrir à cet égard (la perception qu'ils ont de l'expatriation en général, de leur circonscription, *etc.*).

LES CITOYENS, DESTINATAIRES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Chaque citoyen est interrogé en tant qu'individu, sur son parcours géographique et professionnel, sur les représentations citoyennes qu'il manifeste à l'égard de la France, du monde et de son lieu de résidence. Ici, la démarche empirique a pour but d'observer la façon dont chacun est susceptible d'analyser ses propres pratiques citoyennes et les déclarer en tant que telles. La population française de l'étranger est diverse sur le plan sociologique mais elle est méconnue et les représentations qu'elle suscite reposent sur une image que nous estimons enjolivée ou caricaturée par un traitement médiatique et institutionnel partiel³. Pour cette raison, nous l'abordons en tenant compte de cette probable méconnaissance qu'en ont les pouvoirs publics et de l'enjeu qu'ils lui attribuent : un atout dans la mondialisation ou le risque d'une fuite des compétences.

Dans l'objectif d'observer une diversité de représentations à l'égard de la France, nous déterminons *a priori* une première partition en trois profils de citoyenneté, témoignant d'une représentation respectivement positive, indifférente ou négative vis-à-vis de la France, susceptible – du point de vue des pouvoirs publics – de représenter un risque ou un atout pour l'influence nationale à l'étranger : l'idéaliste, l'intégré, le péjoratif. Cette pre-

3. voir section 2.1.2.2, p. 68

mière partition est basée sur des observations exploratoires qui ont révélé la récurrence de ces types de représentations citoyennes.

IDÉALISTE

L'idéaliste est marqué par un sentiment patriote – confinant parfois au chauvinisme – et par l'affirmation de son identité nationale. Son adhésion au modèle français traduit une forme d'idéal politique. Il déclare un projet de retour idéalisé, attendu. Son expatriation est éventuellement due à une cause extérieure (emploi, expatriation professionnelle stricte, suivi familial, *etc.*). Il ne définit pas son identité par rapport à sa condition d'expatrié mais par rapport à sa citoyenneté française.

INTÉGRÉ

L'indifférent témoigne d'un ancrage local supérieur à son appartenance nationale. Le présent et le concret tiennent une place importante dans la détermination de son identité, dans les justifications qu'il y apporte. Il ne manifeste ni rejet ni adhésion vis-à-vis de la France ou de son pays d'accueil et témoigne d'une appartenance relativement faible dans les deux sens.

PÉJORATIF

Le péjoratif se montre critique et exprime un rejet à l'égard de la France. Il formule des reproches parfois caricaturaux à l'égard du modèle français et le compare au modèle de son pays d'accueil, dont il vante les vertus. Il déclare être expatrié définitivement et ne pas projeter de retour en France.

Ces éléments constituent des bornes qui contribuent à distinguer des profils fortement différenciés. Ces premiers profils appellent à être affinés au fil de l'analyse. En effet, ces profils monolithiques et fortement différenciés donneront ainsi lieu à des profils supplémentaires, plus complexes. Ils constituent pour l'heure une grille d'analyse préalable, composée de deux profils extrêmes et d'un profil médian entre lesquels nous situerons les témoignages de citoyens afin de voir apparaître des tendances complémentaires.

Nous considérons les citoyens comme enjeux des dispositifs publics mis à leur disposition. Les politiques publiques que nous étudions, les mesures déployées à l'étranger, les réformes qui ont façonné l'encadrement des Français de l'étranger n'ont eu de cesse de s'adapter aux évolutions du monde, de se moderniser et de s'étoffer, faisant de l'État français un cas particulier en matière d'enseignement et de représentation électorale à l'étranger.

C'est sur les citoyens français de l'étranger que reposent ces politiques et c'est leur croissance qui motive vraisemblablement l'étoffement de ces appareils institutionnels. En cela, et compte tenu de l'approche inductive que nous défendons pour l'étude de leur citoyenneté, les citoyens représentent un enjeu central pour cette recherche et pour la présence française dans le monde, qu'il s'agisse de leur accompagnement mais surtout de l'influence française.

3.1.1.2 *Articuler les discours, les représentations et les pratiques*

Nous avons évoqué les deux ensembles d'enquêtés (cadres et citoyens) que nous abordons dans cette recherche et nous avons précisé que ceux-ci ont des moyens différents d'exprimer et de traduire les représentations et les pratiques qui leurs sont propres, notamment en raison de leurs caractères respectivement collectifs et individuels. Nous estimons en effet que les cadres, interrogés dans le périmètre de leur fonction, expriment un discours institutionnel, collectif, et font état de pratiques indissociables de l'institution à laquelle ils appartiennent. Nous estimons par ailleurs que les citoyens expriment un discours propre à leur singularité, produit de déterminismes sociaux, professionnels, culturels, *etc.*, centré sur leurs représentations et leurs pratiques individuelles courantes (BEAUGUITTE et DIDELON-LOISEAU, 2013 ; DORTIER, 2002).

Cette étude des représentations et des pratiques des différentes cibles repose sur la réciprocité et sur une forme de dialogue entre les différentes parties. À cet effet, nous avons analysé les représentations mutuelles des cadres et des citoyens, ainsi que les pratiques par lesquelles ils interagissent. Dans un autre objectif, celui de l'étude d'une citoyenneté émergente, propre aux citoyens de l'étranger, nous avons abordé ces représentations dans une mesure introspective, par le biais des représentations que les cadres et citoyens ont d'eux-mêmes et de leur propre rôle. Cette dimension introspective nous a notamment servi à mettre en valeur des incohérences entre la façon dont les individus pensent les choses et la façon dont ils les font.

UNE ÉTUDE DES PRATIQUES D'INTERACTION

Nous envisageons la relation entre l'État et les Français de l'étranger par le biais des cadres et des citoyens résidant hors de France, à travers leurs

pratiques classiques d'une citoyenneté légale, celles que l'État attend de la part des citoyens et qui est liée à l'exercice des droits politiques (DUCHESNE, 2007). Il s'agit notamment de l'inscription consulaire et de la participation électorale.

Nous relierons aux trois grands profils déterminés des comportements types à l'égard des pratiques citoyennes officielles et ordinaires (tableau 3.1).

Tableau 3.1 – Utilisation des pratiques citoyennes prévues par profil citoyen (1/2)

POSITIF (atout)	INDIFFÉRENT	NÉGATIF (risque)
<p>IDÉALISTE</p> <p>Vote aux élections françaises : par procuration ou sur son lieu de résidence à l'étranger. 2 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • non inscrit au consulat, a conservé sa situation administrative en France, • inscrit au consulat, inscrit aux LEC 	<p>INTÉGRÉ</p> <p>Ne mesure pas l'intérêt du vote aux élections françaises, quelle que soit l'échelle.</p>	<p>PÉJORATIF</p> <p>Non inscrit au consulat ni sur les LEC</p>

Toutefois, dans cette approche inductive de la citoyenneté des Français de l'étranger, nous accordons une importance particulière à l'émergence de pratiques imprévues, tant de la part des citoyens que de la part des cadres (tableau 3.2). De la part des citoyens, nous estimons que dans le monde actuel et à plus forte raison à l'étranger, dans un contexte extraterritorial, transnational, la citoyenneté est susceptible de se manifester dans un large éventail de pratiques dont la loi ne tient pas compte, et que par conséquent, aucune donnée ne reflète en tant que telle. Nous considérons ces pratiques comme des médiateurs sociaux liés à des imaginaires collectifs et individuels susceptibles de traduire une identité citoyenne (RUFFRAY, 2013). Nous tenons alors compte de la consultation des médias français, de la fréquentation ou de l'utilisation de plateformes de médias sociaux pour la recherche de renseignement ou d'interactions avec la France ou avec d'autres Français. Nous tenons compte de la propension des individus à fréquenter des établissements scolaires français, des associations culturelles françaises, ou de manière plus triviale, des groupes de Français – par l'intermédiaire des médias sociaux notamment – dans un objectif plus social que culturel. Nous interprétons ces pratiques comme citoyennes car elles

traduisent la recherche d'un lien en dehors des canaux prévus à cet effet, peut-être même par méconnaissance des pratiques attendues. En cela, nous les considérons comme fondamentalement citoyennes, car elles découlent d'une volonté individuelle et peuvent être indépendantes d'une incitation externe ou d'une injonction institutionnelle.

Tableau 3.2 – Inventaire des pratiques politiques et citoyennes observées

PRATIQUES POLITIQUES	PRATIQUES CITOYENNES
Réformes (origine endogène)	Inscription consulaire
Mesures d'urgence (origine allogène)	Participation électorale
Pratiques émergentes (Hypothèse : représentation inclusive, hybridation entre les niveaux de représentation, dans le cas d'une succession de mandats ou d'un représentant résidant à l'étranger)	Pratiques émergentes (Hypothèse : scolarisation dans le système français, consultation des médias français, fréquentation de cercles français, activités culturelles, <i>etc.</i>)

Nous tenons compte également de la multiplicité des appartenances qui se manifestent en chacun et qui, en contexte stato-national, sont inscrites dans une certaine cohérence, contenue dans leur identité nationale. En contexte d'expatriation, ces appartenances multiples se situent de part et d'autre de la frontière et des limites de compétences de l'État. Cette multi-appartenance est alors susceptible de se traduire par un panachage de pratiques de citoyenneté en fonction des échelles qui confèrent un sentiment d'appartenance (tableau 3.3). Nous distinguons les sentiments d'appartenance en fonction de différentes échelles territoriales et des pratiques associées. Nous considérons que les Français de l'étranger témoignent d'un sentiment d'appartenance multiple, inclusive, propre à leur extraterritorialité et leur exposition à des influences politiques et culturelles extérieures à l'État-nation français.

Tableau 3.3 – Grille d’analyse des sentiments d’appartenance par échelles territoriales, représentations et pratiques associées

APPARTENANCE	NATIONALE	HÉRITÉE	LOCALE	HYBRIDE
ÉCHELLE SPATIALE LIEU	État, pays d’origine	Région ou ville d’origine	Ville ou pays de résidence	<ul style="list-style-type: none"> • À la France, • À une région d’origine (qui peut être territorialement circonscrite ou non, en fonction du parcours familial et géographique de chacun), • Au lieu de résidence formulation articulée d’un appartenance complexe
PRATIQUES CITOYENNES OFFICIELLES	Vote aux élections présidentielles (éventuellement par procuration)	Vote aux élections présidentielles (éventuellement par procuration)	Vote aux élections locales, binationalité	Panachage des votes à différents échelons : élections générales (présidentielles, européennes*), spécifiques (législatives, consulaires), liées au lieu de résidence (locales**)
AUTRES PRATIQUES	Fréquentation de Français, lieux et écoles français/francophones, consultation des informations françaises	Fréquentation régulière de la région d’origine	Vie associative, vie de quartier, adhésion aux valeurs locales	Panachage de cercles divers, adhésion et rejet de certaines caractéristiques inhérentes à ces groupes (“les Français sont trop français”/“on se comprend mieux entre Français”, “les Anglais sont difficiles à aborder”, “les autres étrangers restent entre eux”)
PERCEPTIONS	Citoyenneté idéalisée, symbolisée par les droits, les devoirs	Héritage culturel, origines familiales, ancrage lié à la filiation, affirmation identitaire liée à la région invoquée	Citoyenneté concrète, vécue au quotidien, vote perçu comme utile et légitime, dont l’utilité/légitimité est justifiée par le lieu de résidence	Nationalité française revendiquée, lien sentimental exprimé vis-à-vis de la région d’origine, d’ancrage familial, affirmation de la différenciation et de l’identité propre par l’ancrage à l’étranger. Articulation entre Français, “de l’étranger” et Londonien

* : le vote à l’élection européenne peut être exprimé sur le territoire de résidence, en tant que ressortissant européen inscrit auprès de l’autorité locale ou au consulat, où le vote est comptabilisé parmi ceux de l’Île de France

** voire plus, en fonction d’une éventuelle binationalité

Nous observons également chez les cadres, et principalement chez les élus, l'émergence de pratiques d'encadrement à la faveur de leur implication sur le terrain (tableau 3.2, p. 116). Ainsi, nous estimons les élus consulaires et les députés plus enclins à adapter leur rôle aux réalités de leur circonscription que les sénateurs, dont le rôle se joue davantage à Paris qu'à l'étranger. Pour les sénateurs, leurs parcours antérieurs influencent justement leurs pratiques de représentants hors du territoire national. Dans la détection de pratiques émergentes d'encadrement, nous accordons une attention particulière à la capacité d'adaptation que leur permet leur mission, notamment dans la réponse qu'ils peuvent apporter à la manifestation d'un problème à l'échelle locale.

Afin d'observer les pratiques des cadres, nous observons les mesures institutionnelles déployées à l'étranger, reposant sur divers niveaux d'acteurs et parfois sur plusieurs échelles territoriales. Nous observons donc les réformes, les mesures politiques, et leurs effets, ainsi que la façon dont elles sont menées sur le terrain. Prendre en considération les échelons de gouvernance permet donc de faire intervenir plusieurs acteurs : des instances de décision (gouvernement) à celles de contrôle (Assemblée nationale, Sénat, AFE) et à celles d'exécution (postes consulaires, établissements scolaires, *etc.*). Ces pratiques d'encadrement au sens large sont les moyens par lesquels l'État entretient une relation particulière avec les citoyens de l'étranger et adapte l'encadrement qu'il leur propose. Nous distinguons parmi ces mesures celles qui découlent d'un projet politique mûri au sein des institutions, parfois dans le cadre d'une campagne électorale, et celles qui sont décidées à la suite d'un événement parfois soudain, prenant son origine à l'étranger.

UNE ÉTUDE DES REPRÉSENTATIONS MUTUELLES

Cette approche des représentations mutuelles des cadres et des citoyens est organisée selon trois axes : l'évaluation que font les citoyens des politiques publiques qui leurs sont destinées, le sentiment de représentation qu'ils éprouvent vis-à-vis de leurs élus (se sentent-ils représentés par eux ou non ?) et enfin, les représentations que les élus ont de leur rôle, de la circonscription qu'ils représentent le cas échéant, de leurs électeurs et de l'expatriation en général.

Nous cherchons à apporter des éléments critiques à l'analyse des politiques publiques par l'évaluation qu'en font les cadres qui ont participé à

leur application et les citoyens qui en ont bénéficié ou y ont assisté. Les représentations suscitées par ces politiques publiques auprès des citoyens et des cadres suite à leur application nous permettent d'envisager d'autres modes d'interprétation que celle, factuelle, que nous en faisons. Les citoyens et les cadres directement impliqués sont susceptibles d'en avoir un point de vue singulier. De ce fait, il est probable que le regard d'un élu de l'opposition soit partisan, et que celui d'un citoyen soit situé et inspiré de son expérience concrète. Les représentations institutionnelles liées à l'application de ces politiques publiques *a posteriori* nous ont également permis d'apporter des éléments de remise en question à l'analyse des discours qui avaient justifié ces politiques *a priori*.

Nous analysons également la façon dont les citoyens perçoivent les cadres qui les représentent : leurs élus. La faiblesse des taux de participation électorale à l'étranger nous a orienté en premier lieu vers l'hypothèse de représentations négatives, voire d'une méconnaissance des élus et des institutions par les citoyens. Pour autant, les seules données électorales, si elles manifestent une réalité statistique liée aux pratiques officielles de citoyenneté, ne rendent pas compte des motivations qui y président. Cette approche du sentiment de représentation qu'ont les citoyens de leurs élus nous permet d'assortir ces données électorales d'éléments d'explications.

Nous analysons enfin la façon dont les cadres – qu'ils soient élus ou fonctionnaires – perçoivent la question de l'expatriation, de la citoyenneté de l'étranger et le rôle qu'ils y jouent. En dépit des instrumentalisation politiques et médiatiques de la question migratoire que nous avons évoquées au chapitre précédent⁴, nous envisageons le point de vue des élus directement concernés comme principalement positif à l'égard de l'expatriation. Toutefois nous envisageons d'observer des nuances d'interprétation du phénomène migratoire et du rôle de la France vis-à-vis des citoyens de l'étranger. Nous analysons, dans ces représentations de l'expatriation, la prégnance des registres de l'accompagnement et de l'influence, des représentations à l'égard de la citoyenneté française en général et de la place de la France dans le monde actuel.

Les cadres sont un type d'enquêtés dont le discours doit être interprété au moyen de clés de lecture, comme leur origine géographique ou leur égide partisane. L'analyse des supports de communication électorale

4. Voir la section 2.1.2.2, p. 68.

(professions de foi, programmes) permet de décoder les positionnements qu'ils privilégient pour s'adresser à leurs électeurs. Ces ressources nous renseignent sur la façon dont ils perçoivent leur circonscription, l'exercice de la fonction qu'ils briguent et les appartenances politiques et géographiques qu'ils manifestent dans un objectif de persuasion (tableau 3.2).

FIGURE 3.2 – Exemple de traitement du corpus des programmes électoraux : détection des arguments mobilisés et analyse des profils de conseillers consulaires et candidats

Précisions	circonscription	Nom	Egide partisane		Origine géographique		Durée d'expatriation	
			Parti ou association		Lieu de naissance	Age	durée de vie à l'étranger	
Origine et durée d'expatriation					Normandie			
	Suède	Labadie	PS EELV FDM					1976
	Etats Unis	Michon	UMP UFE		Paris			1980
	Colombie	Dogliani	UDI		Pantin			1982
	Chili	Colas	FDM		Paris			1989
	Danemark	Badache	FDM					1996
	Canada	Molitor	Indep					2003
	Norvege islande	Pignatel	FDG		Belgique		années 90-00	1993
	Royaume Uni	Bertin	UMP UFE		Marseille			1989
	Canada	Armenga	Indep		Franche Comté		années 70-80	1977
	Argentine	Jamin	UMP		Agen			
	Bresil	Viala	FDM		Toulon			1984
Origine sociale et durée d'expatriation								
	Paraguay	Georgi S	Indep		France			1989
	Madagascar	Fraslin	Indep					
Durée d'expatriation								
	Danemark	De Visme	Gauche					1972
	Bresil	Lindemann	Indep					1978
	Etats Unis	Olivères Alain	FDM				-70	1979
	Etats Unis	Vitrac	Indep				-70	1980
	Mexique	Boucher	FDM				-80	1983
	Vietnam	Villard	FDM				-70	1990
	Chili	Besnier	ASFE				-60	1991
	Etats Unis	Denis	Indep				-70	1994
	Etats Unis	Badey					-50	1998
	Etats Unis	Bourbon	Indep				-40	1999
	EAU	Rigaud	UMP UFE					2003
	Etats Unis	Piton						2005
	Chili	Lambert	UMP UFE					2005
	Norvege islande	Mukkaden	Gauche					2007
	Mexique	Ville	FDM					1997
	Etats Unis	Nicolini					-70	1998 +
	Etats Unis	Zambelli	UMP UFE				-70	2004 +
	Costa Rica Hond	Glock	FDM				-40	
	Etats Unis	Bondrille	DCI				-50	2010+
	Royaume Uni	Albuisson	Indep				-50	
	Etats Unis	Brion	UMP UFE				-60	début années 2
	Rep Dom	Domino	Indep				-70	années 1970
	Argentine	Menini	UDI				-80	

Classification par type d'argumentaire mobilisé

En vert, les éléments non formulés tels quels et déduits de la lecture du document

Les représentations des cadres et des citoyens s'expriment différemment et nous les abordons en tant que telles. Les représentations institutionnelles

dont témoignent les cadres sont plus abstraites, plus larges, plus théoriques que celles qu'expriment les citoyens, plus individuelles, plus étroitement liées à leurs pratiques et à leur expérience personnelle. Nous tenons compte de cette considération dans l'établissement de la méthode d'enquête adaptée à ces deux cibles, que nous détaillerons ultérieurement⁵.

Cette articulation des discours, des représentations et des pratiques citoyennes et politiques prend la forme d'une approche croisée permettant de faire dialoguer les faits et leur justification, du point de vue de l'État et du point de vue des citoyens (tableau 3.4).

Tableau 3.4 – Objectifs de l'approche croisée (tableau à lire verticalement)

		Représentations	
		INSTITUTIONNELLES	CITOYENNES
Pratiques	POLITIQUES	Description et interprétation des mesures par ceux qui les ont pensées, discutées, votées ou menées sur le terrain.	Compréhension et connaissance des mesures et institutions à leur adresse. Mise en valeur d'un décalage possible entre le projet politique et sa réception par les intéressés. Détection des attentes et des manques éprouvés vis-à-vis de la représentation et de l'accompagnement.
	CITOYENNES	Adhésion ou méconnaissance à l'égard de l'expatriation et des pratiques citoyennes qui l'accompagnent. Positionnement personnel et politique du représentant par rapport à l'expatriation.	Motivations des pratiques déclarées. Sont-elles réellement anodines? Sont-elles réellement citoyennes? Y a-t-il des paradoxes entre actes et argumentation?

Le croisement de ces observations permet d'obtenir un modèle d'analyse réciproque des pratiques d'interaction entre les citoyens et l'État par le biais de ses cadres. Les représentations des cadres sur leurs propres pratiques ou celles du corps encadrant – autrement dit les mesures et les lois mises en place à destination des Français de l'étranger – mettent en valeur des décalages entre les projets politiques et leurs effets. Nous croisons à ce sujet les représentations qui précèdent la mise en place de la mesure et celles qui lui succèdent, à la lumière des possibles dysfonctionnements mesurés *a posteriori*. Leurs représentations sur les pratiques des citoyens mettent en lumière les interprétations politiques de l'expatriation, probablement à

5. À la section 3.2, p. 151

l'origine d'idéalisation ou de mésestimation de la réalité d'un phénomène en recomposition.

Les représentations des citoyens sur les pratiques des cadres permettent d'envisager l'évaluation qu'ils font des politiques publiques. Sur leurs propres pratiques, ces représentations nous permettent d'envisager de probables décalages entre la citoyenneté qu'ils ressentent, qu'ils revendiquent, sur la citoyenneté telle qu'ils la conçoivent et celle qu'ils expriment par des pratiques concrètes.

Ces résultats nous permettent de détecter les décalages que nous soupçonnons entre les pouvoirs publics et les citoyens et qui, à l'heure actuelle, occasionnent les représentations négatives et les manquements aux pratiques attendues, qu'elles soient d'encadrement ou de citoyenneté.

3.1.2 *Identifier les temps forts de l'encadrement des Français de l'étranger*

Parmi les pratiques des cadres – que nous abordons par le biais des politiques publiques d'encadrement – nous distinguons les réformes de l'encadrement et les mesures d'urgence. Nous distinguons ces mesures en fonction de leur origine (relative à l'État français, émanant du pouvoir, ou d'origine extérieure, émanant de l'étranger) comme respectivement “endogènes” et “allogènes”⁶. Nous attribuons une dimension événementielle aux politiques publiques, en raison de leur caractère ponctuel (sinon intrinsèquement temporel) et de leur dimension médiatique (GRASLAND et al., 2016).

“L'événement, rapport au temps, à l'histoire et à l'actualité, caractérise selon [Pierre Nora] la modernité démocratique”

BENSA et FASSIN, 2002, d'après NORA, 1974

C'est par cette définition de l'événement politique que nous avons choisi d'observer le déroulement des faits politiques et la formulation des opinions, la traduction des représentations qui concernent les institutions et les citoyens. La détermination de ces événements nous a permis de distinguer les mesures emblématiques des évolutions de l'encadrement des Français de l'étranger dans la période récente et au prisme de leur application territoriale. Nous distinguons deux types ou deux lectures d'événements politiques. Les événements qui entourent la mise en place d'une mesure, d'une réforme

6. Voir aussi le tableau 3.2, p. 116.

ou d'une loi, qui participent d'un projet politique pré-établi et mûri de débats contradictoires. Et les événements qui surviennent de façon extérieure au système considéré, en le confrontant à l'imprévu. Cette distinction s'appuie sur ce que G. Deleuze nomme événement et accident, respectivement l'événement idéal et son "effectuation spatio-temporelle dans un état de choses" (DELEUZE, 1990).

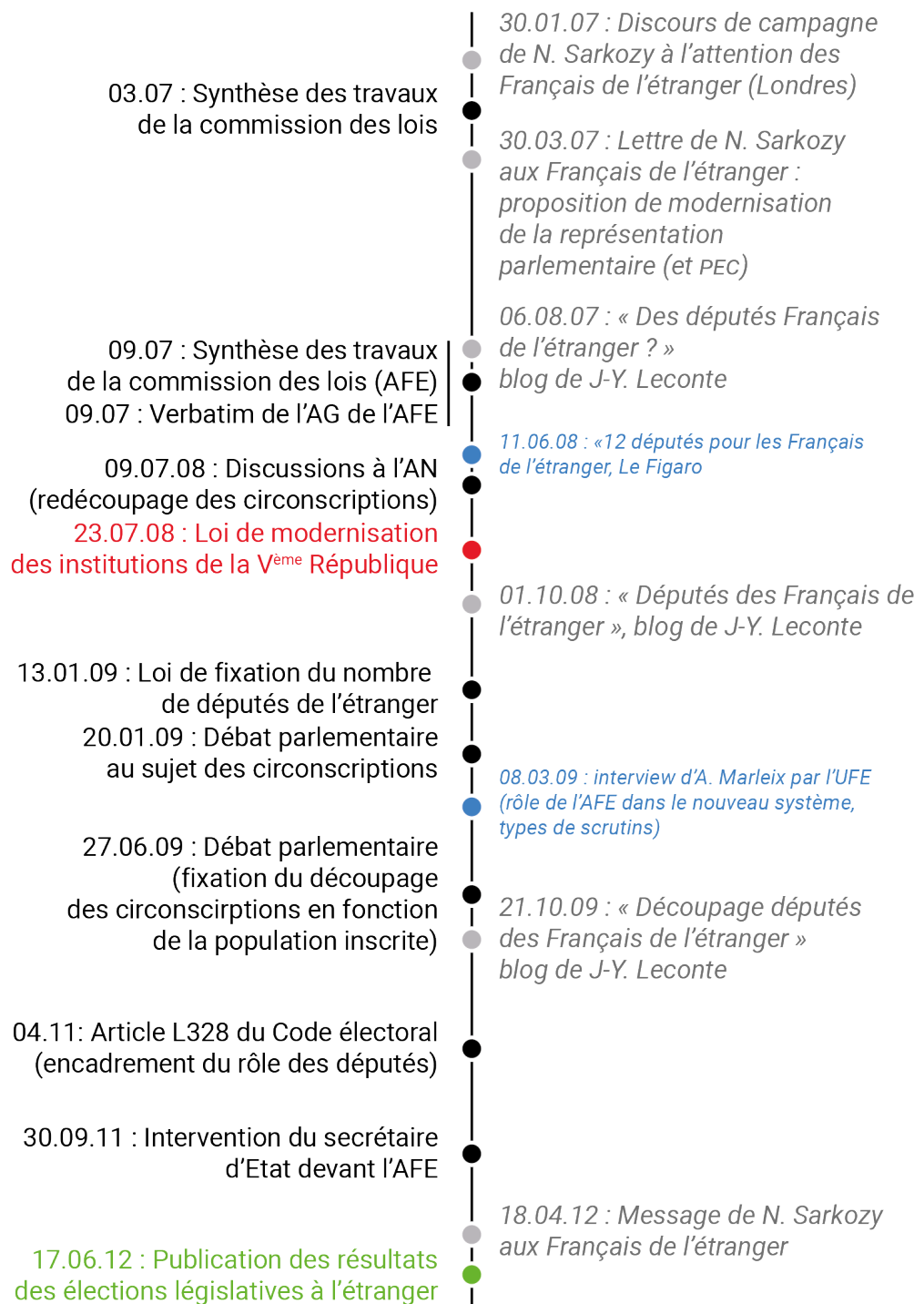
Nous avons pris appui sur des événements politiques pour guider la recherche documentaire parmi les matériaux collectés et déterminer ceux qui relevaient pertinemment de notre analyse. La prise en compte de cette production de contenu nous a ensuite permis de constituer un corpus qui nous permet d'analyser et de confronter les différentes étapes et sources qui forment une image globale de l'événement politique et soulignent sa dimension temporelle, comme le montre l'exemple de mise en correspondance des sources collectées à propos des débats occasionnés par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 (figure 3.3, p. 124).

Chacun des deux types d'événements, est présenté de façon thématique, en lien avec l'origine qui est la sienne (endogène ou allogène) et avec les enjeux de l'encadrement que nous avons déjà déterminés (l'accompagnement et l'influence). Puis nous détaillons la démarche qui nous a permis, à partir de ces choix d'événements, de préciser les contours de cette recherche sur le plan géographique et chronologique.

3.1.2.1 *Les mesures globales : des événements endogènes*

Les événements endogènes offrent une approche globale des politiques publiques destinées à l'encadrement de l'expatriation. Ces dernières années, la réforme de la représentation électorale, la modernisation des institutions ou encore la prise en charge des frais de scolarité, puis l'annulation de cette dernière mesure à la faveur de l'alternance politique ont constitué des événements dont les répercussions se sont appliquées aux institutions et aux citoyens. Ces mesures ont favorisé les prises de position au sein des différents groupes politiques, elles ont conditionné des pratiques institutionnelles sur le terrain. Elles ont favorisé également l'adaptation des pratiques individuelles et ont donc probablement suscité des représentations et des discours émanant des citoyens.

FIGURE 3.3 – Exemple de classement des sources institutionnelles : analyse des mécanismes afférents à l’instauration de la représentation des Français de l’étranger à l’Assemblée nationale



Classement des sources utilisées :

Documentation officielle
(compte-rendus de séances, etc.)

Texte de loi

Données statistiques

Documentation secondaire
(blogs, discours de campagne)

Sources médiatiques

En ce sens, ces événements permettent d'envisager des faits globaux, concernant la population française de l'étranger et la présence française en termes généraux. Ces événements participent également de mesures d'influence (figure 3.4). Ils sont donc intéressants du point de vue de la globalité qu'ils apportent à l'analyse des politiques publiques et au rayonnement qu'ils traduisent, à la façon dont l'encadrement est conçu par les pouvoirs publics et traduit dans les faits, à l'égard de l'ensemble des populations concernées.

FIGURE 3.4 – Les mesures globales, des événements endogènes

POLITIQUES GLOBALES	
REPRÉSENTATION ÉLECTORALE	Création des sièges de députés (2008) Réforme de l'AFE (2013)
ENSEIGNEMENT	Prise En Charge (PEC) des frais de scolarité (2008-2012)
ÉVÉNEMENTS	Endogènes
ENJEU	Influence

Ces événements sont marqués par une confrontation de l'abstrait au concret. Issues de positionnements partisans, moraux, conditionnées par des valeurs politiques, les réformes de la représentation ou de l'enseignement traduisent des postures adoptées par le pouvoir à l'égard du monde et des ressortissants français. Cette approche des événements entend donc permettre l'analyse des volontés politiques, à laquelle nous opposons ensuite le déploiement des dispositifs, les faits, les effets et les mécanismes engendrés. Nous introduisons ces mesures globales et les projets qu'elles ont portés avant de détailler aux chapitres suivants les débats qu'elles ont suscités, les modalités de leur construction et les effets et les rétroactions qu'elle ont engendrés.

Ces projets traduisent une ambition parfois individuelle, parfois personnelle d'un responsable politique à l'égard des Français de l'étranger. C'est

ainsi que N. Sarkozy, alors en campagne électorale pour la présidence de la République ou qu'H. Conway-Mouret, alors ministre, ancienne sénatrice, membre de l'AFE et résidente de l'étranger, ont porté – selon des motivations probablement différentes – des visions de la population française de l'étranger et qu'ils les ont concrétisées par des réformes. Ces mesures politiques sont nourries de l'expérience et du projet de ces responsables politiques.

DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INFLUENCE PAR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS, UNE DOUBLE INJONCTION

L'enseignement français à l'étranger a fait l'objet de réformes structurelles attachées à la poursuite d'objectifs de rayonnement et d'accompagnement. Comme nous l'avons évoqué précédemment⁷, la modernisation de l'AEFE s'est inscrite dans un projet diplomatique dont les objectifs d'accompagnement et de rayonnement étaient entremêlés et reposaient conjointement sur les Français expatriés, relai du développement économique à l'étranger. Le développement du réseau d'enseignement semble avoir en effet soutenu parallèlement des enjeux de citoyenneté et de géopolitique, à la convergence des intérêts politiques et individuels.

L'importance des frais de scolarité pratiqués par les établissements de l'étranger et la diversification des parcours familiaux à l'étranger ont eu pour effet de rediriger progressivement les familles françaises vers les offres locales, laissant les établissements de l'AEFE à des populations plus aisées, cibles et vecteurs de rayonnement.

Mais alors que les offres locales proposent dans la plupart des cas une alternative peu coûteuse et intégrative pour la scolarisation des jeunes Français de l'étranger, en 2007, l'instauration de la Prise En Charge des frais de scolarité (PEC) par N. Sarkozy a contribué à rappeler sur les bancs français les familles qui avaient préféré la gratuité de l'enseignement local, laissant alors aux établissements de l'AEFE toute la latitude de leur rayonnement. Considérant les leviers du *soft power* français auxquels répond la capacité de rayonnement des établissements scolaires, cette mesure peut être considérée comme contre-productive. Elle est emblématique du mandat de N. Sarkozy. Sous la v^{ème} République, cette mesure a été souvent abordée

7. À la section 2.2.3, p. 93

au Parlement et sans cesse repoussée. Aussi populaire auprès des familles que décriée parmi les pouvoirs publics, la PEC des frais de scolarité pour les élèves inscrits dans les établissements de l'AEFE a été instaurée dès le début de son mandat en 2007 et abrogée dès l'arrivée au pouvoir de son successeur F. Hollande en 2012. Ambitionnant de favoriser l'égalité entre les familles françaises en facilitant l'accès à un réseau d'enseignement très coûteux, cette mesure, une fois mise en place, a eu des conséquences majoritairement négatives, tranchant avec les perceptions positives dont elle avait bénéficié parmi la population concernée.

Au-delà des frais – immanquablement élevés – engagés par l'État, cette mesure affichait l'objectif de permettre d'améliorer l'accès aux établissements français pour les familles. Conformément aux objectifs politiques fixés par A. Juppé⁸, elle devait soutenir le relai que constituent les familles à l'étranger pour le développement économique français, en permettant aux familles d'assurer la continuité scolaire de leurs enfants, sans que ce paramètre ne les incite à rentrer en France. La lettre de mission d'A. Juppé révélait l'imbrication des objectifs d'accompagnement et de rayonnement que soutient la modernisation du réseau d'enseignement, principalement dédiée aux familles les plus aisées financièrement. La mesure Sarkozy, permettant à première vue de renforcer l'accès à l'enseignement français aux familles les moins aisées, semble alors entrer en conflit avec les objectifs de rayonnement de l'Agence.

TERRITORIALISER LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Les réformes de la représentation électorale ont poursuivi, elles-aussi, des objectifs multiples. La représentation électorale a fait l'objet de réformes régulières qui l'ont façonnée au fil du temps et ont accompagné les mutations du monde et la façon dont la France s'y place. Les discours politiques des dernières années ont été orientés sous l'angle de la “modernisation” du système de représentation.

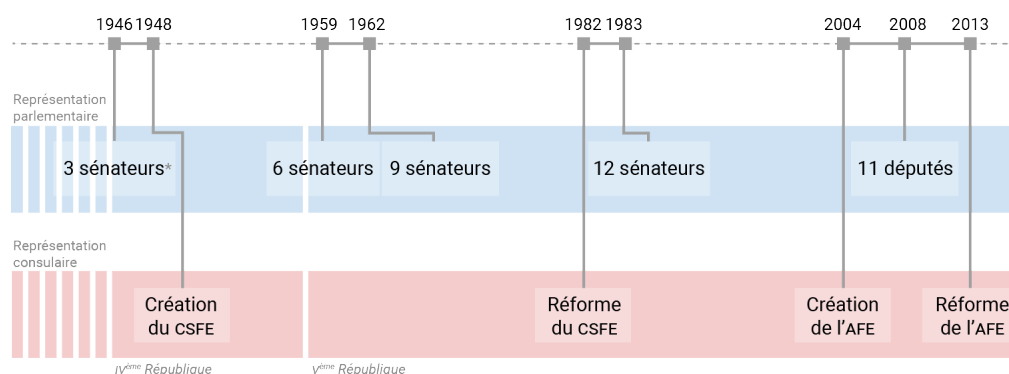
Le CSFE, l'AFE à sa suite, les sénateurs des Français résidant hors de France sont des acteurs qui reposent sur des bases relativement anciennes du point de vue politique et dont l'héritage colonial s'efface progressivement (VERQUIN, 2000). Ces origines historiques et les recompositions qu'a subi la population française de l'étranger depuis la moitié du XX^{ème} siècle

8. Voir la section 2.2.3.2, p. 99

sont en effet susceptibles d'expliquer ce besoin institutionnel de réformer un système de représentation autrefois adapté à d'autres conditions géopolitiques.

Ces réformes intéressent particulièrement la géographie et d'autant plus les approches de la citoyenneté *par* la géographie, avec trois périodes majeures (figure 3.5).

FIGURE 3.5 – Chronologie des réformes de la représentation des Français de l'étranger



Source : AFE, Assemblée nationale, Sénat, 2019

Note : sous la IV^{ème} République, le Sénat est remplacé par le Conseil de la République. Il ne s'agit donc pas de sénateurs mais de conseillers

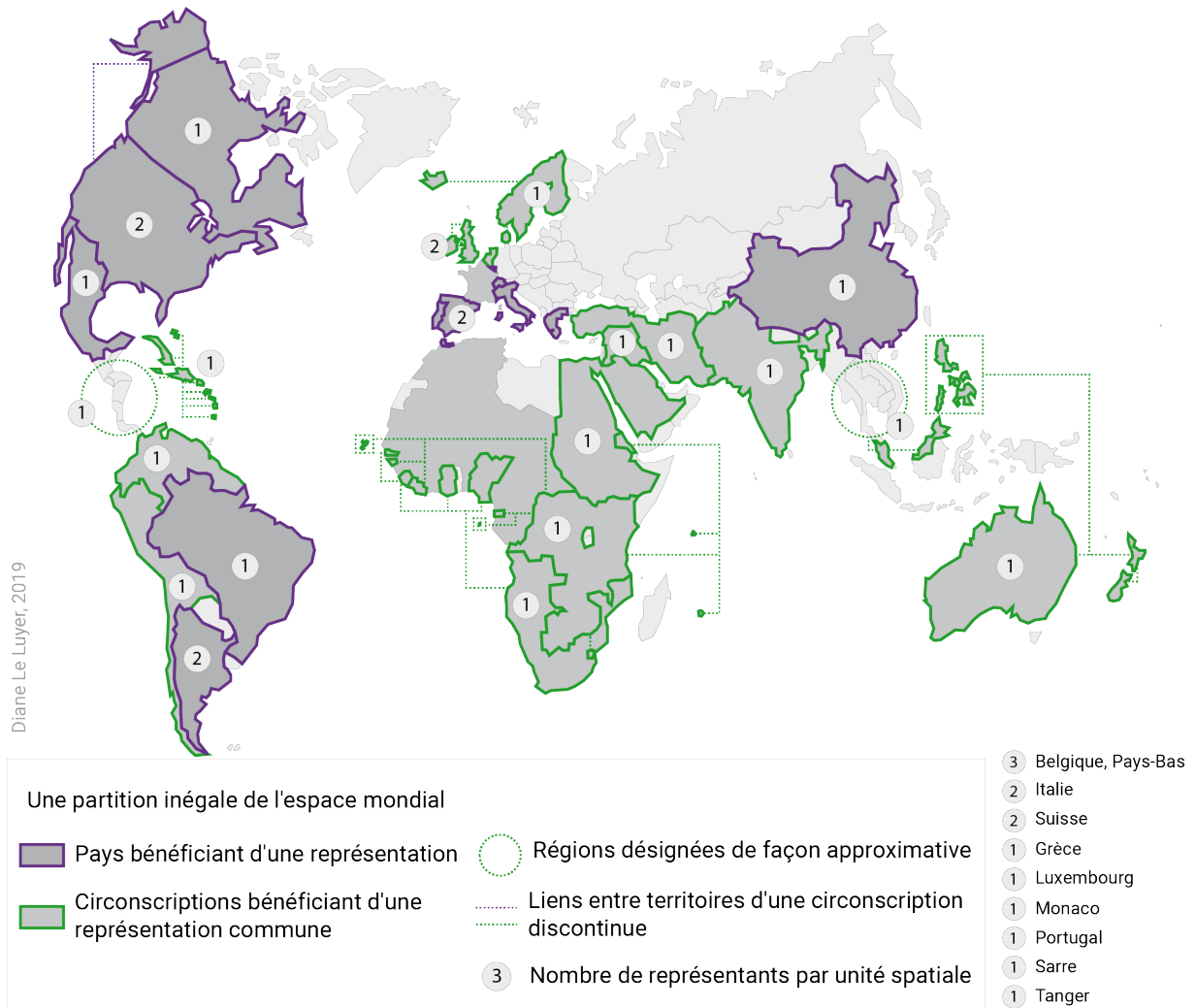
Dans les années 1960, les réformes concernent le Sénat et consistent en un accroissement du nombre de sièges dédiés à la représentation des Français résidant hors de France, en cohérence avec l'indépendance de l'Algérie. Rappelons que ces sièges de sénateurs ne sont rattachés à aucun découpage, à aucune circonscription. Les sénateurs représentent ainsi l'ensemble des citoyens résidant hors de France, sans distinction territoriale. Cet aspect territorial est alors depuis 1948 l'apanage du CSFE qui – comme l'AFE par la suite – opère cette répartition par régions du monde.

Dans les années 1980, le CSFE est réformé et le nombre de sénateurs s'accroît à nouveau. Jusqu'en 1982, les membres élus du CSFE étaient liés à des organismes situés à l'étranger, bénéficiant de fait d'un ancrage territorial. Il existe alors une trentaine de ces ancrages territoriaux à travers le monde⁹ (figure 3.6, voir aussi le tableau A.3, p. 565).

Parfois, certains de ces pays sont regroupés selon ce qui se rapproche d'ensembles régionaux (comme les pays scandinaves ou les îles britanniques).

9. Source : Journal officiel du 22 juillet 1950, p. 7835

FIGURE 3.6 – Implantation des représentants auprès du CSFE en 1950



Carte réalisée d'après les données figurant au Journal officiel du 22 juillet 1950¹⁰, p. 7835
Voir aussi le tableau A.3

Pour autant, les éléments dont nous disposons ne nous permettent pas de considérer ces précisions géographiques comme des circonscriptions ou comme des territoires. Ces précisions sont formulées parfois à l'échelle du pays, certainement le pays de résidence du membre élu et de l'organisme auquel il appartient. Cette liste de circonscription s'apparente à une liste rassemblant les pays où sont identifiés des regroupements significatifs de Français résidents et de partenaires économiques et commerciaux dans les limites de ce que les conditions géopolitiques de l'époque permettent à ce type de diplomatie.

Les éléments de géographie qui distinguent les différents membres du CSFE sont pourtant à distinguer d'une représentation territoriale. En les

termes qui régissent alors le CSFE, ces membres ne sont représentants ni d'un territoire, ni d'une population de citoyens. Ils sont experts d'un territoire étranger, voire d'un ensemble colonial dans certains cas. Leur ancrage leur apporte une expertise sur une région de monde et sur des enjeux susceptibles d'intéresser l'État français. D'ailleurs, comme le précise l'extrait du Journal officiel, ces membres élus par le conseil ne représentent pas les citoyens mais les organismes français de l'étranger. À ce titre, ils assurent les partenariats économiques et commerciaux entre les acteurs Français à l'étranger et l'État français. Cette répartition – datant pourtant de l'après-guerre – met en valeur une prégnance différenciée des enjeux économiques et commerciaux selon les pays. Les pays européens sont ceux qui se voient attribuer le plus grand nombre de représentants, tout comme les pays américains (nord et sud). De nombreux pays ne sont pas représentés au sein du CSFE, ce qui souligne à nouveau le caractère partial de ces attributions territoriales, principalement guidées par une stratégie de commerce international ou par l'existence de liens diplomatiques particuliers (figure 3.6).

La réforme de 1982 fixe à 15 le nombre de circonscriptions au sein desquelles seront élus les 150 représentants¹¹. Dès lors, l'espace mondial est conçu par les pouvoirs publics comme un pavage de circonscriptions sur lesquelles résident les électeurs d'un représentant auprès du CSFE. Pourtant, si les élus en question répondent à une identification géographique, à une circonscription, on ne peut pas pour autant parler de représentation territoriale. Ces élus n'ont en effet aucune compétence vis-à-vis de ce territoire. Le maillage des circonscriptions ne leur permettant aucune action concrète au sein du territoire où ils sont élus, ces circonscriptions ne jouent en réalité qu'un rôle d'identification auprès du CSFE. Les textes officiels statuant sur leur rôle ne semblent pas prévoir que ces élus agissent d'une quelconque façon au sein de leur circonscription. En effet, le caractère consultatif de l'organisme n'a jamais été remis en question par l'instauration du suffrage universel direct en 1982, ni par son changement de nom en 2004. Par ailleurs, ni le CSFE, ni l'AFE par la suite, ne bénéficient de la moindre reconnaissance des États qui accueillent des citoyens français et leurs représentants.

Depuis les années 2000, une troisième phase de réformes bouscule ce système : en 2007 et en 2012, des mesures recomposant significativement la représentation des Français de l'étranger sont lancées. Dans le cadre

11. Loi 82-471 du 07/06/82

d'un projet de modernisation des institutions, N. Sarkozy promet d'instaurer la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale. Dans la continuité de cette argumentation et selon une rhétorique partisane pourtant différente, la Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger H. Conway-Mouret porte en 2012 dès sa nomination le projet d'une vaste réorganisation de l'AFE.

Ces deux projets de réforme se sont respectivement appuyés sur les arguments d'égalité entre les citoyens et d'amélioration de la proximité entre les citoyens et leurs représentants. La création des sièges de députés représentant les Français établis hors de France a reposé sur la détermination de circonscriptions permettant de répartir les quelques deux millions de citoyens concernés en 11 ensembles démographiquement équivalents et géographiquement cohérents. La réforme de l'AFE quant à elle, a reposé sur la création d'un échelon intermédiaire entre l'Assemblée et les électeurs, et par la même occasion la mise en place d'un niveau de maillage correspondant à ce nouvel échelon, plus fin que les 15 circonscriptions de l'AFE : les circonscriptions de conseils consulaires¹².

L'analyse transversale de ces différentes salves de réformes révèle la modification d'une perception institutionnelle à l'égard de l'expatriation, sinon la perception d'une recomposition de la population concernée et la prise en compte croissante de l'espace mondial dans l'encadrement de cette population.

Cartes des circonscriptions en annexe A.2 et A.3, pp. 568 et 569.

3.1.2.2 *Les mesures locales : des événements allogènes*

Nous abordons à présent un autre type de mesures politiques : celles qui succèdent à un événement allogène. Ces événements relèvent généralement de mesures d'accompagnement et concernent des réalités locales. Ils ne s'appliquent pas nécessairement à l'ensemble de la population française de l'étranger, mais peuvent révéler des problématiques susceptibles de se reproduire en d'autres territoires.

De telles mesures bénéficient d'une réflexion moins longue, d'une maturation parfois accélérée, parfois inachevée au moment de leur mise en place. Elles ont une origine allogène au pouvoir et une portée événementielle qui précipite leur application. En les mettant au pied du mur, ces événements

12. Voir la section 2.2.2, p. 87.

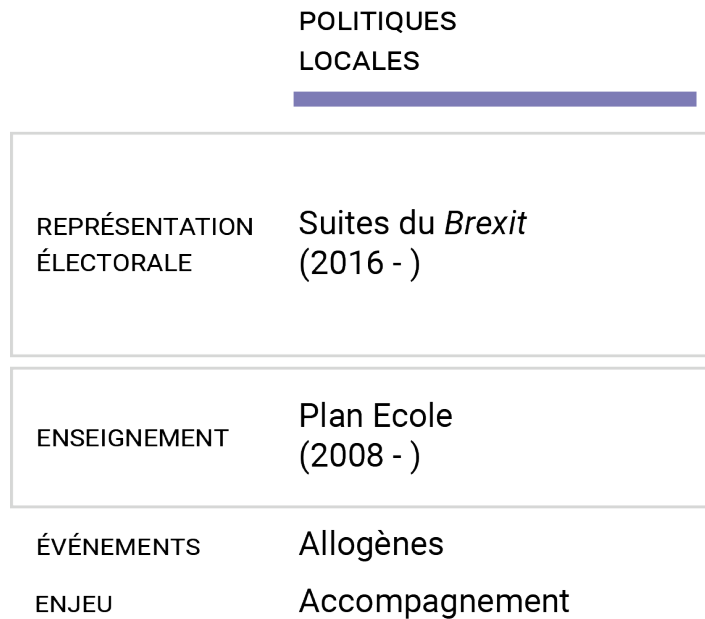
contraignent les pouvoirs publics à prendre des décisions et des dispositions parfois inenvisagées. Nous les considérons comme allogènes car ils trouvent leur origine à *l'extérieur*, que ce soit à l'extérieur du territoire ou à l'extérieur des institutions. Nous désignons dans cet ensemble les événements qui échappent au contrôle de l'État et qui surviennent en dépit de la volonté du pouvoir. Nous avons déterminé trois faits politiques survenus à l'étranger et dont le caractère politique et médiatique a contraint l'État français à adapter son encadrement des Français de l'étranger dans certaines circonscriptions.

Il s'agit de cas où les faits sont rapportés aux pouvoirs publics, le plus souvent par le biais des élus, portant alors la voix des citoyens. Nous avons défini les événements endogènes comme émanant du pouvoir, nous catégorisons ceux-ci comme émanant des citoyens ou des élus de terrain. Le signalement des faits à l'attention des pouvoirs publics appelle une réponse institutionnelle et donc la mise en place dans un second temps d'un éventuel dispositif d'action. Traduisant une problématique locale, un besoin que manifestent les citoyens, ces mesures répondent à une demande d'accompagnement.

Alors que pour le premier type d'événements nous analysons l'application d'une politique réfléchie, planifiée et répondant à un projet, dans ce cas nous analysons d'une part la capacité de l'État à répondre à une demande, et d'autre part le fonctionnement des institutions et des échelons intermédiaires dans leur rôle de représentation des citoyens vis-à-vis de l'État.

Dans une période comparable à celle des événements endogènes (le début des années 2000), nous analysons deux événements allogènes, à l'occasion desquels l'action de l'État a été invoquée par les citoyens, relayée par les élus locaux et traduite au sein des institutions par un ensemble de dispositifs et d'actions officielles (figure 3.7). Le surgissement de ces événements, la médiatisation qui en a résulté et les représentations qui en ont émané ont permis l'identification d'un territoire soumis à des enjeux d'encadrement des citoyens par les pouvoirs publics (GRASLAND et al., 2016).

FIGURE 3.7 – Les mesures locales : des événements allogènes



DÉFENSE DU DROIT DES CITOYENS FRANÇAIS DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE : LE CAS DU *Brexit*

Cette recherche a été menée dans un contexte inédit du point de vue de l'Union Européenne (UE) : en juin 2016 le Royaume-uni opérait une mutation sans précédent dans l'histoire de l'Union en manifestant par référendum un avis favorable au *Brexit*.

Initialement prévu pour aboutir en mars 2019, ce processus de détachement de l'UE a laissé aux autorités et aux citoyens près de trois années pour construire de nouvelles perspectives et bâtir une organisation issue du résultat de cette consultation. Les résidents français du Royaume-Uni sont représentés – comme dans tout autre pays du monde – par des élus consulaires et parlementaires.

Cet événement politique constitue un exemple inédit d'exercice de la représentation des citoyens sur un territoire extranational où leur présence et leur citoyenneté sont remises en cause par la majorité des votants. En tant que membre de l'UE, le Royaume-Uni offre alors aux citoyens français la possibilité d'exercer leur citoyenneté à plusieurs titres. Ils sont donc invités à participer aux élections européennes dans leur pays de résidence. En tant qu'Européens résidant dans un pays de l'Union, ils sont également invités à participer aux élections locales moyennant l'officialisation de leur statut de résidant auprès des autorités.

Enfin, en tant que Français de l'étranger, ils sont invités à participer aux élections françaises de l'étranger dans les bureaux de vote prévus à cet effet. La citoyenneté électorale des Français du Royaume-Uni s'exerce donc à plus d'un échelon et à l'égard de plus d'un territoire. La subite décision de sortie de l'Union a concrétisé une recomposition des niveaux de citoyenneté et des conditions de son exercice en des termes qui n'avaient alors pas été envisagés. Le flou qui entoure encore trois ans plus tard les modalités du *Brexit* confirme le caractère problématique de cet événement politique allogène auquel les pouvoirs publics français doivent faire face. Nous avons détaillé les processus par lesquels les différents élus ont été impliqués dans la gestion de cette crise et dans l'encadrement exceptionnel des citoyens concernés.

Cet exemple offre un cas de figure archétypal du rôle de soutien et de défense des citoyens français par les élus et des institutions.

L'issue du référendum sur le *Brexit* n'avait pas été envisagée par les pouvoirs publics et elle a suscité des réactions immédiates de la part des institutions et des élus. Le MAE, les élus parlementaires et consulaires du Royaume-Uni, mais aussi les médias ont relayé ces informations, depuis leur officialisation et tout au long de leur déroulement. À cette occasion, nous avons récolté et analysé le traitement médiatique et institutionnel qu'a suscité cet événement, afin de saisir le rôle que les élus français, les institutions et les associations ont joué dans ce cas de figure exceptionnel, susceptible de justifier à lui seul leur raison d'être.

LE PLAN ÉCOLE, UNE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EXCEPTIONNELLE

L'observation des effectifs scolaires bénéficiant de l'accès à l'enseignement français dans les établissements de l'AEFE a révélé la forte attractivité du réseau français dans certaines régions du monde, notamment les pays d'Europe occidentale, limitrophes du territoire français (figure 2.14, p. 96). Nous avons constaté qu'en plus d'être de tailles importantes, ces établissements accueillent de fortes majorités d'élèves français. Les établissements situés en Asie scolarisent également de très fortes proportions de Français ; ceux d'Amérique, des effectifs plus équilibrés ; et les pays appartenant à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), des effectifs étrangers largement majoritaires. Ces données confirment les hypothèses que nous formulions quant à la langue du pays, le potentiel de dépaysement

qu'il comporte ou encore la qualité probablement perçue par les familles de l'offre scolaire locale. Les cas européens sont alors d'autant plus surprenants qu'ils s'appliquent à des pays anglophones voire partiellement francophones (Suisse, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni).

Plus encore, cette cartographie donne à observer certaines situations d'importants déséquilibres démographiques d'un pays à l'autre. Le cas du Royaume-Uni et plus précisément de Londres attire l'attention. En effet, l'effectif scolaire total des établissements de la ville dépasse nettement celui des capitales des pays frontaliers et se répartit sur un grand nombre d'établissements. Plus encore, la situation de la capitale ne trouve aucun équivalent dans le reste du pays, soumis de ce fait à un déséquilibre d'autant plus important, que l'on ne retrouve pas en Allemagne ou en Espagne, par exemple.

L'exploration de cette situation révèle l'instauration d'un dispositif institutionnel exclusif à la situation londonienne et mis en application à l'échelle du pays selon un déploiement de partenariats entre acteurs publics et privés, britanniques et français.

La gestion de l'enseignement français à Londres repose sur ce dispositif de conciliation nommé "Plan École", fondé en 2007 à l'initiative du sénateur A. Ferrand et d'O. Cadic, alors conseiller consulaire au Royaume-Uni. Ce dispositif entend répondre à un déséquilibre entre une demande croissante et une offre peinant à la satisfaire. Initié par la situation londonienne, il s'étend au réseau des acteurs du territoire britannique dans sa globalité. Il repose sur un ensemble d'acteurs dont il vise à concilier les objectifs, dans le but d'améliorer l'offre d'enseignement vis-à-vis des usagers.

Émanant d'une initiative sénatoriale, ce projet est en réalité motivé par la détection d'un besoin concret et relève de l'expérience d'expatriation dont fait état O. Cadic en tant que membre de l'AFE pour la circonscription Royaume-Uni – Europe du Nord. Ce dispositif repose sur un réseau d'acteurs coordonnés autour d'un agenda de mesures visant à équilibrer une situation rapportée comme difficile par des élus de terrains, témoins des manques éprouvés par les citoyens souhaitant inscrire leurs enfants dans un établissement français. Motivé par l'initiative d'un élu de proximité devenu entre temps représentant parlementaire (O. Cadic a été élu au Sénat en 2014), ce dispositif semble résulter d'une double dynamique, reposant à

la fois sur les pouvoirs publics depuis Paris et à la fois sur les citoyens et les acteurs de terrain depuis Londres et certaines villes britanniques.

Ce dispositif représente un cas unique de réponse institutionnelle, initiée et pilotée par un élu de terrain lui-même citoyen, à une problématique isolée, à la fois politique et citoyenne. Il vise en effet à soulager la pression exercée par une forte demande française sur l'offre trop faible des établissements londoniens, contraints à l'accueil presque exclusif des élèves français et pratiquement démis de leur mission d'influence culturelle et linguistique auprès des publics étrangers.

L'analyse de la mise en place de ce dispositif a permis de mettre en lumière les leviers stratégiques que recouvre le système d'enseignement. La double injonction qui incombe à l'AEFE donne à observer un subtil jeu de priorités qui l'oblige à louvoyer entre diverses obligations institutionnelles et locales contrevenant parfois à ces objectifs originels. La situation londonienne est abordée comme l'exemple d'une situation exceptionnelle et d'un dispositif original, éventuellement reproductible à d'autres terrains qui rencontreraient des problématiques similaires. Dans cette éventualité, le Plan École de Londres apporte des éléments de réponses à une problématique plus étendue que la seule situation britannique.

VERS UNE APPROCHE MULTISCALEAIRE

Les événements que nous avons déterminés permettent d'envisager la question de l'encadrement de l'expatriation par les politiques publiques sous l'angle de l'influence et de l'accompagnement, à l'échelle globale et à l'échelle locale.

Ces événements sont des moments clés qui ont été l'occasion pour l'État de soulever des débats et pour les individus d'adapter, le cas échéant, leurs pratiques citoyennes à l'égard des politiques publiques ou d'interroger ces mêmes pratiques. Nous avons déterminé cet ensemble de réformes qui ont été l'occasion pour l'État de définir des lignes politiques, des projets, et qui en cela, traduisent des représentations prospectives et particulières à l'égard des Français de l'étranger. Nous y confrontons d'une part les représentations des élus et d'autre part celles des citoyens. Il s'agit ainsi de mesurer l'efficacité de ces mesures en les confrontant à la réalité et aux pratiques citoyennes.

FIGURE 3.8 – Événements endogènes et allogènes :
thèmes et enjeux des politiques globales et locales

	POLITIQUES GLOBALES	POLITIQUES LOCALES
REPRÉSENTATION ÉLECTORALE	Création des sièges de députés (2008) Réforme de l'AFE (2013)	Suites du <i>Brexit</i> (2016 -)
ENSEIGNEMENT	Prise En Charge (PEC) des frais de scolarité (2008-2012)	Plan Ecole (2008 -)
ÉVÉNEMENTS	Endogènes	Allogènes
ENJEU	Influence	Accompagnement

Si les projets de réforme traduisent une ambition de rayonnement et ont à dessein de traduire des représentations à l'égard de la France à l'étranger, les mesures d'urgence déployées à la suite d'un événement allogène s'inscrivent davantage dans une mission d'accompagnement des citoyens. De manière générale, toutes traduisent une implication du contexte politique général – français ou étranger – dans l'encadrement de l'expatriation (figure 3.9).

Nous avons cherché à articuler différentes politiques publiques menées à différentes échelles sur un même thème. C'est le cas des deux politiques que nous étudions au sujet de l'enseignement (la PEC et le Plan École). L'analyse croisée de ces différentes politiques publiques a permis de mettre en valeur des mécanismes de rétroaction qui conditionnent leurs effets et les représentations qu'elles suscitent auprès des cadres et des citoyens à plusieurs échelles (figure 3.10, p. 139).

FIGURE 3.9 – Chronologie des événements analysés

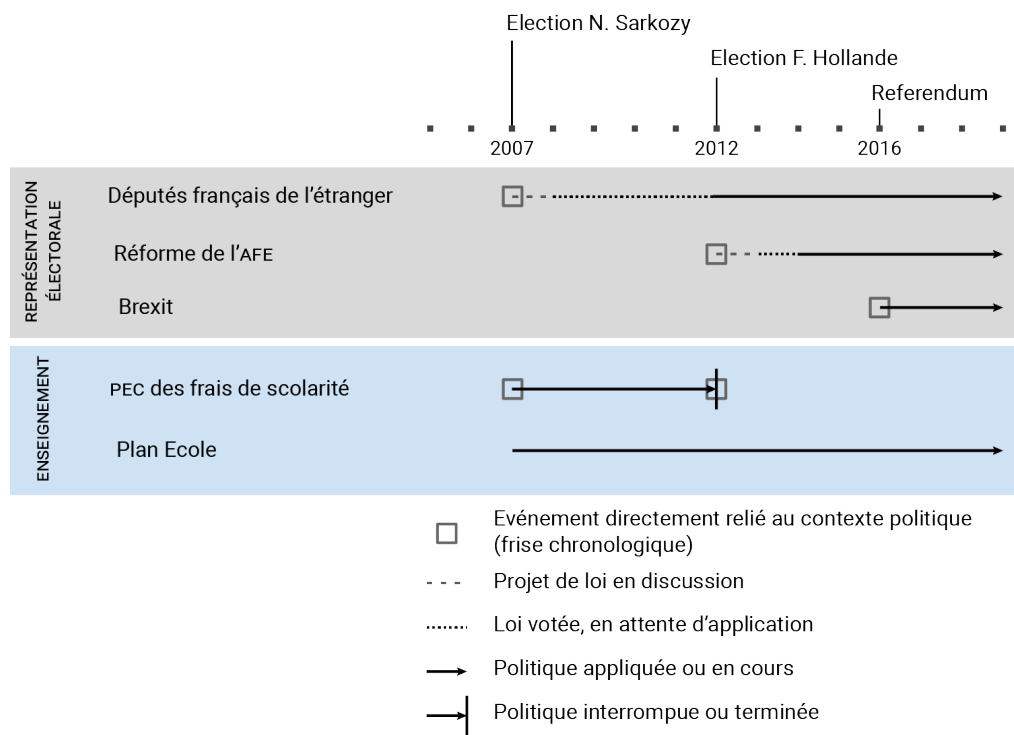
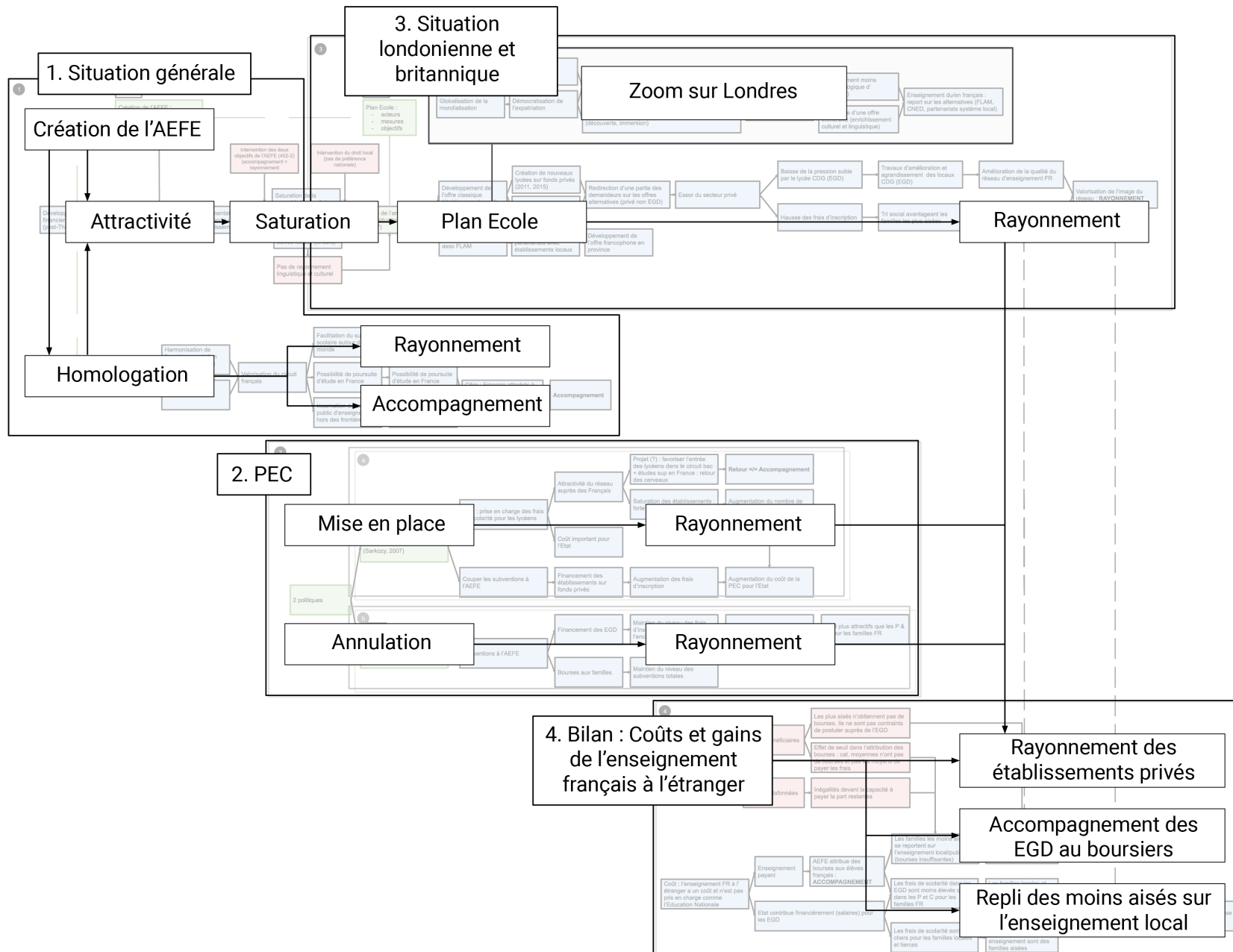


FIGURE 3.10 – Exemple de schématisation des mécanismes de rétroaction : aboutissements et interactions des mesures liées à l’enseignement



3.1.3 *Londres, théâtre de problématiques françaises*

Cette approche par thèmes et par événements a permis d'orienter cette recherche, tant au sujet de la méthode de collecte documentaire, qu'au sujet de la dimension territoriale qu'elle concerne. Ces événements ont donné lieu à des interactions institutionnelles qui ont mis en lumière les acteurs concernés par l'encadrement des Français de l'étranger.

Certains événements ont concerné la globalité de la population française de l'étranger (les mesures endogènes liées à des réformes menées par le pouvoir), alors que d'autres n'ont concerné qu'un échantillon de Français de l'étranger, en fonction de leur lieu de résidence. C'est le cas des événements allogènes survenus sur des territoires précis.

Ce fut le cas au Royaume-Uni à deux reprises : depuis 2007 – sur le plan scolaire – et depuis 2016 – en marge du référendum sur le *Brexit*. Ces deux exemples se sont déroulés dans le même pays et ont reposé sur la mobilisation conjointe d'acteurs publics, privés et particuliers sur des périodes conséquentes, toujours en cours. Cette approche locale nous a permis d'approfondir l'étude croisée de ces deux mesures allogènes survenues sur le territoire britannique et principalement londonien.

3.1.3.1 *Une ville globale dans un pays en rupture avec la mondialisation*

Le cas londonien offre l'exemple d'un territoire métropolitain particulier, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. Les deux situations inédites que constituent la mise en place du Plan École et le référendum sur le *Brexit* permettent d'envisager la population française de Londres au sein d'un système politique multiscalaire tout en interrogeant les enjeux actuels liés à la mondialisation et aux niveaux de gouvernance.

UNE MÉTROPOLE MULTICULTURELLE

Le Royaume-Uni est marqué par une macrocéphalie incarnée par Londres, dont la population atteint plus de huit fois celle de la seconde ville du pays (Birmingham), sans compter sa périphérie¹³. Ce rapport démographique – dont nous connaissons un équivalent en France – confère à la capitale

13. En comptant les aires urbaines, ce rapport est de 4.

britannique une place hors norme à l'échelle du pays. La ville est par ailleurs dotée de services et d'institutions qui lui donnent à plus petite échelle une influence étendue et qui dépasse de loin les frontières britanniques. S. Sassen appuie sur ce cas précis son illustration des villes globales, rassemblant à la fois des fonctions culturelles, politiques, économiques, financières et catalysant d'importants flux démographiques, aussi bien touristiques que migratoires, à l'instar de New York et Tokyo (SASSEN, 1996). Londres est alors perçue comme une ville dont l'influence dépasse celle d'une capitale vis-à-vis de son pays, comme une métropole dont le rayonnement est à la mesure du monde (BAILONI, PAPIN et DUMAS, 2009).

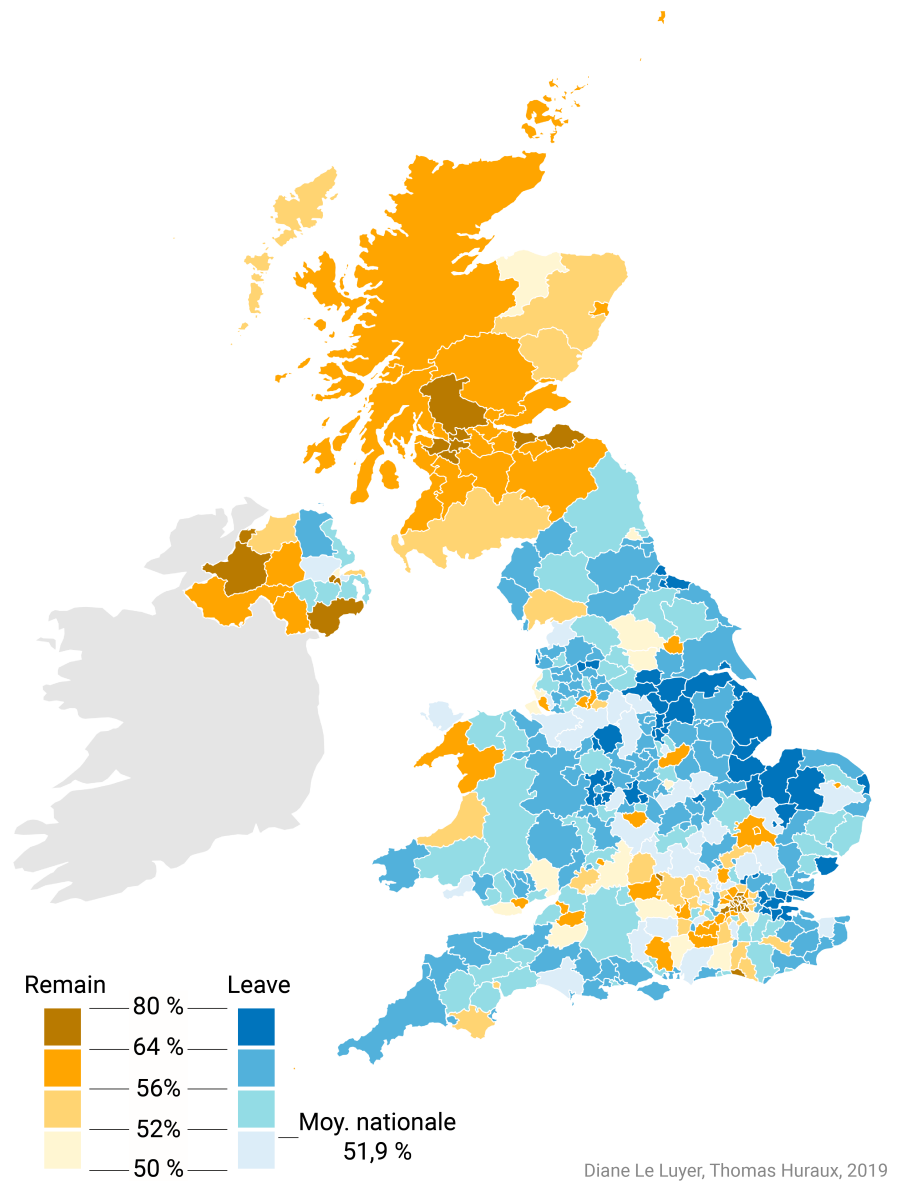
Le principal critère qui, d'après C. Neveu, différencie les modèles britannique et français repose sur leurs politiques d'intégration culturelle, qui s'illustrent d'autant plus différemment dans les capitales concernées (NEVEU, 1993). Londres est marquée par un phénomène communautaire accru par son cosmopolitisme, plus important que dans le reste du pays, justement par la place qu'elle occupe dans le monde, tant sur le plan culturel qu'économique. La résidence sur le sol britannique ouvre la voie à un ensemble de droits civiques¹⁴ qui ne trouvent pas d'équivalent en France. C'est à ce titre que l'exemple londonien constitue un terrain d'étude privilégié pour aborder la question de la citoyenneté des expatriés Français. Le prolongement de la citoyenneté française hors de France que permettent nos institutions d'une part, conjugué à l'implication citoyenne qu'offre à son tour le modèle britannique, nous permet de considérer les citoyens comme soumis à deux influences institutionnelles leur permettant d'exprimer de part et d'autre leur(s) citoyenneté(s).

UNE VILLE EN RUPTURE

L'événement que constitue le *Brexit* marque une rupture d'opinion au sein de l'ensemble du pays, observable à plusieurs échelles (figure 3.11). Sur le plan des résultats de ce référendum, l'Écosse marque sa désapprobation à l'égard du choix anglais et les aires urbaines se détachent de l'ensemble du pays.

14. Droits que C. Neveu conçoit plus comme des privilèges que comme des droits, au regard du principe de sujétion qui s'applique davantage que celui de citoyenneté tel que nous le concevons en français

FIGURE 3.11 – Vote majoritaire en faveur de la sortie de l’Union Européenne, lors du référendum de juin 2016



Source des données : Commission électorale du Royaume-Uni, 2016

Le retentissement de cet événement aura probablement de notables conséquences sur les atouts qui font de Londres une ville mondiale. La ville accueille de nombreuses grandes entreprises, de volumineux investissements étrangers, une activité largement dominée par les services (85 % de la population de l’agglomération travaillait dans secteur tertiaire en 2018¹⁵). La finance représente la principale activité économique de la ville et en fait

15. Source : *London Economic Plan and Major Industries*, UNCSBRP.org

une des premières places boursières du monde, dépassant à plusieurs égards celle de *Wall Street* à New York.

UNE VILLE FRANÇAISE

En 2012, la British Broadcasting Corporation (BBC) ironisait sur l'importance de la population française de Londres, "sixième ville Française". Même si ce raccourci est inexact, il pointe néanmoins l'importance démographique que représentent les Français de Londres.

"More french people live in London than in Bordeaux, Nantes or Strasbourg and some now regard it as France's sixth biggest city in terms of population."

The French East End,
BBC Radio 4,
émission du 30/05/12¹⁶

D'après l'article, les services consulaires Français estimaient la population à environ 350 000 personnes, alors que la même année, les registres consulaires recensaient 126 049 personnes dans tout le Royaume-Uni, soit environ le tiers. Cette donnée n'est certes qu'une évaluation dont la précision n'engage que les services consulaires concernés, mais elle révèle de leur part une conscience que l'inscription consulaire demeure une pratique relativement rare selon les territoires, principalement au Royaume-Uni et d'autant plus à Londres (GENTIL, 2003).

La population française qui y réside n'est pas la principale communauté étrangère, mais elle y tient toutefois une place importante (BAILONI, PAPIN et DUMAS, 2009). Au regard de cet aspect démographique mais aussi de l'aspect économique de Londres, en raison de son caractère plus cosmopolite, les Français y sont susceptibles d'avoir de plus grandes facilités à se rassembler, à vivre éventuellement en communauté(s) de nationalité, ayant un accès plus facile aux services français en général et éprouvant justement un moins grand besoin d'y recourir. Ils sont également susceptibles d'être moins enclins à officialiser leur lien avec la France par le biais des services consulaires que ceux résidant dans des villes parfois moins bien desservies et où les Français sont moins nombreux.

Comme nous l'avons auparavant précisé¹⁷, il est possible de ne pas effectuer d'inscription consulaire, à la condition de n'avoir aucun recours

16. Source : Site de la BBC

17. Voir la section 2.1.2.1, p. 62

au service public français à l'étranger. L'inscription sur les LEC, le vote, l'obtention d'une bourse scolaire, l'actualisation d'une pièce d'identité sont tous assujettis à cette démarche.

Pour cette raison, l'inscription consulaire est probablement liée à une différenciation géographique, mais aussi au parcours de chacun. Un individu ayant l'occasion de se rendre régulièrement en France afin de réaliser ces démarches n'aura que peu d'intérêt à s'inscrire au consulat. La situation géographique de Londres, par son importante desserte ferroviaire et routière, par sa proximité avec Paris, le nord de la France et certaines villes françaises par liaison aérienne, constitue une situation peu contraignante sur le plan des démarches consulaires.

3.1.3.2 *Évaluer la population française de Londres*

Les données consulaires étant insuffisantes pour explorer les échelons subnationaux, les données électorales communiquées par le Ministère de l'Intérieur et celles de l'AEFE rendent compte de stocks parmi la population totale. Le croisement des différents jeux de données dont nous disposons ne permet toujours pas d'émettre une donnée parfaitement fiable sur la réelle population française de Londres, mais il est possible, tenant compte des éléments dont nous disposons d'envisager les proportions de la répartition de la population française au Royaume-Uni à Londres et dans le reste du pays.

PAR LES DONNÉES ÉLECTORALES

Les données électorales donnent le nombre d'inscrits aux LEC par bureau de vote. Il s'agit donc de la part des inscrits consulaires qui figure également aux LEC. Il s'agit d'une catégorie comprise dans le compte des inscrits consulaires, ce que nous considérons relever de l'éligibilité à l'inscription électorale dont sont exclus les mineurs.

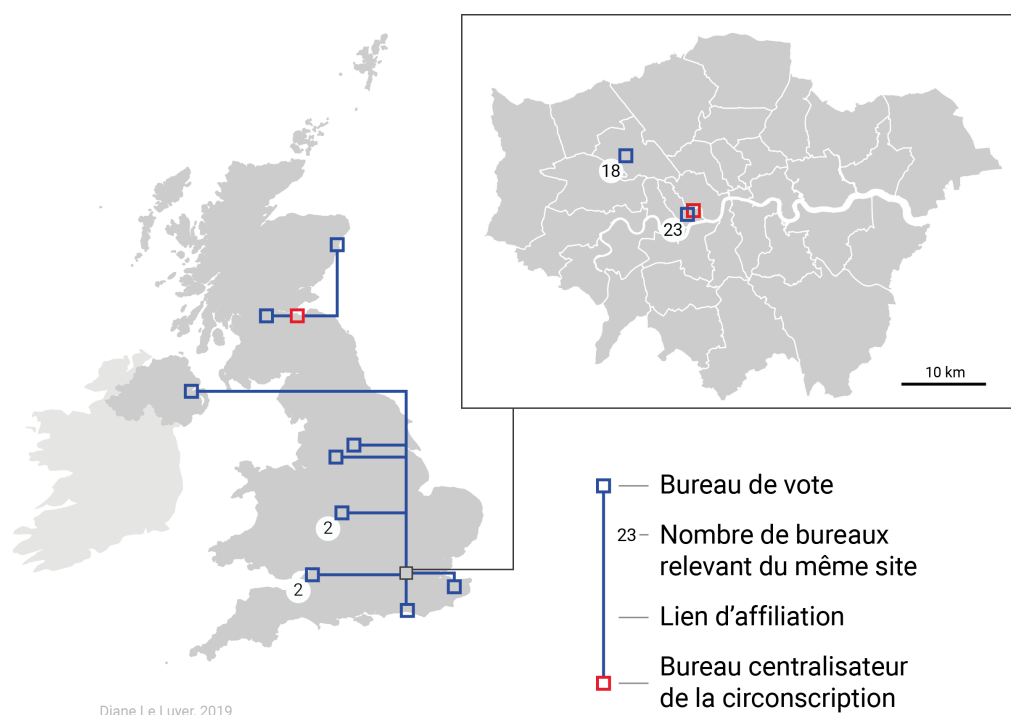
Lors des dernières élections concernant les Français de l'étranger en 2017, la liste des bureaux de vote de l'étranger a été publiée au Journal officiel¹⁸.

On peut y lire que 45 bureaux de vote étaient tenus sur le sol britannique, centralisés par deux bureaux principaux : l'un à Edimbourg, centralisant les

18. Source : Légifrance, Arrêté du 18/05/17

trois bureaux écossais (Aberdeen, Edimbourg, Glasgow), l'autre à Londres, centralisant les suffrages des 42 autres bureaux de vote du Royaume-Uni (figure 3.12). Sur ces 42 bureaux, 9 sont situés en Angleterre et en Ulster, les 33 autres sont situés à Londres, répartis entre trois sites : le Consulat Général (1), *South Kensington* (23) et *Wembley* (18). Ces deux dernières localisations désignent les établissements scolaires C. de Gaulle et W. Churchill, reliés tous deux au réseau AEFE.

FIGURE 3.12 – Implantation des bureaux de vote pour la période électorale de 2017



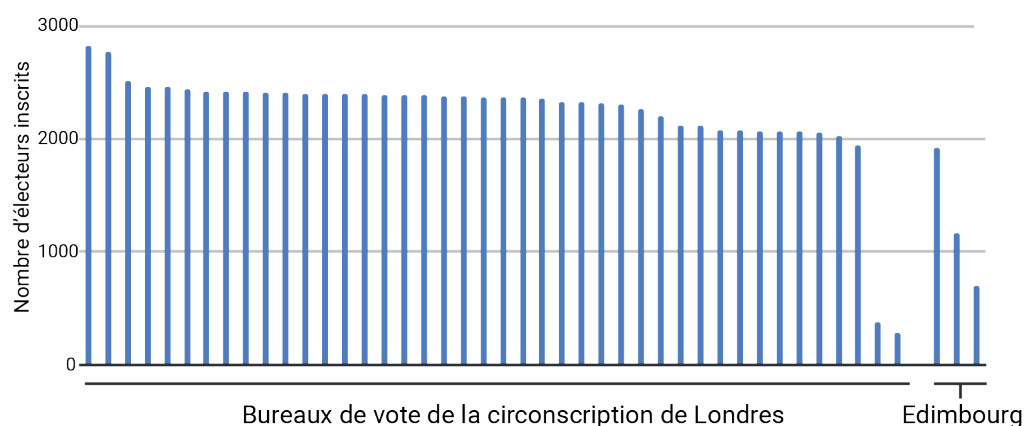
Source : Légifrance, arrêté du 18/05/17
 Pour l'élection législative, le nombre de bureaux londoniens était inférieur : 18 à South Kensington et 14 à Wembley

À titre de comparaison, les 53 bureaux de vote suisses étaient répartis sur 19 communes et aucune ville dans le monde n'atteignait le nombre de bureaux implantés à Londres (22 à Bruxelles, 17 à Luxembourg, 16 à Montréal).

Les résultats que donne le Ministère de l'Intérieur (figure 3.13) détaillent par bureau de vote le nombre d'inscrits, de votants et les suffrages exprimés. Mais ils n'indiquent pas nommément leur emplacement. Il est donc impossible de savoir où se situe le bureau "Londres-01" sur la totalité de la circonscription consulaire concernée : celui-ci pourrait tout aussi bien

être situé à Londres, à Leeds, ou encore à Birmingham. En revanche, le répertoire des bureaux de vote qui figure au Journal officiel¹⁹ renseigne sur les villes accueillant des bureaux de vote, sans mentionner leur identifiant. Toutefois, le nombre d'inscrits par bureau de vote ne varie que faiblement autour de 2 230 personnes. On est donc en mesure d'évaluer un ratio entre la population votante de Londres et celle des villes britanniques où l'importance de la population a suscité l'implantation d'un bureau de vote.

FIGURE 3.13 – Inscrits auprès des bureaux de vote des circonscriptions de Londres et d'Edimbourg



Source : Ministère de l'Intérieur, 2017

Ces données indiquent qu'environ 73 % de la population inscrite au Royaume-Uni réside à Londres et dans la région qui s'y rattache, appelée *Greater London* ou Grand Londres. Rappelons que les zones concernées par les bureaux de vote ne font l'objet d'aucune cartographie communiquée par les autorités. L'attribution d'un bureau de vote à un électeur se fait au moment de l'inscription, en fonction de son lieu de résidence au sein de la circonscription consulaire administrative²⁰. Le seul compte du nombre de bureaux de vote et du nombre d'inscrits qui y sont rattachés nous permet d'évaluer que la population londonienne atteint au moins les trois quarts de la population établie dans l'ensemble du pays.

Le Royaume-Uni est divisé en deux circonscriptions de conseils consulaires : celui d'Edimbourg/Glasgow au Nord, et celui de Londres pour l'ensemble de l'Angleterre et du Pays de Galles, soit plus de la moitié du territoire et une très large majorité de la population française. Le nombre

19. Source : Légifrance, Arrêté du 18/05/17

20. La carte des circonscriptions consulaires administratives est consultable en annexe A.4, p.570.

de conseillers consulaires est fixé pour chaque circonscription en fonction du nombre d'individus qui y sont inscrits. En 2014, date des premières élections consulaires – et des dernières à ce jour – le nombre d'inscrits au Royaume-Uni était réparti de la façon suivante : 5 532 dans la circonscription d'Edimbourg et 120 707 dans celle de Londres. Respectivement 3 et 9 conseillers consulaires sont donc attribués à chaque circonscription (tableau 3.5). Le nombre maximal de conseillers consulaires est plafonné à 9 par circonscription (au-delà de 109 530 inscrits). Afin d'honorer l'importance de la population de la seconde circonscription lors des élections sénatoriales, des délégués consulaires sont nommés en renfort, pour équilibrer les effectifs d'élus par conseil consulaire. Les délégués ont comme seule prérogative leur pouvoir de grand électeur aux élections sénatoriales. Ceux de la circonscription de Londres sont au nombre de 11.

Tableau 3.5 – Nombre d'élus consulaires par conseil consulaire au Royaume-Uni

	EDIMBOURG – GLASGOW	LONDRES
Nombre d'inscrits en janvier 2014	5 532	120 707
Nombre de conseillers consulaires	3	9
Nombre de délégués consulaires	0	11

Source : AFE, 2019

Si le conseil consulaire de Londres compte une vingtaine d'élus, tous ne sont pas résidents londoniens. Certains sont probablement établis autre part en Angleterre ou au Pays de Galles, comme ne nous l'indique que partiellement le site internet du consulat de Londres²¹.

PAR LES DONNÉES SCOLAIRES

L'AEFE communique des données complémentaires permettant de renseigner sur la fréquentation des établissements scolaires par les citoyens. Cette pratique, que nous envisageons comme citoyenne, est plus ou moins répandue en fonction des régions et assujettie à la disponibilité d'une offre institutionnelle. Même si les établissements scolaires sont irrégulièrement répartis sur les territoires, et leur proportion d'élèves français est variable selon les régions et les pays, leur implantation suit logiquement une demande,

21. Source : Site du [Consulat Général de Londres](#)

qu'elle émane d'un public français ou local. En revanche, pour une question de budget, certaines zones font aussi l'objet d'une demande importante non satisfaite par les pouvoirs publics. L'implantation des établissements suit donc une double logique : celle de la demande et celle de l'enjeu que la satisfaction de la demande représente. Dans le cas britannique en effet, peu d'établissements sont implantés sur le territoire britannique en dehors de Londres. L'un de ces deux établissements est dépendant d'un site d'exploitation pétrolière et rattaché à l'usine Total d'Aberdeen (Écosse). Pour autant, les établissements londoniens sont particulièrement nombreux et leurs statuts sont divers. Leurs effectifs permettent d'observer un total d'élèves de nationalité française scolarisés dans le système français (tableau 3.6). Cette donnée nous indique un nombre plancher de mineurs français résidant à Londres.

La combinaison de ces différentes sources de données contribue à confirmer la masse floue et importante que constituent les Français de Londres. Les pouvoirs publics les évaluent à plus du triple de la population inscrite dans le pays. Environ 75 000 d'entre eux sont inscrits sur les LEC, soit la moitié de la population inscrite dans le pays en 2017 – dans la mesure où tous les inscrits consulaires ont effectué ou conservé leur inscription électorale.

Sur le plan de l'enseignement, Londres – et par effet de contraste le Royaume-Uni – constitue un cas de figure intéressant car il remet en question certaines de nos hypothèses concernant la propension à fréquenter les établissements scolaires selon les situations d'expatriation. Le pays accueille contre toute attente de nombreux établissements, qui eux-mêmes contribuent à la scolarisation de nombreux Français. Proche de la France, l'expatriation y implique une différence culturelle ou sociale peu importante, tout autant que sur le plan linguistique. La Belgique, le Luxembourg²², la Suisse, Monaco – partiellement francophones –, mais aussi l'Espagne et l'Allemagne – importants partenaires européens dont la langue est également enseignée en France – constituent à ce titre des exemples comparables.

Sur le plan linguistique, le Royaume-Uni constitue un exemple de contexte favorable à l'acquisition d'une langue dont la maîtrise est susceptible de représenter un atout d'ordre professionnel. L'offre d'enseignement local in-

22. La Belgique et le Luxembourg n'accueillent certes que deux établissements, mais la prise en compte de la superficie de ces deux pays donne à ces établissements une importante représentation

Tableau 3.6 – Répartition des élèves français dans les établissements de l'AEFE à Londres

ÉTABLISSEMENT	STATUT	EFFECTIF	EFF. FRANÇAIS	EN %
Lycée Français C. de Gaulle	EGD	2 837	2 406	84.80
Lycée International W. Churchill	P	845	701	82.95
Collège Français Bilingue de Londres	P	677	580	85.67
École des Petits	P	376	273	72.60
École J. Manuel	P	323	235	72.75
École Française J. Prévert	C	256	198	77.34
Wix (annexe de CDG)	EGD	253	234	92.49
EIFA	P	244	133	54.50
École A. Malraux (annexe de CDG)	EGD	235	193	82.12
La Petite École Française	P	120	97	80.83
L'École Bilingue	P	120	93	77.50
École Le Hérisson	P	35	29	82.85
Total	–	6 321	5 172	–
Moyenne	–	–	–	81.82

citerait donc les familles à s'y adresser, délaissant l'offre française. La forte demande à laquelle font face les établissements français de Londres, comparée à la demande plus faible qui se manifeste dans le reste du pays, reste donc à élucider.

Dans une logique de satisfaction de la demande et dans l'hypothèse d'une faible demande (pour les motifs mentionnés ci-dessus) nous avons émis l'hypothèse d'un faible nombre d'établissements, accueillant majoritairement des élèves non Français, principalement dans un esprit de rayonnement et de prestige de l'enseignement français²³. Nous avons envisagé ce phénomène en proportions minimales, à hauteur de la population moyenne d'un

23. Voir le paragraphe 2.2.3.1, p. 94

établissement scolaire classique. En effet, que pourrait pousser une famille française à scolariser ses enfants au lycée français de Lausanne (situé en Suisse Romande donc francophone), de Luxembourg ou de Bruxelles ?

Pourtant, on constate que ces établissements accueillent pour la plupart une large majorité d'élèves français (tableau 3.7).

Tableau 3.7 – Part des élèves français dans les établissements de l'AEFE des pays frontaliers

PAYS	EFFECTIF	EFF. FRANÇAIS (EN %)	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS
Espagne	21 517	39.77	22
Allemagne	7 039	63.74	15
Royaume-Uni	6 423	81.90	14
Belgique	2 963	71.11	2
Luxembourg	2 362	80.23	2
Suisse	1 734	78.14	5

Source : AEFÉ, 2019

Si les établissements situés en Espagne n'en accueillent qu'en proportions minoritaires et les établissements allemands en légère majorité, les proportions de plus de 75 % de Français enregistrées au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Belgique et en Suisse attirent notre attention. Par ailleurs, parmi ces pays, si le nombre d'établissement est variable, leur répartition l'est également. On constate en effet une dispersion bien plus importante des établissements espagnols et allemands que des établissements britanniques. En Allemagne et en Espagne, respectivement 11 et 17 villes accueillent des établissements scolaires – dont 16 à Berlin et 4 à Barcelone. Au Royaume-Uni, on recense en revanche 14 établissements répartis sur trois villes dont 12 dans la seule ville de Londres, ce qui en termes démographiques représente plus de 6 321 élèves dont 5 172 Français. Londres semble illustrer à l'échelle infranationale un cas particulier où s'exprime de toute évidence une forte demande à laquelle les établissements scolaires n'ont d'autre choix que de répondre en accueillant une majorité d'élèves français, conformément à la hiérarchie des objectifs de l'AEFE au regard de la loi²⁴. Les autres établis-

24. Voir la section 2.2.3.2, p. 99

sements scolaires situés sur le territoire britannique ne sont que de toutes petites structures (80 élèves à l'école Total d'Aberdeen et 22 à Bristol), ce qui renforce d'autant plus le poids de Londres à l'échelle nationale. Aucune école n'est implantée à Manchester, Liverpool, Edimbourg, en dépit du poids démographique et politique de ces villes dans le pays.

L'observation de la capitale britannique représente un intérêt à plusieurs égards, tant en termes sociologiques et démographiques que politiques. La population étrangère y est importante, la population française y est également l'une des plus importantes au monde, comme en témoigne le nombre d'élus alloués au territoire. Les institutions françaises y sont abondamment représentées et l'actualité récente y a requis l'attention croissante des pouvoirs publics. La mise en place du Plan École souligne un fort enjeu politique, aussi bien au regard de l'accompagnement de la population française que de la diffusion de l'influence culturelle française. La très forte population et le grand nombre d'élus et de services publics qui investissent ce terrain en font le laboratoire d'étude de mécanismes institutionnels singuliers et révélateurs des problématiques que pose la mondialisation à l'action publique. Pour ces raisons, nous avons fait le choix d'aborder ce terrain en profondeur, par le biais du grand nombre d'acteurs français qui y sont présents. Une telle approche a permis d'illustrer par un exemple de système politique et institutionnel particulièrement opérationnel ce que peut incarner la coopération des pouvoirs publics français à l'étranger. Ces cas précis, celui de la défense des citoyens français en marge du *Brexit* et celui du Plan École constituent des exemples illustratifs d'enjeux caractéristiques du monde actuel.

3.2 UNE APPROCHE DOCUMENTAIRE

Comme nous l'avons introduit, cette recherche repose sur la dualité des enjeux (influence et accompagnement), sur la complémentarité des enquêtes (citoyens et cadres) et des thèmes (représentation électorale et enseignement), et sur la mixité des méthodes (analyse de contenu, entretien). Nous avons cherché à enrichir cette recherche d'un éventail de sources et de données dans le but de les croiser et de les confronter. Nous avons eu recours à une variété de sources documentaires d'origines et de statuts divers, en adéquation avec certains principes de la recherche évaluative, reposant sur la

richesse et la mixité des moyens expérimentaux (DEPOVER, KARSENTI et KOMIS, 2011 ; NIOCHE, 1982). Cette dernière section propose une réflexion autour des méthodes de collecte et d'analyse de données de cette recherche et des approches que nous privilégions : une approche de la citoyenneté des Français de l'étranger par les chemins qu'elle emprunte et qu'elle fait émerger.

Dans l'esprit du questionnement que nous formulons sur la participation citoyenne, nous avons cherché à exploiter les canaux par lesquels se matérialise le lien entre les citoyens et les pouvoirs publics. Nous avons donc exploré des sources documentaires peu conventionnelles, justement dans le but de comparer leurs capacités à permettre et à renforcer la communication entre les élus et les citoyens. Dans une démarche inductive, nous avons observé les moyens spontanément utilisés par les différents acteurs avant de les analyser. Cette démarche entend donc tant par le fond que par la forme s'appuyer sur l'observation des faits plutôt que sur la propension des individus à utiliser les dispositifs prévus par les pouvoirs publics.

Pour la collecte des matériaux d'analyse, nous avons procédé en trois axes : l'exploitation des données statistiques et de la documentation institutionnelle émise par les pouvoirs publics (section 3.2.1), la création de données originales par le biais d'entretiens qualitatifs auprès de cadres et de citoyens, dans le but d'examiner leurs représentations mutuelles et leurs pratiques d'interactions (section 3.2.2), et enfin l'exploitation d'un matériau inédit, préexistant et ne poursuivant aucun dessein d'analyse scientifique. Il s'agit de données principalement issues des médias sociaux, blogs d'expatriés et commentaires d'internautes (section 3.2.3). Alors que les retranscriptions d'entretien et l'analyse de leur contenu fournissent un matériau illustratif (à défaut d'être mobilisé à but représentatif), le corpus documentaire relatif aux événements politiques nous a fourni un ensemble de preuves de la progression d'une réforme ou du traitement d'un fait politique dans la sphère institutionnelle et médiatique.

3.2.1 *Quelles sources disponibles ?*

C'est par la recherche documentaire que nous avons amorcé l'investigation des événements politiques. Cette méthode a permis dans un premier temps de déterminer, pour chaque thème (le représentation électorale et

l'enseignement), les institutions qui avaient produit le plus de données selon les contextes. Cette phase a permis ensuite de collecter ces données, de les ordonner et de les analyser. Nous avons déterminé un ensemble de cibles institutionnelles susceptibles de receler les informations que nous cherchions à atteindre (ministères, organismes gouvernementaux, agences partenaires du MAE). Nous avons consulté les archives de débats et de discussions qui nous ont offert la preuve de désaccords, de conflictualités et de partenariats au sein ou entre les mouvances politiques. Ces données sont hétérogènes (statistiques publiques, documentation institutionnelle, couverture médiatique des événements), tout comme les sources dont elles émanent.

3.2.1.1 *Exploiter un corpus en accès libre*

En fonction des différents thèmes qui concernent cette recherche, les données pertinentes sont les suivantes : les données démographiques, les données électorales (inscriptions et résultats) et les données scolaires. Celles-ci émanent de différentes sources institutionnelles et concernent des échelles spatiales diverses (tableau 3.8, p. 154). Les données consulaires et électorales ne sont pas consultables au niveau infranational²⁵. Les institutions concernées nous ont renvoyé vers les rapports annuels du Ministère et de la DFAE, les pouvoirs publics disposent toutefois de plus amples informations sur les individus inscrits (âge, genre).

En revanche, il est possible d'exploiter d'autres canaux institutionnels pour accéder à des données complémentaires. Pour les thématiques liées au *Brexit* et au Plan École de Londres, nous avons pu accéder aux données démographiques de l'*Office for National Statistics (ONS)* qui détaillent les statistiques locales britanniques à un niveau territorial relativement fin. Les données locales atteignent le niveau urbain voire infra-urbain dans le cas londonien (les *boroughs*).

3.2.1.2 *Exploiter la documentation institutionnelle*

Le Sénat et l'Assemblée nationale sont les deux chambres parlementaires auprès desquelles les Français de l'étranger sont représentés.

25. Comme nous le précisons à la section 2.1.2.1, p. 62, la consultation du détail – même anonymisé – de ces données est impossible.

Tableau 3.8 – Données statistiques exploitées dans le cadre de cette recherche

JEU DE DONNÉES	ÉMETTEUR	ÉCHELLE	PRÉCISIONS
Registre consulaire	MAE	Pays de résidence, annuel	Non consultables dans le détail
Listes électorales consulaires	Ministère de l'Intérieur	Pays de résidence, quinquennal (2017)	Inscrits, participation et scores lors des élections présidentielles
–	AFE	Conseils consulaires, sexennal (2014)	Inscrits, participation et scores lors des élections consulaires
Effectifs des établissements scolaires	AEFE	Établissements scolaires, annuel	Proportion élèves français/effectif total, niveau scolaire, homologation et statut de l'établissement
Données démographiques britanniques	ONS	Aires urbaines, annuel	Population par pays de naissance, par nationalité, par langue parlée au sein du foyer
Recensement britannique	ONS	Aires urbaines, décennal (2011)	Population par pays de naissance, par nationalité, par langue parlée au sein du foyer

Elles réunissent leurs élus en groupes de travail thématiques réguliers et en commissions d'enquête ponctuelles. Elles produisent des rapports et réunissent des assemblées. Elles sont le lieu de débats, de questions, d'interpellations. Elles sont également le lieu de paroles d'individus issus de la société civile et de citoyens invités par l'institution à titre d'expert. Elles constituent donc des espaces d'échange et d'interface avec la société civile. La convocation ou l'accueil de citoyens permet à la représentation et à la défense des Français de l'étranger de s'exprimer par une autre voix que celle de leurs élus.

L'AFE et l'AEFE émettent également les documents issus de groupes de travail, de commissions d'enquête et de consultations publiques. L'Association Démocratique des Français à l'Étranger (ADFE) et l'Union des Français de l'Étranger (UFE) enfin, se font le relai des thématiques sociales et politiques susceptibles d'intéresser les Français de l'étranger. À ce titre, ces quatre institutions proposent un large corpus documentaire, de sources et de formats variés.

Tableau 3.9 – Documentations et sources institutionnelles exploitées dans le cadre de cette recherche

INSTITUTION	TYPE DE DOCUMENT (PÉRIODE)
Assemblée nationale	Commissions d'enquête (2014)
	Rapports de groupes de travail (2018)
	Comptes-rendus de séance (2012–13)
	Questions au gouvernement (1986 à 2017)
Sénat	Commissions d'enquête
	Rapports de groupes de travail
	Comptes-rendus de séance (1950 à 2018)
	Questions au gouvernement (1986 à 2017)
MAE	Documentation électorale (2014 et 2017)
AFE	Comptes-rendus d'Assemblées Générales (2003 à 2016)
	Comptes-rendus de travaux en commissions thématiques (idem)
	Propositions de questions au gouvernement (idem)
AEFE	Rapports d'activités (2001 à 2011 puis 2012 à 2019)

Détail des documents utilisés en annexe B, à partir de la p. 579

LE SÉNAT ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les sites Internet du Sénat et de l'Assemblée nationale mettent à disposition nombre de données, de comptes-rendus, de rapports, de retranscriptions de séances qui, au moyen d'outils de recherche intégrés permettent la collecte des renseignements que nous visons (tableau 3.9). Les questions écrites et orales posées par les députés et les sénateurs au gouvernement constituent elles-aussi des preuves d'échanges entre les chambres parlementaires et l'exécutif (tableau B.1, p. 579). Ces documents constituent de ce fait une source de preuves des interactions institutionnelles et de la capacité des élus parlementaires à remplir leur rôle de représentation des intérêts de leurs électeurs sur des thèmes précis.

*Inventaire complet
des documents
institutionnel en
annexe B*

L'AFE

L'AFE est, elle aussi, fragmentée en commissions qui abordent les principaux dossiers liés à l'expatriation. La commission des lois et des règlements, celle des affaires sociales et des anciens combattants, celles des finances, du commerce extérieur, de la sécurité ou encore de l'enseignement se réunissent deux fois par an, en marge de l'assemblée générale semestrielle de l'AFE et produisent à ce même rythme un rapport chacune, définissant les orientations de l'AFE au sujet de toutes les questions abordées et qui touchent selon divers axes la défense de l'expatriation. L'AFE émet également, par l'intermédiaire de ces commissions, des propositions de résolutions, de motions ou des questions au gouvernement. Ces propositions sont adoptées en commission et en séance plénière par la suite. Tout comme les questions parlementaires, elles apportent la preuve et la nature des interactions entre les acteurs du système de représentation électorale à différents échelons.

Les séances plénières de l'AFE sont par ailleurs l'occasion pour les élus parlementaires de rencontrer les membres de l'Assemblée issus du terrain et qui ne se réunissent à Paris que deux fois par an. Les retranscriptions de ces séances et les comptes-rendus de débats qui s'y déroulent donnent à observer les relations entre les élus de l'Assemblée, mais aussi leurs relations avec les ministres et secrétaires d'État qui y sont conviés, et les sénateurs et députés qui viennent les rencontrer. Les prises de parole permises par ce format de réunion sont toutes restituées par les comptes-rendus, ce qui permet l'observation d'échanges parfois houleux, parfois complaisants entre ces différents niveaux de représentation et entre les différentes formations politiques qui s'y côtoient.

Si ce sont des discours policés qui dominant les communications, on devine aisément dans le ton de certains échanges et les réactions de l'assemblée la nature et la profondeur des oppositions. Leur publication, émanant directement des institutions qui les produisent, est donc assujettie à ce que l'on pourrait appeler des filtres qui garantissent certes la fiabilité des informations mais brouillent certainement aussi leur transparence. Les discours qu'ils supportent sont des discours institutionnels, policés et maîtrisés, prévus pour véhiculer par des éléments de langage des positionnements politiques.

L'AEFE

Agence partenaire du MAE, LAEFE est un organisme administratif public qui coordonne et gère – en mesures variables – le développement de certains des établissements scolaires français de l'étranger²⁶. L'AEFE communique chaque année l'inventaire et la population des établissements qui composent son réseau, ainsi que des ressources documentaires diverses (circulaires, arrêtés, réformes, plaquettes informatives). Elle émet des rapports d'activité annuels.

L'ADFE ET L'UFE

Devant les pouvoirs publics français, la défense des intérêts des expatriés est assurée par les élus locaux, appuyés dans leur tâche par les associations de Français reconnues d'intérêt public par l'État. L'ADFE – Français du Monde et l'UFE sont les deux principales formations associatives agissant à l'étranger dans ce rôle de représentation. La reconnaissance dont elles bénéficient par les pouvoirs publics en fait des acteurs clés de la représentation. Leur caractère associatif et leur ancrage territorial attirent notre attention sur la façon dont ces formations remplissent leur rôle et dont elles mènent leur mission en partenariat avec les pouvoirs publics. L'ADFE base sa communication sur un affichage partisan et citoyen clairement annoncé. Le nom complet de l'association, mentionnant son positionnement démocratique, attire l'attention sur son aspect politique. La page de présentation de l'association ne laisse aucun doute sur le caractère politique de l'organisation.

“Notre association se réfère à la philosophie humaniste et universaliste portée par la grande famille de la gauche républicaine depuis la Révolution Française. Français du Monde–ADFE inscrit sa défense des Français établis à l'étranger dans le combat plus général pour la démocratie, l'universalité des Droits de l'Homme, la laïcité, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'altruisme, tout ce qu'implique notre devise nationale « Liberté, Égalité, Fraternité »”

🌐 ADFE, “Qui sommes-nous?”,

Dans un positionnement plus neutre, la communication de l'UFE est également révélatrice. Plus ancienne que l'ADFE, elle pointe l'expertise que lui offre sa longévité et la solidité des partenariats institutionnels qui en

26. Comme nous le développons à la section 5.2.1.2, p. 317

découlent. Créée en 1927, reconnue d'intérêt public en 1936, liée au CSFE en 1948 et seule association de ce type jusqu'en 1980 (date de création de l'ADFE), l'UFE base sa fiabilité sur sa longévité et son rôle de pionnier auprès des institutions françaises de l'étranger. Alors que l'ADFE déclare défendre les Droits de l'Homme, l'égalité hommes-femmes, l'accès à l'éducation et aux soins, la défense de l'environnement et l'aide au développement, l'UFE positionne son engagement en faveur de l'accueil, de l'entraide, de la convivialité et du rayonnement.

Alors que l'ADFE adopte un discours foncièrement politique et adapte sa communication en conséquence, l'UFE se positionne davantage comme une association de résidents, demeurant selon ses statuts²⁷ "à l'écart de toute préoccupation politique ou confessionnelle". En somme, l'ADFE semble opter pour le rayonnement politique, alors que l'UFE s'oriente vers une forme d'accompagnement culturel (qui inclut certes une part de rayonnement, envisagé toutefois sous l'angle communautaire par la valorisation de l'expansion de la communauté française à l'étranger).

Ces deux associations constituent, pour les Français de l'étranger tout autant que pour la recherche, des sources documentaires particulièrement riches et thématiquement transversales. Vouées à aiguiller les Français de l'étranger sur tous les aspects qui concernent leur vie hors de France, elles proposent un large éventail de renseignements, tant sur le plan de la représentation électorale que de la scolarité, et proposent, conjointement aux valeurs qui les fondent, des représentations différenciées de la citoyenneté française et de l'expatriation.

Les rapports officiels, les comptes-rendus de réunions et le répertoire des questions écrites et orales au gouvernement permettent d'observer des oppositions partisans, des courants politiques, de comprendre les conflits occasionnés par certaines décisions et de déceler les arguments soutenus par les différentes parties, comme ce fut le cas lors des débats préliminaires à la création des sièges de députés (tableau 3.10). Les discours relayés par cette voie sont toujours situés dans un contexte institutionnel qui les entoure d'une sorte de "distance". Toutefois, leur analyse permet d'observer des interactions entre cadres dans le contexte

27. Source : Statuts de l'UFE

spécifique des débats parlementaires auquel l'accès n'est pas toujours permis.

Tableau 3.10 – Exemple de tableau synthétique d'arguments : Pour ou contre la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale

CONTRE	POUR
<p>J-P. Cantegrit (sén. Union pour un Mouvement Populaire (UMP))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risquent d'empiéter sur le rôle des sénateurs • Crainte de la disparition des sièges de sénateurs • Les membres de l'AFE n'ont aucune perspective de devenir députés • Favorable pour l'élection au scrutin majoritaire 	<p>R. Yung (sén. Parti Socialiste (PS))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favorable malgré les risques de parachutage et de cumul des mandats <p>R-D. Del Picchia (sén. UMP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le président a assuré qu'il n'y aurait pas de réduction du nombre de sénateurs
<p>M-C. Sparrow (AFE, non inscrite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crainte de rétrogradation du rôle de l'AFE et de ses membres 	<p>C. Frassa (AFE, groupe Alliance de la Droite du Centre et des Indépendants (ADCI))</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création des sièges de députés permettra d'amorcer la création d'une collectivité d'outre frontière pour les Français de l'étranger, ce qui renforcerait l'AFE
	<p>J-Y. Leconte (AFE, groupe Français Du Monde (FDM))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyen de lutter contre la distension du lien entre les Français de l'étranger et la France : les élus sont les garants de ce lien • Permet de favoriser l'identification des citoyens à la circonscription ou à un type d'élu
	<p>C. Cointat (sén. UMP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Français de l'étranger auront des alliés à l'A.N., ce qui sera bien plus facile pour faire adopter des mesures qui auparavant ne passaient pas à l'A.N., par manque d'alliés pour soutenir les propositions
<p>Débats connexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sièges (proposition de S. Royal : 10), • Circonscriptions ou collectivité d'outre-frontière, • Scrutin majoritaire ou proportionnel 	

Source : débats en séance plénière de l'AFE, 7^{ème} séance, le 06/09/07, pp. 45 à 62

3.2.1.3 *Le traitement médiatique des événements*

Nous avons souhaité apporter à ces textes officiels une dimension contradictoire, des éléments de discussion et des argumentaires extérieurs.

Les quotidiens, hebdomadaires et mensuels généralistes – ainsi que la presse en ligne pour les événements les plus récents – relaient les avancées institutionnelles qui s’appliquent aux Français de l’étranger et offrent ainsi une lecture transversale, et parfois critique, de leurs retombées et de leurs implications (tableau 3.11). Les organes de presse qui traitent le plus souvent la question de l’expatriation sont principalement des titres d’orientation politique ou économique, comme *Le Figaro*, *les Échos*, *Challenges*, notamment²⁸. En relayant également les réactions des élus, ils proposent un regard problématisé sur les événements que nous ciblons. En raison du caractère partisan de leur discours, nous ne privilégions aucun titre par rapport aux autres et récoltons les résultats obtenus par recherche de mots clés. Ce type de recherche inductive a ainsi permis de collecter un grand nombre de publications.

Tableau 3.11 – Inventaire des médias exploités

SOURCE	SUPPORT	RYTHME DE PUBLICATION
Le Figaro	Papier / Numérique	Quotidien
Le Monde	Papier / Numérique	Quotidien
Libération	Papier / Numérique	Quotidien
Les Échos	Papier / Numérique	Quotidien
Challenges	Papier / Numérique	Hebdomadaire
Le Petit Journal	Numérique	Quotidien
FranceinLondon.com	Numérique	Irrégulier
FrenchMorning.com	Numérique	Irrégulier
ADFE Français du Monde *	Numérique	Irrégulier
UFE *	Numérique	Irrégulier

* La publication de contenus à visée informative par les deux principales associations leur donne une portée médiatique du point de vue des usagers. Pour cette raison, nous les avons considérées partiellement comme tels.

28. Voir les tableaux 2.3 et 2.4, pp. 70 et 75

Nous choisissons également de cibler dans le domaine de la presse spécialisée le principal organe d'information à destination des Français et francophones de l'étranger. Le *Petit Journal*, média d'information disponible en ligne et proposant des éditions régionales, est un portail médiatique qui bénéficie d'une position hégémonique sur ce segment. Les principaux sujets sont abordés à échelle globale et locale, et sont parfois assortis d'interviews illustrant les prises de position des élus concernés par le sujet de l'article. La visibilité de cet organe médiatique à l'échelle mondiale en fait donc une source de données riche et relativement objective. Le *Petit Journal* n'est en effet pas particulièrement marqué du point de vue partisan et n'affiche à première vue aucune sympathie tranchée envers un groupe politique ou une idéologie potentiellement clivante.

En dehors de la sphère strictement médiatique, la sphère associative est également à l'origine de publications destinées aux adhérents et individus concernés par les faits rapportés. Les associations jouent un rôle majoritairement informationnel, voué à accompagner les Français de l'étranger dans leurs démarches. Lorsqu'une mesure est discutée ou adoptée, les associations liées à l'expatriation se chargent de la diffusion de l'information, à des fins explicatives. Ainsi, alors qu'une réforme de la représentation électorale est discutée et adoptée, ses retombées sont automatiquement exposées par les associations car elles impliquent dans les principaux cas une adaptation des pratiques citoyennes des électeurs. Nous avons donc analysé les publications émises par les deux principales associations de Français de l'étranger (ADFE et UFE) en tenant compte des marquages idéologiques qu'elles véhiculent et qui influencent probablement leur lecture des événements relatés²⁹.

Les associations sont moins soumises aux objectifs d'audience que poursuit la presse – même si, comme nous allons l'analyser, leurs objectifs ne sont pas uniquement voués à tenir un bureau virtuel des renseignements à l'attention des expatriés. Par ailleurs, elles concentrent leur activité et leur ligne éditoriale sur les sujets qui concernent directement les Français de l'étranger. Elles traitent donc ces questions selon un point de vue spécialiste, davantage que ne le font les grands titres de presse nationale. Alors qu'on attend du *Monde* ou du *Figaro* un traitement franco-centré et plutôt politique des questions abordées, une mise en perspective des événements

29. Voir aussi le paragraphe 3.2.1.2, p. 157, pour la présentation des deux principales associations de Français de l'étranger

relatés à l'aune des dynamiques institutionnelles parisiennes, on attendra, de la part des associations, plutôt un traitement informatif voire militant, voué à l'adhésion et à la mobilisation de leurs lecteurs.

Ces différentes sources donnent accès à une grande richesse d'informations. Elles nous informent sur le déroulement des étapes qui ont jalonné la couverture médiatique des événements allogènes et endogènes. La documentation institutionnelle a permis de retracer avec une grande précision la chronologie et la causalité des étapes qui ont façonné les réformes. Le corpus de données statistiques a permis d'analyser quantitativement un ensemble de pratiques considérées par le pouvoir comme citoyennes (l'inscription consulaire et électorale, le vote), en des termes plus ou moins étendus (la fréquentation d'établissements scolaires français par pays). Le corpus issu de la veille médiatique a permis de confronter ces données informatives en mettant en valeur les contradictions politiques soulevées par ces mesures, mais aussi les probables conflits entre citoyens de France et de l'étranger, et le corps politique.

Cet ensemble de données concerne principalement le point de vue de l'État, des institutions. Elles donnent une information complète sur le déroulement des pratiques politiques, de l'origine des événements – qu'elle soit allogène (situation de crise) ou endogène (projet de loi ou de réforme) – à leur aboutissement (promulgation, abrogation) voire au-delà. Ces sources donnent une information officielle, consensuellement acceptée comme telle, en dépit des désaccords mis en valeur dans certaines retranscriptions de séances parlementaires et dans certains articles. Nous avons cherché à approcher de plus près ces dimensions conflictuelles en convoquant une parole inédite à ces sujets. L'étape suivante a reposé sur la création de données originales par la voie d'entretiens qualitatifs.

3.2.2 *Les entretiens politiques et citoyens*

En complément des données disponibles dont l'exploitation nous a permis la reconstitution à l'échelle globale des projets politiques et de leurs exécutions, nous avons souhaité produire un matériau d'enquête original, par le biais d'entretiens semi-directifs menés à Londres.

Nous poursuivons l'objectif de mettre en lumière les éventuels décalages susceptibles de se dresser entre le projet politique et sa réalisation³⁰. Dans cet objectif d'articulation des discours et des représentations des deux cibles poursuivies³¹ (cadres et citoyens), nous proposons une méthodologie par entretiens, menés auprès des deux ensembles d'enquêtés. Le terrain londonien, justifié par la double problématique du *Brexit* et du Plan École nous a ainsi permis d'approcher – en complément du volet documentaire – une grande diversité d'acteurs publics et privés, politiques, institutionnels, associatifs et particuliers.

3.2.2.1 Deux publics et deux grilles d'entretien

Cette enquête est ainsi conçue selon deux ensembles d'enquêtés complémentaires et que nous articulons à défaut de les comparer. Le fait de cibler deux ensembles incomparables nous a conduit à développer deux protocoles d'entretiens appuyés sur deux grilles différentes en lien avec les pratiques et représentations relatives aux cadres et aux citoyens.

*Grilles d'entretien
en annexe C, à
partir de la p. 613.*

Nous gardons à l'esprit qu'il est impossible de collecter de la même façon ni même de comparer strictement les deux types de discours émanant de ces deux ensembles. La formulation du discours, le rapport à l'exercice d'entretien, l'abstraction dont chacun est capable par rapport à ses propres pratiques conditionnent le recueil des données par cette voie (PINÇON et PINÇON-CHARLOT, 1991). Les cadres institutionnels, principalement les élus en poste – se sachant enregistrés par l'enquêteur – sont susceptibles d'émettre des discours policés, relativement convenus, attendus par rapport à leur obédience politique et n'apportant finalement que peu d'exclusivité par rapport aux discours officiels. Le cas des citoyens est susceptible d'apporter une limite du même ordre : la difficulté à se prêter à l'exercice de l'entretien dès lors qu'il aborde des pratiques objectivement jugées bonnes ou mauvaises et à l'égard desquelles le jugement est susceptible d'être relayé par l'individu interrogé. Ce type de biais s'applique particulièrement aux questions liées au vote, aux choix politiques en général, à l'inscription consulaire, en somme à toutes les pratiques instaurées par l'État et dont nous faisons justement l'hypothèse qu'elles peinent à rendre compte de la citoyenneté propre aux Français de l'étranger.

30. Voir la section 3.1.1.2, p. 114

31. Voir aussi le tableau 3.4, p. 121

Les grilles d'entretien ont été articulées en trois thèmes principaux qui correspondent aux enjeux que représente l'expatriation pour les pouvoirs publics :

- l'accompagnement
- l'influence et le rayonnement de la France dans le monde
- les représentations liées à la citoyenneté, à l'identité et à l'appartenance

3.2.2.2 *Les citoyens : l'entretien compréhensif*

Les citoyens ont été interrogés sur leurs pratiques et leurs rapports à l'État et au monde, dans une démarche compréhensive, reconnaissant à l'enquêté son statut d'expert sur la question abordée, conformément à l'approche post-moderne que nous poursuivons de la citoyenneté (MATTHEY, 2005 ; MAYER, 1995). Les questions soumises à ce type de public sont davantage liées au parcours personnel de l'individu et nous prêtons attention à observer comment les réponses sont exprimées librement, par rapport à des questions ouvertes et appelant une réponse longue. Dans l'esprit de l'approche de C. Neveu visant à analyser les pratiques ordinaires pour observer les recompositions de la citoyenneté, nous soumettons aux individus des questions larges, afin de leur permettre de déclarer comme pratique citoyenne tout ce qu'ils jugent pertinent en ces termes (CARREL et NEVEU, 2014 ; NEVEU, 2013). Il ne s'agit pas de tester leurs connaissances du système de représentation électorale ou d'administration consulaire, nous avons jugé toutefois nécessaire, s'ils ne les mentionnaient pas, de vérifier qu'il s'agissait d'une omission volontaire ou d'une réelle méconnaissance des institutions.

Les questions de la catégorie *accompagnement* sont liées aux pratiques³². Elles portent sur la vie sociale et associative, sur la fréquentation d'organismes et d'institutions français, d'établissements scolaires et sur les pratiques liées aux services publics français à l'étranger et à l'administration consulaire.

Cette catégorie comporte également un ensemble de questions liées à la représentation électorale. Les pratiques électorales telles que le vote ou l'inscription aux LEC sont susceptibles de constituer une limite lors des

32. Voir le tableau 3.13, p. 171

entretiens, comme c'est le cas dans tout type d'enquête sociologique. Ces questions sont susceptibles de recevoir des réponses non sincères ou non assumées, où l'enquêté donnerait ce qu'il pense être une réponse acceptable pour l'enquêteur (MATTHEY, 2005). En effet, il est probable que des questions aussi directes que "Participez-vous aux élections ?" ou "Votez-vous ?" ne reçoivent de réponses négatives que de la part de ceux qui *revendiquent* l'abstention en tant que telle, presque de façon militante. La plupart des gens n'ayant pas participé au dernier scrutin ou ne le faisant pas régulièrement, et ce pour des motifs peu affirmés (oubli, manque d'occasion, lassitude), sont peu susceptibles de le déclarer, voire plus enclins à le dissimuler. Or, c'est justement l'incapacité des pratiques citoyennes officielles (principalement liées aux droits politiques³³) à permettre l'expression de la citoyenneté des expatriés que nous cherchons à révéler. Justement, si ceux-ci se sentent peu appelés à voter, s'ils n'y voient pas l'intérêt, s'ils se sentent peu concernés ou peu représentés par leurs élus et que cela aboutit à leur abstention, il serait regrettable d'obtenir une réponse positive et fautive à cette question. Nous procédons en amont de ces questions à une clarification de l'objectif de l'entretien.

De manière générale, les questions de cette catégorie font appel aux pratiques concrètes que l'individu est susceptible d'avoir dans sa vie de tous les jours. Ces questions sont posées au début de l'entretien, pour instaurer un échange fluide, faciliter la prise de parole de l'enquêté en l'amenant à relater des souvenirs proches et réguliers ne représentant que peu de freins. Les questions liées aux pratiques électorales sont posées à la fin de cette catégorie, alors qu'une relation de confiance est susceptible d'avoir été établie et l'individu familiarisé avec l'esprit de la démarche.

Les questions de la catégorie *influence* portent sur le rayonnement et la place de la France dans le monde. Tout le monde n'a pas nécessairement d'opinion sur la politique internationale de la France et son influence dans le monde, et le cas échéant, ce type d'opinion peut parfois être difficile à formuler. La question portant précisément sur l'influence française est formulée de façon à encourager l'individu à émettre son avis propre, en lui garantissant que celui-ci aura du sens, même s'il ne s'estime pas légitime vis-à-vis de ce sujet. Nous avons formulé des phrases à la deuxième

33. DUCHESNE, 2007

personne³⁴ afin d'invoquer l'implication de l'enquêté, les relations qu'il entretient à titre personnel avec son pays d'origine, les éléments par lesquels cette relation s'exprime. Nous évoquons sa relation quotidienne à la France, à sa nationalité, à son identité. Ces questions permettent d'introduire la dernière partie de l'entretien.

La catégorie *citoyenneté, identité, appartenance* arrive en dernier. Cette catégorie invoque elle aussi des représentations et entend conduire l'enquêté à une forme d'introspection, de réflexion sur ses propres pratiques ou sur sa qualité d'expatrié. Nous faisons appel au ressenti de l'individu, à sa perception de sa situation et de son identité. Enfin, au sujet de la citoyenneté, en raison du caractère probablement théorique voire scolaire que l'évocation du terme peut recouvrir, nous abordons la question par le biais de la définition propre que l'enquêté est susceptible d'en avoir. Nous lui posons alors deux questions, l'une liée à ses pratiques citoyennes, à son expression citoyenne propre, factuelle, et l'autre, à la façon dont il définit la citoyenneté de façon plus théorique, plus abstraite. Par la succession d'une question théorique sur la définition de la citoyenneté et d'une question pratique sur la façon dont l'individu éprouve ou exprime sa citoyenneté, nous testons l'écart probable entre la théorie et la pratique, entre la citoyenneté prescrite par l'État – liée aux droits civils et politiques – et la citoyenneté exprimée par le citoyen. Cette approche est semblable à celle privilégiée par E. Isin qui prescrit de formuler les interrogations liées à la citoyenneté en partant des pratiques – jugées *a priori* valides – pour en déduire la théorie (ISIN, 2009 ; NEVEU, 2013).

À la lisière des cadres et des citoyens, nous avons jugé pertinent d'affiner ce dernier ensemble d'enquêtés selon certains profils. En raison des relations particulières que peuvent entretenir les entrepreneurs français à l'étranger avec les pouvoirs publics, notamment par le biais d'organismes transnationaux visant à supporter leur expansion ou leur développement international et leurs liens avec la France, nous avons conçu une grille d'entretiens spécifique aux entrepreneurs.

*Grille d'entretien
en annexe C.2,
p. 615*

Pour l'analyse de ces entretiens, nous avons opéré une mise en relation des représentations mutuelles et des pratiques d'interaction des

34. Dans une optique d'adaptation, nous avons opté alternativement pour le tutoiement ou le vouvoiement. Le contexte anglophone relatif à cette enquête et aux pratiques quotidiennes des enquêtés a la plupart du temps joué en faveur du tutoiement.

matique et impersonnelle), et citoyenneté pratique (appuyée par des actes concrets), témoignant d'un éventuel rapport à l'État-nation français ou à ses subdivisions, d'un sentiment d'appartenance territoriale à l'égard d'un lieu de naissance, d'origine ou d'ancrage familial. Cette analyse croisée des pratiques et des représentations à l'échelle individuelle à l'aide du schéma d'analyse Héritage/Scrupules (DUCHESNE, 1997) a mis en valeur des schémas atypiques, qui nous semblent caractéristiques d'un rapport complexe à l'État-nation et au territoire, qu'ils soient d'origine ou de résidence (tableau 3.12).

L'exemple cité dans ce tableau est emblématique de réponses complexes, couramment apportées par les enquêtés. Nous avons recherché et analysé ces références nationales ou territoriales à diverses échelles dans les pratiques déclarées par les individus afin de détecter d'éventuelles hybridations de représentations et de pratiques pouvant être considérées comme citoyennes, et de fait comme émergentes (comme nous l'introduisons au moyen du tableau 3.3, p. 117).

3.2.2.3 *L'entretien politique*

Les cadres ont été définis comme tels en raison de leur position à l'égard de la population et du recul qu'est susceptible d'impliquer leur point de vue sur la question.

Ceux que nous avons interrogés exercent leurs fonctions au sein des systèmes institutionnels liés à :

- la représentation électorale
- l'enseignement français

Ces deux systèmes institutionnels renvoient à des enjeux d'accompagnement et d'influence que nous abordons conjointement. Certains acteurs de ces systèmes sont donc susceptibles d'être impliqués dans les deux systèmes et donc de manifester un point de vue pertinent, au-delà des cloisons que représentent les égides institutionnelles. Ainsi, quelqu'un appartenant à la sphère administrative consulaire aura une expertise sur la représentation électorale et sur l'enseignement français à l'étranger. Un individu appartenant à la sphère de l'enseignement français à l'étranger aura en plus de son expertise pédagogique et administrative de l'enseignement, un regard sur l'influence française linguistique et culturelle à laquelle il participe de

Tableau 3.12 – Exemple de mobilisation de la grille d’analyse de S. Duchesne pour l’analyse d’un entretien

Héritage		Scrupules	
“Je pense que je me vois quand même comme une française.”		“Initialement je n’ai pas un attachement fort à la France, en soi. Je ne me suis jamais sentie française avant tout.”	
<i>Quand on vous demande d’où vous êtes, que répondez-vous ?</i>			
”Je réponds que je viens de France... ... et puis ma famille habite plus là où j’ai grandi. Donc j’ai pas de nid. Ou alors je dis que je viens de Toulouse, parce que c’est là que j’ai passé le plus de temps, et c’est là où j’essaie de revenir après l’Angleterre.”		... mais après j’explique que j’ai pas de... à part ma nationalité... je dis que je viens de Londres. Parce que « d’où je viens », c’est là où j’habite...	
Républicains	Nationaux	Démocrates	Spectateurs du monde
Rapport aux pratiques citoyennes, officielles ou émergentes			
“L’élection présidentielle ça m’a survoltée, ça m’a vachement touchée, j’en ai beaucoup parlé avec les Français autour de moi”			
Perception du monde et de la mondialisation			
		“Il faudrait réussir à mondialiser pour devenir une vraie planète qui fonctionne ensemble... pas une mondialisation, peut-être une universalisation, peut-être comme ce qu’on arrive pas à faire avec l’UE, mais à l’échelle de la Terre.”	

Citations : Entretien 0020 BL
Types de citoyenneté d’après DUCHESNE, 1997

façon significative. Nous interrogeons les représentations des différentes institutions les unes par rapport aux autres, afin d’observer la façon dont le système institutionnel s’organise dans les faits, sur le terrain et depuis les sièges métropolitains.

Au cours des entretiens, ces individus sont susceptibles de donner des réponses assez formatées, n’engageant que l’idéologie de l’institution qu’ils représentent. Nous prenons donc le parti d’exploiter cette limite en administrant des questions appuyées par des faits objectifs, afin d’éviter les réponses évasives et de susciter des prises de position. Ainsi, pour aborder la représentation électorale des Français de l’étranger et ses possibles retombées sur le système de représentation, nous avons fait le choix de poser la questions en les termes suivants : “La faible participation électorale des expatriés ne remet-elle pas en cause la légitimité de leur représentation ?”

En raison de la précision de leurs domaines d’expertise et du niveau de détail que nous souhaitions aborder dans l’étude des dispositifs institutionnels et des réformes, nous avons déterminé des grilles d’entretien différentes en fonction de la sphère à laquelle ces cadres appartiennent :

*Grilles d’entretien
en annexe C.4, à
partir de la p. 618*

- la sphère administrative (les fonctionnaires consulaires)
- la sphère électorale
 - les élus parlementaires (sénateurs et députés)
 - les élus consulaires (membres de l’AFE, conseillers et délégués)
- la sphère pédagogique (chefs d’établissement scolaire)

Il est probable que les différents niveaux d’élus rapportent des expériences très différentes sur la façon dont ils appréhendent leur rôle, la circonscription qu’ils représentent le cas échéant, et l’échelle à laquelle ils agissent. Malgré ces variations de forme, le fond des questions abordées en entretien demeure le même que pour l’intégralité de l’enquête et concerne les thèmes que nous avons développés pour l’ensemble des citoyens.

Toutefois, nous avons considéré qu’en raison des discours probablement formatés que les élus et fonctionnaires seraient susceptibles de manifester, l’entretien auprès de cette cible revêtait des enjeux différents de l’entretien auprès des citoyens (tableau 3.13). Il ne s’agit plus alors d’encourager l’individu à se livrer, à mobiliser une réflexion latente habituellement. Les élus et fonctionnaires sont en effet susceptibles de maîtriser les ressorts politiques de leur rôle, les implications théoriques et stratégiques que recouvrent leurs fonctions et leurs discours. L’enjeu principal de ces entretiens a donc été de contourner les discours préétablis et d’amener le cadre enquêté à se prononcer plus sincèrement par rapport à des problématiques que nous avons identifiées au préalable et présentées comme telles, parfois en des termes visant à provoquer une prise de position claire, d’adhésion ou de rejet.

Tableau 3.13 – Thèmes, enjeux et formes des grilles d’entretien

	CADRES	CITOYENS
ENJEU DES QUESTIONS	Référencer à une problématique identifiée des deux côtés et amener l’enquêté à se prononcer, pour éviter la langue de bois et le consensus.	Partir des pratiques et amener l’individu à formuler des représentations.
FORME DES QUESTIONS	Longues et problématisées.	Courtes, ouvertes, accompagnées de relances illustrées si besoin.
ACCOMPAGNEMENT	Interrogation du rôle de représentant (des citoyens, de l’État), Administration consulaire, Participation électorale, Enseignement français.	Questions sur les pratiques, la vie sociale et associative, fréquentation d’organismes et institutions français, établissements scolaires et les pratiques liées aux services publics français à l’étranger et à l’administration consulaire. Questions liées à la représentation électorale.
INFLUENCE	Enseignement français (transition), culture/francophonie, commerce international.	Questions plus abstraites, sur la mondialisation et la place de la France dans le monde. Ces questions concernent plus indirectement l’individu.
CITOYENNETÉ, IDENTITÉ, APPARTENANCE	Représentations à l’égard de la circonscription le cas échéant, citoyenneté théorique et personnelle (fonctions d’élu).	Prise de recul et introspection, distinction des concepts intégrés théoriquement et de leur mise en pratique (citoyenneté théorique et pratique, identité factuelle et ressentie, etc.).

3.2.2.4 Sélectionner les enquêtés

La phase des entretiens a nécessité certains choix liés à la sélection des ensembles d’enquêtés. Londres constitue un laboratoire d’étude multiscalaire justifié par la multiplicité des enjeux qui s’y sont manifestés au cours des dernières années et qui ont concerné différemment la capitale et le reste du pays. Pour ces raisons, nous avons choisi de constituer un éventail d’enquêtés rendant compte de cet aspect multiscalaire, constitué d’acteurs globaux et locaux, de cadres et de citoyens. Nous avons également cherché à rendre compte, par le biais des entretiens, de la multiplicité des cercles sociaux susceptibles de coexister à l’échelle métropolitaine dans une ville comme Londres, au sein d’une même “communauté” de nationalité.

Le quartier de *South Kensington*³⁵ est considéré comme le quartier français de Londres. Il rassemble dans un périmètre réduit l’ambassade, le consu-

35. Voir la figure 7.1, p. 427

lat, l'Institut Français, le lycée Charles de Gaulle, ainsi que des commerces français. En raison de la teneur citoyenne que nous attribuons à la fréquentation de ce type de lieux (le consulat, l'Institut français, le lycée français, *etc.*) et aux pratiques que leur fréquentation suppose, nous avons cherché à affranchir cette enquête des lieux notoirement identifiés comme "français". L'importance que nous accordons aux pratiques émergentes, notamment aux pratiques spatiales, nous a conduit à chercher à atteindre des individus qui ne fréquentent pas ces lieux et se définissent par ailleurs français. Ce choix a conditionné le mode de sélection de l'éventail de citoyens interrogés.

Pour les cadres, nous avons pu nous appuyer sur les répertoires proposés par les différentes institutions afin de contacter les acteurs susceptibles de participer à l'enquête (tableau 3.14).

Tableau 3.14 – Répertoire des cadres interrogés

PRÉNOM, NOM	POSTE OCCUPÉ	PRÉCISION
Jean-Pierre CANTEGRIT	Sénateur	
Louis DUVERNOIS	Sénateur	
Hélène CONWAY-MOURET	Sénatrice	Ancienne ministre et membre de l'AFE, Europe du Nord
Olivier CADIC	Sénateur	Ancien membre de l'AFE, Europe du Nord
Christophe PREMAT	Député	Europe du Nord
Olivier BERTIN	Membre de l'AFE	Europe du Nord
Véronique CARTOUX	Membre de l'AFE	Europe du Nord
Marine VAUTRIN DJEDIDI	Membre de l'AFE	Afrique du Nord
Catherine de VALLOIS	Membre de l'AFE	Benelux
Olivier RAUCH	Proviseur d'établissement scolaire	Lycée français Charles de Gaulle
Sabine DEHON	Proviseur d'établissement scolaire	École Internationale Franco Anglaise
Charles DENIER	Vice consul	
Patricia CONNELL	Déléguée consulaire	Candidate aux élections législatives de 2017
Fabrice BORASCHI	Délégué consulaire	Organisateur de soirées françaises

Pour les citoyens, nous avons tenu compte des différentes acceptions que nous considérons de la citoyenneté : par le haut (codifiée et permise par le pouvoir) et par le bas (émergente, empruntant des canaux officieux et détournés). Nous avons cherché à constituer un échantillon formé de sous-ensembles cohérents avec ces acceptions de la citoyenneté. Le premier sous-ensemble (1^{ère} partie du tableau 3.15, p. 174) est constitué d'individus contactés par le biais d'élus rencontrés en amont (figure 3.15, p. 175). Le second sous-ensemble est constitué d'individus ayant spontanément manifesté leur désir de participer à un entretien portant sur leur citoyenneté, en répondant à un questionnaire que nous avons réalisé et transmis par le biais des médias sociaux (2^{ème} partie du tableau 3.15). Afin d'optimiser la visibilité de cet appel à participation auprès de la cible visée, nous avons diffusé ce questionnaire sur Facebook, par le biais de groupes de discussion³⁶ rassemblant des Français selon leur lieu de résidence (Londres). Ce corpus de témoignages a été enrichi, dans un objectif comparatif, d'un ensemble de témoignages de Français résidant à Manchester, s'étant également portés volontaires par le biais du questionnaire diffusé sur Facebook.

Au final, certains enquêtés se sont avérés relever des deux ensembles (cadres et citoyens). F. Boraschi et P. Connell ont été contactés en tant que citoyens et se sont tous deux révélés dès les premières étapes de l'entretien occuper un poste de délégué consulaire (et dans le cas de P. Connell, briguer un mandat de députée en juin 2017). Pour cette raison, nous avons également fait figurer leurs noms dans le tableau 3.14 (2^{ème} partie). Pour autant, leur position intermédiaire, à la fois citoyens et cadres nous a permis d'envisager avec eux certains enjeux selon les deux prismes. Leur double position de cadre et de citoyen nous a permis, d'une part d'amorcer la construction du deuxième sous-groupes d'enquêtés (notamment par le biais du groupe Facebook "*London Calling*") et, d'autre part, de rencontrer O. Cadic, sénateur des Français de l'étranger, résident britannique, initiateur du Plan École et maillon de la défense des Français de l'étranger dans le cadre du *Brexit*³⁷ (figure 3.15, p. 175).

Le deuxième groupe de citoyens a donc permis, par le biais des médias sociaux, la collecte de 21 témoignages dont 17 Londoniens et 4 Mancuniens de

36. Voir aussi la section 3.2.3, p. 176 pour une présentation détaillée des différentes ressources tirées de médias sociaux selon les cibles visées.

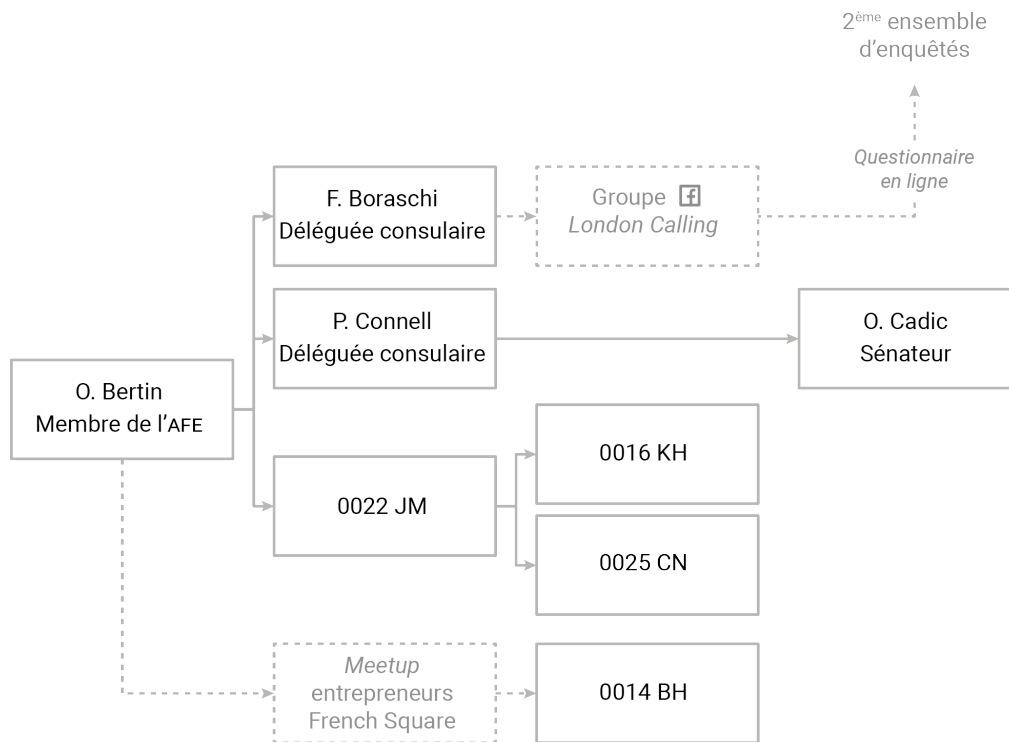
37. Nous détaillons son rôle dans le cadre de cette crise à la section 7.3, p. 487.

Tableau 3.15 – Répertoire des citoyens interrogés

ID	PROFESSION	ÂGE	LIEU DE RÉSIDENCE
0002 GC	Ingénieur	35 ans	Londres (Tower Hamlets)
0007 QD	Directrice de société	55 ans	Londres (Notting Hill)
0022 JM	Libraire	38 ans	Londres (Clapham)
0025 CN	Entrepreneur	40 ans	Londres (Fulham)
0016 KH	Retraîtée (bibliothécaire de l'Institut Français)	71 ans	Londres (South Kensington)
0014 BH	Analyste financier	28 ans	Londres (Camden)
0004 WD	Professeur particulier	37 ans	Londres (Fulham)
0006 MD	Consultante, design	26 ans	Londres (<i>ouest</i>)
0009 ND	Consultante en politiques publiques	34 ans	Londres (Hackney)
0012 NFG	Doctorante	24 ans	Londres (Kenington)
0013 NG	Enseignante	26 ans	Londres (Brixton)
0015 EH	Manager (VIE)	26 ans	Londres (Notting Hill)
0017 CH	Livreur auto-entrepreneur	34 ans	Londres (Tottenham)
0018 BH	Barman	28 ans	Londres (White Chapel)
0019 GK	Cuisinier	28 ans	Londres (Fulham)
0020 BL	Chercheuse	30 ans	Londres (Archway)
0021 DM	Graphiste	32 ans	Londres (King's Cross)
0023 WN	Gestionnaire de crédits	30 ans	Londres (Twickenham)
0024 WN	Au pair	25 ans	Londres (Balham)
0026 FO	Gestionnaire de comptes (publicité)	24 ans	Londres (<i>nord ouest, "zone 2"</i>)
0027 BDQ	Agent d'entretien	30 ans	Londres (Tottenham)
0030 BS	Enseignante	30 ans	Londres (Clapham)
0031 DW	Employé (dérisation, entretien)	34 ans	Londres (King's Cross)
MCR KM	Ingénieure chimiste	28 ans	Manchester (Irlham)
MCR MH	Manager	30 ans	Manchester (Bury)
MCR NW	Doctorante	24 ans	Manchester
MCR SU	Chercheur	40 ans	Manchester

profils divers sur le plan sociologique mais regroupés au sein d'une tranche d'âge plus jeune et plus étroite que le premier groupe (tableau 3.15).

FIGURE 3.15 – Arborescence de la constitution du premier ensemble d'enquêtés à partir des élus



En plus des premiers constats que nous pouvons dresser sur les profils des individus interrogés, nous avons décelé dans le cadre de cette approche certains biais qui nous ont amené à poursuivre cette diversification des sources. Par exemple, le fait de présenter l'entretien comme partie prenante d'une enquête doctorale est un choix que nous avons fait afin d'en prouver le sérieux et le cadre institutionnel. Pourtant ces précisions sont susceptibles d'avoir induit un biais d'ordre sociologique auprès du public interrogé (MATTHEY, 2005). En témoigne la sur-représentation des docteurs et doctorants dans l'échantillon des candidats volontaires à l'entretien, ainsi que la composition sociale de l'échantillon global, majoritairement bourgeois, à haut niveau de qualification et/ou exerçant une activité liée entre autres aux métiers de la communication, de l'événementiel ou de la finance. Une fois constaté ce biais sociologique, il est aisé d'en déduire d'autres biais sous-jacents qui ne sont pas forcément mesurables (PINÇON et PINÇON-CHARLOT, 1991) et susceptibles d'interférer avec les éléments mesurés lors de l'enquête (sentiment d'appartenance, représentation à l'égard de la France, du monde, du pays d'accueil, qualité de vie, pratiques sociales). Pourtant, leur éventualité fait peser un doute sur les résultats obtenus, notamment sur leur spontanéité. Dès lors, le réel que nous cherchons à atteindre est mis à mal par

les conditions de l'entretien et les différents biais qu'il est susceptible d'impliquer (BONGRAND et LABORIER, 2005 ; BOURDIEU, 1986 ; PINSON et SALA PALA, 2007 ; RÉGNIER-LOILIER, 2007). Toutefois ces limites, liées à la nature qualitative de cette démarche, apportent également des éléments de réflexion par rapport à la population considérée, notamment au sujet de ces représentations, de ces facteurs sociaux et de leur traduction citoyenne.

En complément des données originales issues des entretiens et des données institutionnelles préexistant à l'enquête, nous avons opté pour une troisième et ultime méthode visant à compléter et diversifier davantage le corpus total.

3.2.3 *Exploiter les données des pratiques émergentes*

Ce dernier volet de la collecte documentaire a permis d'atteindre des formes de discours plus spontanées, affranchies de la relation d'entretien et des limites qu'elle pose à sa formulation. En effet, l'introduction des questions relatives à la citoyenneté, au vote et aux institutions avait révélé de la part des enquêtés une forme d'auto-censure que nous avons souhaité dépasser.

Internet donne accès à des canaux de communication favorisant la prise de parole, ce qui nous permet alors d'explorer un matériau d'autant plus intéressant qu'il existe en dehors du cadre de l'entretien. Nous avons choisi d'exploiter les supports de communication et de tissu social que constituent les médias sociaux.

3.2.3.1 *Twitter : une agora entre élus et médias*

Les institutions, les sénateurs, les députés et les conseillers consulaires ont investi les médias sociaux depuis plusieurs années, comme on peut le constater par une simple recherche sur ces plateformes (figure 3.16) et comme en atteste également la recherche en sciences humaines et politiques (BEN MANSOUR, 2017 ; DE COCK et ROGINSKY, 2014 ; ROGINSKY et DE COCK, 2015).

Nous avons donc recueilli par le biais de ce type de plateformes des extraits d'échanges entre élus et citoyens, des preuves de prises de positions

FIGURE 3.16 – Présence des institutions et des associations sur Twitter



Sources : [@AssembléeNat](#), [@Senat](#)
[@UFEMONDE](#), [@Fdmadfe](#)

et de réactions, des communiqués d'information émanant des institutions et des élus.

Twitter est un média social³⁸ axé sur la publication de messages courts, limités à 280 caractères³⁹, ce qui en fait une plateforme de *microblogging*, caractérisée par une contrainte volumétrique qui en conditionne également le discours (JAVA et al., 2007). La plateforme médiatique a suscité depuis quelques années un intérêt scientifique notable, bien plus investi par la recherche anglo-saxonne que française (PAVEAU, 2013; RIEDER et SMYRNAIOS, 2012). Les approches en sciences du langage, sciences de la communication et en sciences politiques notamment, interrogent la discursivité spécifique qu'implique le média – la technodiscursivité (PAVEAU, 2013) –, et la construction des programmes, des campagnes et même les identités électorales qu'il permet de développer (DE COCK et ROGINSKY, 2014).

À la différence de Facebook, qui fonctionne de façon plus communautaire, Twitter représente davantage un espace ouvert, un réseau constitué des comptes que l'utilisateur suit ou par lesquels il est suivi (ROGINSKY, 2015). Le rôle des *hashtags* contribue à la viralité des thèmes les plus populaires. Ces éléments favorisent la fluidité des rapports et la spontanéité des prises de "parole" (ZLITNI et LIÉNARD, 2015). Nous concevons Twitter comme une agora virtuelle où les propos s'échangent parfois avec emportement,

38. Que nous distinguons par ce terme de "réseau social", que nous jugeons trop large.

39. Leur taille était limitée à 140 signes jusqu'en septembre 2016.

généralement à chaud, et où le discours est bien moins policé que dans le cadre d'un entretien ou sur un rapport officiel.

Nous avons fait le choix d'attacher un intérêt qualitatif aux *tweets* émis et aux discours qu'ils contiennent. Nous envisageons Twitter comme un environnement d'échange permettant le dialogue – sinon l'accès – entre les citoyens et les élus (BOYADJIAN, 2014; MERCIER, 2015; RIEDER et SMYRNAIOS, 2012).

La brièveté des contenus est une caractéristique majeure de Twitter. Soumis à cette règle, les utilisateurs sont incités à s'exprimer sans détour. Dénués de précautions superflues, les *tweets* permettent donc d'observer l'argument formulé dans son plus simple appareil. Cette brutalité du discours est probablement compensée, dans le cas des élus et des institutions, par des précautions et des choix lexicaux gouvernés par la possibilité de retombées polémiques suite à leurs prises de position. Nous avons pourtant observé à certaines occasions la formulation d'opinions particulièrement tranchées (figure 3.17).

FIGURE 3.17 – Prises de position des élus sur Twitter



Sources : [🐦/FLefebvre_RF](https://twitter.com/FLefebvre_RF), [🐦/olivierbertin](https://twitter.com/olivierbertin),
[🐦/Villard2017](https://twitter.com/Villard2017), [🐦/SenateurRYung](https://twitter.com/SenateurRYung)

Alors que nous reprochions à l'entretien (en particulier politique) de noyer le propos dans des excès discursifs et langagiers, Twitter semble constituer un outil permettant de compenser l'extensivité des discours officiels.


Nous tenons également compte de la caractéristique virtuelle et indirecte que donne Twitter aux conditions d'émission du discours. Alors que l'agora grecque était le lieu d'échanges directs, sur Twitter, la co-présence n'est qu'immatérielle. Elle n'en est pas moins réelle. De plus, alors que chaque utilisateur émet son discours dans des conditions privées (à son domicile, sur son smartphone, dans un espace clos), son discours est publié dans un espace public, à la vue de tous. Nous estimons donc que les effets de ce hiatus entre privé et public sont susceptibles de favoriser l'expression d'autant plus directe des propos, notamment entre citoyens et élus, alors qu'en conditions réelles, ces échanges seraient bien plus mitigés.

Le caractère direct des échanges effectués par le biais de Twitter nous permet d'approcher une expression du politique qui ne semble possible que par la virtualité. L'échange, la discussion, l'argumentation sont pourtant à la base de toute relation politique et malgré les exemples que nous montrent les mouvements sociaux récents (Nuit Debout, *Occupy*, Indignés, Gilets Jaunes), ces interactions directes – s'étant par ailleurs remarquablement traduites dans l'espace public – ne sont pas majoritaires dans le fait politique (GUICHOUX, 2016 ; NEZ et DUFOUR, 2017 ; ROGINSKY, 2015).

Nous avons constitué un éventail de comptes utilisateurs attribués à des élus⁴⁰ (cf. tableau 3.16). Nous avons délimité l'échantillon d'utilisateurs à un périmètre d'élus les plus actifs sur ce réseau et/ou directement concernés par les événements que nous abordons. Nous avons également observé les communications des institutions et des associations le cas échéant. Il n'a toutefois pas toujours été possible d'effectuer des comparaisons, en raison des propensions variables de chacun à s'exprimer par ce biais. Nous tenons compte de cette caractéristique. Ainsi nous n'avons pas attaché un poids trop important aux inégales prises de position de l'ADFE et de l'UFE, la seconde émettant une communication bien plus soutenue que la première par ce biais.

40. Certains sont en effet susceptibles de déléguer leur communication à des intermédiaires et de ne pas rédiger eux-mêmes leurs *tweets*. C'est le cas des chefs d'État et en toute logique des institutions. Nous n'avons aucune preuve de l'identité de l'utilisateur émettant réellement le contenu dans le cas des élus parlementaires et locaux. Toutefois, nous faisons le choix de supposer qu'ils en sont les auteurs directs.

Tableau 3.16 – Répertoire des comptes Twitter utilisés

IDENTIFIANT 	NOM	INFO. COMPLÉMENTAIRES
olivierbertin	Olivier Bertin	membre de l'AFE
OlivierCadic	Olivier Cadic	sénateur
HMouretConway	Hélène Conway-Mouret	sénatrice
SergioCoronado	Sergio Coronado	député
alexholroyd	Alexandre Holroyd	député
FLefebvre_RF	Frédéric Lefebvre	député
axellelemaire	Axelle Lemaire	députée
ThierryMARIANI	Thierry Mariani	député
prematc	Christophe Premat	député
Villard2017	Marc Villard	membre de l'AFE
SenateurRYung	Richard Yung	sénateur
AssembléeNat	Assemblée nationale	compte institutionnel
francediplo	Ministère des Affaires Étrangères	compte institutionnel
Senat	Sénat	compte institutionnel
UFEMONDE	UFE	association
Fdmadfe	Français du Monde ADFE	association
ASFE_Paris	Alliance Solidaire des Français de l'Étranger	association
lepetitjournal	Le Petit Journal	média spécialisé
TV5MONDE	TV5 Monde	média français à l'étranger
courrierexpat	Courrier International, édition expatriés	média spécialisé
expat_blog	expat.com	site d'hébergement de blogs d'expatriés
ifru_london	Institut Français de Londres	compte institutionnel
Cfblschool	Collège français bilingue de Londres	institution
LFCGLondres	Lycée français Charles de Gaulle	institution
LIBRAIRIELAPAGE	Entreprise	entreprise dirigée par l'une des enquêtés
MerciMamanGifts	Entreprise	entreprise dirigée par l'une des enquêtés

3.2.3.2 Facebook : des cercles fermés et locaux qui contraignent les réseaux relationnels

Facebook fonctionne principalement par le biais de pages personnelles alimentées à la manière de blogs, et dont l'objectif est l'établissement de liens réciproques entre les utilisateurs, comme en témoignent les usages et le vocabulaire utilisés. Alors que l'on "suit" quelqu'un sur Twitter, on est "amis" sur Facebook. L'espace virtuel de la plateforme est organisé en groupes,

en réseaux relationnels, et permet l'adhésion à des espaces virtuels de discussion. Une grande partie des pages d'utilisateurs étant limitées en termes d'accès, les relations interpersonnelles y supposent une forme d'engagement envers les différents comptes.

La plateforme compte des dizaines de groupes de discussion et d'échange liés aux Français de l'étranger, quelles que soient leurs caractéristiques. La création de ces groupes est ouverte à tous et n'est pas régulée⁴¹. N'importe quel utilisateur est donc en mesure de créer un groupe que rejoindront d'autres utilisateurs intéressés par le contenu qu'il propose. Les groupes concernant les Français de l'étranger sont nombreux et portent sur différents critères. Ils sont susceptibles de porter une valeur identitaire qui favorise les relations, contrairement aux liens plus fluides et moins suivis que suppose Twitter (PAPACHARISSI, 2009).

Cette portée identitaire semble reposer sur différents critères d'assimilation et de différenciation. Le plus souvent par critère résidentiel (figure 3.18, p. 182), ces groupes sont en réalité susceptibles de reposer sur une multitude de critères : par nationalité, sur critères ethniques, professionnels, *etc.* (voir respectivement les exemples 1, 2 et 3, figure B.24, p. 609). Le plus souvent, même si ce n'est pas annoncé dans le titre du groupe, ces environnements ont pour vocation d'établir des liens pratiques entre leurs membres dans le but de faciliter l'installation des nouveaux arrivants ou la vie courante sur place (figure 3.19, p. 182). Comme en témoignent certaines publications sur ces groupes, certains utilisateurs les rejoignent parfois avant même de s'établir à l'étranger, à titre prospectif. Les groupes de ce type concernent une grande diversité de pays ou de villes, mais semblent cibler principalement les étudiants et les jeunes actifs, conformément à l'âge des utilisateurs de la plateforme (NGUYEN et LETHIAIS, 2016).

Facebook offre une plus grande souplesse formelle aux publications de ses utilisateurs. Au-delà de cette différence entre les types de contenus que l'on peut y récolter par rapport à Twitter, les relations que sont susceptibles d'y entretenir les élus et les citoyens ou militants diffèrent également (ROGINSKY, 2015 ; ROGINSKY et PERRIER, 2014). D'après S. Roginsky, "le public sur Facebook serait, selon les acteurs politiques interrogés, constitué principalement des militants ou sympathisants du parti politique ; celui

Illustrations en annexes B

41. Comme sur Twitter cependant, certaines pages personnelles font l'objet d'une certification qui entérine la traçabilité de leur contenu. Il s'agit de pages officielles liées à des personnalités publiques ou des institutions.

FIGURE 3.18 – Exemples de groupes rassemblant des Français par localisation



FIGURE 3.19 – Exemples de groupes à but d'entraide



sur Twitter, de professionnels – au premier rang desquels les journalistes”. Cette différenciation des publics et des échanges est également illustrée par le positionnement du MAE sur ces plateformes. Démantelé en 2010, l’ancien organisme d’accompagnement des Français de l’étranger, la Maison des Français de l’Étranger (MFE), est aujourd’hui remplacé par une page Facebook nommée “Pégase” (figure 3.20). Cette page informative n’a aucun équivalent sur Twitter.

FIGURE 3.20 – Accompagnement des Français de l’étranger sur Facebook



Source : [f/pegase.expatriation.francaisaetranger](https://www.facebook.com/pegase.expatriation.francaisaetranger)

Cette différenciation entre les deux plateformes semble reposer sur les conditions d’échanges en vigueur. Alors que sur Twitter, les échanges requièrent de moindres engagements entre utilisateurs, sur Facebook les réseaux semblent caractérisés par une plus faible fluidité, une moindre ou-

verture des cercles relationnels, une plus stricte différence entre public et privé (MERCIER, 2013). En ce sens, la captation de discours individuels y est moins favorable que sur Twitter. En revanche, sur Twitter, la présence des élus et des institutions ainsi que l'adaptation du contenu (et surtout de la forme de leurs publications aux consignes éditoriales de la plateforme) est amenée à y susciter des interactions avec les citoyens, surtout par le biais des prises de position qu'ils y publient.


L'exploration de ces deux médias sociaux a nécessité une observation sur plusieurs années et une certaine forme d'immersion. Dans le courant des observations participantes adaptées aux conditions du virtuel, cette enquête a été permise par l'établissement de liens avec les utilisateurs et groupes visés. La veille documentaire sur laquelle a reposé cette méthodologie a nécessité en amont de rejoindre des groupes d'expatriés français sur Facebook (voir le tableau 3.17), de suivre les publications d'institutions et d'élus sur Twitter, de consulter leurs profils et de pouvoir remonter les archives de leurs activités (tableau 3.16, pa. 180). La dimension participante de ces observations s'est traduite à la fois passivement, par l'intégration aux groupes et à l'établissement de ces liens virtuels, mais aussi activement, par la passation du questionnaire⁴² dont nous décrivons la démarche auparavant .

Sur Facebook, la privatisation de certains contenus a entravé l'accès aux publications antérieures comme nous avons pu le faire sur Twitter pour analyser la médiatisation des événements. De plus, les publications émises par les institutions y sont souvent redondantes par rapport à Twitter ou leurs sites internet officiels. Les élus, de leur côté, publient également des contenus redondants sur Twitter et Facebook ainsi que sur leurs blogs et sites personnels le cas échéant (figure 3.21, p. 185).

Sur Facebook, la récolte des données est compliquée par la diversité des types de profils d'utilisateurs. Il est possible d'y tenir un profil personnel, une page officielle, un groupe plus ou moins fermé, d'y créer un événement social. Cette multiplicité formelle brouille la compréhension de certains réseaux et entrave la fiabilité de l'analyse. Comme le montre la figure 3.21, la sénatrice concernée a publié sur son site personnel le compte-rendu d'un événement auquel elle a participé. Elle a ensuite relayé cette publication sur son compte Twitter, puis sur Facebook par deux moyens : à la fois sur sa page officielle et sur son profil personnel.

42. Voir la section 3.2.2.4

Tableau 3.17 – Répertoire des groupes Facebook utilisés


NOM DU GROUPE 	MEMBRES
Le Cercle des Français à Londres, 2019	38 189
The french society of London (Français à Londres)	18 092
Soirées London Calling et bons plans pour les Français de Londres	16 918
Les Français à Londres 2019	14 528
Français de Londres (Logements, Job/Stages, événements, Cours d'anglais)	6 387
Français vifs et cools de Londres	3 898
Français à Manchester	3 314
Les Français à Londres	3 047
Français à Londres ! (hébergement, travail, conseils,...)	2 664
Français dans l'hôtellerie-restauration à Londres	1 850
Français de Manchester & alentours	1 608
Les Français maghrébins à Londres	655
UFE-GB, Union des Français de l'Étranger Grande-Bretagne	122

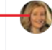
Ainsi, suivant la répartition qu'en donnent B. De Cock et S. Roginsky, nous considérons Twitter comme l'espace des discours politiques et des relations publiques, et Facebook comme celui des relations communautaires entre particuliers (ROGINSKY, 2015 ; ROGINSKY et DE COCK, 2015). Pour cette raison, nous avons préféré l'exploitation de Twitter pour l'étude des discours institutionnels. Nous avons réservé celle de Facebook à l'exploitation des échanges et commentaires d'internautes, et pour l'observation de discours et pratiques citoyennes potentiellement émergents.

3.2.3.3 *Les blogs, entre maîtrise du discours et réactivité : l'expression libre d'un argumentaire étoffé*


Certains élus et citoyens alimentent des blogs destinés à relater leur activité et à la valoriser. Les usages de ces deux types d'individus à l'égard de la pratique de tenue d'un blog diffèrent et poursuivent des objectifs distincts.

FIGURE 3.21 – Exemple d'une publication redondante sur deux médias (et trois profils d'utilisateurs) différents de la part d'une sénatrice des Français de l'étranger

Profil d'utilisateur  **Hélène Conway-Mouret**
14 mars, 18:21 · 🌐

Page officielle  **Hélène Conway-Mouret** J'aime la Page
14 mars, 18:20 · 🌐


Trophées des Français de l'étranger, une manifestation couronnée de succès.



Site personnel HELENE-CONWAY.COM
Les Trophées des Français de l'étranger, une cérémonie pleine de succès ‹ Hélène CONWAY-MOURET

👍 5 1 partage

J'aime Partager

Compte Twitter  **Helene Conway-Mouret** @HMouretConway
Trophées des Français de l'étranger, une manifestation couronnée de succès.helene-conway.com/2019/03/es-tr...
🕒 1 4:22 PM - Mar 14, 2019
[See Helene Conway-Mouret's other Tweets](#)

Sources : [f/helene.conway](https://www.facebook.com/helene.conway), [f/heleneconwaymouret](https://www.facebook.com/heleneconwaymouret), [t/HMouretConway](https://twitter.com/HMouretConway)
Ces publications renvoient vers un contenu original, publié sur le site personnel de la sénatrice H. Conway-Mouret

Pourtant, entre ces deux types d'auteurs, les blogs ont en commun de proposer des textes relativement longs, restituant une pensée plus complexe,

plus articulée que ne le permettent les médias sociaux. Nous concevons ces deux usages comme complémentaires.

BLOGS D'ÉLUS

Ces supports fournissent en proportions variables des comptes-rendus d'activités, de déplacements, des tribunes politiques ou encore des photographies commémorant des événements sociaux et politiques. La variabilité quantitative des contenus est envisagée selon leurs usages et leur propension à rédiger, exposer, promouvoir leur activité au moyen d'un outil numérique. Comme dans le cas de Twitter, nous tenons compte du facteur générationnel dans cette propension à l'exposition médiatique et dans l'aisance qu'elle requiert. Ainsi, tous ne sont pas présents sur ces plateformes et n'y relaient pas leur activité de la même façon.

D'après nos observations, les élus utilisent souvent ce type de support pour agrémenter les rapports objectifs – presque cliniques – des institutions, d'un discours plus engagé, plus subjectif, marqué par un positionnement plus affirmé. Nous tenons compte de ce facteur subjectif dans la production de ces discours. Les discours officiels et ceux émis par les élus en leur nom permettent dans certains cas d'observer un écart.

Bien que les élus bénéficient d'une visibilité sur le site de leur institution, ces pages n'ont aucun but promotionnel ou électoraliste. Elles ne restituent que des informations factuelles sur un modèle standardisé. Il n'est pas possible par ce biais d'observer un quelconque engagement politique ou territorial, une quelconque intensité de l'implication de l'élu. Tous les individus siégeant au sein d'une même Assemblée bénéficient par ce biais de la même exposition. Parfois ces pages renvoient vers des documents auxquels l'individu a apporté sa contribution et dans certains cas elles proposent un formulaire de contact.

Ainsi, certains cherchent à valoriser leur activité, leur mobilité et leur présence sur le terrain par une présence supplémentaire sur Internet (SERFATY, 2006). C'est ce qui pousse certains d'entre eux à alimenter un blog. Les blogs permettent de produire un contenu étayé, fourni, conséquent, sur un espace exclusif où le débat – caractéristique de Twitter ou Facebook – tient une place minoritaire (FLICHY, 2008 ; MERCIER, 2015).

L'analyse du contenu de certains blogs nous renseigne sur la façon dont les élus effectuent leur mandat et perçoivent les territoires qu'ils représentent. Le blog d'O. Cadic offre l'exemple d'une préférence territoriale, en dépit des prérogatives prévues par son rôle de sénateur représentant des Français de l'étranger dans leur ensemble. L'une des pages de ce blog⁴³, intitulée "en circonscription", fait l'inventaire de tous ses déplacements depuis son élection en tant que sénateur. La catégorie "Royaume-Uni" est bien plus étoffée que les autres et fait l'objet d'un compte-rendu à part. O. Cadic est résident du pays et anciennement membre de l'AFE de la circonscription. Il semble y manifester un attachement particulier, ce qui se ressent matériellement dans l'exercice de ses fonctions. Le blog d'H. Conway-Mouret⁴⁴, inventorie également ses déplacements, sous une forme moins systématique, plus proche de celle d'un carnet de voyage, où chaque déplacement est illustré par un article rédigé à la première personne et agrémenté de photos. La prégnance de son ancrage territorial personnel et de son parcours d'élue y est moindre que sur le blog d'O. Cadic. Le blog de J-Y. Leconte⁴⁵, axé principalement autour de ses interventions parlementaires et de l'évaluation qu'il fait de l'actualité législative concernant les Français de l'étranger, se place également dans cette optique (figure 3.22, p. 191). Son ancrage géographique personnel n'y est que peu mentionné et ne semble pas influencer particulièrement son activité. Le blog de R. Yung⁴⁶ enfin, propose, parmi ses différentes rubriques, une catégorie "en circonscription", comportant ses déplacements, présentés de la même façon qu'H. Conway-Mouret, et une catégorie "Madagascar", recensant la soixantaine d'articles qu'il a rédigés sur le pays. Pourtant, comme en témoigne sa biographie, R. Yung n'a vécu à Madagascar qu'entre 1952 et 1967, lors de son enfance. Cette différenciation territoriale par rapport aux autres pays du monde semble relever d'un attachement et témoigner d'un sentiment d'appartenance particulier à l'égard d'un des lieux de son enfance.

Nous avons assorti cette exploration d'une observation de leurs pages personnelles sur la plateforme LinkedIn, vouée à la mise en réseau professionnelle et à la valorisation des *curriculum vitae*. L'exploitation de ce média social a permis de retracer le parcours professionnel et électoral des élus et d'enrichir ainsi la reconstitution chronologique nécessaire à l'analyse

43. Source : [Blog d'O. Cadic](#)

44. Source : [Blog d'H. Conway-Mouret](#)





45. Source : [Blog de J-Y. Leconte](#)

46. Source : [Blog de R. Yung](#)

des événements. Elle a également permis de récolter des renseignements sur des délégués consulaires, qui ne bénéficient d'aucune visibilité institutionnelle. Il n'existe en effet aucun site internet, aucun annuaire dédié à leur recensement.

L'ensemble de ces sources numériques non institutionnelles a permis d'envisager l'action des élus par divers canaux, ce qui suppose des formes de discours et des contenus tout aussi divers et nous a permis d'envisager leurs actions selon un prisme extérieur à l'institution à laquelle ils appartiennent (tableau 3.18).

Tableau 3.18 – Ressources numériques mobilisées pour les différents niveaux de représentants

REPRÉSENTANT	RESSOURCES NUMÉRIQUES MOBILISÉES			
	FACEBOOK 	TWITTER 	LINKEDIN 	BLOG 
O. Cadic Sénateur		✓	✓	✓
H. Conway-Mouret Sénatrice	✓	✓		✓
J-Y. Leconte Sénateur				✓
A. Lemaire Députée		✓		
C. Premat Député				✓
O. Bertin AFE	✓		✓	
V. Cartoux AFE	✓		✓	
F. Boraschi Délégué Consul.	✓			
P. Connell Déléguée Consul.	✓		✓	
N. Hatton Délégué Consul.		✓	✓	
F. Lefebvre Député Circ. 1		✓		
M. Cormier Délégué Consul. (Canada)	✓	✓		
S. Coronado Député Circ. 2		✓		
M. Vautrin-Djedidi AFE (Tunisie)	✓			
T. Mariani Député Circ. 11		✓		

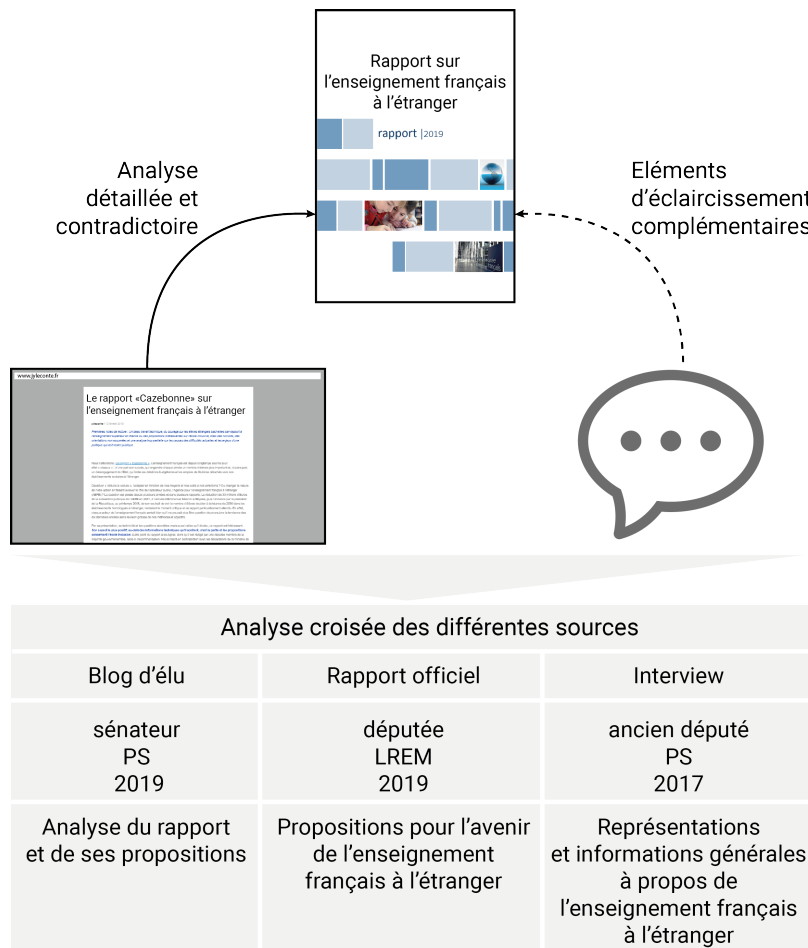
L'exploitation des blogs d'élus complète le corpus documentaire destiné à l'analyse des pratiques et représentations des cadres et du déroulement de la mise en application des politiques publiques (tableau 3.19, p. 190). Ce tableau propose un inventaire des types de matériaux mobilisés dans le cadre de cette analyse croisée. Il synthétise la diversité des éléments de corpus que nous avons mobilisés (colonne de gauche) et les analyses que leur exploitation a permises (colonne de droite), pour l'étude des représentations et des pratiques institutionnelles. La partie basse du tableau indique le type de traitement que nous avons pu réaliser par le croisement de ces matériaux (classement, mise en correspondance des arguments détectés d'après des sources complémentaires, approche diachronique).

Tableau 3.19 – Méthodes d’analyse du corpus institutionnel

ÉLÉMENTS DE CORPUS	MÉTHODES D’ANALYSE
Données statistiques	Traitements statistiques, croisement des données de sources hétérogènes, cartographie
Documentation institutionnelle :	
<ul style="list-style-type: none"> • Verbatim de séances parlementaires, transcripts d’assemblées générales, rapports d’activité, comptes-rendus de séances, questions au gouvernement, discours exceptionnels 	Répertoire des arguments des parties, synthèse, analyse des oppositions et des convergences idéologiques (ex : tableau 3.10, p. 159)
<ul style="list-style-type: none"> • Rapports parlementaires 	Récolte de données supplémentaires, analyse des propositions émises par les auteurs/rapporteurs
<ul style="list-style-type: none"> • Documentation électorale 	Récolte des programmes et professions de foi des campagnes consulaire (2014) et législative (2017), identification des choix de communication et des arguments mobilisés, identification du profil du candidat et d’éventuels éléments d’appartenance territoriale (ex : figure 3.2, p. 120)
Publications associatives : articles, informations pratiques	Analyse du positionnement des associations, détection de valeurs politiques partisans, comparaison des productions des deux associations
Données issues des médias sociaux, blogs	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des prises de position hors cadre institutionnel (articles de blogs, tweets) • Analyse des pratiques émergentes et des représentations individuelles de certains élus (publications informelles par le biais des plateformes sociales)
Entretiens	Retranscriptions puis analyse de contenu : détection des représentations à l’égard des concepts abordés (citoyenneté, expatriation, influence, accompagnement, mondialisation), des thématiques générales (enseignement français à l’étranger, représentation électorale) et particulières au cas londonien (Plan École, <i>Brexit</i>)
Classement chronologique des divers matériaux du corpus, toutes sources confondues, classement par thèmes et par enjeux (ex : figure 3.3, p. 124)	
Articulation des points de vue et des argumentaires. Reconstitution virtuelle des débats politique en amont et en aval des événements (de la présentation du projet de loi aux retombées de la réforme). Approche diachronique des politiques publiques à travers les preuves récoltées sur une période variable selon la temporalité des événements (ex : figure 3.10, p. 139)	
(Exemple : la réforme de l’AFE (22/07/13) a suscité une production de contenu de 2012 à 2013, mais la modernisation de la représentation des expatriés découlait de manques évoqués en amont, et les élections de 2014, puis les actions menées par les élus consulaires concernés a occasionné la production de données au-delà de la promulgation de la loi)	

L'exploitation de ces diverses sources a permis d'effectuer des analyses croisées des différents supports collectés à la lumière d'autres pièces du corpus général. C'est ainsi que nous avons par exemple été en mesure d'analyser un rapport parlementaire par différents biais : par sa lecture, par la lecture de l'analyse qu'en fait un élu de l'opposition et au moyen d'éléments de réflexion plus généraux apportés par un troisième élu au cours d'un entretien (tableau 3.22).

FIGURE 3.22 – Exemple de croisement de sources anachroniques, diverses et contradictoires : analyse du rapport de S. Cazebonne sur les perspectives de l'enseignement français à l'étranger



BLOGS DE CITOYENS

En ce qui concerne les blogs de citoyens, la recherche des sources a nécessité une approche différente. Certaines plateformes liées à l'expatriation hébergent des blogs d'internautes. Ces blogs sont issus d'une volonté indi-

viduelle de relater une expérience personnelle, selon des modalités propres à chacun. Certains choisissent de s'exprimer de façon littéraire, artistique, photographique, vidéographique ou de le faire selon un axe thématique propre à leur condition : en tant que conjoint d'expatrié, en tant que parent, en tant que stagiaire, que *back packers*, etc. Les internautes auteurs de blogs produisent un contenu dans le cadre d'une démarche volontaire et dans une multitude de motivations possibles : établir des contacts dans un contexte inconnu, maintenir un lien avec leur pays d'origine, faire connaître leur expérience dans un but de transmission (LE BIGOT, 2016a ; MOLZ, 2012).

Nous avons utilisé quelques plateformes hébergeant un ensemble de blogs et les classant par pays. Courrier International propose ce service depuis 2016 par le biais de sa plateforme Courrier Expat⁴⁷, tout comme le faisait déjà Expat.com et son annuaire de blogs d'expatriés⁴⁸ ou encore BlogExpat ou Femmexpat, axés sur les expériences féminines et les enjeux sociaux qui en relèvent (suivi de conjoint, poursuite de carrière, inégalités de genre selon les pays, vie familiale). Par le biais de ces plateformes qui agrègent de nombreux blogs, nous avons réussi à collecter les discours d'expatriés relatifs aux événements abordés et géographiquement situés. Parmi les thèmes abordés dans cette enquête, c'est la recherche d'articles liés au *Brexit* qui s'est avérée la plus fructueuse, révélant ainsi une implication importante de la part des citoyens à l'égard de cet événement (tableau 3.20).

Tableau 3.20 – Inventaire des blogs individuels mobilisés

NOM DU BLOG	THÈME OU AXE
Pomdepin in Wonderland ⁽¹⁾	S. Jucobin, vie de famille en Irlande puis en Angleterre (Colchester, Essex), revenue en France à la suite du referendum sur le <i>Brexit</i>
Croquis d'Angleterre ⁽²⁾	N. Eyraud, blog d'illustrations, à Londres depuis 2017
La froggy chez les anglais ⁽³⁾	Vie d'expatriée résidente en Angleterre (Sheffield) depuis 2013 et en projet de binationalité

Plateforme utilisée :
Femmexpat (1), Courrier International (2), Expat.com (3)

47. [Courrier Expat](#)

48. [expat.com](#)

Comme dans le cas des entretiens, les blogs d'expatriés ont rarement pour but de récolter un discours global et objectif. Cette collecte est celle de discours individuels, forcément empreints de particularismes liés à la situation personnelle de l'auteur, qu'elle soit géographique évidemment, mais aussi sociologique, professionnelle, *etc.*

3.2.3.4 *Les commentaires d'internautes : réactions anonymes et spontanées à des événements politiques*

Communément, n'importe quelle publication proposée sur un site, un blog ou un média social invite les lecteurs ou spectateurs à émettre un commentaire. Nous avons complété ce corpus de ces éléments de discours caractéristiques des débats politiques et citoyens ayant lieu sur Internet.

Ce type de contribution suscite à son tour une forme de discours que nous estimons différente des discours que nous avons décrits jusque là. Nous considérons le commentaire d'internaute comme décontextualisé d'une ligne éditoriale ou d'un propos clairement défini par son auteur. En revanche, il n'est contextualisé que par la publication à laquelle il matérialise une réaction. Il est assez souvent anonyme ou intraçable. Son auteur est bien plus difficile à identifier que dans le cas d'une publication classique. Nous considérons le commentaire d'internaute comme un discours d'autant plus spontané et irréfléchi qu'il n'est pas l'objet premier du contenu originel. Les individus réagissent à la lecture d'un texte ou d'un document quelconque par la manifestation de leur approbation ou de leur désapprobation à l'égard du récit. Tout comme sur Twitter, le commentaire résulte principalement d'une réaction à chaud, consécutive à la lecture du document (SERFATY, 2006). De longueur variable mais le plus souvent relativement court, ce type de texte permet comme le *tweet* de résumer un positionnement idéologique, une opinion, un avis, ou encore de relater une expérience qui confirme ou infirme le propos de l'auteur de la publication principale.

Nous accordons une importance particulière à ce type de texte en raison de l'anonymat et de l'intracabilité relatives qu'il offre à son auteur. Son informalité – par l'absence d'identifiant officiel – le rend d'autant plus recevable que la protection qu'il permet est susceptible d'encourager à la sincérité des propos⁴⁹. Tout comme les autres types de productions discursives,

49. Il est néanmoins important de noter la présence croissante de *bots*, des logiciels automatiques capables de se faire passer pour des utilisateurs humains et de poster des

ces textes permettent l'illustration des propos et des logiques d'argumentation. Ces productions sont indissociables du contexte dans lequel elles sont énoncées, tant du contexte de la publication à laquelle elles offrent une réaction que du support général du contenu : le site, le média ou le blog concerné. En effet, la présence d'un commentaire sur l'article d'un blog de sénateur ou de député suppose que l'individu ayant réagi soit originellement lecteur du blog en question. Il s'agit donc d'un type d'individu concerné dans une certaine mesure par le rôle de l'élu en question. Il en va de même pour les publications diffusées sur les sites d'associations. Sans pour autant prétendre à la sympathie politique de l'individu à l'égard des valeurs portées par le site, nous pouvons déduire de ce type de contexte un certain niveau de connaissance des structures institutionnelles de la part de l'individu. À ce titre, nous prenons également en considération les commentaires émis sur Facebook à l'égard d'une publication d'élu ou d'une institution, en raison de l'affinité politique que ces interactions impliquent pour se réaliser (BESSI et FERRARA, 2016 ; ROGINSKY, 2015).

Ce dernier matériau d'analyse complète le corpus documentaire lié à l'étude des représentations et pratiques citoyennes, principalement constitué des entretiens et enrichi des publications issues des pratiques numériques (médias sociaux, blogs, commentaires) (tableau 3.21). Ces différentes sources sont ensuite classées, triées et mises en correspondance pour enrichir les trois grands profils de citoyenneté proposés au début de ce chapitre et en déterminer de nouveaux.

Ces différentes sources constituent un corpus panaché en termes de taille, de forme, de codes liés à leur hébergement et aux conditions de leur énonciation, de registre linguistique, mais aussi en termes de profils sociologiques. Cette variété documentaire est un facteur d'enrichissement des sources mobilisées dans cette recherche.

L'accessibilité de ces médias en fait des vecteurs d'opinion qui offrent aux utilisateurs et à leurs propos une visibilité, un pouvoir d'expression qui traverse les catégories sociales, et les barrières institutionnelles qui entourent parfois les représentants. Dans le cas de l'expatriation, où le lien des citoyens avec les élus et les institutions est davantage compliqué par la

milliers de messages et de commentaires sur Internet. Ce type de programme informatique est ainsi capable de transmettre massivement des opinions et des informations afin d'influencer les internautes. Leur utilisation lors d'élections présidentielles a aujourd'hui été démontré (FERRARA et al., 2016).

Tableau 3.21 – Méthodes d’analyses du corpus des citoyens

CORPUS	MÉTHODES D’ANALYSE
Entretiens semi-directifs et compréhensifs	Retranscription des entretiens, répertoire des réponses données par chaque enquêté sous forme de tableau (figure 3.14). Croisement des réponses données à des questions précises et des éléments de réponses à d’autres questions (en amont ou en aval), analyse des arguments et des articulations opérées par l’enquêté (“je considère que... parce que..., c’est comme si...”). Détection de récurrences dans la formulation de représentations citoyennes et de sentiments d’appartenance. Détection de paradoxes dans l’articulation représentations/pratiques.
Blogs d’expatriés	Sélection d’articles évoquant les thèmes généraux (enseignement français à l’étranger, représentation électorale) et spécifiques (<i>Brexit</i> , Plan École), relevé de témoignages illustrant des représentations ou des pratiques inédites dans les entretiens.
Publications informelles collectées par le biais de plateformes sociales ou à la suite d’articles d’information	Étude des opinions manifestées en réaction à la mise en place d’une mesure, représentations à l’égard des élus et du système politique.
Classement thématique des extraits récoltés, mobilisation des extraits à des fins illustratives pour souligner les retombées des politiques publiques auprès des citoyens, et les représentations qu’elles ont suscité.	
Identification de représentations et de pratiques émergentes à l’égard de la France ou des Français de l’étranger.	
Établissement de profils de citoyenneté, en fonction du rapport (positif, négatif, indifférent) à la France, du sentiment d’appartenance territoriale (inclusif ou exclusif), et de l’expression pratique de cette citoyenneté (vote, inscription, autre).	

distance et l’extraterritorialité, ces moyens de communication, malgré leur informalité et leur probable trivialité représentent les outils d’une expression citoyenne. L’objectif de cette méthode est d’obtenir, par la formation d’un corpus le plus riche possible, une image de l’événement considéré par la représentation qu’en traduisent les différents types de publications, ajoutées aux extraits d’entretiens réalisés en premier lieu.

Le système institutionnel lié à l’encadrement des Français de l’étranger est un système complexe. Cette approche multi-médiatique poursuit l’analyse des politiques publiques déployées globalement et localement, et des représentations exprimées à leur égard, à l’occasion des événements politiques qui les ont entourés. Nous avons choisi le terme d’événement justement par la subjectivité qu’il suppose à l’égard des faits bruts. Un événement n’est

qu'un fait jusqu'à ce qu'il suscite une réaction. Au-delà d'une analyse de faits, l'approche par les événements et les discours (médiatiques, politiques, institutionnels, individuels) nous permet d'analyser les représentations que ces faits suscitent, en mettant ces discours en correspondance. Nous analysons donc les faits, les réactions et les effets qui en résultent et qui se traduisent dans les pratiques individuelles. Cette méthode de travail nous a permis de mobiliser une variété de sources et de matériaux pertinents, au regard des acteurs considérés, et selon les échelles et les thèmes abordés (tableau 3.22).

Tableau 3.22 – Synthèse du corpus analysé, sources et méthodes de collectes utilisées

	CADRES	CITOYENS
SOURCES	AFE, Assemblée nationale, Sénat, MAE, Ministère de l'Intérieur, AEFÉ, médias sociaux (Twitter, Facebook), presse, associations (ADFE, UFE), blogs	AFE, MAE, Ministère de l'Intérieur, AEFÉ, médias sociaux (Facebook), presse, associations, blogs
COLLECTE	<p><i>Recherche documentaire</i> : Recherche manuelle, collecte massive automatisée, sélection manuelle, tri et sélection par enjeux et par événements puis par circonscriptions.</p> <p><i>Entretiens</i> : Échantillonnage par enjeux, fonctions et institutions</p>	<p><i>Recherche documentaire</i> : Recherche manuelle, tri et sélection par enjeux et par événements puis par pays de résidence.</p> <p><i>Entretiens</i> : Sélection par grappes (réseau social et questionnaire), recrutement par médias sociaux</p>
CORPUS	<p><i>Documentation</i> : Documentation officielle (rapports, verbatims, comptes-rendus de séances, questions au gouvernement), articles de presse, d'associations, tweets, articles de blogs cadres et citoyens, publications Facebook, commentaires d'internautes</p> <p><i>Entretiens</i> : Retranscriptions d'entretiens cadres (4 sénateurs, 1 député, 4 membres de l'AFE, 2 directeurs d'établissement scolaire)</p>	<p><i>Données</i> : Données électorales, données consulaires, données scolaires (approche globale des pratiques citoyennes)</p> <p><i>Entretiens</i> : Retranscriptions d'entretiens citoyens (21) (approche individualisée des pratiques et des représentations citoyennes)</p>

CONCLUSION DU CHAPITRE 3

Ce chapitre a permis de préciser, par étapes successives, l'organisation de cette recherche et les positionnements théoriques et méthodologiques sur lesquels elle repose. Les choix dont elle participe ont induit des éléments de problématisation qui en soulignent l'intérêt, mais aussi les difficultés. Nous avons situé l'étude de la citoyenneté moderne dans le contexte de la mondialisation, elle-même facteur de remise en question de la relation bilatérale des citoyens à l'État-nation. Nous avons choisi d'aborder ce questionnement par le biais d'une population peu étudiée et dont la rareté dans le paysage scientifique français souligne la difficulté à l'aborder. Les représentations politiques à l'égard de l'expatriation, à l'égard des citoyens de l'étranger et à l'égard de l'émigration confirment la pertinence cette population comme objet d'une étude de la citoyenneté.

Le cadre d'analyse de cette recherche s'organise de la façon suivante :

DEUX TYPES ACTEURS PRINCIPAUX :

- Les cadres, relais de l'État français et de ses institutions
- Les citoyens français à l'étranger

DEUX ENJEUX MAJEURS :

- L'accompagnement des Français à l'étranger
- L'influence de la France dans le monde

DEUX SYSTÈMES INSTITUTIONNELS par lesquels l'État aborde ces deux enjeux :

- La représentation électorale des Français de l'étranger (le Sénat, l'Assemblée nationale, l'AFE)
- L'enseignement français à l'étranger (l'AEFE)

CINQ ÉVÉNEMENTS qui symbolisent les choix politiques qui ont présidé à l'encadrement des Français de l'étranger, de façon globale et locale :

- La création des sièges de députés des Français de l'étranger (2007)
- La prise en charge des frais de scolarité pour tous les élèves des établissements de l'AEFE (2007-2012)

- Le développement du Plan École de Londres (2007)
- La réforme de l'AFE et la création des conseils consulaires (2012)
- L'encadrement des Français du Royaume-Uni à l'issue du référendum sur le *Brexit* (2016)

UN CONTEXTE MULTISCALEAIRE :

- Le monde, composé des États et territoires qui accueillent les Français de l'étranger et avec lesquels l'État français entretient des relations diplomatiques
- Londres et le Royaume-Uni, où résident de nombreux Français, où sont situées de nombreuses institutions françaises et où la mondialisation a eu des effets particuliers, influençant directement la vie des citoyens français qui y résident

L'étude de la citoyenneté des émigrés nous permet d'envisager les différentes échelles auxquelles elle est susceptible de s'exprimer, en l'absence d'une référence internationale en matière de citoyenneté et dans un contexte extraterritorial où la place de l'État est remise en question sur le plan du droit. Nous interrogeons également la capacité de la citoyenneté française à s'exprimer hors du territoire, par le biais ou malgré l'architecture institutionnelle proposée aux citoyens concernés.

Enfin, nous envisageons la façon dont cette citoyenneté peut se manifester par d'autres moyens que ceux que l'on conçoit le plus communément dans une situation classique, où l'on détient et exerce la citoyenneté conférée par le territoire où l'on vit. Nous accordons une large place aux représentations citoyennes et aux pratiques qu'elles conditionnent, pratiques plus ou moins inspirées à l'égard de l'État et de la nation française.

Le positionnement méthodologique qui a guidé la mise en place de cette recherche repose sur l'approche hybride d'une réalité complexe et trop souvent abordée par le haut. Ces travaux tiennent compte des difficultés intrinsèques à l'accomplissement d'une enquête classique dans ce contexte et sur cet objet de recherche. Ainsi nous mobilisons différentes sources dans le but de rendre compte de cette complexité, de la comprendre sans la dévoyer ni la simplifier. La méthode proposée tend à concilier les forces et faiblesses des outils habituels afin d'aborder un sujet et un objet dont le modèle français fait abstraction.

Cette approche s'inspire d'une forme d'intertextualité en accordant une valeur à la mise en relation de plusieurs sources de données entre elles. En effet, les événements que nous retenons sont constitués du traitement médiatique qui entoure une réforme précise (elle même composée de débats préliminaires et contradictoires), puis des représentations suscitées parmi les élus et les membres d'institutions qui l'encouragent ou s'y opposent, des fonctionnaires chargés de son application, et enfin, de ce qu'en pensent, en déclarent et en font les individus concernés.

Deuxième partie

L'ENCADREMENT DES FRANÇAIS, ENTRE
ACCOMPAGNEMENT ET RAYONNEMENT

L'ENCADREMENT DE L'EXPATRIATION : ENTRE PROJETS ET DISCOURS

Cette recherche est une observation de la relation entre l'État et les citoyens dans le cadre de l'expatriation. Le cadre de l'expatriation permet d'apporter à cette relation un élément de complexification territoriale. Cette partie analyse les politiques publiques d'encadrement des Français de l'étranger par les pouvoirs publics en interrogeant les objectifs qu'elles ont poursuivis. Elles ont été soutenues, justifiées et motivées – de la part des responsables politiques – par l'ambition d'un meilleur accompagnement des Français à l'étranger, d'une meilleure représentation électorale ou d'un meilleur accès à l'enseignement. Pourtant, ces mesures ont parfois eu certains effets contre-productifs au regard des objectifs annoncés.

Cette analyse s'appuie sur les discours qui ont motivé ces mesures (à travers un corpus d'archives documentaires), sur l'analyse des représentations que ces discours revêtent et sur la perception du monde et de l'expatriation que ces représentations traduisent.

Nous analysons dans les chapitres 4 et 5 la façon dont les projets sont pensés puis déployés par les pouvoirs publics auprès des citoyens de l'étranger. Nous avons choisi de nous appuyer sur deux champs institutionnels précis, illustratifs des missions d'encadrement de l'État et de son action publique auprès des citoyens : la représentation électorale (4.1) et l'enseignement (4.2). Ce chapitre étudie les discours ayant fondé les réformes qui ont jalonné ces deux champs d'application du pouvoir stato-national dans un contexte où la population française de l'étranger s'accroît et où l'État cherche à maintenir l'étendue de ses prérogatives hors de ses frontières, notamment par le biais de la représentation électorale, du service public et du découpage territorial, outils qu'il mobilise sans obstacles sur le territoire national. Appliquée au cas des Français de l'étranger, l'étude de ces processus permet une observation des orientations politiques privilégiées par les pouvoirs publics hors du territoire, auprès de la population nationale. La conception de ces politiques répond à des logiques semblables à celles

qui sont appelées à être déployées sur le territoire national. La spécificité de ces mesures publiques réside dans leur échelle d'application (supranationale) et les leviers diplomatiques qu'elles sont susceptibles d'actionner (des questions de souveraineté et de territorialité).

À l'étranger, les systèmes français de représentation électorale et d'enseignement sont anciens et profondément ancrés dans les mœurs politiques. Ils ont connu, depuis leur création, de nombreuses réformes visant à les moderniser, à les améliorer, à augmenter leur efficacité. Ces réformes et leur récurrence au sein du débat politique attirent notre attention sur les enjeux que revêtent ces deux domaines. Les objectifs politiques que poursuivent ces mesures successives nous interrogent. Nous souhaitons en comprendre les mécanismes, mais aussi les oppositions partisans et les valeurs politiques qui les infusent. À cette fin, nous privilégions une approche documentaire et diachronique des évolutions subies par ces deux systèmes institutionnels au rythme des alternances politiques, des gouvernements et des étoffements administratifs et législatifs. En plus du recueil de documents officiels émis par les institutions compétentes, cette analyse s'appuie sur un corpus original de témoignages d'élus parlementaires et consulaires.

4.1 MODERNISER LA REPRÉSENTATION

Le système électoral dédié à la représentation des Français de l'étranger a subi des évolutions conséquentes au fil du temps. Cette analyse se focalise sur deux d'entre elles, relativement récentes, que nous avons jugées significatives d'une image politique de l'expatriation : la création des conseillers consulaires en 2013 et celle des députés en 2008.

Ces deux mesures s'inscrivent dans un projet de modernisation de la représentation. Elles illustrent une continuité politique au-delà de l'alternance parlementaire survenue en 2012. Ces deux projets ont reposé sur un argument de modernisation invoqué en 2008 par N. Sarkozy et matérialisé par la création des députés des Français établis hors de France. Hormis cet argument, ces deux réformes de modernisation ont poursuivi deux buts différents. Sous la présidence de F. Hollande, la création des conseils consulaires par la Ministre H. Conway-Mouret en 2013 a poursuivi un objectif d'amélioration de la proximité de la représentation. Celle des députés en 2008 entendait apporter aux Français de l'étranger une plus grande partici-

pation à la vie politique française auprès du Parlement, selon un principe d'égalité entre les citoyens.

Ces deux argumentaires posent à la territorialité de l'action publique une question de géographie : l'égalité entre les citoyens devant la représentation politique est-elle possible hors du territoire de compétence de l'État ? Dans quelle mesure peut-on transposer la représentation de proximité hors des frontières nationales et auprès d'une population géographiquement dispersée ? Analysons donc les effets et mécanismes de cette entreprise de modernisation à l'aune des discours qui l'ont accompagnée. Pour ce faire nous nous appuyons sur ces deux arguments respectifs : la proximité (4.1.1) et l'égalité (4.1.2), qui appellent tous deux à être nuancés dès lors qu'ils s'appliquent à des territoires extrêmement étendus et aux densités démographiques inégales

4.1.1 *Par les conseillers consulaires, déployer un service de proximité à l'étranger*

La réforme de la représentation électorale est initiée dès 2012 par la Ministre H. Conway-Mouret, ancienne membre de l'AFE et sénatrice des Français de l'étranger. Ce projet de loi repose principalement sur la création d'un nouvel échelon d'élus dans le système des représentants des Français de l'étranger, hiérarchiquement inférieurs à l'AFE. Cette mesure est présentée entre juin 2012 et mai 2013 comme une mesure de proximité et d'extension des compétences des élus.

L'étude d'impact réalisée pour la présentation du projet de loi au Sénat¹ mentionne les handicaps dont souffre la représentation des Français de l'étranger en l'état, et qui entravent son "efficacité". Y sont détaillés l'étroitesse du collège électoral des sénateurs, le déficit de représentativité au niveau local et selon les circonscriptions, une perte de cohérence d'ensemble et une "désaffection" du corps électoral, illustrée par une faible participation.

Afin de comprendre les motifs à la base de ce projet d'amélioration, dressons un bref historique de la représentation des Français de l'étranger, puis interrogeons la dimension territoriale qui l'accompagne.

1. Étude d'impact du projet de loi présentée au Sénat le 18/02/13.

4.1.1.1 *La représentation "locale" à l'étranger, un historique*

En France, le $XX^{\text{ème}}$ siècle est marqué par un étoffement institutionnel concernant l'émigration. Ce que l'on appelle aujourd'hui représentation électorale est en réalité le fruit de l'évolution d'institutions qui ne poursuivaient pas réellement ce but. De la genèse de la représentation électorale des expatriés au traitement des réformes les plus récentes, analysons les recompositions que les institutions françaises ont façonnées, parfois au prix de luttes intestines qui illustrent les enjeux qui les parcourent.

Nous avons évoqué au cours du chapitre précédent le rôle du CSFE, à la lisière des fonctions de représentation et de relai administratif et commercial à l'étranger². C'est sur cette base que s'est étoffé par la suite le système de représentation que nous connaissons aujourd'hui.

Avant de détailler les apports de la réforme de 2013 sur le rôle de l'AFE, intéressons-nous au plus ancien organe de représentation des Français de l'étranger : le Sénat.

LE SÉNAT, UNE REPRÉSENTATION TERRITORIALE SANS CIRCONSCRIPTION

Dès 1946, les Français de l'étranger sont représentés par trois membres du Sénat. Au fil de la deuxième moitié du $XX^{\text{ème}}$ siècle, des recompositions et de l'évolution croissante de l'expatriation, le nombre de sénateurs chargés de représenter les Français de l'étranger s'accroît, passant progressivement à 12, comme c'est le cas aujourd'hui. Les sénateurs actuels ne sont rattachés à aucune spécificité territoriale, si ce n'est celle qu'ils tirent éventuellement de leur expérience personnelle ou professionnelle extérieure à leur mandat.

La représentation sénatoriale des Français de l'étranger repose sur des bases coloniales dont est héritée sa dimension territoriale actuelle. Au moment de son entrée en vigueur, la France administre des territoires coloniaux sur lesquels résident des détachés Français. Il s'agit du modèle colonial d'expatriation ayant précédé celui de circulation managériale que décrit B. Verquin (VERQUIN, 2000). Ces territoires sont alors considérés pleinement et simplement comme des territoires Français, ils bénéficient dès lors d'une représentation au Sénat, comme n'importe quelle circonscription métropolitaine.

2. Voir la section 3.1.2.1, p. 127

En effet, au parlement Français, si les députés représentent les citoyens à l'Assemblée nationale, les sénateurs représentent les territoires français au Sénat. En 1946 on distingue donc trois ensembles territoriaux représentés à ce titre par des sénateurs français. Dans le contexte colonial de l'époque, la représentation parlementaire des territoires est justifiée par cet ordre politique et par l'action territoriale expansive que mène l'État français hors de ses frontières originelles.

La décolonisation modifie la place que la France occupe dans le monde et les relations qu'elle entretient avec ses anciennes colonies, mais elle ne remet pas en question l'existence de ces sénateurs, passés au nombre de six sous la présidence de C. de Gaulle³.

Dans le champ de la représentation des Français de l'étranger, le principal effet de la décolonisation réside dans la recomposition du rapport de l'État français au monde. Les sénateurs de l'étranger conservent leurs sièges au Sénat mais sont alors fondus dans un ensemble, celui des "sénateurs représentant les Français établis hors de France". Ils sont alors chargés de représenter invariablement tous les citoyens ne résidant pas en France. Leur ancrage territorial passé ou présent n'est pas pris en compte et n'inspire pas officiellement l'exercice de leurs fonctions.

En 2012, lorsque H. Conway-Mouret est nommée Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger par F. Hollande, elle quitte un mandat de sénatrice auquel elle avait été élue (en 2011) suite à celui de conseillère à l'AFE qu'elle avait occupé pendant une quinzaine d'années (1997 à 2011). Le projet de loi qu'elle porte dès sa nomination au Quai d'Orsay est inmanquablement inspiré d'une expérience concrète et directe des lacunes et atouts des deux systèmes de représentation des Français de l'étranger que nous avons décrit.

"J'ai proposé à L. Fabius de m'occuper [de la modernisation du] réseau consulaire, parce que j'avais plein d'idées pour moderniser, améliorer le service public, parce que j'avais été consommatrice, mais aussi, usagère, donc j'avais vu les attentes de plusieurs semaines, des trucs qui n'avaient pas de raison d'être (...) c'était l'aboutissement pour moi d'une expérience d'élue, de Française de l'étranger qui au bout de plusieurs décennies, pensait qu'il y avait un certain nombre de choses à améliorer."

☞ H. Conway-Mouret, sénatrice représentant les Français établis hors de France

3. Cette mesure symbolisait une reconnaissance du rôle joué par les résistants de l'étranger lors de la seconde guerre mondiale.

UN PROJET DE TERRITORIALISATION DE LA REPRÉSENTATION...

Présenté et débattu au sein des différents organes de représentation entre 2012 et 2013, le projet de loi proposé par la ministre H. Conway-Mouret prévoyait une refonte profonde du système d'élus et principalement du fonctionnement de l'AFE. La principale mesure du projet résidait en la création d'un échelon inférieur aux circonscriptions de l'AFE : les conseils consulaires. Ceux-ci, au nombre de 150, sont alors conçus pour constituer un découpage territorial plus fin que celui de l'AFE. Au sein de ces conseils siègent 443 représentants "de proximité" élus au suffrage direct. Ces représentants – conseillers consulaires – délèguent parmi eux 90 membres chargés de siéger à l'AFE, toujours répartie en 15 circonscriptions plus larges.

*Présentation
détaillée et cartes
du système actuel
à la section 2.2.2,
p. 87*

Dans une lettre ouverte aux Français de l'étranger, datée du 25 octobre 2012, après quelques mois de travail, la ministre mentionne en des termes abstraits un projet de "refonte à l'échelon local de [la] représentation", qu'elle présente formellement à l'AFE lors de l'assemblée générale du 14 décembre 2012. Elle en dresse deux principes : le "principe de proximité" et celui de "renforcement des compétences des conseillers élus".

Les discours prononcés par la ministre à plusieurs reprises devant les membres de l'AFE ont suscité de vifs débats. Dès sa prise de fonctions en juin 2012, elle dessine les grandes lignes d'un projet de modernisation visant à valoriser le rôle qu'occupe le réseau consulaire qui selon ses termes, "représente à la fois la Mairie et la Préfecture, lieu de protection et d'administration"⁴, tout en conservant une maîtrise budgétaire. Elle charge l'AFE – et plus précisément la commission des Lois, règlements et affaires consulaires – d'émettre des propositions quant à la modernisation à venir, conformément à ses dispositions.

Par ce chantier de modernisation, la ministre entend améliorer la fonction de représentation des élus et membres de l'AFE en leur attribuant un territoire aux dimensions plus limitées, et dont les contours tiennent compte de la densité de peuplement français.

4. Discours du 22/06/12.

“J’ai été élue localement, dans une circonscription qui était assez vaste, le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes, l’Irlande (...) Ça m’a d’ailleurs inspirée beaucoup pour faire cette réforme de la représentation et créer de vrais élus de proximité, et non des élus qui ont des circonscriptions très vastes – c’était mon cas – avec les difficultés que je rencontrais pour aller au contact des communautés.”

☞ H. Conway-Mouret, sénatrice

... QUI RENCONTRE UNE FRANCHE OPPOSITION

Au sein de l’AFE, les réactions immédiates traduisent l’hostilité de l’assemblée à l’égard de cette redistribution de la représentation électorale. Les élus de l’AFE, premiers concernés, semblent y voir principalement un recul de leurs attributions (tableau 4.1).

“Le projet de réforme de l’AFE tel qu’on nous le présente aujourd’hui ne sert plus l’intérêt des Français de l’étranger. L’AFE servira uniquement à gérer son budget et à élire les sénateurs.”

☞ A. Monseu-Ducarme, membre élu de la circonscription de Bruxelles
Compte-rendu du Bureau de l’AFE, séance du 14/12/12 pp. 6 à 24

“On ne peut pas dire tout et son contraire, ni prétendre avoir écouté cette noble assemblée, tout en proposant (...) et en nous présentant un projet tout à fait contraire. Il y a dans ce projet une obsession que je qualifierai de métropolitaine. Quelle est donc cette obsession de vouloir absolument coller aux dispositifs institutionnels français (...)”

☞ F. Nizet, membre élu de la circonscription de Pékin
idem

“Je suis stupéfait des propositions qui nous ont été faites et qui ne rapprocheront en rien les Français de l’étranger des élus. Au contraire, je pense que cela sera même un effet inverse et qu’on éloignera les Français. Aujourd’hui, la seule élection qui rassemble est l’élection présidentielle. Les autres, non. Pourquoi ? Justement, continuez votre réforme telle quelle et vous verrez que la situation sera pire !”

☞ R. Alvarez, membre élu de la circonscription de Dakar
idem

“Pensez-vous réellement qu’un suffrage indirect apporte plus de proximité ?”

☞ M. Schoeppner, membre élu de la circonscription de Munich
idem

“J’ai un peu de mal à comprendre l’intérêt de l’AFE dans le projet que vous présentez.”

☞ O. Cadic, membre élu de la circonscription de Londres
idem

Tableau 4.1 – Contradictions de l'AFE par rapport aux arguments du projet de réforme. Deux types d'argument : Proximité (ARG.1) et renforcement des compétences des élus (ARG.2)

	ARG. 1	ARG. 2
CRITIQUES OPPOSÉES :		
A. Monseu-Ducarme		L'AFE devient un simple collège électoral
F. Nizet	“Obsession métropolitaine”, influence du modèle français	
R. Alvarez	Éloignement entre les Français et les élus	
M. Schoeppner	Suffrage indirect	
O. Cadic		Dévalorisation de l'AFE

📄 Compte-rendu du Bureau de l'AFE, séance du 14/12/12 pp. 6 à 24

L'analyse de ces réactions révèle deux ensembles de critiques. Si R. Alvarez, F. Nizet et A. Monseu-Ducarme pointent les effets néfastes de cette mesure au détriment des citoyens, O. Cadic et M. Schoeppner semblent s'inquiéter davantage de la réduction des compétences de l'AFE. Aucun d'entre eux ne semble tenir compte des effets de la réduction du maillage et de l'augmentation du nombre d'élus sur la performance des fonctions des représentants et de l'amélioration probable de leur acuité sur les problématiques locales à un niveau aussi fin que le permettrait le découpage des conseils consulaires. S'il est pourtant vrai que la création d'un échelon intermédiaire entre les membres de l'AFE et les citoyens les éloignent les uns des autres, cet argument semble concerner principalement les conséquences subies par l'AFE, et non pas celles subies par les citoyens.

En ce qui concerne plus précisément le rôle de l'AFE, les élus réclamaient une revalorisation de ses compétences, la systématisation de sa consultation par les institutions, le maintien de la tenue d'assemblées régulières à Paris, mais aussi l'extension des attributions des futurs conseils consulaires par rapport à celles dont les divisions locales bénéficiaient alors et l'amélioration de leur fonctionnement. En somme, les principales critiques adressées au projet de la ministre concernent la nébulosité qui entoure la nomination et les attributions des futurs conseillers élus amenés à siéger à l'AFE :

“Nous souhaiterions que les conseillers consulaires qui seront membres de l’AFE soient élus au suffrage universel direct et non désignés par leurs pairs,
[Applaudissements]

que les futurs conseillers à l’Assemblée des Français de l’Étranger aient une compétence régionale, à l’échelon de la zone géographique dont ils sont élus ; que les futurs conseillers consulaires ne soient pas strictement cantonnés à un rôle consultatif.

[Applaudissements]

Enfin, que les élus locaux à l’étranger aient les moyens matériels d’exercer leur mandat.”

☞ M. Villard, membre élu de la circonscription de Bangkok, porte parole du groupe Français du Monde – ADFE

Abordé lors d’un conseil des ministres, quelques mois avant son entrée en vigueur, ce projet de loi est présenté et reçu sous un angle bien plus positif, soulignant les bénéfices qu’en tireront les citoyens de l’étranger.

“Ce projet de loi renforce la vitalité démocratique de la représentation des Français de l’étranger. Il favorise l’expression d’une démocratie de proximité (...) Ce texte permettra d’assurer aux Français établis hors de France une expression démocratique se rapprochant de celle qui existe sur le territoire national tout en prenant en compte les contraintes liées à l’expatriation.”

☞ Compte-rendu du conseil des ministres du 20 février 2013

Dans cette recherche en géographie, l’invocation du terme de proximité appliqué à un phénomène qui concerne le monde nécessite l’apport d’une précision. Dans quelles mesures peut-on véritablement ici parler de proximité ?

4.1.1.2 *La notion de proximité, un argument politique auprès de populations marquées par l’éloignement*

L’argument de proximité est le principal levier de cette mesure, comme en témoigne la référence aux institutions de service public territorial⁵. Toutefois, il convient d’interroger ce terme et d’y apporter une nuance. Analysons les aspects sur lesquels repose cette supposée proximité à l’étranger, puis nous observerons les moyens par lesquels elle se construit concrètement.

La notion de proximité est subjective. Elle est attribuée par chacun à des distances qu’il juge faibles, à des espaces qu’il juge réduits, selon une échelle calibrée sur ses propres pratiques spatiales. Pourtant, la proximité comporte une part de polysémie et d’abstraction. Parle-t-on de proximité spatiale ?

5. Discours du 22/06/12, extrait au paragraphe 4.1.1.1.

Évoque-t-on la distance entre deux points ? Ou parle-t-on de proximité sociale, de lien, de tissus social ? Cet argument prétend supposer que les élus "de proximité" seront proches de leurs électeurs. Seront-ils proches d'eux géographiquement ou entretiendront-ils un lien étroit sur le plan de la communication ? Littéralement, ces deux acceptions impliquent une notion de proximité, qui s'exprime différemment sur le plan matériel.

UNE PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE ?

Envisagée selon une perspective spatiale, la notion de proximité peut-être considérée sous deux angles. Dans quelle mesure l'amélioration de la proximité géographique des élus et des citoyens permettra-t-elle à des représentants de circonscriptions de grande taille ou peu densément peuplées d'exercer leurs fonctions ?

Le projet de loi prévoit un niveau de partition en 150 conseils consulaires. Si ce nouveau découpage entend s'adapter à l'inégale densité de la population selon les régions du monde, à cette échelle, celle des territoires habités, ces 150 unités dépassent forcément les limites des circonscriptions que l'on considère en France comme relever de la *proximité*. Dès lors, quelle que soit la notion attribuée à l'argument de proximité, il s'agit certes d'une amélioration de la proximité, ou d'un rapprochement des élus et des citoyens, mais pas d'une proximité comparable à celle qui est mobilisée couramment dans le vocabulaire de l'action publique. Si tant est que les circonscriptions s'étendent à l'échelle du pays, peut-on parler de proximité entre les élus de Chine ou de Russie et leurs électeurs ?

Le nombre de conseils consulaires suppose que certaines circonscriptions soient supranationales, notamment dans les régions où l'on trouve des territoires de petites tailles (le Luxembourg, Andorre, Monaco, certains pays d'Amérique centrale, d'Asie du Sud-Est, *etc.*). Dès lors, si l'on pose l'hypothèse que ces circonscriptions doivent être continues sur le plan géographique, on peut considérer l'éventualité qu'elles rassemblent des territoires de langues ou de systèmes politiques différents. Dans ce cas à nouveau, peut-on réellement parler de proximité quand sont susceptibles d'intervenir en proportions variables les discontinuités linguistiques et culturelles entre les citoyens, leurs lieux de résidence et l'élu qui les représente, résidant lui-même sur un territoire marqué par des conditions différentes ? Quel rôle de proximité peut alors jouer l'élu concerné par une population

diversifiée sur ces plans ? Cette objection posée, il semble que – dans une certaine mesure – le nombre de conseillers consulaires (443) par conseil (150) permet de ventiler la totalité du corps des représentants auprès d'un plus large éventail de populations.

UNE PROXIMITÉ SOCIALE ?

Au-delà de l'aspect géographique de la proximité, la proximité sociale suppose un faible nombre d'intermédiaires ou l'existence d'interactions sociales entre les membres d'un groupe voire d'une communauté. Dans les cas où les élus appartiendraient à une communauté formée par les citoyens qu'ils représentent, cette notion de proximité s'appliquerait en effet. Cependant, les Français de l'étranger, à l'échelle des conseils consulaires sont-ils membres d'une communauté ? Constituent-ils eux-mêmes une communauté ?

Les Français de l'étranger sont parfois désignés sous cet angle par les responsables politiques, mais comme nous l'avons déjà développé, la mobilisation de ce champ lexical participe davantage du positionnement politique que de la traduction d'une réalité.

Cet aspect de la proximité, s'il est invoqué en raison de sa teneur sociale, révèle un problème quant au rôle de représentant des élus de circonscriptions. En considérant l'éventualité qu'il existe des communautés de citoyens français liées aux territoires où ils sont les plus nombreux, il est également probable que ces communautés soient homogènes sur le plan social. D'autre part, si certains lieux – des grandes villes – concentrent d'importants volumes de population française susceptibles de se constituer en communautés, certains citoyens échappent aussi à ce tissu, soit par désintérêt, soit par méconnaissance ou par éloignement. Dès lors, si par impossibilité de proximité géographique la seule proximité qu'entretiennent ces élus avec les citoyens repose sur le facteur social, leur fonction de représentation en sera mise à mal et susceptible de creuser des inégalités d'ordre social parmi la population des citoyens.

LA PROXIMITÉ GARANTIT-ELLE LA REPRÉSENTATIVITÉ ?

L'argument de la proximité qui fonde ce projet politique est-il forcément garant de l'amélioration de la qualité de la représentation ? Sous l'angle géographique, la proximité en tant que réduction des distances entre les élus

et les citoyens qu'ils représentent constitue un argument qui repose sur la mise en commun d'enjeux liés aux particularités géographiques du lieu de résidence. Pourtant, la prise en compte des dimensions territoriales des circonscriptions invite à de nouveaux questionnements. Le découpage en circonscriptions, s'il confère aux représentants une légitimité, voire une expertise vis-à-vis d'un territoire de référence, interroge l'équité des citoyens et des électeurs devant la représentativité de leurs élus. Cette question n'est pas spécifique à la représentation des Français de l'étranger, mais les enjeux qu'elle soulève s'en trouvent exagérés par les conditions matérielles qui caractérisent et influencent les missions du représentant. Les circonscriptions de l'étranger – comme nous le verrons plus en détail au chapitre suivant – sont soumises à de fortes inégalités, par leur taille ou par leur poids démographique, ou leur densité.

Certains territoires de l'étranger sont marqués par un peuplement dense. C'est le cas emblématique de la Suisse, premier foyer de population française à l'étranger (10 % de la population inscrite totale). Les individus extrêmement nombreux d'une circonscription réduite sont sous-représentés par rapport à ceux d'une circonscription moins dense. Pourtant, ces populations particulièrement nombreuses et denses bénéficient d'un plus grand nombre d'élus rassemblés sur un territoire plus réduit, et où la diversité des enjeux est probablement moindre. C'est notamment le cas, à échelle plus fine, des grandes villes du monde, des mégalo-poles qui attirent de fortes populations au sein de territoires relativement réduits et homogènes. Alors que ces individus pourraient être défavorisés sur le plan comptable par une démographie désavantageuse, l'homogénéité des enjeux auxquels ils sont confrontés, leur forte concentration sont de probables facteurs de poids pour leurs élus au sein des institutions. En effet, la réforme des conseils consulaires prévoyant que le nombre de conseillers soit calculé en fonction de la population inscrite dans la circonscription (tableau 4.2) – et pondéré par l'adjonction de délégués consulaires⁶ – les Français des grandes villes et des régions les plus attractives bénéficient de ce fait d'une représentation valorisée par leur concentration.

Toujours dans le cas des territoires les moins étendus, la probable densité du tissu social est susceptible de favoriser la communication entre les élus et les citoyens. En situation d'expatriation, les associations tiennent un rôle

6. Les délégués consulaires sont attribués au-delà de 20 000 inscrits, à raison d'un par tranche de 10 000.

Tableau 4.2 – Barème de calcul du nombre de conseillers et délégués consulaires en fonction de la population inscrite

NOMBRE D'INSCRITS AUX LEC	CONSEILLERS CONSULAIRES	DÉLÉGUÉS CONSUL.
Moins de 2 190	1	0
de 2 191 à 8 214	3	0
de 8 215 à 16 429	4	0
de 16 430 à 32 858	5	de 0 à 2
de 32 859 à 54 764	6	de 2 à 4
de 54 765 à 109 529	7	de 4 à 9
Plus de 109 530	9	de 9 à 12

Source des données : Arrêté du 21/01/14, article 1

communautaire auquel sont intégrés les élus et leur base électorale. Ces circonscriptions de petite taille représentent un atout pour les élus et les citoyens qui y résident, car il sont souvent confrontés à des enjeux communs. Dans ces cas précis, proximité géographique et proximité sociale sont des facteurs d'amélioration de la représentation.

Le cas des territoires faiblement peuplés pose une nouvelle question. Si le principe de représentativité des voix favorise individuellement les électeurs peu nombreux au sein d'une circonscription, qu'en est-il de la qualité de la représentation et de la capacité de l'élu à assurer son rôle auprès de ces citoyens ? Les circonscriptions les plus étendues et les moins peuplées sont d'autant plus sujettes à une grande variation d'enjeux en fonction des régions de la circonscription. Les territoires les moins peuplés sont d'ailleurs les plus à mêmes d'être regroupés en circonscriptions supranationales. C'est le cas des Balkans où en 2014 résidaient 2 129 Français répartis sur plusieurs pays : Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Albanie, Kosovo et Monténégro.

Le mode de calcul du nombre de représentants vise à affiner la compensation des variations de population au sein des circonscriptions. Le nombre de conseillers et de délégués supplémentaires est calculé par seuils de population inscrite au premier janvier de l'année électorale (tableau 4.2). Pourtant, si ce barème poursuit l'équité des électeurs devant la représentation, il ne

propose pas de solution au problème qui concerne le rôle du représentant dans la pratique.

Nous avons mené ces réflexions sur la proximité à l'échelon des conseillers consulaires. Elles concerneraient bien davantage les membres de l'AFE, en nombre réduits et délégués parmi leurs pairs pour représenter des circonscriptions d'autant plus grandes et d'autant plus hétérogènes. Alors en effet, du seul point de vue de l'AFE, la proximité entre élus et citoyens est fortement mise à mal par l'intermédiaire que représentent les conseillers consulaires. Pour autant, comme nous l'avons souligné, du point de vue des citoyens, les multiplications des référents et de leurs implantations constituent un gain en terme de représentation.

4.1.1.3 *Les élus locaux et les associations, les acteurs d'une représentation de proximité*

Du point de vue des conseillers consulaires, il existe des moyens concrets par lesquels se construit cette proximité revendiquée, en fonction des différentes situations, selon les circonscriptions. Ainsi, afin d'étudier de plus près les réseaux locaux des élus consulaires, nous avons prêté attention au rôle que jouent les associations de Français à l'étranger, véritables intermédiaires entre élus et citoyens.

LES ÉLUS LOCAUX, DES CITOYENS DE L'ÉTRANGER

Les conseillers et délégués consulaires sont initialement des citoyens établis au sein de leur circonscription de résidence depuis plusieurs années, parfois depuis longtemps, voire depuis toujours. Ils entretiennent un ancrage social par le biais des associations et de groupes sociaux.

L'examen d'un échantillon de professions de foi électorales⁷ diffusées lors des élections consulaires de 2014 (les seules à ce jour, la loi afférente étant entrée en vigueur en juillet 2013) révèle la récurrence de parcours marqués par de longues expatriations ou par l'émigration à plus long terme, et comme on peut le supposer, sur plusieurs générations.

Nous avons analysé la façon dont se présentent les candidats têtes de liste au poste de conseiller consulaire. Parmi les 65 individus de cet échantillon,

7. Nous avons évoqué ce type de traitement de corpus à la section 3.1.1.2 : voir la figure 3.2, p. 120.

tous ne présentent pas leur parcours selon les mêmes niveaux de détails. Certains ne donnent que leur nom et la tutelle partisane sous laquelle ils présentent leur candidature le cas échéant, d'autres communiquent de nombreux éléments de biographie personnelle et professionnelle : leur âge, leur profession, leur lieu de naissance ou leur origine (géographique, culturelle, sociale parfois) ou encore leur durée d'expatriation.

Ces 65 individus résident tous à l'étranger (comme le veut l'une des conditions d'éligibilité en tant que conseiller consulaire). 42 d'entre eux précisent la date ou la durée de leur séjour à l'étranger, lequel est le plus souvent assez long (la moyenne des séjours mentionnés s'élève à 25 ans). Il semble que cet argument soit mobilisé comme un facteur de légitimité, dans le but de prouver un ancrage local, un investissement au sein de la communauté, consolidé au cours d'une période affichée comme longue (figures B.2 à B.5).

Parmi l'ensemble des date d'arrivée à l'étranger mentionnées par les programmes consultés, la plus récente d'entre elles est 2007, soit sept ans avant les élections consulaires en question (2014). Les profils de candidats aux élections françaises locales de l'étranger correspondent principalement à ceux de citoyens émigrés de longue date.

Certains individus (huit) mobilisent un autre argumentaire, celui de leur naissance à l'étranger ou d'une expérience d'expatriation acquise depuis l'enfance, dans plusieurs pays. Cette rhétorique semble reposer sur un facteur identitaire lié à l'expatriation ou à une qualité de Français de l'étranger : à la fois français et *de l'étranger*, différent d'un Français métropolitain, différent de la communauté locale, différent d'un citoyen du monde, tout en étant les trois à la fois (figures B.6 à B.10 et B.14).

Valorisant également leur origine en un sens plus large, d'autres candidats mettent en avant la profession de leurs parents, la région de leur famille, leurs origines culturelles, à un niveau non national, davantage social (figures B.11 à B.15, et B.3, B.7).

Certains encore – on le constate dans ces exemples – soulignent l'ancrage local de leurs enfants, parfois binationaux, parfois scolarisés à l'école française de leur lieu de résidence, comme si ce paramètre les liait par le biais de la dualité de leurs descendants d'autant plus profondément au pays de résidence (figures B.16, B.17, B.11).

*Documents
(extraits et
inventaire) à
consulter en
annexe B.2.2,
p. 596*

D'ailleurs, ces documents que font parvenir les candidats aux inscrits auprès du consulat de la circonscription portent des marqueurs d'identification variables. Si dans certains cas les partis politiques ayant investi la liste y sont mentionnés, on y retrouve de façon bien plus récurrente les mentions de tutelles associatives, renvoyant le plus souvent à l'ADFE ou à l'UFE. Au même titre que l'"ancienneté" sur place, l'intégration associative semble constituer un argument d'ancrage local, de participation à la vie de la communauté ou de la cité, voire un marqueur identitaire à l'égard des membres de la même association.

LES ASSOCIATIONS : BUREAUX DES RENSEIGNEMENTS ?

Le premier rôle des associations françaises est voué à apporter une réponse au "besoin de lien social"⁸ qu'éprouvent les Français à l'étranger (BERTHOMIÈRE, 2012). Elles sont principalement mobilisées par les expatriés pour des questions liées aux démarches, aux droits, aux formalités administratives. Avant d'être social, leur rôle est donc en premier lieu informatif. Elles constituent de bonnes sources d'informations pour les individus en demande de renseignements en amont, au début, au cours voire à la fin de leur expatriation, comme en témoignent les catégories de l'arborescence de leurs sites Internet : "Partir", "Vivre" et "Rentrer" pour l'ADFE⁹ ou encore "Je suis expatrié", "Je m'expatrie" et "Je rentre en France" pour l'UFE¹⁰.

Par leur rôle informatif, par la structure du service public à l'étranger, et par le caractère incontournable de l'inscription au registre, le rôle premier des associations revient presque systématiquement à rediriger les individus en demande de renseignement vers les services consulaires et de fait, vers l'inscription au registre.

8. Selon les mots d'É. Courtial, alors Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, au sujet de l'ADFE et de l'UFE.

9. Source : [Site de l'ADFE](#).

10. Source : [Site de l'UFE](#)

“L’inscription au registre des Français établis hors de France est une démarche importante et nécessaire. L’intervention de l’État Français dans les domaines de la sécurité et de la gestion de nos compatriotes au quotidien y est associée... Cela permet de recenser les Français établis hors de France, afin de visualiser plus fidèlement leur situation, dans le souci d’assurer leur protection, leur sécurité, et de faciliter l’accès au consulat. Contactez également votre représentation UFE pour vous aider dans toutes vos démarches administratives ...”

🗳️ UFE, “Je m’inscris au Consulat”

“La première chose à faire est de vous inscrire sur la liste électorale consulaire (LEC). Pour cela il faut être inscrit auprès du Consulat de France de votre pays de résidence sur la liste des Français résidant hors de France.”

🗳️ ADFE, “Je vote à l’étranger”

“Dès votre arrivée dans votre nouveau pays de résidence, inscrivez-vous au registre des Français établis hors de France. Pourquoi s’inscrire dès votre arrivée ? L’inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et gratuite. Elle s’adresse à tout Français qui s’établit pour plus de 6 mois consécutifs dans un pays étranger. Cette inscription facilite l’accomplissement de certaines formalités.”

🗳️ ADFE, “Inscription au registre des Français établis hors de France”

“Si vous habitez à l’étranger, vous pouvez participer aux élections organisées en France, à condition d’être inscrit sur une liste électorale. Vous pouvez choisir de voter dans votre pays de résidence (ambassade ou consulat) en vous inscrivant sur les listes consulaires. ”

🗳️ ADFE, “Voter depuis l’étranger”

DES CONNEXIONS ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LES ÉLUS

Comme intermédiaire vers le service public, l’ADFE revendique un rôle de défenseur de l’accès au service public pour tous les Français ne résidant pas en France, alors que l’UFE semble défendre un positionnement davantage lié à la défense des intérêts des Français de l’étranger.

Dans certains cas, lorsque les demandes concernent des cas particuliers, des cas difficiles ou imprévus, les seuls services consulaires ne sont pas en mesure d’apporter une réponse concrète et rapide à la demande. Dans ce cas, les associations renvoient l’individu demandeur auprès des élus consulaires de la circonscription. Le rôle de ces représentants de terrain est ensuite de faire remonter les problématiques locales, les cas particuliers, en agrégeant ceux qui semblent relever d’un même problème et qui nécessiteraient une réponse institutionnelle inédite.

Ces observations montrent le rôle que jouent les associations dans l'instauration des pratiques citoyennes et sociales à l'étranger. En informant les individus sur la conduite à tenir vis-à-vis des pouvoirs publics, sur les démarches, elles semblent jouer un rôle de prescripteur. L'officialité de leur liens avec le MAE symbolise d'ailleurs ce rôle d'acteur.

Cet aspect de la mission informative des associations repose sur le lien qu'elles entretiennent avec les élus. Ce lien n'est pas anecdotique et comporte une part idéologique liée aux valeurs politiques de l'association.

Un exemple illustre d'ailleurs particulièrement bien le lien entre associations et représentants, et les possibles répercussions de ces affiliations sur leur rôle au service des Français. Portées respectivement à gauche et à droite l'ADFE et l'UFE sont étroitement liées aux élus consulaires qui résident au sein des circonscriptions qu'ils représentent. C'est d'ailleurs le caractère politique et citoyen de ces associations qui en fait des institutions reconnues par l'État. On l'a vu en analysant leurs professions de foi, les élus en lice pour un mandat de représentant local sont presque tous investis d'une affiliation associative conférée par l'ADFE ou l'UFE – à l'exception de ceux qui présentent une candidature indépendante, affranchie de toute égide institutionnelle. Rappelant leur mission initiale d'information, les deux sites internet recensent les noms et fonction des élus par circonscription afin de faciliter le lien entre les citoyens et leurs représentants. Toutefois, les positionnements des deux associations diffèrent.

Sous un onglet intitulé "Vos élus", l'ADFE dresse une liste bien plus courte qu'elle ne devrait l'être. Seuls les élus affiliés à l'association ou aux valeurs – de "gauche républicaine" – qu'elle porte sont mentionnés. Par exemple, au sein de la circonscription Europe du Nord, le conseil consulaire de Londres compte neuf conseillers. Sur le site de l'ADFE, seuls trois d'entre eux sont renseignés, les seuls ayant figuré sur une liste investie par la gauche (figure 4.1). Il en va de même pour les sénateurs, dont seuls quatre sur les douze sont mentionnés (figure 4.2).

En ce qui concerne les députés, en revanche la liste est complète, quelle que soit leur appartenance partisane. En effet, chaque circonscription du monde étant représentée par un député unique, les citoyens ne peuvent choisir parmi différents députés celui qui partagerait leurs valeurs politiques. Ils sont donc contraints de se référer à celui qui a été élu dans leur circonscription, en dépit de son orientation politique. L'organisme ne peut donc

FIGURE 4.1 – Extrait de la page “Vos élus” de l’ADFE

La représentation politique des Français de l'étranger

- Vos conseillers consulaires
 - Benelux
 - Afrique occidentale
 - Amérique latine et Caraïbes
 - Europe du Nord
 - Asie Centrale / Moyen-Orient
 - Asie et Océanie
 - Europe du Sud
 - Israël et Territoires palestiniens
 - Canada
 - Péninsule Ibérique
 - Afrique centrale, australe et orientale
 - Afrique du Nord
 - Europe centrale et orientale
 - Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse
 - Etats-Unis d'Amérique
 - Les députés des Français de l'étranger
 - Les sénateurs des Français de l'étranger
- Espace conseillers consulaires et conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger
 - Lois et décrets
 - Outils de communication
 - AFE
 - Elections consulaires
 - La fonction de conseiller consulaire

Europe du Nord

DANEMARK
Luc DE VISME lucdevisme@gmail.com

FINLANDE, LITUANIE, ESTONIE et LETTONIE
Bruno GUILLARD bg.guillard@gmail.com

IRLANDE
Henri LEPELIER henry.lepelier@gmail.com

NORVEGE, ISLANDE
Stéphane MUKKADEN stmufdm@gmail.com

ROYAUME-UNI
London
Karine DAUDICOURT kdaudicourt@yahoo.co.uk
Renaud DIGOIN DANZIN renaud.digoin@gmail.com
Frédéric FOURNIER s.f.fanefourn@btinternet.com

SUEDE
Marie-Pierre LABADIE mp4u2@hotmail.com
Nathalie PARMEGIANI nathapam1@live.com

Accueil » Vos élus » La représentation politique des Français de l'étranger » Vos conseillers consulaires » Europe du Nord

Accès adhérent Recherche... OK

62 Boulevard Garibaldi
75013 Paris
+33 1 48 06 84 45
contact@adfe.org

Qui sommes-nous ? Actualités Partir Vivre à l'étranger Rentrer Vos élus J'adhère

Imprimer Email Twitter J'aime

ADFE, “Vos élus”

FIGURE 4.2 – Extrait de la page “Vos élus” de l’ADFE

Les quatre sénateurs membres de Français du monde-adfe sont :

Hélène Conway-Mouret	Jean-Yves Leconte	Claudine Lepage	Richard Yung
helene-conway.com	jyleconte.fr	claudinelepage.eu	richardjung.fr

Source : ADFE, “Vos élus”

établir de préférence et rediriger les demandeurs sur un sous-ensemble de députés.

Le site de l’UFE semble répondre à une logique différente : plus informative et moins marquée idéologiquement. Le site ne propose aucun répertoire original d’élus, mais un article datant du dernier scrutin propose un lien renvoyant directement vers le site officiel de l’AFE.

LES ASSOCIATIONS, DES ACTEURS POLITIQUES À PART ENTIÈRE

Ce lien avec la sphère électorale laisse deviner une dimension partisane derrière la mission d'information des associations. Toutes deux affichent un rôle voué à la défense des intérêts des Français de l'étranger et se placent de cette manière en intermédiaire entre citoyens, représentants et institution. Sous couvert de bureau des renseignements, avec pour principal objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de Français de l'étranger (BERTHOMIÈRE, 2012), les deux associations affichent avec plus ou moins de franchise un marquage idéologique et partisan d'autant moins anodin qu'elles sont adouées par les pouvoirs publics.

L'affiliation partisane des élus est une preuve de cet ancrage politique affirmé. À toutes les échelles de la représentation des Français de l'étranger, des conseillers consulaires aux sénateurs en passant par l'AFE, l'ADFE et l'UFE investissent les candidatures et accompagnent les élus dans leur rôle auprès de la population.

Il est alors surprenant que leur teneur partisane ne soit pas affichée à hauteur du rôle qu'elles jouent dans l'appareil électoral. Le lien que les associations entretiennent avec les sénateurs leur donne une aura qui dépasse le cadre de la modeste formation locale offrant irrégulièrement son parrainage à un conseiller consulaire peu aguerri aux manœuvres politiques et ne poursuivant qu'un modeste dessein électoral. Les affiliations des sénateurs à l'ADFE et à l'UFE remontent respectivement aux élections de J-P. Bayle en 1983¹¹ et de X. de Villepin en 1986¹². Depuis lors, la majorité des sénateurs a bénéficié d'un ancrage associatif auprès de l'une d'entre elles – ou de plus petites formations telles que l'Alliance Solidaire des Français de l'Étranger (ASFE) ou le Rassemblement des Français de l'Étranger (RFE). Il est dès lors envisageable que ce type d'affiliation soit une condition implicite à l'élection. En effet, les sénateurs étant élus par les conseillers consulaires et membres de l'AFE – eux-mêmes étroitement liés aux associations – la proximité des candidats au Sénat vis-vis des associations est un probable atout stratégique.

Les associations occupent donc une place de choix à de multiples égards : auprès des citoyens, par le biais des informations et de l'accompagnement qu'elles proposent ; auprès des élus, par le biais de l'égide institutionnelle

11. Source : Site de l'ADFE : “[Qui sommes-nous ?](#)”

12. Source : [Site de l'UFE : “Décès de X. de Villepin”](#)

qu'elles représentent et du parrainage qu'elles offrent. La multiplicité de ces missions n'est pas fortuite, comme le confirment trois conseillers consulaires rencontrés à Paris en octobre 2016 :

“J’ai commencé à m’intéresser aux associations, j’ai été d’abord militante associative au sein de Français du Monde ADFE, qui est une des deux associations reconnues d’utilité publique par l’État Français (...) Je suis entrée au Parti Socialiste en 2001, mais je suis restée longtemps à Français du Monde ADFE. J’ai été élue pour la première fois en 2009, à [l’AFE]”

☞ M. Vautrin-Djedidi, membre de l’AFE – Circ. Afrique du Nord

“(…) Je suis rentrée à l’UFE, je me suis retrouvée également conseillère à l’Assemblée des Français de l’Étranger”

☞ C. de Vallois, membre de l’AFE – Circ. Benelux

“À Londres, j’ai repris contact avec les groupes politiques, et c’est comme ça que petit à petit j’ai dû être président d’une des deux associations, l’ADFE, et ensuite j’ai été sur une liste et puis j’ai été élu.”

☞ O. Bertin, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

Sur le site Internet de l’UFE, une interview du 8 mars 2009, accordée par A. Marleix, Secrétaire d’État, confirme ce lien notoire voire organique entre élus et associations :

“Ces élus de l’AFE sont en grande partie issus du tissu associatif. Pensez-vous prendre contact avec les 2 grandes associations reconnues d’utilité publique que sont l’UFE et l’ADFE ?

– Oui, je me suis engagé, lors des débats parlementaires qui ont eu lieu avant l’adoption de la loi électorale, à associer très étroitement les associations regroupant les Français de l’étranger aux travaux nécessaires à l’adaptation du code électoral à la spécificité de l’élection de leurs représentants à l’Assemblée nationale”

☛ A. Marleix, Secrétaire d’État à l’Intérieur et aux collectivités territoriales, propos recueillis par l’UFE

La réforme de la représentation parlementaire¹³ des Français de l’étranger a d’ailleurs été l’occasion pour les associations de participer au débat sur le découpage électoral des futures circonscriptions législatives, comme le rapporte le sénateur¹⁴ J-Y. Leconte (PS, ADFE) dans un article du 1^{er} octobre 2008.

13. Nous détaillons cette réforme à la section 4.1.2.

14. À la date de cet article, J-Y. Leconte est alors membre de l’AFE où il a siégé jusqu’en 2011, date de son élection au Sénat.

“Je me suis rendu avec mes deux collègues UFE A. Valenza (élu de Tunisie) et C. Schmid (élue de Suisse) à une audition de la commission des lois de l'Assemblée nationale organisée par le rapporteur du projet de loi relatif à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés, n°1111, déposé le 17 septembre 2008. Projet de loi mettant en œuvre la réforme institutionnelle de juillet 2008, et donc les députés des Français de l'étranger. (...) Nous avons défendu la résolution de l'Assemblée des Français de l'étranger, qui prend en particulier position sur le nombre de députés, les principes du découpage et l'obligation d'un scrutin proportionnel.”

✎ J-Y. Leconte, Membre de l'AFE, Circ. Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse (Vienne)
 “Députés des Français de l'étranger”, 01/10/08

Ces éléments apportent la preuve que les parcours politiques et associatifs se croisent trop souvent pour être fortuits et qu'en complément de l'affiliation que proposent les partis, ces associations constituent une base de départ pour les parcours électoraux. Elles représentent en effet des environnements communautaires sur la base de la nationalité française, de taille réduite et favorables à une implication citoyenne susceptible de se transformer en investissement politique. C'est certainement en raison de cet aspect de leur action que les associations citées sont adouées par l'État (par l'“intérêt public” qu'il leur reconnaît). Elles participent en effet à la réalisation d'une mission régaliennne par l'aide qu'elles lui apportent pour l'encadrement de la population. La reconnaissance dont elles bénéficient se traduit par un subventionnement de la part du MAE. Ces associations occupent donc une place cruciale dans le système français, conçu pour capter dans son orbite les Français de l'étranger exprimant une demande à l'égard du service public. En effet, dans cette situation précise, le milieu associatif offre aux citoyens des moyens d'action concrets, facilement accessibles, intrinsèquement liés aux élus et solidement intégrés aux institutions du fait de la longévité du partenariat. À la lumière de ce rôle dans le système de représentation, nous les considérons comme membres à part entière du système électoral et du dispositif d'accompagnement. Elles jouent le rôle de portes d'entrée dans le circuit institutionnel, offrant la possibilité aux citoyens de participer de multiples façons à la vie politique française de l'étranger. Leur rôle est d'autant plus complexe et crucial qu'il est empreint idéologiquement, ce qui se traduit – dans le cas de l'ADFE – par une sélectivité de l'information apportée aux citoyens.

La réforme portée par H. Conway-Mouret s'inspire d'une expérience de terrain, professionnelle, personnelle et politique. En cela, elle ambitionne

de proposer des solutions globales à des manques exprimés localement, tant au sujet du service public que de la représentation et des domaines qui en dépendent (l'enseignement français notamment). Ce projet est motivé par l'amélioration de la proximité et présenté comme une politique de modernisation. La mobilisation conjointe de ces arguments témoigne de la nécessité de rapprocher les citoyens et les institutions, aussi bien pour l'État que pour les citoyens. Ce positionnement soutient une logique selon laquelle l'État doit s'appuyer sur ses ressortissants de l'étranger pour aborder les problématiques qui les concernent directement en se déployant hors de son territoire. L'analyse de la mise en œuvre de cette réforme et des pratiques qui en ont découlé – tant parmi les élus que parmi les citoyens, – nous éclairera sur le bénéfice qu'ont tiré les uns et les autres de cet objectif de proximité.

4.1.2 *Par le biais des députés, introduire de l'étranger à l'Assemblée nationale*

Quelques années auparavant, dans le cadre du projet de modernisation des institutions, N. Sarkozy mettait en place la représentation législative des Français de l'étranger. Cette réforme est en 2008 la première depuis celle qui a transformé le CSFE en AFE en 2004¹⁵, après de nombreuses années sous le même régime (figure 3.5, p. 128).

4.1.2.1 *Une mesure d'égalité ?*

Lors de sa campagne électorale, le candidat N. Sarkozy interpelle à plusieurs reprises les Français de l'étranger. Après s'être rendu à Londres pour son premier déplacement étranger après l'annonce de sa candidature, il adresse une lettre ouverte aux Français de l'étranger, datée du 30 mars 2007, dans laquelle il formule son engagement à permettre l'investiture de députés chargés de représenter les Français de l'étranger, au motif de l'accompagnement que mérite leur courage de s'être expatriés.

15. D'après la loi du 11 Août 2004.

“En ce qui concerne votre représentation, elle est déjà assurée au travers des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger et des sénateurs des Français établis hors de France dont je salue le travail. Cependant, je souhaite que soit étudiée la possibilité d'instituer également des députés vous représentant.

À ceux qui critiquent tout et proposent n'importe quoi, je rappelle que la France est un des seuls pays à faire une aussi large place à sa communauté expatriée. Vous avez eu le courage de l'expatriation. Ces initiatives que je vous propose, je les souhaite pour vous aider et vous accompagner.”

☛ Lettre du candidat N. Sarkozy aux Français de l'étranger
le 03/03/07¹⁶

Selon un article du Figaro¹⁷, le projet de modernisation de la représentation des Français de l'étranger était conçu pour leur “permettre (...) d'élire des députés, pour une représentation (...) dans [les] institutions égale à celle des Français vivant en France”, reposant sur l'invocation d'un principe d'égalité entre les citoyens, jusqu'alors rompue par le franchissement de la frontière.

Le compte rendu de la séance plénière de l'assemblée générale de l'AFE du 6 septembre 2007 fait état d'un bref historique des différents projets politiques ayant abouti à la création des députés de l'étranger en 2008. Les prises de paroles successives permettent de retracer cette chronologie. La représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale est un projet soutenu par l'ADFE depuis 2002 mais aussi par S. Royal lors de la campagne présidentielle de 2007 l'opposant à N. Sarkozy.

L'intervention du sénateur J-P. Cantegrit révèle que les premiers projets d'extension de cette représentation remontent à la fin de la seconde guerre mondiale, devant le rôle déterminant qu'a joué la résistance située à l'étranger dans la libération du territoire. C'est à ce motif que le président C. de Gaulle a alors préféré accorder aux Français de l'étranger une augmentation du nombre de leurs sénateurs¹⁸.

En 1981, F. Mitterand considère également ce projet et opte finalement pour une autre mesure modernisatrice : la réforme du CSFE et son passage au suffrage universel. En 1983, le sujet est remis à l'ordre du jour et se heurte à un problème d'ordre constitutionnel avant d'être abandonné¹⁹. En

16. Consulté sur vie-publique.fr.

17. Article du 11 juin 2008, *Le Figaro*.

18. Voir aussi la section 4.1.1.1, p. 206

19. Selon le sénateur J-P. Cantegrit l'article 24 de la constitution prévoit que les Français de l'étranger ne soient représentés qu'au Sénat. Selon lui, l'extension de leur représentation parlementaire aurait alors nécessité une réforme constitutionnelle trop profonde. En réalité, comme le souligne plus tard le sénateur R. Del Picchia, l'article 24

contrepartie, le nombre de sénateurs est doublé. Les députés de l'étranger ne font plus l'objet d'aucun projet officiel jusqu'à la campagne de 2007.

Lors de sa présentation aux élus en 2007, cette mesure fait elle aussi l'objet d'un vif débat²⁰ au sein des institutions de représentation des Français de l'étranger. Les sénateurs en place et les membres de l'AFE craignent déjà la réduction de leurs prérogatives. Lors de la séance du 6 septembre 2007, le sénateur J-P. Cantegrit (UMP) souligne l'implication du type de scrutin (à la proportionnelle ou majoritaire), le développement de manœuvres électorales discutables (parachutages, cumul des mandats) ou encore l'impact d'une telle mesure sur le nombre de sénateurs et le rôle de l'AFE ainsi démunie d'une partie de ses représentants (les sénateurs étant élus par l'AFE). Toutefois, les critiques qu'il formule semblent n'avoir d'autre justification que celle de redouter l'arrivée d'une concurrence parlementaire au sein de la représentation des Français de l'étranger. Il pointe d'ailleurs un problème formel dans cette réforme dont l'acceptation serait assujettie à l'accord du Sénat, lequel, pris dans un conflit d'intérêt, s'y opposerait.

Le sénateur est suivi dans cette opinion par M-C. Sparrow – membre du groupe Indépendants de l'AFE et résidant à Londres – et dont les craintes portent sur la rétrogradation de l'AFE, qu'elle place en l'état au même rang que l'Assemblée nationale pour les Français de métropole et œuvrant continuellement à la progression des droits des Français de l'étranger. Une telle réforme aboutirait selon ses propos à limiter le rôle de l'AFE, la rendant uniquement consultative. Elle ajoute également la crainte que le rôle de ses membres soit "rétrogradé" à l'échelon local, maintenu dans le périmètre de leur circonscription. Ce qui est en effet le cas aujourd'hui.

Paradoxalement, alors que la majorité au Sénat est tenue par la Droite et que la mesure est portée par N. Sarkozy, elle est majoritairement soutenue par les élus de la gauche de l'assemblée. Ceux-ci pointent l'indéniable gain que constituerait l'intégration de la population de l'étranger au processus législatif, au même titre que l'ensemble de la population. C'est d'ailleurs au nom de ce principe d'égalité que le projet a abouti et fut entériné par la loi du 23 juillet 2008. Le sénateur socialiste J-Y. Leconte soulignait également lors de la séance de l'AFE l'aspect identitaire de la représentation

n'avait pas pour but de limiter la représentation parlementaire des Français de l'étranger, mais de permettre leur représentation au Sénat au même titre que les collectivités territoriales métropolitaines.

20. Le récapitulatif des arguments opposés a été donné en exemple de traitement des débats au chapitre 3 : tableau 3.10, p. 159.

parlementaire et ses effets bénéfiques sur le renforcement du lien national, dans un contexte où la durée des expatriations s'allongerait.

Le vote de la loi en 2008 ne permet pas encore de statuer sur le nombre de députés alloués à la représentation des Français de l'étranger. Il faut attendre janvier 2009 pour que le nombre de 11 soit officialisé, impliquant de fait le nombre de circonscriptions, dont les contours demeurent alors à définir, avant leur déclaration au Journal officiel du 27 juin 2009, dans le cadre du redécoupage global des circonscriptions législatives.

L'interview²¹ d'A. Marleix, secrétaire d'état à l'intérieur et aux collectivités territoriales, précise le 8 mars 2009 le nombre final de circonscriptions, les données qui ont présidé à la détermination de ce nombre (les données INSEE de 2008 comparées au recensement général de la population de 2006) et le mode de scrutin pour les élections législatives (scrutin majoritaire).

Une large portion de l'AFE s'était opposée au scrutin majoritaire – lui préférant le scrutin proportionnel – au titre des complications que représente l'organisation des élections pour l'administration consulaire, mais aussi de l'inéquité territoriale qui caractérise la représentation des Français de l'étranger et dont la compensation par les pouvoirs publics ne peut être encadrée comme elle l'est sur le territoire national.

“Pour nous, la seule règle possible, c'est celle de la proportionnelle, tant pour des raisons pratiques que d'équité.”

☞ M. Morales, membre élu de la circonscription de Madrid

“Les études préalables qui ont été faites indiquent que cela ne paraît pas possible et que seules des élections à la proportionnelle à la plus forte moyenne permettraient de résoudre le problème des députés représentant les Français de l'étranger.”

☞ J-P. Cantegrit, sénateur

“Vous voulez la proportionnelle à l'Assemblée nationale? Nous vous apportons 12, 13 ou 14, je n'en sais rien, députés des Français de l'étranger. Pour des raisons matérielles d'ailleurs, (...) on ne peut pas organiser des élections à deux tours pour les Français de l'étranger : le temps n'est pas suffisant pour les organiser, avec les élections nationales.”

☞ R. Del Picchia, sénateur

“Il y a donc la possibilité d'une circonscription unique, qui permet l'application pleine et entière de la proportionnelle, à laquelle nous sommes attachés.”

☞ R. Yung, sénateur

21. Interview à laquelle nous nous sommes déjà référés : 4.1.1.3.

Le choix du scrutin majoritaire bénéficiait de la préférence du gouvernement, afin que les citoyens de l'étranger soient en mesure comme l'ensemble des Français d'identifier clairement un élu pour leur circonscription.

De plus, les détracteurs du scrutin proportionnel avançaient les risques de parachutages et du cumul des mandats qu'il aurait permis. Le sénateur J-P. Cantegrit évoquait alors l'investissement de ces sièges de députés par les leaders des principales formations politiques, notamment ceux ayant occupé des postes importants au MAE. Le sénateur émet alors des craintes quant à la place réservée aux actuels élus de l'AFE susceptibles de briguer ces mandats. La crainte sous-jacente qu'il exprime alors est celle d'une dépossession de la représentation de l'étranger des mains des représentants expatriés (et de l'AFE) par des représentants métropolitains.

“Si nous aboutissons à ce que des députés soient élus à la proportionnelle, ce ne seront pas de vrais représentants des Français de l'étranger qui seront élus : ce seront les représentants des grands partis politiques français, que ce soit l'UMP, le Parti socialiste ou peut-être le MoDem ou je ne sais pas, qui placeront en tête de liste de grands leaders appartenant à leur mouvement.”

☞ J-P. Cantegrit, sénateur

L'analyse des données électorales des scrutins législatifs de 2012 et 2017 nous permettront au chapitre suivant d'évaluer la pertinence de ces craintes émises alors par le sénateur. Les propos d'A. Marleix auprès de l'UFE soulignent par ailleurs la dimension territoriale au cœur des préoccupations du gouvernement quant à la représentation des Français de l'étranger. Cette question a fait l'objet de discussions à l'Assemblée nationale et à l'AFE, révélant les ressorts intrinsèquement territoriaux de la représentation parlementaire, selon une logique inattendue.

4.1.2.2 *Quelle territorialité pour les députés ?*

Comme l'explicitent le sénateur – alors socialiste²² – R. Yung et le sénateur R. Del Picchia (UMP) lors de la séance de l'AFE de septembre 2007, la représentation territoriale des Français de l'étranger telle qu'elle est pensée est perçue de façon trompeuse. Les sénateurs de l'étranger ne sont rattachés à aucune circonscription spécifique et sont dans leur globalité représentants d'une sorte de “collectivité d'outre-frontières” informelle. Pourtant – et c'est l'objet de l'article 24 de la constitution – ils représentent les Français de

22. En 2016, le sénateur R. Yung a rejoint La République En Marche (LREM)

l'étranger auprès du Sénat sous un aspect territorial, au même titre que les sénateurs de métropole représentant les collectivités territoriales. C'est d'ailleurs cet article qui entérine la dimension à la fois territoriale et globale de la représentation par les sénateurs. Comme le soulignent les sénateurs devant l'AFE, les députés sont censés représenter la nation et non le territoire. Si les députés alors à venir devront être élus dans des circonscriptions, ils ne représenteront pas les territoires mais les citoyens qui y résident.

«[On est] des élus très particuliers parce qu'on a une circonscription électorale qui n'est pas un territoire (...) il y a vraiment une différence très forte entre une circonscription électorale et un territoire. Quand on me dit par exemple « vous avez 10 pays », non ce n'est pas une circonscription de 10 pays, c'est une circonscription où je représente les Français résidant dans 10 pays. Bien sûr, quand on fait l'ellipse, on dit « les 10 pays de la circonscription », mais en fait c'est très différent par rapport à quelqu'un qui va dire « j'ai la circonscription de Bordeaux Nord, avec un territoire de tant de m² ».”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Il semble ainsi que la dimension territoriale de la représentation soit volontairement globalisée au Sénat en raison de l'impossibilité matérielle pour un élu français de représenter véritablement le territoire de résidence d'un expatrié. Il faut par ailleurs considérer que le collège sénatorial des Français de l'étranger a été mis en place à une époque où les réalités de l'expatriation étaient bien différentes de celles du XXI^{ème} siècle. Sous la période coloniale, les sénateurs étaient effectivement rattachés aux pays de résidence des Français qui y résidaient, ceux-ci étant alors considérés comme des territoires pleinement français. L'affranchissement des colonies a recomposé les contours de cette représentation, mais le contexte – aussi bien politique que technologique – de l'époque ne permettait pas que l'espace mondial soit partitionné en circonscriptions. Il aurait d'ailleurs été bien plus difficile qu'aujourd'hui pour les postes consulaires d'organiser des élections sur leurs territoires.

Il apparait de ce fait que la lacune territoriale propre à la représentation des Français de l'étranger au Sénat soit due au contexte dans lequel cette mesure ait été décidée. De plus, l'aspect des prérogatives territoriales des sénateurs par rapport à celles des députés permet d'expliquer les mécanismes politiques susceptibles de bloquer le découpage de circonscriptions relatives à des élus représentant les territoires. Les débats ayant eu lieu à ce sujet illustrent un conflit de prérogatives entre élus parlementaires issus d'un système ancien (les sénateurs des Français établis hors de France) et

d'un système alors à venir (les députés), différences que l'on retrouve entre les profils de sénateurs et de députés.

L'observation des profils d'élus parlementaires attire notre attention sur une différence entre les pratiques associatives des sénateurs et des députés. Les affiliations des uns et des autres diffèrent : les sénateurs – comme on vient de l'exposer – sont généralement identifiables à un binôme composé d'une association à laquelle ils appartiennent et d'un groupe politique (ADFE - SOCR²³, dans le cas d'H. Conway-Mouret, par exemple ou UFE - Les Républicains (LR) comme J. Garriaud-Maylam). Les députés en revanche ne sont affiliés qu'à un parti, comme leurs homologues des circonscriptions métropolitaines.

Sur le site institutionnel du Sénat ou de l'Assemblée nationale, seule l'affiliation au groupe ou au parti politique apparaît. Sur le site de l'association, c'est l'appartenance associative du sénateur ou la circonscription du député qui est affichée.

Il semble dès lors que les candidats à l'élection consulaire cherchent à valoriser une appartenance partagée à une association dédiée aux Français de l'étranger et, par ce biais, le partage d'une expérience d'expatriation. De leur côté, les députés²⁴ semblent axer leur communication électorale sous l'angle de leur rôle de parlementaire français au sein de l'Assemblée nationale. Ce positionnement se traduit par la valorisation de l'appartenance à la France, comme pour justifier la représentation parlementaire des Français de l'étranger au seul titre de leur citoyenneté, quel que soit leur lieu de résidence, en France ou à l'étranger.

L'examen des programmes de candidats aux élections législatives de 2017 distingue quatre types de communication électorale, liés à la présentation qui est faite du candidat ou du parti qui l'investit (tableau 4.3). Nous distinguons ainsi les cas où le candidat est fortement mis en avant et officiellement investi par le parti concerné (1), ceux où il est mis en avant mais ne bénéficie d'aucune affiliation (2), ceux où le candidat ne bénéficie que d'un encart de présentation, au second plan par rapport au discours porté par le parti (3), de ceux où le candidat ne figure pas sur le programme électoral, laissant toute place à la communication du parti voire du candidat dési-

Voir aussi les illustrations correspondantes en annexe B.1, p. 595

23. SOCRialiste et Républicain (SOCR)

24. Les sénateurs n'étant pas élus au suffrage direct, ils ne font pas campagne auprès des citoyens, mais auprès du collège électoral, composé des conseillers – dont les membres de l'AFE – et délégués consulaires.

gné à l'élection présidentielle (4). L'éventail des candidats de la première circonscription illustre cette typologie de modes de communication ²⁵.

Tableau 4.3 – Analyse des positionnements politiques des candidats à la députation de la première circonscription législative

NOM	PARTI	REMARQUES
Y. Chantrel ⁽¹⁾	La Belle Alliance Populaire, PS, PRG	Formule en premier lieu son projet pour la France, met en avant ses valeurs politiques
F. Lefebvre ⁽¹⁾	LR, Union des Démocrates et Indépendants (UDI)	Candidat sortant : met en valeur son travail à l'Assemblée nationale et ses relations avec les chefs d'État
R. Lescure ⁽¹⁾	LREM	Argument de la majorité présidentielle : valorisation du parrainage d'E. Macron
D. Regnard ⁽²⁾	–	Discours semblable à celui de F. Lefebvre, même slogan, charte graphique similaire, revendication d'un positionnement droite-centre. Valorisation de l'expérience d'expatriation et des mandats consulaires précédents (conseiller consulaire, membre de l'AFE)
J. Le Boulicaut ⁽³⁾	EELV	L'accent est mis sur les valeurs du parti et l'expérience d'expatriation n'est pas mentionnée
D. Sanchez ⁽³⁾	Nouvelle Donne	Encart modeste sur le parcours du candidat, programme axé sur le discours du parti
L. Pascarel ⁽³⁾	Demain en Commun	Programme proposant de s'inspirer des modèles nationaux de la circonscription (Canada, États-Unis) pour aborder les thématiques françaises générales
E. Desaulnier ⁽⁴⁾	Parti Animaliste	Aucune précision sur le candidat
C. Agathon Burton ⁽⁴⁾	UPR	La candidate ne figure pas sur le programme, la personnification de la candidature n'est incarnée que par le chef du parti (F. Asselineau)
F. Etter ⁽⁴⁾	Ma Voix	Le programme ne repose sur aucune personnification, conformément à la proposition démocratique qu'il porte*

Sources : MAE, 2017

En **gras** : candidat élu

* : site Internet du mouvement Ma Voix

En invitant les Français de l'étranger à élire leurs députés, le projet de N. Sarkozy enrichit certes cet électorat d'une représentation parlementaire

25. Pour exemples, voir la figure B.1, p. 595

étouffée, mais il enrichit aussi l'Assemblée nationale d'un regard extérieur et *sur* l'extérieur.

“L’objectif c’est de représenter les Français d’Europe du Nord et de s’inspirer des modèles des pays de résidence, pour que ce soit une ouverture, et puis d’apporter une sensibilité européenne à l’Assemblée nationale. C’était vraiment ça le profil du mandat.”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

La création des sièges de députés des Français de l'étranger s'est inscrite dans une volonté d'intégrer à l'Assemblée nationale des éléments politiques venus de l'extérieur, et ce faisant, d'y apporter des inspirations internationales, mondialisées, basées sur d'autres modèles politico-économiques. Le député C. Premat²⁶ rapporte avoir puisé dans les modèles scandinaves et baltes des éléments de réflexions qui lui ont permis de s'investir à l'Assemblée nationale sur des dossiers qui ne concernaient directement pas les Français de l'étranger, notamment avec B. Hamon sur la question de la reconnaissance du *burn out* comme maladie professionnelle.

Cet exemple d'exercice de la représentation législative témoigne des changements que cette réforme de la représentation est susceptible d'insuffler dans la politique française. Si l'égalité entre les citoyens demeure à vérifier à l'aune des pratiques politiques des députés mais aussi des pratiques et représentations des citoyens à l'égard de ces représentants, il semble que cette réforme soit en mesure de permettre l'intégration de nouvelles valeurs, issues de modèles politiques étrangers, au sein de l'Assemblée nationale et donc de la politique française. Il reste toutefois à considérer ponctuellement les modèles politiques dont s'inspire la sphère législative.

Entre volonté de prolonger le système français à l'étranger et volonté d'inclure des éléments extérieurs à la politique française, les projets de modernisation institutionnelle des années 2007-08 et 2012-13 ont eu des répercussions que nous proposons d'analyser en profondeur, aussi bien sur le plan institutionnel que citoyen. Afin de donner une perspective différente à ces projets politiques, comparons-les à un champ d'études plus indirectement lié à la politique française classique : celui de l'enseignement français à l'étranger. Nous avons envisagé ce domaine comme intrinsèquement lié à la politique extérieure française, toutefois selon des contours moins abstraits, plus pratiques au regard de l'usage que les Français de l'étranger

26. Député socialiste de la circonscription Europe du Nord de 2014 à 2017, suppléant de la députée A. Lemaire, résidente londonienne, entrée au gouvernement comme secrétaire d'État chargée du Numérique.

sont susceptibles d'en avoir. Le système français d'enseignement à l'étranger a été lui aussi structuré par des réformes récentes qui l'ont transformé en profondeur et appellent encore aujourd'hui à le repenser pour envisager l'avenir de la place de la France dans le monde.

4.2 DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement français à l'étranger repose sur un système centralisé et institutionnalisé prenant la forme d'un réseau d'établissements piloté par une agence publique, elle-même placée sous égide ministérielle. Cette affiliation institutionnelle implique certes des critères pédagogiques – incarnés par le MEN – mais aussi et en premier lieu des critères diplomatiques – incarnés par le MAE.

Ce positionnement administratif résulte d'une ambition politique à l'égard du réseau pédagogique et de l'enseignement au sens large.

Le réseau d'enseignement répond à une double injonction politique d'accompagnement des Français de l'étranger – qui justifie l'investissement public dont il bénéficie – et de diffusion culturelle et linguistique hors de France – qui justifie le caractère diplomatique de cet investissement.

Les projets politiques liés au réseau d'enseignement hors de France abordent cette logique duale sous l'angle du développement, que ce soit par le biais de l'attractivité du réseau des établissements ou de l'inclusion des familles françaises.

Au motif de l'amélioration de l'accompagnement des familles françaises, l'AEFE s'est dotée d'un réseau d'établissements unique au monde, tant par son déploiement que par son encadrement institutionnel. Toujours au même motif, la prise en charge publique des frais de scolarité sous N. Sarkozy à partir de 2008 s'inscrit dans ce même projet de développement de l'offre pédagogique à l'adresse des familles françaises de l'étranger.

Que ce soit par l'augmentation de ses capacités d'accueil (section 4.2.1) ou de sa propension à soutenir les familles françaises sur le plan financier (section 4.2.2), le système d'enseignement à l'étranger fait l'objet de projets de développement formulés sous l'angle de l'accompagnement, autrement dit au bénéfice d'un public français.

4.2.1 *Accompagner les familles à l'étranger*

Les politiques de développement de l'enseignement français à l'étranger sont communément vouées à l'amélioration de ses capacités d'accompagnement, donc d'accueil des demandeurs. Nous avons divisé ces politiques publiques en deux axes : l'augmentation du nombre d'établissements susceptibles d'accueillir des élèves français (section 4.2.1.1), et l'homologation de l'enseignement dispensé par les établissements du réseau, afin que celui-ci réponde à des normes de qualité auxquelles les demandeurs accordent de l'importance (section 4.2.1.2). Ces deux orientations institutionnelles ont guidé le développement matériel de l'enseignement français à l'étranger, afin qu'il accroisse sa présence dans le monde. Nous avons envisagé la valorisation de cette présence à l'étranger sous un angle double : à l'adresse des Français de l'étranger, dans une optique d'accompagnement, comme le supposent les discours officiels ; mais aussi à l'adresse des populations locales et tierces, dans une optique de rayonnement, comme peuvent l'impliquer de façon sous-jacente les améliorations apportées au système.

4.2.1.1 *Augmentation du nombre d'établissements et de la population scolaire : l'AEFE est le premier réseau mondial*

Le développement de l'AEFE s'est traduit en premier lieu par l'augmentation de ses capacités d'accueil et par l'intensification de l'encadrement dont font l'objet ces établissements devenus plus nombreux. L'augmentation du nombre d'établissements appartenant au réseau et le renforcement de leurs liens avec l'agence centrale avait pour but d'orienter le réseau dans une optique d'efficacité au regard de l'enjeu géopolitique que représentent d'une part la diffusion du Français et d'autre part l'accompagnement des familles d'expatriés.

ACCOMPAGNER L'ACCROISSEMENT DE L'EXPATRIATION

Le projet d'un organisme régulant l'offre d'enseignement français à l'étranger est formulé initialement à la fin des années 1980, alors que la mondialisation telle qu'on la connaît aujourd'hui est en plein essor. C'est à cette époque que se posent les bases de l'accroissement de l'expatriation qui s'épa-

nouira pleinement dans les années 1990²⁷, à la faveur du développement des transports, de l'accélération des échanges internationaux ou encore de la construction européenne et de la libre circulation dans l'espace Schengen.

En réalité, l'enseignement français à l'étranger précède largement la création de l'AEFE – et des dispositifs analogues antérieurs – et fait l'objet depuis les années 1980 d'un encadrement croissant, sans cesse réaffirmé, sans cesse perfectionné. Les systèmes visant à le mutualiser se sont appuyés sur des établissements existants, ancrés localement parfois depuis des siècles. Les plus anciens établissements scolaires français hors de France, comme celui de Berlin (créé par les Huguenots en 1689), de Londres (en 1915) ou de New York (1935) portent les traces d'une histoire des migrations et d'une expansion française démographique, culturelle et linguistique.

À la fin des années 1970, l'Éducation Nationale met sur pied un système d'accréditation des établissements se réclamant de l'éducation française, afin d'encadrer leurs orientations pédagogiques²⁸. En 1980, dans la poursuite d'un objectif d'encadrement du dispositif scolaire, une commission est créée "pour la scolarisation des enfants des Français résidant à l'étranger"²⁹. Ces deux mesures caractérisent l'enjeu alors attribué à l'enseignement français : il s'agit d'accompagner. Les écoles ont un but – celui de scolariser – et il faut leur donner des outils pour atteindre cet objectif de façon cohérente et centralisée. On considère alors que l'accès à l'éducation est un droit qui doit être le même pour les élèves français, et que l'expatriation de leurs parents ne doit pas être un frein à leur poursuite scolaire et doit permettre leur réinsertion dans le système français classique.

RÉFORMER LES INSTITUTIONS PAR UN ENCADREMENT RÉAFFIRMÉ

Au fil des années 1980, les principales revendications concernant l'enseignement français à l'étranger concernent deux points principaux qui font l'objet d'une activité parlementaire relativement dense. Le premier problème concerne les frais de scolarité et la charge qu'ils représentent pour les familles ainsi que les inégalités qu'ils subissent selon les situations géographiques. Le deuxième problème concerne la diversité des statuts des personnels enseignants qui occasionnent des disparités parfois importantes

27. Voir la figure 2.3, p. 71

28. Source : décret 77-822 du 13 juillet 1977

29. Source : JO du 19/06/80, p. 1503

selon le mode de gestion des établissements (privés, subventionnés), les pays d'exercice (notamment par le biais du système monétaire) et la nature des contrats de travail (de droit local ou français). Ces éléments de différenciation par pays et types d'établissements impliquent des inégalités financières aussi bien pour les enseignants (par le biais des salaires) que pour les familles (par le biais des frais de scolarité). Les parlementaires les plus investis dans la résolution de ces deux problématiques plaident pour la mise en place d'un système plus égalitaire, plus équitable, permettant de lisser la diversité de ces situations et d'harmoniser le service public éducatif.

Alors que le Conseil pour l'Enseignement Français à l'Étranger (CEFE), créé en 1982³⁰, avait été conçu pour apporter l'aide de l'État aux établissements et aux familles – notamment par la voie financière – les questions posées par les sénateurs et députés au gouvernement pendant la décennie témoignent de l'inefficacité relative de ce conseil. En 1984, le cadre juridique du CEFE est annulé et à partir de 1986 la commission n'est plus réunie officiellement. L'accompagnement des Français de l'étranger par la voie de l'éducation semble négligé, alors que la situation des établissements et des usagers du système scolaire alerte les sénateurs, comme en témoignent à plusieurs reprises les interpellations du MAE par des sénateurs de divers bords politiques. Le sénateur J. Balarello³¹ pointe un désengagement budgétaire qui s'illustre par la dégradation des établissements, leur cession à des capitaux privés ou étrangers, l'augmentation parfois excessive des frais de scolarité (+100% au Maroc en 1986), la baisse des subventions, les suppressions de postes d'enseignants expatriés. Son interpellation du gouvernement, en date du 24 avril 1986, témoigne d'une inquiétude sur le ternissement de "l'éclat [des lycées français de l'étranger], indispensable au rayonnement culturel français".

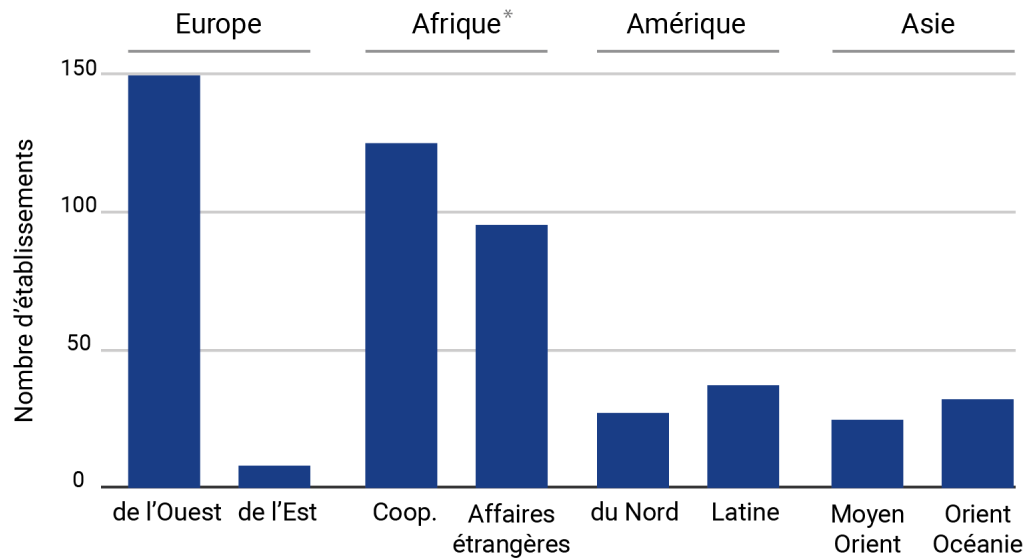
La nomination du Secrétaire d'État chargé des relations culturelles internationales T. de Beaucé en 1988 amorce le principal changement qu'ait connu l'enseignement français à l'étranger avec la structuration de l'AEFE, sur les bases d'un CEFE délégué et d'un vivier d'établissements disparates nécessitant une importante entreprise d'harmonisation. La mise en réseau des acteurs de l'enseignement, la standardisation des programmes, des frais de scolarité et des systèmes de rémunération des personnels pédagogiques

30. Créé par les décrets 82-858 et 82-859 du 7 octobre 1982

31. J. Balarello est référencé sur le site du Sénat comme membre du groupe UMP. Compte tenu de sa période d'exercice, nous estimons qu'il s'agit du Rassemblement Pour la République (RPR)

passent alors par une prise de conscience de la diversité et de l'originalité qui caractérisent l'enseignement français à l'étranger.

FIGURE 4.3 – Nombre d'établissements scolaires accrédités par le MEN par région du monde, en 1989, avant la création de l'AEFE



* : Du point de vue des pouvoirs publics, le continent africain est divisé en deux ensembles en fonction du ministère dont les pays relèvent.

Graphique réalisé d'après l'Avis rédigé par le sénateur J. Habert au nom de la commission des affaires culturelles – tableau en annexe A.1

Les établissements sont alors divisés en fonction de leur statut et contraints à une coopération accrue avec leurs égides ministérielles (Ministères des Affaires Étrangères, de la Coopération, et de l'Éducation Nationale en moindres mesures). La constitution de ce réseau donne l'image d'un dispositif régulé, piloté depuis Paris et ventilé en tous points du monde. En réalité, ce réseau s'est constitué à partir d'établissements pré-existants, le plus souvent issus d'initiatives locales, portées par des citoyens ayant eux-mêmes manifesté un besoin d'accompagnement éducatif en français.

“Il faut également rappeler que ce réseau est issu presque exclusivement d'initiatives privées locales et de contributions volontaires. Les statuts très divers qui régissent les établissements sont le reflet de cette genèse originale qui doit inciter à envisager avec prudence toute réforme de structures de ce réseau, sans pour autant bien évidemment conduire à écarter *a priori* toute idée d'aménagement susceptible de contribuer réellement à son amélioration. ”

☞ Intervention du sénateur P. d'Ornano lors de la présentation du projet de loi portant création de l'AEFE, JO du 15/06/90

En somme, la constitution du réseau des établissements piloté par l'AEFE fut conçue pour poursuivre par la voie étatique un processus d'encadrement que les usagers avaient mis en place par leurs propres moyens, comblant dans un premier temps les lacunes ou le manque d'initiative publique. L'AEFE que nous connaissons aujourd'hui, issue de la progression de ce processus d'institutionnalisation, repose donc sur des bases auto-organisées dont l'État a pris le relai tardivement. Ce retard d'investissement public est toutefois à relativiser, notamment par l'échelle temporelle sur laquelle s'est inscrit ce processus d'implantation. La création des établissements berlinois, new yorkais ou londonien remonte en effet à des dates lointaines. Voyons à présent par quel dispositif pédagogique s'est poursuivi l'encadrement administratif de l'enseignement français à l'étranger depuis les institutions centrales.

4.2.1.2 *L'homologation des établissements*

L'homologation des établissements³² est le principe par lequel le réseau des établissements de l'AEFE s'inscrit dans une continuité internationale, horizontale, mais aussi nationale, verticale, en ce qu'elle garantit la conformité des cursus aux directives du MEN. Elle se situe à l'intersection des objectifs d'accompagnement et d'influence du réseau.

UN RÉSEAU STANDARDISÉ QUI FAVORISE LA CONTINUITÉ SCOLAIRE

L'homologation a pour but de conformer les établissements aux directives du MEN et fait de l'AEFE une incarnation du service public français à l'étranger. Elle offre la possibilité aux élèves ayant bénéficié de ce système de poursuivre leur scolarité – voire leurs études supérieures – en France. Cette caractéristique du réseau d'établissements s'adresse à des individus (familles ou élèves) qui envisagent à plus ou moins long terme un retour en France et souhaitent s'assurer une bonne réinsertion au sein du système français le moment venu.

Cet aspect de l'homologation par le MEN vise une cible de Français expatriés attachés à l'enseignement de leur pays d'origine, soucieux de ne pas s'en écarter, que ce soit par souci de transmission linguistique et culturelle à leurs enfants ou par pragmatisme, dans le but d'assurer leur suivi scolaire

32. Que nous avons définie au paragraphe 2.2.3.3, p. 103.

ou leur poursuite d'études une fois revenus en France. Cet enjeu d'accompagnement de la population expatriée est ainsi également susceptible d'éviter le risque de leur dispersion, de leur émigration hors du circuit français et de leur adhésion à un autre système. Les acteurs pédagogiques du système scolaire à l'étranger, enseignants ou chefs d'établissement ont conscience de ce qu'implique l'homologation auprès des usagers :

“[Les parents] ne veulent pas l'enseignement français pour le français, ils veulent l'enseignement homologué. Ils veulent l'homologation. L'homologation ça veut dire qu'on est reconnu par l'Éducation Nationale, et ça c'est super important pour les parents. Parce que c'est des parents qui ont souvent une grande mobilité, ça leur assure que leur enfant puisse avoir une place dans un autre établissement de l'AEFE. ”

☺ 0030 AR

“[Il y a] beaucoup de parents français qui n'attendent qu'une chose, c'est que votre école soit homologuée pour pouvoir mettre leurs enfants.”

☺ S. Dehon, directrice de l'École Internationale Franco-Anglaise (EIFA)

“Pour les Français, c'est les programmes français avec l'homologation qui compte, pour qu'il puissent, s'ils rentrent à Paris, aller dans l'une des bonnes écoles, ou s'ils vont à l'étranger, pouvoir entrer dans les lycées à l'étranger.”

☺ S. Dehon, Directrice de l'EIFA

L'UFE, afin d'informer les familles au sujet de l'enseignement, liste les avantages et les inconvénients impliqués par le choix de l'un ou l'autre des systèmes scolaires : français ou local. Les avantages et inconvénients du système local traduisent une répartition des objectifs poursuivis.

“Les raisons qui peuvent conduire à opter pour une scolarité dans une école locale présentent des avantages et des inconvénients.

— Les avantages :

L'apprentissage d'une langue étrangère,
La connaissance d'une culture différente,
Une ouverture d'esprit...

— Les inconvénients :

Un manque d'équivalence avec le système français,
La barrière de la langue,
La qualité de l'enseignement...

Pesez alors le pour et le contre, et choisissez en conséquence.”

🌐 UFE, “Quel système scolaire choisir pour mes enfants ?”

Cette liste est ensuite complétée d'un descriptif des alternatives que propose le système français. Le choix de l'immersion locale est résumé à l'ouverture linguistique et culturelle susceptible d'encourager le développement

de l'enfant concerné. Les arguments mobilisés en faveur de l'enseignement français s'appuient sur des critères plus pragmatiques liés à la qualité du parcours qu'effectuera l'élève. Cette répartition des caractéristiques de l'un et l'autre des systèmes semblent plaider en faveur du recours à l'enseignement français, qui favorisera la continuité d'une scolarité envisagée selon des critères de performance.

LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS AU CŒUR D'UN DISPOSITIF MONDIAL

La standardisation des programmes et des statuts place le MEN à la tête d'un vaste réseau sur lequel il exerce une influence ferme et par son intermédiaire, l'influence de l'État français.

L'homologation assure la reproductibilité du modèle pédagogique français et place tous les établissements scolaires qui y répondent dans un même système intégré dont chacun – en France et à l'étranger – tire des bénéfices. Les établissements de France se retrouvent ainsi parties prenantes d'un réseau internationalisé, projeté hors des frontières et implanté dans de nombreux pays. Les établissements de l'étranger sont pour leur part rattachés à un service public national placé sous l'égide d'institutions centrales.

Le fait que ce réseau réponde à des directives presque identiques, qu'il porte une même voix et place presque au même plan les établissements de France et du monde en fait l'expression d'une institution nationale qui transcende à la fois les frontières et les échelles spatiales. Le projet de développement de l'AEFE s'est ainsi inscrit dans une vision d'exportation du modèle pédagogique français à des fins d'influence culturelle et linguistique, dans la lignée d'une vision diplomatique française que L. Fabius substituait au *soft power* de J. Nye (MARTEL, 2013 ; NYE, 1990).

L'initiateur de la création de l'AEFE présente au Sénat ce projet dans une optique de modernisation, à la fois par la diffusion et l'enracinement culturel que représentent les écoles.

“Il y a quelques mois, j’ai eu l’honneur de présenter à la Haute Assemblée, à l’occasion de la discussion de la loi de finances, les grandes lignes de la politique que nous souhaitons mettre en œuvre pour moderniser nos réseaux culturels extérieurs [et pour favoriser la] diffusion du français, [notamment par le biais des] « écoles françaises », que nous sommes nombreux à considérer comme un instrument privilégié de son enracinement (...)

C’est, en effet, en rénovant ce dispositif dans son ensemble, hors des routines et sans nous satisfaire d’habitudes invétérées, que nous pourrons rendre à la France les moyens de son rayonnement. Les établissements scolaires français à l’étranger sont plus spécifiquement au cœur du projet de loi dont l’examen vous est aujourd’hui proposé. Ces établissements constituent un réseau dont vos rapporteurs et le Gouvernement s’accordent à reconnaître le caractère exceptionnel, par son étendue et par sa diversité (...).

Ce n’est pas vous non plus que j’aurai à convaincre de l’importance de ce dispositif scolaire pour l’audience de notre langue et pour l’ensemble de notre rayonnement extérieur.”

☞ Présentation par le Secrétaire d’État T. de Beaucé du projet de loi portant création de l’AEFE, JO du 15/06/90

La création de l’AEFE découle d’un projet d’intégration des institutions françaises et des acteurs locaux de l’étranger au sein d’un même appareil institutionnel. Ce système est pensé comme un réseau dont le cœur est situé en France, dans les ministères, et dont les membres sont ancrés à l’étranger, au contact des populations. Par l’homologation, les établissements de France et de l’étranger sont placés sur un pied d’égalité, répondant aux mêmes directives et œuvrant de la même manière.

UN CAPTEUR D’ÉLITES CIRCULANTES AU BÉNÉFICE DE LA FRANCE

Enfin, l’harmonisation des programmes à travers le monde offre une simplification du suivi scolaire entre les établissements du réseau, entre les villes et les pays du monde. Cet effet augmente l’attractivité du réseau d’enseignement français à l’étranger auprès des individus les plus à même de déménager et de scolariser leurs enfants dans différents établissements au cours de leur cursus. En effet, le système français est le seul à proposer un enseignement homologué à travers le monde. S’il existe dans de nombreux pays des établissements britanniques, américains, allemands, *etc.* ceux-ci ne répondent pas à des directives centralisées garantissant le suivi scolaire international de leurs élèves. La standardisation des programmes constitue ici un argument cosmopolite, s’adressant à une catégorie sociale relativement élitaire, sinon circulante, tout en étant en recherche de stabilité éducative (WAGNER, 2007). L’une des cibles poursuivies par l’homologation concerne

donc des familles qui accordent une certaine importance à la qualité de l'enseignement transmis à leurs enfants malgré leurs déplacements et les ajustements culturels et linguistiques qu'ils impliquent, comme nous l'ont confirmé des acteurs de l'enseignement français à l'étranger.

“On accueille des Français, mais on accueille aussi beaucoup de nationalités différentes. On en a quarante-quatre cette année.”

☞ S. Dehon, Directrice de l'EIFA

“[Dans ma classe], j'ai une Canadienne, qui va repartir l'année prochaine, qui était à Londres depuis deux ans. Des binationaux Italiens, dont un qui parle trois langues, une autre Italienne qui parle aussi trois langues, et une petite qui est Française, mais qui a vécu ses six premières années aux États-Unis. (...)”

Là, il y a des parents qui vont à Hong Kong. Ils y étaient il y a trois ans, ils sont venus ici, ils repartent, et leur gamin il peut suivre, il a rien perdu du tout, il a fait le programme.”

☞ 0030 AR

“Les 10 % qui restent, c'est toutes sortes de nationalités (...) Ça peut être des familles qui viennent du Maroc, du Liban, d'Amérique du Sud, *etc.* et dont l'enfant était déjà inscrit dans un établissement de l'AEFE.”

☞ O. Rauch, proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

L'enjeu crucial que représente l'homologation sous cet aspect réside dans l'attractivité qu'elle confère au réseau scolaire. Cette attractivité s'adresse à une cible qui n'est pas directement concernée par l'enseignement français, n'étant ni forcément française ou francophone, ni même forcément locale. Il s'agit notamment des “tiers”, séduits par la réticularité et la diffusion mondiale du système français. L'action du MEN permet donc la captation d'un public supplémentaire qui porte la diffusion de la langue et de la culture française autour du monde, au fil de ses déplacements.

Par la délivrance du baccalauréat à des élèves étrangers, l'homologation est au cœur du dispositif de rayonnement non seulement culturel et linguistique, mais aussi d'une stratégie politique à long terme.

“3 000 [élèves étrangers] environ décrochent le baccalauréat français chaque année. Mais les données ont beaucoup changé au fil des années : l'idée initiale, recevoir les enfants des élites locales dans l'espoir qu'ils deviennent un jour des hauts fonctionnaires ou hommes politiques amis de la France, a été battue en brèche par l'histoire, les évolutions sociologiques et économiques. En particulier « du fait de l'enchérissement des frais de scolarité, la solvabilité des familles est devenue un critère important ».

D'où une éviction « mécanique », dans un nombre croissant de pays, des classes intellectuelles initialement visées au profit de nouveaux milieux d'affaires.”

☞ *Le Figaro*, article du 08/03/00

Cet article du *Figaro* confirme la teneur du projet politique qui présidait au développement de l'enseignement français à l'étranger, dépassant de loin le seul aspect de l'extension du service public à l'étranger. La captation d'un certain public dans le système scolaire ouvre en effet la voie à la consolidation de liens internationaux parmi les futurs acteurs de la mondialisation. Selon l'auteur de l'article, l'impact de la mondialisation et de l'internationalisation des milieux d'affaires sur le système scolaire de l'étranger aurait contribué à la réorientation des objectifs de l'AEFE. Comme nous le développerons au sujet des mesures de prise en charge des frais de scolarité, le critère financier qu'évoque l'article est une particularité de l'enseignement de l'étranger qui contribue à le différencier du dispositif éducatif français global.

L'homologation repose sur trois facteurs qui contribuent à la valorisation du circuit d'enseignement français : la simplification de la scolarité en contexte de mobilité, la possibilité de poursuivre ses études en France et la présence institutionnelle française à l'étranger. Ils incarnent respectivement l'adaptation des institutions françaises à la mondialisation, l'intégration du système français dans le monde et son universalité. Ces facteurs s'adressent à différentes cibles françaises et étrangères, circulantes et sédentaires, et incarnent les deux objectifs de l'enseignement français : l'accompagnement et le rayonnement.

La version du 10 Juillet 2013 de l'article L452-2 du Code de l'Éducation ajoute que l'équilibre entre les différentes missions de l'AEFE sera subordonné aux capacités d'accueil de ses établissements. Cette mention laisse supposer un antagonisme entre les différentes missions qui incombent à l'Agence, à l'aune de la capacité de réponse de l'offre à la demande. Cette considération des particularités des situations propres à chaque établissement laisse supposer des disparités internes au réseau qui différencieraient

les établissements et les missions qu'ils remplissent. Dès lors, nous ne considérons plus l'AEFE comme un réseau homogène, mais comme la somme d'acteurs divers, soumis à des contraintes géographiques et politiques particulières. Ces particularités et l'incomparabilité des situations, conjuguées à la concurrence que se font les missions de l'AEFE se manifestent de façon globale au détriment des familles françaises en demande d'accompagnement.

4.2.2 *Prendre en charge une scolarité coûteuse*

En 2007, lors de la campagne électorale, N. Sarkozy promet aux Français de l'étranger la mise en place d'une mesure longtemps proposée, abondamment discutée et sans cesse repoussée : la Prise En Charge (PEC) des frais de scolarité. Depuis les années 1980, sénateurs et députés participent à ce débat au nom de l'égalité entre les élèves de France et de l'étranger. Observons les ressorts de cette mesure inattendue, au cœur d'un programme électoral libéral, les conditions de sa mise en place et ses effets.

4.2.2.1 *Réduire les inégalités face aux frais de scolarité*

“Vous avez eu le courage de l'expatriation. Ces initiatives que je vous propose, je les souhaite pour vous aider et vous accompagner.”

☉ N. Sarkozy, Lettre aux Français de l'étranger³³, 2007

Mesure phare de son projet pour les Français de l'étranger, et présentée comme telle, la PEC est-elle pour autant une véritable mesure d'accompagnement ?

Depuis les années 1980 et le début de la construction institutionnelle du réseau pédagogique, la question des frais de scolarité est un des principaux thèmes qu'abordent les élus lors des assemblées, que ce soit à l'AFE, au Sénat ou à l'Assemblée nationale. La mesure de gratuité est constamment renvoyée pour raisons budgétaires. Pourtant, après avoir effectué à Londres son premier déplacement de campagne³⁴ à l'étranger, N. Sarkozy la remet au goût du jour dans sa lettre aux Français de l'étranger du 30 mars 2007.

33. Source : vie-publique.fr

34. Le 30 janvier 2007, 15 jours après son investiture comme candidat de l'UMP

Mettant en valeur une double problématique d'accès au système scolaire (par le biais financier et géographique), le candidat Sarkozy invoque alors les thèmes de l'exclusion et de la solidarité ainsi que le rôle du service public. Le projet qu'il formule dans cette lettre aux Français s'inscrit dans un éventail de mesures tournées vers l'accompagnement, conjointement au projet d'extension de leur représentation parlementaire à l'Assemblée nationale.

“Chers compatriotes établis hors de France, (...)

À vous qui vivez à l'étranger, permettez-moi de vous exprimer mon engagement à votre égard.

J'affirme, tout d'abord, qu'il n'est pas normal qu'un enfant français soit exclu de notre système d'enseignement soit pour des raisons financières, soit pour des raisons géographiques. C'est pourquoi je souhaite que dès la rentrée scolaire 2007, le coût des études de vos enfants dans les lycées français à l'étranger à compter de la classe de 2^{nde} soit intégralement pris en charge par la collectivité nationale. C'est un geste fort que je souhaite que l'on fasse en votre direction (...)

L'État doit assumer son rôle et vous permettre d'offrir à vos enfants les meilleures études possibles (...)

Notre solidarité nationale ne peut, en effet, s'arrêter aux frontières géographiques de notre pays.”

🗨️ N. Sarkozy, *op. cit.*

Ces thématiques alimentent les préoccupations des expatriés et sont couramment relayées par leurs élus, ce qui en fait un enjeu électoral de premier ordre.

UNE MESURE QUI CORRESPOND À LA RÉALITÉ POUR LES FAMILLES

La scolarité à l'étranger représente un coût non négligeable qui constitue une problématique pesante pour les familles expatriées. Les établissements scolaires à l'étranger proposent presque tous une scolarité payante, sur le modèle de l'enseignement privé. Selon l'association ADFE, les frais de scolarité dans le réseau français connaissent de profondes disparités selon les pays. Alors qu'une année scolaire coûterait en moyenne 4 900 € par an et par enfant à l'échelle mondiale, les frais pratiqués librement par les établissements – à gestion strictement privés, hors Établissement en Gestion Directe (EGD) – s'étendent en 2018-19 de moins de 1 000 € sur le continent africain à plus de 25 000 € par an³⁵ sur le continent américain. Cette donnée ne tient pas compte des disparités de pouvoir d'achat que l'on observe selon les pays, ni même de la probable dégressivité des frais d'inscription

35. Source : Site de l'ADFE, “Scolarisation”

en fonction du nombre d'enfants d'un même foyer inscrits dans l'établissement. Toutefois, au-delà de toute comparabilité des niveaux de vie, la consultation des grilles tarifaires des établissements français les plus chers du monde révèle les extrémités que peuvent atteindre les frais d'écolage. C'est le cas des établissements situés sur le sol américain, notamment du Lycée Français de New York, situé dans l'*Upper East Side* et au sein duquel une année de scolarisation s'élève à 38 000 \$ par an et par écolier, soit environ 33 000 €³⁶

“Palais de verre trônant sur la 75^{ème} rue du très opulent *Upper East Side*, blason unissant les drapeaux tricolore et étoilé au-dessus de la porte électronique, ascenseurs clinquants et agent de sécurité impeccable qui enregistre l'identité des visiteurs : on se croirait dans une organisation internationale ou une ambassade. Si ce n'est que le ballet des voitures de luxe ne déverse pas un flot de diplomates en costumes trois pièces, mais des enfants et des adolescents en uniforme, cartable sur le dos. Ici, les frais d'inscription s'élèvent à 26 000 dollars par an. « Auxquels il faut ajouter 3 000 dollars de frais de première inscription », nous précise [la responsable des admissions] à la période des inscriptions scolaires.”

✎ B. Rabeuf, “Au lycée français de New York, la fin d'un privilège”, article du 06/09/12, sur *Le Monde Diplomatique*

Précisons que le sol étasunien n'accueille aucun EGD et de fait, tous les établissements y relèvent d'un régime local (cartes A.6 à A.7). Le financement des établissements repose souvent sur un modèle de bienfaisance, ce qui contribue inmanquablement à la hausse des prix.

“Smokings, robes de soirée, parures étincelantes et champagne qui coule à flots. Réception très attendue, le gala annuel du Lycée français de New York, qui réunit les généreux donateurs de l'établissement, s'est tenu dans le hall bleu électrique du luxueux hôtel *Park Avenue Armory*, le 17 mars dernier. Jean-Paul Gaultier s'y est vu remettre le prix Charles de Ferry de Fontnouvelle – du nom du comte et diplomate français qui fonda le lycée en 1935 – pour sa « contribution au rayonnement de la communauté franco-américaine ». Le couturier succédait à la journaliste Anne Sinclair, à Christine Lagarde, directrice générale du FMI, ou encore à Michel Pébereau, président du conseil d'administration de BNP Paribas. Cette année, les commensaux de la table « Picasso » (douze personnes) avaient déboursé 25 000 dollars, contre 20 000 pour ceux de « Hemingway » (dix convives). À chaque fois, naturellement, la prestation offre la possibilité de projeter un logo d'entreprise sur un écran géant. Les bourses les plus étriquées se sont rabattues sur la table « Cocteau », qui, pour 10 000 dollars, ne donnait droit qu'au programme broché du gala.”

✎ B. Rabeuf, *op. cit.*

36. Source : Site du Lycée Français de New York : “Frais de scolarité”

Alors que les frais de scolarité new-yorkais atteignaient un maximum de 70 000 francs (10 000 €) en 2000³⁷ et de 19 000 € annuels en 2011³⁸, il semble que l'augmentation subie sur cette période ne réponde pas uniquement à une simple logique d'inflation.

D'un pays à l'autre, la comparaison des niveaux de frais de scolarité demandés par les différents types d'établissements en fonction de leurs pays d'origine souligne de fortes variations (tableau 4.4). À l'échelle locale, au sein d'un même pays voire d'une même ville, les offres d'enseignement étranger pratiquent des frais de scolarité inégaux, parmi lesquels les tarifs français sont souvent les plus bas. Les tarifs les plus élevés sont régulièrement pratiqués par les établissements allemands, britanniques et étasuniens.

Tableau 4.4 – Comparaison des frais de scolarité (en €) pratiqués par les différents établissements étrangers dans une même ville, en 2003

VILLE	OFFRE FRANÇAISE	ÉTASUNIENNE	BRITANNIQUE	ALLEMANDE
ROME	2 702	11 103	11 826	2 582
LONDRES	2 371	11 025	–	3 820
LA HAYE	5 025	8 331	9 480	4 500
JOHANNESBURG	1 860	20 000	2 726	1 152
PEKIN	4 945	± 12 000	–	± 5 000
DJEDDAH	5 025	7 540	16 000	–
BOGOTA	1 600	3 000	–	1 500

Cariot, B., 2003, *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?*

L'enseignement tient une place primordiale dans la hiérarchie des informations relayées par les deux associations principales que nous avons déjà présentées. L'ADFE consacre une catégorie de rubriques à l'enseignement et à la présentation des différentes modalités de scolarisation des jeunes Français à l'étranger, au même niveau d'importance que les démarches d'état-civil³⁹. Le caractère payant de la scolarité et les indications relatives aux bourses scolaires sont des informations qui bénéficient d'une grande visibilité au sein de cette publication et interviennent en premier lieu après un cadrage théorique sur les statuts administratifs d'établissements – ce

37. Source : Le Figaro, article du 08/03/00

38. Source : Le Figaro, article du 02/08/11

39. Source : Site de l'ADFE : "Enseignement"

qui par ailleurs conditionne les frais de scolarité pratiqués et l'éligibilité des élèves aux bourses de l'AEFE.

L'UFE de son côté, alors qu'elle accorde une place tout aussi importante à la thématique de l'enseignement, ne traite celle des frais de scolarité que de façon minoritaire, l'opposant à d'autres arguments d'ordre éducatif tels que l'ouverture d'esprit, l'apprentissage linguistique, la poursuite d'étude et la qualité de l'enseignement⁴⁰. L'article ne cite aucun montant particulier et renvoie vers les possibilités de prise en charge par l'entreprise de l'expatrié. Cet article semble s'adresser majoritairement à des individus expatriés qui peuvent envisager ce type de financement. Les Français de l'étranger répondant à un contrat professionnel local, expatriés à titre personnel ne peuvent en effet prétendre à ce type d'avantages sociaux et sont souvent contraints de scolariser leurs enfants dans le système public local, toute considération éducative ou linguistique mise à part.

UNE MESURE DISCUTÉE DEPUIS LONGTEMPS

La question des frais de scolarité tient une place prépondérante dans le discours d'élus. On l'a vu au sujet des parlementaires des deux chambres qui par leurs interpellations répétées au gouvernement dans les années 1980 ont accompagné la création de l'AEFE.

“M. Émile Koehl attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur un problème qui préoccupe les Français de l'étranger, à savoir le coût de la scolarité dans les lycées français à l'étranger.”

☞ E. Koehl (député, Union pour la Démocratie Française (UDF)),
Question écrite n° 31 734 au MAE, le 26/10/87

“M. Louis Souvet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les frais de scolarité que supportent les familles françaises installées à l'étranger et dont les enfants sont scolarisés dans un lycée français. Le coût varie, en effet, de façon importante suivant les pays et peut placer certaines familles dans des conditions difficiles. Il lui demande de bien vouloir lui exposer les mesures qui pourraient être prises pour éviter que les familles installées à l'étranger soient par trop pénalisées.”

☞ L. Souvet (sénateur, RPR),
Question écrite n° 09 458 au MAE, le 28/01/88

À ces deux exemples s'ajoutent de multiples interpellations similaires émanant de parlementaires des deux chambres et de diverses formations

40. Voir aussi la section 4.2.1.2, p. 239

politiques (du Front National au Parti Communiste en passant par les partis centristes). Toutes reçoivent la même réponse, à la virgule près.

“La gratuité de l’enseignement français à l’étranger, souhaitable en elle-même, demeure un objectif qui ne peut être atteint que progressivement. Au demeurant, en France même, les familles participent au fonctionnement des établissements, par le biais des impôts locaux (...) aucun enfant résidant à l’étranger ne devrait plus être écarté de nos établissements pour des raisons financières”

☞ Réponse du Ministère des Affaires Étrangères, le 01/02/88⁴¹

La réponse insiste sur le caractère idéal voire illusoire d’une quelconque mesure de gratuité tout en précisant l’impossibilité de sa mise en place.

“Pour exonérer totalement les parents résidant à l’étranger des frais de scolarité, le ministère des affaires étrangères devrait augmenter, de façon très sensible, les subventions qu’il verse aux établissements. Cette charge supplémentaire, demandée à la collectivité nationale, apparaîtrait dans le contexte de rigueur actuel, comme difficilement compréhensible et acceptable.”

☞ Idem

4.2.2.2 *Financer l’accompagnement, pourquoi ?*

L’accompagnement des Français de l’étranger donne au système français d’enseignement une vocation de service public qui le distingue de ses homologues – britannique ou américain, par exemple – dont la vocation ne concerne que la demande de scolarisation anglophone des élites locales et qui ne s’inscrivent que dans une perspective de rayonnement. La dimension accompagnatrice du système français répond, elle, à une logique de rayonnement reposant sur le concours des populations françaises de l’étranger, contrairement aux systèmes anglophones que nous avons cités. Entre incitation à l’initiative locale et valorisation de la francophonie, l’influence française par l’enseignement prend appui sur le service public.

ENTRE MAINTIEN DE L’INVESTISSEMENT PUBLIC ET MENACE DE PRIVATISATION

Sous le régime classique, avant le déploiement de la prise en charge, l’enseignement français à l’étranger est financé par deux moyens : les subven-

41. Cette réponse fut apportée à diverses reprises aux questions des parlementaires quant au caractère payant de l’enseignement français à l’étranger. La date mentionnée n’est que l’une de ces occasions.

tions versées aux établissements (notamment par le biais de la rémunération de certains personnels pédagogiques et administratifs détachés) et les bourses scolaires allouées à certaines familles. Le reste du budget du système éducatif est couvert par les frais de scolarité. Après une baisse entre 1982 et 1986, le budget des bourses scolaires s'était vu revalorisé. En 1988, 13 881 élèves avaient bénéficié d'une aide financière pour un total de 70 millions de francs. En 1989, le Ministère avait demandé une rallonge budgétaire de 20 millions de francs pour ce seul poste de dépense.

En juin 1990, lors de la présentation au Sénat de son projet de loi portant création de l'AEFE, le Secrétaire d'État T. de Beaucé affirme une volonté de réengagement public dans le système éducatif de l'étranger et insiste sur la mission de service public incombant à la future Agence.

“Cet engagement financier accru de l'État figure évidemment dans nos propositions budgétaires pour 1991, dont vous serez bientôt à même d'apprécier la pertinence. Votre vigilance sera elle-même garante de notre engagement. Cet engagement accru vise à stabiliser les charges des familles, à travers la contribution apportée par l'État au financement des établissements (...) Telle est l'économie de ce projet de loi, qui marque, comme l'ensemble de la démarche de rénovation de notre réseau à l'étranger, une rupture avec une politique de désengagement de l'État.”

☞ T. de Beaucé, discours devant le Sénat,
JO du 15/06/90, p. 1702

Alerté par la conservation des statuts des établissements et la sauvegarde du caractère privé de certains d'entre eux, le sénateur J. Garcia (Seine-Saint-Denis, Parti Communiste Français (PCF)) craint la mainmise des intérêts privés sur une partie du réseau.

“Nous attendons, pour ce qui nous concerne, que vous réaffirmiez nettement devant le Sénat que votre projet n'aboutira pas à un désengagement de l'État de sa mission consistant à assurer la continuité du service public d'éducation en faveur des enfants français résidant à l'étranger (...) Si l'État diminuait sa participation (...) nous nous trouverions alors sur la voie d'une privatisation qui cacherait son nom.”

☞ J. Garcia (sénateur, PCF), intervention au Sénat,
JO du 15/06/90, p. 1710

Alors que la création de l'AEFE entendait s'inscrire dans un projet d'accompagnement, notamment par l'encadrement des frais de scolarité, au sein des partis d'opposition cette mesure est accusée d'avoir été contre-productive sur le plan financier.

“Ce réseau a été mis en place par François Mitterrand pendant son premier septennat, et l'agence est née. Et je pars d'un principe que plus il y a d'intermédiaires, plus il y a de gens qui doivent se payer. Donc ce système de frais de scolarité, ça ne pourra pas durer, de toute façon. Parce que les gens ne pourront plus suivre.”

☺ V. Cartoux, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SYSTÈME SCOLAIRE FRANÇAIS

Si la PEC voulue par N. Sarkozy entend s'adresser exclusivement aux élèves Français, elle est toutefois susceptible de répondre à une logique d'attractivité. Réputé coûteux, l'enseignement français à l'étranger est exposé à un risque de délaissement par les familles françaises, dans un contexte de mondialisation et de globalisation sociale.

On l'a vu au sujet des recompositions sociales de l'expatriation, les Français de l'étranger du début du XXI^{ème} siècle ne sont pas ceux de la fin du XX^{ème}. Les contrats d'expatriation à proprement parler tendent à se réduire et les expatriations sont de plus en plus laissées à l'initiative des citoyens, lesquels postulent une fois sur place à un emploi, le plus souvent en contrat local. C'est ainsi que les avantages sociaux dont bénéficiaient alors les expatriés au sens strict tendent à leur tour à s'amoinrir, tout comme la prise en charge des frais de scolarité par les entreprises.

Par ailleurs, comme nous l'avons vu également, la mondialisation a contribué à augmenter le volume des émigrations et à insuffler de nouvelles pratiques migratoires parmi les Français. L'émigration volontaire, que l'on oppose à l'expatriation de mission incitée par les entreprises s'accompagne vraisemblablement d'une approche différente de l'étranger, du parcours hors de France et des projets de vie, principalement quand ils concernent la vie familiale. L'accroissement des mariages binationaux conditionne lui-aussi les pratiques familiales, principalement en matière d'enseignement et de projet pédagogique⁴².

Ces deux effets de la mondialisation, une fois combinés l'un à l'autre laissent entrevoir une problématique de rayonnement pour les pouvoirs publics français, liée à l'attractivité du réseau d'enseignement auprès de sa propre population ressortissante. Dans un tel contexte, les familles résidant à l'étranger, binationales ou non, sont amenées – selon les situations géographiques – à s'orienter vers l'enseignement local, ce qui conditionne à moyen

42. Source : Projet de loi de finance pour 2019, 23/11/18

terme l'apprentissage linguistique et culturel des enfants issus de ces foyers, et à long terme leur identité, leur appartenance et leur citoyenneté.

L'enseignement français à l'étranger revêt alors un enjeu de francophonie, tant à l'égard des étrangers que des Français issus de l'expatriation, à partir de la deuxième génération. Les enfants auxquels le français n'a pas été transmis, dans les cas où, en environnement bilingue, l'autre langue parentale a supplanté le français, représentent un enjeu auquel le réseau d'enseignement entend répondre par l'attractivité. À ce titre, et dans la poursuite logique des deux points que nous avons évoqués (le coût de la scolarité et les alternatives avantageuses que représente bien souvent le système local), la gratuité de l'enseignement français représente un facteur de valorisation à long terme.

CONCLUSION DU CHAPITRE 4

L'étude des discussions qui ont accompagné le montage des projets de réformes, en amont de leur matérialisation, a permis de comprendre les inspirations qui les ont guidées et les lignes directrices qui les ont structurées. Les systèmes de représentation et d'enseignement à l'étranger sont tous d'anciennes structures institutionnelles qui tiennent pour les pouvoirs publics français un rôle politique et symbolique, et semblent matérialiser une part du lien que la France entretient avec ses ressortissants, qu'ils l'aient quittée ou non.

Les concepts opérationnels d'"égalité", "proximité", "modernisation" et "accompagnement" ont traversé les projets politiques que nous avons évoqués dans ce chapitre. Nous détectons le projet de la valorisation de l'influence française sous la mobilisation de ces discours d'accompagnement et de ces termes républicains, investis dès lors d'un véritable rôle géopolitique. Ces projets politiques ont rencontré des réticences, parfois motivées par des dissensions partisans, parfois témoins de clivages institutionnels, parfois annonciatrices des obstacles qui se sont dressés en travers de ces projets politiques dès leur réalisation. Au chapitre suivant, nous analyserons les conséquences de leur confrontation à la réalité, et ainsi la pertinence de leurs inspirations. Nous en examinerons les possibles dégradations à l'aune des conditions de leur mise en place et des jeux d'acteurs responsables de leur concrétisation.

Les principes qui ont guidé ces projets et dont nous avons discuté les limites géographiques ont-ils contribué à l'amélioration des conditions d'expatriation et de vie des citoyens français à l'étranger ? Les Français de l'étranger sont-ils équitablement représentés par leurs élus ? Les mesures de valorisation de la représentation et de l'accès au service public sont-elles, dans les faits, des mesures d'accompagnement ou ont-elles servi d'autres objectifs, fortuitement ou à dessein ?

LE DÉPLOIEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES À L'ÉTRANGER : LA CONFRONTATION DES PROJETS À LA RÉALITÉ

Au chapitre précédent, nous avons analysé les discours politiques et institutionnels ayant présidé à l'enrichissement législatif des systèmes de représentation électorale et d'enseignement français à l'étranger. Nous avons décelé certaines motivations politiques à la base des projets et des réformes. Entre mission d'accompagnement et ambition de rayonnement culturel et politique, les projets de modernisation de la représentation et du système pédagogique sont deux ensembles institutionnels qui s'adressent aux Français résidant à l'étranger, au titre du potentiel de valorisation qu'ils représentent pour la France dans la mondialisation. Les discours sur la citoyenneté, sur les ressorts stratégiques de l'enseignement et sur la mission des élus consulaires et parlementaires ont révélé l'atout que représentent dans les imaginaires politiques les citoyens de l'étranger. Pour autant, au-delà des discours, que dit la réalisation de ces mesures dans la réalité ? À partir de 2012 et 2014, l'entrée en vigueur des réformes électorales décidées respectivement en 2008 et en 2013 (et débattues dès 2007 et 2012) a-t-elle eu les effets escomptés sur l'efficacité des représentants et sur la participation électorale des Français ? La prise en charge des frais de scolarité a-t-elle atteint ses objectifs en permettant de réduire les inégalités sociales d'accès à l'enseignement français ? La modernisation du réseau des établissements scolaires a-t-elle permis d'ouvrir les portes de l'enseignement français à une plus vaste population d'élèves ? Le réseau AEF est-il à la hauteur de l'enjeu géopolitique de valorisation de la francophonie ?

Ce nouveau chapitre a pour but d'exposer les mécanismes de déploiement et de réalisation des politiques publiques dont nous avons précédemment exposé les valeurs fondatrices (respectivement aux sections 4.1 et 4.2). Nous allons exposer les conséquences de ces mesures et les incohérences qui les traversent par rapport aux projets qui les ont justifiées.

5.1 LES REVERS DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

Les réformes relatives à la représentation électorale étaient, aussi bien en 2007-08 qu'en 2012-13, présentées par leurs initiateurs¹ comme des projets de modernisation reposant sur l'amélioration de l'égalité devant la représentation entre les citoyens et de la proximité avec leurs élus. Le projet de modernité révélait en réalité l'ambition du développement et de l'amélioration de la représentation des Français de l'étranger, à la fois en leur offrant une place dans le débat public français mais aussi en leur allouant des représentants de terrain familiers de leurs problématiques concrètes et de leurs intérêts spécifiques. Pourtant, si ces deux grandes mesures ont contribué à complexifier le système de représentation des Français de l'étranger, elles ont eu sur la qualité de cette représentation des conséquences aux vertus variables que nous proposons d'analyser. L'ajout d'un niveau supplémentaire au système de représentation – les conseillers consulaires – par la réforme de 2013 a occasionné l'émergence de nouveaux conflits entre niveaux de représentants, mais aussi entre les sphères électorale et administrative (5.1.1). Cet enrichissement quantitatif de la représentation électorale n'a pourtant pas permis d'améliorer l'accès des Français de l'étranger au vote (5.1.2).

5.1.1 *Des conflits scalaires entre les représentants*

Que ce soit par l'ajout d'un échelon supplémentaire au sein de la hiérarchie des représentants consulaires ou par l'instauration d'une branche concurrente des sénateurs au sein de la représentation parlementaire, ces nouveaux élus ont profondément redessiné le paysage électoral de l'étranger. Le bouleversement de ce paysage et des périmètres des élus concernés – au sens géographique ou opérationnel – a occasionné l'émergence de conflits susceptibles de brouiller leur action concrète et la compréhension qu'en ont les citoyens.

5.1.1.1 *Des conflits institutionnels au niveau institutionnel*

Avant le projet de loi porté par H. Conway-Mouret entre 2012 et 2013, l'AFE était composée de 155 membres, élus au suffrage direct par les Fran-

1. Respectivement N. Sarkozy et H. Conway-Mouret

çais de l'étranger des 15 circonscriptions reconnues par cette assemblée. Ces représentants, grands électeurs pour les élections sénatoriales, constituaient donc le trait d'union entre les citoyens de l'étranger et le Sénat, sans intermédiaire supplémentaire.

En nombre relativement restreint, leur pouvoir électoral combiné à leur ancrage territorial et la force de leurs liens institutionnels avec le Sénat en faisaient des acteurs clés de la représentation. Ce pouvoir auprès du Sénat était alors d'autant plus fort qu'ils étaient peu nombreux. C'est à ce pouvoir et à sa probable dévalorisation que réfèrent les critiques opposées par les membres de l'AFE lors de la présentation du projet de loi². Les conséquences qu'a eues l'instauration de cette mesure donnent raison à une partie de cette opposition.

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLUS

Cette réforme a eu pour effet d'augmenter le nombre de représentants élus tout en déplaçant le centre de gravité du système de représentation. L'existence de l'AFE n'est alors pas remise en question, mais son rôle est repensé, placé à l'intermédiaire entre élus de terrain et élus parlementaires (les sénateurs, toujours élus par suffrage indirect).

L'augmentation du nombre de représentants a diversifié la population des élus, mais de ce fait également atténué la portée de leur participation au sein du collège électoral. Si auparavant les sénateurs étaient élus par 155 membres de l'AFE, la loi prévoit qu'ils le soient dorénavant par 511 élus consulaires (443 conseillers – dont 90 membres de l'AFE – et 68 délégués).

L'étude des comptes-rendus de réunions de l'AFE antérieurs au vote de la loi fait état des tensions qui se sont développées entre la ministre et les membres de l'Assemblée à ce sujet³. Les conflits occasionnés par cette réforme étaient toujours vivaces en octobre 2016, lorsque nous avons assisté à l'une des assemblées générales semestrielles de l'AFE, deux ans et demi après les premières élections consulaires. Les élus rencontrés à cette occasion faisaient état d'une situation affectée par la recomposition des rôles.

2. voir aussi la section 4.1.1.1, p. 209

3. Comme nous l'avons exposé au chapitre précédent 4.1.1, p. 205.

“On a une représentation, on n’a pas les moyens de rencontrer les gens qu’on représente (...) La réforme a été faite pour diminuer l’influence des conseillers à l’AFE, globalement. Donc je pense que ça a été un succès.”

☞ O. Bertin, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

“Normalement, moi je ne peux faire des permanences que sur Londres. Parce que je suis une élue consulaire de Londres (...) Moi quand je parle, je parle en tant qu’élue de Londres, je vais pas aller trop me mêler de ce qui se passe dans d’autres pays de la circo.”

☞ V. Cartoux, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

Les élus dont il est question étaient pour la plupart déjà membres de l’AFE sous l’ancien système, avaient été élus en 2014 au conseil consulaire de leur lieu de résidence puis avaient été délégués par leurs pairs auprès de la nouvelle AFE. Ils étaient donc en mesure de comparer l’ancien et le nouveau système, constatant par la force des choses la réduction de leur effectif au sein de l’assemblée d’une part et la perte de leur pouvoir électoral aux élections sénatoriales d’autre part.

“Après la loi de juillet 2013, je me suis représentée avec le nouveau cadre législatif qui nous était donné. J’ai été élue, j’étais tête de liste conseiller consulaire pour la même circonscription, il se trouve que chez nous ça n’a pas changé. C’est toujours Tunisie/Lybie et ensuite, élue à l’Assemblée des Français de l’Étranger pour la circonscription Afrique du Nord.”

☞ M. Vautrin-Djedidi, membre de l’AFE – Circ. Afrique du Nord

“Il y avait avant 150 personnes qui étaient élues, qui choisissaient 12 sénateurs. Du coup il y avait un relai fort des sénateurs de ces 150 personnes. Maintenant on est 450, il n’y en a que 90 qui sont ici.”

☞ O. Bertin, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

Si l’on considère qu’à peu d’exceptions près, la composition de l’AFE est demeurée la même (les anciens membres ayant concouru lors des élections consulaires et ayant présenté ensuite leur candidature à la délégation AFE, empruntant un chemin équivalent mais indirect), force est de constater que certains y ont perdu au change. Entre les 155 anciens membres et les 90 du nouveau système, l’amenuisement de la population de l’assemblée est manifeste.

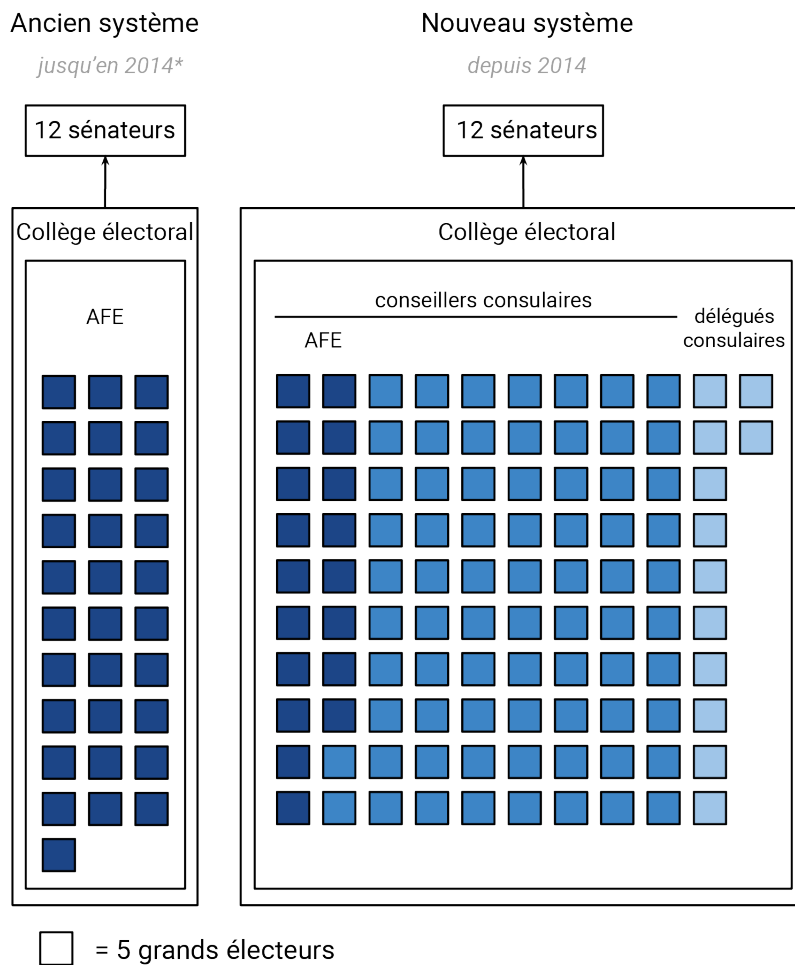
UNE DISTENCIATION ENTRE ÉLUS CONSULAIRES ET SÉNATEURS

Parallèlement, l’adjonction des conseillers consulaires au collège électoral des sénateurs a démuné les membres de l’AFE de cette prérogative qu’ils

détenaient auparavant. De 155 à 511 électeurs, leur impact lors de l'élection sénatoriale a également connu une sévère diminution (figure 5.1).

Cette réforme de l'AFE a donc eu pour effet de diminuer le pouvoir de ses membres de deux façons : à la fois en diminuant leur nombre lors des prises de décisions et des séances de travail, mais aussi en diluant leur participation parmi un collège électoral plus nombreux.

FIGURE 5.1 – Collège électoral des sénateurs : ancien et nouveau système



** Loi du 22/07/13, entrée en application lors des élections consulaires de 2014*

AFE, 2017

L'effet indirect de cette réforme – et à bien des égards le principal effet de cette réforme – concerne la dimension territoriale de la représentation des Français de l'étranger.

L'AFE reconnaît 15 circonscriptions (figure 2.11, p. 90). Sous son ancien régime, ses 155 membres étaient répartis selon ce découpage et élus par les

citoyens de ces 15 territoires⁴. On peut donc considérer que les membres de l'AFE représentaient équitablement la population française de l'étranger. Aujourd'hui, le nombre de circonscription de l'AFE n'a pas changé, mais les représentants élus par les citoyens ne sont plus les membres de l'AFE : ce sont les conseillers consulaires. Ceux-ci, au nombre de 443 sont répartis parmi les 150 conseils consulaires, à raison de 1 à 9 sièges, dont le nombre est calculé proportionnellement à la population d'électeurs de la circonscription.

Ils délèguent ensuite les 90 d'entre eux qui siégeront deux fois par an à l'AFE en tant que membres de l'assemblée. Les 150 conseils consulaires concernent des territoires infranationaux, circonscrits pour la majorité autour des grandes aires urbaines. Les circonscriptions de l'AFE rassemblent ses membres selon des circonscriptions supranationales, rassemblant parfois un grand nombre de pays et totalisant des populations d'électeurs équivalentes. Si les populations d'électeurs sont équivalentes, les ensembles territoriaux que forment ces circonscriptions sont de tailles variables et concernent des réalités géographiques, sociales et politiques parfois très différentes (cartes A.2 et A.3). La 15^{ème} circonscription – Asie-Océanie – à ce titre, en offre un exemple particulièrement éloquent.

Les membres siégeant à l'AFE sont donc initialement des conseillers consulaires élus par les autres conseillers consulaires de la circonscription. Or, le changement d'échelle que subit alors la représentation des électeurs semble avoir été sous-estimé par cette réforme. En effet, un conseiller consulaire élu en Chine dans la ville de Shanghai et délégué par ses pairs pour représenter à Paris la circonscription Asie-Océanie sera dans cette logique chargé de représenter invariablement les Français du Vietnam, du Japon et d'Australie (entre autres).

4. Les circonscriptions d'alors étaient les mêmes, mais étaient numérotées dans un ordre différents. Le changement de numérotation fait suite à la création des circonscriptions législatives en 2008 (5.1.1.2), afin d'harmoniser au mieux les deux systèmes.

“[Il y avait avant 150 personnes qui étaient élues, qui choisissaient 12 sénateurs. Du coup il y avait un relai fort des sénateurs de ces 150 personnes. Maintenant on est 450, il n’y en a que 90 qui sont ici.] Les autres, tous les conseillers consulaires sont isolés. Donc les Sénateurs qui ont les moyens de voyager les rencontrent pour s’assurer de leur réélection, leurs font des promesses, leurs donnent de l’argent de la réserve parlementaire, en général – pas à eux directement, mais à leurs associations – mais il n’y a plus cette rencontre de l’ensemble des grands électeurs qui peuvent porter une pression collective sur certains sujets. Quand l’ensemble de l’assemblée, enfin, quand tous les membres d’un groupe souhaitaient quelque chose, le sénateur, s’il voulait être réélu la fois suivante, avait intérêt à suivre l’assemblée. C’est plus le cas. Donc on n’a plus aucune influence. C’est pour ça que j’ai aucun scrupule à ne pas être dans la salle de réunion, parce qu’on fait de la figuration.”

☞ O. Bertin, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

Ce système pyramidal pourrait représenter un intérêt si les membres de l’AFE étaient investis d’une compétence territoriale relative à l’étendue de la circonscription qu’ils représentent. Pourtant, les intéressés soulignent tous une impossibilité à répondre à cet impératif à cause du faible montant de leur indemnité consulaire, qui ne leur permet pas de se déplacer autant qu’ils le souhaiteraient auprès des citoyens. Ils précisent également n’avoir aucune compétence territoriale à l’égard de leur circonscription auprès de l’AFE, ce que confirme l’ancienne ministre H. Conway-Mouret, plus de trois ans après la mise en place de ce nouveau système.

“[L’idée de cette réforme] m’est venue certainement sur la base de frustrations, des frustrations que les élus que vous avez rencontrés vous ont certainement exprimées⁵, leur pouvoir est très limité, ils sont plein de volonté, il y a plein de choses à faire, mais ils n’ont pas de pouvoir décisionnel, localement.”

☞ H. Conway-Mouret, sénatrice

La façon dont est pensée cette hiérarchie des représentants a recomposé le rôle de l’AFE et interroge – au-delà de la distanciation entre sénateurs et élus consulaires – sur les prérogatives qui leur reviennent en réalité et qui impliquent des aspects matériels, pratiques, géographiques qui conditionnent leur fonction de représentant.

5. H. Conway-Mouret fait référence à une partie de l’enquête, réalisée lors de l’assemblée générale de l’AFE trois mois auparavant, à l’occasion de laquelle ont été menés les entretiens auprès de quatre membres de l’Assemblée. Cette information lui a été communiquée lors de la présentation de la démarche, justement dans le but d’introduire ce type de réflexions.

UNE RÉFORME QUI QUESTIONNE LE RÔLE DES ÉLUS

L'analyse qu'offrent ces témoignages permet de mettre en lumière la véritable teneur du rôle des élus de l'AFE. S'ils ne peuvent mener correctement leur rôle de représentation auprès de leur territoire de rattachement, quel rôle exercent-ils ?

Leurs missions lors des assemblées générales semestrielles est de faire remonter des problématiques de terrain auprès des instances du pouvoir central et de faire en sorte que ces questions soient traitées devant le parlement. Il s'agit donc de rapporter à Paris les réalités rencontrées sur le terrain. Comme ils ne sont pas en mesure d'embrasser la globalité des problématiques liées à leur circonscription, ils sont contraints de se faire les porte-voix de leurs homologues ne siégeant pas à l'AFE. À ce titre, on peut considérer que leur rôle auprès de l'AFE est un rôle de représentation de leurs pairs et non des citoyens.

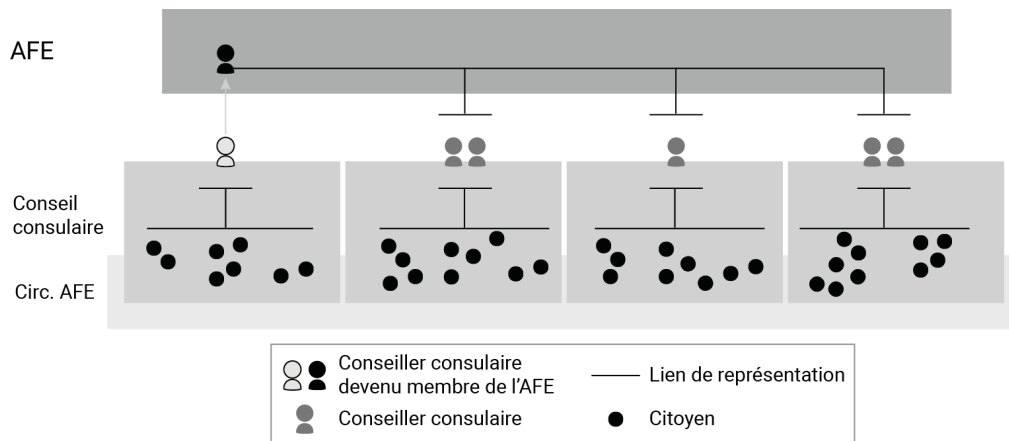
“Moi en tant que conseillère consulaire, je gère surtout sur la Belgique. Et puis j'ai encore mon collègue au Luxembourg qui s'occupe du Luxembourg, et puis je vais informer mes collègues de Pays Bas de ce que je fais [ici], je vais leur faire un compte-rendu sur les réunions de l'AFE. Dans leurs réseaux sociaux propres, ils pourront transmettre l'information (...) Mais de toute façon il y a des caractéristiques... je le vois dans la newsletter qu'ils font : « l'école à Amsterdam », des trucs comme ça, moi ça ne me concerne pas. Ils ont quand même des trucs qui sont très propres à leur circonscription.”

☞ C. de Vallois, membre de l'AFE – Circ. Benelux

En effet, si l'on analyse de plus près la composition de leur électoral, on constate inmanquablement la particularité du processus électoral lié à ces représentants. Reprenons l'exemple de l'élu de Chine. Sa qualité de conseiller consulaire lui est conférée par l'électorat de la région qu'il habite (dans notre exemple : Shanghai), alors que sa qualité de membre de l'AFE lui est conférée par l'électorat de ses pairs (dans notre exemple : l'ensemble des conseillers consulaires de la circonscription Asie-Océanie). Son électoral est donc hybride, panaché de citoyens dont il partage les conditions de vie – et qu'il connaît parfois à titre personnel – et d'homologues, rapporteurs indirects d'expériences de terrain aussi diverses qu'éloignées des siennes (figure 5.2).

L'exemple choisi illustre volontairement une réalité extrême. Pour autant, des circonscriptions plus réduites font face à des écarts non moins problématiques, notamment sur le plan linguistique, social ou politique. La

FIGURE 5.2 – Fonctionnement des échelons de représentants du système consulaire



diversité de ces situations est en effet susceptible de peser sur des décisions liées à l'enseignement, à la sécurité, à la citoyenneté, voire à l'exercice des droits et des libertés. La circonscription du Benelux est composée de pays pratiquant des langues différentes, dont certaines régions francophones. La circonscription Europe du Nord rassemble des pays situés de part et d'autre des frontières de l'Union Européenne, dont le Royaume-Uni en processus de sortie de l'UE. Parallèlement à cela, les États-Unis, le Canada et Israël font tous l'objet de circonscriptions individuelles au sein de l'AFE.

Outre les difficultés à exercer leurs fonctions de représentation des citoyens de l'étranger, les élus de l'AFE déplorent l'amenuisement de leur force de *lobbying* auprès des sénateurs et donc la diminution de leur capacité à faire entendre leur voix, la voix de leurs électeurs. Ils manifestent la crainte qu'à terme, après plusieurs mandats sous ce régime, les relations autrefois privilégiées entre l'AFE et le Sénat se distendent.

“Cette réforme n'a pas aidé du tout la représentation des Français. D'ailleurs l'objectif était carrément de la supprimer. De supprimer l'AFE. Alors voilà, on a des députés. Des députés des Français de l'étranger, on en a 11, on a 12 Sénateurs. Ça c'est plutôt des anciens Français de l'étranger, et là, on va bien voir ce que ça va donner. Mais moi j'ai bien l'impression qu'à terme ils vont supprimer un certain nombre de sénateurs. ”

☺ C. de Vallois, membre de l'AFE – Circ. Benelux

Pourtant, compte tenu du mode de fonctionnement de la représentation sénatoriale des Français de l'étranger, le lien que les sénateurs entretiennent avec les élus de terrain constitue leur seul élément de territorialité.

5.1.1.2 *Des conflits territoriaux au niveau global*

La détermination du nombre de députés de circonscriptions encadrant la représentation législative des Français de l'étranger a répondu à divers impératifs. Le niveau de découpage permis par le nombre de sièges accordés à la représentation des Français de l'étranger a été l'objet de négociations à plusieurs niveaux, au sein de l'Assemblée nationale mais aussi du Sénat, auxquelles ont pris part les associations de défense des droits des expatriés. En effet, les implications du nombre de députés, du tracé des circonscriptions et des sensibilités politiques des candidats revêtent des enjeux majeurs pour les acteurs de l'expatriation. La détermination des circonscriptions a répondu à des logiques et soulevé des dilemmes qui interviennent couramment dans les redécoupages territoriaux (BENNASR et al., 2015), mais ces questions sont ici revisitées par la dimension extra-territoriale voire aterritoriale de cette partition en circonscriptions.

UN DÉCOUPAGE DE L'ESPACE MONDIAL

Le nombre de sièges de députés au sein de l'Assemblée nationale a été déterminé en tenant compte de plusieurs contraintes. Il devait rester sensiblement le même avant et après la réforme. Il s'agissait donc de procéder à un découpage global des circonscriptions en y incluant ces nouveaux sièges, tout en ménageant un nombre suffisant de nouvelles circonscriptions afin que les Français de l'étranger soient dûment représentés tandis que les Français résidant sur le territoire national ne subissent que de moindres préjudices de cette réorganisation. Il fallait également veiller à équilibrer la population des circonscriptions de France et de l'étranger afin qu'aucun territoire ne soit excessivement désavantagé.

Suivant ces différentes conditions et les discussions occasionnées, le nombre a été porté à 11 (figure 2.13, p.S 92), ce qui a eu pour effet de diminuer le nombre de circonscriptions législatives du territoire français de 577 à 566⁶. Le nombre de circonscriptions de l'étranger répondait de ce fait à une logique de plafonnement. Afin que les circonscriptions conservent des densités moyennes comparables à celles de circonscriptions françaises, celles-ci ne devaient être ni trop nombreuses (ce qui aurait sur-représenté les électeurs

6. 539 en France métropolitaine contre 555 auparavant, 19 dans les Départements d'Outre-Mer soit 4 de plus, 8 dans les collectivités d'Outre-Mer, soit 1 de plus.

concernés), ni trop peuplées (ce qui aurait désavantagé les électeurs concernés). Il était donc impossible de s'appuyer sur le découpage préexistant au sein de l'AFE et qui – sans plafond imposé – en dénombrait 15.

Pour autant, outre le principe d'équité démographique, le découpage territorial devait répondre à deux autres impératifs : le principe de contiguïté (les pays doivent être limitrophes) et celui de cohérence géographique (les pays doivent appartenir au même ensemble régional ou continental). La carte ainsi dessinée a nécessité des compromis entre ces trois principes.

La commission s'est appuyée sur le modèle de découpage de l'AFE (figure 2.11, p. 90). Ce système – toujours d'actualité pour l'AFE – conserve de grands ensembles territoriaux à populations équivalentes. Sans impératif de plafonnement, il comprend des circonscriptions individuelles que nous avons déjà mentionnées auparavant. Le Canada, les États-Unis et Israël⁷ constituent des circonscriptions individuelles. Contrainte par un nombre de sièges maximal (11) la commission de l'Assemblée nationale a donc dû réduire le nombre de circonscriptions du modèle de l'AFE de 15 à 11.

Le découpage en vigueur aujourd'hui a abouti à un certain équilibre démographique compte tenu de ces différentes contraintes. L'inventaire des populations de circonscriptions publié au Journal officiel du 27 juin 2009 fait état des écarts démographiques de chaque circonscription issue de la réforme par rapport à la population moyenne (tableau 5.1).

Par rapport à l'ensemble des circonscriptions françaises issues de ce redécoupage, la onzième de l'étranger fait partie des moins peuplées. Malgré sa très grande surface, elle occupe la dix-septième place des circonscriptions françaises les moins peuplées. La plus peuplée des circonscriptions législatives françaises est celle qui rassemble les États-Unis et le Canada. Ces deux cas illustrent la difficulté pour le découpage des circonscriptions de l'étranger à garantir l'égalité de représentation aux citoyens par rapport au modèle français.

Prenons l'exemple du cas américain. L'ensemble du continent est séparé de façon assez consensuelle entre une circonscription du Sud et une circonscription du Nord. Les États-Unis faisant partie des pays les plus peuplés de

7. La population française d'Israël partage sa circonscription avec celle des territoires palestiniens, mais en raison d'un très fort déséquilibre démographique et du statut géopolitique de ce cas particulier, on peut considérer qu'il s'agit d'une circonscription individuelle. La mention des Territoires Palestiniens par l'AFE dans cette circonscription relève davantage du positionnement politique que d'une réalité démographique.

Tableau 5.1 – Population des circonscriptions et écarts à la moyenne

CIRC.	RÉGION	POPULATION	ÉCART (%)
	France (pop. moy.)	114 581	–
1	Amérique du Nord	158 727	38,53
2	Amérique du Sud	79 255	-30,83
3	Europe du Nord	124 541	8,69
4	Benelux	120 061	4,78
5	Péninsule Ibérique	95 096	-17,01
6	Suisse	128 701	12,32
7	Europe Centrale	123 274	7,59
8	Europe du Sud – Méditerranée	110 313	-3,73
9	Maghreb & Afrique de l'Ouest	126 098	10,05
10	Proche Orient & Afrique	114 283	-0,26
11	Asie & Océanie	80 044	-30,14

Source : Journal officiel du 27/06/09, population inscrite au 31 décembre 2008

Français, il aurait été impossible de modifier le découpage actuel. Il aurait alors fallu faire glisser le Canada dans une autre circonscription, ce qui aurait contrevenu à l'impératif de cohérence géographique voire de contiguïté territoriale. L'inclusion des États-Unis à une autre circonscription aurait provoqué un déséquilibre démographique, compte tenu de l'importance de sa population française.

L'exemple asiatique souligne le problème inverse. Sa vaste étendue en fait pourtant l'une des circonscriptions les moins peuplées. Les pays de la région ne comptent alors individuellement que d'assez faibles populations inscrites. Celles-ci sont bien mieux représentées sur le plan quantitatif que les populations de la première circonscription. Pourtant, sur le plan qualitatif, l'étendue de cette circonscription est susceptible de desservir la représentation de la population. Le territoire concerné étant de taille très importante, il est de toute évidence impossible pour le député en charge de cette circonscription de mener son mandat de la même façon que celui en charge de la sixième circonscription (Suisse). Le principe d'équité démographique aurait voulu que la population de la onzième circonscription soit

plus importante, mais cela aurait nécessité de transiger sur la cohérence géographique de la circonscription ou de réduire le nombre de députés.

Le découpage choisi a suscité des désaccords, principalement parmi l'opposition. Pour comprendre les critiques qui ont été formulées, focalisons-nous sur les circonscriptions européennes (figure 5.3, p. 268).

La cinquième circonscription est composée des pays de la péninsule Ibérique (Espagne, Portugal, Andorre) et de Monaco. La huitième est composée de certains pays du pourtour méditerranéen sujets à des discontinuités spatiales : l'Italie, la Grèce, la Turquie, Israël (ainsi que les Territoires Palestiniens, la Crète, Chypre, Malte, Saint-Marin et le Vatican)(tableau 5.2).

Tableau 5.2 – Effectifs consulaires et électoraux
dans les pays de la huitième circonscription

PAYS	INSCRITS AU REGISTRE	INSCRITS AUX LEC	
	2008*	2007**	2012***
Chypre	1 291	784	956
Grèce	10 154	6 088	7 762
Israël	56 585	33 262	45 152
Italie	46 224	28 986	33 807
Malte	326	162	333
Saint Marin	–	–	–
Saint Siège	49	–	–
Turquie	5 443	2 898	4 294
Territoires Palestiniens	–	–	–

Source : AFE, 2019

* : Population prise en compte lors du découpage des circonscriptions

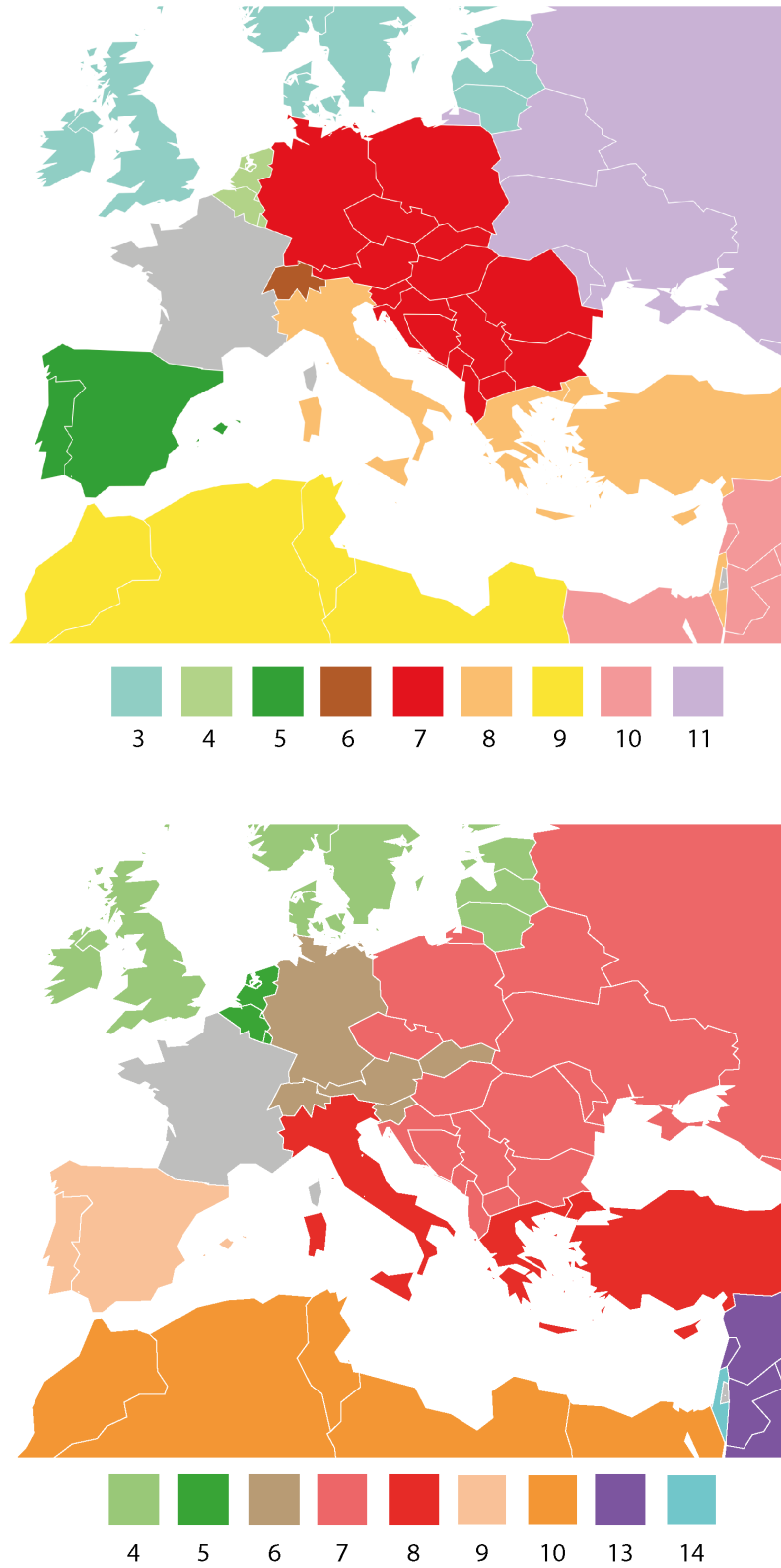
** : Dernière élection présidentielle précédant découpage

*** : Première élection législative à l'étranger

Même si l'on exclut de la comparaison les petites îles méditerranéennes très faiblement peuplées, les principaux pays de la circonscription donnent à observer d'importants déséquilibres démographiques. Israël est le pays le plus peuplé de l'ensemble et sa population est presque deux fois plus importante que celle de l'Italie. L'effet de ce déséquilibre, conjugué à la discontinuité territoriale entre les différents pays pointe d'autant plus le poids électoral d'Israël dans la circonscription. Le député élu est d'ailleurs résident Israélien et le seul parlementaire de l'étranger à avoir été réélu en 2017⁸.

8. il s'agit du député UDI M. Habib

FIGURE 5.3 – Découpage des circonscriptions européennes et méditerranéennes par l'Assemblée nationale (haut) et par l'AFE (bas)



Source : AFE, 2019

Monaco et Israël, traditionnellement favorables aux candidats issus de l'UMP – ou du RPR – aux élections présidentielles étaient alors susceptibles de peser parmi l'électorat de circonscriptions plus orientées à gauche et d'inverser artificiellement les équilibres électoraux de ces ensemble régionaux.

À une échelle moins fine, et selon des logiques spécifiques à l'extraterritorialité (contiguïté, variation de tailles) ce découpage a répondu à des enjeux similaires à ceux auxquels sont soumis les découpages électoraux métropolitains. Les débats et les oppositions partisans suscités par ce redécoupage soulignent les enjeux politiques qui contraignent le tracé de ces circonscriptions, en France comme à l'étranger.

“(…) la droite ne nous fera sans doute pas de cadeau sur ce plan. Mais de l'expérience du dernier découpage de l'AFE, les circonscriptions taillées sur mesure peuvent se retourner contre leurs auteurs dès lors qu'un candidat a la volonté de vaincre et qu'il arrive à représenter les préoccupations des électeurs au-delà des lignes politiques.”

🗣️ J.-Y. Leconte, “Des députés français de l'étranger?”, 06/08/07

“La réforme constitutionnelle de Sarkozy en 2008 (...), c'était l'idée d'avoir des représentants politiques assurés pour lui (...) on pensait que c'était une communauté qui était un peu plus à droite. Il y avait un calcul politique.”

🗣️ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

L'ADFE et les élus de gauche accusaient alors le découpage de favoriser dans ces circonscriptions l'élection de députés de droite. Ce projet d'extension de la représentation et le maillage électoral qui en a découlé demeurent encore aujourd'hui dans les représentations comme une tentative d'orientation des résultats électoraux.

LES EFFETS DU DÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS SUR LE VOTE

En dépit des craintes exprimées alors, les candidats de gauche sortent majoritairement vainqueurs des premières élections législatives organisées en 2012. En effet sur onze élus, huit sont reconnus par l'ADFE.

Ce déséquilibre assez fort en leur faveur est inversé par rapport à celui qui caractérisait les sénateurs représentant les Français établis hors de France. Les résultats de l'élection législative de 2012 permettent alors une comparaison entre les deux chambres parlementaires représentant les Français de l'étranger. Les sénateurs, majoritairement à droite, sont élus au suffrage

indirect et sont rattachés invariablement à l'ensemble des territoires de l'étranger. Par ailleurs, le système auquel ils appartiennent est hérité de la période coloniale et de la représentation des Français résidant hors de France à ce titre. Les députés, majoritairement à gauche, sont élus au suffrage direct au sein de circonscriptions dont ils représentent les résidents français. Ces trois critères (l'ancienneté ou la nouveauté du système, la nature du suffrage et l'aspect territorial⁹ de la représentation parlementaire) sont dès lors facilement mobilisables par les détracteurs de la représentation sénatoriale des Français de l'étranger dans ses contours actuels.

“Les sénateurs sortent de l'AFE, donc il y a un petit jeu entre conseillers consulaires, AFE et sénateurs... Nous on est élu directement par les gens. C'est pour ça qu'on doit se déplacer beaucoup plus, qu'on doit presque créer son électeur, aller le chercher, en leur disant « vous êtes électeur, vous avez la possibilité de peser sur des décisions depuis l'étranger, c'est important ».”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Par la remise en question du collège sénatorial, c'est toute la pyramide qui contribue à sa nomination qui est pointée du doigt. Ce conflit dessine une partition au sein de la représentation des Français de l'étranger (figure 2.9, p. 88). L'ensemble des représentants est ainsi opposé entre d'une part le Sénat et les élus consulaires (les conseillers consulaires et l'AFE), et d'autre part l'Assemblée nationale (les députés).

Les premiers sont méconnus et enregistrent le plus souvent une faible participation. Comme nous l'avons observé également lors des débats préliminaires à la mise en place des députés, les élus consulaires craignent une réduction de leurs prérogatives. Les seconds bénéficient d'un effet de nouveauté et de l'équivalence de leur titre avec un système qui existe en métropole, que les Français connaissent et qui leur confère probablement une plus importante participation (tableau 5.3). Ce phénomène s'inscrit dans une tendance analogue par rapport à l'ensemble de l'électorat français, marqué par une augmentation du vote intermittent¹⁰ au détriment des élections législatives (BUISSON et PENANT, 2017).

L'ordre des scores de participation des Français de l'étranger par type d'élection est marqué par certaines analogies par rapport à l'électorat fran-

9. Dont nous avons démontré l'inexactitude, mais qui constitue malgré tout un argument répandu.

10. L'intermittence désigne les comportements de vote marqués par la participation à au moins un des quatre tours (élections présidentielle et législative de la même année) et l'abstention à au moins un de ceux-ci.

Tableau 5.3 – Scores de participation au premier tour, par type d'élection (moyennes exprimées en %)

ÉLECTION	2006	2007	2009	2012	2014	2017	2019
PRÉSIDENTIELLE		52,95		46,53		45,53	
LÉGISLATIVE		–		26,61		19,14	
AFE /CONSULAIRE	14,25 (B*)		20,6 (A*)		16,6		
EUROPÉENNES					11,04		18,36

Sources : Ministère de l'Intérieur, 2007, 2012, 2017 ; Sénat, 2006, 2009, 2014

* : Jusqu'en 2014 l'AFE est renouvelée alternativement par moitiés (A et B). La série B aurait dû être renouvelée en 2012, mais les élections prévues ont été annulées suite à la présentation du projet de réforme par la ministre H. Conway-Mouret.

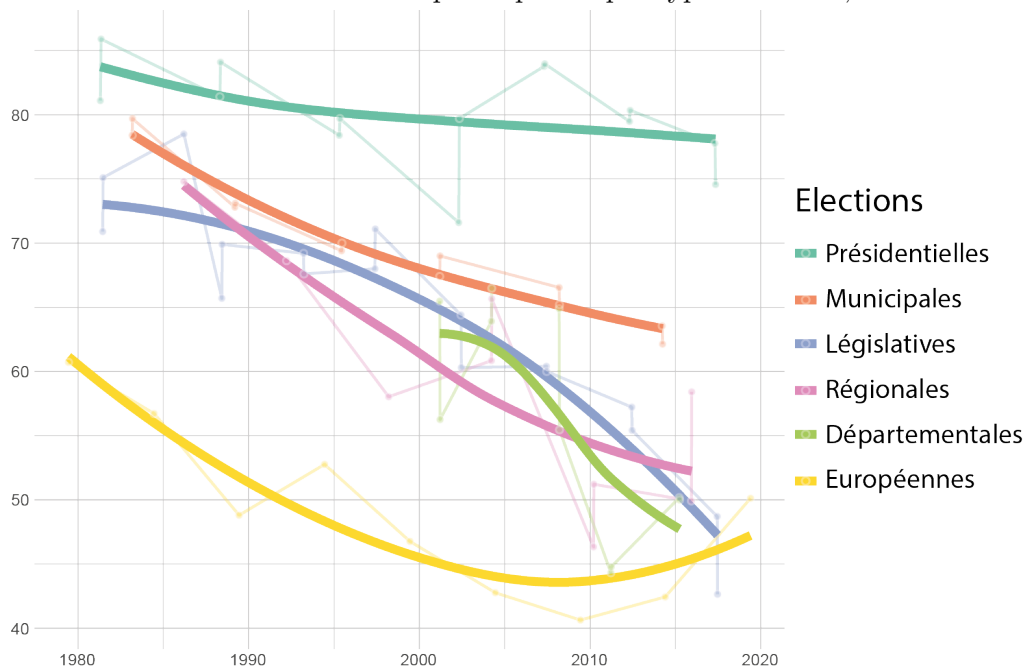
çais global (figure 5.4, p. 272). La participation à l'élection présidentielle, plus forte qu'aux autres occasions connaît une légère baisse, et les élections concernant les niveaux territoriaux inférieurs reçoivent de plus faibles participations. C'est parmi ces niveaux inférieurs que l'on détecte certaines différences. En France, les élections législatives reçoivent moins de suffrages que les élections municipales et davantage que les élections régionales (jusqu'en 2010) et départementales. À l'étranger, la participation aux élections consulaires demeure en dessous de celle suscitée par les élections législatives. Alors que le projet de loi de réforme de l'AFE présentait les futurs conseillers consulaires à venir comme des élus de proximité s'apparentant à des maires¹¹, il semble que cette analogie n'ait pas encore atteint les représentations citoyennes.

En France comme à l'étranger, les élections européennes sont celles qui suscitent la moins forte participation, enregistrant toutefois une tendance à la hausse, atteignant les mêmes ordres de grandeur que les scores enregistrés lors des élections législatives.

Pour autant, l'étude des scores de participation souffre de certaines limites. Il s'agit en effet de données moyennes dont le lissage à échelon global masque des disparités pouvant être importantes, comme le rappelle X. Desplanques à l'adresse de la ministre H. Conway-Mouret en décembre 2012 lors des débats sur la réforme de la représentation consulaire.

11. Discours d'H. Conway-Mouret, 22/06/12, voir aussi la section 4.1.1.1, p. 206.

FIGURE 5.4 – Évolution de la participation par type d'élection, en France



Source des données : Ministère de l'Intérieur, 2019

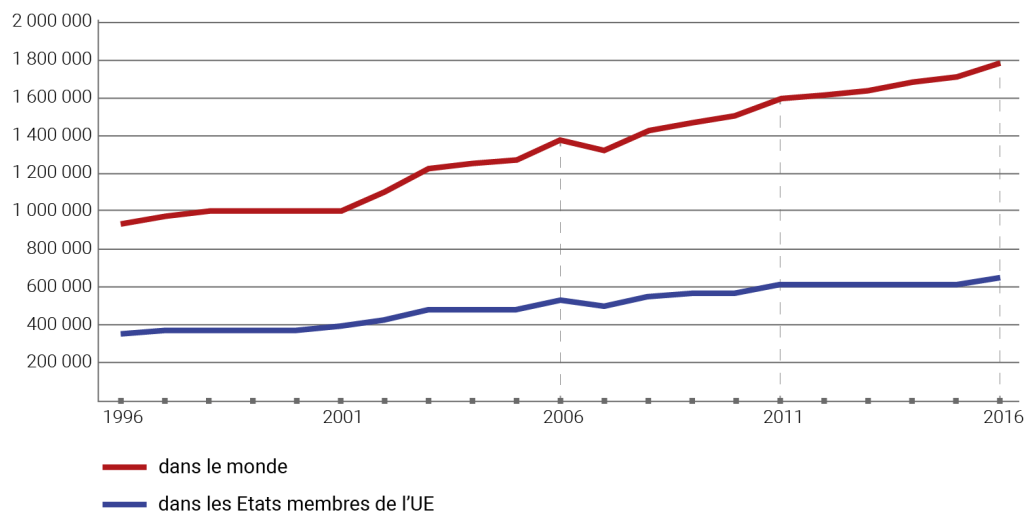
“Comme certains, j’ai été assez choqué d’entendre que le principal argument utilisé pour nous présenter cette réforme soit celui de la représentativité, lorsque vous parlez de l’améliorer et de la très faible participation aux élections. Nous sommes choqués, nous sommes dans la salle ici, Maître Ducaud, J-D. Chaoui et moi-même, des élus d’une circonscription de 40 000 Français où nous avons été élus avec 32 % de participation. Je sais que dans cette salle, il y a des élus de certaines circonscriptions où il y a moins de 10 % de participation, il y a sûrement des explications à cela, mais lorsque votre principal argument repose sur une absence de représentativité, permettez-nous de nous inscrire en faux, d’autant que je pense, personne aujourd’hui ne remet en cause l’élection tout à fait récente de nos onze députés des Français de l’étranger, qui ont été élus avec 20,60 % de participation.”

☞ X. Desplanques, membre élu de la circonscription de Tananarive

La temporalité des calendriers électoraux peut être susceptible de favoriser la participation lors des élections législatives, survenant un mois environ après les élections présidentielles. Les années 2012 et 2017 sont ainsi perçues comme des années électorales au cours desquelles les électeurs sont invités à voter à 3 ou 4 reprises. Ce phénomène se vérifie d’ailleurs par l’accroissement de la hausse d’inscriptions consulaires que l’on enregistre systématiquement les années les précédant (figure 5.5).

L’ancrage territorial des candidats est un aspect qui contribue par ailleurs à expliquer l’amélioration de la participation mais auquel on peut opposer

FIGURE 5.5 – Évolution des inscriptions dans le monde et en UE
entre 1996 et 2016



Source des données : MAE, 2017

une limite. Les conseillers consulaires bénéficient également de cet ancrage – à un niveau encore plus fin – sans pour autant bénéficier de la même participation électorale. Il semble que les députés bénéficient doublement des caractéristiques qui font défaut aux élus du système consulaire.

L’ancrage territorial apparaît ainsi comme un argument de la part des élus pour favoriser l’identification des citoyens à la circonscription et au rôle qu’ils entendent jouer auprès de l’Assemblée nationale. L’argument territorial est d’ailleurs un point fort de la communication de campagne (tableau 4.3, p. 232).

“On avait fait la campagne avec A. Lemaire en 2012 et on avait essayé de partager, parce qu’elle vivait à Londres à l’époque, donc elle baignait dans les problématiques des Français du Royaume-Uni, et puis elle avait décidé de choisir un suppléant en Europe du Nord, en Scandinavie, pour avoir un spectre beaucoup plus large de perception des Français d’Europe du Nord.”

🗨️ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

“L’UDI m’a approchée pour que je me présente pour eux, j’ai longuement réfléchi — c’était au moment du *Brexit* — et je me suis dit que je ne pouvais faire confiance à personne pour défendre les intérêts des Français. Parce que j’étais la seule qui était sur le terrain, alors que toutes les autres qui allaient se présenter n’étaient pas là. A. Lemaire¹² vit à Paris (...) L. Azzena-Gougeon¹³ est partie pendant huit ans à Singapour (...) Je voulais vraiment quelqu’un qui soit là, qui le prenne à cœur, qui comprenne le problème des Français qui sont ici, et qui se donne à fond pour ça. Quelqu’un de terrain, ça a toujours été ma politique.”

☞ P. Connell, candidate à l’élection législative pour la 3^{ème} circ. – Europe du Nord déléguée consulaire à Londres

Sur les treize¹⁴ députés élus entre 2012 et 2013, quatre sont affiliés à l’UMP (carte 5.6). Trois d’entre eux sont soupçonnés de parachutage électoral. F. Lefebvre (1^{ère}), A. Marsaud (10^{ème}) et T. Mariani (11^{ème}) ont en effet tous trois exercé par le passé des fonctions de députés au sein de circonscriptions situées en métropole, mais aussi des postes au sein des précédentes administrations gouvernementales. Cette situation rappelle les craintes qu’exprimait le sénateur J-P. Cantegrit lors de l’assemblée générale de l’AFE en décembre 2007, à l’annonce de la création des postes de députés. La quatrième députée UMP, C. Schmid, est élue dans la sixième circonscription qui ne comprend que la Suisse et le Liechtenstein et où résident 10 % des inscrits au registre des Français de l’étranger.

La mise en place de la mesure de représentation voulue par N. Sarkozy a concrétisé certaines craintes nourries par les sénateurs et l’AFE, tout en manquant l’objectif qui lui était attribué, en bénéficiant principalement aux candidats socialistes. Cette surprise électorale marque une relative inacuité des pouvoirs publics quant aux préférences de vote des Français de l’étranger, perçus bien plus à droite que ne l’a révélé ce scrutin. Elle a par ailleurs contribué à alimenter les conflits de légitimité entre types de représentants, particulièrement à l’égard de la représentation sénatoriale, jugée obsolète au regard des recompositions de la population de l’étranger. Il est probable que les facteurs déterminants l’élection d’un candidat ne soient pas forcément liés à son obédience politique (tant en 2012 qu’en 2017, la

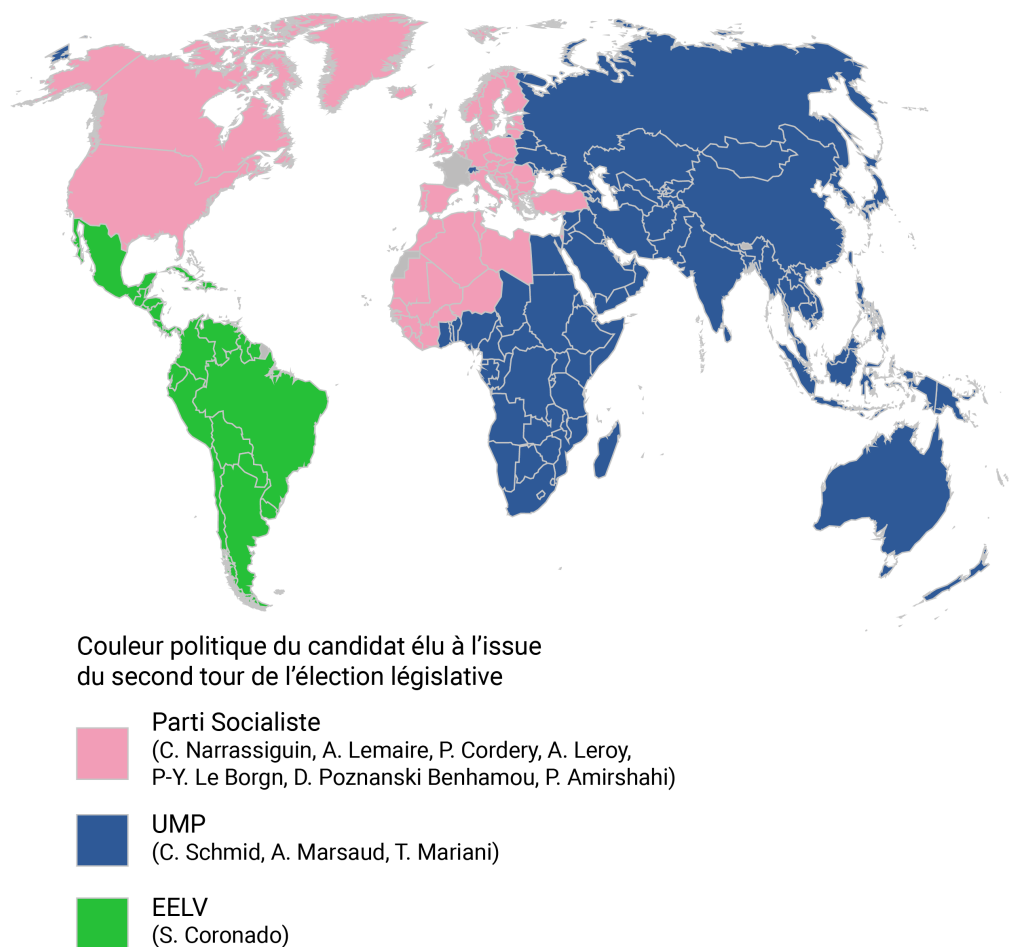
*Cartes de scores
enregistrés aux
seconds tours des
scrutins
présidentiels de
1995 à 2012, en
annexe A.10 à
A.11*

12. A. Lemaire était candidate PS lors de l’élection législative de 2017, députée sortante remplacée par C. Premat lors de son mandat de Secrétaire d’État de 2012 à 2014.

13. Candidate LR lors de l’élection législative de 2017.

14. Précisons qu’à la suite d’irrégularités lors du scrutin de 2012, des élections partielles ont été organisées en 2013 dans les 1^{ère} et 8^{ème} circonscriptions (Amérique du Nord et Europe du Sud – Méditerranée). Nous retenons donc la totalité des treize députés élus pour le premier mandat (figure A.12).

FIGURE 5.6 – Candidats élus à l'issue de l'élection législative de 2012



Source des données : MAE, 2012

couleur majoritaire des députés de l'étranger suit celle de l'hémicycle), ni même forcément à son ancrage local.

SÉNATEURS ET DÉPUTÉS : DEUX PROFILS DE REPRÉSENTANTS

Au-delà des clivages partisans et des valeurs politiques portées par les candidats à la chambre haute ou basse du parlement, on observe parmi les élus des profils susceptibles de conditionner leur succès électoral. Cette tendance réfère à des tenants intrinsèquement géographiques.

Lors de la XIV^{ème} législature (2012-2017), 14 individus ont exercé un mandat de député, 13 d'entre eux ont été élus comme tête de liste parmi les 11 circonscriptions (le 14^{ème} a exercé son mandat en tant que suppléant). Sur ces 13 élus, seuls quatre avaient auparavant exercé des fonctions d'élus consulaire. Pourtant, l'ancrage territorial de ces candidats était susceptible

de constituer un atout électoral. Certains élus consulaires, candidats défaits à l'élection législative de 2012, ont tenté leur chance à l'élection sénatoriale de 2014 et ont été élus (tableau 5.5). L'explication à ce phénomène réside probablement dans l'échelle à laquelle s'exprime leur ancrage territorial.

Les élus consulaires bénéficient comme nous l'avons vu d'un ancrage territorial personnel, résidentiel, parfois de longue date. Ils sont le plus souvent étroitement liés à la circonscription consulaire qu'ils représentent – sur le plan identitaire notamment. Lors des élections législatives, ils concourent à la représentation d'un électorat bien plus important, d'une circonscription bien plus large que leur circonscription consulaire d'origine. La concurrence entre les candidats est susceptible de favoriser ceux qui séduisent les électeurs les plus nombreux et les plus denses de la circonscription. C'est le cas des représentants liés aux électorats des grands pôles urbains.

Lors des élections sénatoriales, les sénateurs sont élus par leurs pairs : par d'autres élus locaux, des délégués consulaires, des membres de l'AFE. À cette occasion, l'investissement du candidat au sein des institutions de représentation est susceptible de constituer un atout électoral et de contribuer à son élection.

Ce constat révèle des circuits électoraux favorisés par les modes de scrutin qui aboutissent à la nomination des parlementaires. Parmi les députés élus, la majorité fait état d'engagements partisans préalables à leur candidature (tableau 5.4). C'est le cas de P. Amirshahi, de S. Coronado, et de M. Habib. Certains font état de l'exercice d'un mandat parlementaire lié à une circonscription métropolitaine. C'est le cas de T. Mariani, A. Marsaud, F. Lefebvre. Certains – une minorité – font état d'un investissement antérieur au sein de l'AFE ou du CSFE. Il s'agit notamment de C. Schmid, C. Narassiguin, P-Y. Le Borgn, D. Poznanski-Benhamou.

Réciproquement, certains des sénateurs entrés au Sénat après 2012 font état d'une défaite à l'élection législative (2012, 2013 selon les cas ou 2017), antérieure à leur victoire à l'élection sénatoriale (2014 ou 2017) (tableau 5.5). C'est le cas d'O. Cadic (3^{ème} circ.), de D. Regnard (1^{ère} circ.) et R. Le Gleut (7^{ème} circ.).

15. C. Premat ne figure pas dans cette liste car il a suppléé à A. Lemaire sans que le siège de député ait été remis en jeu. Une élection partielle en 2014 dans la 3^{ème} circ. ne lui aurait peut-être pas permis d'accéder à cette fonction.

Tableau 5.4 – Profils des candidats élus à l'élection législative de 2012¹⁵
(XIV^{ème} légis.)

NOM	PARTI	CIRC.	ANTÉCÉDENTS POLITIQUES (SÉLECTIF)
<i>C. Narassiguin</i>	PS	1	• Membre du PS (New York), • Membre de l'ADFE (New York), • Membre de l'AFE
C. Schmid	UMP	6	• Membre de l'AFE
P-Y. Le Borgn'	PS	7	• Membre de l'AFE
<i>D. Poznanski-Benhamou</i>	PS	8	• Membre de l'AFE
S. Coronado	EELV	2	• Membre de Europe Écologie Les Verts (EELV)
A. Lemaire	PS	3	• Membre du PS (Londres)
P. Cordery	PS	4	• Membre du PS, • Secrétaire général du PS européen
A. Leroy	PS	5	• Membre du PS
M. Habib	UDI	8	• Vice Président du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF)
P. Amirshahi	DVG	9	• Membre du PS
F. Lefebvre	UMP	1	• Député de la 10 ^{ème} circ. des Hauts de Seine
A. Marsaud	UMP	10	• Député de la 1 ^{ère} circ. de la Haute Vienne
T. Mariani	UMP	11	• Député de la 4 ^{ème} circ. du Vaucluse, • ministre chargé des transports

En *italique* : députés dont l'élection a été annulée pour irrégularités de financement

Tableau 5.5 – Profil électoral des sénateurs récemment élus

NOM	ÉLECTION	CANDIDATURE ANTÉRIEURE
O. Cadic	2014	Législative, 3 ^{ème} circ. • 2012
R. Le Gleut	2017	Législative, 7 ^{ème} circ. • 2012
D. Regnard	2018*	Législative, 1 ^{ère} circ. • 2013 (partielle) • 2017
E. Renaud-Garabedian	2017	–
J. Deromedi	2014	–

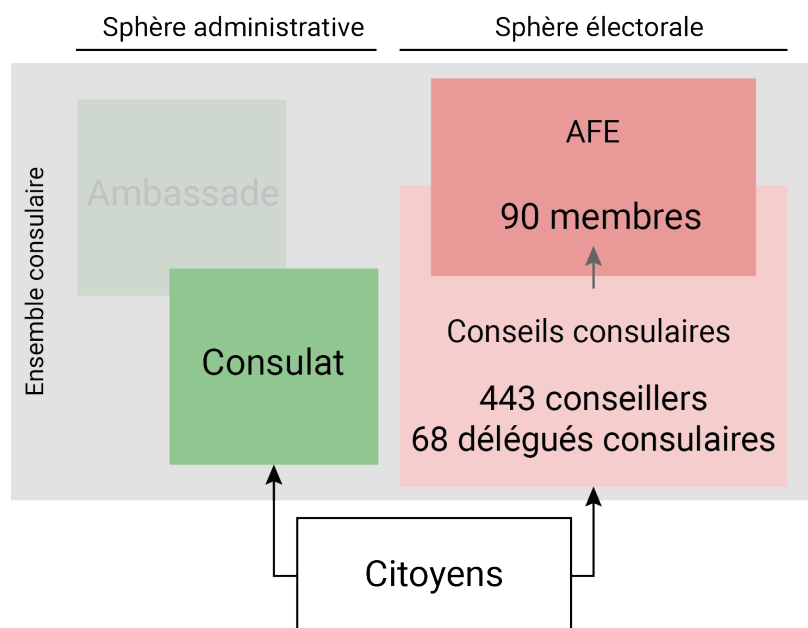
* : D. Regnard supplée à J-P. Bansard, dont l'élection (2017) est invalidée par le conseil constitutionnel

Il faut également noter que les trois sénateurs élus depuis 2012 et ayant auparavant essuyé une défaite à l'élection législative avaient occupé des mandats de membre de l'AFE ou de conseiller consulaire auparavant.

5.1.1.3 Des conflits consulaires au niveau local

L'ensemble consulaire est constitué de la sphère des élus et de la sphère administrative, toutes deux responsables de la représentation et de l'encadrement des Français de l'étranger sur le terrain (figure 5.7). Ces individus exercent leur rôle au sein même du territoire concerné et ne l'exercent à Paris que de façon sporadique. Nous désignons donc par "ensemble consulaire" l'ensemble des conseillers consulaires, membres de l'AFE, ainsi que les fonctionnaires employés par le réseau consulaire. L'observation de cette partie du dispositif illustre de façon problématique les relations qu'entretiennent les différents ensembles (élus et fonctionnaires) au niveau local, ainsi que les répercussions qu'ont eues les réformes récentes à ce même échelon.

FIGURE 5.7 – Répartition des rôles au sein de l'ensemble consulaire



Source des données : AFE

LA REPRÉSENTATION CONSULAIRE AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION

La loi du 22 juillet 2013 ayant abouti à la création des conseils consulaires avait pour objectif de renforcer la représentativité des élus, notamment lors des élections sénatoriales. En augmentant le nombre d'élus de terrain, cette loi permettait également de diversifier et de diffuser sur les territoires l'ensemble des recours possibles pour les citoyens en augmentant le nombre

de représentants et en affinant le maillage des circonscriptions. Cette mesure avait également pour objectif de susciter l'intérêt de la population pour le service public français à l'étranger, par l'intermédiaire des élections et de la participation.

“Les élections à l'AFE ont lieu tous les six ans et, sauf pendant les trois à quatre mois qui précèdent l'élection, l'AFE n'existe pas en termes de communication. En dehors de cette période, il faut bien l'admettre, les postes consulaires n'ont que des moyens limités pour assurer localement la promotion de l'AFE.”

☞ AFE, “10 propositions pour améliorer la participation électorale des Français de l'étranger”, mars 2008, p. 49

L'existence d'élus de proximité devait alors permettre aux citoyens de solliciter leurs représentants afin de trouver des solutions globales à des enjeux locaux. Ce projet permettait alors aux élus locaux de faire remonter à l'échelon supérieur les problématiques qu'ils rencontrent sur le terrain, de les agréger ensuite au niveau global. Cela permettait donc de favoriser à l'échelon parlementaire l'intégration des citoyens de l'étranger au processus législatif.

Toutefois, la relation qu'entretient le peuple français de l'étranger à la France est soumise à plusieurs enjeux. D'une part, l'offre de service public français à l'étranger, dans son ensemble, est à la fois mal connue et mal utilisée par la population à laquelle elle s'adresse. Cela se traduit par un important écart entre population réelle et population inscrite, par un faible taux de participation lors des élections, par la méconnaissance des institutions que rapportent les élus et que nous confirment les entretiens.

“Il est vrai que pour l'AFE, les taux de participation aux élections sont très, très faibles, parce que les gens nous connaissent pas, et en plus de ça, il faut bien reconnaître, sur le plan géographique, les Français se répartissent un petit peu dans tout le pays (...) Maintenant on pousse un peu le vote par Internet, mais c'est pas évident d'en faire la publicité, c'est très difficile de se faire connaître, nos moyens sont extrêmement limités.”

☞ C. de Vallois, membre de l'AFE – Circ. Benelux

“On essaie d'être présents sur le terrain, les gens nous connaissent, je suis pas sûr qu'ils connaissent les institutions. Nous on essaie de mobiliser les gens au moment des élections, et c'est pas un grand succès, parce que la dernière fois, je crois, on tournait autour de 10 % de participation. C'est assez pitoyable. C'est vrai que tout le monde s'en fout. Si on avait un pouvoir de décision dans cette assemblée, peut-être que plus de personnes s'y intéresseraient.”

☞ O. Bertin, membre de l'AFE – Circ. Europe du Nord

“Force est de constater, maintenant, que quand on fait des permanences consulaires, on a pratiquement plus personne.”

☞ V. Cartoux, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

“C’est pour ça que les Français ont l’habitude quelque fois à l’étranger de se désintéresser des structures françaises. On leur fait pas confiance. Les structures sont pas du tout adaptées au contexte. Il y a énormément de rigidité.”

☞ C. de Vallois, membre de l’AFE – Circ. Benelux

Par ailleurs, le service public français à l’étranger repose sur une offre assez riche, sur un réseau important, sur un riche éventail de prestations proposées aux français résidant hors de France. Il est possible d’effectuer un certain nombre de démarches courantes auprès des postes du réseau consulaire. L’ensemble des outils accessibles aux Français de l’étranger leur permet d’exercer leur citoyenneté, de voter à différents échelons, de scolariser leurs enfants et à cette fin de solliciter une aide financière, de leur transmettre un héritage culturel et linguistique, etc. Le réseau consulaire, scolaire, culturel français permet donc un éventail de pratiques liées à la citoyenneté.

Pourtant, les services consulaires sont souvent confrontés à une trop forte demande. Cela a pour effet de saturer certains services qui peinent alors à fournir aux citoyens un service public à la hauteur de leur demande et selon les critères de qualité visés par l’État français. Cet état de fait n’est pas global. Il s’illustre ponctuellement à la fois dans le temps et dans l’espace. Dans les récentes années, le réseau consulaire a vu sa dotation financière diminuer. Cela s’est traduit de diverses façons : la réduction de son nombre d’antennes, la cession de certains de ses bâtiments à des capitaux privés (dont certains étaient emblématiques du patrimoine français de l’étranger) et la dématérialisation d’une partie des services. La réduction de l’investissement matériel de l’État auprès du service consulaire se traduit parfois par une saturation de l’offre par la demande : on le constate notamment dans certains postes consulaires, à l’occasion des élections par exemple, avec les interminables files d’attente aux abords des postes consulaires qui illustrent ce déséquilibre.

Si d’un côté la demande semble faible mais que de l’autre l’offre ne peut être correctement honorée, l’infrastructure permettant son fonctionnement semble elle aussi insuffisante. L’État semble en effet attendre de la population une participation accrue en lui proposant différents services auprès

desquels s'investir mais semble ne pas permettre la bonne réalisation de cet investissement. En effet, ces dernières années ont vu la fermeture de la MFE et son remplacement par un service en ligne uniquement accessible par Facebook¹⁶, la fermeture d'antennes culturelles et diplomatiques et la vente de biens fonciers à l'étranger (la maison Descartes qui abritait autrefois l'Institut Français et les services consulaires d'Amsterdam a été vendue en 2017, l'annonce de la fermeture de l'Institut Français d'Edimbourg en 2009, la fermeture de plusieurs autres antennes comme celle de Venise ou Porto), ce qui a suscité des prises de position de plusieurs sénateurs.

Entre 2013 et 2016, le réseau consulaire a vu la réduction de son nombre d'antennes, ce qui lui permet toutefois, d'après le rapport 2018 de la DFAE, "de se maintenir au premier rang mondial par l'éventail des services offerts", notamment par le biais de la dématérialisation des procédures¹⁷. Ce rapport confirme une volonté de réduire les effectifs tout en maintenant un niveau de prestation équivalent, ne serait-ce que sur la largeur de l'éventail proposé¹⁸ (émission de documents officiels et authentications, état civil, protection consulaire, action sociale et organisation des élections).

Dans ce contexte, l'étoffement de la représentation des Français de l'étranger en 2013 par le biais des conseils consulaires suscite plusieurs réflexions. Les élus locaux semblent en effet être en mesure d'apporter une double réponse aux problématiques que rencontre l'État français sur le terrain. Localement, la réduction d'effectifs administratifs semble compensée par l'augmentation d'effectifs électoraux, comme si les élus locaux étaient plus à même de susciter la mobilisation des citoyens de l'étranger.

Ils incarnent en effet vis-à-vis de leurs compatriotes expatriés la performance du service public à accompagner les Français de l'étranger mais aussi vis-à-vis de l'État une expertise locale lui permettant d'améliorer sa connaissance du terrain et de la communauté française qui y réside.

L'intégration des élus au sein des réseaux communautaires, associatifs, professionnels leur permet d'exercer leur fonction en faisant connaître les services de l'État auprès de leur entourage, tout en leur offrant la possibilité de se faire entendre auprès des instances représentatives. Dans cet esprit, on peut envisager les élus de terrain comme des intermédiaires capables de favoriser l'implication des Français de l'étranger à l'égard de l'État, que ce

16. La page facebook Pégase, figure 3.20, p. 182

17. Rapport de la DFAE, 2018, p. 131.

18. Source : diplomatie.gouv.fr : "Que font les consulats pour vous ?"

soit sous l'angle électoral ou administratif. Dans les deux cas, l'amélioration de cette implication des citoyens permettrait à l'État d'en améliorer l'encadrement.

Par ailleurs, le fait que ces élus soient en mesure de relayer l'action de l'État auprès des individus et, réciproquement, les sollicitations des individus à l'égard de l'État, permet une meilleure circulation de l'offre et de la demande de service public, en contournant l'infrastructure consulaire et en empêchant sa saturation. Les élus permettent ainsi la diffusion de l'action de l'État auprès de la population tout en facilitant leurs interactions. Ils incarnent alors de façon décentralisée un service public qui se met à la portée des citoyens et qui va à sa rencontre tout en lui permettant de participer à son fonctionnement. Les élus contribuent ainsi à l'optimisation de la diffusion et de l'utilisation des services publics.

ENRICHIR LA REPRÉSENTATION, UNE ÉCONOMIE DE MOYEN

La distinction de la sphère électorale et de la sphère administrative au sein de l'ensemble consulaire nous permet également de soulever les différences entre ces types de postes. Alors que les fonctionnaires de la sphère administrative sont nommés et affectés par l'État – responsable alors de leur expatriation – les élus locaux sont expatriés avant d'être intégrés au système de représentation. L'État n'est pas responsable de leur expatriation. Ils étaient Français de l'étranger *a priori* et se sont investis en politique à l'étranger suite à leur expatriation – par le biais de l'associatif bien souvent, comme nous l'avons déjà vu précédemment.

Contrairement aux membres de la sphère administrative qui sont fonctionnaires et donc salariés de l'État, les élus exercent une profession tierce à leurs fonctions électorales. Le salaire qu'ils perçoivent ne vient donc pas de l'État, lequel ne leur verse qu'une indemnité consulaire – que beaucoup jugent trop faible pour exercer correctement leur mandat.

“On a des indemnités qui sont extrêmement faibles, qui ne permettent pas de se déplacer. Si on veut le faire c'est à nos frais, ça prend du temps, les hôtels sont chers, les trains aussi. Moi je communique essentiellement par Internet et par Facebook (...) On considère qu'on n'a pas à voyager.”

☞ O. Bertin, Membre de l'AFE – Circ. Europe du Nord

“Les moyens que nous avons sont extrêmement limités. Je touche une indemnité de 300€ par mois, quelque chose comme ça. Ça couvre à peu près mes frais, mais c’est vrai que c’est surtout pour faire des sites, pour communiquer sur les réseaux.”

☞ C. de Vallois, Membre de l’AFE – Circ. Benelux

Le rôle de ces élus dans le système d’encadrement se joue à plusieurs niveaux. Pour favoriser la reconduction de leur mandat, leur réélection, le maintien de leurs prérogatives et de leur légitimité, les élus s’appuient sur une base sociale, dans l’esprit de leur rôle de terrain. Ce faisant, ils œuvrent à encourager la participation des Français de l’étranger, au sens large. L’augmentation de la participation électorale pour laquelle ils s’engagent passe en effet intrinsèquement par le maintien du lien entre les Français et les autorités consulaires, par la stimulation des inscriptions consulaires et électorales, par l’engagement général des individus vis-à-vis de l’État. Leur motivation individuelle s’inscrit donc dans les objectifs poursuivis par l’État de manière plus générale que leur strict rôle à l’échelle locale (maintenir dans son giron sa population expatriée et bénéficier de sa présence à l’étranger) et dont la réalisation est assujettie à l’augmentation des inscriptions consulaires et de la demande de service public à l’étranger.

LA LÉGITIMITÉ DES URNES CONTRE CELLE DE LA FONCTION

Après quelques années de fonctionnement, le système des conseils consulaires exprime quelques insuffisances. Malgré l’investissement local des élus concernés, la participation est basse et le volume des inscriptions consulaires est toujours largement en-deçà des estimations déclarées¹⁹.

“Au 31 décembre 2018, le nombre d’inscrits au registre des Français tenu par les consulats s’élève à 1 802 382, soit -1,05% par rapport à 2017 (...) On estime le nombre global de Français vivant à l’étranger, y compris ceux qui ne sont pas inscrits au registre, autour de 2,5 millions.”

☞ France Diplomatie, MAE, consulté le 13 mars 2019

19. Cette donnée est malheureusement invérifiable et ne repose que sur les discours qui forment ces estimations. L’écart entre inscriptions et estimations n’est jamais clairement communiqué. Toutefois, nous y accordons une importance, car son évocation semble reposer sur une image floue de l’expatriation, collectivement entretenue comme telle par les responsables politiques. Le maintien de ce déni semble permettre la surévaluation de la population concernée.

“Les Français de l'étranger forment un groupe peu connu au sein de la communauté nationale. Par leur nombre, ils constituent néanmoins une communauté non négligeable : 2 300 000 expatriés, c'est autant, par exemple, que la population des Bouches-du-Rhône, autant que celle additionnée des quatre départements d'outre-mer.”

🗳️ Sénat, Espace expatriés, consulté le 13 mars 2019

“On estime à plus de deux millions le nombre de Français établis hors de France. ”

🗳️ AFE, consulté le 13 mars 2019

“Leur nombre exact s'élève à 1 821 519 au 31 décembre 2017. Le chiffre réel des Français installés à l'étranger, pour quelques mois ou plusieurs décennies est bien supérieur, selon toute vraisemblance entre 2,5 et 3 millions.”

📰 *Le Petit Journal*, “Français de l'étranger, combien êtes-vous?”, 18 juin 2019

La relation qu'entretiennent élus et fonctionnaires consulaires semble tendue malgré les missions communes qui les unissent. Les élus souffrent de la méconnaissance de la population à l'égard de leur fonction. Ils expliquent cette méconnaissance par l'étroitesse de leurs prérogatives et la faiblesse de leurs moyens d'action. Ils déplorent un rôle peu défini et émettent des regrets à l'égard de la réforme de 2013 qui a changé leur statut. Selon eux, la nouvelle législation n'a fait que réduire le pouvoir d'influence qu'ils avaient auprès de sénateurs alors qu'ils étaient moins nombreux, sans améliorer leurs conditions d'exercice et leur visibilité auprès de la population. Alors que leur point fort réside dans leur expertise de terrain et leur ancrage social, ils ne ressentent que peu d'écoute et de considération de la part de l'administration dont ils s'estiment pourtant partenaires.

“On n'est pas écoutés, on n'est pas écoutés. On a fait une lettre au conseil consulaire parce qu'[ils] nous invitent même pas pour nous dire « on va faire ci, on va faire ça », on est oubliés... Soit on est élu et on travaille tous ensemble, soit [ils] reste[nt] dans [leur] coin, mais ... Moi, le budget qu'[ils] dépensent, je préférerais qu'il soit mis pour refaire la cour du lycée français, par exemple.”

🗨️ V. Cartoux, Membre de l'AFE – Circ. Europe du Nord

“On essaie d'être présents sur le terrain, les gens nous connaissent, mais je ne suis pas sûr qu'ils connaissent les institutions.”

🗨️ O. Bertin, Membre de l'AFE – Circ. Europe du Nord

Alors qu'ils s'estiment légitimés à la fois par les urnes – en tant qu'élus – et par l'expérience – en tant que Français de l'étranger –, ils se heurtent à l'opacité d'une administration qui les négligerait.

“On a l'impression que tout se décide encore à Paris (...) La France est un pays tellement centralisé, c'est une catastrophe (...) C'est les petites magouilles parisiennes qui s'exportent à l'étranger (...) Nous on a l'impression d'être des pions, on ne nous écoute pas, alors que notre expérience du terrain peut apporter énormément de choses.”

☞ C. de Vallois, Membre de l'AFE – Circ. Benelux

Parallèlement à ce point de vue, les fonctionnaires consulaires sont légitimés par leur nomination – par la Présidence de la République – et leur affectation. Incarnant les attributions régaliennes de l'État hors des frontières, ils sont investis de moyens conséquents. Pourtant, leurs réaffectations régulières ne leur permettent pas l'intégration dont bénéficient les élus et ils exercent leur rôle dans les contours stricts de l'infrastructure consulaire. Ils sont à ce titre souvent critiqués par les élus locaux pour le caractère arbitraire de leur nomination et leur manque d'acuité sur les problématiques auxquelles font face les citoyens.

Ce cas de figure que nous ont rapportés notamment les élus de Londres illustre la confrontation de deux optiques de l'encadrement de l'expatriation, par la voie de la représentation et par la voie du service public. Les élus se voient en effet attribuer une mission qu'ils ne peuvent remplir faute de moyens et par méconnaissance de la part de la population qui lui donnerait sa légitimité, alors que les fonctionnaires qui possèdent une grande capacité d'action et des moyens importants sont limités dans leur capacité à agir pertinemment sur le terrain au regard des problématiques que rencontrent les citoyens.

Un rapport de la commission des lois de l'AFE témoigne que lors de la session semestrielle de l'AFE d'octobre 2017, l'Assemblée a demandé au gouvernement de revaloriser le rôle des conseillers consulaires et de leurs prérogatives vis-à-vis de l'administration.

“Vu que l'administration diplomatique et consulaires se voit dotée d'un pouvoir exorbitant du droit commun, sans équivalent en France, que ce pouvoir dénature le mandat de conseiller consulaire en tant qu'élus de la République au suffrage universel, et qu'il provoque de ce fait une rupture de l'équilibre entre les pouvoirs, l'Assemblée des Français de l'Étranger, demande au gouvernement d'assimiler le statut des conseillers consulaires à celui des élus des collectivités territoriales.”

☞ Rapport de la commission des Lois, des Règlements et des Affaires Consulaires, Octobre 2017, p. 16

La même commission émet lors de l'assemblée générale suivante – en mars 2018 – une résolution visant à l'amélioration du fonctionnement des

conseils consulaires, passant par la prise en compte du rôle des conseillers consulaire au sein des discussions et travaux collectifs menés sur le terrain.

“L’Assemblée des Français de l’Étranger, (...) considérant que les conseils consulaires sont les seuls conseils d’élus locaux présidés et dirigés par des agents de l’État, qu’il s’agit là d’une anomalie constitutionnelle violant le principe de séparation des pouvoirs, (...) considérant que les conseils consulaires sont des instances de proximité, que leur connaissance du terrain et des communautés françaises de leur circonscription leur permet une vision plus exacte des projets soumis au fond de remplacement de la réserve parlementaire, (...) demande que les conseils consulaires soient présidés et dirigés par un élu consulaire, (...) que les conseils consulaires d’un même pays se réunissent autour du chef de poste diplomatique afin de faire le point sur les thèmes transversaux (économie, emploi, aide sociale, etc.) concernant leur circonscription.

☞ Rapport de la commission des Lois, des Règlements et des Affaires Consulaires, Mars 2018, pp. 9-10

Ces avis adoptés à l’unanimité en séance ne font l’objet que de réponses lacunaires renvoyant aux projets de réforme de la représentation non parlementaire des Français de l’étranger, à propos duquel en mars 2018 “la réflexion [était] en cours”.

Cet exemple est celui d’un conflit opposant les acteurs d’un même système administratif sur un territoire extranational à l’État. Alors qu’auparavant les territoires concernés par l’administration consulaire n’étaient investis que par le consulat et l’ambassade, la délimitation des circonscriptions dans un premier temps et l’augmentation du nombre d’élus de terrain par la suite semblent avoir contribué à brouiller les contours des attributions de chacun.

Il semble que la mission des élus consulaires soit véritablement de compléter l’administration, parfois dépassée dans ses fonctions initiales par l’expansion de la population expatriée. En effet, la croissance de la population dans certaines circonscriptions a créé une demande prégnante à l’égard des services publics à l’étranger. La réduction des postes au sein de l’administration consulaire a contribué à allonger les délais de traitement des documents administratifs, que la dématérialisation des procédures vise à améliorer²⁰.

Soumis à ce que les élus qualifient de forte pression, les institutions ne parviennent pas à satisfaire pleinement la demande qu’elles rencontrent²¹.

20. Rapport du Projet de Loi de Finances pour 2019, Action extérieure de l’État, p. 5.

21. Un seul des membres du consulat que nous avons contactés a accepté de nous livrer son point de vue quant à cette situation et a refusé que celui-ci soit enregistré.

Les élus locaux, mal intégrés au système consulaire ne parviennent pas à apporter un véritable soutien à l'administration consulaire, ce qui permettrait pourtant de réguler la demande à l'égard des services publics dans les régions les plus saturées et d'optimiser la distribution de l'offre. C'était pourtant l'objectif poursuivi par H. Conway-Mouret dans sa conduite de cette réforme, à la suite d'une longue expatriation et d'une expérience d'élue locale qui l'avait éclairée sur les manques de l'administration française à l'étranger (Voir la section 4.1.1.1, p. 207).

5.1.2 *Les limites du vote à l'étranger*

Le vote est permis aux Français de l'étranger dans l'objectif d'un prolongement de leurs droits et de l'exercice de leur citoyenneté. L'éventail des services proposés par les postes consulaires marque cette volonté de rendre le service public administratif accessible aux Français, même s'ils ne sont pas sur le territoire national. Pourtant, si l'accessibilité à ces services est facilitée par le déploiement du réseau consulaire, l'égalité entre les citoyens de France et de l'étranger à l'égard des pratiques citoyennes classiques n'est pas garantie. À l'occasion des élections, l'accès au vote est sujet à des différenciations entre les électeurs de l'étranger et les électeurs de France. Parmi les électeurs de l'étranger, des différenciations supplémentaires interviennent également. Ces différenciations, principalement spatiales, principalement dues à la distance, sont à la fois des facteurs d'inégalité entre les citoyens face au droit de vote, et à la fois des facteurs favorables à une forte abstention selon les circonscriptions. Les conséquences de cette abstention contribuent à diminuer la qualité de la représentation des Français de l'étranger et à amoindrir sa légitimité, donc ses perspectives d'amélioration (5.1.2.1). Afin de compenser cet obstacle, le vote par correspondance électronique (ou vote par internet) a été instauré en 2012 et suspendu en 2017 (5.1.2.2).

5.1.2.1 *le risque du désengagement pèse sur la légitimité de la représentation*

Après avoir évoqué, à l'occasion des réformes de 2008 (sur les députés) et de 2013 (sur les conseils consulaires), la territorialisation de la représentation électorale, nous avons remis en question cette dimension territoriale en

reconsidérant les rôles inhérents aux fonctions de sénateurs et de députés, respectivement à l'égard des territoires et des populations. Si le découpage des circonscriptions donne l'illusion d'une prise en compte du territoire dans la représentation qu'incarnent les députés, cette réforme a principalement contribué à étoffer l'effectif des élus et à équilibrer la représentation parlementaire des Français de l'étranger entre les deux chambres. L'analyse des conflits opposant administration et représentation a révélé les réels tenants de l'action territoriale : les fonctionnaires consulaires – nommés par le pouvoir central pour relayer l'action consulaire et diplomatique hors de France – court-circuitent le potentiel opérationnel des élus²².

Ces deux réformes ont-elles pourtant permis d'améliorer le sentiment de représentation des citoyens à l'égard de leurs élus par la voie de l'argument territorial et de la proximité qu'il suppose ?

LES EFFETS DE L'IDENTIFICATION TERRITORIALE DES ÉLUS SUR LA PARTICIPATION

Les données de participation électorale communiquées par le Ministère de l'Intérieur révèlent une abstention généralement forte mais inégale selon les scrutins et les niveaux de représentation auxquels ils renvoient (voir le tableau 5.3, p. 271).

Pour les Français de l'étranger, ces données révèlent une abstention inversement proportionnelle à l'échelon de compétence des élus. L'élection présidentielle est celle qui reçoit le plus grand nombre de suffrages dans le monde, même si les scores enregistrés à l'étranger demeurent moindres que ceux que l'on enregistre pour l'ensemble du pays. En 2017, la participation enregistrée à l'occasion du premier tour atteignait environ 45 %. L'élection législative de la même année, ayant eu lieu quelques semaines plus tard recevait une participation de 19 %, soit moins de la moitié des électeurs de l'élection présidentielle²³.

En 2014, la participation enregistrée à l'occasion des premières élections consulaires n'atteignait, elle, que 7 %. Il convient d'ailleurs de préciser que le calendrier des élections est susceptible de jouer en défaveur des élections consulaires sur le strict plan de la participation électorale. Ces élections

22. Voir aussi la section 5.1.1.3, p. 283

23. Notons que ces deux taux sont exprimés par rapport au même nombre d'inscrits, car elles reposent sur la même liste électorale, à un mois d'intervalle.

sont moins connues de la population, certainement en raison de la particularité qu'elles constituent pour la population de l'étranger. De plus, elles n'ont pas lieu la même année que les autres élections qui, elles, sont connues de tous les citoyens, expatriés ou non. À cause de ce délai, les élections consulaires surviennent pendant une période creuse, entre les deux vagues d'inscriptions consulaires que l'on observe en amont des élections présidentielles. Si les élections législatives bénéficient très probablement de leur proximité avec les élections présidentielles, les élections consulaires pâtissent probablement de l'inverse.

Il faut également tenir compte de l'impact de la distance au bureau de vote sur la propension à la participation des Français de l'étranger. Si sur le territoire français, la répartition des bureaux de vote est conçue pour maximiser leur accessibilité à l'égard de tous les citoyens, la transposition de ce principe à l'étranger s'accompagne forcément d'inégalités liées au lieu de résidence de chacun. En mars 2015, la commission des Lois de l'AFE dresse un bilan des élections consulaires de 2014. La faible participation enregistrée à l'occasion de ces premières élections est analysée sous plusieurs aspects, notamment au prisme territorial. La commission évalue même un seuil au-delà duquel la distance est jugée prohibitive à l'égard du vote.

“Si on se penche sur les chiffres de participation électorale, on observe que la moyenne des votes exprimés cache un déséquilibre : le taux de participation est plus élevé à proximité des bureaux de vote (chef-lieu ou bureaux décentralisés), et plus on s'en éloigne, plus le taux de participation est faible : au-delà de 40 km la participation est quasi-nulle. Ce qui confirme que la distance entre l'urne et l'électeur reste un frein à l'expression citoyenne.”

☞ Commission des Lois, Scrutins hors de France, bilan des élections de 2014, mars 2015, p. 6

Pour autant il ne faudrait pas réduire l'étude du sentiment de représentation à l'égard des élus au strict taux de participation enregistré lors des différents scrutins. Nous avons soumis aux répondants du questionnaire en ligne la question suivante :

“Par quel type d' élu français vous sentez-vous le plus représenté(e) ?”

Sur 752 répondants, les réponses étaient les suivantes²⁴ :

24. Comme le questionnaire permettait aux répondants de cumuler plusieurs choix, la somme des pourcentages exprimés dépasse les 100 %. La possibilité de répondre librement était également laissée aux répondants. 18 individus s'en sont saisis et 6 (0.83 %) d'entre eux ont évoqué le niveau municipal, sans y apporter plus de précisions.

- “Aucun” : choisi par **46,5** % des répondants
- “Président de la République” : choisi par **28** % des répondants
- “Député” : choisi par **22** % des répondants
- “Conseiller ou délégué consulaire” : choisi par **20** % des répondants
- “Sénateur” : choisi par **3** % des répondants

Ces données confirment l'ordre de compétence territoriale que révèlent également les données de participation : la participation la plus forte s'exprime lors de l'élection présidentielle, puis respectivement lors des élections législative et consulaire, et le sentiment de représentation décroît également selon ces mêmes niveaux de représentation (tableau 5.3). Les sénateurs, bénéficiant du plus mauvais sentiment de représentation auprès de la population, ne sont pas élus au suffrage direct, les données de participation ne sont donc pas en mesure de confirmer ce sentiment de représentation évoqué auprès de la population. Si leur ancienneté leur confère une légitimité indiscutée auprès des pouvoirs publics, les réponses à cette question trahissent une inadéquation de leur rôle auprès des électeurs.

Les données issues du questionnaire tendent à confirmer en revanche l'hypothèse de l'identification territoriale des élus comme facteur d'amélioration de la représentation. Les députés y bénéficient en effet d'un score comparable à celui des élus consulaires et largement supérieur à celui des sénateurs. Pour autant, il serait pertinent de réinterroger la perception favorable qu'ils semblent inspirer d'ici quelques années, à la faveur de la succession des mandats, lorsque la nouveauté ne sera plus susceptible d'influencer l'opinion citoyenne à cet égard.

Ce sentiment de représentation sera sans doute en baisse, comme celle que l'on peut mesurer entre les taux de participation aux élections législatives de 2012 et de 2017. Entre ces deux dates, la participation aux premiers tours des élections législatives a connu une baisse de sept points, alors que l'on ne mesure qu'un point d'écart entre les premiers tours des élections présidentielles des deux mêmes années (tableau 5.3).

On peut certes opérer une hiérarchisation entre les différents échelons de la représentation politique des expatriés. Tous bénéficient – à l'exception des sénateurs – d'une opinion favorable avoisinant les 20 à 30 %. Pourtant, le principal constat qu'offrent ces réponses est le très important score enregistré par l'item “Aucun”, qui recueille près de la moitié des réponses (46 %).

Si les différents niveaux d'élus pouvaient être sélectionnés de façon groupée, l'item "Aucun" a toujours été sélectionné seul. Ce score n'est donc pas cumulable avec les autres et concerne effectivement 46 % des répondants. Les autres choix possibles ne concernent donc que l'autre partie des enquêtés, les 54 % qui expriment un sentiment de représentation à l'égard des élus.

Finalement, cette indication sur la représentativité des élus accompagne la forte abstention enregistrée à l'étranger. Ce constat fait d'ailleurs écho à une situation politique qui n'est pas l'apanage de l'expatriation et s'illustre plus généralement en France, dans des proportions bien moindre toutefois.

Dès lors, toute hiérarchisation des différents niveaux d'élus devrait être mesurée à cette majorité ne manifestant aucun sentiment positif à l'égard de ses élus ou exprimant un rejet à leur égard. Cet item peut en effet renvoyer invariablement à un rejet de la sphère électorale ou à une méconnaissance du système. Le faible score enregistré pour l'item "Conseiller ou délégué consulaire" s'apparente vraisemblablement à une méconnaissance de ces élus de la part de la population, ce que nous ont d'ailleurs confirmé les entretiens auprès des citoyens²⁵.

Ces réponses, combinées aux scores de participation et aux difficultés pour les élus à exercer pleinement leur rôle à l'échelle la plus fine, révèlent la nécessité d'adopter une optique différente de la citoyenneté, à la fois épistémologique pour mieux en saisir les particularités, les besoins, mais aussi du point de vue du pouvoir, afin de mieux y répondre.

LA PROMESSE DE LA REPRÉSENTATION ET L'ENCOURAGEMENT AU VOTE POUR FAVORISER L'ENGAGEMENT NATIONAL

Selon toutes les estimations rapportées, les non-inscrits sont très nombreux. Ceux-ci sont d'autant plus susceptibles de sortir du système français que le lien qu'ils entretiennent avec l'État n'est assujéti qu'à leur seule volonté. La représentation électorale vient alors constituer – à l'instar du service public – un nouvel argument en faveur de l'État français et de sa capacité à poursuivre l'encadrement de sa population hors de son territoire.

Le système de représentation repose sur l'élection de représentants locaux référant à des échelons supérieurs, et permettant la défense des intérêts des expatriés auprès du Parlement, puis leur prise en compte par l'appareil

25. Nous abordons ce point plus en détails au chapitre 6.

législatif français. L'attrait que représente ce système réside dans le vote, le suffrage universel direct, l'élection par le peuple de représentants qui en sont issus, l'exercice de la démocratie hors du territoire et de ce fait, l'exercice d'une démocratie d'ambition post-moderne, décorrélée de toute contrainte ou détermination territoriales.

Les élus consulaires bénéficient d'une intégration sociale assez forte sur leur lieu de résidence et sont en grande majorité marqués par leur évolution au sein de réseaux sociaux riches, de tissus associatifs plus ou moins marqués politiquement et entretiennent des relations au sein des groupes partisans, voire de groupes bien plus informels par le biais des médias sociaux (figure 5.8).

*Autres exemples
en annexe
(figures B.18. à
B.23)*

FIGURE 5.8 – Randonnée organisée par O. Bertin, conseiller consulaire au Royaume-Uni (Londres) et diffusion de l'événement sur le groupe "Le cercle des Français à Londres" (Facebook)



Source : [f/olivbertin](https://www.facebook.com/olivbertin) (à gauche sur la photo)

Ils constituent les maillons clés entre la population française de leur lieu de résidence et l'appareil administratif et électoral français. Ils représentent, aussi bien par leur raison d'être que par l'exercice de leur mandat, une incitation à la participation électorale auprès de la population, auprès d'une population cible qui se constitue collectivement et cherche à se rassembler.

Les élus consulaires ont tout intérêt à œuvrer à l'amélioration de la participation électorale. La faiblesse de la participation entache leur légitimité auprès de leurs interlocuteurs (l'administration consulaire, les sénateurs et indirectement les députés) et de ce fait leur pouvoir d'action.

La participation électorale est assujettie à l'inscription consulaire. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit au registre. L'argument électoral est bien souvent le premier que les individus inscrits citent comme motivation à figurer au registre consulaire. La promesse du vote, du prolongement de ce droit hors des frontières et de l'exercice de la citoyenneté légale semble donc constituer un argument de poids dans l'attractivité que représente l'inscription électorale. Par le déploiement de l'offre de représentation électorale, l'État parvient donc à attirer la population dans les consulats afin qu'elle honore de sa participation les scrutins qui lui sont ouverts. Cet argument électoral est d'ailleurs à compléter d'un argument pratique : l'inscription électorale permet en effet de voter à l'urne ou par correspondance, sur son lieu de résidence, sans avoir à se rendre dans sa commune d'origine ou faire une procuration.

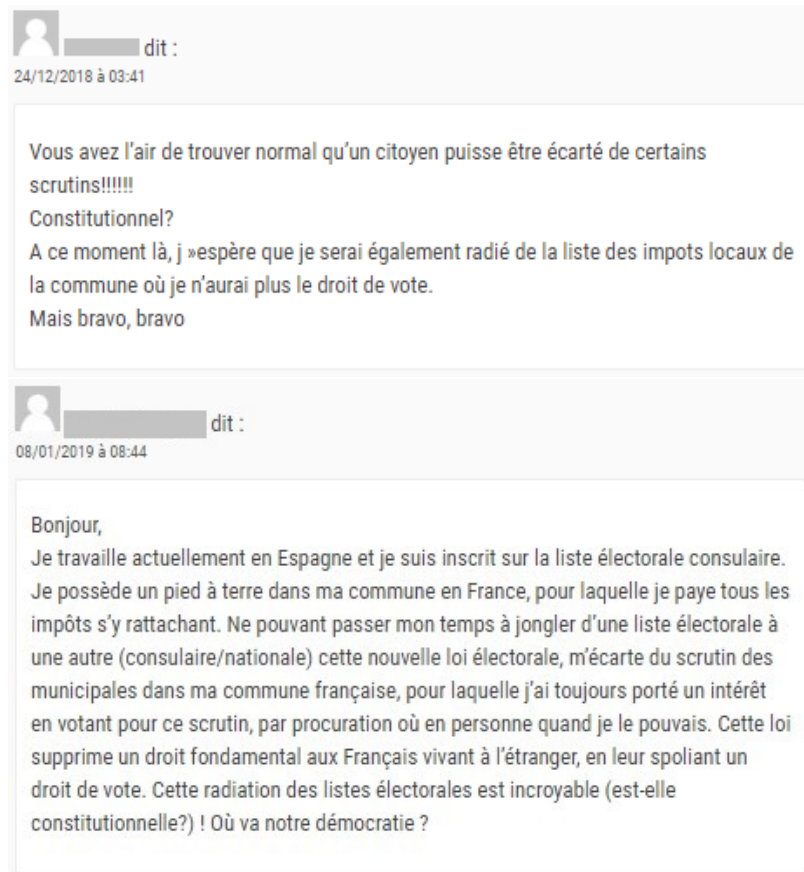
“J’ai fait la démarche parce que je voulais absolument voter aux élections présidentielles qui se sont passées cette année-là. C’était très important pour moi, et comme je savais pas où j’en serais au moment des élections, si ce serait facile pour moi de rentrer sur ma commune, surtout deux week-ends d’affilée... parce que c’est pas cher et ça prend pas longtemps, mais ça prend quand même une demi-journée, en tout. (...) Donc une demi-journée aller, une demi-journée retour. Donc je voulais pas me stresser avec ça, et je voulais pas me retrouver dans la merde à pas pouvoir voter, parce que c’est trop important pour moi de voter à ces élections. Je voulais avoir le choix et être tranquille.”

🗨 0006 LC

Il faut également noter que la participation aux élections locales de France métropolitaine par les résidents de l'étranger n'est plus permise. Auparavant, il était possible d'être inscrit à la fois aux LEC et sur une liste électorale municipale pour les scrutins locaux, moyennant un déplacement ou une procuration. L'instauration du Répertoire Électoral Unique (REU) et son entrée en vigueur en 2019 a abouti à l'annulation de cette possibilité. Par ailleurs, l'étoffement du corps électoral des Français de l'étranger a eu pour objectif de redistribuer ces votes locaux sur les lieux de résidence des citoyens de l'étranger, toujours dans le but de valoriser la *proximité* du nouveau système. Toutefois, il est probable que les citoyens aient davantage perçu dans ces deux mesures une restriction de leur droit de vote

qu'une amélioration de leur représentation (figure 5.9). Aujourd'hui, seuls les non-inscrits continuent de voter aux élections locales dans leur commune d'origine. Les inscrits quant à eux ont perdu cette possibilité, mais ont gagné celle d'être représentés localement par des conseillers consulaires.

FIGURE 5.9 – Réactions de citoyens français de l'étranger à l'annonce de l'instauration du REU



🗳️ ADFE, “REU, ce qui va changer pour les Français résidant à l'étranger”, 21/12/18

Les élections présidentielles sont celles qui reçoivent les suffrages les plus nombreux. Elles sont suivies par les élections législatives. Ces événements électoraux sont quinquennaux et agissent tous les cinq ans comme des incitations renouvelées à s'inscrire auprès du consulat. On observe d'ailleurs le franchissement d'un seuil démographique toutes les années précédant une élection majeure. 2006, 2011, 2016 et les précédentes ont toutes connu un accroissement démographique de la population expatriée supérieur à la moyenne et qui est pris en compte en tant que tel par les analystes (figure 5.5, p. 273).

“La rupture de tendance observée en 2016 s’explique par la perspective des élections présidentielles et législatives de 2017, qui a vraisemblablement incité les Français à s’inscrire massivement. Les années 2011 et 2013 avaient également été caractérisées par une augmentation forte du nombre de Français inscrits au registre puisqu’en 2012 et 2014 s’étaient tenues respectivement les élections présidentielles et celles des représentants des Français de l’étranger et les élections européennes.”

☞ Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France, 2017, p. 6

Dès lors, on peut envisager la récurrence des rendez-vous électoraux (figure 2.8) et leur multiplication comme des incitations régulières et renouvelées à l’accomplissement de ce geste administratif qui offre l’accès à un éventail de droits et de prestations de la part du service public (voir la section 2.2.1.3). Cette régularité du calendrier électoral assure de ce fait des rappels à l’inscription auprès des individus qui n’avaient pas été en mesure ou en disposition de l’accomplir auparavant – ou dont l’inscription était expirée.

5.1.2.2 *La distance face au vote, un enjeu d’égalité pour la modernisation électorale*

Les projets d’amélioration de la représentation électorale soutenus par N. Sarkozy et H. Conway-Mouret reposaient respectivement sur les arguments de l’égalité et de la proximité. Comme nous l’avons vu, ces arguments relèvent principalement du discours, car les contraintes matérielles et géographiques induites par l’expatriation complexifient la garantie de l’égalité entre les citoyens de l’étranger, et à plus forte raison entre les citoyens français, tout en relativisant l’applicabilité du terme de “proximité” à la représentation de l’étranger.

En 2012, le déploiement du vote par correspondance électronique vient apporter une solution qui ne fut que temporaire à cette problématique. En 2017, trois mois avant l’élection législative – la deuxième pour les circonscriptions de l’étranger – le dispositif est suspendu pour raisons de sécurité. L’annulation de ce service – exclusif aux Français de l’étranger – a pu représenter un obstacle dans l’accès de certains à l’élection et c’est au nom de cet argument et du respect de la démocratie que se sont exprimés librement certains élus dès l’annonce de la suspension.

LE VOTE PAR INTERNET, ENTRE ÉGALITÉ ET SÉCURITÉ

Mis à disposition des Français de l'étranger pour les élections consulaires et législatives dès 2012, le vote par correspondance électronique²⁶ – ou “vote par Internet” – permet dès son instauration de compenser les distances parfois importantes que doivent parcourir les électeurs pour voter. Comme l'annonce en effet la ministre H. Conway-Mouret dès sa prise de fonction, “le vote Internet a été un progrès qui a facilité l'accessibilité au vote et la participation” (discours du 22 juin 2012).

Pourtant, les effets directs sur la participation ne sont pas mesurables. En effet, s'agissant du premier scrutin législatif, aucune comparaison n'est possible avec des données plus anciennes. Par ailleurs, les résultats enregistrés à cette occasion ne détaillent pas la répartition des votes par mode d'expression.

À l'occasion de la première élection législative, en 2012, le score global de participation enregistré atteint la moyenne de 26 %. En 2017 toutefois, les scores enregistrés sont plus faibles, dans l'ensemble des bureaux de vote centralisant les suffrages (figure 5.10). En mars 2017, trois mois avant la tenue des élections législatives pour la deuxième fois à l'étranger, le gouvernement annonce la suppression du vote par correspondance électronique pour les scrutins à venir cette année-là.

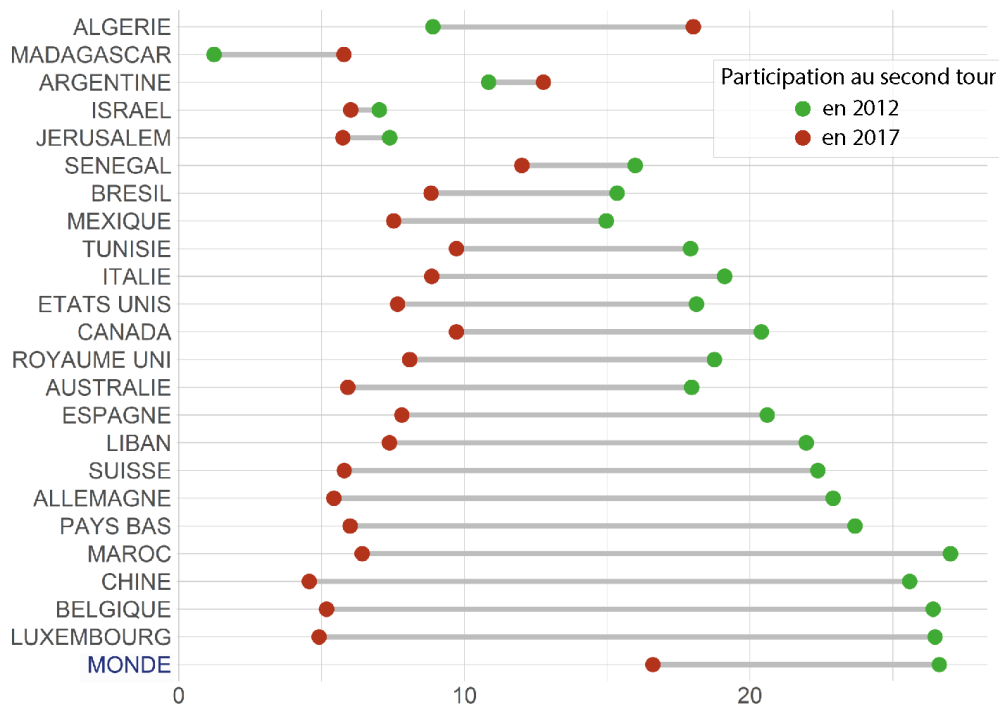
La baisse notable de participation que l'on observe entre 2012 et 2017 révèle pourtant des cas qui remettent en question l'implication stricte du vote par Internet. En effet, les écarts de participation les plus importants que l'on observe concernent le Luxembourg et la Belgique (environ 22 points d'écart dans les deux scrutins) mais aussi les Pays-Bas (18 points), la Suisse (16 points). Toutefois, l'étude de la distribution des bureaux de vote révèle que ces territoires, de superficie réduite, sont desservis par de nombreux sites et que leur nombre suit celui des inscrits aux LEC²⁷ (figure A.13, en annexe p. 578).

Cette baisse de la participation est à considérer dans une tendance plus large, que l'on a observée également au niveau national en 2017 (figure 5.4).

26. À distinguer du vote électronique, reposant sur l'utilisation de bornes informatiques situées dans des bureaux de vote physiques et ne permettant que de se passer du bulletin papier.

27. Toutefois, le nombre d'inscrits par bureau de vote s'avère incomparable à celui que l'on observe sur le territoire national : jusqu'à 1000 inscrits selon les préconisations du Ministère de l'Intérieur (source : interieur.gouv.fr/elections).

FIGURE 5.10 – Comparaison des taux de participation électorale au second tour des élections législatives de 2012 et de 2017



Sources : AFE, Sénat, 2017

Les pays retenus sont ceux dont le nombre d'inscrits aux LEC est supérieur à 10 000.

Tableau 5.6 – Nombre moyen d'inscrits par bureau de vote dans les pays enregistrant les plus grands écarts de participation entre 2012 et 2017

PAYS	BUREAUX DE VOTE (VILLES)	INSCRITS LEC	INSCRITS/BUREAU
Allemagne	31 (15)	85 132	2 746,19
Suisse	53 (24)	127 470	2 405,09
Belgique	42 (11)	82 516	1 964,66
Maroc	23 (9)	34 459	1 498,21
Luxembourg	17 (1)	22 757	1 338,64
Chine	14 (8)	10 337	738,35

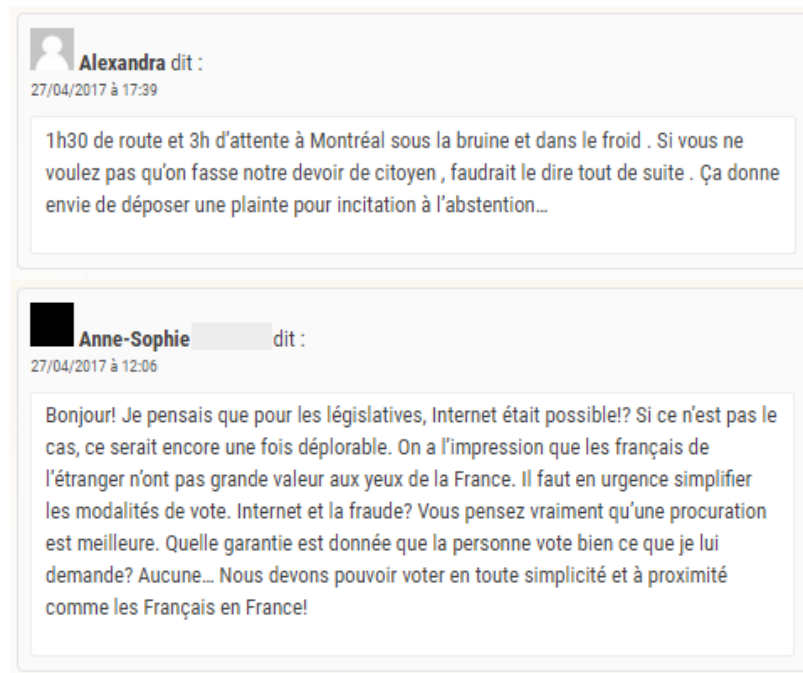
Source des données : MAE, 2017

Parmi la population, les déconvenues suscitées par le premier mandat des députés de l'étranger – et qui se manifestent par un faible sentiment de représentation à leur égard – sont également lisibles dans cette faible participation.

Les raisons invoquées pour l'annulation du vote par correspondance électronique prennent appui sur la réalisation d'un test grandeur nature dé-

claré peu concluant au regard de probables failles de sécurité par l'Agence nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). Cette information est diffusée par le gouvernement trois mois avant le premier tour de l'élection législative, le 6 mars 2017. Cette annulation, et le délai prévu par le gouvernement pour son annonce, ont suscité une vague de mécontentement parmi la population concernée (figures 5.11 et 5.12) et les élus de l'étranger.

FIGURE 5.11 – Réactions d'électeurs à l'annonce de l'annulation du vote par correspondance électronique



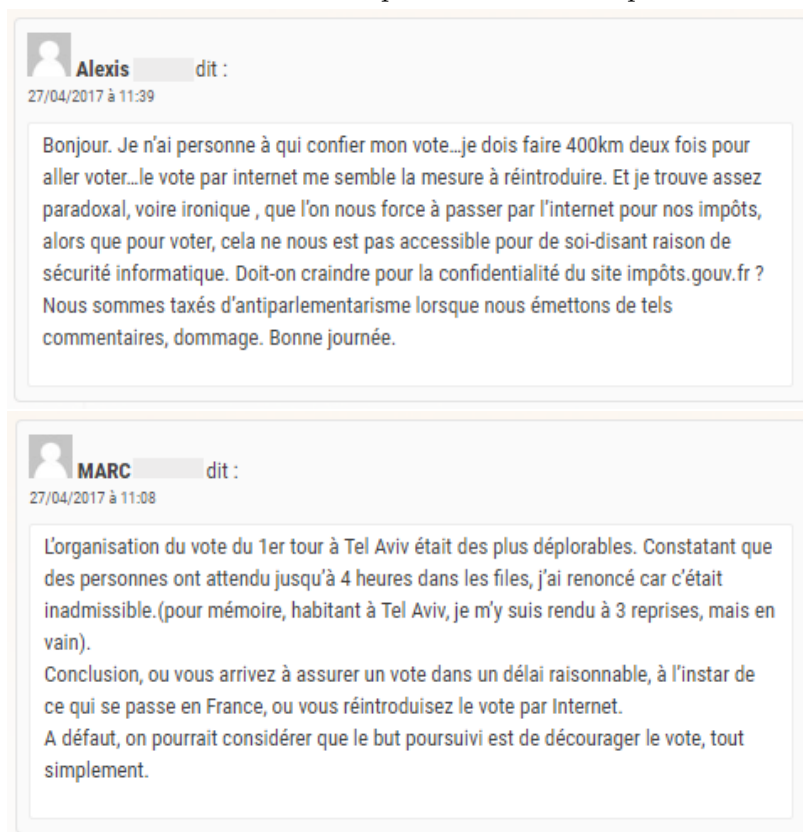
Source : Site de l'ADFE, "Législatives 2017 pour Français établis hors de France : modalités de vote"

En solution de repli, les électeurs comptant sur cette solution pour exercer leur droit de vote pouvaient pourtant se rabattre sur un ensemble d'alternatives : à l'urne, par courrier et par procuration.

Compte tenu de cet éventail de solutions alternatives, pourquoi l'annulation du vote électronique a-t-elle suscité ces désaccords ? Cet événement a suscité de vifs échanges dont les médias spécialisés et généralistes ont relayé les principaux arguments.

Les citoyens qui manifestent leur mécontentement invoquent les arguments de la distance et de la saturation de certains bureaux de vote, alors que les élus – impliqués ou non dans l'élection – pointent le défaut du gouvernement à assurer l'exercice de la citoyenneté des Français de l'étranger.

FIGURE 5.12 – Réactions d'électeurs à l'annonce de l'annulation du vote par correspondance électronique – 2



Source : Site de l'ADFE,
"Législatives 2017 pour Français établis hors de France : modalités de vote"

Les problématiques de cyber-sécurité sont invoquées par le directeur de l'ANSSI en ligne de défense par le MAE, justifiant l'urgence de la mesure et sa désavantageuse temporalité.

"Que pensez-vous de l'annulation du vote électronique ?

– C'est une déception que ce mode de scrutin sur lequel nous comptons beaucoup pour avoir une participation significative soit annulé avec un si court délai. Cela nous pose problème car nous avons fait pas mal de publicité."

☒ Marc Villard, Président de l'AFE,
propos recueillis par lepetitjournal.com, 3 mars 2017

“Certains Français sont à 3 000 km du premier bureau. Ce n’est en effet pas seulement du confort. Certes, le vote par correspondance reste possible, mais il coûte cher et il existe des zones où il n’y pas de garantie que le courrier papier arrive au destinataire. Mais le débat n’est pas là. Il est sur l’appréciation du risque qui nous semble trop élevé (...) Si cela n’a pas été annoncé il y a six mois, c’est parce qu’on espérait encore durcir la plateforme. Les moyens ont été mis en œuvre, mais le niveau atteint ne nous semble pas suffisant. ”

☒ Guillaume Poupard²⁸, ANSSI, propos recueillis par nextinpact.com
le 7 mars 2017

Cette annonce survient deux mois avant le premier tour de l’élection présidentielle, contexte davantage propice aux prises de positions publiques qu’à la modération des propos. F. Fillon, candidat LR à la présidentielle, bien qu’aucunement affecté par cette mesure, accuse alors le ministre des affaires étrangères J-M. Ayrault de “gâchis d’argent public”, ce dont celui-ci se défend, accusant à son tour le candidat de l’opposition d’une méconnaissance “ahurissante” sur le “niveau élevé de la menace de cyber-attaques que les institutions publiques et privées subissent quotidiennement”²⁹. Cet échange relayé par les médias illustre l’extrapolation que subit le traitement de cette information dans un contexte électoral où toute mesure liée au vote est susceptible d’ouvrir un débat fondamental.

Alors que la possibilité de voter par voie électronique est perçue comme un progrès du service public français, le vote par courrier apparaît comme une solution de repli obsolète. En effet, ce second mode de vote fait intervenir des obstacles, tels que l’étendue de certains territoires et la fiabilité trop relative de certains systèmes postaux, à la garantie de la participation électorale des individus les plus isolés.

Encouragé par les pouvoirs publics, le vote par procuration est dans une certaine mesure un facteur d’inégalités. Il suppose en effet que l’électeur ait conservé un lien concret et surtout un lien de confiance avec un individu résidant en France, ce qui n’est pas le cas d’expatriés résidant à l’étranger depuis toujours et pourtant citoyens français au titre de leur nationalité. Il suppose alternativement que l’électeur ait tissé des liens concrets et de confiance avec un individu résidant plus proche du bureau de vote. Si cette pratique garantit en théorie l’accès de tous aux urnes, elle bénéficie probablement principalement aux individus les plus investis politiquement ou

28. Le site nextinpact.com révèle que G. Poupard avait émis quelques mois auparavant un avis négatif sur l’ensemble des solutions numériques appliquées au vote, dans un contexte trop risqué selon lui. La courte temporalité de cette annonce aurait ainsi pu être compensée par une meilleure anticipation des pouvoirs publics.

29. Source : lepetitjournal.com, 10/03/17

les plus intégrés à des réseaux ou à des groupes d'intérêt commun sur le plan politique (les associations, par exemple). La pratique de la procuration entre électeurs adhérents d'un même parti est en effet possible, mais suppose un certain niveau d'investissement politique, ainsi que la fréquentation de ce type de structures. Les réticences qu'expriment certains vis-à-vis de la procuration sont d'ailleurs susceptibles de favoriser leur abstention à cette occasion.

“Le vote par correspondance est le mieux adapté à la situation des Français de l'étranger qui sont souvent séparés les uns des autres et du centre de vote, par des centaines, voire des milliers de kilomètres. Ces grandes distances ne permettent pas toujours l'existence de liens personnels et de confiance entre mandataires et mandants, condition pourtant indispensable au vote par procuration.”

☞ Chronique constitutionnelle française, Revue de droit public, 1983
cité par la commission exceptionnelle à la participation électorale AFE,
mars 2008, p. 12-13

“Le vote par correspondance postale n'est pas possible partout et l'établissement des procurations a aussi posé problème. Il est donc probable que si le vote électronique avait pu être utilisé la participation aurait été encore plus importante. Même s'il a pu en 2012 peut être constituer un vote de confort, (en 2012 il avait été principalement utilisé par les électeurs vivant près d'un bureau de vote), il reste indispensable pour ceux qui en sont éloignés.”

☞ Rapport de la Commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires,
octobre 2017, p. 17

Les raisons qu'invoque l'ANSSI tiennent compte de ces facteurs d'inégalités face au vote. Pourtant, l'ampleur de la menace qui aurait pesé sur la plateforme constituait un argument prévalant sur toutes les considérations égalitaires invoquées par ailleurs. Les pouvoirs publics invoquent alors un “contexte actuel caractérisé par un niveau de menaces extrêmement élevé de cyberattaques”³⁰. Cet événement intervient en effet dans un contexte électoral dominé par des suspicions d'ingérence informatique et qui avait suscité l'organisation d'un conseil de défense spécifique par la Présidence, alors alertée par la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE).

Comme en témoigne un rapport communiqué par l'AFE, l'ouverture du vote par correspondance électronique avait fait l'objet d'un appel d'offre auprès de sociétés privées susceptibles de proposer une plateforme sécurisée et efficace pour la mise en place de cet outil. Un test grandeur nature avait été réalisé sous contrôle de l'ANSSI auprès de 12 000 participants fin 2016 au

30. Source : France Diplomatie, 2017

Québec afin de mettre à l'épreuve la solution proposée par le prestataire³¹ initialement retenu par le MAE. Sur l'échantillon de 12 000 individus, seuls 2 500 étaient parvenus à utiliser la plateforme, révélant des failles techniques et des défauts de conception en amont de toute révélation concernant les failles de sécurité.

Lors de l'élection législative de 2012, le dispositif mis en place par la même société avait subi des failles susceptibles de remettre en question la fiabilité des résultats enregistrés dans la 4^{ème} circonscription, mais le Conseil Constitutionnel avait rejeté la demande d'annulation qui lui avait été adressée.

UN ENJEU DÉMOCRATIQUE POUR LES ÉLUS

Les députés F. Lefebvre (1^{ère} circ.), A. Lemaire (3^{ème} circ.) et T. Mariani (11^{ème} circ.) font partie de ces élus ayant exprimé de vives critiques vis-à-vis de cette décision. A. Lemaire, alors députée de la circonscription Europe du Nord et ancienne Secrétaire d'État chargée du Numérique dénonce même sur Twitter un "dénier démocratique" (figure 5.13).

FIGURE 5.13 – Réaction d'A. Lemaire, députée de la 3^{ème} circonscription



Source : [🐦/axellelemaire](https://twitter.com/axellelemaire)

De son côté, F. Lefebvre avance une comparaison avec la fiabilité du système électronique permettant aux Français de payer leurs impôts en ligne, ainsi que le déroulement sans heurts des primaires organisées par la droite et la gauche quelques mois auparavant. Il organise même une pétition

31. La société espagnole Scytl, dont les bureaux sont situés Place Vendôme, à Paris

visant à peser sur la décision du gouvernement, sans succès, malgré quelques milliers de signatures (figure 5.14).

FIGURE 5.14 – Réaction de F. Lefebvre, député de la 1^{ère} circonscription



Source : [🐦/FLefebvre_RF](https://twitter.com/FLefebvre_RF)

Représentant d'une circonscription de grande taille (l'Amérique du Nord), il soulève l'argument des inégalités que subissent les individus résidant dans des régions peu peuplées, par rapport à ceux qui résident – comme il le dit – “à Bruxelles, Londres ou Zurich”. La mobilisation de cet argument au profit des citoyens de sa circonscription semble inspirée d'une crainte que ceux-ci soient désavantagés, et que sa réélection en subisse une conséquence négative. L'invocation de ces trois villes lui permet également d'accuser le gouvernement de vouloir privilégier la représentation d'électeurs favorisés socialement et géographiquement. En effet, F. Lefebvre cible probablement certaines catégories socio-professionnelles d'expatriés couramment –

et souvent à tort – associées à ces villes : les métiers de la finance, les fonctionnaires européens, et de manière générale les professions intellectuelles supérieures, voire – dans une optique encore plus réductrice – les suspects d’expatriation fiscale. Il est rejoint dans cet argumentaire par T. Mariani (LR), accusant sur Twitter le gouvernement de vouloir favoriser le vote des grandes villes où résident selon lui une majorité de fonctionnaires (figure 5.15).

FIGURE 5.15 – Réaction de T. Mariani, député de la 11^{ème} circonscription



Source : [🐦/ThierryMARIANI](https://twitter.com/ThierryMARIANI)

La sénatrice J. Garriaud-Maylam (LR) accuse à son tour le gouvernement de chercher à favoriser l’abstention au sein d’un électorat expatrié qu’elle qualifie “traditionnellement ancré au centre-droit”³², rappelant des propos similaires de T. Mariani qui pointait également une inclination des Français de l’étranger envers la droite.

“Soit le Quai d’Orsay est dirigé par une bande d’incompétents, soit il y a une arrière pensée digne de l’URSS, parce que les Français de l’étranger votent plutôt à droite.”

📄 T. Mariani, député de la 11^{ème} circonscription
propos recueillis par le Huffington Post³³

Confirmant ou infirmant ces spéculations, l’élection législative de 2017 n’a dans l’ensemble été favorable ni aux Socialistes, ni aux Républicains. Sur onze députés, neuf sont affiliés au moment de leur élection à LREM, un au MoDem et le seul à être réélu dans sa circonscription (M. Habib, 8^{ème} circonscription) est affilié à l’UDI. Cette répartition partisane s’est lé-

32. Source : *Le Petit Journal*, 10/03/17

33. Source : *nextinpact.com*, 06/03/17

gèrement modifiée au cours du temps depuis juin 2017, demeurant toutefois largement favorable à la majorité présidentielle au sens strict.

Depuis cet événement, la question du vote par correspondance électronique n'a fait l'objet d'aucun débat supplémentaire et sera probablement soulevée à nouveau en 2020, lors des élections consulaires. Toutefois, les risques évoqués lors des législatives de 2017 seront sans doute mitigés par le caractère particulier de ce scrutin, ne concernant qu'une part relativement faible de la population.

Cet événement a suscité aussi en mars 2018 des discussions au sein de la commission des lois et des règlements de l'AFE, qui adopte à l'unanimité une résolution pour la réinstauration du vote par correspondance électronique. Les motifs invoqués reposent sur la légitimité des élus habituellement nommés par cette voie et ayant pâti – du fait de cette annulation – d'une baisse de participation et de représentation. Le deuxième motif invoqué accuse la fracture démocratique entre électeurs au regard de leur accès au vote.

La réponse donnée par l'Assemblée des Départements de France (ADF) rappelle le caractère exceptionnel de l'annulation de 2017 et des risques qui l'avaient suscitée et assure l'AFE que tout sera mis en œuvre pour que ce mode de vote soit opérationnel en 2020 et 2022³⁴.

Les élections consulaires et législatives sont les seules occasions permettant constitutionnellement l'ouverture du vote par correspondance électronique aux Français de l'étranger. Les élections européennes, présidentielles et les référendums ne font pas l'objet de cette dérogation. À la question posée par la conseillère consulaire F. Blineau en février 2018 au sujet de l'ouverture de ce mode de vote aux élections européennes de 2019, les pouvoirs publics répondent négativement, avançant que cette problématique "soulève des questions d'ordre constitutionnel" qui dépassent l'argument de la participation des Français de l'étranger et entravent le principe d'égalité entre les citoyens français. En effet, lors des élections consulaires et législatives, les circonscriptions de l'étranger proposent les mêmes outils à l'intégralité des citoyens et assurent donc l'égalité de moyens entre les électeurs établis hors de France. Or, aux élections européennes, les suffrages des Français de l'étranger sont agrégés à ceux exprimés en Ile-de-France. Lors

34. Quelques jours avant que nous apportions un point final à ce manuscrit, les tests du module de vote mis en place pour les élections consulaires de 2020 étaient réalisés et déclarés concluants. Source : [🐦/NicolasHatton](#)

des élections présidentielles, aucune circonscription n'est considérée. De ce fait, la mobilisation d'un outil pour les seuls Français de l'étranger parmi un électorat qui n'en dispose pas contreviendrait au principe d'égalité.

En somme, selon que l'on considère les Français de l'étranger désavantagés par les inégalités de distance aux bureaux de vote ou qu'on les considère avantagés par l'utilisation du vote par correspondance électronique, les inégalités face au vote s'appliquent aux deux parties de la population (Français résidant sur le territoire national et Français de l'étranger). Pourtant, l'analyse des prises de positions des élus en marge de cet événement révèle deux motivations : la défense de l'égalité des citoyens face à la démocratie et le désavantage porté aux élus ainsi nommés qui pâtissent d'une faible légitimité due à une faible participation, voire même d'une défaite électorale. Les accusations portées au gouvernement – socialiste – de chercher à favoriser les candidats de gauche révèlent le caractère partisan et électoraliste du débat, au détriment de la défense du droit de vote des Français de l'étranger.

UN MOYEN DE COMPENSER LES INÉGALITÉS

Alors que l'ADFE ne communique que très brièvement sur l'annonce de la mesure d'annulation du vote par Internet, l'UFE diffuse quelques jours plus tard un entretien mené par son président, F. Barry-Delongchamps, auprès du Directeur de la DFAE, N. Warnery. Cet entretien révèle la mise en place de mesures alternatives destinées à compenser le désavantage que constitue l'annulation. Consécutivement à cette annonce, le gouvernement a mis en place trois mesures, dont le coût de déploiement se serait alors porté à environ 350 000 euros :

- l'augmentation du nombre de bureaux de vote, de 550 à 866
- l'augmentation des tournées consulaires destinées à recevoir les procurations d'individus dans l'incapacité de se déplacer
- la prolongation du délai d'inscription au vote par correspondance

N. Warnery ajoute d'ailleurs que cette dernière modalité est déconseillée par les pouvoirs publics mais maintenue car prévue par la loi.

Les élus ayant le plus vivement participé au débat né de cette annulation n'ont pas fait état de ces mesures alternatives. Alors que l'élection affectée par cette prise de décision les concerne directement, ils semblent s'être

contentés de manifester leur indignation en invoquant les principes d'égalité et de défense de la démocratie dont pâtissent les Français de l'étranger. Pourtant, les mesures annoncées par le directeur de la DFAE reposent sur l'investissement de moyens mobilisés sur le terrain et sur le concours des personnels consulaires.


L'observation des tweets émis par F. Lefebvre entre le 6 mars 2017 et le 17 juin 2017 (deuxième tour de l'élection législative) confirment la faiblesse de son positionnement en faveur des Français de l'étranger (tableau 5.7). Dès le 6 mars, ses tweets portent presque exclusivement sur cette question. Pourtant, au fur et à mesure du temps, le terme "vote" se fait plus rare et disparaît de sa ligne éditoriale jusqu'à la date de l'élection présidentielle. Le 5 juin 2017, deux jours après le premier tour anticipé de l'élection législative sur le continent américain, F. Lefebvre appelle à la mobilisation des électeurs, accusant le gouvernement de sabotage. En effet à l'issue du premier tour, il enregistre un score de 12,62 % face au candidat R. Lescure (LREM) ayant reçu 45,24 % des suffrages. Le 8 juin 2017, F. Lefebvre annonce son départ du parti Républicain. Le 9 juin 2017, il affirme son soutien à E. Macron, pour lequel il annonce avoir voté au premier tour de l'élection présidentielle.

Au-delà de cet exemple, l'observation des tweets émis par différentes personnalités liées à la représentation des Français de l'étranger est édifiante et s'illustre transversalement aux différentes mouvances partisanes. T. Mariani, S. Coronado (EELV, 2^{ème} circonscription) ou encore A. Lemaire – à l'instar de F. Lefebvre – communiquent amplement à ce sujet sur la plateforme dès le 6 mars, mais leurs publications se raréfient à partir du lendemain ou du surlendemain.

À titre de comparaison, l'observation du profil Twitter du MAE fait état d'une production soutenue (240 tweets par mois environ et 491 en mars 2017) et régulière de tweets informatifs portant sur l'adaptation des modalités de vote mises en œuvre à titre exceptionnel (figure 5.16). Depuis l'annonce de la mesure jusqu'au second tour de l'élection présidentielle, le MAE a émis 22 tweets concernant directement les modalités de vote et les précautions à prendre pour pouvoir voter (carte électorale, pièce d'identité, scrutin anticipé sur le continent américain pour cause de décalage horaire, rappels pour inscriptions aux LEC ou au registre consulaire). Certains d'entre eux sont partagés par S. Coronado (figure 5.17).

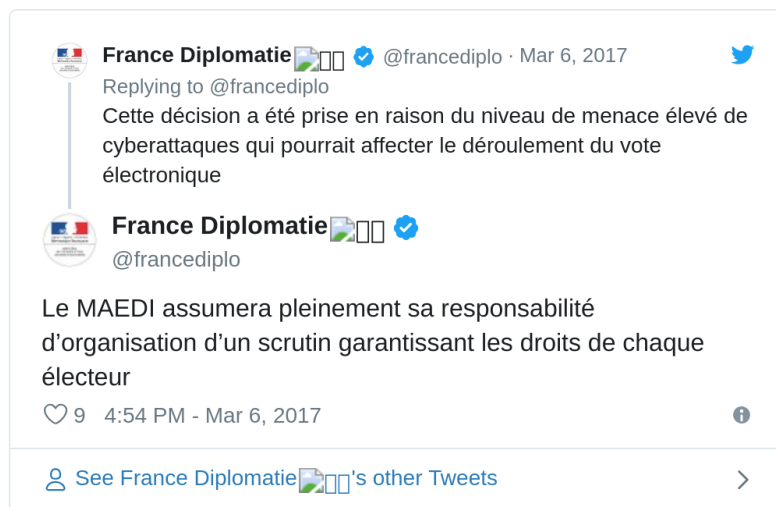
Tableau 5.7 – Inventaire exhaustif* des tweets émis par F. Lefebvre au sujet de la suppression du vote par Internet

DATE	TWEET
06/03/17	<p>“La décision du Gouvernement de supprimer le droit de vote électronique pr les législatives est inacceptable. Signez [lien]”</p> <p>“Signez la pétition [lien]”</p>
07/03/17	<p>“Suppression par le Gvt du droit de vote internet pr les Français de l'étranger Déjà + de 3000 signatures 90% =>”</p> <p>“Vote électronique annulé : les députés des Français de l'étranger s'insurgent, Frédéric Lefebvre en tête - France 24”</p> <p>“Législatives 2017 : pétition pour maintenir le vote électronique des Français de l'étranger sur Orange Actualités [lien]”</p> <p>“Législatives 2017 : lancement d'une pétition pour maintenir le vote électronique pour les Français de l'étranger [lien]”</p>
08/03/17	<p>“Pourquoi les Français de l'étranger ne pourront pas voter à distance - Lefebvre premier élu à réagir via @Le_Figaro”</p> <p>“Pour protester contre la suppression du vote internet par le Gouvernement Français... ;+) [lien]”</p> <p>“"Réagissons à la suppression du vote par Internet" : [lien] via @YouTube”</p> <p>“Et le vote internet sera la solution d'avenir pour faire respecter le droit de vote des handicapés...”</p> <p>“Voici le courrier constructif que j'adresse au Président pour proposer 1 solution fiable de vote par internet @Elysee”</p>
24/03/17	<p>“Permanence parlementaire à #Boston Beaucoup de sujets d'interrogation pour de nombreux Français Vote internet, retraite, CSG, BPI, Recherche”</p> <p>“Permanence au consulat de #Miami @FranceinMiami CSG, vote internet, écoles et homologation, retraite, visas, #startups”</p>
05/06/17	<p>“1er tour des législatives en #ÂmeNord : Sabotage du vote par correspondance Mobilisez vous au 2ème tour [lien] via @youtube”</p>
07/06/17	<p>“"On leur a volé leur élection" [lien] via @YouTube”</p> <p>“Sabotage des votes par correspondance en #ÂmeNord! Via @libe”</p>

Sources : /FLefebvre_RF

* : Nous n'avons pas pris en compte les six tweets émis en réponse à un tweet précédent et qui ne se suffisaient pas à eux-mêmes.

FIGURE 5.16 – Traitement de l'information par le MAE

Source : [@francediplo](#)FIGURE 5.17 – Relai de l'information du MAE par Sergio Coronado, député de la 2^{ème} circonscriptionSource : [@SergioCoronado](#)

De leur côté, les associations ADFE et UFE adoptent des lignes directrices différentes. Bien plus active sur la plateforme que l'ADFE (28 tweets par

mois environ et 7 en mars 2017), l'UFE fait état d'une production plus dense (87 tweets par mois en moyenne et 241 en mars 2017), comparable à celle du MAE.

Également amateurs de cette plateforme, les sénateurs H. Conway-Mouret et O. Cadic s'impliquent pour la diffusion de l'information relative aux modalités électorales dans des proportions supérieures à celle dont font état les députés mentionnés plus tôt. H. Conway-Mouret émet peu de tweets sur ce sujet mais diffuse des articles récapitulatifs et informatifs hébergés sur son site personnel. Ces articles reprennent avec une grande précision les mesures prises par les autorités. O. Cadic, de son côté, fait état d'une production plus dense, renvoyant régulièrement vers son site personnel.

Le principal constat que l'on peut dresser de cette analyse médiatique porte sur l'investissement différencié des élus et sur l'origine des prises de position en faveur du vote par correspondance électronique. Les députés sont les plus directement concernés par les modifications de forme de ce scrutin. Ce sont également ceux qui communiquent le plus vivement à ce sujet et qui bénéficient en toute logique de la plus grande couverture médiatique par la presse française.

Pourtant, au fil du temps leur engagement à l'égard de ce sujet décroît pour finalement disparaître de leur communication. À l'exception du MAE, que nous concevons comme référence en la matière, la plus grande communication à l'égard de ce sujet émane de l'UFE et des sénateurs O. Cadic et H. Conway-Mouret.

Cet exemple permet ainsi d'illustrer le rôle à la fois symbolique et concret des sénateurs en faveur des Français de l'étranger et de leur participation à l'élection législative de 2017. La prise de position des deux sénateurs O. Cadic et H. Conway-Mouret n'avait alors aucune vocation à renforcer la participation de leur électorat. Ce sont pourtant parmi les élus considérés dans cette recherche les deux seuls ayant témoigné d'un engagement soutenu en faveur de la diffusion de l'information sur les modalités d'accès au vote dans ce délai relativement court ³⁵.

Dans un contexte de complexification de la représentation électorale des Français de l'étranger, l'implication des sénateurs semble bénéficier tout aussi largement à la population qu'ils représentent, que celle des élus béné-

35. L'annonce ayant été faite le 06/03/17 et le premier tour de l'élection avait lieu le 03/06/17 dans les circonscriptions américaines.

FIGURE 5.18 – Traitement de l'information par les sénateurs O. Cadic et H. Conway-Mouret



Helene Conway-Mouret ✓
@HMouretConway

Pas de vote électronique aux #législatives2017 pour les Français à l'étranger helene-conway.com/2017/03/suspen...

1 3:15 PM - Mar 6, 2017

[See Helene Conway-Mouret's other Tweets](#)



Madame, Monsieur, chers élus, chers amis,

On se souvient du tollé provoqué par Nicolas Sarkozy chez les Français de l'étranger lorsqu'il a voulu leur refuser le vote électronique aux primaires de la droite.

Impensable ! Quel recul ! Quelle discrimination pour tous ceux qui n'ont pas un bureau de vote au coin de la rue !

Finalement, le bon sens s'est imposé. Pour les primaires de droite, comme de gauche, les Français de l'étranger ont eu le seul vote électronique pour manifester leur choix. Ils se sont connectés, ils ont payé, ils ont voté.

Lors des élections législatives de juin 2012, nous avons compté 57% d'électeurs-internautes dès le premier tour.

C'était acté : la démocratie française était entrée de plain-pied dans le XXIème siècle par l'option du vote électronique... jusqu'au coup de théâtre du 6 mars dernier en ouverture de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger, **Mathias Feki** a tiré le rideau sur le vote électronique concernant les législatives 2017.



Olivier Cadic ✓
@OlivierCadic

Mon HebdoLettre79 est disponible: "[@MathiasFeki](#): l'échec dans la continuité !" (édito) – #Maroc #Gibraltar #Brexit >goo.gl/rYQISI

6 3:40 PM - Mar 13, 2017

[See Olivier Cadic's other Tweets](#)

Sources : [@HMouretConway](#), [@OlivierCadic](#)

ficiant d'une affectation territoriale. Contrairement aux conseillers consulaires et aux députés, respectivement en exercice de leur premier ou de leur deuxième mandat et dont les rôles subissent des conflits de prérogatives et d'attributions, les sénateurs bénéficient en effet de l'ancrage institutionnel de leur fonction et de la reconnaissance historique de leur institution de tutelle.

Le déploiement à l'étranger des politiques publiques liées à la représentation électorale et la pratique d'une citoyenneté légale incarnée par le vote a eu des effets pervers qui contrastent avec les discours affichés en amont du déploiement de ces réformes. La confrontation des arguments de proximité

et d'égalité aux conditions réelles de la pratique du vote des citoyens et d'exercice des élus à l'étranger pointe les difficultés qui se dressent en travers des réformes de la représentation électorale à l'étranger. Le perfectionnement de leur représentation semble ne pouvoir garantir le prolongement strict de leurs droits en dépit de l'extraterritorialité. Ces exemples contribuent à soutenir la remise en question d'une citoyenneté française transposée analogiquement aux citoyens de l'étranger, reposant sur les mêmes attentes de la part de l'État : les mêmes pratiques et les mêmes représentations citoyennes et politiques.

Dispositif particulier à l'encadrement des Français hors de France, le réseau d'enseignement à l'étranger incarne un dispositif à la lisière de l'accompagnement et de l'influence, à la lisière des fonctions consulaires et diplomatiques du service public à l'étranger. Répondant à une double injonction et s'adressant à un public pluriel, international tout autant que français, le réseau d'enseignement de l'étranger est susceptible de reposer sur une adaptation du modèle républicain, contrairement au système de représentation, qui lui, poursuit un objectif de transposition.

5.2 L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS, AU CROISEMENT DES ENJEUX DE L'ENCADREMENT

L'entreprise de modernisation du système d'enseignement français hors de France a eu des effets pervers et inattendus, variables selon les échelles d'observation. Sur le plan financier, la prise en charge des frais de scolarité instaurée par N. Sarkozy est abrogée à la suite de l'élection de F. Hollande au motif de réduction de la dépense publique. En parallèle, le réseau de l'AEFE se révèle sujet à d'importantes disparités au regard des missions de l'action publique. Entre accompagnement et rayonnement, on observe un clivage des missions et des publics du réseau d'enseignement selon les territoires et les échelles considérées. Cette observation de la mise en place des politiques publiques pédagogiques à l'étranger donne à observer un décalage vis-à-vis des projets politiques qui les ont habités. Devant ces constats, les représentants les plus récemment investis – quelle que soit leur égide parlementaire et leur ancrage territorial – apportent des éléments d'analyse et proposent des pistes de résolution. Que disent ces propositions

politiques des représentations françaises de l'expatriation et des projets à l'égard du service public de l'étranger ?

5.2.1 *L'inégale répartition sectorielle et géographique du réseau AEFÉ*

En plus d'être ancien, le réseau scolaire français dans le monde est complexe à plusieurs égards. Il repose sur divers acteurs, sur divers dispositifs et sur un réseau composé d'un grand nombre d'établissements dont la répartition est inégale à travers le monde. Cette répartition laisse supposer une différenciation des enjeux dont il relève. On l'a vu, les principaux objectifs auxquels l'enseignement français répond sont focalisés hiérarchiquement sur l'accompagnement scolaire des jeunes Français hors de France et sur la diffusion culturelle et linguistique française.

Poursuivons ce panorama des étapes qui ont jalonné la création et l'institutionnalisation de l'enseignement français à l'étranger en dressant un état de la situation telle qu'elle se manifeste en 2018.

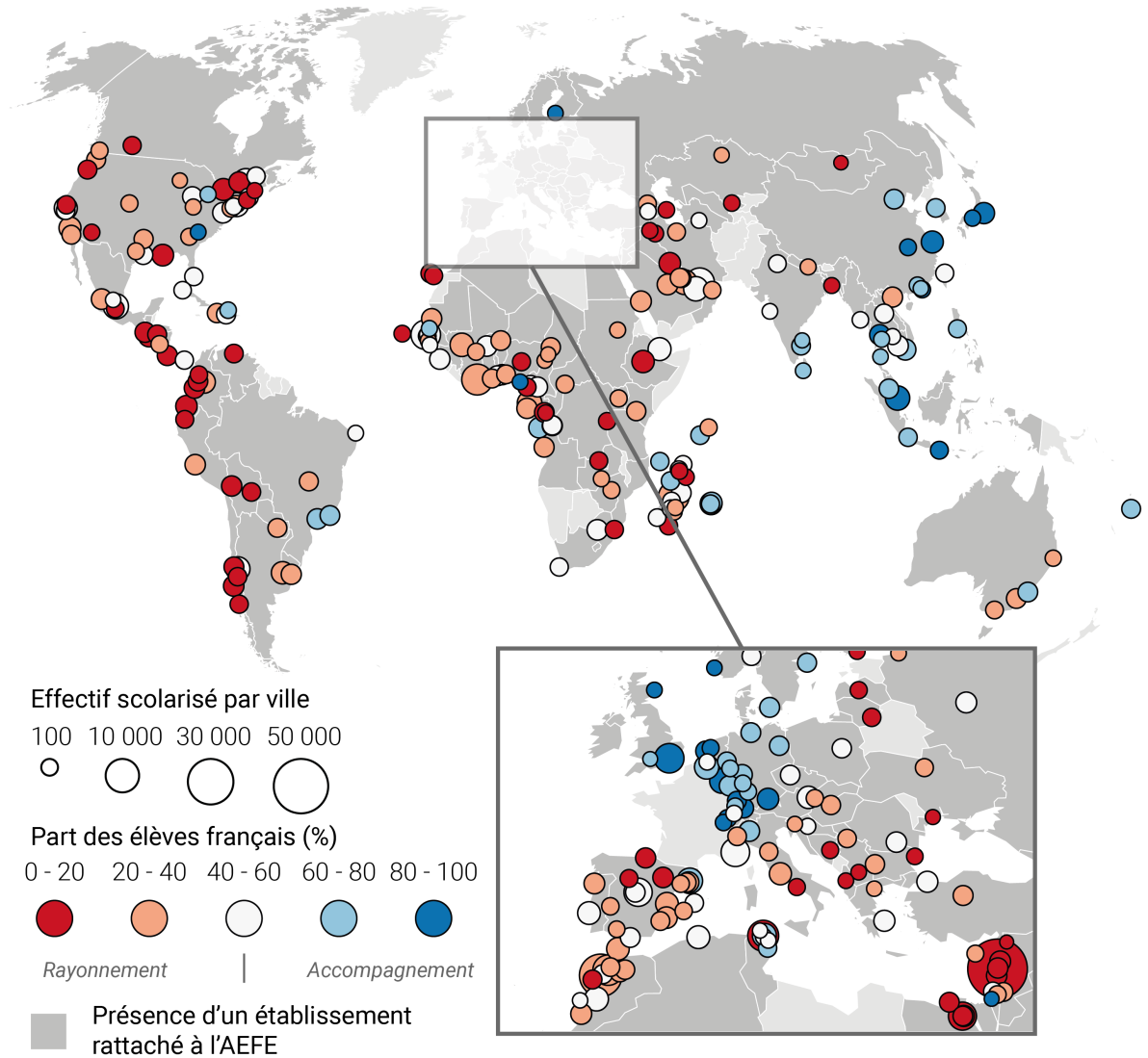
5.2.1.1 *Le développement de l'AEFE a reposé sur un réseau préexistant*

À l'échelle mondiale, la quasi totalité des pays est couverte par l'influence qu'exerce l'AEFE (figure 5.19). Il faut pourtant nuancer ce propos car il fait abstraction de la dimension ponctuelle de la diffusion par l'enseignement. Même si l'AEFE est une institution liée au MAE, qui déploie ses moyens sur l'ensemble du globe et ambitionne d'atteindre la totalité de la population française à l'étranger, elle n'en est pas moins assujettie à un facteur matériel. Dans les faits et au niveau local, l'AEFE est incarnée par les établissements qui composent son réseau. Ces établissements sont soumis à leurs capacités d'accueil, tant en termes d'effectifs scolarisés qu'en termes de niveaux et de cycles proposés.

DANS LE MONDE, UNE RÉPARTITION INÉGALE

Si la majeure partie des pays du monde accueille un établissement français rattaché à l'AEFE, moins nombreux sont ceux qui en accueillent plus d'un.

FIGURE 5.19 – Effectif total scolarisé dans les établissements des villes du monde et part des élèves français



Diane Le Luyer, 2019

Source des données : AEFÉ, 2019

Les pays d'Europe Centrale et Orientale, ceux du Moyen-Orient, la majorité de l'Afrique sub-saharienne et certains pays sud-américains n'accueillent en réalité qu'un seul établissement scolaire, généralement localisé dans la capitale, ville où résident le plus de Français dans la majorité des cas. La rareté de l'offre scolaire laisse supposer dans ces cas la faible dispersion de la population française, si l'on considère que l'implantation des établissements est assujettie à la manifestation d'une demande émanant de la communauté française.

On constate d'une part l'inégale répartition des établissements selon les pays mais aussi un effet d'accumulation d'établissements dans certaines régions, dans des villes proches les unes des autres. C'est le cas des villes des côtes Est et Ouest des États-Unis, du Maghreb, de l'Est de la Méditerranée et de l'Europe de l'Ouest en général. Le premier constat qu'impose cette lecture géographique appelle un parallèle avec l'histoire coloniale de la France dans le monde. On constate en effet que les pays d'Afrique concernés sont principalement francophones et que les établissements les plus concentrés spatialement concernent des zones délimitées : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord, Madagascar. Ces exemples viennent tempérer l'hypothèse de la corrélation directe entre volume de population française et effectif d'élèves scolarisés. En effet, le registre mondial des Français établis hors de France recense dans les pays d'Afrique une population française relativement faible – à l'exception du Maghreb – dont certains territoires connaissent une baisse démographique³⁶.

D'UN PAYS À L'AUTRE, DES PUBLICS DIFFÉRENTS

À l'échelle globale, l'AEFE permet la scolarisation de plusieurs centaines de milliers d'enfants dont seule une minorité est française (voir aussi les sections 2.2.3.1 et 2.2.3.2). Pourtant, cette répartition sur la base de la nationalité et donc des objectifs poursuivis par les établissements – accompagnement des Français, rayonnement auprès des étrangers – n'est pas homogène selon les pays (figure 5.19).

Certaines zones sont marquées par une sur-valorisation de l'un ou l'autre des publics. L'exemple de l'Est de la Méditerranée l'illustre assez clairement. À dominante étrangère, la population scolaire des villes de la région est globalement importante. L'exemple de Beyrouth, avec 11 établissements qui scolarisent un total de 54 638 élèves, est d'autant plus illustratif qu'il concerne une très grande proportion d'élèves non-Français (atteignant les alentours de 90 %). La zone s'étendant du Nord de l'Europe Occidentale au Nord de l'Afrique est marquée par une importante concentration d'implantations de l'AEFE, lesquelles concernent des effectifs plutôt importants. D'autre part, cette région est marquée par un gradient du Nord au Sud, qu'exprime la répartition par nationalités des populations scolaires. Alors qu'en Allemagne et au Royaume-Uni, l'enseignement français est majori-

36. Source : MAE, Registre des Français établis hors de France, 2018

tairement fréquenté d'enfants d'expatriés, les établissements ibériques et maghrébins connaissent l'effet inverse. De manière générale, les pays méditerranéens se distinguent des pays du Nord de la région.

Les établissements américains, de leur côté semblent équitablement répartis en termes d'effectifs d'une ville à l'autre et étonnamment en une grande diversité d'implantations à l'échelle du pays (figure 5.19). Les villes où la population scolaire française est majoritaire sont relativement rares et ne concernent pas les plus gros volumes.

En Extrême-Orient enfin, les établissements scolaires accueillent presque tous des populations majoritairement françaises, comme on l'observe en Chine et en Asie du Sud-Est – à l'exception d'Hanoï.

À l'échelle mondiale, parmi les dix établissements les plus peuplés de Français, les trois premiers sont situés en Israël ou à Jérusalem (100 % d'effectif chacun), quatre en Chine (entre 98 et 91 % de l'effectif), deux au Royaume-Uni (93 et 92 %) et un au Nigeria (92 %). Ces quatre types de cas renvoient à des situations différentes et à des publics français différents.

La population française en Israël est importante, et assez souvent caractérisée par des valeurs exceptionnelles, notamment en ce qui concerne la répartition des votes et le taux de participation. Il s'agit d'une population fortement marquée par la binationalité et relativement homogène sur le plan social. L'histoire migratoire du peuple Juif et la tradition de l'*Aliyah* en font un cas particulier en ce qui concerne ses liens avec le pays de résidence et le pays d'origine. À ce titre, il s'agit d'une population peu comparable avec les autres populations, expatriées pour des motifs moins culturels.

La population française établie en Chine est immergée dans un environnement relativement dépaysant tant sur le plan linguistique que culturel. Au regard de nos hypothèses, la fréquentation accrue des établissements français par cette population est attendue et semble s'inscrire dans une certaine logique : celle du choix de l'enseignement français, de l'enseignement en français, d'autant plus impératif compte tenu de la différence susceptible d'opposer le système local et le système français. Les familles souhaitant maintenir leur enfant dans un cadre occidental, que ce soit dans le projet de retourner en France ou de s'expatrier à nouveau, ont alors tout intérêt à se tourner vers le système français.

En revanche, le cas britannique est un peu plus surprenant. Nous envisageons initialement les Français du Royaume-Uni peu attirés par l'enseignement français, en raison du contexte linguistique et culturel local et du faible dépaysement potentiel par rapport à la France. Cette hypothèse tenait aussi compte de l'alternative que constitue l'enseignement local, soumettant les établissements français à une certaine concurrence. Pourtant, à l'échelle du pays, on constate que dans les trois villes d'implantation de l'AEFE, les effectifs des établissements sont à très forte majorité composés de Français. Dans le classement des établissements les plus "français", l'école d'Aberdeen (en Écosse) et celle de Wix (dans le sud de Londres) scolarisent respectivement 93 et 92 % de jeunes Français. Ce phénomène semble, en proportions variables, s'appliquer au nord de l'Europe occidentale, si ce n'est que la population scolaire londonienne est marquée par un volume particulièrement conséquent. L'école d'Aberdeen constitue un cas particulier au Royaume-Uni³⁷ et sa création est intrinsèquement liée à l'exploitation pétrolière des gisements *off shore* écossais par Total³⁸. Cela implique que sa fréquentation ne réponde pas aux mêmes logiques d'offre et de demande au niveau local que sur d'autres territoires. Les écoles londoniennes sont nombreuses tout en faisant face à une demande française particulièrement prégnante, ce qui a favorisé l'épanouissement d'une situation de saturation du réseau scolaire français à l'échelle de la ville³⁹.

5.2.1.2 *La domination du secteur privé*

Les établissements appartenant au réseau AEFE répondent à des statuts différents ayant trait à leur système de gestion et à l'étroitesse de leurs liens avec les pouvoirs publics français par le biais de l'Agence. Il existe trois statuts parmi lesquels se répartissent inégalement les 496 établissements du monde (figure 5.20) :

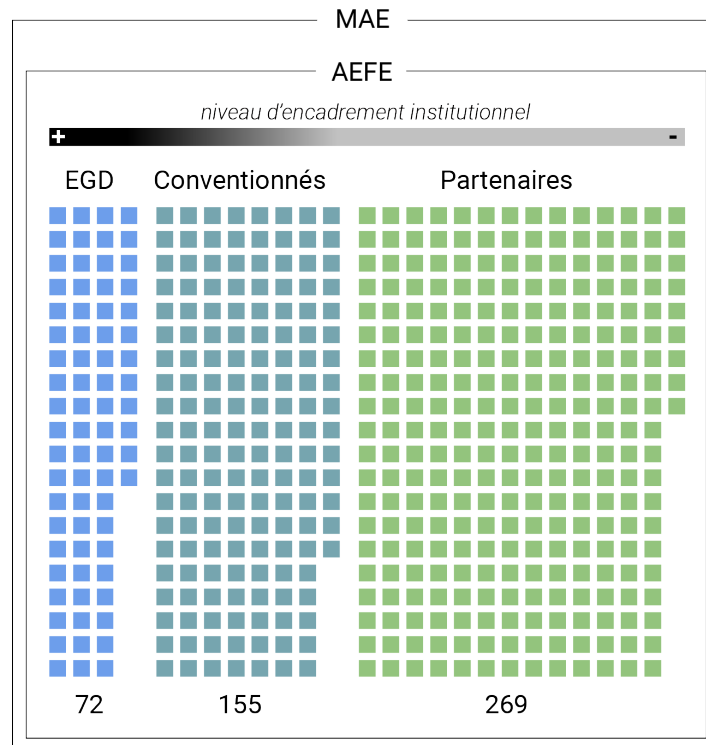
- les EGD
- les établissements Conventionnés
- les établissements Partenaires

37. Voir aussi la section 3.1.3.2, p. 147

38. C'est également le cas de l'école de Port Harcourt au Nigéria

39. Nous reviendrons à la section 7.2 sur le dispositif scolaire londonien, cas d'école de la coopération multiscalair entre le public et le privé, entre les élus et les citoyens.

FIGURE 5.20 – Répartition des établissements par type de statut



Source des données : AEFE, 2019

L'historique de ce fonctionnement repose sur la façon dont s'est constituée l'institutionnalisation de l'enseignement français à l'étranger⁴⁰. Les statuts actuels ont été créés de façon à tenir compte de la diversité des formes et des contextes locaux d'établissements scolaires, qui pré-existaient pour la majorité à la création des institutions successives (CEFE, AEFE).

Les EGD sont, comme leur nom l'indique, directement gérés par l'AEFE et font l'objet d'un conventionnement automatique, ainsi que d'une homologation pleine et entière de la part du MEN. Dans cette mesure, ils représentent ce qui se rapproche le plus d'un établissement public classique sur le sol français. Ils symbolisent à la fois l'offre la plus accessible et la plus directement influencée par les directives ministérielles.

“Les établissements en gestion directe [sont] directement liés à la centrale qui se trouve à Paris. Nous avons donc un statut d'établissement public administratif.”

🗨️ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

“Les établissements Conventionnés et Partenaires sont gérés par des associations de droit privé, françaises ou étrangères”⁴¹. Alors que les autorités

40. Voir la section 4.2.1.1, p. 236.

41. Source : “Les établissements d'enseignement français”, Site de l'AEFE, 2019.

françaises interviennent dans la rémunération et l'affectation des personnels des établissements Conventionnés, les établissements Partenaires sont plus libres, tant en termes pédagogiques que financiers ou administratifs. Toutefois, ils sont tenus au versement d'une redevance de 2 % de leurs revenus à l'AEFE. Cette contrainte financière se répercute sur les frais de scolarité et contribue à leur hausse. Ils y sont ainsi plus élevés que dans les EGD.

“L'EGD, contrairement aux établissements purement privés bénéficie d'un concours de l'État, direct, par la prise en charge d'un certain nombre de salaires. Il y a un vrai concours de l'État, chose dont ne profitent pas les établissements purement privés, d'où un différentiel de tarifs pour les familles. Notre établissement est moins cher que le Collège Français Bilingue de Londres (CFBL) ou le Lycée Winston Churchill.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

Comme nous l'avons vu en déroulant la chronologie de l'institutionnalisation de l'enseignement, les établissements scolaires de l'AEFE sont présents dans de très nombreux pays du monde. Cette répartition accuse toutefois des disparités inter et intra nationales. Ce double système de disparités est d'autant plus visible si l'on considère de façon dissociée les différents statuts d'établissements ou de cycles proposés (primaire, secondaire). Si l'on considère de part et d'autres les EGD et les établissements Partenaires et Conventionnés sur un pied d'égalité, il est manifeste que le réseau couvre une grande diversité et un grand nombre de situations géographiques.

Pourtant, on constate certains cas particuliers. Par exemple, un seul EGD est situé sur le continent américain (carte A.6, p. 571). Cela suppose un encadrement plus lâche des établissements de cette région du monde, au Nord comme au Sud et laisse imaginer une position moins surplombante des pouvoirs publics français sur les établissements scolaires américains. Ces établissements sont d'ailleurs eux-mêmes séparés en deux catégories de statuts selon la frontière Nord-Sud du continent américain. Alors qu'en Amérique latine, les établissements conventionnés sont majoritaires, en Amérique du Nord anglophone (États-Unis et Canada), ce sont les établissements Partenaires qui dominent le marché.

On constate également que la répartition internationale des EGD subit certains effets de concentration. Alors que dans la grande majorité des pays on ne compte qu'un établissement de ce type, dans certains cas ils sont regroupés de façon remarquable, parfois à raison de plusieurs par ville. C'est le cas du Maroc (22 dont 13 à Casablanca et à Rabat) et de la Tunisie (8, dont 4 à Tunis et La Marsa). Les relations de ces pays avec la France,

Les cartes de répartition par type d'établissement sont consultables en annexe, cartes A.6 et A.7

principalement sur le plan historique, mais aussi culturel et linguistique confirment le rôle que tiennent les EGD dans l'intervention de l'État français sur le marché scolaire des pays où ils sont implantés. Dans le cas du Maghreb, il s'agit d'établissements qui existaient lors de l'époque coloniale et sur lesquels l'État Français exerçait de fait un contrôle très étroit.

Comme nous l'expliquerons ultérieurement, les statuts de gestion ne se limitent pas à une simple modalité administrative. Étant donnée leur influence sur le degré de liberté des établissements, la marge de manœuvre plus ou moins large dont ils bénéficient s'applique également à leurs politiques pédagogiques et à leurs objectifs concernant l'accompagnement et le rayonnement dont l'AEFE relève.

5.2.1.3 *Une inversion des enjeux à la faveur d'un changement d'échelle*

À l'échelle nationale, la dimension ponctuelle par laquelle se traduit la diffusion de l'enseignement français dans le monde est vectrice d'inégalités entre les individus selon leur ville de résidence. Dans les cas où l'on ne compte qu'un établissement par pays, celui-ci est généralement implanté dans la capitale, où vit très probablement la majeure partie de la population française et tout du moins la partie de la population la plus à même de fréquenter un établissement français.

Dans les cas où les établissements sont plus nombreux (figure 5.19, p. 314), il existe certaines situations où le réseau bénéficie d'une implantation dans plusieurs villes d'un même pays. Cette répartition infranationale reflète généralement de profondes disparités.

DES DÉSERTS SCOLAIRES

Certains pays très étendus sont marqués par une dispersion des établissements, de façon malgré tout assez homogène. C'est le cas des États-Unis. Si en très grande majorité les sites scolaires sont regroupés au nord de la côte Atlantique, on trouve toutefois des établissements aux quatre coins du pays, y compris dans le *midwest*. Les populations scolaires de ces villes sont par ailleurs relativement équivalentes.

L'exemple chinois est d'autant plus révélateur que contrairement aux établissements étasuniens, ceux du territoire chinois accueillent une très large majorité d'enfants français (figure 5.19, p. 314). De ce fait, comme le

recours à l'enseignement français semble y être presque systématique (les établissements scolaires accueillent de très fortes proportions de Français) on peut en déduire sans risque que la quasi intégralité de la population française en Chine réside sur la façade orientale du pays.

Dans le cas étasunien, comme la population des établissements est plus équilibrée entre Français et non-Français, cette déduction est plus risquée. Nous tenons également compte du contexte anglophone et occidental du pays, susceptible de raréfier le recours au système scolaire français.

Dans le cas des pays européens et plus précisément ceux qui sont marqués par une forte fréquentation de Français, on constate – à l'échelle de territoires bien plus réduits que les exemples cités jusqu'alors – des phénomènes de polarisation de l'offre et d'hypercéphalie en terme de population scolaire.

C'est le cas du Royaume-Uni où 98 % des élèves français scolarisés dans le réseau français le sont dans un établissement londonien ⁴².

La population française est certes disproportionnellement implantée dans la métropole londonienne, mais les communautés établies dans d'autres grandes villes du pays justifieraient sur le seul critère démographique l'ouverture d'un établissement, notamment la région Liverpool-Manchester-Leeds qui traverse le pays d'Ouest en Est. Ce croisement de la répartition de la population française dans le pays et des capacités scolaires pointe la décorrélation probable de l'offre (les établissements) et de la demande potentielle (les expatriés français) ⁴³.

La comparaison de ces indicateurs doit être complétée par la prise en compte d'autres acteurs de l'enseignement dont le rôle est justement de suppléer à ces inégalités de répartitions.

L'ÉMERGENCE D'ACTEURS SECONDAIRES

L'institutionnalisation de l'AEFE a principalement consisté en la mise en réseau des établissements sous l'égide de l'Agence. En parallèle, d'autres réseaux d'acteurs ont émergé, non pour concurrencer mais davantage pour suppléer aux manques du réseau des établissements classiques et répondre

42. Nous explorerons l'exemple britannique plus en détail au sujet des particularités qu'il illustre (section 7.2, p. 452 ; voir aussi 3.1.2.2, p. 134).

43. Voir également la figure 7.10, p. 454.

à des demandes non satisfaites de la population française. Nous distinguons d'ailleurs le dispositif global de l'enseignement français en plusieurs sous-ensembles :

- le réseau scolaire : les établissements du réseau AEFÉ :
 - les EGD
 - les établissements Conventionnés
 - les établissements Partenaires
- les agences partenaires du MAE :
 - l'AEFE
 - la Mission Laïque Française (MLF)
- le tissu associatif : le dispositif Français Langue Maternelle (Français Langue Maternelle (FLAM)⁴⁴)
- l'offre par correspondance : le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)
- les filières bilingues dans le système local
 - les partenariats entre EGD et écoles locales
 - les filières agréées par le label FrancEducation⁴⁵

L'enseignement français à l'étranger repose sur la coordination de ces divers acteurs dont le rôle permet à l'AEFE de remplir ses deux objectifs principaux : l'accompagnement des enfants français à l'étranger et la diffusion de la culture et de la langue française dans le monde. La suite de ce chapitre fera de nombreuses références à ces agents du système éducatif dans leur mission vis-à-vis de l'un ou de l'autre des objectifs.

Nous avons observé les dynamiques qui ont accompagné la construction du réseau d'enseignement français à l'étranger sous l'égide de l'AEFE. La mise en réseau et la coordination d'établissements indépendants a permis d'harmoniser ce système et d'en faire un outil d'encadrement de la présence française à l'étranger. L'essor progressif du secteur privé dans ce domaine et les disparités de développement géographique du réseau soulignent pourtant

44. Les associations FLAM sont des associations à but pédagogique, œuvrant à l'acquisition du français auprès des enfants dont il est la langue maternelle.

45. Le label FrancEducation est un dispositif d'encadrement et de développement des filières bilingues à orientation Français Langue Étrangère (FLE) dans les écoles locales. Pour cette raison, elles s'inscrivent strictement et pleinement dans un objectif de rayonnement linguistique. Nous le mentionnons donc mais n'avons pas exploité cette piste car ce dispositif ne concerne pas les Français.

des manques auxquels l'AEFE et les pouvoirs publics tentent de pallier. La prise en charge des frais de scolarité proposée et instaurée par N. Sarkozy en 2012 aurait pu compenser l'un de ces problèmes : les difficultés d'accès pour raisons financières d'un grand nombre de familles à des cursus scolaires parfois très coûteux. Pourtant, cette mesure n'a pas permis de répondre à ce problème et a même eu des effets contre-productifs sur la propension du réseau à accompagner les familles françaises.

5.2.2 *La PEC, revers et effets inattendus*

La prise en charge des frais de scolarité est une mesure que l'on peut résumer d'une façon simple : rassembler la contribution de l'État en une seule enveloppe, versée directement aux établissements. Au lieu de verser des subventions aux établissements d'un côté et des bourses aux familles de l'autre côté – sur critères sociaux, afin que celles-ci parviennent à payer les frais de scolarité –, la PEC reposait sur le versement direct et inconditionnel par l'État des frais de scolarité aux établissements (figure 5.21).

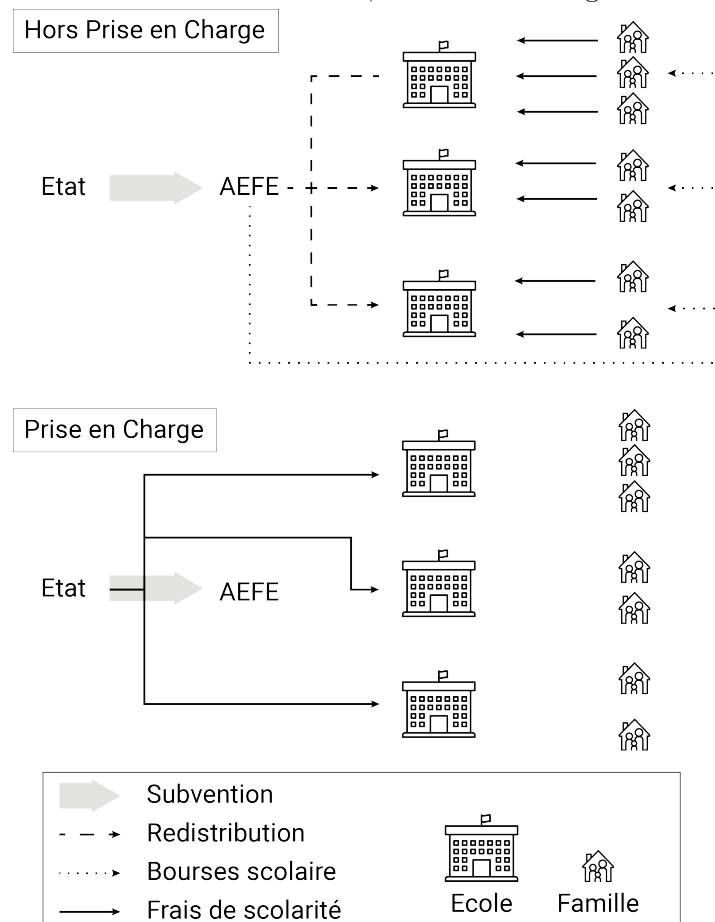
Cette mesure fut appliquée dans un premier temps aux lycées et devait être étendue progressivement aux écoles primaires et maternelles par la suite. N. Sarkozy justifiait en 2011 cet ordre de priorité par la différence de frais d'inscription entre une année de lycée et une année d'école primaire ou maternelle.

“Cette prise en charge, nous l'avons mise en œuvre de manière progressive, afin de concilier cet important effort de la Nation avec nos impératifs de réduction de nos déficits. Nous avons commencé par la classe de Terminale qui est la plus onéreuse, et l'avons étendue aux classes de Première et de Seconde.”

Message de N. Sarkozy aux Français de l'étranger
le 18/04/12

Alors que cette aide apportée aux familles, en court-circuitant purement et simplement leur participation financière aux frais de scolarité, avait été présentée comme un argument électoral de poids, la mesure a eu des conséquences perverses sur la viabilité du réseau d'enseignement et fut accusée d'être contre-productive.

FIGURE 5.21 – Comparaison des modes de financement de la scolarité des écoliers, sous les deux régimes



5.2.2.1 L'enseignement gratuit, un facteur d'incitation

Prendre en charge pour tous les lycéens français des frais de scolarité parfois très élevés s'apparente à une mesure d'accompagnement. En cela, elle constitue un argument déterminant en contexte électoral, auprès des familles. Cette promesse de campagne a fait écho aux contraintes que connaissent les familles soumises à d'importantes dépenses pour subvenir à la scolarisation de leurs enfants en français, selon les situations géographiques, en considérant par ailleurs la place que tient l'enseignement public et gratuit en France.

Cette prise en charge a instauré un nouveau mode de fonctionnement. Alors que l'argent de l'État était adressé auparavant à l'AEFE qui subventionnait d'une part les établissements et d'autre part les familles en versant des bourses scolaires aux plus modestes d'entre elles, la nouvelle formule a directement alloué aux établissements le versement des frais de scolarité des familles de lycéens. Dès lors le financement des établissements ne repo-

sait plus que sur cette contribution de l'État (assujettie à l'effectif d'élèves scolarisés) et sur des donations issues de fonds privés.

Ce système a eu des conséquences sur l'attractivité des établissements. Devenus pratiquement gratuits pour les usagers français, les lycées français de l'étranger ont attiré de nombreuses demandes d'inscription émanant de familles expatriées⁴⁶. Cette première conséquence directe de l'entrée en vigueur de la PEC couronne le projet de N. Sarkozy d'un succès immédiat, du point de vue de la francophonie et de sa transmission à l'égard des enfants de l'étranger.

Le regain d'attractivité des lycées français n'a pour autant pas augmenté leur capacité d'accueil. Alors qu'ils parvenaient sans le moindre mal à remplir leurs classes – moyennant un panachage entre Français, locaux et tiers, selon la demande locale – le sursaut de la demande française à laquelle ils furent confrontés les contraignit à accueillir une population plus importante qu'auparavant et à privilégier les élèves bénéficiant de cette mesure de soutien. L'augmentation de la demande aboutit ainsi à la fois à une saturation des capacités d'accueil des établissements mais aussi à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la PEC.

Le regain d'attractivité des lycées permet par ailleurs d'éclairer les raisons de cette sélectivité de la PEC. Portant sur les lycéens, elle permettait d'augmenter immédiatement le nombre d'aspirants au baccalauréat français, donc celui des bacheliers et de fait, de probables étudiants français encouragés par leur diplôme fraîchement obtenu à effectuer leurs études supérieures en France. Ce premier effet nous permet d'envisager cette politique comme une entreprise de captation de jeunes cerveaux issus de l'expatriation dans le système français alors qu'ils auraient été les plus à même d'intégrer le circuit universitaire de leur pays de résidence ou de tout autre pays étranger. L'obtention du baccalauréat, passeport pour l'enseignement supérieur français constituait immédiatement une incitation à revenir au pays. Énonçant ce premier effet, nous ne pouvons considérer la mesure de prise en charge comme résultant d'une stricte politique d'accompagnement scolaire à l'étranger.

46. Source : Rapport parlementaire de la commission des finances de l'Assemblée nationale en conclusion des travaux de la Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) sur l'enseignement français à l'étranger, 2010

5.2.2.2 *L'intervention du privé*

La suppression des subventions à l'AEFE a nécessité que les établissements aient recours à des capitaux privés, afin de compenser la perte financière occasionnée par le remplacement des subventions par le montant des frais de scolarité. Ce type de financement des établissements, ajouté à la saturation des principaux établissements d'enseignement secondaire (les EGD), a eu pour effet de favoriser la création d'établissements privés. Cela a eu pour conséquences d'une part d'instaurer localement des situations de concurrence entre établissement et, d'autre part, de faire grimper les frais de scolarité (+ 10 % par an pendant les trois premières années de la mesure selon le rapport d'information de la MEC). En effet, la prise en charge non plafonnée des frais de scolarité par l'État a ouvert la voie à l'augmentation des frais de scolarité par les établissements les moins encadrés par les pouvoirs publics. Certains d'entre eux exercent une position de monopole sur certains territoires. C'est notamment le cas des États-Unis où aucun EGD n'est implanté (figure A.6, p. 571). Dès lors, l'augmentation de la population bénéficiaire – par l'augmentation du nombre d'établissements et donc du nombre de places – et l'augmentation des frais individuels a instauré une situation budgétaire intenable pour l'État, évaluée en 2008 à 300 millions d'euros⁴⁷.

Plusieurs rapports réalisés pendant la période en vigueur de la PEC rapportent la très forte pression budgétaire qu'elle a impliquée ainsi que ses désastreux effets financiers tant pour l'État que pour les établissements et les ménages.

En 2010, trois ans après l'entrée en vigueur de la PEC, le rapport de la MEC sur l'enseignement français à l'étranger évaluait le "coût de la gratuité" de l'enseignement à 100 millions d'euros supplémentaires pour la troisième année et à 700 millions d'euros au terme de l'extension des bénéficiaires à la totalité de la population scolaire (prévue pour aboutir en 2018-19 au rythme d'une tranche d'âge supplémentaire par an). Tenant compte du caractère exponentiel du système de prise en charge, le rapport pointe la nécessité de le réguler, de le réviser (en le cantonnant aux classes de lycée par exemple) voire de l'abandonner.

En plus du seul facteur budgétaire accusant cette mesure, le rapport d'information de 2010 pointe ses effets politiques et sociaux néfastes, plaidant

47. Source : "La France rêve toujours d'influencer le monde", *La Croix*, 2008

pour une profonde remise en question de ses contours. Parmi ces effets, la PEC est accusée de contribuer au déséquilibre sociologique de la population scolaire des établissements concernés, par l'éviction des élèves étrangers (locaux et tiers) au bénéfice des jeunes Français. Selon le texte, il résulte de cet effet une incompatibilité entre les deux principales mesures de l'AEFE – la scolarisation des Français et celle des étrangers dans un but de diffusion culturelle et linguistique – toutes deux mises à mal par l'apparent soutien apporté aux familles.

“Le coût moyen d'une PEC est passé 3 472 euros en 2007-2008 à 4 190 euros en 2009-2010, soit une augmentation de 20,7 %, une telle croissance étant notamment imputable à l'augmentation des droits d'écolage.”

☞ Rapport d'information déposé par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire en conclusion des travaux de la MEC sur l'enseignement français à l'étranger, p. 24

La résultante de cette mesure semble dès lors ne favoriser aucun des deux publics visés par le dispositif global d'enseignement.

5.2.2.3 Une facture publique élevée

Seules bénéficiaires de cette mesure affichée comme un soutien aux Français de l'étranger, les entreprises se voient soulagées de leur contribution aux frais scolaires des familles de leurs salariés. Alors que les contrats d'expatriation prévoient bien souvent un éventail d'avantages sociaux destinés à compenser les manques induits par l'expatriation pour les ménages (trajets annuels vers la France, déménagement, soutien au logement, frais de scolarité), la PEC vient subvenir à ce volet non négligeable des charges qui incombaient alors aux employeurs initiateurs de l'expatriation. Le rapport d'information de l'Assemblée nationale appuie cette hypothèse du constat d'un désengagement des entrepreneurs, opérant une “transformation d'une charge [auparavant] privée en charge publique assumée par le contribuable”. Les conclusions de ce rapport pointent les mutations opérées par cette mesure au sein du circuit de financement des établissements scolaires. Finalement, sous un air de cadeau aux familles, la PEC se révèle un bien plus grand bénéfice pour les entreprises françaises de l'étranger, ce qui éclaire le projet sarkozyste d'une lumière moins sociale qu'il n'y paraissait.

En dépit des effets néfastes de cette mesure électoraliste et des nombreuses accusations dont elle a fait l'objet pendant son mandat, N. Sarkozy réaffirme en 2012, lors de sa seconde campagne électorale sa volonté de

poursuivre son engagement dans cette voie en étendant la PEC aux classes de collège.

“Dès l’année 2013, nous poursuivrons la prise en charge des frais de scolarité et nous l’étendrons progressivement aux classes de collège. Je refuse catégoriquement de revenir à un système qui reposerait uniquement sur les bourses scolaires car ce système reviendrait à sacrifier l’éducation des enfants des classes moyennes, qui seraient toujours trop riches pour bénéficier des bourses et toujours trop pauvres pour pouvoir scolariser leurs enfants dans les lycées français.”

☒ Message de Nicolas Sarkozy aux Français de l’étranger le 18/04/12

Pourtant, la publication en 2010 d’un autre rapport parlementaire avait préconisé et obtenu en 2011 un plafonnement de la PEC sur la base des frais de scolarité enregistrés lors de l’année de sa mise en place, en 2007-08, afin de ne pas favoriser les établissements qui auraient profité de cette réforme pour augmenter leur tarification.

Dès la publication de ce rapport⁴⁸, le sénateur O. Cadic en dresse un bilan sur son site personnel et accuse par la même occasion la gestion de cette politique de soutien et de subventions (figure 5.22). Il illustre son propos d’une courbe de progression des frais de scolarité pratiqués par l’établissement principal de son secteur de résidence, tout en s’appuyant sur une évaluation de l’inflation des frais par le proviseur en charge (+ 10 % par an sur les dix années à venir⁴⁹).

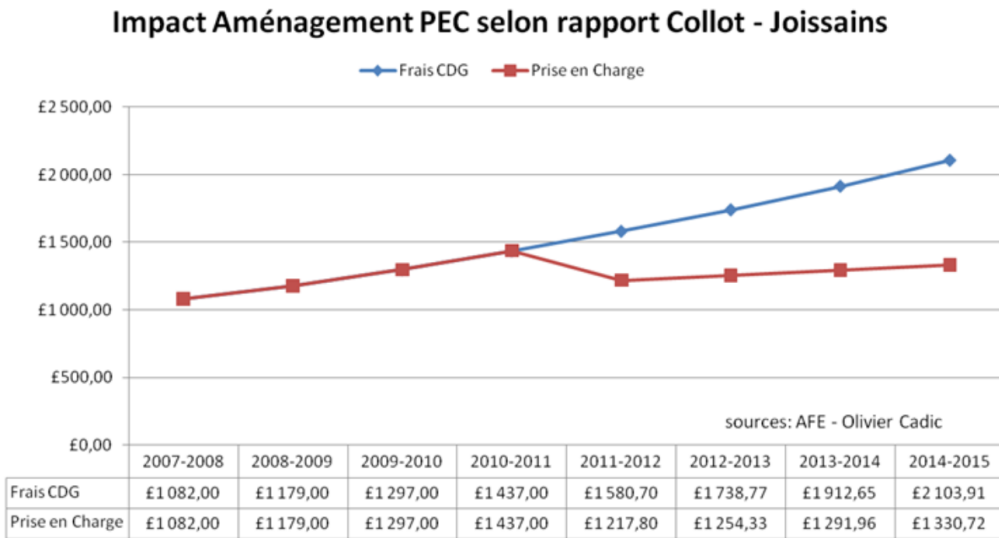
L’article met en valeur une diminution de la part des frais pris en charge par l’État et un écart d’autant plus important à combler par les familles, dans la mesure où les établissements maintiendraient l’inflation de leurs tarifs. L’accroissement de la part restant à la charge des familles contribuerait à creuser un écart entre celles qui y parviendraient et continueraient de scolariser leurs enfants dans ces établissements, et celles qui seraient forcées de s’en détourner, une fois celle-ci devenue trop élevée. À terme, cette mesure d’apparence sociale ne contribuerait qu’à creuser les inégalités au sein de la population française de l’étranger par le biais de l’enseignement.

Comme le préconisait en premier lieu le rapport d’information de la MEC de l’enseignement français à l’étranger, la PEC est abrogée en octobre 2012 par F. Hollande succédant à N. Sarkozy.

48. Source : Rapport Colot-Joissains, 2011.

49. Source : “Frais de scolarité, l’impact du plafonnement de la PEC au lycée Charles de Gaulle”, Blog d’O. Cadic, 10/11/10

FIGURE 5.22 – Progression des frais de scolarité et de la part prise en charge par l'État à l'horizon 2015



📌 Figure issue de l'article “Frais de scolarité, l’impact du plafonnement de la PEC au lycée Charles de Gaulle”, Blog d’O. Cadic, 10/11/10

5.2.3 Le retour au régime classique : une mesure impopulaire

En raison des effets négatifs de la PEC, la décision d’un retour à la situation initiale sous F. Hollande fut accueillie plutôt positivement au sein du milieu éducatif. En revanche, comme attendu, le retour à un système de bourses sous conditions de ressources fut mal reçu par les familles, confrontées à de nouvelles démarches et contraintes parfois à renoncer à scolariser leurs enfants dans des établissements français. C’est pourquoi cette inversion de la tendance fut accompagnée, consécutivement à la première rentrée scolaire du mandat Hollande et à l’abrogation de la PEC, d’une réforme du système de bourses dans un objectif de simplification, d’équité et de démocratisation de l’enseignement⁵⁰.

5.2.3.1 Le difficile encadrement des frais de scolarité

Alors que l’ADFE se réjouissait déjà en 2011 du ralentissement de la PEC – par son plafonnement, préconisé dans le rapport Colot-Joissains – et de ses premiers signes d’agonie, accusant son inéquité⁵¹, l’UFE relaie en 2012

50. Source : “La réforme des bourses scolaires est lancée”, article ADFE du 26/10/12

51. “La prise en charge des frais de scolarité par l’État officiellement plafonnée”, article ADFE du 13/05/11

la nouvelle de l'abrogation de la PEC sous un angle plus critique. Les témoignages invoqués sont ceux d'expatriés ayant accueilli ce revirement de situation comme un abandon de la part de l'État. Leurs témoignages remettent la gestion de l'enseignement par les pouvoirs publics au centre d'une problématique globale d'accompagnement et de rayonnement par l'encadrement, qui rappelle les motivations qui fondent les politiques d'accompagnement : soutenir les relais de rayonnement que sont les Français de l'étranger partout dans le monde.

“Nous sommes les représentants de la France à l'étranger et de ses intérêts.”

“Être parti vivre loin de nos frontières ne signifie pas que nous avons divorcé du pays et de sa culture!”

“Mon enfant va grandir d'une mère polonaise mais ne pourra pas bénéficier de ma culture, car je n'aurai pas les moyens de l'inscrire au lycée français, ni même dans un lycée polonais bilingue.”

“Sans les expatriés, la France serait un village gaulois, pas la cinquième économie mondiale.”

🌐 Extraits de témoignages rapportés par l'UFE : “Le zéro pointé des expatriés à la fin de la gratuité des lycées français à l'étranger”, article France 24 du 23 juillet 2012

L'abrogation de la PEC aboutit d'une part au re-versement de bourses aux familles d'élèves français et d'autre part au re-subventionnement des EGD par l'AEFE. Cette formule permet d'encadrer les frais de scolarité pratiqués par les EGD en plafonnant leur budget et en les contraignant à s'y conformer, obligeant de fait les autres établissements à aligner leur tarification pour soutenir leur concurrence. Le système des bourses et son plafonnement – comme ce fut déjà le cas dans les dernières années d'application de la PEC – permettait également d'éviter l'envolée des frais de scolarité, assujettis à aucune limite haute, car inconditionnellement supportés par l'État. Ce double mode de financement de l'enseignement a déplu aux familles – devant à nouveau s'acquitter d'une partie voire de la totalité des frais d'inscription – et n'a rencontré que peu de réticences parmi les cadres. En effet, le modèle sur lequel reposait ce système était jugé bien plus viable économiquement que le régime de la PEC. Toute défendable qu'elle fut sous cet aspect, cette nouvelle mesure n'a jamais permis de régler le problème de la charge financière incombant aux familles, soumises à des inégalités parfois profondes.

Principale problématique du calcul de l'indemnisation, l'incomparabilité de certaines situations rend l'allocation des bourses profondément inégalitaire sur le plan géographique. Alors que les établissements américains,

parmi les plus chers du monde pratiquent des frais avoisinant les 33 000 € par an et par élève, les tarifs des établissements africains excèdent rarement 1500 € par inscription annuelle. Si ces disparités sont naturellement à pondérer par les différences de niveau de vie et d'équivalences monétaires, elles s'accompagnent de réflexions plus idéologiques au sujet de l'accès à l'enseignement des populations françaises et locales qui cohabitent dans ces établissements et y aspirent.

5.2.3.2 *La réforme des bourses et l'instauration d'une concurrence entre établissements*

Lors de l'abrogation de la PEC par F. Hollande, le subventionnement des établissements a été pensé selon une discrimination de statuts de gestion. Cela a occasionné une répartition des publics par type d'établissements et de fait, une répartition des missions de l'enseignement parmi ces mêmes établissements.

Le subventionnement des établissements n'a concerné que les EGD, dont la gestion administrative et pédagogique est intégralement assurée par les pouvoirs publics (voir la section 5.2.1.2, p. 317). Leurs frais d'inscription sont donc plafonnés et strictement encadrés. Leur subventionnement et leur encadrement les soustraient donc à la concurrence des établissements privés, en en faisant automatiquement les moins chers du marché. Les bourses scolaires versées aux familles répondent à plusieurs contraintes. Elles ne s'appliquent qu'aux élèves inscrits dans des cursus⁵² homologués et n'atteignent que rarement 100 % des frais engagés⁵³. Au sujet des bourses scolaires, et des dérives qu'elles sont paradoxalement susceptibles d'occasionner sur l'accompagnement des Français, le conseiller consulaire et membre de l'AEFE O. Bertin pointait en 2016 la réforme voulue par H. Conway-Mouret lors de son mandat ministériel.

52. Au sein d'un même établissement, certains niveaux peuvent être homologués et d'autres non. Nous reviendrons sur ces choix faits par certains chefs d'établissements et les objectifs qui les y poussent au chapitre suivant.

53. Uniquement dans les cas de faibles revenus. Sources : AEFÉ, 2019, Brochure d'information sur les bourses scolaires.

“Il y a eu une réforme qui a été faite à l’époque où Hélène Conway-Mouret était ministre (...) [Elle] vise à augmenter l’étendue des bénéficiaires, donc [elle] cible les catégories intermédiaires, avec un budget constant. Ce qui veut dire que les plus pauvres n’ont plus de bourse à 100 %, donc petit à petit déscolarisent leurs enfants. Donc ce n’est pas une restriction budgétaire en soi, mais je pense que l’intention non avouée, c’est de se débarrasser des plus pauvres, ce qui permettrait ensuite de supprimer les bourses pour les gens qui en ont moins besoin.”

☞ O. Bertin, Membre de l’AFE, Circ. Europe du Nord

Les familles éligibles aux bourses scolaires et à l’inscription dans les EGD ont donc tout intérêt à préférer ce type d’établissement au détriment d’établissements strictement privés où la part des frais d’inscription à leur charge sera plus importante. En toute logique, les établissements privés – répondant aux statuts Partenaires ou Conventionnés, et à plus forte raison ceux qui ne font pas partie du système AEFÉ – pâtissent de cette concurrence de la part des EGD. Pour autant, en ce qui concerne les familles étrangères (locales et tierces), ces établissements demeurant plus chers que les EGD, constituent une alternative plus accessible car moins demandée par les Français. Il en résulte pratiquement une répartition des publics par nationalités et par types d’établissements.

En d’autres termes, parmi les familles en mesure de fréquenter les établissements payants, les plus modestes se dirigent vers les EGD où la part à leur charge sera moins élevée.

“Nous avons des élèves boursiers. Et évidemment ils s’orientent plus facilement chez nous qui avons des tarifs plus faibles que dans des établissements plus chers. Donc nous avons quand même une mission sociale, même si, il faut le dire, c’est un secret de polichinelle, globalement, la population scolaire, son origine est socialement, sociologiquement, fondamentalement différente de celle d’un établissement moyen en France.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

Cela contribue à saturer la capacité d’accueil de ces établissements, tenus de remplir en premier lieu leur mission d’accompagnement.

“Il a fallu répondre à une demande de scolarisation. C’est quand même le motif numéro un inscrit dans la loi. Pourquoi est-ce qu’on ouvre des établissements français à l’étranger : pour répondre à la demande de scolarisation de la part des familles françaises.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

La véritable conséquence de ce système est finalement d’aboutir par le biais de cette répartition à une dissociation des objectifs de l’AEFE – accompagnement et rayonnement – entre les EGD d’une part et les établissements

Partenaires et Conventionnés d'autre part. Si l'on considère en effet que l'accompagnement concerne les jeunes Français et que le rayonnement concerne les jeunes étrangers, si l'on ajoute à cela que les EGD s'adressent en priorité – financièrement et administrativement – aux jeunes Français et que les établissements privés – pour les mêmes raisons – s'adressent prioritairement aux jeunes étrangers, il est logique de conclure que les EGD assurent l'accompagnement des Français alors que le rayonnement linguistique et culturel français incombe aux établissements strictement privés.

“À Londres, on ne parle pas de rayonnement du français auprès des étrangers, parce qu'il y a une priorité de scolarisation pour les Français, et il n'y a pas suffisamment de place pour tous les Français. En fait il n'y a pas d'étrangers qui ont accès à l'enseignement français organisé par l'État quasiment.”

☞ O. Bertin, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

Autre facteur lié à l'importance de cet enjeu de répartition des objectifs, le statut des établissements les laisse libres de demander une homologation partielle ou entière de leurs cycles scolaires. L'homologation offre une garantie mais réclame néanmoins des contraintes qui s'appliquent au statut des enseignants, aux volumes horaires ainsi qu'aux contenus et à la langue des cours dispensés. Les établissements privés ne faisant état que d'une homologation partielle remplissent donc une mission de rayonnement sur laquelle les autorités françaises n'ont que peu de contrôle.

“J'ai créé une école maternelle bilingue, qui est complètement privée (...) on scolarise des enfants qui ne sont pas français, parce qu'on a pas de priorité nationale. Donc on a des familles du monde entier. Sur une soixantaine d'élèves j'ai compté plus de vingt nationalités.”

☞ O. Bertin, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

La privatisation de l'enseignement et la mainmise des acteurs privés sur le secteur contre laquelle le sénateur J. Garcia mettait en garde en 1990 (cf. 4.2.2.2) est dès lors vraisemblable, malgré le rôle que joue l'AEFE à l'échelle mondiale.

Considérant le rayonnement linguistique et culturel comme relevant de la diplomatie d'influence – donc répondant à des leviers géopolitiques – ce hiatus entre les missions de l'AEFE implique une problématique de premier ordre. Dès lors il devient judicieux d'observer les différences fondamentales qui opposent les différents types d'établissements dans les situations précises où ils sont susceptibles de se livrer à une relation de concurrence. La compétition entre établissements repose nécessairement sur la proximité

géographique⁵⁴. Elle s'applique aux territoires relativement restreints et accueillant plusieurs établissements proposant la même offre d'enseignement selon des modalités objectives diverses : diplôme préparé, opportunités dans le cursus supérieur local et français, frais de scolarité.

Certains territoires permettent l'épanouissement de situations de concurrence : notamment lorsqu'ils rassemblent des établissements proposant des offres similaires, (des cursus pédagogiques comparables, des garanties équivalentes en termes de diplômes), mais qui se différencient toutefois par des statuts différents, et de fait, par des tarifs d'inscription inégaux. Les différentes populations auxquelles s'adressent ces établissements à échelle locale sont dès lors entraînées dans un circuit scolaire répondant à une logique de marché dont font partie les établissements français et les établissements locaux.

5.2.4 *Le réseau ne remplit pas ses missions : un nouveau paradigme est nécessaire*

La question de l'investissement de l'État dans ce secteur est couramment liée à une opposition entre rayonnement et accompagnement. Dans ce cadre, la mission d'accompagnement qui incombe à l'AEFE apparaît parfois comme une contrainte limitant la capacité de rayonnement du réseau, en limitant sa capacité à atteindre les publics locaux et tiers. Cet avis est partagé par certains élus et citoyens.

“Il faudrait faire un choix dur, qui est « on aide les Français, on est gratuit, et le rayonnement, tant pis » ou « on rayonne, mais à ce moment-là, on rénove les locaux, on file un iPad à tous les étudiants, et on passe au même prix que les écoles privées ». Mais ce choix, personne n'est prêt à le faire.”

🗨️ 0002 FB

“On a un vrai problème d'ordre de priorités (...) si c'était moi on doublerait le nombre d'écoles françaises à l'étranger en cinq ans puis on les doublerait à nouveau en cinq ans, ce qui fait qu'en dix ans on en aurait fois quatre, il se crée 700 écoles anglaises américaines par an à l'étranger, notre réseau n'est que de 495 écoles. On représente une école française à l'étranger pour 20 écoles en anglais. C'est fini, dans 10 ans on n'existe plus.”

🗨️ O. Cadic, sénateur

54. Nous considérons que la perception de la proximité comporte une part de subjectivité liée à un seuil d'acceptabilité de la distance à parcourir pour scolariser son enfant, sur le plan matériel notamment.

La contribution publique au budget de l'enseignement est parfois invoquée pour pointer tour à tour le délaissement dont souffrent les Français de l'étranger, le déclin de la francophonie et les inégalités que subissent les Français de l'étranger par rapport à leurs compatriotes restés au pays. Sur ce point, les limites de l'investissement de l'État et du déploiement de son service public hors de ses frontières dépassent la seule question éducative.

“Le réseau éducatif français à l'étranger est en train de se casser la figure en termes de gouvernance économique mais [il] a une attractivité. La population est en croissance. Et la pédagogie française que nous vendons, que nous offrons à la clientèle française et étrangère, notre réseau, est en croissance sur le plan de l'attractivité et en décroissance sur le plan de l'accompagnement financier par l'État. C'est révélateur de tout ce qui se passe à l'heure actuelle dans la société française.”

☞ L. Duvernois, sénateur

“On se heurte à une dure réalité, c'est que la France qui a un réseau d'influence très important en termes scolaires, ne veut pas le développer outre mesure. Donc ce développement se fait à travers le privé, donc plus cher pour l'utilisateur, et on est confronté à une injonction contradictoire : les bourses de l'État ne doivent pas exploser, d'un autre côté on veut développer l'enseignement français à l'étranger, et à côté de ça on ne veut pas que les frais de scolarité augmentent, et on veut développer l'aide aux familles en développant les bourses... vous voyez que ce sont des injonctions contradictoires qui sont considérables.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

“Je pense que le prestige descend gentiment. [Le Lycée Français] assume sa fonction d'aider les Français, et encore... parce que les prix augmentent. Donc il essaie tant bien que mal d'assumer sa fonction d'aider les Français. La fonction de rayonnement, pour moi, tel que je le ressens, c'est un peu... faudrait faire un choix dur (...) Mais ce choix, personne n'est prêt à le faire (...) on va vers un truc un peu *cheap*. Parce que c'est obligé, parce que c'est trop cher. Donc faudrait peut-être faire les deux, je sais pas... donc ça rayonne, oui, mais pas trop.”

☞ 0002 GC

“Je pense qu'il faut revoir l'engagement, et cet engagement ne peut plus se faire avec l'argent de l'État, le contribuable n'en peut plus. En Angleterre avec les américains ça leur coûte zéro au contribuable. Nous ça nous coûte 500 millions d'euros.”

☞ O. Cadic, sénateur

H. Conway-Mouret confirme cette nécessité de réformer le système d'enseignement, notamment en repensant les liens entre les différents acteurs, afin d'améliorer l'offre au bénéfice des usagers français. Elle précise les progrès réalisés lors de sa mandature au Quai d'Orsay sur la mise en commun

des forces du réseau d'enseignement, autrefois disparate et traversé de logiques de concurrences contre-productives.

“On a la chance d'avoir un système qui est unique au monde, qu'il faut pouvoir consolider, mais il faut pouvoir s'adapter à une population qui change (...) ce n'est plus simplement les expats qui partent pendant trois ans et qui ensuite rentrent en France ou vont ailleurs. Aujourd'hui ce sont des gens qui partent seuls⁵⁵, en famille, qui ne sont pas forcément à côté d'un établissement scolaire, qui veulent cette transmission, donc on fait quoi? C'est pour ça que j'ai organisé cette concertation nationale pour réfléchir à l'enseignement français. J'ai inclus [les différents acteurs] dans cette réflexion, en leur disant qu'il n'y avait pas de concurrence, qu'il fallait casser ces relations de concurrence des uns avec les autres :

On a modernisé le CNED qui était avant sur papier, maintenant c'est numérique (...)

La MLF ne parlait pas à l'AEFE (...)

Il y avait des règles du type « Dans un rayon de 50 km autour d'un lycée français un élève n'a pas droit d'utiliser le CNED »... C'était complètement idiot (...) Le CNED ne prend pas les élèves aux autres (...)

Donc il fallu briser tous ces tabous (...) ils ont tous réalisé qu'ils ont un rôle complémentaire. Chacun joue son rôle, la mission qui lui est donnée, et ce n'est pas parce que les élèves iront là qu'ils n'iront pas là (...) on a réfléchi globalement pour décliner tout ce que nous avons, qui existait, comment le moderniser, quoi en faire, avec une vision d'avenir, avec une vision globale.”

☺ H. Conway-Mouret, sénatrice

Aujourd'hui, le système d'enseignement est soumis à un double impératif : d'une part, renforcer la capacité des Français de l'étranger à transmettre leur langue à leurs enfants et d'autre part, déployer le potentiel de rayonnement culturel et linguistique français à l'étranger. Les solutions proposées reposent sur un désengagement de l'État au profit des capitaux privés et des initiatives mobilisées individuellement ou associativement.

5.2.4.1 *Privatiser et libéraliser pour rivaliser avec le système américain*

Le sénateur O. Cadic, convaincu du déclin de la francophonie parmi les futures générations de jeunes français issus de l'expatriation, tient un discours d'urgence sur la nécessité des réformes à opérer. Selon lui, le système tel qu'il est mis en œuvre aujourd'hui ne permet pas d'enrayer ce déclin malgré le coût qu'il représente, principalement en termes d'argent public. Trop coûteux, trop lourd à développer (administrativement et financière-

55. Ici, “seul” est entendu au sens “de leur propre initiative, sans obligation professionnelle”.

ment) et trop cher pour les familles, il pointe le manque de rentabilité du système.

“Le problème numéro 1 c’est que déjà les Français parlent même plus français à l’étranger, ils maîtrisent même plus notre langue, on en est à 80 % sur les Français d’Israël, 80 % des français d’Algérie, plus de 70 % au Brésil, 2/3 en Amérique latine, on est en train de parler d’un truc, l’enseignement français, qui ne concerne qu’un enfant sur 4 à l’étranger, et 3 sur 4 qui sont dans les enseignements locaux et au total maintenant ils ne parlent même plus français (...) Voilà, nous en sommes là, donc ma préoccupation, c’est de savoir si on dépense bien l’argent comme il faut, ce qui n’est pas sûr...”

🗨️ O. Cadic, sénateur

Fin 2018, alors que les projets de loi de finance pour 2019 amorcent de nouvelles économies et une baisse de la masse salariale des fonctionnaires de l’étranger, le sénateur O. Cadic exprime sur son site personnel l’avis que lui inspire ce désengagement financier de l’État. Il dresse un tableau de la situation scolaire britannique, marquée par un notable retrait des établissements privés du dispositif de conventionnement.

“Faut-il le craindre ? Le CFBL a initié, début d’année 2016, un processus le conduisant à ne plus être lié par convention avec l’AEFE. Au milieu des cris d’orfraie, j’avais déclaré que je défendrais les choix du comité de gestion qui devait garantir la pérennité de l’établissement (...) Le CFBL a aujourd’hui gagné son pari. Déconventionnée depuis la rentrée 2017, l’école n’a pas eu à subir l’augmentation du prélèvement de l’AEFE sur ses revenus. Les rémunérations des personnels résidents sont désormais alignés sur la même grille salariale que les autres personnels, ce qui a apaisé les tensions.”

🗨️ O. Cadic, “De l’art du déconventionnement heureux”, le 29/10/18

En effet, depuis 2010, le nombre total d’EGD a baissé, tout comme celui des établissements conventionnés, au bénéfice du nombre d’établissements partenaires, passé de 217 à 269.

“Le nombre d’EGD par l’AEFE a reculé de 77 à 72, et celui d’écoles conventionnées a également diminué de 166 à 155. Dans le même temps, le nombre d’établissements « partenaires » (associations de droit privé français ou étranger ayant un accord de partenariat avec l’AEFE, limité aux questions pédagogiques et de formation des enseignants) a progressé de 217 à 269.”

🗨️ O. Cadic, “De l’art du déconventionnement heureux”, le 29/10/18

Ce décompte révèle une croissance du nombre d’établissements, en dépit de la baisse du nombre d’EGD et d’écoles conventionnées. Cette recombinaison du paysage scolaire se fait donc au bénéfice des établissements partenaires. Ce glissement des établissements vers des statuts de moindre

encadrement marque une tendance à la libéralisation dans le secteur éducatif à l'étranger. Cette tendance est confirmée par ailleurs par le président E. Macron, annonçant le développement de l'offre des établissements partenaires, dans la poursuite d'un objectif ambitieux, dont la vocation – à l'accompagnement ou au rayonnement – n'est pas précisée. L'occasion à laquelle a été prononcé ce discours laisse penser que cet objectif concerne principalement les publics étrangers.

“Nous allons aussi développer les établissements partenaires avec l'objectif de doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire français d'ici à 2025.”

☞ Discours d'E. Macron sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, Institut de France, le 20/03/18

À une question justement posée par le sénateur O. Cadic sur la capacité du réseau français à relever le défi imposé par le président E. Macron, le ministre des Affaires Étrangères J-Y. Le Drian admet l'inévitable privatisation progressive du secteur, laquelle permettra de doubler la capacité d'accueil du système français d'ici 2030.

“Je vous avais proposé de doubler le nombre d'écoles françaises en cinq ans et de le doubler encore en dix ans. Je me réjouis que le président de la République ait annoncé à l'Institut [*de France*] le doublement du nombre d'écoles d'ici 2025 ou 2030, ce qui signifierait 40 nouvelles écoles par an. Combien d'écoles seront-elles créées en 2019 et en 2020 ?

[o.c.]

– Il faudra trouver une forme originale pour passer le cap de 350 000 à 700 000 élèves (...) y compris faire émerger des demandes privées”

[J-Y.L.D.]

☞ Question d'O. Cadic, Sénateur des Français de l'étranger
Réponse de J-Y. Le Drian, ministre des Affaires Étrangères
Projet de Loi de finances pour 2019, le 09/10/18⁵⁶

Cette mutation était en filigrane suggérée par le Président dans ce discours, au titre d'une “stratégie pour mieux associer le secteur privé”.

Pour autant, O. Cadic ne déplore pas le désengagement de l'État. Il déplore le désengagement financier subi par un système ambitieux auquel l'État n'accorde pas l'attention nécessaire selon lui. Dans la logique qu'il soutient, l'État devrait parvenir à faire mieux avec moins, en privilégiant des formules moins couteuses en termes de comptes publics et plus performantes en termes de scolarisation des jeunes Français. Cette logique repose sur le désengagement institutionnel de l'État à l'égard du réseau et

56. Source de la réponse : “PLF 2019 – Enseignement français”, blog d'O.Cadic

la libéralisation du marché de l'enseignement français à l'étranger dans le but d'enrichir l'offre de façon conséquente et à terme, de faire baisser les prix pour les familles, subventionnées individuellement pour scolariser leurs enfants en français selon la formule qu'elles préfèrent.

Le député C. Premat évoque la méthode proposée et les doutes qu'elle lui inspire.

“J’ai eu un débat lors d’une session à l’AFE avec le sénateur Cadic justement, parce qu’il a une approche ultra libérale des choses. Il prend l’idée d’un chèque par famille en disant « l’AEFE c’est un truc soviétique, c’est l’État, moi je suis pour diviser les moyens d’action. Le budget de l’État, on le divise par famille, on donne à chaque famille 1 500 € et voilà, et après les familles trouvent leur modèle »”

☺ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Le député C. Premat et le sénateur O. Cadic relèvent tous deux de la même circonscription, l’un par son mandat, résident en Scandinavie, le second par son lieu de résidence et ses anciens mandats, au Royaume-Uni. Leur analyse de la problématique de l’enseignement s’inspire donc de la même situation, envisagée selon deux points de vue différents.

5.2.4.2 *Accompagner pour rayonner et rayonner pour favoriser l’intégration : des logiques contre-intuitives*

Les députés A. Lemaire et C. Premat (PS) proposent des solutions différentes de la méthode avancée par O. Cadic (UDI), conformément à leurs obédiences politiques, tout en admettant la nécessité de changer les fondations du système.

C. Premat résume la politique extérieure de la France et les pratiques qu’elle engendre de la part des citoyens selon une double logique : par colonisation et par immersion. La première vise selon lui à recréer le budget de l’État et le service public français à l’étranger, dans le but d’assurer aux expatriés la continuité de leurs conditions de vie – dans une perspective d’accompagnement. La seconde – dans une perspective de rayonnement – repose sur un moindre investissement de l’État à leur égard, les encourageant à s’intégrer localement et permettant aux institutions françaises d’assurer leur mission de diffusion culturelle auprès des publics locaux et tiers, dans une logique d’échange.

“Pour moi l'idée de l'AEFE c'est pas de scolariser 100 % des élèves français à l'étranger. Quand on va à l'étranger c'est aussi pour s'immerger dans les problématiques du monde, alors on va vers le bilinguisme, le multilinguisme, on va vers d'autres systèmes éducatifs, d'autres modèles. Donc l'objectif c'est pas de scolariser les Français à l'étranger... certes il y a ça, mais il y a aussi le but de toucher les élèves tiers pour justement faire rayonner un modèle, c'est la double mission de l'AEFE.”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

À ce titre, il émet des critiques négatives sur l'ancienne politique de prise en charge des frais de scolarité.

“D'ailleurs, paradoxalement on s'était battus contre la gratuité des frais de scolarité pour les élèves français. C'était paradoxal, les gens disaient « on ne comprend pas, la gauche, vous êtes contre la gratuité » et oui, on estime qu'il y a un coût quand même, même si c'est des lycées privés à l'étranger, c'est lié au réseau... si on met la gratuité des lycées français à l'étranger, ça veut dire que les coûts risquent d'être reportés sur les publics étrangers. Et la mission de l'AEFE, c'est pas uniquement de scolariser les élèves français à l'étranger. D'ailleurs cette idée me déplaît, je sais que c'est une différence qu'on a avec le sénateur Cadic, là-dessus”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

C. Premat pointe le caractère paradoxal des approches de l'encadrement des Français de l'étranger par les différents bords politiques, révélant une articulation complexe entre les représentations politiques. On pourrait concevoir l'accompagnement comme une politique de soutien social aux citoyens et le rayonnement dans une logique de valorisation culturelle à des fins stratégiques (politique, économique, commerciale). Pour autant, les points de vue de ces deux parlementaires révèlent une logique pratiquement inverse, sinon plus complexe que le voudrait un clivage net entre les deux missions.

Les directives proposées par O. Cadic soutiennent l'argument du déclin de la francophonie (argument de rayonnement) et s'appuient sur la double proposition du développement du réseau (libéralisation, dérégulation) (1) et de l'encouragement des familles à transmettre le français à leurs enfants au moyen d'une offre bien plus riche (subventionnement et liberté de choix) (2). Cette formule repose sur un mélange de libéralisation et d'accompagnement dans un but de valorisation culturelle et de diffusion accrue par un réseau d'enseignement abondamment développé.

La méthode proposée par C. Premat prône un accompagnement moindre (désinvestissement public), dans le but de toucher un plus grand public étranger (rayonnement) et favoriser l'ouverture culturelle des uns au contact des autres, au bénéfice des Français également. Il préconise de privilégier

des formules moins couteuses pour l'État (et la contribution publique, de fait). Cette méthode privilégie l'approche "par immersion" par rapport à celle qu'il définit "par colonisation" et qui caractérise la politique actuelle. Ce discours traduit une représentation du rayonnement en lien avec une optique cosmopolitique, inclusive, où le modèle stato-national s'inspire de l'étranger davantage qu'il ne s'étend hors de ses frontières.

"Je pense qu'il faut que l'État puisse développer des relais de coopération, ça passe peut être par le privé, mais ça passe aussi par des coopérations avec des partenaires publics, et qu'on ait ce double réseau, un réseau par immersion, et puis quelques piliers qu'on maintient, comme le Charles de Gaulle (...) ça dépend des priorités diplomatiques. Il y a des pays dans lesquels, à Madagascar ou au Maroc, par exemple, où la France a une présence très forte et qui tient à une coopération, qui tient à l'histoire, ce sont des pays francophones, donc la francophonie, c'est là-dessus qu'il faut jouer. Si la France laisse ces établissements en gestion directe, ça fragilise le système éducatif local."

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Ces deux optiques semblent aborder respectivement l'émigration comme un risque et comme un atout, du moins indirectement (tableau 5.8, p. 342). La première y voit des opportunités commerciales mais un risque culturel (déclin de la francophonie, immersion des expatriés de $n^{\text{ème}}$ génération aux dépens de leur identité française) (O. Cadic), la seconde en souligne les gains culturels et les perspectives d'enrichissement politique et sociétal que permet l'ouverture au monde (C. Premat). Le député C. Premat met d'ailleurs cette ouverture au monde en lien avec ses pratiques politiques au sein de l'Assemblée nationale, enrichie de son immersion scandinave et de son point de vue européen.

"En tant que députés on représente l'intérêt général et à la fois il y a la spécificité de la circonscription électorale, comme des députés en France. On a une remontée de perceptions collectives mais pas scientifiques sur des contacts qu'on a, sur le terrain par rapport à d'autres problématiques. On joue un peu les deux, il y a le côté universel, intérêt général, moi quand je travaillais à l'Assemblée, je ne travaillais pas que sur des sujets qui sont liés aux Français de l'étranger. J'apportais une coloration davantage européenne ou proche des intérêts des Français d'Europe du Nord. Ça va dans les deux sens. C'est-à-dire qu'il y a à la fois la coloration européenne des Français de d'Europe du Nord – dans mon cas, qu'on a pu essayer de mettre en évidence au travail à l'Assemblée – et il y a l'idée de travailler sur des textes en pensant à l'image de la France dans le monde."

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Si les deux parlementaires poursuivent des logiques différentes, celles-ci reposent dans les faits, sur les mêmes réseaux d'acteurs : les écoles FLAM,

Tableau 5.8 – Confrontation des logiques d’accompagnement et de rayonnement soutenues par deux parlementaires

C. CADIC – UDI	C. PREMAT – PS
QUE FAIRE ?	
Plus accompagner pour soutenir les Français donc la francophonie.	Moins accompagner pour favoriser l’échange avec les étrangers et l’immersion des Français à l’étranger.
POURQUOI ?	
Développer la présence française dans le monde en sauvegardant l’appartenance de ces citoyens-relais et leur identité française. La dépense publique doit être justifiée par le maintien de la francophonie.	Enrichir la politique française d’une influence internationale et principalement européenne par le partage d’expériences parlementaires horizontales (avec les autres pays) et multi-scalaire (avec l’UE).
COMMENT ?	
Libéraliser l’enseignement, favoriser la création d’établissements privés et l’injection de capitaux privés, rivaliser avec les alternatives anglo-saxonnes, favoriser l’apprentissage du français auprès de tous types d’enfants (Français et étrangers) par l’augmentation du nombre de places, la diversification de l’offre et l’instauration d’une subvention individuelle pour l’apprentissage du français selon une formule à la carte parmi différents prestataires.	Ne conserver que quelques établissements dans le réseau AEFÉ, développer des partenariats locaux et immersifs, encourager les familles à s’intégrer tout en leur apportant une offre pédagogique en français adaptée à leur besoin par le biais d’opérateurs complémentaires et des solutions plus légères que le paradigme scolaire.
RISQUE OU ATOUT ?	
La mondialisation représente un atout commercial. L’émigration représente un atout commercial et un risque culturel.	La mondialisation représente un atout culturel. L’émigration représente un atout culturel. La représentation parlementaire de l’émigration représente un atout politique. Le développement de la “diaspora” traduit une image valorisante de l’État (“luxe” de laisser partir ses ressortissants sans les retenir).
L’accompagnement des Français de l’étranger est nécessaire pour encadrer le risque et conforter l’atout que l’émigration représente.	L’accompagnement des Français de l’étranger véhicule une posture d’ingérence extraterritoriale et un investissement trop lourd pour l’État.
Logique géopolitique : concurrence internationale et enjeu identitaire.	Logique immersive (vs. logique colonisatrice).

le CNED et les partenariats bilingues locaux. Les propositions défendues par C. Premat n'ont pas fait l'objet de prises de positions officielles. En revanche, les questions posées par A. Lemaire – à qui il a suppléé de 2014 à 2017 – s'inscrivent dans le même esprit et soutiennent des propositions analogues.

5.2.4.3 *Sortir du paradigme scolaire et miser sur les alternatives*

Lors de son mandat de députée, A. Lemaire proposait en 2013 de rompre avec le modèle de l'homologation, vecteur selon elle d'inégalités entre les familles pouvant y accéder financièrement et géographiquement, et les familles contraintes de se reporter sur des offres secondaires lorsqu'elles existent.

“Comme on ne peut pas faire pousser les lycées à l'étranger comme des champignons, l'élargissement de l'offre éducative est essentiel. Les écoles FLAM, ces petites écoles du samedi matin, qui permettent aux enfants francophones habitant à l'étranger de découvrir un coin de France près de chez eux, doivent être soutenues (...) Pourquoi faut-il soumettre les enfants à l'apprentissage à distance de programmes académiques lourds alors que des formules plus adaptées, avec trois matières seulement, par exemple, peuvent suffire dans certains cas ?”

📄 Question n°394 de la députée A. Lemaire
à la ministre H. Conway-Mouret, le 19 novembre 2013

Dans une optique de renforcement de l'accompagnement, elle suggère de dé-subventionner les établissements classiques au profit des offres de type FLAM ou CNED, lesquelles sont, selon elle, plus adaptées aux modes de vie des expatriés.

Son propos s'assortit fondamentalement d'une réflexion géographique qui souligne la souplesse des organismes FLAM dans leur capacité d'implantation sur le territoire au moyen d'un maillage bien plus régulier que les établissements, soumis pour leur part à une logique commerciale d'offre et de demande.

“On compte par exemple 33 écoles FLAM rien qu'en Grande-Bretagne; c'est un vrai maillage de tout le pays (...) Les filières bilingues développées dans les écoles du pays d'accueil, en partenariat avec les autorités éducatives étrangères, répondent [au] besoin [de développement du bilinguisme manifesté par les familles].”

📄 Intervention de la députée A. Lemaire
à la ministre H. Conway-Mouret, le 19 novembre 2013

Le changement de paradigme que cette proposition suppose interpelle les convictions quant aux fondements du service public et d'une vision

républicaine de l'enseignement. Le déferrement au privé suggéré ici impose de rediriger les familles françaises vers le CNED, le dispositif FLAM ou les partenariats bilingues locaux, laissant les établissements classiques tout à leur mission de rayonnement auprès des élites – françaises ou étrangères – qui y recherchent le prestige de l'enseignement français, quels qu'en soient les frais engagés. Comme nous l'avons vu au sujet des effets de la PEC, la dérégulation occasionnée par le dé-subventionnement et la privatisation du secteur contribuerait à une inflation d'autant plus exponentielle des tarifs scolaires que la nouvelle population ciblée n'y verrait aucune dissuasion.

Les parlementaires cités suggèrent tous trois un désengagement public, non pas de l'enseignement français à l'étranger, mais de la structure scolaire classique reposant sur les établissements. Alors qu'A. Lemaire et C. Premat proposent de transférer l'investissement de l'État à des structures d'accompagnement scolaire plus légères et plus souples, O. Cadic plaide pour le déconventionnement des établissements à l'instar du CFBL.

La proposition d'A. Lemaire repose sur un argumentaire empreint d'une réflexion territoriale. Les établissements classiques reposent sur des structures lourdes, des administrations conséquentes et concernent d'importants volumes d'élèves. Ces paramètres nécessitent une forte demande, voire une forte pression démographique et institutionnelle pour accompagner leur mise en place. C'est pour cela qu'ils sont localisés dans les grandes villes ou sur les lieux d'implantation de grandes entreprises dont la force de levier est importante. Ces établissements coûtent cher, c'est pourquoi leur sujétion à une forte demande est indispensable. Ils répondent à une logique de marché qui réunit les conditions de leur implantation.

À l'inverse, les solutions secondaires telles que les associations FLAM, le CNED ou les filières bilingues des établissements locaux nécessitent à la fois de moindres capitaux, un moindre investissement de l'État et s'appuient nécessairement sur une pression moins forte et de fait une demande moins intense de la part de la population concernée. Dans le cas du CNED à plus forte raison, l'extension du dispositif à une population plus importante ne nécessite la mise en place d'aucun dispositif collectif et matériel au niveau local. L'argument avancé par la députée repose sur la maniabilité de ces outils et de leur plus grande propension à s'adapter à la diversité des situations d'expatriation. En effet, la formule qu'elle propose, ne s'appuyant que sur un enseignement partiel en français, permettrait de concilier trans-

mission et insertion sur le plan culturel et linguistique, respectivement en français et en anglais. Ce principe semble s'intégrer d'autant mieux dans la diversité des ambitions des Français de l'étranger et dans leurs motivations à l'expatriation. Cette proposition interroge d'ailleurs la pertinence de la formule actuelle sur laquelle repose l'enseignement français à l'étranger. Les EGD tels qu'ils sont pensés aujourd'hui sont véritablement des transpositions du modèle français d'éducation et constituent des morceaux de France à l'étranger, maintenant les familles et leurs enfants dans des environnements français presque hors-sol et homogènes sur le plan social.

Ce que propose la députée A. Lemaire reviendrait à délaisser progressivement l'offre scolaire classique par le transfert des subventions et des familles françaises vers ces structures plus sommaires sur le plan matériel. Dans la logique prônée, ces structures étant individuellement moins coûteuses, l'investissement constant de l'État permettrait d'en subventionner un plus grand nombre et, de fait, accroître la couverture et affiner le maillage du territoire par ces initiatives. Cette proposition fait également écho à celle qu'elle formulait quelques semaines auparavant, suggérant une transition numérique au bénéfice du CNED, notamment par la dématérialisation des supports de cours et d'évaluations.

“Mme Axelle Lemaire interroge M. le ministre de l'Éducation nationale sur les ambitions numériques du CNED (...) la Cour des comptes décrit le CNED comme restant à l'écart de [la] révolution numérique, avec comme conséquence des coûts élevés de fonctionnement pour un nombre décroissant d'inscrits. Pour les élèves résidant à l'étranger, le recours systématique au papier continue de s'imposer pour l'envoi des devoirs.”

📄 Question écrite n° 44255 d'A. Lemaire
au ministre de l'Éducation Nationale, le 03/12/13

Finalement, permettant de toucher des populations qui n'ont accès à aucune offre francophone, cette initiative permettrait en effet de contribuer au rétablissement du contact entre la France et les expatriés les plus isolés et intégrés à la société locale. En effet, les populations établies dans les grandes villes, par la taille des communautés françaises qui y sont rassemblées, sont peu sujettes à la perte du lien avec la France. L'offre de transport, l'offre culturelle, le tissu social y sont nécessairement plus denses que dans les territoires rassemblant le moins de Français. De ce fait, elles sont d'autant moins concernées par le déclin linguistique et culturel pointé par les autorités les plus alarmistes.

“Comment vous représentez-vous votre circonscription ? S’agit-il d’un territoire cohérent ?

– Les Français de Londres, la *City*, c’est des jeunes qui cherchent un premier job, qui viennent à Londres pour trouver un premier job. Aberdeen c’est le pétrole, et tout ce qui s’ensuit, les dérivés du pétrole. Edimbourg, culture et éducation. Pareil pour Leeds. Par exemple ils ont 300 docteurs, docteurs français qui travaillent à Leeds, juste au département des Sciences, pour la recherche. Ce qui est énorme. Si on regarde Bristol... c’est un petit peu un mélange. Mais c’est parce que c’est une ville très sympa, ils ont pas mal de compagnies d’assurances, donc ils recherchent pas mal de Français qui sont assez matheux. Beaucoup de gens qui sont mariés, qui ont la double nationalité, qui sont mariés à des Britanniques. Manchester, pareil, éducatif. La dernière fois que j’y étais, c’était surtout des gens qui étaient venus pour étudier et qui sont restés ou qui étaient professeurs... après, l’Irlande c’est un peu différent, ce sont des sociétés qui se sont installées, Google, des boîtes américaines... je crois qu’il y a 4000 boîtes américaines qui sont installées là-bas, donc c’est de la *tech*. Beaucoup de jeunes vont travailler dans la *tech*, parce que c’est moins cher que Londres.”

🗨️ P. Connell, Déléguée consulaire, Circ. de Londres

Comme le souligne P. Connell pour le cas britannique, les territoires où la demande d’enseignement de la part des familles est la plus prégnante sont ceux où l’offre d’établissements est faible (Bristol) voire inexistante (Manchester et sa région).

Nous constatons par ailleurs que les établissements, s’ils sont prisés et fortement demandés, font pourtant face à des alternatives parfois jugées plus séduisantes, que ce soit par leur gratuité, leur potentiel d’ouverture sur le monde ou d’intégration locale⁵⁷.

En substance, comme nous l’avons précisé plus tôt, la logique soutenue par A. Lemaire reposerait sur la redirection des subventions publiques vers les offres alternatives, ce qui partitionnerait les populations par circuit sur le plan social : les plus aisées fréquentant les établissements classiques et les plus modestes investissant l’offre alternative. En revanche, l’offre des établissements resterait ouverte aux Français et aux étrangers, alors que l’offre alternative, notamment incarnée par les associations FLAM, serait immanquablement réservée aux Français⁵⁸. Les établissements scolaires ainsi désertés par les Français seraient amenés progressivement à se déconventionner pour s’aligner sur le système scolaire américain, extrêmement dynamique si l’on en croit le nombre annuel de créations d’établissements⁵⁹.

57. Source : Projet de loi de finance pour 2019 : Action extérieure de l’État : Diplomatie culturelle et d’influence, séance du 23/11/18.

58. FLAM signifiant, rappelons-le, Français LAngue Maternelle.

59. Source : Blog d’O. Cadic

À ce titre, la croissance du nombre d'établissements – intégralement due aux initiatives privées – et le déploiement territorial des dispositifs non scolaires – FLAM, CNED, filières bilingues – soutenus par les pouvoirs publics permettraient de renforcer l'accompagnement des Français de l'étranger en leur proposant une offre plus accessible, moins chère et plus adaptée à leurs conditions de vie et à leurs projets personnels. Ce projet permettrait en miroir d'accroître le rayonnement des établissements en leur déférant la mission de scolariser principalement des élèves étrangers.

Il y a plusieurs limites à ce type de projet, notamment en ce qui concerne l'abolition de l'homologation et du conventionnement. L'accompagnement ne réside pas uniquement dans le soutien des familles à l'étranger lors de leur expatriation. Il réside nécessairement dans la réinsertion dans le système scolaire et supérieur français permise lors de l'éventuel retour. C'est justement l'homologation et le conventionnement des établissements qui garantissent la cohérence du réseau et des structures qui le composent. La mise en place d'un tel programme nécessiterait d'assouplir les conditions de retour des familles en garantissant la continuité de la scolarité de leurs enfants et leur réadaptation au milieu scolaire classique. L'adaptation au milieu linguistique local lors de l'arrivée et la réadaptation au milieu francophone lors du retour sont les principales préoccupations des familles qui ne souhaitent pas que la scolarité de leurs enfants pâtisse de leur expatriation.

“Je savais pas combien de temps on allait rester, un an, deux ans, trois ans, on est toujours dans l'incertitude. Donc j'ai dit « il faut absolument l'envoyer dans le système français », pour qu'il ne perde pas son savoir (...) J'aurais dû le mettre dans le système anglais (...) J'aurais dû faire les choses autrement. Mais je pense que toutes les mamans raisonnent comme moi. Quand on va quelque part, on a toujours cette crainte de se dire « mon gamin il va être en souffrance, il va rien piger pendant trois mois, quatre mois, six mois, il va redoubler ».”

☞ V. Cartoux, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

“Un enfant qui se balade tous les deux ans, il est pas perturbé dans sa scolarité. Alors que s'il va en milieu local... c'est chouette l'immersion locale, il y a plein de parents qui le font, mais le problème, c'est qu'en Angleterre, on apprend les fractions en CE2, il va y avoir des trous dans le curriculum (...) le fait qu'il y ait cette continuité, il y a des garanties pour les parents.”

☞ 0030 AR

De plus, le report de l'offre actuellement proposée par les établissements classiques sur les offres FLAM et CNED déferre aux familles les conditions

d'apprentissage du français pour leurs enfants. Comme le rappelle C. Premat, les associations FLAM, également appelées "écoles du samedi" reposent sur un investissement individuel et périscolaire conséquent. De même, le CNED repose sur un investissement familial dont tous les enfants ne bénéficient pas.

"À mon avis les écoles FLAM ça peut conduire à des projets pédagogiques extrêmement intéressants. Ça peut déboucher dans le meilleur des cas sur une coopérative de parents qui va fonctionner. Ça permet à des enfants d'être sensibilisés au français et peut-être de rebasculer à un moment donné dans le système français, dans le cours de leur scolarité. Ça donne des portes multiples aux enfants. Après, c'est souvent l'école du samedi, donc il faut avoir une motivation du côté des parents."

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

En d'autres termes, un tel projet nécessiterait une réelle intégration du système scolaire et pédagogique français aux enjeux de la mondialisation et des modes de vie qu'elle permet. De manière générale, l'inertie du système administratif français est régulièrement pointé par les Français de l'étranger les plus hostiles à l'idée d'un retour en France.

En somme – et c'est là tout l'intérêt que représente la proposition de ce projet – ce changement de paradigme, délaissant le système des établissements au profit du système alternatif (FLAM, CNED, filières bilingues) reviendrait à proposer aux citoyens une offre de service inspirée de leurs pratiques, quand bien même celles-ci exprimeraient un détachement des structures éducatives incontournables en France (l'école de la République, l'Éducation nationale). L'offre actuelle dispensée par les établissements classiques s'inscrit dans une proposition émise par l'État à laquelle les citoyens ne peuvent tous répondre, malgré eux, bien souvent pour des raisons d'accessibilité spatiale et sociale. La diversité des modes de vie, des situations géographiques serait finalement mieux honorée par le déploiement d'une offre plus légère en termes administratifs et financiers. Le déploiement de cette offre pourrait être d'autant plus efficace et large, délesté de la lourdeur administrative qui caractérise les EGD classiques. Pour autant, la mutation du paradigme actuel vers un projet de ce type devrait nécessairement s'accompagner d'un investissement accru de la part de l'État, afin de ne pas isoler ces structures les unes des autres et de maintenir la réticularité et la coordination du dispositif actuel. Le soutien public nécessaire de ce réseau permettrait d'assurer d'une part la réinsertion des élèves concernés lors de leur retour en France et, d'autre part, la valorisation de leurs candidatures

dans le système d'enseignement supérieur français. Il faudrait peut-être pour cela envisager d'adapter les missions de l'AEFE en les réorientant vers ce type de structure.

5.2.4.4 *Renforcer l'investissement public et internationaliser la formation des enseignants*

La députée S. Cazebonne (LREM, 5^{ème} circonscription) est mandatée en 2018 par le Premier ministre E. Philippe pour la rédaction d'un rapport sur les nécessaires ambitions de l'enseignement français à l'étranger. Ce texte souligne la problématique qui oppose l'inertie du système scolaire, le besoin de déployer une offre plus légère et mieux distribuée, tout en conservant l'encadrement par l'homologation. Pour ce faire, le rapport préconise, avec 147 recommandations, de réaffirmer l'engagement public à l'égard du réseau et de ses acteurs. Ce projet passe par l'augmentation de la subvention publique à hauteur d'environ 4 millions d'euros et du nombre de personnels détachés dans les établissements. Cette proposition semble aller à l'encontre de la tendance amorcée depuis une vingtaine d'années, visant à diminuer ce type de postes coûteux, au profit de recrutements locaux plus avantageux financièrement. La députée préconise également une meilleure intégration de l'enseignement français à l'étranger aux formations pédagogiques françaises, notamment par l'ouverture d'antennes de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) hors de France, et la création, au sein de ce type de formations, d'un module spécifique axé sur la pratique pédagogique dans les établissements à l'étranger. Selon la députée, ces mesures permettraient de concilier les différents objectifs de l'AEFE, aussi bien au profit des Français de l'étranger que de la culture et de la langue françaises.

Sur son blog, le sénateur J-Y. Leconte (PS) propose une analyse synthétique et argumentée du rapport Cazebonne, exprimant les désaccords que ces propositions lui inspirent, et les manques qu'il y a détectés (tableau 5.9, p. 351). L'analyse des propositions de S. Cazebonne par le sénateur J-Y. Leconte attire notre attention sur les objectifs politiques que poursuit ce rapport. L'encouragement des détachements de postes d'enseignants mérite à ce titre un éclaircissement que nous apporte le témoignage de l'ancien député C. Premat.

“La tendance c’est d’avoir le plus de lycées partenaires pour l’AEFE parce que ça lui coûte moins (...) Paradoxalement, sans rentrer dans le détail technique, il y a des questions de détachements de professeurs ou pas. On peut détacher un professeur sur un établissement partenaire, mais pas en conventionné.”



☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Il faut souligner que les règles présidant aux détachements d’enseignants reposent sur un paradoxe : en tant qu’enseignant français désirant s’expatrier, il est possible d’obtenir un détachement vers un établissement partenaire, pas vers un établissement conventionné. Il est bien entendu possible d’obtenir un détachement vers un EGD, mais ces structures d’accueil ne recrutent que des effectifs immanquablement limités, d’autant plus dans un contexte d’investissement public déclinant. Les perspectives de détachements concernent donc à l’avenir les établissements partenaires, pas les EGD. Cette proposition revêt les atours d’un encadrement accentué tout en encourageant en réalité le développement du secteur privé et le déconventionnement des établissements concernés. Ce paradoxe est révélateur du positionnement qu’adopte la députée S. Cazebonne, avançant une recrudescence de l’investissement public dans le réseau d’enseignement, et poursuivant par ailleurs le développement d’une situation favorable au désengagement de l’État. L’internationalisation de la formation des enseignants est également susceptible de susciter une incitation à l’expatriation – suivie de facilités d’insertion professionnelle, du fait de ces détachements – parmi une profession jusqu’à présent cantonnée pratiquement au territoire français.

Dans l’analyse des diverses propositions formulées, une brève étude des profils de leurs énonciateurs permet d’éclairer d’une lumière nouvelle leurs ambitions pour l’enseignement français à l’étranger. Si O. Cadic et S. Cazebonne sont des élus parlementaires des Français de l’étranger, ils ne sont pas issus des mêmes parcours. Le sénateur O. Cadic, entrepreneur résidant à Londres applique une vision managériale de la situation, alors que la députée S. Cazebonne, ancienne directrice d’un lycée français au Maroc puis en Espagne, bénéficie d’une certaine connaissance des déterminismes que subit le réseau AEFE localement et globalement. C. Premat, enseignant-chercheur en sciences politiques, défend un discours complexe du rôle de député, vis-à-vis de la France et de sa circonscription. L’optique qu’il adopte à l’égard de l’enseignement est issue d’une réflexion sur le rôle de l’État, le cosmopolitisme, la citoyenneté et d’une prise de recul à l’égard du jeu politique. Son discours, celui d’un député français et celui d’un résident scandinave,

Tableau 5.9 – Points de désaccords entre deux parlementaires sur les orientations du système d'enseignement

S. CAZEBONNE – LREM	J-Y. LECONTE – PS
ADAPTATION DES CARRIÈRES D'ENSEIGNANTS	
Adapter la formation des enseignants aux conditions internationales (formation continue, internationalisation des diplômes, stages, etc).	Le rapport ne tient pas compte des disparités d'attractivité des établissements en fonction de leur implantation. Internationaliser la formation ne permettra pas de compenser les déficits d'attractivité et donc de qualité de certains établissements.
HOMOLOGATION	
Assouplir les conditions d'homologation et accompagner les établissements aspirant à l'homologation pour faciliter leur démarche.	Le niveau d'exigence de l'homologation est la seule garantie du respect du cadre pédagogique français, et elle est fondamentale dans le contexte de développement du privé.
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	
Réaliser des études de marché locales pour estimer les forces et faiblesses des contextes, pour déterminer des zones d'attractivité.	La privatisation de l'enseignement ouvre la voie à des dérives et de possibles situations conflictuelles entre acteurs publics et privés. Ce développement doit s'accompagner d'une déontologie concernant les acteurs publics actuels susceptibles d'offrir leurs services au privé.
ACCESSIBILITÉ	
Instauration du PASS EDUCATION*, permettant d'accéder à des prestataires pédagogiques non scolaires (FLAM, CNED, solutions individuelles, alliance françaises) pour favoriser l'accès à l'enseignement français.	Cette proposition ne repose sur aucun plan de financement précis, si ce n'est sur un programme déjà contraint et diminué.
SUBVENTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ	
Prendre en charge les frais de scolarité des enfants de personnels éducatifs des EGD et établissements conventionnés, y compris en contrats locaux.	Il faut encourager l'égalité d'accès à l'éducation pour tous les enfants français à l'étranger, afin d'éviter l'hétérogénéité sociale des établissements, dans une optique républicaine. Il faut réaffirmer une politique de bourses permettant un véritable suivi tout au long de la scolarité.

Sources :  S. Cazebonne, 2019 J-Y. Leconte, article du 12/02/19, références en annexe

* mesure soutenue par O. Cadic (tableau 5.8)

exprime un manifeste changement d'échelle entre les différentes missions qui relèvent de sa fonction, et une idée précise de ce que doit véhiculer le

réseau d'enseignement français à l'étranger : l'ouverture au monde, davantage qu'un service public extraterritorial.

Leurs propositions et leurs oppositions illustrent la vivacité suscitée par la question de l'enseignement et la nécessité à le réformer pour l'adapter aux nouvelles conditions internationales et migratoires. Invariablement, la question de l'engagement de l'État vis-à-vis de l'enseignement français à l'étranger est tour à tour encouragée à s'intensifier ou s'amenuiser. Cela pointe les différentes représentations que nourrit ce service public extraterritorial, entretenu au bénéfice d'un double objectif difficile à concilier en ses termes actuels. Pour autant, tous semblent s'accorder sur l'impératif de repenser le dispositif actuel, principalement matérialisé par les établissements. O. Cadic, C. Premat, A. Lemaire et S. Cazebonne accordent dans leurs discours une part cruciale aux acteurs secondaires de l'enseignement français, représentant des alternatives plus légères, plus mobiles, plus adaptables aux conditions de vie des familles hors de France, et garants d'une meilleure accessibilité territoriale et sociale (FLAM, CNED). En réalité, leurs oppositions semblent résider dans leurs cultures politiques, plus ou moins favorables au désengagement de l'État et à la diminution du nombre d'établissements classiques au profit d'une offre complémentaire et qui nécessiteraient des choix que personne ne semble prêt à faire, comme le soulignait un enquêteur londonien⁶⁰.

CONCLUSION DU CHAPITRE 5

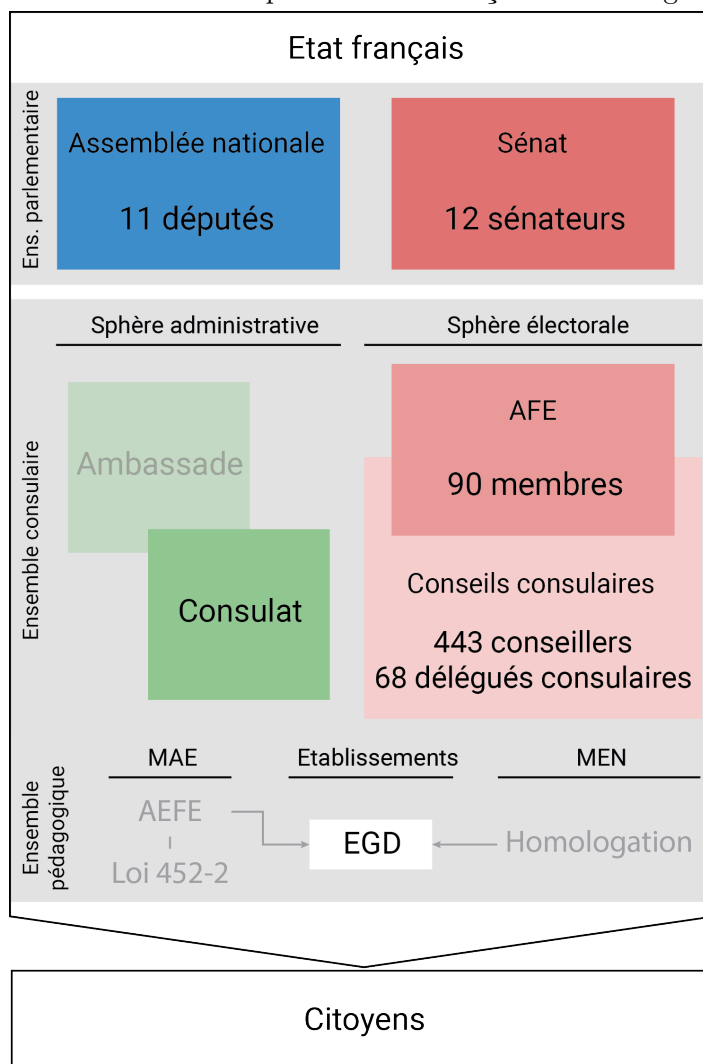
Nous avons fait émerger une conception critique de la représentation électorale. Nous l'interprétons en tant que dispositif mis en place par l'État pour attirer les individus en son giron – sinon pour les y maintenir – par l'attractivité du vote et de la promesse de faire valoir ses droits. Le service public auquel accèdent les inscrits permettrait alors de conforter ce lien par un ensemble de pratiques citoyennes officielles, communes à tous, préexistant à l'expatriation et poursuivies au-delà des limites territoriales de l'État. Les associations – elles aussi inscrites dans le dispositif étatique par la reconnaissance officielle dont elles bénéficient – s'intègrent à ce système en proposant une alternative d'encadrement et d'information auprès des citoyens demandeurs n'ayant pas pu ou pas souhaité s'adresser à l'État. Leur

60. Voir la citation de 0002 GC à la section 5.2.4, p. 334

statut associatif et l'image dont elles bénéficient auprès de la population en font des acteurs de choix pour la diffusion de la parole publique auprès des expatriés.

En ce sens, la représentation électorale est conçue au sein d'un dispositif général d'encadrement mis en place par l'État (par le haut). En lien avec les théories de la citoyenneté post-moderne, cette conception de la citoyenneté et de la représentation s'inscrit dans la mise en place d'un dispositif surplombant initié par l'État (figure 5.23).

FIGURE 5.23 – Dispositif de représentation et de service public mis à disposition des Français de l'étranger



Note : l'ambassade, l'AEFE, la loi 452-2 et l'homologation sont des outils qui participent de ce système mais qui ne sont pas véritablement destinés aux citoyens.

Nous opposons cette vision de la représentation à une optique du politique comme mode d'expression émanant de la base et dirigé vers les

échelons supérieurs afin de proposer par l'échange et la coopération des solutions globales à des problématiques locales.

Au sujet de l'enseignement, l'analyse des mécanismes et des enjeux qui ont guidé les évolutions de l'AEFE a révélé les objectifs que poursuit l'enseignement français à l'étranger et les contraintes auxquelles il est confronté. Les différentes mesures que nous avons analysées dans ce chapitre ont permis d'observer l'équilibre entre les vocations du système d'enseignement et, au-delà, de la diplomatie consulaire. Accompagner les ressortissants et rayonner dans le monde inspirent en proportions variables l'ensemble des politiques publiques liées à l'encadrement de l'expatriation. Pourtant, comme nous l'avons également souligné, bien que l'accompagnement de la population de l'étranger constitue la première raison d'être du réseau consulaire, il arrive que certaines mesures conçues *a priori* pour améliorer cet accompagnement se révèlent contre-productives au regard de l'objectif annoncé. Nous concevons qu'en réalité, ces politiques publiques contribuent à soutenir un objectif relevant de la diplomatie d'influence davantage que de l'accompagnement strict, notamment par la priorisation de certaines demandes de la population – notamment la demande d'enseignement – et par les orientations qui ont guidé et guident encore aujourd'hui le développement de ce dispositif.

Les disparités au sein du réseau d'enseignement confirment cette différenciation des enjeux sur le plan géographique et les difficultés qui s'opposent au choix d'une véritable orientation politique face à la demande exprimée par les citoyens. L'analyse de ces disparités a attiré notre attention sur la situation londonienne, cas d'étude d'une mobilisation des citoyens et des représentants pour la défense de la citoyenneté et de l'accès à l'enseignement, hors des cadres que l'État avait prévu d'investir.

Ce chapitre et le précédent ont mis en valeur les dysfonctionnements factuels des politiques dont nous avons dans un premier temps analysé les discours fondateurs (chapitre 4). Certaines craintes exprimées en leur temps par les membres de l'opposition se sont confirmées, que ce soit au sujet de la privatisation progressive du secteur pédagogique à l'étranger, ou sur la perte de pouvoir d'action des élus de circonscription au détriment des parlementaires. Pour autant, si ces structures ont connu des recompositions parfois défavorables, leurs constantes réformes traduisent un besoin de s'adapter à la demande, toujours prégnante, des Français de l'étranger.

Cette demande, particulièrement soutenue à l'égard des établissements scolaires traduit un attachement des citoyens au service public et à l'enseignement républicain. Cet attachement révèle à son tour la nécessité d'envisager les vecteurs du sentiment d'appartenance des citoyens de l'étranger hors des isolements.

Troisième partie

L'ÉMERGENCE D'UNE CITOYENNETÉ DE
L'ÉTRANGER PAR L'APPROPRIATION DES
SERVICES PUBLICS

LES REPRÉSENTATIONS CITOYENNES À L'ÉGARD DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre aborde la citoyenneté et s'inscrit parmi les approches post-modernes du sujet (CARREL et NEVEU, 2014 ; DUCHESNE, 1997 ; ISIN, 2013). Notre approche de la citoyenneté poursuit deux objectifs : d'une part explorer l'émergence d'expressions et de représentations citoyennes en contexte transnational et extraterritorial, et d'autre part, confirmer la pertinence de cette approche par la difficulté rencontrée par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins des citoyens. Aux chapitres précédents, nous avons illustré ce dernier point par les effets néfastes de certaines politiques publiques d'accompagnement et d'influence (chapitre 4), déployées sans prise en compte des facteurs territoriaux et politiques qui caractérisent l'expatriation ou la transnationalité (chapitre 5). La confrontation des discours et des méthodes des institutions a permis de souligner ce décalage entre les projets et leurs effets, en démontrant ainsi le décalage qui s'est installé entre les pouvoirs publics et les citoyens de l'étranger.

L'analyse des représentations citoyennes permet d'apporter la preuve de l'inadéquation des méthodes politiques aux enjeux citoyens. Dans la continuité des chapitres précédents, nous nous intéressons en premier lieu aux représentations liées à la citoyenneté par le paradigme électoral, puis dans un second temps, nous envisageons la teneur identitaire et citoyenne qu'évoque le recours au système éducatif français à l'étranger.

À la base de ce système, destinataires finaux des mesures publiques de l'État, les citoyens ont une perception et une utilisation de ces dispositifs. Comment l'État et les différents niveaux d'acteurs que nous avons énumérés jusque-là les perçoivent-ils et comment les abordent-ils ? Quels enjeux les citoyens représentent-ils pour ces entités ?

Après avoir analysé les rapports d'incitation et de coopération qui se jouent entre acteurs et citoyens, nous interrogeons la place du territoire dans la représentation des Français de l'étranger.

6.1 UNE CITOYENNETÉ PRINCIPALEMENT ÉLECTORALE QUI NE TROUVE PAS D'EXPRESSION DANS LE PAYSAGE POLITIQUE

L'enquête de terrain a permis, sur un territoire délimité et particulièrement riche d'enjeux multiscalaires, d'observer les effets concrets des politiques publiques auprès des populations ciblées par ces mesures. Nous avons opté pour une approche multiple de la citoyenneté, à la fois confrontée au cadre analytique de l'État, conditionnée à des pratiques symboliques et facilement identifiables ; mais aussi dans des termes plus libres et plus matériels.

Interrogeant successivement la pratique électorale, la perception des institutions et du service public, et le sentiment de représentation à l'égard des élus, nous avons adopté un regard inductif sur la citoyenneté des Français de Londres, laissant libre cours aux conditions particulières favorisées par ce terrain d'expatriation. Cette prise en compte des représentations citoyennes a permis de les aborder en tenant compte de la territorialité spécifique des Français de Londres et du Royaume-Uni, en faisant abstraction du cadre de pensée stato-national de la citoyenneté. Cet exercice d'observation a permis de faire ressortir des disparités ordinairement masquées par le prisme français d'une citoyenneté universaliste.

L'esprit de cette recherche réside dans la consultation des citoyens considérés en tant qu'experts de leur propre citoyenneté. Cette conception de la citoyenneté a guidé la démarche scientifique et cette remise en question d'un paradigme stato-centré. Nous concevons les citoyens comme plus légitimes que quiconque pour concevoir leur citoyenneté et proposer une définition de celle qu'ils pratiquent. La vérification de cette hypothèse se déroule à l'aune des pratiques prévues par l'État (6.1.1) puis selon une grille de lecture complémentaire, ne tenant pas compte des cadres normatifs qu'impose l'État (6.1.2).

6.1.1 *La difficulté à concevoir sa propre citoyenneté*

L'État français prolonge l'accès au service public à l'étranger comme sur le territoire national, en des termes certes variables sur le plan matériel, que nous interprétons toutefois comme une volonté affirmée de représenter une référence institutionnelle persistante dans les représentations des citoyens,

quels que soient leurs territoires de résidence. C'est le prolongement de ce service public qui résume concrètement celui de la citoyenneté des Français de l'étranger hors du territoire. Nous avons donc cherché à enquêter sur l'utilisation de ces outils par les citoyens. Il s'agit alors de considérer le citoyen comme celui qui ressent et exprime sa citoyenneté par le biais du service public et du dispositif électoral. Cette première étape adopte donc volontairement ce point de vue normatif des pratiques déterminées par l'État-nation et auxquelles il est attendu que les citoyens se conforment.

Tous les individus ayant répondu aux entretiens, cadres, citoyens ou élus ont été soumis aux questions "Qu'est-ce que la citoyenneté selon vous?" et "Comment exercez-vous la vôtre?". Les réponses données traduisent des conceptions de la citoyenneté assez homogènes, liées à des pratiques précises et parfois normatives. Plusieurs conceptions se profilent parmi les réponses données, parfois panachées au sein d'un même entretien. Par le croisement des différents types de réponses apportées à cette question, nous avons déterminé quatre conceptions récurrentes du rapport à l'État parmi les réponses recueillies. Que ce soit selon une logique d'échange droits-devoirs, que ce soit par le biais électoral, par celui des institutions ou par l'intermédiaire du territoire, nous avons mis en valeur les incohérences de chaque conception de la citoyenneté dès lors qu'elle est confrontée aux pratiques concrètes, comme si la citoyenneté relevait des règles et du statut sans pour autant qu'il soit évident de s'en emparer et de la manifester.

6.1.1.1 *La citoyenneté, entre droits et devoirs*

Parmi les conceptions de la citoyenneté que nous avons relevées, l'une des plus répandues se place dans une optique de droits et de devoirs, de rétribution et d'échange devant être équilibrés entre l'État et le citoyen. Cette logique s'accompagne parfois d'une opposition normative entre bon et mauvais citoyen, ce qui rappelle l'utilisation du terme citoyen en tant qu'adjectif qualifiant ce qui relève du civisme.

Cette optique de droits et de devoirs s'accompagne le plus souvent d'une énumération de pratiques intrinsèquement liées à l'État, qui tiennent compte de ce que propose le service public français à l'étranger, incarné par les services consulaires. Ceux-ci sont accessibles à quiconque en manifeste le besoin à condition qu'il soit inscrit au registre consulaire. Si ces démarches sont spécifiquement dédiées aux Français de l'étranger, l'État fait face à une

lacune d'investissement de la part des premiers concernés à l'égard de ces démarches simples et ouvertes à tous. En témoigne d'ailleurs l'écart entre la population réellement recensée et la population estimée¹, qui souligne de la part des pouvoirs publics à la fois une conscience des lacunes de ce type de recensement et un besoin de les combler.

L'INSCRIPTION CONSULAIRE, UNE CITOYENNETÉ PRAGMATIQUE

L'objectif poursuivi par l'État est de parfaire sa connaissance de la population expatriée. En effet, l'expatriation représente dans le monde actuel une liberté qu'il tente toutefois d'encadrer par la pratique d'une méthode de recensement libre. La pratique de l'inscription, certes facultative depuis 1961, se révèle dans le cadre de l'offre de service public à l'étranger, nécessaire pour tout citoyen en demande d'accompagnement administratif.

L'objectif pour l'État est donc d'inciter avec souplesse au recensement de la population de son propre chef. Dans cette optique, toute manifestation d'intérêt à l'égard des prestations de l'État à l'étranger est assimilée à une demande d'encadrement administratif et à une reconnaissance de la légitimité de l'État hors de ses frontières.

Pourtant, dès lors qu'elle est rendue nécessaire à des fins pratiques, la conception purement citoyenne de l'inscription consulaire est insuffisante car elle fait l'impasse sur le caractère utilitaire de la démarche et surévalue sa portée. Les entretiens menés sur le terrain auprès des citoyens soulignent ces motivations à l'origine de la plupart des inscriptions (tableau 6.1), ce que confirment les élus².

“Ils s'inscrivent maintenant au consulat parce qu'ils ont besoin d'un passeport, des formalités administratives et autres.”

☞ C. de Vallois, membre de l'AFE – Circ. Benelux

“Moi-même je l'ai fait pour un renouvellement de passeport, je crois. Il y en a beaucoup qui le font au moment des présidentielles. Parce qu'ils veulent participer.”


☞ P. Connell, déléguée consulaire – Londres

Dans d'autres cas l'inscription joue un rôle protecteur par la formalisation du lien consulaire avec l'État français. À Londres, les récentes années

1. Voir la section 5.1.1.3, p. 278.

2. Les citations des cadres sont mobilisées dans ce chapitre pour apporter des éléments de contexte ou des clés de lecture aux citations des citoyens. Ce chapitre accorde une place prépondérante aux représentations citoyennes.

Tableau 6.1 – L’inscription consulaire, une porte d’entrée vers le service public

ID	 CITATIONS
	<i>À quel moment et pour quelle raison avez-vous fait la démarche de vous inscrire au consulat ?</i>
0002 GC	“L’inscription c’est facile, c’est pour les démarches administratives. (...) C’est bien organisé, on peut tout faire, les passeports, les mariages, les naissances. À mon avis... Peut-être que les gens ont pas la même... Moi j’ai une très bonne expérience de ce consulat, je trouve que c’est très bien... et c’est très bien d’être inscrit, pour les papiers.”
0004 WD	“Dans un premier temps c’était pour faire faire ma carte d’identité ou mon passeport, parce que quand on est inscrit au consulat, les démarches administratives sont moins chères. Donc c’était la raison première, et ensuite c’était pour participer aux élections.”
0025 CN	“Je sais plus... il y a toute cette histoire administrative, on a dû avoir des passeports à refaire ou je sais pas quoi... et puis pour le droit de vote, quand même aussi (...) Je sais pas, c’est mon mari qui a fait ça, je crois. C’est le flou artistique, les autorités consulaires.”

ont été marquées par des attentats qui ont pu contribuer à une hausse des inscriptions consulaires (tableau 6.2).

“Les jeunes il faut les convaincre de s’inscrire sur les listes. Moi j’y arrive bien parce qu’il y a ce côté sécurité, justement, si jamais il y avait des attentats, il faut toujours être inscrit, partout dans le monde d’ailleurs, sur les listes consulaires”



 V. Cartoux, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

Tableau 6.2 – L’inscription, un enjeu de sécurité

ID	 CITATIONS
0030 BS	“Je me sentais un peu dans le grand bain, livrée à moi-même. Là c’est rassurant : « <i>le titulaire de cette carte est placé sous la protection consulaire de la France</i> ». Je sais pas ce que ça veut dire, mais en tout cas je me sens protégée.”
0006 MD	“[Je me suis inscrite] je crois, après les attentats (...) Au pied de Big Ben, celui qui a été le plus choquant, qui a eu le plus de blessés et de morts (...) en tout cas ça a été un facteur. Ça a été un élément déclencheur, je me suis dit « s’il se passe quelque chose, faut que je sois inscrite, faut qu’il y ait un moyen de savoir que je suis là ».”

La généralisation de l’inscription consulaire, permet moins de mesurer l’adhésion des Français de l’étranger à l’État que la reconnaissance de sa capacité à les assister et à subvenir à leurs besoins. Si on peut y interpréter un sentiment de reconnaissance du modèle français à l’étranger et de sa capacité à s’exporter, on ne peut y voir pleinement un signe d’adhésion

citoyenne. De même, dans le cas londonien, l'absence d'inscription n'est pas tant à considérer comme une opposition ou un rejet du modèle français que comme une négligence ou une méconnaissance.

“Et il y a aussi, quand même, beaucoup de Français qui viennent à Londres parce qu'il y a un rejet de la France. Et qui veulent plus entendre parler de l'administration française, qui s'inscrivent pas au consulat, quand ils sont inscrits, c'est parce qu'ils ont besoin d'un passeport, ils le font à reculons. Ils ne veulent pas entendre parler de quoi que ce soit... surtout pas de politique.”

☞ O. Bertin, membre de l'AFE – Circ. Europe du Nord

Le recours à l'inscription sur les territoires étrangers permet aux pouvoirs publics d'affiner son recensement de la population et se rapprocher au maximum de la réalité démographique de l'expatriation. L'amélioration de cette acuité sur la population expatriée est alors susceptible de justifier l'enrichissement de l'offre qui lui est destinée. Cela permet à l'État de demeurer, auprès de sa population expatriée, comme principal référent régalien, à l'épreuve de l'extraterritorialité et de la concurrence que représente l'État de résidence.

VOTE CONTRE SERVICE PUBLIC, UNE LOGIQUE D'ÉCHANGE

La dimension d'accompagnement de l'action publique à l'étranger permet à l'État de poursuivre son rôle d'encadrement de la population au-delà de ses frontières. En cela, cette forme d'extension du service public à l'étranger constitue un bénéfice pratique pour les citoyens qui verront leurs démarches simplifiées et accélérées par la proximité, mais aussi un bénéfice politique pour les pouvoirs publics, leur permettant de demeurer un recours auprès des citoyens malgré leur éloignement. L'activité du service public³ et le recours qu'en font les Français de l'étranger est à même de justifier à elle seule la présence consulaire française autour du monde, lui permettant de déployer par cette voie son appareil administratif. Conçu de cette façon, le service public français à l'étranger constitue un trait d'union au bénéfice des citoyens et des pouvoirs publics, et ne relève pas plus de l'assistanat que de la contrainte. En témoignent d'ailleurs les nombreuses incitations à

3. Le MAE rapporte par exemples sur la page “Que font les consulats pour vous ?” le nombre total de documents officiels émis (354 180), d'actes d'état-civil réalisés (110 980), de prestations sociales octroyées (24 500 bourses scolaires et 13.4 millions d'euros d'allocations versées).

l'inscription et à la participation adressées aux Français de l'étranger de la part de l'État.

Pourtant, alors que le service public semble répondre aux besoins des deux parties – servant l'État sur le plan politique et les citoyens sur le plan pratique – on note que son utilisation à l'étranger ne relève pas uniquement de considérations pratiques ou matérielles. Intervient parfois un sentiment d'illégitimité à l'égard du service public que l'individu tente de justifier, notamment par le paiement des impôts ou par un projet de retour. Cette conception de la citoyenneté renvoie à un couple droits/devoirs où chacune des deux parties tire sa légitimité de cet équilibre (tableau 6.3)

Tableau 6.3 – Un équilibre entre droits et devoirs

ID	🗨️ CITATIONS
0002 GC	<p>“La citoyenneté c’est de faire tes devoirs, je pense. C’est de réclamer tes droits et de faire tes devoirs. Si tu fais pas les deux, si tu fais que réclamer tes droits et que tu fais pas tes devoirs – c’est-à-dire de vote, de papier, d’impôt – c’est débile, si tu fais que tes devoirs et que tu réclames pas tes droits, tu subis. Si tu payes tes taxes et tu mets tes enfants en école privée, ça n’a pas de sens.</p> <p>– <i>Et comment exprimez-vous votre citoyenneté ?</i></p> <p>Alors moi j’applique ma citoyenneté en France et en Angleterre. En Angleterre, je paye beaucoup d’impôts, donc j’utilise ce que m’offre l’Angleterre.”</p>
0007 QD	<p>“Il y a la définition d’un bon citoyen et d’un mauvais citoyen... pour moi, en tant que citoyenne française, j’ai un devoir civique vis-à-vis de mon pays (...) j’ai un devoir d’être impliquée, justement dans son développement, dans sa politique.”</p>
0026 FO	<p>“La citoyenneté, pour moi c’est quelque chose avec lequel on naît quand on est en France, qui inclut des devoirs, des droits (...) Pour moi ça implique des libertés, l’égalité, fraternité. Et puis les droits, les devoirs.</p> <p>– <i>Et comment exprimez-vous votre citoyenneté ?</i></p> <p>– Je paye mes taxes, je fais mon possible pour respecter mes devoirs, j’essaie de profiter de mes droits également.”</p>

En contexte extraterritorial, le service public français semble perçu par les citoyens de l'étranger comme un luxe qui leur est accordé, à conditions qu'ils remplissent leurs devoirs vis-à-vis de l'État. Sur le territoire, l'action publique est probablement moins visible qu'elle est omniprésente et ne nécessite pas le même niveau de conscience dans l'accomplissement des démarches. L'exemple de l'expatriation se place également dans le cadre d'une problématique liée – le plus souvent à tort – à la fiscalité, du moins dans les représentations courantes véhiculées par les médias⁴. Si celle-ci est

4. Voir le tableau 2.4, p. 75.

fallacieuse, elle inspire tout de même certains discours et certaines justifications, notamment au sujet de la contribution des citoyens à la dépense publique (tableau 6.4).

“Quand on parle des Français de l'étranger, on parle de la fiscalité... les Français de l'étranger payent plus d'impôts au centre des Français de l'étranger que n'en payent les Français en moyenne. Ça c'est un élément qu'il faut parfois rappeler, parce qu'on nous dit... par exemple, par rapport à l'enseignement français, on nous reproche souvent de ne pas contribuer.”

☞ O. Bertin, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

“Le contribuable français n'a pas forcément à payer la scolarité des enfants de leurs compatriotes qui sont installés à l'étranger et qui ne payent pas forcément leurs impôts en France. Il y a une certaine logique à cela.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

Tableau 6.4 – Un échange entre droits et devoirs

ID	☞ CITATIONS
0013 NG	“Moi je vote ici, je paye mes taxes, je considère que je devrais avoir le droit de voter pour quelque chose qui va me toucher moi, beaucoup plus que la plupart des gens (...) Je suis là depuis trois ans, je paye toutes mes taxes, mes impôts, et on se dit qu'au final on a même pas le droit de cité. On peut pas s'exprimer par la démocratie.”
0021 DM	“Pour moi la citoyenneté c'est des droits et des devoirs (...) moi ne vivant pas en France, je me vois mal dire « il faut que je vote pour lui, il va sauver ma situation ». Parce qu'en vivant à l'étranger, de toute façon, l'État Français n'a rien à faire pour moi... je ne paye pas d'impôts et je n'ai aucun droit ici. En tant que citoyen à Londres, je vais voter, ça me paraît obligé, surtout dans l'arrondissement.”

Finalement, cette conception de la citoyenneté semble supposer que les droits et devoirs du citoyen pourraient être ramenés réciproquement aux droits et devoirs de l'État envers eux. Le devoir de paiement de l'impôt incombant au citoyen donnerait ainsi à l'État le devoir de lui apporter en échange un certain niveau de service public. Le citoyen aurait alors le droit de s'en saisir, mais aussi le devoir d'y répondre, considérant le service public comme une sollicitation à la participation, quelle qu'elle soit. Le lien impôt-vote est un raccourci usité par certains citoyens comme justification d'un droit de vote dont ils s'estiment légitimes (ou s'estimeraient, dans le cas britannique où ils en sont partiellement exclus). Comme le souligne A. Spire, “la feuille d'imposition s'apparente ainsi à un attribut de citoyenneté dont les migrants peuvent se saisir [même si leur présence durable sur le territoire

n'est pas garantie]” (SPIRE, 2018). Cette évocation spontanée⁵ de l'impôt par les citoyens interrogés met en évidence son caractère fondamental dans le cadre de l'État social.

6.1.1.2 *Citoyens et électeurs*

Outre la logique d'échange droits/devoirs, on relève dans plusieurs discours un lien entre citoyenneté et participation électorale. Cette association semble même d'autant plus forte que le droit de vote est souvent formulé comme un devoir. Pourtant, la participation électorale des Français de l'étranger est relativement faible, ce que déplorent généralement les pouvoirs publics⁶. Le hiatus entre récurrence des thématiques électorales et abstention – parfois au sein d'un même discours – invite à interroger la place du vote dans la citoyenneté et ses insuffisances, dont ces incohérences témoignent.

UNE CITOYENNETÉ RÉDUITE AU VOTE...

La principale expression de la citoyenneté mentionnée par les enquêtés concerne le vote, la carte d'électeur, voire la ténacité que réclament les heures d'attente au bureau de vote consulaire (tableau 6.5).

Il faut également noter que cette conception strictement électorale de la citoyenneté s'applique également aux individus qui ne votent pas ou n'ont pas pu voter. La suite logique de leur propos les amène donc à dire qu'ils ne sont pas citoyens car ils ne votent pas, voire qu'ils ont perdu leur citoyenneté en ne votant pas. Ceux-ci semblent parfois même ne pas chercher à exprimer leur citoyenneté autrement que par le vote, ni même à expliquer leur abstention par leur parcours ou comme une volonté affirmée de ne pas voter (tableau 6.6). Certains justifient cette abstention par un aspect territorial sans pour autant y adosser véritablement leur argumentation⁷.

Cela pourrait s'expliquer par une conception spécifique du droit de vote, apparenté davantage à un devoir qu'à un droit, comme en témoignent

5. La thématique fiscale ne faisait pas partie de la grille d'entretien.

6. Cette représentation du droit de vote comme devoir n'est pas exclusive aux Français de l'étranger, et elle est tout autant répandue parmi la population résidant sur le sol français. Elle s'inscrit d'ailleurs probablement dans un abus de langage hérité des injonctions au vote lors des scrutins présidentiels, amplifiées depuis 2002 (MERCKAERT, 2012).

7. Nous y reviendrons à la section 6.1.1.4

Tableau 6.5 – La citoyenneté et le vote

ID	CITATIONS
0008 ND	“En allant voter, ça confirme ma citoyenneté, le fait que je sois française, que j’ai envie de participer à la vie publique, politique en France.”
0020 BL	“Je suis citoyenne française, mais je suis aussi un peu citoyenne anglaise parce que je participe aux élections et j’essaie de m’investir aussi, d’être actrice aussi à ce niveau-là.”
0004 WD	“J’ai toujours fait mon devoir malgré les deux à trois heures de queue au premier tour. J’ai tenu le coup!”
0015 EH	“J’ai fait la queue deux heures et demi. J’avais vraiment envie de voter, donc je suis allée voter.”
0018 BH	“Pour moi quelqu’un qui vit en France, qui va pas voter, il est pas citoyen (...) même dans n’importe quel pays. Quelqu’un qui va pas voter, qui n’interagit pas avec le système politique en place, qui se sent pas concerné, qui a pas cet esprit de citoyenneté qui fait que malgré tout, aller voter, ça fait quand même mettre ta pierre à l’édifice, faire en sorte que le système fonctionne aussi un peu grâce à toi.”

Tableau 6.6 – Pas de vote, pas de citoyenneté

ID	CITATIONS
0027 BDQ	“Normalement je devrais me sentir citoyenne française au moment des élections... moi qui n’ai jamais manqué une seule élection de ma vie, c’est vrai en plus... que ce soit des petites élections ou des élections importantes... ouais, j’en ai pas loupé une seule, en tout cas pas en étant en France. Et depuis que je suis ici j’ai raté les élections parce que je ne suis pas inscrite à l’ambassade et que je n’ai pas de procuration. Ma citoyenneté ne s’exprime pas beaucoup.”
0018 BH	“Moi je me considère pas vraiment comme citoyen. Parce que j’ai pas voté depuis cinq ans.”
0030 BS	“Je dirais bien que ma citoyenneté s’exprime par le vote, mais comme je vote pas et que je me sens quand même citoyenne, je suis un peu coincée!”

d’ailleurs certains extraits rapportés plus haut. Sur le plan légal, le vote est un droit. Pourtant, il est courant de lire ou d’entendre le raccourci suivant : “voter est un devoir” (tableau 6.7). Il est d’ailleurs courant de lire dans un même propos “voter est un devoir” accolé à l’expression “droit de vote”, preuve de cette confusion autour de l’acte électoral (voir aussi les figures 5.11 p. 298 et 5.12 p. 299).

Finalement, concevoir le vote comme un devoir semble s’inscrire dans la même logique que celle de l’échange marchand droit-devoir que nous ana-

Tableau 6.7 – Le *devoir* de vote

ID	CITATIONS
0004 WD	“Même si j’ai quitté la France, ça reste mon pays et je pense que ça fait partie de mes devoirs de voter pour les représentants de mon pays, tout simplement.”
0027 BDQ	“J’estime, de mon sens, que voter c’est un devoir et simplement, si je vote, j’ai le droit d’ouvrir ma bouche pour critiquer, parce que j’exprime mon point de vue, mais étant donné que je n’ai pas voté, j’ai juste le droit de me taire. Parce que si j’avais voulu donner mon opinion, j’avais qu’à le faire quand on m’a donné la permission de le faire.”

lysiions au début de ce chapitre⁸. Les citoyens utilisant cette expression manifestent une sorte d’obligation à l’utilisation de ce droit par l’encouragement qui l’entoure, surtout en amont des élections, comme si le vote était un mode de rétribution au bénéfice que représente la citoyenneté au sein d’un système démocratique. Pourtant, alors que le vote est un droit, alors qu’il est un droit d’autant plus exceptionnel à l’étranger, il semble perçu comme une contrainte, comme en témoigne l’utilisation du terme “devoir”.

... MAIS UNE FAIBLE PARTICIPATION

Malgré l’importance accordée au vote dans les représentations abstraites et concrètes de la citoyenneté, malgré le caractère répandu de ce type de représentations à l’échelle globale (DUCHESNE, 2007 ; NEVEU, 2013), le taux de participation aux élections parmi la population de l’étranger est traditionnellement plutôt bas (5.1) et il varie selon les échelons de représentation (5.1.2.1) et les territoires.

Cette recherche repose notamment sur la compréhension de l’abstention et de ses facteurs parmi la population expatriée. Nous en proposons une interprétation comme preuve d’une relative inefficacité de la représentation des Français de l’étranger telle qu’elle est pensée et mise en œuvre par les pouvoirs publics, comme une transposition du système français au-delà des frontières, indépendamment des particularités qu’impliquent l’extraterritorialité sur la citoyenneté. Pourtant, les entretiens cités ont remis en question ce postulat de départ et les données de participation dont nous disposons. Les entretiens ont permis de remettre en question cette approche du vote

8. Voir le paragraphe 6.1.1.1, p. 361

en réinterrogeant le rapport complexe que les citoyens entretiennent au fait électoral.

Si le vote est incontournable dans la conceptualisation de la citoyenneté énoncée par le citoyen, il s'efface davantage lorsque le citoyen est amené à conceptualiser sa propre citoyenneté et à la résumer en actes précis qu'il déclare accomplir. Au lieu de revendiquer son abstention en tant que telle et la justifier par divers aspects pratiques et politiques (la distance au bureau de vote, le souhait de ne pas prendre part à la vie politique d'un pays où on ne réside pas, la cohérence entre pratique citoyenne et expatriation, *etc.*), les citoyens interrogés semblent éprouver des difficultés à envisager un substitut au vote qui convienne à leur ambition citoyenne.

Par ailleurs, l'abstention lors des élections est rarement revendiquée en tant que telle, et nous envisageons qu'elle ait pu nous être dissimulée dans certains cas, comme il est courant dans le cadre d'enquêtes portant sur le sujet⁹ (MATTHEY, 2005 ; OLIVIER DE SARDAN, 2008). Lorsqu'elle l'est, l'abstention (ou la négligence par rapport au vote) est justifiée par un manque d'intérêt pour une représentation française à l'égard de l'expatriation. Ce dernier point semble relever davantage d'une méconnaissance du système de représentation que d'un affranchissement volontaire de toute représentation.

La grille d'entretien prévoyait d'aborder par une question simple le rapport que les citoyens entretiennent avec leurs élus, leur laissant la possibilité de citer ceux qui leur venaient en tête : "Connaissez-vous certains représentants des Français de l'étranger ? Lesquels ?". À cette question, les enquêtés étaient en mesure de répondre en les termes de leur choix, car la question ne présupposait aucun niveau de représentation.

Les réponses apportées témoignent de différents niveaux de connaissance du système de représentation parmi la population. Si ceux qui exercent par ailleurs des fonctions au sein du système consulaire, parfois à titre bénévole¹⁰ témoignent d'une connaissance précise du système de représentation,

9. Il est probable que les enquêtés ayant déclaré avoir voté par procuration se soient en réalité abstenus, sans que cela soit vérifiable, et malgré les précautions que nous avons prises pour leur expliquer la démarche de cette recherche, plusieurs d'entre eux manifestaient un certain malaise lors des questions portant sur le vote ou cherchaient à justifier leur méconnaissance sur certains sujets.

10. Parmi les trois individus concernés, deux exercent un rôle de délégué consulaire et le troisième, celui de délégué de la section locale LR.

il faut souligner que le reste de l'échantillon en a une connaissance bien plus floue.

Parmi les 19 individus n'occupant aucune fonction électorale, on distingue deux catégories : ceux qui déclarent voter par procuration, n'ayant jamais transféré leur adresse officielle à l'étranger, et ceux qui déclarent s'être inscrits au consulat – généralement pour pouvoir voter¹¹.

Six de ces individus, qui déclarent voter par procuration systématiquement, témoignent d'une méconnaissance partielle ou totale du système de représentation. Plus précisément, tous répondent par "non" à la question posée, ce qui révèle sinon leur méconnaissance, du moins leur conviction de ne rien en connaître et une absence de prise en compte de ce système électoral dans la représentation qu'ils se font de la politique française.

Parmi les citoyens interrogés, neuf témoignent d'une connaissance variable des députés et du système de circonscriptions dont ils relèvent. Certains en ont seulement entendu parler, d'autres sont en mesure de délimiter la circonscription, voire le nom du député qui les représente. En revanche, aucun d'entre eux ne témoigne d'une représentation positive à l'égard de son action. Davantage que le député¹² en tant que rôle ou en tant que personne, c'est l'élection législative qui est mentionnée. Étant donnée la temporalité de la réalisation de l'enquête et la proximité des élections législatives et présidentielles, il est vraisemblable que le simple fait d'avoir participé (ou de compter le faire) à l'élection législative la plus récente ou à venir ne constitue pas à proprement parler une connaissance fine du système de représentation.

Un seul citoyen se déclare réellement abstentionniste lors des élections. Celui-ci témoigne d'ailleurs d'une connaissance plus détaillée que la moyenne sur le système de représentation, notamment sur la répartition géographique des députés en circonscriptions, alors qu'une majorité de ceux qui déclarent avoir participé aux élections n'en ont pas une connaissance aussi précise.

11. À propos du motif invoqué pour l'inscription, il faut préciser que l'enquête par entretiens a été réalisée en deux phases, avant et après l'élection présidentielle de 2017. Une partie de l'échantillon est donc amenée à s'inscrire avant la fin de l'année, alors que l'autre partie a déjà effectué la démarche le cas échéant.

12. En l'occurrence A. Lemaire puis C. Premat et enfin A. Holroyd à partir de juin 2017.

“Je votais, je vote quasiment plus, mais je votais à une époque parce que je pensais que c’était important, mais je trouve que ça change pas grand-chose, malheureusement (...) essayer de faire avancer le pays dans un sens, par des actions, peut-être par des manifestations.”

🗨 0031 DW

La plupart du temps, l’abstention révèle d’une part la place qu’est susceptible de tenir la dimension territoriale de la représentation dans la participation électorale, et d’autre part l’ignorance à l’égard d’un système de représentation dédié aux Français de l’étranger et tenant compte de leur lieu de résidence. L’abstention est alors motivée par l’aspect territorial de la représentation (tableau 6.6).

De manière générale, les conseillers consulaires sont peu connus de la population, l’AFE encore moins, et le Sénat est rarement cité. Dans les deux derniers cas, les représentants étant élus au suffrage indirect, cette méconnaissance est compréhensible.

Parmi les citoyens témoignant un faible intérêt pour le système de représentation des Français de l’étranger (députés, sénateurs, AFE et conseillers consulaires), on retrouve à plusieurs reprises la croyance que les élus français seraient déconnectés des problématiques que rencontrent les Français de l’étranger, comme s’ils ignoraient que les députés résident parfois au sein de la circonscription, et à plus forte raison les conseillers consulaires et les membres de l’AFE (tableau 6.8). Ils semblent placer sur un même plan les élections régionales et municipales auxquelles ils pourraient participer par procuration dans leur commune d’origine, et les élections consulaires organisées à l’étranger spécifiquement pour les Français de l’étranger.

Tableau 6.8 – Une représentation territoriale méconnue et incomprise

ID	🗨 CITATIONS
0030 BS	“(…) Depuis que je suis là, j’ai rien voté. Nulle part. J’avoue que l’élection régionale, vu que je suis pas dans ma région en ce moment, ça me touche pas vraiment (...) Alors que le président, où que je sois, il me représente.”
0004 WD	“On peut voter pour les représentants des Français établis hors de France, mais c’est quelque chose que je n’ai jamais fait parce que je ne me retrouve pas du tout... je n’y vois aucun intérêt, en fait. Je ne vois pas en quoi ils pourraient nous représenter.
0021DM	“J’ai voté aux présidentielles, mais sinon non... Je me verrais pas élire des gens à la région, à des mairies, parce que ça me concerne pas.”

Ces réponses posent la question de la représentation qu’ils ont de leur propre légitimité en tant qu’électeurs, incohérente avec leur représentation

de la citoyenneté, presque exclusivement axée autour du vote. Pourtant, en termes plus larges, la participation ne suppose pas automatiquement le vote. La citoyenneté est susceptible de se matérialiser par d'autres types de participation que le vote, comme le mentionnent certaines définitions recueillies.

6.1.1.3 *Les citoyens et les institutions*

Outre le vecteur électoral, la citoyenneté est également définie par certains selon une conception plus large de la participation : participer à la vie de la cité et faire valoir ses droits en agissant. Suivant cette logique, la citoyenneté réside dans l'utilisation du service public, du système de représentation et d'accompagnement, et constituerait ainsi une synthèse des deux vecteurs de citoyenneté que nous avons déjà introduits. Pourtant, les institutions françaises de l'étranger et les leviers d'action mis à disposition de la population sont-ils connus et utilisés par les citoyens ?

LA CITOYENNETÉ, UNE CAPACITÉ À AGIR ET SE FAIRE ENTENDRE...

Certains citoyens revendiquent une définition plus conceptuelle de la citoyenneté, en des termes moins pratiques, moins matériels que l'approche par le vote ou le service public. Certains résument la citoyenneté comme une capacité à se faire entendre, à agir pour la société et à y apporter un enrichissement en tant que partie prenante. Cette définition théorique renvoie au rapport à la cité, à la contribution par la parole et l'échange au débat public et à la construction collective d'une société liée à un idéal politique (tableau 6.9).

Ce type de définition ne trouve pas véritablement de traduction pratique lorsque nous soumettons aux enquêtés la question suivante : "Comment exprimez-vous votre citoyenneté?". La réponse donnée initialement demeure théorique et ne semble pas trouver d'expression adaptée.

Certaines réponses évoquent une expression symbolique de la citoyenneté, s'inscrivant dans une optique de relai de rayonnement, de diffusion culturelle. Ce type de pratique s'apparente davantage à la diffusion d'un discours, de représentations positives et valorisées de la France et traduit une représentation patriotique, un sentiment d'appartenance relativement fort

Tableau 6.9 – Définitions de la citoyenneté

ID	CITATIONS
0007 QD	“J’ai un devoir (...) d’être impliquée, dans [le] développement [de mon pays], dans sa politique, c’est se sentir faire partie de ce qui est en train de se passer.”
0006 MD	“La citoyenneté, pour moi, c’est être impliqué (...) avec responsabilité pour le bon fonctionnement de la société (...) c’est avoir conscience qu’on a notre responsabilité, chacun, à s’engager auprès des autres et auprès de nous-mêmes, pour pouvoir ensemble définir la société dans laquelle on veut vivre.”
0015 EH	“La citoyenneté c’est le fait de participer à la vie de notre pays. Donc ça passe par plein de choses, ça passe par le fait de bien se comporter en société, d’aller voter, de s’intéresser à ce qui se passe autour de soi, c’est de s’intéresser à la vie de son quartier, à pourquoi telle situation à tel endroit, et ce qui se passe au niveau de la région, savoir un peu comment ça fonctionne, savoir un peu quelles sont les compétences de tel organisme...”
0018 BH	“Être citoyen c’est faire fonctionner un peu le pays, c’est être actif au niveau des lois, c’est aller voter, d’avoir ses responsabilités, droits et devoirs.”
0020 BL	“Je définirais la citoyenneté comme être un acteur de la société à laquelle on appartient (...) pour moi ça n’a pas été juste déposer un bulletin dans une urne, ça a été des heures de discussions, de réflexion, de « qu’est-ce que je veux que la société française devienne, quel est mon idéal, que faire pour atteindre cet idéal? ». Donc c’est pas juste un mouvement qui dure cinq minutes, le temps de mettre un bulletin. C’est aussi de la réflexion sur ce qu’on veut que le monde devienne, et ce qu’on est prêt à faire pour ça.”
0030 BS	“La citoyenneté, je dirais que c’est se sentir responsable, en fait. Se sentir responsable. De soi et des autres. Et de sa planète.”

à l’égard du pays. Ces pratiques, immatérielles, s’apparentent à l’ordinaire comme l’expression d’une citoyenneté non moins affirmée.

“La citoyenneté c’est le fait d’appartenir à une nation et d’œuvrer en faveur de cette nation et des autres citoyens.

– *Comment cela s’exprime ?*

– En essayant de valoriser mon pays et de le faire découvrir à d’autres personnes qui n’en ont pas eu l’occasion. Quand je parle de la France j’en parle de façon plutôt positive.”

0012 NFG

Ce type de pratiques plus politiques qu’il n’y paraît sont celles d’individus se percevant comme ambassadeurs, relais d’une image positive qu’ils ont de la France et qu’ils souhaitent contribuer à diffuser par différents moyens. Cette valorisation de l’image du pays, ce rôle d’ambassadeurs que jouent certains sont des images que l’on retrouve chez les enquêtés faisant état par

ailleurs d'un engagement politique. Au-delà de leur engagement politique proprement dit, ces individus tiennent un discours liant appartenance, citoyenneté et rayonnement, et l'appuient sur des pratiques professionnelles, personnelles qui relèvent parfois de l'informel (tableau 6.10).

Tableau 6.10 – Citoyenneté et investissement politique

ID	CITATIONS
0025 CN	<p>“<i>Comment définiriez-vous la citoyenneté ?</i></p> <p>– Avoir conscience qu'on fait partie d'un pays. Être conscient qu'on le représente par nos actes et par nos vies. On a beaucoup de choses à apprendre des Anglais là-dessus, parce qu'ils sont tellement fiers de leur drapeau, qu'ils mettent à toutes les sauces. Nous le nôtre il a tendance à être associé aux extrêmes, c'est dommage. La monarchie apporte quelque chose de très fort ici, et on a beaucoup de choses à apprendre sur l'esprit citoyen des Anglais. Ils sont tellement fiers de leur pays. Je trouve ça beau. Je vibre quand j'entends la Marseillaise. Je sais pas si ça répond à la question.</p> <p>– Et par quoi exprimez-vous votre citoyenneté ?</p> <p>– Je pense par mon engagement via l'entrepreneuriat et dans le politique. Mon envie d'influencer.”</p>
0007 QD	<p>“Je suis la directrice d'une société qui a plusieurs raisons d'être. Au départ nous avons un site internet qui parle de tout ce qui est français à Londres. Et on parle aussi de politique et d'autres choses. Mais c'était surtout pour promouvoir les produits français, les sociétés françaises, les restaurants, ce genre de choses. Mais aussi énormément la culture, tout ce qui est cinéma, théâtre, musique, livres. Mais nous avons aussi toute une autre partie événementiel. Nous organisons des événements, notamment un événement pro pour les entrepreneurs français du Royaume-Uni (...) nous en avons aussi un qui s'appelle <i>London Favourite French Film</i> : les gens viennent voter en ligne pour leur film français préféré de l'année.(...) Je fais partie du rayonnement de la France à l'étranger depuis 35 ans.”</p>
0014 BH	<p>“Je pense que la France a énormément d'atouts économiques, culturels, politiques, un rôle, une influence certaine dans le monde. Je pense qu'il faut que ça continue. Je pense que les Français de l'étranger sont un atout majeur dans ce rôle. La façon dont on perçoit la France, c'est certes les médias, mais c'est aussi au contact des différents Français. Lorsque les étrangers nous rencontrent, qu'ils nous connaissent, ils découvrent la France un peu à travers nous (...) Si je me suis engagé en politique française, ici au Royaume-Uni, ayant vécu la majeure partie de ma vie à l'étranger, c'est justement parce que j'aime mon pays, je me sens attaché à lui, et je pense qu'il a énormément à apporter non seulement en Europe et dans le reste du monde.”</p>

En complément des réponses à cette question directe sur la citoyenneté, observons ce que disent les citoyens de leur rapport aux institutions françaises à l'étranger.

... MAIS DES INSTITUTIONS PEU OU PAS CONNUES DE LA POPULATION

Afin d'évaluer la propension des citoyens rencontrés à mobiliser les outils institutionnels à leur disposition et la pertinence du dispositif en place à leur fournir les moyens de leur expression citoyenne, nous avons prévu la question suivante : "Si je vous demande de penser à un organisme français à l'étranger, quel est le premier qui vous vient en tête ?", à laquelle s'ajoutaient les questions que nous avons déjà évoquées à propos de l'inscription consulaire et le système de représentation électorale.

Les réponses les plus fréquentes concernent l'ambassade et le consulat, ce qui traduit un rapport administratif à l'État et souligne les motivations à l'inscription consulaire que nous interprétions au début de ce chapitre. Par ailleurs, il faut noter une confusion courante entre consulat et ambassade, certainement favorisée par un abus de langage, le terme "ambassade" étant probablement plus répandu que "consulat", et l'action des deux institutions étant parfois confondue en une seule selon les lieux et le volume de leur population française.

En revanche, alors qu'il existe des institutions vouées à la représentation des citoyens de l'étranger et qui poursuivent l'ambition de défendre leurs droits, celles-ci semblent méconnues de la population. Les questions relatives au système de représentation des Français de l'étranger étaient suivies au besoin de relances relatives à l'AFE et aux conseils consulaires. Seuls cinq des individus de l'échantillon – hormis ceux qui s'étaient avérés exercer une activité liée à la représentation électorale – déclaraient connaître les conseils consulaires et l'AFE (ne serait-ce que du nom de leur fonction). Parmi eux, tous précisaient n'avoir aucune connaissance de leur rôle, ni n'avoir eu affaire à eux.

Les entretiens soulignent une difficulté à l'expression de la citoyenneté, que nous pensons accrue par le contexte de l'expatriation. Si les dispositifs de participation à la vie publique sont effectivement mis en place par l'État à l'étranger, les citoyens ne semblent pas s'en emparer à hauteur de l'implication qu'ils souhaitent, comme si ces dispositifs ne leur permettaient pas d'exprimer pleinement leur citoyenneté. Alors que les récentes réformes de la représentation électorale poursuivaient l'ambition de la proximité et de l'égalité, alors que la prise en compte de l'expatriation semblait inspirer les programmes électoraux des dernières campagnes, les individus rencontrés témoignent davantage d'une participation automatique, presque irréfléchie

que d'une saisine de leurs droits en cohérence avec la transnationalité de leurs conditions de vie.

Alors que certains propos semblaient associer automatiquement élu de proximité et élu communal ou départemental, il apparaît que le rôle des conseillers consulaires en tant qu'élus de proximité soit inconnu des citoyens concernés. Finalement, il semble qu'à travers les différents échelons de représentation, les échelons les plus élevés (représentation nationale et parlementaire) soient liés à l'État français, donc à leur pays d'origine, et que les échelons les plus bas (représentation locale) soient liés au pays de résidence et à leurs conditions de vie matérielles, en dehors de toute considération d'une quelconque action extraterritoriale de l'État français.

La distinction entre les différents niveaux de représentation permet d'introduire un nouveau facteur intervenant dans l'expression de la citoyenneté : la dimension territoriale, présente à la fois dans les projets de loi des dernières années et dans les représentations des citoyens à l'égard de leurs élus.

6.1.1.4 *L'aspect territorial de la représentation*

Aux chapitres précédents, nous avons distingué plusieurs types de représentants dont les fonctions s'accompagnent d'une partition territoriale. Lors de l'enquête de terrain, sans interroger la réelle fonction de représentation des élus à l'égard des collectivités territoriales (comme nous l'avons fait pour les députés et les sénateurs), nous avons cherché à mesurer la façon dont les citoyens se sentaient représentés par les élus bénéficiant d'une identification territoriale. Nous supposons que les élus consulaires et les députés n'inspireraient pas les mêmes perceptions de la part des citoyens en fonction de la taille de leur circonscription et de leurs conditions de vie personnelles. En d'autres termes, nous souhaitons déterminer le rôle du parcours de l'élu dans son rôle de représentant des citoyens de sa circonscription. Il s'agissait de comparer les rôles de deux types d'élus liés à des circonscriptions d'échelles variables : les députés – dont la circonscription s'étend sur toute l'Europe du Nord, les Îles Britanniques et la Scandinavie – et les conseillers consulaires – dont la circonscription ne concerne à échelle infranationale¹³ que la région de leur lieu de résidence : la circonscription

13. Dans la plupart des pays les plus peuplés, les conseils consulaires sont découpés à échelon infranational. À l'inverse dans certains cas plus rares, ils regroupent plusieurs pays, c'est notamment le cas des pays Baltes.

de Londres, qui comprend l'Angleterre et le Pays de Galles, sans l'Écosse ni l'Ulster.

Les mentions des lieux de résidence et d'origine occupent une part importante des discours relatifs à la citoyenneté et à son exercice, principalement en termes électoraux. Suivant les constats déjà formulés plus tôt, l'expression électorale des individus semble suivre une même logique : une propension à voter aux élections présidentielles en France, en lien avec un projet national, un projet de société, et à échelle individuelle un éventuel projet de retour en France.

“Moi je me dis « dans l'éventualité qu'on revienne, j'aimerais bien quand même élire le président ». Mais quoi qu'il en soit, je me verrais pas élire des gens à la région, à des mairies, parce que ça me concerne pas.”

☺ 0021 DM

De même, comme la loi autorise ceux qui résident sur le sol britannique depuis plus de cinq ans à voter aux élections locales, ceux qui le peuvent tendent à vouloir s'exprimer par voie électorale à cet échelon. Si globalement tous s'accordent sur cette répartition de leurs participations électorales, ces comportements tombent sous le sens des droits accordés aux citoyens français d'une part et européens au sein d'un pays de l'UE d'autre part. Par ailleurs, cette différenciation des lieux de vote et des échelons de représentation est presque à chaque fois expliquée par une logique d'action concrète des pouvoirs publics à l'égard des citoyens. On retrouve encore une fois la notion de rétribution et d'échange animant le lien entre État et citoyens.

Les individus manifestant un intérêt particulier pour le vote local ont en effet tendance à légitimer cet attrait par le bénéfice qu'ils tirent directement des actions réalisées sur leur lieu de résidence par les pouvoirs publics locaux. Ils désignent ces bénéfices par des améliorations concrètes de leur qualité de vie, alors qu'ils expriment leur motivation à voter pour le président de la République française en termes plus abstraits (tableau 6.11). Illustrant cette dichotomie entre les échelles de représentation et le caractère symbolique ou concret que l'on peut y attribuer, l'un de ces témoignages est à mettre en relation avec l'un de ceux, formulé par la même enquêtée¹⁴ mettant en relation directe les notions de devoir, de vote et de représentation nationale.

Pourtant, dans le contexte du *Brexit* qui a accompagné et immanquablement marqué cette recherche, les citoyens expriment une frustration singu-

14. Voir aussi les citations de 0004 WD, tableaux 6.5 et 6.7, pp. 368 et 369

Tableau 6.11 – La représentation locale, une représentation concrète

ID	CITATIONS
0006 MD	“Comment j’exprime ma citoyenneté, difficilement, comme je te dis, parce que ne vivant pas en France... alors par contre, tu vois, j’aimerais, si je le peux, être plus impliquée citoyennement en tant que Londonienne. Ne pouvant pas l’être sur mon propre territoire, et n’étant pas légitime. Comme je te dis, je ne vois pas pourquoi j’irais voter pour mon maire en France alors que je ne vis pas dans ma commune. Par contre, à Londres, si j’ai les moyens de le faire, j’aimerais bien.”
0013 NG	“Au moins c’est concret, c’est là où j’habite, oui j’étais mon maire, c’est logique, plutôt que d’élire le maire de la commune où mes parents habitent, ça ne m’affecte pas du tout.”
0004 WD	“On peut voter pour les représentants des Français établis hors de France, mais c’est quelque chose que je n’ai jamais fait parce que je ne me retrouve pas du tout dans ce type de... je n’y vois aucun intérêt, en fait. Je ne vois pas en quoi ils pourraient nous représenter (...) j’essaye de m’intégrer quand même dans ma terre d’accueil, dans mon pays d’accueil, donc je ne ressens pas le besoin d’être représentée en France par un député. Ça n’a aucun intérêt pour moi...”

lière à avoir été exclus de l’électorat consulté lors du référendum. Certains d’entre eux expliquent cette frustration par le fait de subir directement et concrètement les conséquences qu’entraîneront le *Brexit*, en tant que résidents étrangers (tableau 6.12, p. 379).

Tableau 6.12 – La participation au référendum sur le *Brexit*, une exclusion incomprise

ID	CITATIONS
0013 NG	“Moi ça m’a révoltée de ne pas avoir le droit de voter. J’avais pas le droit, il fallait avoir la nationalité, donc ça veut dire qu’on enlève un pourcentage énorme de la population. Moi je vote ici, je paye mes taxes, je considère que je devrais avoir le droit de voter pour quelque chose qui va me toucher moi, beaucoup plus que la plupart des gens. Parce que finalement, si on touche à mon droit de travailler sur le territoire, mon droit d’entrée, d’habiter, ça va me toucher plus que quelqu’un qui va juste voter parce qu’il était pas content du gouvernement et qu’il s’est dit « ah tiens, on verra bien ce qu’il se passe ».”
0016 KH	“Je suis française, je suis restée française, donc je vais voter pour les élections présidentielles, mais j’ai choisi de voter pour les élections régionales ici en Angleterre. Parce que je vis ici, donc je ne suis plus concernée par ce qui se passe à Annecy ou autre. Pour moi c’était important de voter pour le maire de Londres. Par contre j’ai toujours une attache... on est tellement divisé quand on est expatrié... j’ai un intérêt à voter pour l’élection présidentielle en France. Tout en étant frustrée pour le... le dernier référendum qui était tragique.”

Alors que nous soulignons une confusion répandue entre droit et devoir au sujet du vote, il convient toutefois de nuancer ce propos en considérant la façon dont les citoyens évoquent respectivement leurs participations électorales britannique et française. Étant étrangers sur leur territoire de résidence, ils semblent percevoir leur droit de vote local comme un droit dont ils sont libres et font le choix de se saisir. Pourtant, étant Français de l'étranger, ils semblent davantage percevoir leur droit de vote français comme un devoir à l'égard du peuple français. Il semble que ce hiatus entre les représentations qu'ils nourrissent à l'égard de ces deux échelons de représentation soit lié à une dichotomie concret/abstrait vis-à-vis des enjeux de l'élection.

Alors que le vote local ne semble représenter que des enjeux mineurs liés avant tout aux politiques municipales et toutefois concrètes ; le vote national, en tant que consultation de la nation au sujet d'un projet de société, semble plus lourd de conséquences tout en étant plus abstrait sinon plus indirect. En témoignent les réponses données à la question concernant les enjeux mondiaux contemporains et les exemples des élections étasuniennes de 2016 et du *Brexit*, mobilisées par les enquêtés pour illustrer une forme de tendance généralisée aux replis nationalistes et aux risques géopolitiques susceptibles de les accompagner (tableau 6.13).

Tableau 6.13 – Le devoir de participer à un projet politique global

ID	CITATIONS
	<i>À quels grands enjeux le monde doit faire face aujourd'hui, selon vous ?</i>
0002 GC	“Il me semble que la tendance, avec Donald Trump, etc. avec les gens qui se referment sur eux-mêmes, ce qu'ils souhaitent c'est la démondialisation.”
0006 MD	“Avec tout ce qui s'est passé, <i>Brexit</i> , Donald Trump et tout, ce qui se passe en ce moment aux États-Unis, moi j'ai pas forcément peur qu'on régresse, je pense pas qu'on soit en train de régresser, mais je pense qu'on est dans une phase clé de notre civilisation (...) Et je pense que globalement on s'en rend pas assez compte, à quel point c'est important, d'agir maintenant, avant qu'il y ait des changements qui soient irréversibles.”
0014 BH	“Je pense qu'un des aspects les plus importants, c'est la question de l'ouverture à la mondialisation. Les événements actuels, avec le <i>Brexit</i> , l'élection de Donald Trump, un mouvement politique qui serait plutôt celui d'un refus de la mondialisation...”

Cette implication géopolitique des enjeux électoraux à échelle nationale permet d'envisager la frustration exprimée par certains à avoir été exclus du référendum sur le *Brexit*.

Pourtant, comme le souligne l'un d'entre eux, le cumul et le panachage des droits de vote à plusieurs échelons d'appartenance permet un éventail d'expressions électorales à ces échelons, pouvant être d'autant plus enrichis par l'acquisition de la nationalité locale.

“Je pense que c'est une chance, une véritable opportunité maintenue par l'Union Européenne que les citoyens européens puissent voter et se présenter aux élections locales dans leur pays de résidence (...) Je pense qu'il y a beaucoup de Français qui considéreraient qu'ils devaient avoir un droit de voter à ce référendum. Je considère que pour ceux qui sont établis ici depuis très longtemps, s'ils voulaient vraiment voter, ils pouvaient très bien prendre la nationalité pour voter. Soit ils prennent la nationalité parce qu'ils sentent qu'ils partagent la communauté de destin du Royaume-Uni, et donc ils veulent voter pour son avenir, soit ils voulaient voter sans forcément prendre la nationalité, ce qui montre qu'ils n'ont pas véritablement d'attachement concret au pays.”

☺ 0014 BH

L'articulation de ces différentes représentations au sujet du vote, et de l'échelon auquel il est permis, interroge la pertinence du droit de vote français depuis l'étranger tout autant que le droit de vote des étrangers sur le sol national. Les Français interrogés semblent préférer l'expression d'un droit de vote lié au sol plus qu'à la nationalité, tout en n'envisageant aucunement être exclus du droit de vote français lors des élections nationales. Aucun des entretiens menés sur le terrain n'a recueilli le moindre propos sur le vote local ou territorialisé spécifique aux Français de l'étranger : ni les conseillers consulaires, ni même les députés ne sont mentionnés par les citoyens en tant qu'élus à la fois concernés directement par les problématiques locales spécifiques et par l'extraterritorialité à l'égard de la France. Ce constat met en lumière l'ignorance pure et simple des attributions des élus français de l'étranger parmi la population. Nous interrogerons ultérieurement – à l'occasion d'une étude de cas sur l'encadrement des Français confrontés au *Brexit* – la répartition des rôles de représentation entre les différents types d'élus de l'étranger.

Pour l'heure, une question persiste : lorsque l'on parle d'échelon de représentation et de représentants français de l'étranger, le territoire intervient-il réellement dans les représentations citoyennes ou relève-t-il davantage du niveau de gouvernance à laquelle la représentation s'exerce ?

Les élus français de l'étranger sont caractérisés pour la plupart par une attribution d'ordre géographique. Nous avons toutefois nuancé le caractère territorial de leur action en précisant que celle-ci ne s'exerce que vis-à-vis des pouvoirs publics français et ne s'illustre pas dans l'espace public ni sur le territoire local. Pourtant, la territorialité affichée par ces élus participe de la modernisation des deux projets de lois qui les ont instaurés : la proximité voulue par H. Conway-Mouret en 2012 et l'égalité voulue par N. Sarkozy en 2007.

Ce décalage entre citoyenneté théorique – ou conçue – et citoyenneté pratique – ou réalisée – confirme la pertinence de cette approche et des questions qu'elle soulève. Si les Français de l'étranger sont déclarés citoyens, ils ne semblent pas parvenir à exercer pleinement leur citoyenneté. Les vecteurs de participation à la vie de la cité mis en place par l'État à leur attention ne semblent pas entièrement adaptés aux conditions de leur citoyenneté. Nous avons confronté ces questionnements sur la citoyenneté à une grille de lecture privilégiée par l'État et nous avons mesuré l'implication citoyenne selon les modes d'expression prévus à cet effet. Nous avons également constaté les leviers qui motivent l'abstention et la participation, ainsi que les logiques qui les guident à échelle individuelle.

6.1.2 *L'appartenance, une dimension cruciale de la citoyenneté*

En dehors des cadres qui guident la conception et l'expression de la citoyenneté, qu'expriment les citoyens lorsqu'il leur est demandé de la définir ? En filigrane des définitions pratiques qui ont été analysées au début de ce chapitre, transparaissent des notions plus abstraites, plus idéelles qui témoignent d'un rapport réfléchi au pays, à la nation et à la société, qu'elle soit d'accueil et/ou d'origine. La participation, le fait de "faire partie", d'agir pour soi parmi les autres et pour l'ensemble, sont des notions fréquemment employées par les citoyens pour définir la citoyenneté. Cette notion de collectivité renvoie-t-elle à quelque chose de concret ? La communauté française de l'étranger existe-t-elle ? Les concerne-t-elle tous ? La citoyenneté est-elle liée à un sentiment d'appartenance et à l'égard de quel référent s'exprime-t-il ?

6.1.2.1 *L'appartenance, une notion omniprésente*

Les questions relatives à la citoyenneté ont reçu des réponses moins tranchées, peut-être plus réfléchies et qui soulignaient la complexité des sentiments d'appartenance qui sous-tendent les représentations et les pratiques citoyennes lors d'une expatriation. Nous avons décelé deux types de sentiments d'appartenance évoqués en lien avec la citoyenneté : une appartenance d'ordre social, ressentie à l'égard de la nation, à l'égard des concitoyens, et une appartenance géographique, ressentie à l'égard des lieux de vie successifs de l'individu. Ces appartenances entremêlées s'expriment à des échelles et par des références diverses.

UNE APPARTENANCE GÉOGRAPHIQUE

Afin d'aborder le sentiment d'appartenance et d'identification sous un angle géographique, nous avons posé aux enquêtés la question suivante : "Lorsque l'on vous demande d'où vous êtes, que répondez-vous?". Nous souhaitions recueillir une réponse semblable à celle que le citoyen a coutume de donner lorsqu'il est confronté à cette question dans la vie courante et éventuellement de faire ressortir des nuances selon les contextes.

En effet, dans presque tous les cas, les individus introduisent une précision à leur réponse : "tout dépend qui me demande, si c'est un Français (...), si c'est un Anglais (...)" ou "Quand je suis en France (...), quand je suis ici (...)".

Nous avons également prêté attention à ne jamais remplacer le verbe "être" par "venir", "être de quelque part" étant différent de "venir de quelque part", le deuxième supposant une origine factuelle, alors que le premier demeure plus flou et renvoie à une dimension plus identitaire de l'origine.

Plusieurs lieux ressortent de ce corpus : le lieu de naissance, le lieu où l'individu a passé son enfance, où sa famille est établie, où il a coutume de se rendre lors de ses retours en France. Presque exclusivement, tous les lieux mentionnés sont situés en France et ont un lien direct avec le contexte familial de l'individu.

Certains d'entre eux donnent une réponse encore plus nuancée, reposant sur plusieurs lieux, ce qui est principalement le cas d'individus aux parcours

complexes, ayant beaucoup déménagé voire ayant vécu de précédentes expatriations. C'est notamment le cas des familles, lorsque les parents sont originaires de régions différentes et lorsque les enfants ont eux-aussi grandi dans un autre endroit, parfois sur le lieu de l'expatriation. Ce facteur est d'ailleurs susceptible de favoriser l'ancrage et l'identification de l'individu à son lieu de résidence courant, où la famille s'est établie et auquel les enfants sont immanquablement liés.

La traduction géographique d'histoire personnelle en un ensemble de lieux semble constituer une part importante de l'identité et notamment de sa revendication. Le contexte de l'expatriation se prête à la fois à la réflexion individuelle sur sa propre identité, ses origines, mais aussi à la revendication d'une identité composite, conférée par l'extraterritorialité, elle-même facteur de remise en question identitaire. Exprimée par rapport au territoire, cette identité se manifeste-t-elle également à l'égard des concitoyens, qu'ils soient de France, du Royaume-Uni ou de Londres ?

UNE APPARTENANCE SOCIALE

La citoyenneté est parfois expliquée en tant que résultante d'un sentiment d'appartenance à un groupe, en tant que lien à l'État par le biais de la nation, de la dimension collective des citoyens et de leurs actions conjuguées, de leurs représentations partagées, comme le souligne le terme de "communauté de destin" employé par l'un des enquêtés¹⁵.

L'appartenance sociale semble dans certains cas motiver la participation citoyenne et constituer la base de cette notion de devoir qui accompagne l'exercice du vote. Plus précisément, l'appartenance d'ordre social à l'égard de la nation, à l'égard du peuple français, semble constituer une incitation à l'exercice des droits, au prétexte d'un devoir citoyen.

Pourtant, elle est d'autant plus manifeste qu'elle s'accompagne parfois d'une réflexion sur le vote de l'étranger et sur l'apport probable du vote des expatriés au regard de la mondialisation et des enjeux actuels, contre les replis nationalistes (tableau 6.13, p. 380).

Les sentiments d'appartenances exprimés traduisent des rapports multiples et inclusifs à l'égard des groupes sociaux et des ensembles de concitoyens. Nous avons demandé aux enquêtés s'ils ressentaient une apparte-

15. Voir la citation de 0014 BH, p. 381.

nance à l'égard d'autres individus et si ces ensembles sociaux étaient identifiables, délimités. Le plus souvent, les réponses à ces questions ne rencontrent qu'une réponse négative. Les relances concernant les Français de Londres, du Royaume-Uni ou de l'étranger ne rencontrent à leur tour que des réponses hésitantes, mitigées.

Par ailleurs, nous avons également demandé aux enquêtés de définir la façon dont ils se percevaient le plus fréquemment.

Par des réponses majoritairement hésitantes et articulées, voire reformulées à plusieurs reprises, les enquêtés ont manifesté en grande majorité une appartenance à la fois nationale (Français, Française) et résidentielle (de Londres), témoignant d'une valeur identitaire conférée par une trilogie nationalité-condition-résidence et au sein de laquelle le lieu de résidence semble occuper une place importante. Il est incontestable que la nature de l'enquête, les termes de l'entretien et les conditions qui les ont précédés aient pu favoriser de telles formulations.

En revanche, une importante part de réponses se résumaient en un seul terme : "Londonien" (tableau 6.14, p. 386).

Ces réponses renvoient, comme le précisent les citoyens concernés, à une identité multiple d'allochtone ancré dans un contexte favorable à la mixité culturelle et résidant dans une grande ville cosmopolite où cohabitent de nombreuses nationalités et où la communauté strictement locale est perçue comme presque minoritaire. Cette mixité de nationalité, d'origines et d'identité est parfois invoquée pour illustrer "l'ouverture d'esprit" qui caractérise la ville et, par métonymie, principalement ses habitants. Cette dimension cosmopolite transparait dans certains discours et suscite une adhésion en raison de l'enrichissement culturel qu'elle occasionne (figure 6.1, p. 387). En revanche, ce paramètre est parfois mobilisé à l'occasion d'une comparaison au désavantage du modèle français, perçu comme plus exclusif.

Il est toutefois probable que, davantage que l'opposition des modèles, il s'agisse véritablement d'une opposition de modes de vie. Le mode de vie d'un expatrié diffère vraisemblablement de celui d'un individu résidant dans son pays d'origine, notamment sur le plan social.

Tableau 6.14 – Les Français de Londres, des Londoniens

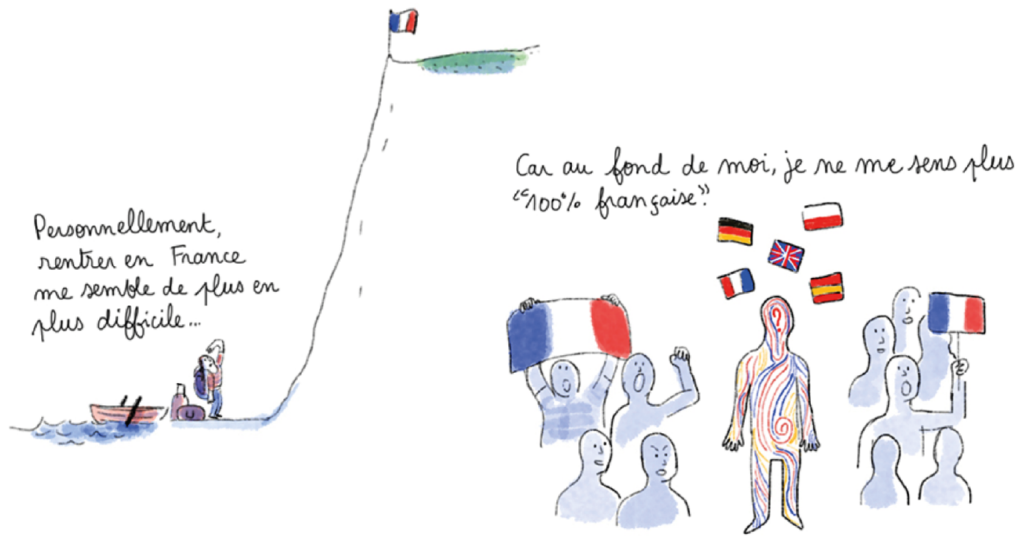
ID	CITATIONS
	<i>Si l'on vous demande d'où vous êtes, que répondez-vous ?</i>
0004 WD	“Je dis que je suis londonienne. De cœur. Avec mon accent, quand je parle anglais, forcément on devine que je suis française, ça il n'y a pas de doute. Mais ce n'est pas quelque chose que je cherche à mettre spécifiquement en avant. Je me qualifie de londonienne. Je n'ai pas à me dire « je suis française », « je suis anglaise » etc. je dis « je suis londonienne »”
0021DM	“Je suis de Londres. Ce qui est même pas pour moi « je suis anglaise » ou « d'Angleterre », Londres étant un pays à lui tout seul.”
0002 GC	“Je peux dire que je suis Londonien plus que n'importe quelle autre ville, plus que Niçois, même (...) Parce que j'ai pas habité dans le centre-ville de Nice, je parle pas niçois, voilà... je parle le londonien, parce que le londonien c'est anglais avec un accent pas possible.”
0006 MD	“Je dis que je suis de Londres”
0016 KH	“Certainement pas anglaise. Je suis toujours française, mais je suis londonienne. En tout premier je suis londonienne.”
0018 BH	“Je réponds « Français de l'étranger <i>slash</i> londonien »”
0026 FO	“Je suis vraiment une française qui vit à Londres (...) Parce que pour moi, être londonien c'est pas être anglais, c'est être de n'importe où dans le monde et vivre à Londres, en fait. C'est ce qui est beau dans cette ville.”
0031DW	“Je suis de Londres (...) j'ai mis du temps à m'habituer, je suis pas quelqu'un qui aime les grandes villes (...) mais de plus en plus je me considère comme londonien, je connais la ville par cœur par mon métier.”

“La majorité des gens sur Londres ne sont pas anglais, la majorité des gens de Londres sont des étrangers. Donc ce sont des gens qui évidemment sont dans le même état d'esprit que toi, qui sont ouverts parce qu'ils sont sortis de chez eux, ils sont venus découvrir autre chose et rencontrer d'autres gens.”

🗨️ 0006 MD

L'identité londonienne affichée si souvent est pourtant toujours accompagnée de la précision suivante : Londres n'est pas le Royaume-Uni, et un Londonien n'est pas nécessairement un Britannique. Ces précisions traduisent une perception particulière de la capitale britannique comme ville mondiale.

De plus, cette dichotomie Londres – Royaume-Uni est renforcée par la faible portion de binationaux – ou d'aspirants à la binationalité – parmi les individus rencontrés. Nos questions sur d'éventuels projets de binationalité rencontrent le plus souvent une réponse négative, même parmi les plus

FIGURE 6.1 – Ne plus se sentir *uniquement* français

✎ N. Eyraud, *Croquis d'Angleterre*

anciennement établis. Sur la totalité des individus rencontrés, deux sont franco-britanniques et un troisième, marié à une Britannique, est le père de deux enfants binationaux. Ces trois individus occupent des fonctions d'élus consulaires.

Ces réflexions et ces citations (tableau 6.14) soulignent toutefois une différence entre se percevoir Français de l'étranger ou de Londres ; et se sentir appartenir à la communauté des Français de l'étranger. On distingue dans cette différenciation un sentiment plutôt individuel d'identification à la fois en tant que Français, qu'expatrié et que Londonien d'une part, et d'autre part un sentiment d'appartenance variable à une communauté délimitée, et dont les contours sont, sinon communément admis, du moins perçus d'une certaine manière.

6.1.2.2 *La dimension communautaire de l'expatriation, un facteur de discrimination sociale*

Nous avons cherché à vérifier l'existence d'un sentiment d'appartenance communautaire – sinon collective – des Français de l'étranger, à diverses échelles : du territoire de résidence (Français de Londres) à la qualité d'expatrié en général (Français de l'étranger). Nous avons abordé cette question en lien avec les représentations politiques à l'égard de l'expatriation comme diaspora ou comme communauté (voir la section 2.1.1, p. 52), et avec le

contexte britannique – dont le modèle d'intégration accorde une place importante aux communautés. Nous avons abordé la propension des citoyens à fréquenter des Français dans leurs activités quotidiennes, une association francophone ou francophile, leur sentiment d'appartenance à la "communauté des Français de l'étranger"¹⁶. Cette dernière question reposait sur le parti pris d'affirmer l'existence d'une communauté française de l'étranger, dans le but de susciter des réactions vis-à-vis de ce terme riche de sens et potentiellement clivant.

Plusieurs axes de réflexion ressortent de cet ensemble de questions. On décèle une variété de comportements et de représentations des Français de l'étranger vis-à-vis de leurs semblables. Les représentations relatées ici sont celles de Français de Londres et il est fort probable que les individus résidant en un autre lieu, un autre pays, au sein d'un autre modèle social auraient un point de vue différent sur leur statut et celui de leurs compatriotes. Dans le cas étudié, les comportements à l'égard d'autres Français sont donc variés, tout autant que les motifs qui guident l'adoption de telle ou telle pratique sociale. Derrière ces discours individuels, nous avons analysé les représentations sociales qui interrogent les discours courants à propos de l'expatriation, de la mondialisation et du cosmopolitisme.

LES FRANÇAIS, UNE COMPAGNIE QUE L'ON CHERCHE OU QUE L'ON FUIT

La plupart des individus rencontrés déclarent ne fréquenter que peu de Français, certains déclarant même fuir leur compagnie. D'autres au contraire, semblent rechercher ce type de fréquentation, afin d'entretenir des contacts sociaux, amicaux qu'ils jugent plus faciles, plus fluides, car reposant sur des références culturelles communes.

Parmi ceux qui fréquentent des Français en dehors de leur cercle professionnel, certains déclarent avoir commencé par éviter ce type de contacts au début de leur expatriation, désireux de s'affranchir d'une appartenance sociale, désireux de vivre leur expatriation comme une immersion culturelle et linguistique (tableau 6.15).

16. Cette expression est reprise par les pouvoirs publics et figure notamment sur la page du site du MAE dédiée à l'expatriation.

Tableau 6.15 – Fuir les Français pour mieux les retrouver

ID	🗨️ CITATIONS
0002 GC	“Quand je suis arrivé à Londres j’habitais avec des Anglais, et ensuite comme j’avais le souhait de visiter... les Anglais ils ont pas spécialement envie de visiter... donc j’ai rencontré des Français qui sont devenus des amis (...) À la base c’était ça, et l’Angleterre... pays anglo-saxon, communautariste, les gens se regroupent... Moi je suis pas religieux, et en fait, petit à petit, sans m’en rendre compte, ma communauté c’est devenu les Français. De même façon qu’à <i>Tower Hamlets</i> , les Bengalis restent entre eux... ça s’est fait un peu naturellement.”
0021 DM	“Oui on fréquente des Français... je pense que indirectement, même quand on ne veut pas, on est obligés de se retrouver par nationalités.”
0026 FO	“Quand j’ai choisi ma colocation, j’ai choisi une colocation où il y avait zéro français, parce que je voulais vraiment le plus possible être baignée dans l’anglais. Mais bon, c’est vrai que vu que le seul point de sociabilité était mon école, au final c’est vrai que j’ai été amenée à sociabiliser surtout avec des Français. C’était la même école que j’avais en France pour mes quatre premières années, et c’était principalement des Français qui étaient dans ma promo. Mais c’était pas ma vocation. C’est pour ça que j’ai fui mes lieux de travail où on parlait exclusivement français.”

Il semble que ce type de comportement soit propre à ce nouveau modèle d’expatriation que nous désignons précédemment¹⁷ : des expatriations autonomes, volontaires, initiées non pas par une entreprise émissaire mais par un individu – et sa famille – désireux de découvrir un autre mode de vie. Ces conditions d’expatriation expliquent en effet ces aspirations à se fondre pleinement dans le système local et à rejeter toute forme de regroupement communautaire ayant pour but de prolonger un mode de vie français hors de France. Ces aspirations relèvent principalement d’un ancien modèle migratoire français qu’évoque B. Verquin (VERQUIN, 2000) et que conceptualise l’ancien député C. Premat par la dichotomie colonisation/immersion¹⁸.

Cette volonté de fuir toute référence française lors de l’arrivée à l’étranger s’accompagne d’une tendance complémentaire : celle de chercher à s’en rapprocher au terme d’une certaine période sur place et suite à d’éventuelles déconvenues. Cette tendance était rapportée par l’une des membres de l’AFE que nous avons rencontrée.

17. Telles que les décrit H. Conway-Mouret au paragraphe 5.2.4, p. 334.

18. Voir la section 5.2.4.2, p. 339.

“Je pense que les gens, quand ils s’expatrient, (...) ils veulent quitter la France. Psychologiquement, ils entrent dans ce modèle. Donc ils ont pas forcément envie de retrouver la France ailleurs. Ils se disent « je suis là pendant un an ou deux, je me laisse vivre, j’essaie de m’habituer, j’essaie de connaître des gens, de m’intégrer au milieu local ». Ils ont envie de faire un break avec la France, parce qu’ils ont tous une histoire, un parcours, soit décevant dans la vie privée, dans la vie professionnelle, familiale (...) Et après ils se disent que c’est ridicule (...) Et ils reviennent (...) Par le biais, justement, de nous tous [les élus consulaires], des ambassades, des consulats.”

☺ V. Cartoux, membre de l’AFE – Circ. Europe du Nord

“Vous vous rendez parfois dans un organisme français pour une quelconque raison ?

– Non... Il y a l’Institut Français mais, je sais pas... c’est trop français, ça a l’air d’être un petit monde relativement fermé... je suis pas venue pour ça, c’est pas un boulot qui m’a forcée à venir, je suis venue de moi-même. Du coup je cherche au contraire à me détacher de ça, de ces espèces de liens. Et puis l’administration française est quelque chose qui ne me manque pas du tout, donc je sens que l’Institut Français, ça va être des papiers, des machins, il va falloir remplir des questionnaires... je préfère me débrouiller moi-même.”

☺ 0021 DM

Elle affirmait alors avoir été régulièrement confrontée à des individus désireux de renouer avec les pouvoirs publics après une période d’autonomie s’étant transformée progressivement en isolement. Cette représentante londonienne soulignait d’ailleurs le rôle que jouent les associations en captant les individus isolés désireux de nouer des contacts auprès de Français, et en les redirigeant vers les pouvoirs publics¹⁹.


Ce que décrivent ces individus ayant commencé par fuir leurs compatriotes est dans une certaine mesure propre au contexte britannique. Plusieurs d’entre eux déclarent avoir été conduits à fréquenter des Français après cette période initiale, confrontés à l’hermétisme des communautés locales, qu’elles soient britanniques et allochtones. Certains pointent également la difficulté qu’ils ont rencontrée à établir des contacts durables et personnels avec des Britanniques de leur entourage, au motif de différences culturelles quant aux relations sociales. Ces constats pointent un rapport à l’étranger s’avérant plus difficile que prévu et une volonté de reproduire à l’étranger un modèle de relations sociales à la française. Les exemples cités sont surtout vernaculaires mais illustrent le caractère matériel, concret de ce qui constitue les liens sociaux.

19. Nous avons évoqué ce croisement des acteurs liés à la représentation de proximité à la section 4.1.1.3, p. 216.

DES PRÉFÉRENCES SOCIALES QUI TRADUISENT UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

Les préférences sociales manifestées et les motifs invoqués traduisent parfois un rapport conflictuel à une mentalité française – certainement bien plus perçue que réelle –, aux autres Français de l'étranger, et une volonté de faire de son expatriation une expérience culturelle et enrichissante (tableau 6.16).

Tableau 6.16 – Fuir les Français

ID	 CITATIONS
0024 WN	“j'évite les Français. Au départ c'était pour la langue, mais je me suis rendu compte que quand je rencontrais des Français il y avait un truc qui me paraissait bizarre. Je me sentais étrangère ici.”
0006 MD	“de manière générale, je fuis [les Français] comme la peste (...) ce qui me gêne avec une majorité de Français à Londres, c'est qu'ils veulent reproduire la vie française à Londres.”
0020 BL	“En dehors des gens que je côtoie par le travail, je ne cherche pas à rester dans la communauté française (...) J'ai pas du tout ce besoin-là d'appartenir à cette communauté. Je préfère m'inscrire dans mon quartier, dans la communauté de là où je vis, que de chercher à avoir un groupe de ma nationalité, ça m'intéresse vraiment pas.”
0023 WN	“J'aime bien être avec plusieurs nationalités, plusieurs cultures. Mes amis d'ici, mes amis proches sont Italiens, Espagnols. Au contraire, j'ai plus de plaisir à me retrouver avec plusieurs groupes qu'avec des Français, par exemple. Et quand je dis groupe, c'est toutes cultures, religions.”

Les représentations à l'égard des Français se sont avérées souvent négatives. Elles concernent parfois plus largement un modèle français plus global et sont nourries de stéréotypes (tableau 6.17, p. 392). Les exemples mobilisés traduisent une perception caricaturale des Français de France qui par ailleurs laisse entrevoir une image négative de la France et de la place qu'elle occupe dans le monde. Pourtant, ils rapportent le plus souvent des représentations positives de la part des étrangers à l'égard de la France (tableau 6.18, p. 393).

Ces représentations négatives semblent s'inscrire dans un rapport complexe à la France qui – sans remettre en question une quelconque appartenance, ni même un attachement à la nation – se traduit par des discours critiques, un désintérêt des politiques publiques et du système administratif français (tableau 6.19, p. 394). Ces critiques n'excluent pourtant ni

Tableau 6.17 – Des représentations négatives à l’égard des Français

ID	CITATIONS
0013 NG	“On a un peu cette image... c’est que les Français restent avec les Français. C’est très communautaire, et il y a très peu de gens qui essaient de s’intégrer. Et c’est vrai que souvent, on me dit « Ah c’est marrant, j’aurais pas pensé que tu étais Française, tu fais pas des trucs de Français, tu parles pas français ».”
0014 BH	“Le problème c’est que les Français ne voient généralement la mondialisation que sous des aspects négatifs. Vous faites un sondage en France en demandant « est-ce que vous pensez que la mondialisation est bonne pour la France ? » je suis à peu près sûr que deux tiers vous répondront que non.”
0018 BH	“Les Français sont plus ou moins appréciés, ça dépend d’où tu viens. Et il y a toujours cette arrogance qui est plus ou moins parisienne. Néanmoins j’étais assez content de casser cette image quand les gens me rencontraient, parce qu’ils avaient pas mal de préjugés, aussi.”
0024 WN	“Ici, les gens sont obligés de travailler pour y arriver, alors qu’en France on peut ne pas travailler et avoir parfois le même salaire que si on travaillait, voilà. On peut avoir autant d’aides en ne travaillant pas et on va avoir de meilleurs avantages que si on travaillait. Donc forcément, ça provoque un déséquilibre dans le dynamisme des gens au travail.”
0027 BDQ	“On dit souvent que les Français sont râleurs (...) en étant à l’étranger, on constate que c’est vrai, ça donne cette impression. Par exemple, quand il y a des manifestations, ce genre de choses, oui, les Français manifestent toujours pour un oui, pour un non. Dès qu’il y a des réformes, il y a des manifestations partout, tout est bloqué. A l’étranger, à Londres, ça se fait pas. C’est très rare qu’il y ait des manifestations.”

l’inscription consulaire ni le vote, mais expliquent peut-être ce désintérêt à l’égard du système de représentation.

Plus globalement encore, cet éventail de réflexions à l’égard de la France et des Français s’inscrivent dans une critique du rayonnement français perçu comme un modèle à vocation dominatrice voire impérialiste, peu respectueux des modèles étrangers. Elles sont parfois illustrées par des exemples concrets voire triviaux de comportements observés à l’étranger de la part de touristes ou de résidents français, utilisés par les enquêtés pour justifier leur volonté de ne pas fréquenter leurs compatriotes.

Alors que l’on évoque les rapports problématiques que certains enquêtés entretiennent aux autres Français de l’étranger, il convient de préciser un autre constat révélé par cette enquête. Aux questions “fréquentez-vous des Français à l’étranger, et dans quel cadre?”, “Ressentez-vous un sentiment d’appartenance vis-à-vis des Français de l’étranger dans l’ensemble ?

Tableau 6.18 – La conscience d’un rayonnement à l’étranger

ID	CITATIONS
0012 NFG	“[Je ressens beaucoup] l’enthousiasme des gens quand ils entendent mon accent, quand je leur dis que je suis française... ils essaient de savoir d’où je viens, ils essaient de savoir quelle partie de la France. Donc je leur explique, le Sud... et ils connaissent toujours une ville, Cannes, ils sont toujours excités par tout ça. Et ils me disent « ah j’adore la France, j’adore le vin, j’adore les paysages, j’adore les filles »...”
0016 KH	“On le voit dans la presse, on parle de la France. Dans le commerce autour de ça, les magasins, les expositions, beaucoup dans les musées... Dès qu’il s’agit de culture, c’est toujours positif. Le cinéma, le cinéma...”
0023 WN	“En général quand je voyage, les gens s’intéressent beaucoup à la France. On a quand même réussi à construire une image très très rayonnante à l’étranger.”
0024 WN	“Les Anglais à chaque fois, me disent « Ah Paris, c’est magnifique » alors voilà, la France c’est Paris – et après, souvent ils rajoutent « Ah Paris c’est magnifique, mais les Parisiens sont horribles ».”
0025 CN	“Ils adorent la France, les Anglais. Ils adorent tout ce qui est culinaire, touristique, ils vont passer leur retraite chez nous. On va travailler chez eux, et ils viennent passer leur retraite chez nous. Je trouve ça assez drôle. Ils adorent notre accent français quand on parle anglais. Et dans tous les talents français, il y a tout ce qui est infrastructure, démographie, ingénieurs, on est recrutés à l’international sur nos postes d’ingénieurs. La <i>City</i> est remplie d’ingénieurs qui sont formés en France dans des super écoles, on a plein d’atouts reconnus. Il y a juste quelques blocages, il faut qu’on arrive à faire sauter ces verrous d’administration.”

ceux de Londres?”, les individus interrogés répondaient presque tous négativement, pointant leur décalage social avec les individus perçus comme membres d’une communauté française de l’étranger (tableau 6.20, p. 395). Les individus ayant répondu par la négative à ces questions, se défendant d’appartenir à cette communauté, portent pourtant les caractéristiques que d’autres membres de l’échantillon utilisent pour désigner “la communauté des Français de Londres”.

Ainsi, alors que l’une d’entre eux considère les Français de l’étranger comme membres de la bourgeoisie, possédant un patrimoine et un revenu élevés, intégrés à un réseau de familles françaises membres d’associations ; parmi les enquêtés un membre correspondant à ces critères donnera une définition différente de “la communauté des Français de l’étranger”, constituée selon lui de personnes jeunes, célibataires, travaillant dans une *start up*. À son tour, un autre, correspondant à cette nouvelle description considérera ne pas se reconnaître dans la communauté en question, fréquentée

Tableau 6.19 – Des représentations négatives à l’égard du modèle français

ID	CITATIONS
0004 WD	“Concrètement, je pense que la France est conçue comme un pays un peu archaïque, un peu en retard dans sa mentalité. Un pays assez fermé. Pas d’ouverture d’esprit, sur le plan administratif assez archaïque.”
0022 JM	“C’est tellement facile de dire « en France ils foutent rien, le vendredi après-midi on a plus personne au téléphone », « les grèves ». Je pourrais le faire en blague, mais j’ai tendance à éviter quand même, parce que je trouve ça trop facile de critiquer le truc dans lequel on est plus.”
0025 CN	“Quand je parle avec des entrepreneurs français, c’est un cauchemar. Les contrôles de l’URSSAF tous les quatre matins qui vous prennent des heures et des heures où vous allez fouiller dans vos factures, ressortir les papiers, les contrats de travail sont tellement compliqués qu’il y a une chance sur deux de se tromper, sans mauvaise volonté, d’être hors la loi. C’est une blague.”
0026 FO	“En travaillant à l’étranger, on se rend compte de grosses différences, voire lacunes qu’il y a en France... c’est souvent sur tout ce qui est pape-rasse, bureaucratie, qui change... tout est plus simple à Londres, sur plein plein de domaines, en fait. Et euh... pour en citer quelques-unes, toutes les taxes qui sont prélevées en France... parce que j’ai travaillé en France, donc j’ai pu avoir un aperçu de toutes les taxes qu’il faut verser sans cesse en France (...) tout ce qui est bureaucratie, pour moi c’est un cauchemar.”
0021 DM	“Au niveau de l’administration c’est l’horreur, heureusement, quand on est là, on s’en sert pas. Mais pour être rentrée il y a deux ans et demi... rien que d’y penser, je me dis parfois qu’on rentrera pas à cause de ça. Ça sous-entend six mois de papiers. Et c’est vraiment pas simple (...) je trouve que c’est très lent. C’est un pays qui a peur d’aller en avant.”

par des personnes plus jeunes, de profils plus modestes, moins établis professionnellement et se réunissant lors de sorties nocturnes. Un troisième, correspondant à cette description proposera une définition de la “communauté française de l’étranger” ressemblant au premier individu évoqué dans ce paragraphe. Il est dès lors plus raisonnable de considérer qu’il existe des groupes de Français à l’étranger, socialement homogènes et réunis autour de valeurs communes et de variables cohérentes.

Il apparaît, au regard des profils des individus cités en exemple, que cette variété de représentations soit liée aux cercles sociaux et aux quartiers qu’ils fréquentent couramment, parfois malgré eux. Les deux premiers témoins cités (tableau 6.20) travaillent ou ont travaillé dans le quartier de *South Kensington*, dans le milieu culturel, au contact d’une population socialement homogène, profondément marquée par sa nationalité française, sa francophonie et son désir de reproduire à l’étranger un environnement

Tableau 6.20 – Des communautés françaises variées

ID	CITATIONS
	<i>Fréquentez-vous des Français ?</i> <i>Ressentez-vous un sentiment d'appartenance vis à vis des Français de Londres ?</i>
0016 KH	“Certainement pas la communauté française d’ici, parce que je pense qu’il y a des gens qui se réunissent beaucoup... des Français, des associations... j’ai jamais été ce genre de personne.”
0022 JM	“Je me reconnais pas dans le modèle français expatrié. Je me sens pas de cette communauté, j’ai pas d’amis qui sont de cette communauté (...) c’est quand même un peu Disneyland pour ces gens-là, qui sont à Londres, qui ont une vie... ils habitent là, ils ont trois bagnoles (...) Et c’est tout naturel, pour eux, ils se rendent plus compte. Parce que les maris gagnent je sais même pas combien. Ils ont des bonus qui font trois années de salaire, donc c’est lunaire. Ils ont des loyers qui coûtent 10 000 balles par mois. Enfin il y a plus les mêmes repères. Ça c’est des gens qui auraient pas cette vie-là en France. À cause de tout l’argent qu’il y a à Londres, de la finance. Moi je pense que j’aurais la même vie, plus ou moins, en France. Avec le même salaire, les mêmes revenus.”
0015 EH	“Il y a plus de 50 % des Londoniens qui sont des expats. Du coup, peu importe où tu vas, tu te trouves confronté à des gens qui sont comme toi. Et oui, la part de population jeune, dynamique, professionnelle, éduquée, avec des diplômes, à avoir été dans des universités pour faire des métiers genre cadre sup ou plus.”
0006 MD	“Quand je suis arrivée à Londres, j’ai essayé de me rapprocher de communauté de Français, et la plupart des gens avec lesquels j’ai interagi, c’était en grande majorité des cassos. Il y a une deuxième communauté c’est les riches de <i>South Kensington</i> (...) c’est un quartier à Londres dans lequel il y a une très très grosse communauté de Français, mais de Français, distingués, si j’ose dire. Généralement, ça se traduit par des mères au foyer qui font partie de clubs de mamans, Rotary club et compagnie, leurs fils s’appellent tous Charles, c’est ce genre de milieu (...) Et je ne colle ni à la première étiquette, ni à la deuxième.”
0018 BH	J’avais essayé de faire quelques soirées à travers le « Cercle des Français à Londres ». Mais ça me plaisait pas, il y avait une certaine mentalité derrière leurs soirées en boîte, c’était en mode « ramenez des filles, c’est gratuit pour les filles ».”

français. Ces deux enquêtées ont été amenées à côtoyer cette partie de la population par la force des choses tout en s’y estimant extérieures – et en adoptant des pratiques qui les en distinguent. C’est également le cas du quatrième exemple donné, celui d’une graphiste *free lance* qui a eu affaire à un milieu d’entrepreneurs français auquel elle s’estime ne pas appartenir et à l’égard duquel elle se montre très critique. Finalement, au-delà de la multiplicité des marqueurs sociaux qui fondent ces prétendues communautés, on détecte dans ces représentations des perceptions négatives d’une altérité

à laquelle on est confronté malgré soi, et à laquelle on se sent assimilé par le biais de la nationalité, dans un environnement qui accorde une grande importance aux communautés nationales.

Alors que tous semblent se défendre d'appartenir à cette communauté, selon un critère particulier de différenciation, tous sont perçus par leurs compatriotes comme membres d'une communauté plus réelle, plus importante. À ce titre, le témoignage d'un des enquêtés révèle, par une illustration exclusive et particulièrement rare de mobilité sociale, la différence de perception qu'il subit de la part d'autrui (des locaux, des étrangers, des Français) au rythme des changements professionnels qu'il a connus pendant son expatriation.

“Je me perçois de plus en plus comme un immigré, au final. Parce que je le ressens... Dans mon premier boulot à Londres, j'étais caviste, je bossais chez *Nicolas*, donc c'est une boîte où il y avait énormément de Français, donc j'avais pas le sentiment d'être immigré. Dans ma boîte²⁰, là, actuellement, c'est que des Anglais, à part un type, et je sens qu'ils sont pas très accueillants vis-à-vis des immigrés. Pas très cool là-dessus. Ça vole pas très haut, c'est ce qu'on appelle, comment dire, des *lads* ou des mecs de banlieue, la plupart.”

☞ 0031 DW

Cette représentation d'autrui à l'égard de soi est d'autant plus perceptible parmi les individus qui occupent un emploi peu qualifié voire – comme le définit l'un d'eux – un “sale boulot”²¹.

“Moi j'ai le plus souvent l'impression d'être un étranger, ou même un immigré, les deux. Parce que déjà, quand on fait un sale travail, les gens ils te regardent de haut, j'ai l'impression de ça, en fait. Ben ouais. Surtout dans les coins riches où j'ai livré, vers *Highgate*, *Highgate station*, là-bas, les gens ils te regardent comme ça, ils te lâchent pas du regard. Tout ça parce que je fais un sale boulot.”

☞ 0017 CH

Le témoignage issu d'un blog tenu par une habitante française du *Yorkshire* souligne une dichotomie qu'elle perçoit elle-même de l'image qu'auraient les Anglais de différentes formes d'immigration et qui se traduirait dans les discours politiques.

20. Il travaille dans une entreprise de dératisation/désinsectisation.

21. Cet enquêté est livreur coursier sous le statut d'auto-entrepreneur, un métier marqué par une grande précarité et parfois utilisé par les immigrés comme alternative d'insertion professionnelle aux parcours de recrutements classiques (LEBAS, 2019).

“Dans toute la campagne *Brexit*, jamais le mot « expat » n’a été prononcé, toujours “immigré”. C’est bien que le préjugé est là, bien présent. Voyez un peu la tête de tracts anti-UE : « Dehors les expats ! » ou encore « Trop d’expat au Royaume-Uni, oust ! » Ça vous semble ridicule n’est-ce pas ? et pourtant on parle ici des mêmes personnes...”

☞ “Expatrié vs. immigré”, *La Froggy chez les Anglais*, le 07/03/17

La confusion qu’elle opère entre les termes d’“expat” et d’“immigré” est due au double point de vue dont elle est l’objet par les deux pays : à la fois expatriée française et immigrée au Royaume-Uni.

Finalement, tous à leur manière déclarent bénéficier d’une représentation plutôt positive, due à leur qualité de Français, perçus localement comme des ingénieurs brillants, des entrepreneurs dynamiques, des étrangers entourés d’une aura culturelle riche. En négatif, ceux qui déclarent être perçus et se percevoir en retour péjorativement relient cela à leur condition sociale, inhabituelle pour des Français et contrastant avec l’image qui en est véhiculée par les médias et les pouvoirs publics.

Ce changement de perception, devenue négative suite au référendum sur le *Brexit*, certains la rapportent et déclarent s’être sentis soudainement étrangers. Le député d’alors, C. Premat, souligne cette différenciation que semblent appliquer certains Français à l’égard d’autres étrangers sur le sol britannique.

“À Londres [il y a] une population très importante, qui est souvent dénigrée, d’ailleurs, par Boris Johnson, [l’ancien] maire de Londres (...) les Français étaient pas tellement la cible, c’était davantage les Polonais ou les gens de l’Est. Mais le *Brexit*, les gens l’ont très très mal pris, ils se sont sentis exclus. (...) Ça m’est arrivé que les gens me disent « j’ai dû faire la queue comme n’importe quel autre étranger » je leur ai dit « attendez, vous vous rendez compte de ce que vous êtes en train de me dire ? on est à l’étranger, on est comme n’importe quel autre étranger » (...) parfois c’est un peu irritant.”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

L’observation de cet ensemble de citoyens selon un prisme social permet d’éclairer les rapports entre expatriés sous un angle nouveau dans lequel la maîtrise de la langue – et avec elle le capital social – joue un rôle important dans la réussite de l’expatriation. L’émigration est susceptible de confronter les individus à un contexte linguistique et/ou culturel différent de leur contexte d’origine. Ces discontinuités sont d’ailleurs à nuancer selon des gradients de différences culturelles et linguistiques : on n’aborde pas l’expatriation en Wallonie et en Suisse Romande (dépaysement linguistique faible voire nul) de la même façon que l’on aborderait l’expatriation

en Inde (dépaysement important) ou en Amérique du Sud (dépaysement moyen et variable selon les maîtrises linguistiques de chacun). Pourtant, alors que dans l'exemple indien, la différence culturelle est telle qu'elle est susceptible d'être subie par tous avec la même intensité (l'hindi et le tamoul sont rarement enseignés en France), le cas de l'anglais est paradoxalement l'occasion d'observer des inégalités sociales, susceptibles de conditionner fortement le bon déroulement de l'expatriation. La capacité de chacun à trouver et à exercer un emploi sera assujettie à sa maîtrise de l'anglais, et de fait conditionnera le niveau de qualification et de rémunération de l'emploi en question. Ce facteur est important à prendre en compte lorsque l'on considère que de nombreuses expatriations vers le Royaume-Uni – et principalement vers Londres – sont suscitées par la représentation de perspectives professionnelles plus riches qu'en France.

“Je me disais, « j'ai quand même [travaillé en France dans] un hôtel cinq étoiles, ça devrait m'ouvrir quelques portes ». Et puis ça a pas été si simple (...) à cause de l'anglais, je pouvais pas servir de clients, parce que mon anglais était pas suffisant pour avoir des conversations vraiment soutenues (...) j'ai recommencé un peu en bas de l'échelle.”

☺ 0018 BH

Alors que pour certains, plus ou moins bilingues, la communication en anglais relève parfois de l'impensé tant elle est habituelle²², elle peut constituer pour d'autres un véritable obstacle et entacher significativement leur qualité de vie. Ainsi, à certains niveaux de maîtrise de l'anglais, la capacité à établir des interactions quotidiennes en anglais pour la réalisation de démarches de première nécessité (trouver un appartement, ouvrir un compte en banque) est susceptible de s'avérer problématique, ce qui peut constituer un facteur conditionnant la fréquentation de certains cercles français (tableau 6.21).

Dans certains cas, la fréquentation d'autres Français s'apparente donc à une nécessité plus qu'à un choix délibéré. D'autant plus, la barrière de la langue peut rendre impossible la fréquentation de non-francophones. Dès lors, les représentations courantes à l'égard des Français de l'étranger, comme individus cosmopolites intégrés à la mondialisation, ne s'appliquent

22. Ce qui se traduit dans certains cas par des alternances codiques régulières dans le discours (ZONGO et BLANCHET, 2004) et peut – comme le souligne une enquêtée – constituer un marqueur identitaire : “Je me sens appartenir à la communauté des gens qui parlent anglais et français, donc des francophones bilingues. C'est génial de pouvoir communiquer sans se faire juger, dans les deux langues. Ou même faire du français. Parce que si je le fais en famille, les gens vont pas comprendre pourquoi je fais ça.” (0030 BS)

Tableau 6.21 – Rechercher le soutien et l’entraide des Français

ID	CITATIONS
0018 BH	“La première colocation on l’a trouvée par un autre Français qu’on avait rencontré à l’auberge de jeunesse. Ce qui fait qu’on s’est retrouvés à quatre Français. Néanmoins, au début c’était pas une si mauvaise chose... Dès que tu travailles, tu passes ta journée en anglais et quand tu rentres à la maison... surtout qu’au début tu rames un peu, quand même. Donc quand tu rentres à la maison et que t’as du français, ça fait du bien. Ça repose, ça permet de retrouver un peu de ton chez toi, un peu de la France. C’est rassurant, c’est reposant... moi ça m’a fait du bien de pouvoir rentrer à la maison et de pouvoir me reposer, pas avoir à continuer l’anglais.”
0017 CH	“Il y a plus d’entraide entre Français ici qu’entre Français en France.”
0027 BDQ	“Il y a quelque chose que j’ai tout de suite perçu en arrivant à Londres, c’est que les Français entre eux, quand ils sont à l’étranger, il y a beaucoup plus d’entraide. Dès qu’on a un problème... dès qu’on a une question, on trouve forcément un interlocuteur français pour nous aider. Chose qu’on remarque pas forcément quand on est en France.”

qu’aux catégories d’expatriés les plus dotés en capital social et linguistique. Ces représentations, pourtant répandues, ne reflètent pas la réalité d’une population qui s’est complexifiée au fil du temps, comme le traduisent les représentations qui en émanent.

Confirmant cette lacune dans la prise en compte de la totalité de la population, le sénateur O. Cadic évoque sa “rencontre du deuxième type” avec cette catégorie de Français de Londres qu’il surnomme aussi “les oubliés de *St Pancras*”²³. Il les définit comme généralement jeunes, confrontés à la précarité et aux déconvenues de l’expatriation.

“Au côté d’une communauté « classique », celle qui bénéficie de l’action consulaire traditionnelle et dont les membres sont officiellement immatriculés (110 000 personnes), il existe une deuxième communauté française, aux contours assez flous et très peu desservie par l’aide consulaire. (...) Venir Outre-Manche c’est d’abord faire l’apprentissage de l’anglais, langue universelle. En second lieu, c’est évoluer loin du modèle social français dans une économie de marché souple et dynamique, mais dont il ne faut pas craindre précarité et emploi sous-qualifié. La crise aidant, de plus en plus de jeunes sont partants.”

🗣️ O. Cadic, “Rencontres du deuxième type”, 12/12/09

Il y désigne les facteurs linguistiques, sociaux et professionnels comme de probables facteurs de précarisation de ces jeunes expatriés qui – hors du système consulaire, par méconnaissance bien souvent – ne bénéficient pas

23. Du nom de la gare d’arrivée de l’Eurostar à Londres.

du soutien de l'État. Son article, comme un certain nombre de témoignages que nous avons recueillis, fait état du rôle joué par le Centre C. Peguy, dans l'insertion sociale et professionnelle de ce type de nouveaux arrivants français²⁴. Cet article attire notre attention sur le rôle que peuvent jouer des acteurs et des élus dans le soutien aux populations, au niveau local, en dehors du parcours consulaire classique. L'incapacité des structures publiques à répondre à la diversité des demandes de la population le cas échéant et à détecter les demandes non formulées par les plus isolés est mise en lumière par ces cas qui remettent en question les représentations courantes à l'égard de l'expatriation.

Le député C. Premat confirme cette réalité pourtant peu médiatisée et peu encadrée.

“Londres est attractive pour des jeunes qui s'en sortent pas en France, qui sont faiblement diplômés, qui ont envie de travailler. C'est vrai que cette réalité, elle existe, il ne faut pas la nier.”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Ce constat se conjugue à celui d'une difficulté généralisée parmi les citoyens à s'exprimer et se définir en tant que tels. En effet, alors que les outils dont ils disposent ne semblent pas correspondre à leurs attentes et à leurs besoins, ni même à la complexité de leurs appartenances et de leurs identités citoyennes, on constate également que les disparités sociales qui caractérisent cette population sont sous-estimées voire niées par les pouvoirs publics. Pourtant, celles-ci sont susceptibles d'induire des pratiques citoyennes inattendues en marge des dispositifs officiels et que nous aborderons au chapitre suivant.

6.1.2.3 *Des profils de citoyenneté marqués par la multiplicité des appartenances*

Cette première analyse générale des représentations citoyennes a permis d'apporter des éléments de nuances aux profils initialement définis (tableau 3.1, p. 115). L'exploration des sentiments d'appartenances multiples et la considération des aspects territoriaux et sociaux des rapports à la France et aux Français ont permis de révéler des rapports complexes aux pays d'origine et de résidence. Ces nouveaux rapports sont moins tranchés que les trois types définis au préalable (tableau 3.1), et ils s'inscrivent

24. Nous abordons les missions et la genèse du centre C. Peguy plus en détails au chapitre suivant (chapitre 7).

dans une dimension inclusive de l'identité et du rapport au monde comme nous en faisons l'hypothèse (BECK, 2006). La mobilisation d'une grille d'analyse des profils de citoyenneté adaptée au cas français a souligné la nécessité de proposer une plus grande variété de profils, adaptés aux expatriés et au caractère transnational de leurs multi-appartenances. En effet, la transposition de la grille d'analyse de S. Duchesne (DUCHESNE, 1997) aux enquêtés a révélé la complexité des sentiments d'appartenance rapportés et les manques d'une approche située dans le cadre exclusif de l'État-nation (tableau 3.12, p. 169).

Nous ajoutons aux trois premiers profils d'appartenance exclusive (qui renvoyaient à une référence unique ou principale), cinq profils de citoyenneté reposant sur des appartenances inclusives (à des références multiples, en proportions plus équilibrées).

ACTIVISTE

L'activiste est critique vis-à-vis de la France et du modèle français mais y assume son appartenance. Il exprime une conscience à l'égard des faiblesses française mais manifeste un désir de faire changer les choses, notamment en s'inspirant de l'extérieur. Son sentiment d'appartenance est plus fort que son sentiment de rejet et il s'accompagne d'un désir d'inspirer, de transmettre sa perception.

SYMBOLE POLITIQUE

Le symbole politique est marqué par un patriotisme fort, par une identité citoyenne marquée, vis-à-vis de la France, des Français de l'étranger et de son territoire de résidence. Il partage avec l'activiste une volonté de transmission et s'en distingue par un regard moins critique et une volonté de faire rayonner le modèle français à l'étranger davantage que de le changer.

PRAGMATIQUE

Le pragmatique est marqué par de faibles attaches, qu'elles soient locales ou nationales. Sa conscience des atouts et des défauts des deux modèles nationaux est équilibrée. Il manifeste une appartenance héritée à un territoire d'origine, une appartenance nationale à l'égard de l'État qui lui confère sa nationalité et une appartenance acquise à l'égard de son lieu de résidence.

CONSOMMATEUR

Le consommateur poursuit une logique concrète d'utilisation de l'offre proposée, principalement à l'égard du service public. Il s'inscrit dans une citoyenneté organisée autour des droits et des devoirs, dans une logique de

rétribution. Il mentionne l'aspect politique de la consommation (acheter pour poursuivre un but plus philosophique) et l'aspect consommateur de la politique (remplir ses devoirs pour pouvoir exercer ses droits). Il assume de ne pas avoir de droits s'il estime ne pas avoir rempli ses devoirs.

OBSERVATEUR CRITIQUE

L'observateur critique se déclare comme Français, mais exprime également une critique ou un rejet à l'égard de la France. Il attribue la citoyenneté au devoir, notamment à celui de faire changer les choses. Il se différencie du péjoratif par sa volonté de participer au projet national et se différencie de l'activiste par sa vision principalement négative et pessimiste de la France.

Nous avons attribué à ces cinq nouveaux profils une utilisation différenciée des pratiques citoyennes officielles (inscription, vote à différentes échelles) dans le but d'apporter une traduction pratique et complexifiée à ces représentations citoyennes (tableau 6.22).

Tableau 6.22 – Utilisation des pratiques citoyennes prévues par profil citoyen (2/2)

POSITIF (atout)	INDIFFÉRENT	NÉGATIF (risque)
Appartenance exclusive (référence unique ou déséquilibre)		
IDÉALISTE	INTÉGRÉ	PÉJORATIF
[Voir le tableau 3.1 au chapitre 3, p. 115]		
Appartenance inclusive (références multiples)		
ACTIVISTE Inscription consulaire et électorale.	PRAGMATIQUE Vote français aux élections nationales et britanniques aux élections locales. Inscription consulaire et LEC ou procuration, selon le délai d'expatriation.	OBSERVATEUR CRITIQUE Inscription consulaire et aux LEC, vote, susceptibles de ne pas être reconduits.
SYMBOLE POLITIQUE Inscriptions consulaires et aux LEC, vote aux élections françaises, consulaires et locales, implication électorale à l'échelon local (conseiller ou délégué consulaire, voire parlementaire, à terme).	CONSOMMATEUR Variables : inscription consulaire et aux LEC, vote aux élections françaises et locales.	

Comme nous le soutenons et comme les entretiens ont contribué à le vérifier, cet éventail de pratiques officielles ne permet pas de traduire finement l'expression de la diversité des identités citoyennes susceptibles de se développer à l'étranger. Suivant l'une de nos principales hypothèses, nous avons considéré la question scolaire et pédagogique comme relevant de la citoyenneté. Nous avons abordé la fréquentation du réseau d'enseignement français à l'étranger comme un exemple, à la lisière de ces pratiques sociales répondant à un besoin matériel, et des dispositifs résultant des pouvoirs publics, et dont l'utilisation est susceptible de s'avérer citoyenne. Nous concevons la fréquentation du système scolaire dans le contexte londonien comme porteuse de sens, probablement davantage que des pratiques officiellement prévues pour l'expression de la citoyenneté. Afin de vérifier l'éventuelle intégration des pratiques scolaires à cet éventail de pratiques officielles, nous proposons d'analyser les représentations citoyennes potentiellement associées à l'enseignement en tant que vecteur social et identitaire, à la fois lieu d'une communauté française et outil de transmission politique et citoyenne.

6.2 LE MARCHÉ DE L'ENSEIGNEMENT, ENTRE SATURATION ET DÉSINTÉRÊT

L'exemple de l'enseignement fournit un ensemble de représentations citoyennes à l'égard de l'État et du service public. Entre demande insatisfaite et aspirations à la découverte, les attentes des Français de l'étranger au sujet de l'enseignement accusent à nouveau un décalage entre projet politique, effets matériels et réels besoins de la population. La situation londonienne est marquée par une saturation, c'est-à-dire un déséquilibre entre une demande forte à l'égard d'une offre insuffisante et pourtant exceptionnellement abondante. À l'échelle collective ou individuelle, l'enseignement se révèle riche d'un rôle à la fois social et citoyen. L'étude de ces représentations permet également d'envisager les motivations citoyennes, culturelles voire identitaires qui guident les familles dans leurs projets pédagogiques.

6.2.1 *À Londres, la situation scolaire est saturée et appelle à être nuancée*

Cette situation de saturation est lisible dans un ensemble de données : le nombre exceptionnel d'établissements dans la capitale, les effectifs impor-

tants qu'ils accueillent ainsi que les refus qu'ils opposent à de nombreux demandeurs contraints de se rabattre sur l'offre locale chaque année. L'observation des effets des politiques récentes révèle la difficulté des situations rencontrées par les familles. Alors que cette situation est présentée comme critique par les pouvoirs publics, les individus rencontrés et concernés par l'offre scolaire en témoignent avec plus de recul, évoquant les bénéfices du système local qu'ils utilisent délibérément ou par contrainte. Que traduit ce décalage entre discours institutionnel et représentations individuelles ? Quelle place les citoyens accordent-ils à l'enseignement et à la transmission du français ? Le choix de l'enseignement local matérialise-t-il une quelconque remise en question du modèle français ?

6.2.1.1 *Le système français, un problème d'accessibilité à l'échelle locale*

Les nombreux établissements de Londres en font l'un des pôles de scolarisation d'accompagnement les plus importants à l'échelle mondiale (figure 5.19, p. 314). Ils scolarisent en effet une part de Français largement majoritaire, à contre-courant de la tendance mondiale (80 % contre environ 40 % d'élèves français dans l'ensemble du réseau AEFÉ).

Malgré cette offre supérieure à la moyenne et la propension de l'enseignement français londonien à accompagner une majorité d'élèves français, les individus rencontrés pointent la difficultés de l'accès aux établissements et déclinent le cas échéant les stratégies de repli qu'ils ont développées pour transmettre le français à leurs enfants, contraints de suivre un cursus local. Précisons que ces difficultés d'accès concernent aussi bien les citoyens que certains élus.

“Quand j'ai voulu mettre mes enfants au Lycée Français, c'était déjà problématique, il y a de ça quinze ans, seize ans (...) j'ai été engagée dans une école anglaise, où j'ai vu arriver un flot d'enfants français qui n'avaient pas de place ailleurs.”

☞ S. Dehon, directrice de l'EIFA

De même, certains rapportent une représentation négative du Lycée Français, sans même l'avoir fréquenté. Cette représentation s'appuie sur des informations véhiculées et prend ancrage dans des expériences de refus et de contrainte à l'enseignement local.

“Pour quelle raison n’avez-vous pas inscrit votre enfant au Lycée Français ? Apparemment cette année, et comme depuis quelques années, ils procèdent par tirage au sort ^a... Moi je ne suis pas expatriée, ma fille est née ici, elle est complètement bilingue, donc je serais vraiment en bas de la liste d’attente. Donc aucun intérêt à forcer le destin...”

De quelle école s’agit-il ?

C’est une école primaire publique, de quartier, tout simplement. Parce qu’il y a une école française, dans mon quartier, mais qui n’est pas ouverte uniquement aux Français, mais aux résidents locaux (...) c’est compliqué, parce que beaucoup de demandes... ils jouent un peu sur le bilinguisme de l’école. Et géographiquement j’habite quelques centaines de mètres trop loin de l’établissement pour avoir une chance d’y mettre ma fille. Donc je me suis tournée entièrement vers le système local, mais qui est très bien, je suis très satisfaite.”

🗨 0004 WD

a. Cette information n’est pas vérifiée et s’apparente en l’absence de confirmation à une rumeur véhiculée au sein de la communauté française gravitant autour de l’établissement.

Ce témoignage illustre le cas d’un choix par défaut en faveur de l’enseignement local, toute satisfaisante que soit cette alternative. C’est d’ailleurs en tenant compte de la qualité de l’offre locale que nous envisageons les Français de Londres peu enclins à solliciter les établissements français.

Si les témoignages similaires traduisent une grande satisfaction à l’égard du système local, celui-ci semble à chaque fois avoir été un second choix, sauf dans le cas de mariages mixtes et d’enfants bilingues.

“[Mes enfants] sont nés ici, ils sont britanniques et français. Ils ont les deux nationalités. Voilà, ils sont dans le système anglais, et le système anglais c’est pas mal, il y a des gens qui envoient leurs enfants faire des études en Angleterre après tout (...) L’école primaire c’est pas mal. Après, en école secondaire on commence à diviser les super écoles et les moins bonnes écoles.”

🗨 0002 GC

Ce témoignage nous donne toutefois des éléments de réflexion qui pourraient permettre d’expliquer la préférence donnée généralement par les familles françaises aux établissements de l’AEFE. Si l’enseignement primaire local est jugé de bonne qualité par les familles françaises, celles-ci pointent tout de même sa sélectivité et les frais qu’il est susceptible d’engager à plus long terme, notamment en ce qui concerne les parcours les plus cotés.

“La grande faiblesse du système anglais, c’est quand même que si on a de l’argent on s’en sort bien, et si on a pas d’argent, c’est un peu plus difficile. Et il y a une pression qui est mise sur les enfants en primaire, parce qu’il faut à partir de la sixième – qui s’appelle *stage six* – être rentré dans la bonne école. Pendant les années de primaire il y a des tests, le choix se fait tôt, et les parents ont une pression incroyable. Il faut avoir des tuteurs... c’est très inégalitaire. Si on a de l’argent on peut se payer des tuteurs, et si on en a pas on le fait pas, et on finit pas dans les mêmes écoles, et ensuite les réseaux... les réseaux d’écoles sont très forts en Angleterre. Si vous avez fait les bonnes écoles, vous serez dans les bonnes entreprises, etc.”

☺ 0025 CN

Cet élément de différenciation des systèmes anglais et français constitue une possible explication de la préférence adressée aux écoles françaises en dépit d’une offre locale concurrentielle en termes de qualité et de prix.

Aux difficultés d’accès pour causes démographiques vient alors s’ajouter la question du coût de la scolarité française, d’autant plus prégnante que le coût de la vie au Royaume-Uni est élevé, *a fortiori* dans la capitale. La convergence de ces deux obstacles à l’inscription décourage de nombreuses familles qui préfèrent se détourner des établissements français classiques pour se charger elles-mêmes de la transmission culturelle et linguistique à leurs enfants. Nous aborderons plus en détail au chapitre suivant les stratégies de repli émergeant de cette situation de saturation.

Dans ce contexte spécifique, la mise en place de la PEC par N. Sarkozy constituait un bénéfice conséquent, tout autant que son abrogation fut impopulaire lors du mandat suivant, en dépit des dommages qu’elle avait causés et des effets contre-productifs qu’elle avait occasionnés à l’échelle de la population scolaire locale.

Les tarifs des établissements scolaires sont fortement contrastés d’un pays à l’autre (voir aussi la section 5.2.3.1, p. 329). À Londres, les tarifs annuels subissent des différences notables selon les statuts d’établissements (tableau 6.23). Une année de scolarité au sein de l’EGD C. de Gaulle et ses annexes revient à 7 000 £ en moyenne, alors que dans un établissement partenaire comme l’EIFA, les frais de scolarité atteignent une moyenne de 21 675 £ annuels, soit le triple²⁵.

Considérant la gratuité de l’enseignement local public, on peut considérer que le choix de fréquentation d’un établissement français ou local est assu-

25. À partir du 2^{ème} enfant, certains établissements appliquent une dégressivité, selon des proportions presque négligeables (80 £ de réduction sur un trimestre, à l’école de Battersea, par exemple).

Tableau 6.23 – Tarifs* annuels des établissements français de Londres en £

ÉTABLISSEMENT		MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	SECONDAIRE
Lycée Français (Charles de Gaulle)	EGD	7 802	5 990	7 305
Wix		<i>idem</i>	<i>idem</i>	
André Malraux		<i>idem</i>	<i>idem</i>	
Jacques Prévert	C**	7 563	6 776	
La petite école française	P	9 600	9 600	
Le Hérisson	P	9 780		
L'école bilingue	P	10 440	11 280	
CFBL	P	11 575	10 555	10 705 – 10 725
L'École des petits	P	12 975		
& l'École de Battersea	P	13 110	13 335	
Winston Churchill	P	13 364	12 481	12 481 – 13 364
École Jeannine Manuel	P	18 324	18 324	18 324 – 20 850
EIFA	P	19 050	20 850	23 100 – 23 700

Sources : sites Internet des établissements (liens cliquables dans le tableau)

* : Tarifs pour l'année 2019-20, hors frais supplémentaires

** : C = Conventionné ; P = Partenaire

jetti à des facteurs qui ne relèvent pas strictement de la préférence. Cette situation à l'échelle londonienne est susceptible d'opérer une distinction sociale entre les publics. Si l'on considère la fréquentation d'un établissement scolaire comme chargée d'un sentiment d'appartenance, la réciproque ne s'applique pas. Considérant ces montants dissuasifs, il est probable que la situation de saturation démographique des établissements ne soit pas la première cause du repli de nombreuses²⁶ familles sur le système local.

6.2.1.2 Des disparités sociales à l'égard de la demande d'enseignement français

Lors des entretiens, nous avons demandé aux individus rencontrés à Londres de nous préciser leur choix en matière de système scolaire et les raisons qui les y avaient poussés. Parmi les parents d'enfants en âge d'être scolarisés, toutes les personnes ayant indiqué avoir choisi l'enseignement

26. Selon l'AEFE, 25 % des enfants français à l'étranger sont scolarisés dans un établissement du réseau.

local motivaient ce choix par la forte pression qu'exercent les frais de scolarité.

Tableau 6.24 – Le système local, un système gratuit

ID	CITATIONS
	<i>Dans quel système sont scolarisés vos enfants ? Pourquoi avoir fait ce choix ?</i>
0002 GC	“Dans le système anglais (...) parce que c'est gratuit.”
0004 WD	“Dans le système britannique (...) concrètement parce que les établissements français sont hors de prix.”
0022 JM	“J'ai deux garçons qui sont scolarisés dans une école anglaise publique en bas de chez moi (...) C'était en bas de chez moi donc logistiquement c'était parfait, c'était aussi gratuit (...) On n'a pas la vie des banquiers de Londres, (...) [C'est des gens qui ne] se posent pas la question de mettre leurs quatre enfants dans des écoles privées. Ça coûte quand même 30 000 balles par mois une école privée... c'est assez dingue.”

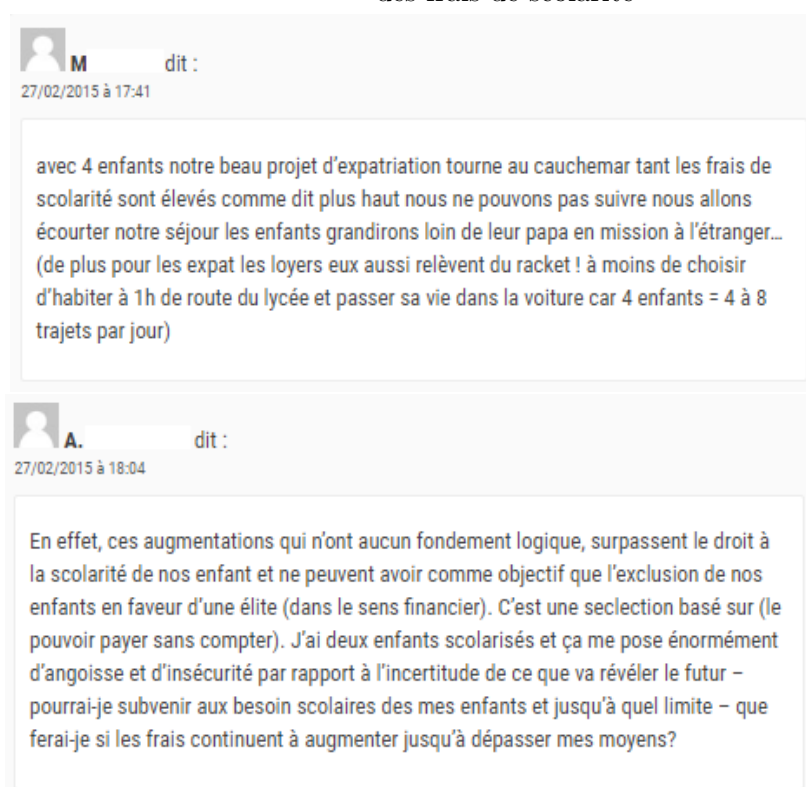
Les individus concernés par ces propos sont respectivement ingénieur dans une grande banque française, professeur de français et chef d'entreprise. On peut donc considérer qu'ils ne font pas partie des tranches les plus précaires de la population française de Londres, et qu'en France leur considération des frais de scolarité tiendrait une moindre place dans leur choix d'un établissement scolaire, public ou privé. Immanquablement, dès lors que des individus qui n'auraient pas été soumis à ces considérations en France le sont à l'étranger, cela signifie que l'offre d'enseignement français de l'étranger ne constitue pas à proprement parler un prolongement de l'Éducation Nationale hors du territoire, mais participe davantage du rayonnement. On peut alors envisager le tri social qui s'opère à l'entrée de ces établissements – excluant automatiquement les individus les moins aisés – comme partie prenante de cette politique de rayonnement.

Cela contribue à alimenter la réflexion que nous faisons sur les dérives de la PEC et de la libéralisation de l'enseignement sur l'accompagnement par l'AEFE des Français de l'étranger, selon les contextes géographiques.

De manière plus globale, on constate que la problématique de l'accès à l'enseignement français à l'étranger doit s'accompagner d'une réflexion sociale et que les facteurs qui poussent à la fréquentation de ce type d'établissements ne relèvent pas d'un choix purement délibéré. En dehors du contexte londonien spécifique, on constate que le coût de l'éducation en

français préside à tout choix de scolarisation. Sur le site de l'ADFE, les publications d'actualités relatives aux frais de scolarité suscitent de nombreux commentaires de visiteurs²⁷. Par exemple, un article de 2015 relatant la publication d'un rapport sur la hausse des frais de scolarité due à la PEC²⁸ sur le site de l'ADFE avait occasionné un certain emportement de la part des internautes (figure 6.2).

FIGURE 6.2 – Réactions de Français de l'étranger au sujet de la publication d'un rapport parlementaire sur l'augmentation des frais de scolarité



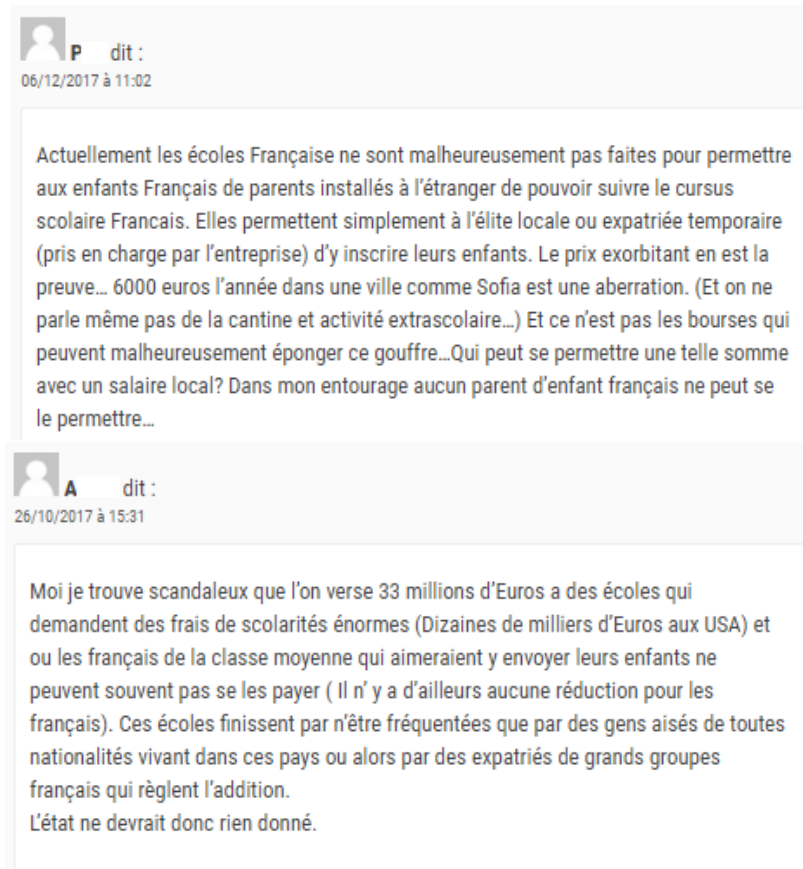
Source : 🌐 ADFE, “Frais de scolarité dans le réseau d'enseignement français à l'étranger”

Encore récemment, à l'occasion d'un article traitant d'une journée de mobilisation s'étant déroulée dans les établissements scolaires français afin de lutter contre les coupes budgétaires opérées à l'égard de l'AEFE, certains visiteurs du site manifestaient une frustration générale liée à l'enseignement (figure 6.3).

27. Le site de l'UFE ne proposant pas de fonctionnalité permettant de réagir à une publication, seuls ceux du site de l'ADFE sont rapportés ici

28. Rapport de la sénatrice C. Lepage et du député P. Cordery (4^{ème} circonscription).

FIGURE 6.3 – Réactions de Français de l'étranger au sujet d'une journée de mobilisation contre les coupes budgétaires subies par l'AEFE



Source : 🌐 ADFE, “Succès de la journée de mobilisation du lundi 27/11/17 dans les établissements français de l'étranger”

6.2.2 *L'école, un puissant vecteur social selon les situation*

Alors que l'État manifeste à l'égard de la situation londonienne la conscience d'une situation de crise, on constate que les usagers semblent s'en accommoder, même s'ils expriment des difficultés d'ordre financier à l'égard des coûts de scolarité. Pourquoi la situation londonienne est-elle la plus sérieusement abordée par les pouvoirs publics? Pourquoi l'offre d'enseignement français est-elle aussi riche? Pourquoi, malgré cela, les lacunes que tentent de combler les pouvoirs publics sont-elles toujours prégnantes? Les méthodes que proposent certains responsables politiques pour le règlement de ces problèmes découlent de représentations singulières à l'égard des enjeux mondiaux (5.2.4). Particulièrement concerné par la situation londonienne et britannique, le sénateur O. Cadic souligne des enjeux linguistiques et culturels qui laissent entrevoir une perspective dommageable pour la politique

d'influence française et la francophonie si les Français de l'étranger – soumis à des contraintes matérielles d'accessibilité – poursuivaient leur désengagement à l'égard de l'enseignement français à l'étranger. Nous envisagerons au chapitre suivant les dispositifs proposés par le sénateur O. Cadic. Pour l'heure, interrogeons le rôle social et politique de l'enseignement français en contexte migratoire (6.2.2.1) ainsi que les considérations identitaires qu'il est susceptible de traduire (6.2.2.3).

6.2.2.1 *L'établissement scolaire, un organe culturel*

L'enseignement français à l'étranger est conçu par les pouvoirs publics comme un outil d'influence culturelle majeur à l'échelle mondiale²⁹. Cela justifie l'investissement dont bénéficient les acteurs qui le soutiennent. À l'échelle locale également, selon des termes plus modestes, les établissements scolaires jouent un rôle d'acteur culturel. Selon les situations, la portée de ce rôle est susceptible de varier.

Le questionnaire diffusé sur les médias sociaux révélait à ce titre une perception culturelle – et pas seulement utilitaire – des établissements scolaires, comme si ceux-ci étaient destinés à la communauté locale et pas uniquement aux enfants auxquels elle s'adresse concrètement. À la question³⁰ “Vous rendez-vous parfois dans un organisme français pour participer à des événements culturels ? De quel organisme s'agit-il ?”, 40 % de l'échantillon global des répondants ont répondu “oui” à la première question, et parmi eux, plusieurs réponses (au total 45) mentionnaient librement un établissement scolaire français de la région. Cette réponse et sa récurrence traduisent un rapport particulier à l'établissement scolaire, utilisé en des termes plus larges qu'il n'est susceptible de l'être sur le territoire français.

Ainsi, des répondants résidant en Espagne (15), en Allemagne (11) ou encore en Tunisie (7) ou au Vietnam (6) et en moindre mesure au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada déclarent se rendre ou s'être déjà rendu dans un établissement scolaire dans un but culturel, au même titre que dans une Alliance Française ou un Institut Français dont les vocations sont plus directement liées à l'action culturelle. Parmi ces individus, 18 n'ont pas d'enfants scolarisés et 11 ont des enfants scolarisés dans un établissement local. Pour ces personnes, l'établissement scolaire français ne tient

29. voir la section 4.2

30. Il s'agissait d'une question à réponse libre.

lieu que d'organisme culturel et fait partie de l'ensemble des lieux qu'ils fréquentent à titre personnel, en détournement de ses fonctions initiales. Ces réponses constituent une base de réflexion quant au rôle que jouent les écoles françaises dans l'animation de la vie culturelle et sociale des Français de l'étranger au-delà de leurs rôles originels : celui d'accompagner les enfants d'expatriés et de rayonner auprès de ceux de familles étrangères.

Ce rôle culturel propre à l'institution scolaire nous est confirmé par le Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle de Londres, selon qui l'attractivité dont bénéficient les établissements français est symptomatique d'un lien particulier des Français à leur culture d'origine, lien que ne cherchent pas à manifester de la même façon les autres communautés allochtones locales.

“La relation à la culture et à la langue en France est une relation très spécifique, très particulière, assez unique (...) nos établissements sont assez emblématiques de cet attachement particulier.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

Alors que certaines communautés seraient davantage tentées de scolariser leurs enfants de façon immersive afin de favoriser leur intégration, il décrit comme propre aux Français cette propension à privilégier la transmission culturelle et linguistique, faisant passer au second plan (voire omettant totalement) la question de l'intégration.

“Paradoxalement, nous qui sommes un pays de l'intégration, en France, en France métropolitaine, on a plutôt un réflexe assez communautaire vis-à-vis de notre enseignement à l'étranger. C'est un paradoxe, mais on est pas à un paradoxe près, en France...”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

En effet, aucun des individus rencontrés scolarisant ses enfants dans le système local n'a évoqué un quelconque motif d'intégration à ce choix, ni même le bénéfice que cette alternative représente.

“Par exemple, une famille Polonaise qui va arriver ici, les parents ne vont pas hésiter une seule seconde : ils mettent leurs enfants dans l'école anglaise. Parce que l'objectif pour eux, c'est que leurs enfants s'insèrent dans la vie locale.”

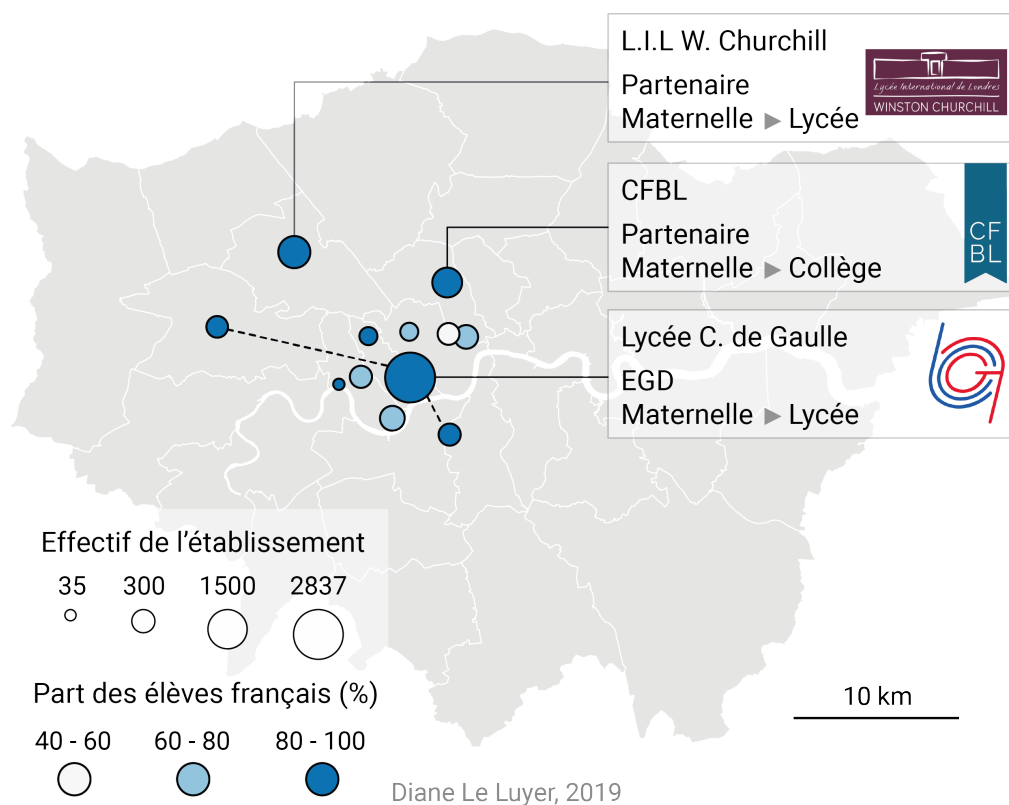
☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

6.2.2.2 L'établissement scolaire, un lieu social dans une ville multiculturelle

Les établissements scolaires français à Londres sont au nombre de 12, principalement rassemblés dans le centre de la ville (figure 6.4) et dans certains quartiers périphériques (*Wembley*, *Ealing* pour les plus éloignés, *Kentish Town* et *Clapham* pour les moins proches de l'hypercentre londonien). De manière générale, comme l'illustrent les établissements de *Fulham*, *Clapham*, et à plus forte raison, *Chelsea*, *Marylebone* et *South Kensington* pour le lycée Charles de Gaulle, les quartiers accueillant des établissements français sont marqués par un niveau de vie particulièrement élevé.

Les quartiers mentionnés figurent sur la carte A.5, p. 571

FIGURE 6.4 – Les établissements londoniens, une offre destinée aux Français



AEFE, 2019

“Il y a les groupes des familles qui ont des enfants scolarisés dans les écoles françaises qui forment une communauté, avec une grosse proportion de parents banquiers. Ils sont très visibles, c'est d'eux qu'on parle le plus, mais ils sont pas majoritaires. Ils habitent plutôt dans l'Ouest et dans le Nord, autour des écoles, maintenant. Mais dans tout l'Est de Londres, il y a énormément de jeunes Français.”

🗨️ O. Bertin, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

Dans cette mesure – tenant également compte du niveau de vie moyen de la population fréquentant habituellement ces établissements – on peut envisager l’influence qu’ils représentent sur le choix résidentiel et l’homogénéité sociale qu’ils favorisent. Ces réflexions sont confirmées par les enquêtés concernés par la question scolaire, mais aussi par ceux qui, constatant la présence d’un grand nombre de Français dans leur quartier, se sont aperçus qu’il résidaient non loin d’une école française, établissant d’eux-même un lien entre ces deux données (tableau 6.25).

Tableau 6.25 – Implantations scolaires et regroupements résidentiels

ID	CITATIONS
0020 BL	“Avant j’habitais dans un quartier où il y avait beaucoup [de Français]. Mais en fait c’est parce que j’ai découvert qu’il y avait un lycée français dans le quartier. C’était à <i>Kentish town</i> , c’était un bureau de vote à un moment. Je me rendais compte que je croisais plein de gens dans la rue qui parlaient français. Vraiment plein. C’était trop lointain pour être touristique, et en fait j’ai découvert qu’il y avait un établissement français, donc qu’il y avait plein d’enfants scolarisés là, donc il y a plein de gens qui y habitaient.”
0022 JM	“Les populations françaises, à Londres, vous savez, elles migrent à côté des écoles. C’est pour ça que le Nord de Londres, jusque-là il n’y avait pas de Français avec l’ouverture du CFBL, il y a eu toute une vague de Français qui arrivent, ils arrivent dans le quartier, ils achètent des maisons dans le quartier. D’ailleurs le prix des maisons bouge en fonction de la population. Idem pour <i>Wembley</i> . Il y a un nouveau lycée français, du coup tout le monde bouge à <i>Wembley</i> . Et donc, là, de ce côté de la Tamise il y a pas mal de Français.”
0030 BS	“Je suis dans un quartier où il y a une antenne de Charles de Gaulle. Là où je vis, à <i>Clapham Common</i> , il y a <i>Wix</i> , qui est une école. Du coup il y a pas mal de familles dans ce quartier-là, aussi (...) j’ai pas mal de collègues de mon école qui habitent aussi dans ce quartier. Donc oui, c’est assez <i>french friendly</i> . Ce matin, j’étais à <i>South Kensington</i> , parce que j’allais à la librairie française, ça parle français partout, dans le bus, partout. C’est là où il y a le lycée français, c’est vraiment français.”

Ce constat est complémentaire de celui que fait l’un d’entre eux, ne résidant pas dans un quartier de ce type et scolarisant ses enfants – binationaux – dans le milieu local.

“Il n’y a pas vraiment de Français dans mon voisinage (...) quelques Anglais mais pas tant (...) pour te donner une idée, à *Tower Hamlets*, pour 70 % des enfants, l’anglais n’est pas leur langue maternelle. L’école où est [mon fils], la majorité des gens sont d’Asie, principalement Bangladesh, pas mal le Pakistan, un peu d’Indiens. Là tu arrives à 60 % de cette région-là. Le reste, il y a des Anglais, 20 %, et 20 % c’est le reste du monde. Éthiopie, Portugal, Espagne, Japon. Dans les autres écoles de *Tower Hamlets*, il y a vraiment 90-95 % qui viennent du Bangladesh.”

Le fait de scolariser ses enfants dans un milieu local ou français semble répondre indéniablement à une logique matérielle liée aux frais de scolarité ou à la proximité. Toutefois, ce dernier facteur semble couramment compensé par les choix résidentiels des familles, ce qui occasionne ces regroupements par quartiers, auxquels les Français ne font manifestement pas exception. Pourtant, nous supposons que les logiques matérielles – dans la mesure des moyens financiers de chacun – ne président pas exclusivement à ce choix, laissant une place non négligeable à la place que tient la transmission culturelle et linguistique dans le projet éducatif familial.

6.2.2.3 Transmettre le français : un enjeu identitaire

Parmi les enquêtés, les plus loquaces quant à la question de l'identité et du sentiment d'appartenance s'avèrent être ceux qui ont des enfants et qui ont été confrontés lors de leur expatriation, sans s'y être forcément attendus, à des questionnements relatifs à la transmission de la culture et de la langue française.

Ils font également partie de ceux qui apportent les réponses les plus complexes à la question portant sur les lieux dont ils se revendiquent le plus souvent³¹. Ils partagent en effet une tendance à distinguer les lieux significatifs pour eux et pour leurs enfants (ce qu'ils en supposent du moins), et témoignent d'une conscience que leur expérience d'expatriation ait pu constituer une véritable différence entre leur culture, principalement française et celle de leurs enfants, plus composite, voire tierce, à l'intersection de celles auxquelles ils sont exposés. Ces réflexions sont développées en sociologie depuis les années 1950 sous le nom de “*third culture kids*” (POLLOCK, VAN REKEN et POLLOCK, 2010 ; USEEM et USEEM, 1955 ; USEEM et DOWNIE, 1976).

“[Les Français de l'étranger] restent citoyens et ils le ressentent vraiment. D'ailleurs d'un seul coup ils se découvrent français. Ils se sentent français car ils voient qu'ils sont différents des autres. Et cette différence c'est le fait qu'ils soient français. Donc il y a une prise de conscience, souvent de leur citoyenneté, de leur éducation, de leur culture, de plein de choses. Et donc ça s'exprime par la volonté, quand ils ont des enfants, de vouloir transmettre la langue.”

☞ H. Conway-Mouret, sénatrice

L'une des enquêtées, dont les enfants sont scolarisés dans le système local, déclare avoir réalisé sans l'avoir envisagé que ses enfants ne bénéficiaient

31. Voir aussi le paragraphe 6.1.2.1, p. 383.

pas du même enseignement qu'elle, ayant suivi le cursus classique de l'Éducation Nationale française étant enfant. Alors qu'elle avait conscience des différences formelles que cette immersion scolaire engendrerait, elle manifeste la prise de conscience de la portée culturelle de cette immersion sur les représentations de ses enfants.

“[Mes enfants] ne comprennent d'ailleurs même pas pourquoi ils sont français, ils croient qu'ils sont anglais. C'est drôle, ils disent « on est nés en Angleterre, on habite ici, on est anglais ». Et je me suis déjà retrouvée à devoir leur expliquer « et bien non, c'est autre chose ». Mais en fait, qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que ça veut dire « être français » ? Qu'est-ce que ça veut dire « appartenir à un pays » ? C'est un peu... c'est quand on doit l'expliquer que ça prend un peu de sens (...) quand ils apprennent à l'école, les Victoriens, quand ils font l'anniversaire de la Reine d'Angleterre, tout ça... c'est vrai qu'il y a un moment où je leur explique comment c'est en France, que l'histoire de France c'est autre chose.”

🗨 0022 JM

Elle précise par la suite avoir cherché à prendre le relai d'un apprentissage qu'elle estime nécessaire à transmettre à ses enfants, et – alors qu'elle avait éprouvé des difficultés à définir clairement sa citoyenneté et la façon dont elle l'exprimait concrètement – que cette partie de leur éducation constitue pour elle une manifestation de sa propre citoyenneté.

“La citoyenneté, je pense que c'est ce que je transmets aux enfants... tiens, oui, c'est là que ça se manifeste, en fait. En l'expliquant aux enfants.”

🗨 0022 JM

Un autre membre de cet échantillon – mère de 4 enfants dont trois sont scolarisés – témoigne d'une expérience particulière et emblématique du contexte londonien.

“Moi je suis française, mes enfants, je dirais qu'ils sont français de Londres. Si on revenait demain matin en France, je pense qu'il faudrait quelques ajustements culturels pour eux.”

🗨 0025 CN

Selon elle, les ajustements auxquels il faudrait veiller en tant que parent lors d'un retour en France de sa famille concernent les différences entre les modèles culturels britannique et français, qui ne laissent pas la même place à l'expression du sentiment d'appartenance de chacun, quelle qu'en soit la référence. Elle illustre son propos de son rapport à la religion catholique, très fort et constitutif de son identité, et qu'elle a souhaité transmettre à ses enfants.

“Je pense qu’il y aurait quelques ajustements... je trouve qu’il y a quelque chose de très fort ici, c’est la religion. Moi je suis catholique, et je me souviens de mon adolescence en France, être catholique c’était quelque chose, il fallait l’assumer (...) En Angleterre, absolument pas. Je sens que mes enfants ne connaissent pas ce sentiment que la foi puisse être un problème. Dans leur classe il y a des Musulmans, par exemple. En Angleterre il y a beaucoup d’écoles publiques qui sont religieuses. Qui peuvent être musulmanes, catholiques, et il y a prière le matin, bénédicité avant le déjeuner, et prière l’après-midi. Dans une école publique. Parce qu’on estime que l’éveil spirituel fait partie de la formation de l’enfant, autant que lui apprendre à faire du sport. Il y a un éveil à la foi qui est vraiment présent dans le curriculum.”

☞ 0025 CN

Elle précise que c’est ce facteur religieux qui l’a poussée au choix de l’école où sont scolarisés deux de ses enfants, école publique confessionnelle qui s’est avérée par la suite établir un partenariat avec le Lycée Français afin d’y ouvrir un cursus bilingue³². Les enfants de cette enquêtée sont donc scolarisés dans le système local public et confessionnel, dans un environnement bilingue soutenu par le système français³³. Le choix de cet établissement francophone participe donc d’un choix identitaire à l’égard de la religion et d’une coïncidence en ce qui concerne le caractère bilingue du cursus. Ajoutons que ce choix d’établissement ne concerne que deux de ses enfants, alors âgés de moins de 11 ans. Le plus âgé d’entre eux étant scolarisé au collège du Lycée Français Charles de Gaulle.

Selon elle, le système britannique lui a permis de transmettre des valeurs à ses enfants plus facilement qu’elle ne l’aurait pu en France. Finalement, alors que le choix de l’enseignement français peut constituer pour de nombreuses familles un vecteur de transmission identitaire, dans ce cas précis, c’est la fréquentation du système local, par l’expression culturelle qu’il permet, contrairement au modèle républicain français, qui a permis cette transmission particulière.

32. Il s’agit de l’école Marie d’Orliac de Fulham, fruit d’un partenariat bilingue entre l’EGD Charles de Gaulle et l’école publique catholique Holy Cross.

33. Remarque : cette école dispose d’une page sur le site Internet du Lycée Français. Pourtant, elle ne figure pas dans la liste des établissements du réseau AEFÉ. C’est pour cette raison qu’elle n’apparaît pas sur les cartographies du réseau AEFÉ. Les effectifs de son cursus bilingue sont composés en proportions égales d’élèves issus du Lycée Français et de l’école Holy Cross. Pourtant, les élèves issus de l’effectif de Holy Cross ne sont pas nécessairement anglais ou étrangers, comme l’illustre le cas particuliers de cette famille de Fulham, française et dont les enfants sont scolarisés à Holy Cross.

“Et ça, je pense que s'ils rentraient en France, ils seraient surpris de voir qu'en France, on n'est pas catholique de façon aussi libre. Ça aussi, c'est encore un sujet sur lequel, la laïcité c'est super, mais il ne faut pas que ça empêche les gens de croire, d'avoir leur religion.”

☺ 0025 CN

L'enquêtée pointe donc les décalages entre les deux systèmes et les avantages du modèle culturel britannique sur le modèle français laïc. Pourtant, très attachée à la France et y manifestant un très fort sentiment d'appartenance, elle affirme vouloir concrétiser ce sentiment par la transmission de ce sentiment à ses enfants, notamment par la voie scolaire, lorsque ses deux filles atteindront l'âge du collège.

“Se posera la question de la sixième, où nos filles pourront aller soit à l'école anglaise soit en école française (...) on est plutôt en train de pencher pour l'école française. C'est là que je vois mon attachement à mon pays, j'ai très envie que mes enfants soient Français (...) En fait, c'est en quittant la France qu'on se rend compte combien on est attaché à notre pays.”

☺ 0025 CN

Les choix de cette famille semblent ainsi découler de plusieurs phénomènes. L'inscription du fils aîné au lycée français semble liée à un désir de lui faire suivre un cursus français compte tenu de son âge et des enjeux liés à sa poursuite d'étude dans un avenir relativement proche. La scolarité des deux cadettes, à l'école primaire locale et bilingue, semble davantage liée à un désir de les placer dans un établissement religieux, en lien avec les valeurs humaines et confessionnelles que leurs parents veulent leur transmettre. L'interviewée précise que le partenariat franco-anglais de cet établissement n'est survenu qu'après que leur décision avait été prise. La répondante précise également que le choix du lycée français ou du système local ne se posera véritablement que lors de l'entrée de ses filles en 6^{ème}. Elle ajoute pencher pour le système français et finalise sa réponse en liant ce choix directement à un attachement et un sentiment d'appartenance nationale. Elle établit un lien fort entre scolarité et sentiment d'appartenance. Les sentiments d'appartenance qu'elle manifeste – l'un lié à la nation, l'autre lié à la religion – cohabitent couramment mais ne peuvent s'exprimer dans le modèle laïc français, principalement à l'école publique. Malgré l'affirmation de son identité nationale, cette enquêtée éprouve à l'aune de son expatriation la conscience que le modèle français ne permet pas l'expression d'appartenances multiples, complémentaires sinon compatibles dans leur diversité.

Ces exemples de choix d'établissement en conformité avec la transmission de l'identité illustrent une critique que les sciences humaines adressent à l'école comme outil de reproduction sociale (BOURDIEU, 1966 ; GOUX et MAURIN, 1997). Alors que l'éducation publique républicaine affiche l'ambition de la mobilité sociale et de l'égalité des chances par la compensation des déterminismes sociaux, les travaux en sciences humaines en ont démontré les échecs (CARO et HILLAU, 1997 ; CARO et ROUAULT, 2010). Les établissements français de l'étranger matérialisent non seulement ce phénomène de reproduction sociale que favorise de façon sous-jacente l'école républicaine mais semblent jouer ce rôle à dessein en favorisant, en incarnant la continuité identitaire au sein d'une famille soumise à plusieurs influences culturelles, en distinction – et non en intégration – au modèle public local, comme le distingue le député C. Premat.

“Il y a l'approche par colonisation : on a un quartier, les gens se rassemblent, c'est un modèle peut-être pas naturel, mais beaucoup de communautés fonctionnent comme ça. Et ensuite il y a des gens qui sont en dehors de ces codes-là, davantage dans une approche d'immersion, parce que les familles sont multi-culturelles, il y a des couples mixtes, il y a une relativisation de la relation à la France, de l'éducation à la française, ça joue beaucoup sur la perception. Ce qui est primordial c'est que l'éducation c'est la transmission d'un lien.

(...)

L'approche par colonisation est très forte à Londres, (...) et je pense qu'il faut favoriser malgré tout l'approche par immersion parce que je pense que l'approche par colonisation est très limitée. On ne peut pas avoir une approche extensive.”

☺ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

La position du député C. Premat sur les modèles d'intégration et de colonisation et sur le rôle de l'enseignement, ainsi que les témoignages des enquêtés, viennent réinterroger les propositions parlementaires pour l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, que nous exposons au chapitre précédent³⁴.

Les sénateurs O. Cadic et J-Y. Leconte plaident pour un meilleur accès des enfants d'expatriés à l'enseignement français, selon des positionnements politiques divergents. De même, O. Cadic et C. Premat envisagent un retrait de l'État de la question scolaire, selon des objectifs politiques également divergents. Les citoyens, à leur tour, manifestent des besoins et des motivations diverses dont l'articulation est complexe. Entre transmission et intégration, entre enrichissement culturel et possibilité du retour,

34. Voir la section 5.2.4, p. 334

auxquelles s'ajoutent les réalités économiques qui pèsent à la fois sur le développement du réseau et les moyens des familles, l'enseignement français à l'étranger est en recherche d'un modèle de développement qui servira ses objectifs géopolitiques, sociaux et citoyens.

CONCLUSION DU CHAPITRE 6

Ce chapitre a permis d'explorer les représentations susceptibles d'inspirer les pratiques citoyennes de Français de l'étranger. Les pratiques officielles de citoyenneté – prévues à cette fin par les pouvoirs publics et mises à disposition des citoyens – font l'objet d'une utilisation inférieure aux attentes de l'État. Elles sont perçues par les pouvoirs publics comme le symptôme d'un désengagement et comme le risque d'une perte démographique potentielle. Dans cette logique, l'expatriation est perçue comme un enjeu d'ordre géopolitique dont il est urgent de se saisir, par la voie de l'encadrement. Nous avons prêté attention à la définition que donnent les individus rencontrés de leur qualité de citoyen. Les entretiens ont permis de constater qu'en dépit d'un sentiment d'appartenance et d'une identité française manifestes, ceux-ci exprimaient des difficultés à se saisir des moyens adéquats pour exprimer leur citoyenneté fidèlement à ses particularités. Nous avons complété cette étude des représentations en adoptant un angle de vue détourné, par le biais d'une pratique que nous considérons chargée de sens et porteuse de représentations citoyennes : l'enseignement français à l'étranger. En considération des pratiques constatées, des mesures politiques qui l'entourent et des représentations qu'en nourrissent les élus concernés, nous avons constaté la teneur citoyenne qu'y attribuent les individus, en dépit de leur capacité à utiliser cet outil. Nous avons souligné l'implication des mesures politiques de développement de l'enseignement sur l'ouverture du réseau AEF aux familles françaises et les effets parfois néfastes qu'elles ont entraînés en regard de sa première mission : l'accompagnement. Après avoir observé les représentations politiques qui sous-tendent ces mesures (chapitres 4 et 5), après avoir nuancé les réalités sur lesquelles elles s'appuient par les discours qu'en tiennent certains Français de l'étranger, nous avons apporté des pistes d'analyse supplémentaires à la typologie des profils de citoyenneté proposée au chapitre 3 (tableau 3.1, p. 115).

Ce croisement des politiques et des représentations citoyennes met en lumière les décalages qui opposent les deux sphères, celles des cadres et des citoyens. Les témoignages des citoyens rencontrés expriment des manques relatifs aux façons multiples d'exprimer des citoyennetés complexes et à la propension des pratiques officielles à permettre l'expression de ces citoyennetés. Afin de compléter cette analyse, observons les pratiques émergeant de ces lacunes du service public à l'étranger. Dans les angles morts du prisme stato-national, en négatif des pratiques qu'il permet et dont ne s'emparent que modérément les premiers concernés, comment se manifestent les identités citoyennes des Français de l'étranger ? La suite de cette analyse nous permettra de compléter ces types de citoyennetés par des pratiques émergentes associées.

L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES PRATIQUES CITOYENNES ET POLITIQUES

La confrontation des représentations de la citoyenneté aux pratiques attendues par l'État a permis de remettre en question ce cadre de pensée à l'égard des représentations citoyennes. Nous avons constaté que la citoyenneté en contexte extraterritorial tendait à s'affranchir – consciemment ou non – des pratiques attendues de citoyenneté, notamment en raison de l'inaptitude des pratiques officielles à traduire la complexité des identités citoyennes extraterritoriales et transnationales. Que cette inaptitude soit davantage perçue qu'avérée est probable, elle n'en est pas moins valable, dès lors que le citoyen la définit comme telle.

Dans la continuité de ce raisonnement, ce chapitre propose une approche inductive de la citoyenneté et de l'action publique en géographie, appuyée dans un premier temps sur l'observation des pratiques définies comme citoyennes. Dans un second temps, cette analyse de l'action publique s'appuiera sur deux exemples : le Plan École et l'encadrement des Français directement confrontés au *Brexit*. Ces deux politiques ont mis en mouvement des mécanismes de coopération entre acteurs, tout en tenant compte des réalités territoriales britanniques, malgré le filtre de l'extraterritorialité qui entrave les compétences de l'État. Ce dernier chapitre permet d'analyser les rôles des différents élus appartenant au système électoral à l'aune de ces deux mises en situation. Cette dernière analyse permettra alors d'interpréter sous un angle nouveau les dysfonctionnements que subit le système de représentation des Français de l'étranger et, par extrapolation, de proposer une réflexion sur la représentation des citoyens français dans leur ensemble.

7.1 DES PRATIQUES CITOYENNES ÉMERGENTES

L'objectif est de mesurer la réalisation des pratiques attendues par les institutions d'une part, et de celles qui sont inattendues mais qui, tou-

tefois, revêtent parfois une teneur citoyenne. Nous avons donc relevé les pratiques mentionnées fréquemment par les enquêtés et déclarées spontanément comme habitées d'un sentiment d'appartenance ou d'une identité citoyenne. Les pratiques que nous avons observées se divisent en domaines précis et concernent des catégories d'individus différenciés selon plusieurs critères. Nous estimons ces pratiques comme relevant de la citoyenneté, bien que les pouvoirs publics n'en tiennent éventuellement compte qu'officieusement. Nous observons des disparités opposant les citoyens concernés selon l'approche géographique et sociale qu'ils ont des notions de mondialisation, d'étranger, de distance ou encore de communauté. Nous estimons que ces disparités sont probablement liées à des déterminants sociaux desquels l'État français ne tient pas compte et auxquels il privilégie une vision universaliste et valorisante de l'expatriation à des fins de rayonnement. Nous allons exposer comment, dans les angles morts de la politique française d'encadrement, se mettent en place des mécanismes d'auto-organisation locale, parfois de manière informelle.

7.1.1 *Une demande d'accompagnement social*

La grille d'entretien conçue pour l'enquête aborde la vie sociale des enquêtés sous plusieurs angles, afin de saisir parmi la diversité de leurs pratiques, celles qui – résultant parfois d'un impensé – sont susceptibles de traduire une représentation singulière à l'égard de l'État français et parfois du pays de résidence. Certaines réponses sont significatives d'une expression émergente de la citoyenneté. Elles correspondent notamment aux trois questions suivantes :

- “Fréquentez-vous des Français ? Dans quel cadre ?”
- “Avez-vous l'habitude de fréquenter une association ? Une association française ou francophone ?”
- “Si je vous demande de penser au principal organisme français à l'étranger, lequel ou lesquels vous viennent en tête en premier ?”

Ces questions sont conçues dans plusieurs objectifs. Il s'agit notamment de répondre à une hypothèse envisageant le recours à l'associatif comme une façon pour les Français de tisser les liens sociaux favorables à l'émergence d'une identité collective conférée par leur nationalité et leur lieu de résidence (BERTHOMIÈRE, 2012 ; BERTHOMIÈRE, MAUREL et RICHARD,

2015). Il s'agit également de mesurer le rayonnement des institutions françaises de l'étranger à l'adresse des citoyens français, pas nécessairement par les pratiques qu'ils en ont mais par l'automatisme que manifeste leur réponse. Nous avons constaté au chapitre précédent que l'administration consulaire était profondément ancrée dans les esprits et, si son rôle n'était pas toujours clairement défini par les citoyens, son nom et son emplacement ainsi que sa fonction de service public étaient connus de presque tous. Au-delà de ce cadre institutionnel officiel et manifestement incontournable, nous avons constaté l'émergence d'acteurs moins centraux dans le dispositif institutionnel que dans les représentations citoyennes.

7.1.1.1 *Le dispensaire français, un modèle de bienfaisance à l'anglaise*

Alors qu'à la question portant sur le principal organisme français, nous attendions des réponses liées à la culture, à la francophonie ou aux activités récréatives, la réponse la plus inattendue fut "le dispensaire français", désignant un organisme de bienfaisance, de nature associative proposant un suivi médical en français, à titre gratuit¹ (encadré, p. 426). Cette réponse est donnée par des individus répondant à des profils socio-professionnels différents : une graphiste *free lance*, une doctorante, une jeune femme au pair – psychologue de métier – et un livreur auto-entrepreneur. Au moment des entretiens, ces quatre individus déclarent résider à Londres depuis des périodes variables, allant de trois mois à six ans.

La mention du dispensaire dans les réponses indique une demande prégnante de suivi et surtout d'encadrement dans le domaine de la santé. Elle semble exprimer à la fois un manque de confiance à l'égard du système local, mais aussi une confiance persistante envers le système français. Le paramètre linguistique est aussi déterminant dans la recherche d'un praticien de santé, compte tenu de la difficulté possible à exprimer des maux et à en comprendre le diagnostic dans une langue autre que la sienne. À ce titre, les inégalités qu'exprime le facteur linguistique sont susceptibles de jouer un rôle dans ce recours à un organisme français. La carte des environs de *South Kensington* (figure 7.1, p. 427) recense d'ailleurs un certain nombre de praticiens de santé s'affichant comme francophones ou français.

1. Source : Site de la [SFB-DF](#)

La Société Française de Bienfaisance et le Dispensaire Français (SFB-DF), créés au XIX^{ème} siècle et fusionnés en 2014 s'inscrivent dans une tradition d'émigration française au Royaume-Uni.

Les deux organismes, bénéficiant de l'initiative ou du parrainage de l'aristocratie anglaise ont vu le jour en marge des crises qui ont fragilisé la population française établie dans le pays et favorisé son appauvrissement dans un contexte de révolution industrielle. Ils affichent aujourd'hui un positionnement "d'entraide médico-sociale" hérité d'une tradition Huguenote du XVI^{ème} siècle.

Dans la continuité de cette histoire migratoire, l'organisme déclare son soutien à "la nouvelle vague de Français quittant la France pour Londres (...) en ce début de siècle".

La perception dont témoignent les répondants concernés du système de santé britannique n'est pas positive². Celle-ci semble liée à l'incompréhension et à l'inconnu qu'il représente. En effet, les motifs avancés traduisent une peur d'être mal pris en charge, mal diagnostiqué, mal soigné ou encore de devoir payer très cher des soins et des examens (tableau 7.1, p. 428).

Cet argumentaire s'accompagne parfois d'un propos sur l'avantage que représente la sécurité sociale française vis-à-vis du remboursement presque systématique de ces prestations. Quel qu'ait été le propos général soutenu auparavant pendant l'entretien, que les représentations vis-à-vis de la France soient positives ou négatives, cette occasion permet à l'enquête de rappeler les avantages du système français et de l'apparente gratuité des soins auxquels il permet d'accéder.

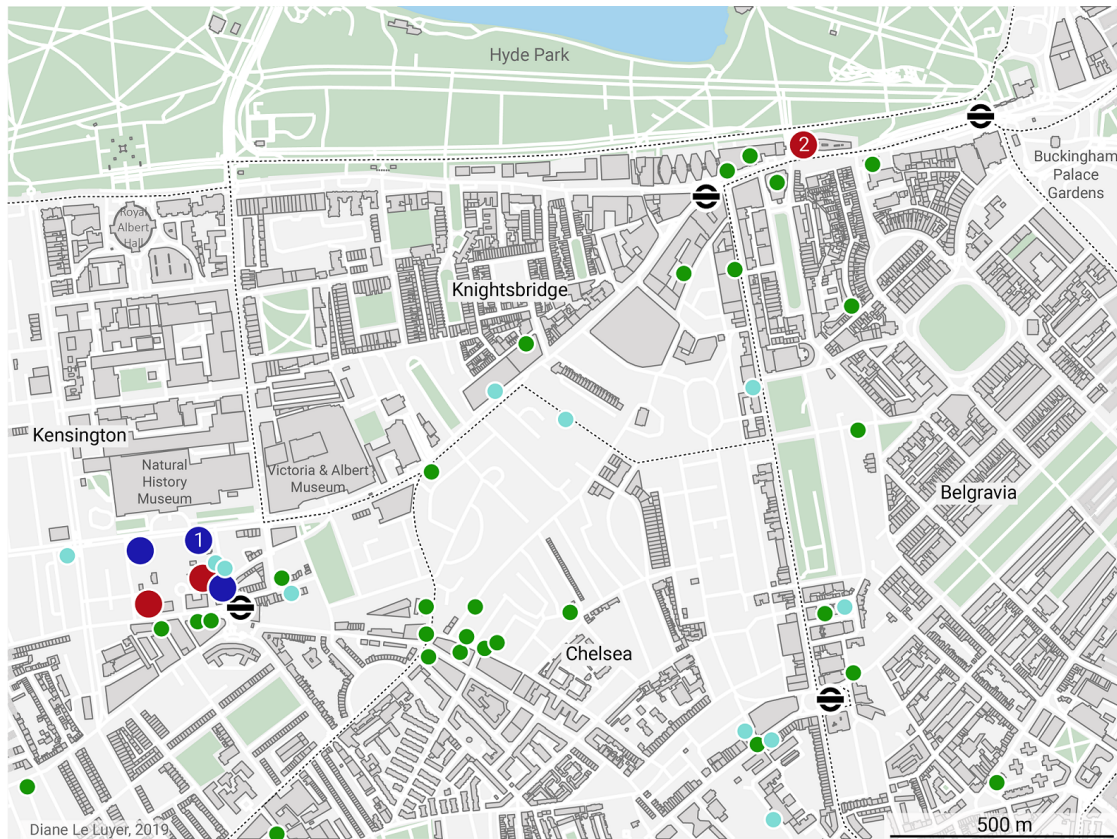
"Je vois l'expérience de vie que j'ai ici, et il y a une choses qui en ressort, c'est « en France on voit pas la chance qu'on a ». Je le vois par rapport à la santé, on se rend vraiment pas compte. Il faut expérimenter ailleurs, voir ce qui se passe ailleurs pour se rendre compte la chance qu'on a."

🗨 0006 MD

Au-delà de l'argument financier, cette pratique traduit la persistance du recours que représentent les institutions françaises et le caractère automatique de ce recours, même à l'étranger. Il s'en dégage une impression que l'expatriation peut être "à la carte" : on travaille, on vit, on consomme à

2. Ces représentations négatives trouvent d'ailleurs un écho dans les profondes disparités qui entourent l'accès aux soins, au sein du pays et même de la capitale (BAILONI, 2011a).

FIGURE 7.1 – Regroupement des institutions et des activités françaises au cœur de Londres



La présence française à Londres

Institutions françaises vouées à

- l'accompagnement des ressortissants
1 : consulat
- l'influence française et la diplomatie
2 : ambassade

Autres

- commerces et restaurants français
- cabinets médicaux, associations

- Districts de la Cité de Westminster
- Bâtiments
- Espaces verts
- M Stations de métro



Source des données : OpenStreetMap, MAE, France in London, 2019

l'étranger, mais on se soigne "à la française". Toutefois, tous ceux qui ont mentionné s'être adressés au dispensaire français signalent également que l'organisme les a redirigés vers le système local et les praticiens de quartier, notamment pour cause de saturation. La structure ne se pose donc pas en concurrente du *National Health Service* (NHS) sur son propre territoire. En tant que "Société Française de Bienfaisance", ses objectifs sont avant tout tournés vers les populations en difficultés, tant sur le plan financier

Tableau 7.1 – Le dispensaire français, une alternative au NHS

ID	CITATIONS
0006 MD	“Au tout début, quand j’ai commencé à vivre ici, je m’étais rendue au Dispensaire français (...) j’étais allée chez eux pour savoir ce qui est offert sur Londres, de manière abordable, en aide de soins, parce que le système de santé anglais, c’est une horreur (...) C’est difficile la vie à Londres parce que tu as tous les avantages du fait que c’est une grosse ville. Économiquement c’est hyper avantageux, socialement, et culturellement c’est hyper avantageux. Mais en termes de vie, par exemple le système bancaire et le système médical, si j’avais pas le reste, ça pourrait me faire rentrer en France, parce que c’est juste pas possible comment ça fonctionne ici, c’est pas possible.”
0012 NFG	“J’ai eu une difficulté quand je suis venue à Londres, c’est au niveau de mon suivi médical. Voilà, et je voulais consulter une gynécologue à Londres, et au vu des prix exorbitants, je me suis tournée vers le Dispensaire français parce que j’avais vu que c’était gratuit.”
0017 CH	“Je me suis tordu la cheville (...) je savais pas quoi faire, au tout début (...) Donc j’ai téléphoné et ils m’ont dit qu’il valait mieux aller à l’hôpital. En France je serais allé chez un docteur, parce qu’un docteur il est moins cher qu’en Angleterre! Ici c’est pas remboursable, et voilà, quand on y pense ça fait presque 100 euros.”
0024 WN	“Par exemple si je devais aller voir un médecin, je pense que j’aurais envie d’aller au dispensaire français, parce qu’il y a la langue, et j’aurais envie de parler de ce que je ressens avec un Français.”

que linguistique. L’établissement propose des consultations bénévoles mais aucun soin hospitalier.

Les individus déclarant avoir contacté le dispensaire n’étaient pas en difficulté linguistique ou financière majeure. Il s’agit en effet de personnes jeunes et récemment installées, en mesure de s’exprimer en anglais et de subvenir aux frais d’une consultation de routine. Interrogés sur leurs habitudes en France, aucun d’entre eux n’a signalé s’être déjà rendu dans un établissement de type médico-social.

Par ailleurs, les missions de cet établissement caritatif entendent répondre à des besoins émanant de la population francophone selon des termes qui tranchent avec le discours public qui s’y adresse et la désigne. Les Français de Londres sont couramment et abusivement perçus comme de jeunes actifs de la finance et des *start-ups*, bilingues, cosmopolites et expatriés pour raisons professionnelles, fiscales ou culturelles. Le rôle affiché par cet organisme en révèle un visage plus complexe et traversé de disparités invisibles dans le discours public.

Parmi les répondants ayant mentionné cet organisme, plusieurs témoignages illustrent la façon dont la génération actuelle de jeunes expatriés est confrontée à l'étranger à des conditions sociales absentes du discours public (tableau 7.2). Parmi eux, l'un des enquêtés (témoin 0017 CH), livreur cycliste relevant d'un statut d'auto-entrepreneur, manifeste une déception vis-à-vis de l'expatriation et du contexte londonien. Résidant sur place depuis quelques mois lors de l'entretien, il projetait pourtant déjà son retour, confronté à une difficulté inattendue à gagner sa vie et à s'y établir durablement et aussi confortablement qu'il l'espérait.

Tableau 7.2 – Des parcours professionnels plus difficiles que prévu

ID	🗨️ CITATIONS
0017 CH	“Quand je suis arrivé j’ai travaillé à Hertz, je travaillais 45, 50h par semaine, c’était la folie, j’en pouvais plus (...) Là en ce moment avec ma copine on est en train de changer d’avis, moi surtout. Parce que pour elle, pour moi... c’est pas terrible. On va peut-être revenir en France (...) Y’a pas d’avenir ici, c’est de plus en plus cher, c’est pas vivable (...) Dès que j’ai fait mon permis ici, on partira. Je fais transférer mon permis en France, et après je peux bosser.”
0006 MD	“Ça a pas été si facile que ça, parce que moi qui pensais que j’allais trouver un travail en quinze jours ... j’en rigole encore aujourd’hui... j’ai mis un an, j’ai travaillé quasiment un an dans la vente avant de trouver un travail dans ma propre branche, et puis ensuite j’ai travaillé dans plusieurs entreprises (...) j’ai pas eu de chance, je suis tombée dans des entreprises qui correspondaient pas à ce que j’attendais dans mon travail.”
0018 BH	“ J’ai travaillé dans la restauration, mais au niveau des horaires et de la paye c’était pas terrible, parce que je faisais 8h-23h tous les jours, sur quatre jours par semaine, trois jours <i>off</i> , mais bon, quand tu fais presque 60h... en fait tes trois jours <i>off</i> tu les passes à dormir (...) j’ai fait ça pendant un mois et demi et j’ai démissionné.”

Inspiré par le discours qui entoure l'expatriation et par l'imaginaire qu'il dessine, cette personne s'attendait à trouver un emploi rapidement et à en tirer une rémunération conséquente, meilleure qu'en France. Son premier emploi londonien lui impose un volume horaire hebdomadaire bien plus important que les 35 heures françaises, sans compensation. C'est à ces motifs, celui des déconvenues qu'il a rencontrées et de la précarité à laquelle il a été soumis³, qu'il planifiait son retour, moins d'un an après son arrivée, après

3. Voir aussi p. 396

avoir passé son permis de conduire⁴, outil non négligeable pour accéder à l'emploi en France.

Dans un contexte de crise financière, la perspective d'opportunités professionnelles et la promesse d'une certaine fluidité à l'embauche permise par le contexte néolibéral britannique, les expatriations à vocation professionnelle⁵ sont majoritaires vers le Royaume-Uni. La problématique de recherche d'emploi est donc courante parmi les nouveaux arrivants les plus jeunes qui – séduits par les opportunités attribuées à l'expatriation et libres de contraintes familiales – rejoignent le Royaume-Uni sans préparation préalable. Comme le précise le sénateur O. Cadic sur son blog⁶, ces jeunes expatriés ne bénéficient d'aucun encadrement.

“Qui sont-ils ces oubliés ? Bien souvent, des jeunes emplis d'espérance qui débarquent de l'Eurostar avec un sac à dos en gare de *St Pancras*. Aussitôt arrivés à Londres, ils se rendent très souvent au centre Charles-Péguy. Cet institut les aide à trouver un emploi, un logement, des cours d'anglais et leur offre des conseils pratiques d'adaptation.

Vivant leur expatriation comme une aventure, ils pensent très rarement à s'immatriculer auprès des services consulaires. Ces oubliés de l'Administration constituent la « seconde communauté française ».”

✎ O. Cadic, “Un premier pas vers les « oubliés de St Pancras »”, 28/01/10

Dès lors, hors du parcours institutionnel classique, les pratiques qui deviennent les leurs hors du territoire peuvent être caractérisées d'émergentes. Le centre C. Péguy qu'évoque le sénateur fait partie des réponses recueillies lors de l'enquête.

7.1.1.2 *Le centre Charles Péguy, un jobcenter français à l'anglaise*

Le Centre Charles Péguy est un organisme cité plusieurs fois par les enquêtés rencontrés à la question “Si je vous demande de penser au principal organisme français à l'étranger, lequel ou lesquels vous viennent en tête en premier ?” (encadré, p. 431). Les individus qui déclarent y avoir eu recours

4. Au Royaume-Uni, passer son permis de conduire coûte beaucoup moins cher qu'en France : il suffit d'acheter une licence provisoire en ligne ou dans un bureau de Poste (entre 34 et 43 £), puis de s'acquitter des frais d'inscription à l'examen (23 £ pour l'examen théorique, 62 £ pour l'examen pratique). Les heures de conduite ne sont pas obligatoires et peuvent être effectuées librement, l'entraînement peut être personnel, sous la supervision d'une personne titulaire du permis depuis plus de trois ans.

Source : *Le Petit Journal*, 2016

5. Nous distinguons expatriations à vocation professionnelle – pour trouver un emploi sur place – et expatriations suscitées par l'entreprise qui envoie un de ses employés à l'étranger pour une mission déterminée plus ou moins longue.

6. Voir aussi la section 6.1.2.2, p. 391

font partie des plus jeunes parmi l'éventail de répondants, et sont aussi ceux qui sont arrivés à Londres indépendamment du moindre encadrement institutionnel (Volontariat International en Entreprise (VIE), échanges, cursus universitaires, *etc.*) (tableau 7.3, p. 432).

Le centre Charles Péguy existe depuis 1954 et a pour vocation l'accompagnement des Français souhaitant s'installer à Londres. Il affiche un soutien de la part du Consulat et de l'ambassade, qui officialisent son rôle. Ses employés reçoivent quotidiennement des résidents français au Royaume-Uni et les soutiennent dans leur recherche d'emploi et de logement. Un kit d'accueil comprenant une carte SIM et de la documentation pratique est fourni aux adhérents. L'adhésion à l'association, à hauteur de 60 £ annuels (67 € environ) permet l'accès aux annonces. Sur le site de l'association, les annonces d'emploi sont formulées en français et adressées aux francophones et les espaces de dépôt d'annonces sont formulés en anglais et destinés aux employeurs locaux. L'objectif initial de l'association est de faciliter l'insertion locale.

Le site de l'organisation donne cependant une information intéressante sur les acteurs qui participent à son financement : les filiales britanniques du groupe Bouygues et d'EDF, ainsi que TLS Contact, filiale de la multinationale française Téléperformance, spécialiste de l'externalisation des relations de clientèles pour les entreprises. Dès lors, on peut envisager le Centre Charles Péguy comme un intermédiaire entre les demandeurs d'emploi français et ces entreprises implantées au Royaume-Uni.

Le centre Charles Péguy bénéficie du soutien des autorités consulaires, sans en dépendre toutefois. La mission d'accompagnement qu'il affiche constitue une véritable ressource pour certains individus et son efficacité est traduite par les mentions qui en ont été faites de façon récurrente au cours des entretiens et par le biais du questionnaire diffusé sur les médias sociaux⁷. L'utilité matérielle qu'il représente pour les individus qui y ont eu recours le place parfois devant les autorités consulaires en termes de référence institutionnelle. Le consulat exerce en effet un rôle que ne sont pas toujours capables de définir les individus rencontrés, malgré l'importance et la diversité de ses missions.

7. Voir la section 3.2.2.4, p. 171 ainsi que les questions posées en annexe C.6, p. 622.

Tableau 7.3 – Le centre C. Péguy, un point de repère pour les plus jeunes

ID	CITATIONS
0006 MD	“Le centre Charles Péguy, je voulais m’inscrire, et puis je l’ai jamais fait, parce que je crois que l’adhésion à l’époque, c’était 75 livres, et j’étais au ras des pâquerettes, j’avais pas 75 livres à mettre là-dedans.”
0019 GK	“Je suis allé au centre Charles Péguy – <i>Qu’est-ce que vous y recherchez ?</i> – Comme ça, pour savoir. Quand on arrive, ils vous expliquent, ils vous accueillent un petit peu. Ils rassurent, ils encadrent, ils aident à trouver un travail, ils donnent des pistes (...) Le premier endroit où j’ai travaillé, le chef était français. Vu qu’il passait par le centre Charles Péguy, il était français”
0024 WN	“J’ai contacté des associations françaises, le centre Charles Péguy.”
0004 WD	“N’importe quelle structure ? je vais penser au consulat de France, l’ambassade, même si je n’ai jamais eu affaire à eux, concrètement. Le centre Charles Péguy, aussi.”


Le recours au centre n’est pas conditionné à l’inscription consulaire. Assimilé à un centre social, il bénéficie d’une image moins formelle que le consulat, moins autoritaire que ne l’inspire l’ambassade, d’une image relativement jeune et secourable auprès des usagers. Sa fréquentation n’exclut pas les demandeurs d’emploi faisant le choix de ne pas s’inscrire au consulat pour continuer à percevoir leur allocation française (tableau 7.4). Cette tolérance par omission est susceptible de lui conférer une image bienveillante auprès des individus les plus précaires.

Tableau 7.4 – Faire face aux difficultés financières

ID	CITATIONS
0018 BH	“Entre nous j’ai un peu triché au début, parce que je touchais les Assedic, chômage, Pôle Emploi, ce qui m’a pas mal aidé, parce qu’au début j’ai pas mal galéré à trouver du boulot, la vie était chère. Ça m’a un peu aidé. Donc pour des raisons logiques qui font que si t’as le chômage et que tu te declares vivre à l’étranger, ça complique les choses... enfin t’as droit à trois mois à l’étranger avec Pôle Emploi, mais que trois mois. Moi je voulais pas prendre le risque de me retrouver en culotte courte. Donc j’ai attendu un peu plus longtemps avant d’arrêter mes Assedic. De vivre à Londres depuis assez longtemps, d’avoir une paye convenable et de ne pas avoir besoin de Pôle Emploi.”
0015 EH	“À ce moment-là, j’étais pas encore trop stressée de trouver, parce que je savais que j’avais mes droits au chômage, derrière.”
0021 DM	“Je sais qu’il y a pas mal de Français à une époque, et j’en connais, qui venaient en touchant le chômage de France, et qui venaient travailler à Londres, donc ils se signalaient pas à l’ambassade.”

Le Centre bénéficie surtout d'une image d'efficacité par l'aide qu'il apporte dans les démarches liées à l'installation. La représentation la plus courante à son égard est illustrée ainsi : “on arrive avec sa valise, on repart avec un *job* et un appartement” (tableau 7.5). À ce titre, il joue un rôle de ressource incontournable que les Français de Londres mobilisent et se transmettent de bouche à oreille.

Tableau 7.5 – Le centre C. Péguy, une aide à l'insertion professionnelle

ID	 CITATIONS
P. Connell	“Les gens arrivent, ils ont encore leur valise, ils y vont et dans la journée ils ont un logement, un job et des cours.”
0019 GK	“Il y a plein d'offres d'emploi, j'ai postulé à une offre pour faire la plongée, le mec m'a rappelé l'après-midi, je suis venu le soir, et le lendemain je commençais. Voilà, ça a pris cinq jours pour trouver un travail.”

Conjointement à la mention du centre C. Péguy, certains individus citent leur recours aux groupes de Français qu'ils ont rejoints sur Facebook.


7.1.1.3 *Les médias sociaux, une pratique partagée par les élus et les citoyens*

La plateforme de média social Facebook est un outil incontournable de l'insertion locale des expatriés, d'autant plus utilisée par les plus jeunes (tableau 7.6, p.434).

“Ils sont aussi très connectés, ils travaillent énormément sur les réseaux sociaux, beaucoup plus que les Français de France, je pense. C'est la seule façon pour nous de rester connectés.”

 P. Connell, déléguée consulaire, Londres

“Il y a plein de petits réseaux aussi, des réseaux numériques.”

 V. Cartoux, membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE LA VIE COURANTE

Il suffit d'inscrire “Londres” dans le moteur de recherche de groupes d'échange Facebook pour se rendre compte de la richesse de cette offre, certains groupes rassemblant plusieurs dizaines de milliers de membres.

Tableau 7.6 – La fréquentation des groupes Facebook, une pratique répandue

ID	CITATIONS
0004 WD	“Je suis sur des groupes sur les réseaux sociaux, des groupes d’expatriés qui ont le même genre d’expérience.”
0009 ND	“Il y a pas mal de groupes Facebook, par exemple « les Français de Londres » j’ai l’impression qu’il y a tous types de personnes sur ces groupes...”
0012 NFG	“Il y a le <i>Banana Pubcrawl</i> , ils postent beaucoup sur Facebook, ils organisent des <i>pubcrawls</i> * entre Français pour les nouveaux arrivants (...) je suis sur beaucoup de groupes Facebook, « le Cercle des Français », tout ça, et j’essaie de rencontrer des nouvelles personnes françaises, en particulier (...) il y a un effet de communauté. Sur le groupe Facebook « les Français à Londres » il y a des réductions pour les Français, on fête le 14 Juillet, tout ça.”
0017 CH	“[Au bout de quelques semaine] j’ai commencé à parler sur « le Cercle des Français » pour essayer de contacter des Français. Parce que j’avais pas le temps de me faire des amis autrement.”
0023 WN	“Il y a un groupe Facebook de français à Londres, ils organisent des soirées, donc je suis allée une ou deux fois à leurs soirées. C’est très pratique, quand quelqu’un arrive à Londres, souvent il cherche quelque chose qu’il y avait en France, les gens parfois sont un peu perdus, ils savent pas comment s’y prendre. Là on parle tous la même langue, c’est un peu rassurant, je trouve, pour ceux qui arrivent.”
0019 GK	“Il y a plein de groupes Facebook, de soirées, d’apéros, d’accueil aux nouveaux.”
0021 DM	“On a fait une fois en arrivant, il y a cinq-six ans, on avait rejoint un groupe Facebook, de Français à Londres. On avait fait ça pour trouver un appartement, et au final on a rencontré des gens qui sont devenus nos amis.”
0024 WN	“J’ai rejoint un groupe Facebook, « Français à Londres » je crois.”
0026 FO	“À l’origine j’ai rejoint un peu tous les groupes Facebook des Français à Londres avant de partir, quelques mois avant de déménager pour trouver un appartement, pour voir un peu l’ordre de grandeur en termes de prix, pour avoir une fourchette de prix, pour savoir un peu combien j’allais devoir dépenser pour le transport, le loyer, pour tous les types de taxes, pour les médecins, comment ça se passe. Du coup ces groupes là ça m’a aidée quand je suis arrivée à Londres, pour trouver mon loyer, d’ailleurs.”

* : version anglaise de “tournée des bars”

Compte tenu des modalités de recrutement des enquêtés⁸, il était attendu que l’échantillon interrogé soit marqué – du moins partiellement

8. Une partie des entretiens de terrain a été rendue possible par la diffusion d’un questionnaire, au moyen d’un échantillon de vecteurs médiatiques, dont certains groupes de cette plateforme. Voir la section 3.2.2.4, p. 171, tableau 3.15.

– par des pratiques de rassemblements virtuels ou physiques⁹. En effet, nous avons fait ce choix méthodologique au terme d’une phase exploratoire ayant permis de révéler la prégnance des usages numériques de ce type parmi les Français de l’étranger¹⁰.

Le plus intéressant au regard de ces pratiques concerne les profils de ces usagers : la majorité n’est pas inscrite au consulat. À l’échelle de l’éventail total des répondants à l’enquête par internet, les inscrits au consulat sont majoritaires (60 %), alors qu’à l’échelle des répondants londoniens (133 personnes), ce rapport est inversé (45 % d’inscrits). Il est probable que ces groupes concernent en majorité les plus jeunes expatriés, par ailleurs connus des pouvoirs publics pour leur réticence à l’inscription.

“Là, par exemple, hier on était avec des jeunes en réunion pour justement les inciter à participer à la vie civique, et il n’y en avait aucun qui était inscrit au consulat... (...) il suffit d’aller chez les étudiants français qui sont ici, ils ne sont pas inscrits. Et même il y en avait un, ça faisait cinq ans qu’il était là, il était toujours pas inscrit.”

☞ P. Connell, déléguée consulaire, Londres

À L’INTERSECTION DES PRATIQUES OFFICIELLES ET DU RÔLE DES ÉLUS

Certains de ces groupes sont fréquentés voire animés par des individus occupant des fonctions politiques.

L’un des enquêtés, déclarant avoir au début de son expatriation organisé des soirées entre Français¹¹, s’avère par ailleurs exercer un mandat de délégué consulaire et tenir le rôle d’administrateur du groupe visant à l’organisation des événements en question (figure 7.2, p. 436). Son nom a d’ailleurs été mentionné fortuitement par l’une des enquêtés en marge d’un entretien.

9. Aussitôt que les contacts établis sur la plateforme se matérialisent par une rencontre ou une interaction physique, la dichotomie virtuel/physique que nous mentionnions est invalidée et est donc à nuancer. En effet, pour les individus qui en témoignent, ces usages ne sont pas virtuels et s’inscrivent dans leurs usages matériels tout autant qu’une interaction avec les autorités consulaires. Ils ne constituent qu’un moyen d’obtenir des informations et d’établir par la voie francophone des contacts utiles.

10. Comme nous l’expliquons au chapitre 3, voir aussi la section 3.2.3.2, p. 180

11. Des *meetups*, plus précisément, conformément à l’usage britannique.

“On a monté des *meetups* de Français... je connais pas mal de Français, dont des élus, parce que je suis délégué consulaire. Donc je connais pas mal de gens... Aux soirées *London Calling* il y a à-peu-près une centaine de gens qui viennent par mois.”

🗨️ F. Boraschi, délégué consulaire, Londres

FIGURE 7.2 – Investissement d’un élu consulaire dans les pratiques sociales virtuelles et physiques



fb/groups/soireelondoncalling

Déléguée consulaire également et candidate aux élections législatives de 2017, P. Connell est à titre professionnel directrice d’un site internet – *FranceinLondon.com* – recensant les entreprises, marques et commerces français de Londres. Ce site est également représenté sur Facebook au moyen d’une page officielle qui relaie régulièrement les publications qu’émet par ailleurs P. Connell en son nom et dans le cadre de ses fonctions de représentation (figure 7.3, voir aussi la figure 7.6, p. 441).

V. Cartoux, l’une des représentantes de la circonscription auprès de l’AFE¹² est également l’administratrice d’un groupe relatif à la division britannique de l’association UFE. Très active par ce biais, elle est l’un des seuls utilisateurs à être autorisés à la publication d’informations sur cette page, conformément aux paramètres déterminés par les administrateurs.

12. Groupe ADCI

FIGURE 7.3 – Intersection des multiples activités de P. Connell sur Facebook : partage d'une publication relative à son activité d'élue par le biais de la page officielle de la société qu'elle dirige



Ceci fait de cette page un vecteur de communication dont elle maîtrise exclusivement le contenu.

Cet investissement des élus sur les médias sociaux – et comme nous l'avons auparavant amplement constaté au sujet de Twitter – témoigne de la conscience qu'ils ont de la force de cet outil comme vecteur de communication au sein de la population française de Londres, supplantant même parfois les canaux officiels. Le remplacement par les autorités de la MFE par la page "Pégase" en 2014 s'inscrit dans cette utilisation des médias sociaux par les pouvoirs publics¹³.

13. Voir la section 3.2.3, p. 176

DES SUPPORTS DE PRATIQUES ET D'ÉVÉNEMENTS : COMMENT LES PRATIQUES VIRTUELLES PERCOLENT DANS LA RÉALITÉ

La valeur citoyenne que nous accordons aux groupes initiés par l'intermédiaire de Facebook réside dans leur portée identitaire (PAPACHARISSI, 2009) et dans l'animation sociale qu'ils proposent, tout en étant issus d'une certaine spontanéité, sinon en marge du périmètre de l'action publique.

La nature récréative des activités proposées, conjuguée au facteur identitaire sur lequel reposent ces groupes sociaux les conduit à organiser des événements entre Français mais aussi des événements à teneur francophile, valorisant des pratiques perçues comme typiquement françaises, le plus souvent gastronomiques. Exemple emblématique de ces pratiques sociales, la succession des matchs de la coupe du monde de football en 2018 a vu la ferveur croissante de la population française de Londres s'exprimer dans l'espace public, atteignant un paroxysme au cœur de Londres, à *Picadilly Circus* juste après la victoire française, le 15 juillet 2018 (figure 7.4, p. 439).

La célébration du 14 juillet chaque année est elle aussi l'occasion pour les groupes français – au sens large cette fois-ci – de se réunir autour de thématiques françaises, du drapeau tricolore, sur un modèle davantage semblable à celui du 4 juillet américain que des usages français quant à la célébration de la fête nationale (figure 7.5).

Initiateurs d'une activité sociale relativement riche, de sorties, d'événements festifs, ces groupes d'échange semblent favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance par la réalisation de pratiques communes régulières et la valorisation d'une certaine homogénéité sociale. Certains individus rencontrés déclarent ne pas s'identifier à ces groupes sociaux et s'en écarter pour cette raison. Les motifs invoqués reposent sur l'âge, les centres d'intérêts, les sujets abordés couramment, certains aspects socio-professionnels – parfois caricaturaux – ou la nature des activités proposées (tableau 7.7, p. 440).

L'existence de ces groupes désignés par la nationalité et le lieu de résidence de leurs membres est également susceptible de receler une valeur performative en contribuant au tissage de liens sociaux, amicaux, éventuellement plus approfondis et en aboutissant à la constitution de réseaux d'amis d'une même nationalité et sur un même lieu de résidence. Dès lors,

FIGURE 7.4 – Célébration de la victoire de la Coupe du Monde de la FIFA
à *Picadilly Circus*, le 15/07/18



Crédit photo : E. Hadoux, 2018

Note : La banane gonflable que l'on voit sur la photo est l'accessoire emblématique du groupe « Banana Pubcrawl » auquel faisait référence l'une des enquêtées (tableau 7.6, p. 434). Le groupe est connu des Français pour ses déambulations festives dans les rues londoniennes.

la communauté existe par ces liens et les activités qui l'animent davantage que par le biais de la plateforme (BOYD et ELLISON, 2007).

En dehors de toute interaction récréative, ces groupes sont également l'espace d'échanges pratiques que nous avons évoqués précédemment et qui concernent des réalités matérielles comme les modalités d'emménagement, les démarches administratives diverses, les modalités bancaires, *etc.* Les annonces de logement – courantes parmi ces groupes – et la pratique extrêmement répandue de la colocation – le plus souvent pour des raisons financières – contribuent également à sceller des partenariats résidentiels

FIGURE 7.5 – Événement organisé pour le 14 juillet par le groupe “Les Français de Londres”



[f/lesfrancaisdelondresmeetings](https://www.facebook.com/lesfrancaisdelondresmeetings)

Tableau 7.7 – La fréquentation des Français par facebook, un marqueur social

ID	CITATIONS
0002 GC	“[Ceux qui fréquentent ces <i>meetups</i> sont] plutôt jeunes, plutôt plus jeunes que moi (...) les gens de mon âge, ils y vont plus trop.”
0006 MD	“La plupart des gens avec lesquels j’ai interagi [sur ces groupes], c’était malheureusement – c’est hyper dans le jugement, ce que je vais dire, mais – c’était en grande majorité des <i>cassos</i> . Des gens qui n’ont aucune éducation, vachement dans l’embrouille, genre trafic de cigarettes, des trucs comme ça, les magouilles... des gens pas trop intéressants, pas trop fréquentables.”
0012 NFG	“[Ces événements] j’y suis jamais allée, mais je reçois toujours des invitations, toutes les semaines, à peu près. Mais bon, c’est un peu juvénile, un peu des gens qui sortent de chez papa-maman...”
0013 NG	“J’ai un peu fréquenté les groupes Facebook, « les Français à Londres », etc. Ça m’a vite énervée, parce que les gens se plaignaient tout le temps, ça me soulait un peu. Moi je pars du principe que si tu pars à l’étranger, tu t’adaptes... et ils sont toujours en train de se plaindre, donc j’ai un peu laissé tomber.”

Autres exemples en annexe B.25

qui matérialisent d’autant plus ces liens créés par l’intermédiaire d’outils numériques (figure 7.7).

FIGURE 7.6 – Événement organisé pour le 14 juillet
par France in London et Ricard



Source : franceinlondon.com

“Ricard will be hosting the Ricard Pétanque Garden Party at the Chelsea Physic Garden on Saturday 14th July to celebrate Bastille Day. Guests will be invited to play France’s most traditional sport, Pétanque; a form of boules, as well as enjoy Ricard cocktails and a gourmet French BBQ, amongst other highlights. The party will bring to life the charming atmosphere of the South of France (...) The dress code for the party will be « French vintage » and guests will be encouraged to don their finest dandy blazers and pantaloons.”

FIGURE 7.7 – Annonce diffusée par le biais du groupe
« Le Cercle des Français à Londres »

 **A [redacted] ▶ LE CERCLE DES FRANCAIS A LONDRES** ...
2019/2020
4 h · 🌐

Bonjour à tous,

Je suis actuellement à la recherche d'un emploi à Londres. Je suis arrivée depuis 2 mois mais je n'ai toujours pas trouvé d'emploi. Du coup vous savez où je peux trouver un emploi rapidement ? Car sinon je serai contrainte de retourner à Marseille 😞 merci par avance

12 commentaires

 J'aime  Commenter

 /groups/londresbonsplans/

7.1.2 *Une population différenciée confrontée à des enjeux sociaux et professionnels*

Après voir mis en valeur la portée sociale de ces outils, de ces acteurs et l'émergence de ces pratiques, nous trouvons pertinent d'y apporter un regard nuancé quant aux différenciations sociales qui traversent la population française de Londres. L'essor de l'arrivée de Français dans la capitale au cours des années 1990 a favorisé l'installation d'une population nombreuse, qui s'est ancrée avec le temps et a subi des renouvellements. L'acceptation contemporaine de l'expatriation concerne des marqueurs sociaux différents, plus divers et repose sur des pratiques que l'on suppose différentes de celles qui avaient cours dans les années 1990. La mondialisation, en recomposant les marqueurs sociaux de l'expatriation, se traduit par la diversification des pratiques propres aux Français de Londres, que ce soit dans le domaine personnel ou professionnel.

7.1.2.1 *La perspective d'un essor professionnel*

Les pratiques que nous avons révélées (la fréquentation du Dispensaire Français, du centre Charles Péguy – en tant que demandeur d'emploi ou de logement) ou l'utilisation de groupes Facebook concernent avant tout les individus les plus jeunes et les plus précaires.

Ces pratiques demeurent en marge du discours public sur l'expatriation. La reconnaissance dont bénéficie le centre Charles Péguy de la part des autorités consulaires n'en fait pour autant pas l'organe d'une stratégie politique à l'égard des jeunes expatriés exposés à la précarité. Les élus ne relaient que rarement les situations auxquelles ces citoyens font face et qui ne les sollicitent que rarement, ignorant parfois jusqu'à l'existence d'un système de représentation pour les Français de l'étranger. La poursuite du droit de vote, par le biais de la procuration accordée aux familles, constitue une alternative au vote direct, particulièrement adapté à un contexte d'expatriation courte, transitoire, n'ayant pas vocation à un quelconque ancrage local. Les jeunes expatriés sont souvent résumés par une image de jeunes actifs incités à l'expatriation par les Grandes Écoles, notamment par le biais des VIE, comme en témoigne une partie de cet ensemble d'enquête (tableau 7.8).

Tableau 7.8 – Une expatriation jeune et qualifiée

ID	CITATIONS
0014 BH	“J’ai fait une prépa littéraire à Henri IV, ensuite je suis entré à Sciences Po (...) [j’ai fait] un double master entre Sciences Po et la LSE – la <i>London School of Economics</i> – en Affaires Européennes. La première année du master était à Sciences Po, la deuxième était à Londres, à la LSE. C’est pour ça que je suis venu ici à la base. J’ai vraiment adoré la ville, je me suis dit que ce serait super de commencer à bosser ici. Donc j’ai commencé à chercher un travail, j’ai trouvé assez rapidement en régulation financière, dans la <i>Financial Services Authority</i> .”
0015 EH	“Je suis en VIE (...) Je suis <i>country manager</i> pour la société pour laquelle je travaillais en France et je suis partie ouvrir une filiale en Angleterre.”
0026 FO	“J’ai décidé de partir à Londres faire ma dernière année d’étude, mon MBA en <i>digital marketing</i> et <i>social media</i> (...) j’ai fini par trouver un travail, dans le groupe Publicis, à Londres.”

La mondialisation a pourtant permis, par la simplification des transports et par la densification des échanges et des communications, une re-composition sociale de l’expatriation française¹⁴. Elle a de ce fait favorisé l’exposition d’une génération s’estimant victime de la crise financière sur le plan professionnel, à des alternatives économiques perçues comme porteuses d’opportunités, au seul prix de l’expatriation. Ces représentations sont courantes dans la presse magazine¹⁵, et véhiculent un imaginaire idéalisé de l’expatriation comme source de possibilités, d’ascension sociale et d’enrichissement culturel (BRENNETOT, 2009).

Comme nous l’avons évoqué précédemment, le fait de ne pas s’inscrire au registre consulaire est parfois justifié au motif de la conservation de l’Allocation chômage d’Aide au Retour à l’Emploi (ARE) française (tableau 7.4, p. 432). Nous ne considérons pas le caractère légal de cette pratique mais ce qu’elle traduit. Les individus témoignant de cette pratique sont susceptibles d’avoir choisi de s’expatrier afin de trouver un emploi à l’étranger après une recherche infructueuse en France. On note d’ailleurs qu’à l’échelle de l’échantillon, les plus jeunes expatriés sont nombreux à relier leur décision migratoire à une perspective d’insertion professionnelle.

“Il y a de plus en plus de jeunes qui arrivent. Ils savent que quand ils arrivent ici, le chômage est à 4,2 %, c’est presque le plein emploi. Ils savent que quand ils arrivent ils trouvent quelque chose.”

☞ P. Connell, déléguée consulaire, Londres

14. Voir la section 1.2.1, p. 29

15. Voir aussi la section 2.1.2.2, p. 68.

La question de l'ARE intervient donc pleinement à ce niveau et permet de mettre en lumière les paradoxes qui traversent la pratique de l'expatriation comme opportunité professionnelle. Le motif indiqué par les individus qui réfèrent à cette pratique (en déclarant en avoir connaissance, rarement à titre personnel) est le suivant : l'accès à l'emploi est plus rapide et plus facile au Royaume-Uni qu'en France, toutefois la perte d'emploi l'est tout autant. Cette logique révèle une conscience des bénéfices que représente le système français, notamment en termes de protection conférée par le droit du travail et le versement de l'ARE. Elle révèle également la conscience des inconvénients inhérents à la fluidité du marché du travail britannique, qui constitue par ailleurs un facteur d'attractivité pour un certain nombre d'individus.

Le témoignage d'une répondante – devenue chef d'entreprise suite à l'expatriation de son mari – permet d'illustrer cette comparaison entre les systèmes britannique et français du point de vue d'un dirigeant, potentiel employeur de salariés français et britanniques selon deux appareils législatifs différents. L'enquêtée a en effet procédé à la création de son entreprise dans le domaine de la joaillerie et de la création de bijoux artisanaux au Royaume-Uni sous le régime local avant de créer une filiale française, située à Paris et relevant du droit français. Elle établit cette comparaison au désavantage du système français, qu'elle dit alourdi par les procédures administratives.

“J'avais imprimé les déclarations de TVA française et anglaise, j'ai trois salariés en France, j'en ai vingt en Angleterre, c'est une vraie blague... Vous regardez les deux, les contrats de travail c'est pareil, c'est une ou deux pages en Angleterre, c'est dix pages en France.”

☺ 0025 CN

Cette représentation à l'égard du système français trouve d'ailleurs un écho dans le discours d'individus plus jeunes, au début de leur expatriation, ne témoignant par ailleurs d'aucune expérience entrepreneuriale factuelle (voir le tableau 6.19, p. 394).

7.1.2.2 *La création d'entreprise, un mode d'insertion sociale et institutionnelle*

Cet échantillon comprend les témoignages de chefs d'entreprise relatant une variété d'expériences entrepreneuriales. Que ce soit par la reprise d'une entreprise préexistante, par un processus de création dans le cadre d'un

suiwi de conjoint, d'une création d'entreprise comme premier emploi ou de l'encadrement d'une activité individuelle par un statut d'auto-entrepreneur, ces parcours sont illustrés par quatre femmes aux profils hétérogènes (tableaux 7.9, et 7.10, p. 447).

Tableau 7.9 – Des processus entrepreneuriaux immergés dans le système local

ID	CITATIONS
0007 QD	“Je suis arrivée ici, j'avais 20 ans (...) je suis entrée dans une société qui s'appelle Unilever (...) c'était en 82, et ça m'a permis de monter les échelons dans le marketing, je suis passée chez Revlon, après je suis passée en agence (...) J'ai monté ma première société en 95. [La société que je dirige actuellement] a été créée en 98.”
0006 MD	“Dans ma branche, c'est très difficile de se faire une place quand on démarre. C'était soit Bordeaux (je suis de Bordeaux à la base), soit Paris. Il y avait pas tellement d'autres options en termes de villes où tu pouvais trouver du travail (...) Donc il y a trois ans j'ai déménagé à Londres (...) Et il y a donc un an, maintenant, j'ai décidé que je travaillerais à mon compte, et donc maintenant je travaille à mon compte.”
0004 WD	“J'ai commencé à travailler dans la restauration, comme beaucoup de Français qui viennent s'installer pour ensuite reprendre mon projet premier, qui était de travailler dans l'enseignement, mais dans le privé (...) J'ai monté mon entreprise de tutorat, un peu comme <i>Acadomia</i> , en 2009. Pour enseigner ma matière et aussi recruter d'autres tuteurs. – <i>Et est-ce que vous vous êtes appuyée sur des opérateurs français pour le montage de votre entreprise ?</i> – Absolument pas. Une entreprise d'ici, enfin une <i>limited company</i> , en une heure top chrono c'est fait, donc c'est extrêmement rapide, très peu de contraintes administratives, donc non, pas besoin d'aide. Juste quelques sites Internet, pour savoir comment ça fonctionnait, et se lancer dans l'aventure.”

Les témoignages rapportent deux types d'expériences, celles d'entrepreneuses ayant eu recours aux dispositifs d'accompagnement français pour le développement de leur entreprise, qui s'inscrivent dans un dispositif français (tableau 7.10, p. 447), et celles d'entrepreneuses ayant au contraire cherché à s'en affranchir, jugeant que le système français ne convenait pas à leur projet entrepreneurial, trop contraignant administrativement (tableau 7.9, figure 7.8).

Exposées à des enjeux qui dépassent leur vie courante, ces entrepreneuses ont été amenées à effectuer des démarches administratives, se renseigner sur les aides et les soutiens dont elles pouvaient bénéficier, tant du côté britannique que du côté français. Nous les considérons donc plus au fait que la moyenne des procédures en vigueur. Les enquêtées en question sont d'ailleurs toutes inscrites au consulat et sur la LEC.

FIGURE 7.8 – Des représentations négatives à l'égard du modèle français (2/2)



▮ N. Eyraud, 2019, *Croquis d'Angleterre*

En termes de relations administratives à l'État français, on distingue toutefois celles qui mobilisent les institutions françaises comme ressources et celles qui s'en affranchissent voire s'en distancent.

L'entrepreneuse que nous évoquions un peu plus tôt est issue d'une école de commerce, et a été amenée à résider à Londres suite à l'expatriation de son mari, ingénieur dans la finance. Sa création d'entreprise résulte des compétences professionnelles que lui confèrent sa formation, et du parti qu'elle a tiré de sa situation personnelle, profitant de sa qualité d'expatriée à titre familial pour entamer ce processus entrepreneurial. Parmi les pratiques dont elle témoigne, elle semble dotée d'un réseau professionnel et institutionnel au sein duquel l'ambassade tient un rôle important voire central. Alors que certains individus mentionnent l'ambassade par abus de langage, désignant en réalité le consulat, cette enquêtée s'avère coutumière des événements organisés par l'ambassadrice et la députée de l'époque, A. Lemaire. Elle bénéficie donc d'une profonde intégration dans le système des acteurs du développement français à l'étranger. Elle mentionne d'ailleurs la force des liens qui la rattachent à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le rôle que l'organisme a joué dans la promotion de son entreprise et son développement en France. Les liens qu'elle entretient avec son ancienne école de commerce – l'École Des Hautes Études Commerciales (EDHEC) – traduisent également une capacité à la mobilisation de partenariats et de

Tableau 7.10 – Des processus entrepreneuriaux accompagnés par les institutions françaises

ID	CITATIONS
0022 JM	<p>“J’ai trouvé un job dans cette librairie. J’y ai bossé et j’ai racheté au bout d’un an (...) au moment de la reprise de la librairie (...) elle faisait la moitié de sa surface il y a encore deux ans, et elle vient de doubler de volume. (...) Je m’étais mise dans une association d’entrepreneurs français. À partir de ça j’ai rencontré pas mal de gens. On se retrouvait pas parce qu’on était français, mais surtout parce qu’on avait les mêmes problématiques d’entrepreneuriat (...) j’ai un pied en France à Paris au Centre National du Livre (CNL). J’ai un pied dans une association qui s’appelle l’Association Internationale des Libraires Francophones (AILF). Donc tout ça, je vois que ça accompagne, que c’est là pour les Français de l’étranger, pour les Libraires de l’étranger, en tout cas. Donc en ça je me sens accompagnée (...) C’est comme si j’avais un syndicat de métier ici (...) le CNL m’accompagne pas mal aussi (...) si je veux monter des partenariats avec des libraires français, ou si je veux développer des trucs avec la France, je sais où frapper. Et je pense même que j’ai déjà eu des subventions faites pour les libraires à l’étranger (...)”</p>
0025 CN	<p>“Je suis entrepreneur, j’ai créé une société qui fait des bijoux en ligne, gravés à la main, et j’ai lancé ça il y a neuf ans (...) J’ai commencé comme chef de secteur, commerciale, pour Danone à Aix en Provence, après je suis allée au siège de Danone (...) Mon mari avait l’opportunité avec sa boîte de venir à Londres (...) après avoir eu mon deuxième enfant ici (...) j’ai décidé d’arrêter de travailler et je me suis lancée dans l’entrepreneuriat à ce moment-là, comme pas mal de femmes qui ont des enfants et qui repensent leur vie professionnelle. J’avais pas imaginé que je serais entrepreneuse. Et petit à petit la boîte à grossi. On est 23 dans la société : vingt à Londres et trois depuis peu à Paris.”</p>

liens stratégiques. Rentrée en France depuis, elle s’est vue remettre en 2017, peu après notre entretien, un *Queen’s Award for Enterprises* par la Reine Elisabeth II dans la catégorie Commerce International¹⁶ (figure 7.9).

Le parcours de cette entrepreneuse traduit une intégration multiple aux divers réseaux de soutien dont peuvent bénéficier les entreprises françaises à l’étranger, à la fois dans le réseau britannique local et dans le réseau consulaire et diplomatique français. Elle fait référence à des réseaux divers comme celui des “*mompreneuses*”¹⁷ françaises de Londres, auprès du-

16. Les *Queen’s Awards for Enterprise* sont remis chaque année depuis 1966, par la Reine Elisabeth II, sur recommandation du Premier Ministre. Il existe trois catégories de prix : “Commerce International”, “Innovation”, “Développement durable”. Le prix du commerce international est décerné sur critères financiers “à une entreprise dont le chiffre d’affaires à l’exportation montre une progression constante pendant au moins trois ans. Ce chiffre d’affaires doit se situer à un niveau très supérieur à celui des entreprises de son secteur d’activité, à taille égale”. Source : Wikipédia, *Queen’s Awards for Enterprise*, consulté le 15/11/19.

17. Dans le cas de l’expatriation, ce terme désigne les femmes, conjoints d’expatriés, qui s’engagent dans un processus entrepreneurial pour pallier une inactivité profession-

FIGURE 7.9 – Remise du *Queen’s Award for Enterprises* à une entrepreneuse française en 2017



Source :  [anonymisé]

quel elle a trouvé le soutien nécessaire au démarrage de son activité, celui des anciens élèves de l’EDHEC ou encore un club d’entrepreneurs nommé *French Connect*, rassemblant régulièrement plus d’une centaine d’entrepreneurs français à Londres lors d’événements sociaux organisés avec le parrainage du label *French Tech*¹⁸ (tableau 7.11). La liste de ces acteurs révèle un réseau dense mis à la disposition des entrepreneurs français à l’étranger, tant que ceux-ci sont en mesure de les mobiliser.

Témoignant d’un profil similaire à certains égards, la directrice de la librairie La Page bénéficie elle aussi d’un solide soutien institutionnel. Devenue directrice de l’établissement après y avoir été employée, la chef d’entreprise se déclare intégrée au réseau professionnel des libraires francophones incarné par l’AILF et le CNL. Elle rapporte y être d’ailleurs clairement identifiée comme étant la directrice de la plus ancienne librairie française de Londres.

nelle faisant suite à leur expatriation. La contraction de “*mom*” et “entrepreneuse” souligne le caractère genré de cette pratique, plus féminine que masculine.

18. Label français visant à mettre en réseau les *start ups* françaises à plusieurs échelles, notamment au sein de *hubs* situés dans les grandes villes de France et du monde.

Tableau 7.11 – Un développement international accompagné par divers acteurs

ACTEURS CITÉS	RÔLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE
Réseau des “ <i>mompreneuses</i> ”	Réseau amical de mères au foyer qui se lancent dans l'entrepreneuriat, aide au démarrage de l'activité, organisation de ventes, marchés de créateurs, <i>etc.</i>
K. Middleton	La Duchesse de Cambridge est photographiée avec un bijou de la marque qui lui a été directement offert par l'entreprise : publicité, renommée nationale, développement de l'activité locale, rayonnement
CCI	Recommandation pour un reportage sur France 2, puis développement du site internet, et d'une clientèle en France. A débouché sur l'ouverture de la filiale française. Création d'emplois en France. Dimension internationale de l'entreprise (inscription “London–Paris” sur le logo). Prix de l'entrepreneur de l'année : sceau de qualité, gain en visibilité
EDHEC	Mise en relation avec Business France, remise du prix de l'entrepreneuriat, parrainage de la promotion de 3 ^{ème} cycle “Entreprendre”, organisation de voyages d'étudiants chaque année à Londres pour des rencontres avec les entrepreneurs français
Business France	Mise à disposition des locaux de l'agence pour l'organisation de la journée d'échange, aide au lancement de la filiale française, mise en relation avec Paris & Co
Paris & Co	Incubateur de <i>start up</i> sur le territoire parisien et francilien
French Connect	Club d'entrepreneurs dans le domaine de la <i>tech</i> , organisation d'événements entre entrepreneurs, intégration du hub de <i>start up</i> londoniennes au label <i>French Tech</i> , organisation d'événements autour d'A. Lemaire*, mise en relations avec d'autres entreprises similaires et des acteurs du rayonnement français à l'étranger (<i>think tank</i> , <i>start up</i> , footballeurs)
A. Lemaire	Contacts réguliers avec les entrepreneurs français à Londres en tant que Secrétaire d'État au Numérique
Ambassade	Organisation de conférences et d'événements sociaux d'entrepreneuses au sein de l'Ambassade

🗨️ 0025 CN

À ce titre de librairie française de Londres, elle précise avoir conscience d'occuper une place primordiale dans le réseau culturel francophone local et dans le rayonnement français à l'étranger, tant auprès des locaux que des Français. Elle désigne la culture comme un vecteur d'influence encouragé par le réseau des acteurs qui y participent. La librairie est située à *South Kensington*, en face de l'Institut Français dans une rue voisine de celles de l'ambassade, du consulat et du Lycée Charles de Gaulle. Dans ce périmètre restreint se côtoient donc les principaux acteurs de l'action

culturelle française, incarnée par des acteurs publics et privés interagissant dans un objectif commun (figure 7.1, p. 427).

Sur le plan social, la directrice de la librairie témoigne de la conscience de jouer un rôle qui dépasse le seul cadre commercial de son activité. Intrinsèquement liée au Lycée Français et à la communauté qui s’y réunit, l’entreprise semble jouer un véritable rôle social.

“Considérez-vous que votre entreprise joue un rôle dans le système français de Londres ?

– Énorme, énorme. C’est le café du commerce. [il y a] une vraie communauté de gens dans la librairie, il y a un truc très communautaire. Et même familial. Quand je dis « café du commerce »... on partage beaucoup de trucs dans une librairie (...) Ça génère vachement de lien social.”

☺ 0022 JM

Ces deux profils d’enquêtées ont des similitudes : d’âges comparables, expatriées pour des raisons similaires depuis des périodes équivalentes, et ayant toutes deux suivi une formation supérieure en commerce et communication. D’autres parcours, d’autres profils, marqués par des caractéristiques différentes témoignent d’un ancrage institutionnel bien plus faible, en affranchissement des procédures françaises, jugées excessivement complexes (tableau 7.9, p. 445).

Les deux autres exemples que nous mobilisons pour illustrer ces différents rapports aux institutions lors d’une création d’entreprise à l’étranger sont respectivement professeure particulière de français et graphiste consultante en marketing. Toutes deux ont créé leur entreprise sous statut britannique et n’ont jamais eu le moindre recours aux opérateurs français. Si la première mobilise la population gravitant autour du Lycée Français Charles de Gaulle pour la constitution de sa clientèle, la deuxième déclare éviter tout contrat avec des entreprises françaises de Londres après avoir subi des déconvenues qu’elle attribue directement à la nationalité des clients concernés.

Les deux enquêtées déclarent n’avoir aucune connaissance des procédures de soutien aux entrepreneurs français de la part des pouvoirs publics et ne pas en éprouver le besoin, voire même chercher à s’en écarter.

“As-tu cherché le soutien d’un organisme français dans ton processus de création d’entreprise ?

– Non, non, pas du tout.

– *Par volonté ou par absence de besoin ?*

– Presque volontairement, je crois. Dans le sens où la manière de voir, le système de pensée économique à la française ne me convient pas, en fait. Donc je voulais justement chercher à trouver de l’aide au niveau britannique et local.”

🗨 0006 MD

Les pratiques émergeant des usages contemporains témoignent de cette recomposition de l’expatriation qui se dessinait déjà dans les représentations citoyennes (chapitre 6). Certaines de ces pratiques, directement permises par la mondialisation et le contexte néo-libéral britannique, sont prises en comptes, soutenues, encouragées et facilitées par les pouvoirs publics, comme le montre l’exemple de certaines entreprises françaises intégrées au réseau institutionnel du développement de l’influence et du commerce français à l’étranger. Ces pratiques ne sont pas intrinsèquement émergentes mais s’appuient sur des outils récemment développés et qui accompagnent les évolutions récentes de l’émigration française. Elles traduisent aussi une image complexe de la population française de Londres, dont les pouvoirs publics semblent ne pas tenir compte et qui ne bénéficient que d’un faible accompagnement sans pour autant manifester une pleine aisance dans son intégration au contexte local.

Incontournable parmi les familles françaises, la question de l’enseignement en français, de la transmission linguistique et culturelle fait en revanche l’objet d’un investissement public supérieur en termes institutionnels. La situation londonienne est marquée par des conditions particulières sur ce plan. Londres est le théâtre d’un dispositif exclusif de coopération entre acteurs, demandeurs et opérateurs d’enseignement français, à tous niveaux institutionnels, du public à l’associatif en passant par le privé et les usagers des établissements scolaires. Inscrit au sein d’un système multiscalair dépassant les frontières du Grand Londres, le Plan École se déploie par le biais des citoyens et des représentants élus sur tout le territoire britannique.

7.2 UN PROJET HYBRIDE DE COOPÉRATION MULTISCALEAIRE : LE PLAN ÉCOLE

Au-delà de ces pratiques émergentes que nous avons évoquées, certaines actions émergent d'une coopération d'acteurs à différents niveaux (privé, public, individuel, collectif, institutionnel, associatif) où cadres et citoyens œuvrent conjointement à la résolution de problématiques locales. C'est le cas du réseau scolaire londonien, fortement saturé et dont les usagers – et surtout ceux qui en étaient écartés par manque de place ou de moyens financiers – ont pu interpeller les pouvoirs publics qui ont, à leur tour, permis la mise en place d'un dispositif d'action. Ce dispositif, le Plan École, fut initié à Londres puis rapidement étendu à l'échelle du pays, après que les pouvoirs publics ont constaté la complexité de la situation à l'échelle urbaine et nationale. Cet exemple permet d'envisager les solutions apportées par les élus dans le règlement de la crise globale que subit l'enseignement français à l'étranger¹⁹ et à laquelle l'État semble répondre par un désengagement.

7.2.1 *Une situation inédite dans un contexte concurrentiel pour l'offre française*

Souffrant à la fois d'un phénomène de polarisation et d'une insuffisante capacité d'accueil, le réseau des établissements scolaires exprime des inégalités d'accès au service public à différentes échelles. Si les pays qui ne proposent aucune offre d'enseignement français à l'étranger sont rares²⁰ et si l'on suppose que la demande y serait extrêmement faible, les nombreux pays qui accueillent au moins deux établissements scolaires proposent des offres d'enseignement profondément différenciées sur le plan territorial.

De même, alors qu'il existe d'importantes différences entre pays, on retrouve ces mêmes disparités à l'échelon infranational. Alors qu'à l'échelle internationale ces disparités n'ont que peu d'effet sur la concurrence spatiale (nous considérons que les Français concernés ne scolarisent pas leurs enfants dans un pays différent de celui où ils résident), les contrastes infranationaux sont de probables facteurs d'inégalités au sein des populations

19. Voir la section 5.2.4, p. 334.

20. Voir la figure 5.19, p. 314.

françaises d'un même pays, selon leurs villes de résidence, lorsque ces populations sont implantées en proportions importantes en différents lieux.

En réalité il n'existe véritablement de situation de concurrence²¹ (ou de monopole) qu'entre établissements proposant la même offre. C'est le cas du Royaume-Uni où se joue une situation inédite, qui s'illustre par une offre particulièrement élevée, concentrée dans la capitale, et confrontée à une demande plus forte encore. Le réseau scolaire local a connu une récente expansion en termes de nombre de places, qui permet à peine aux établissements de répondre à la demande. À l'échelle du pays, l'offre est marquée par une forte asymétrie entre capitale et province : seuls deux établissements sont implantés sur le reste du territoire britannique.

7.2.1.1 *Des établissements sous pression*

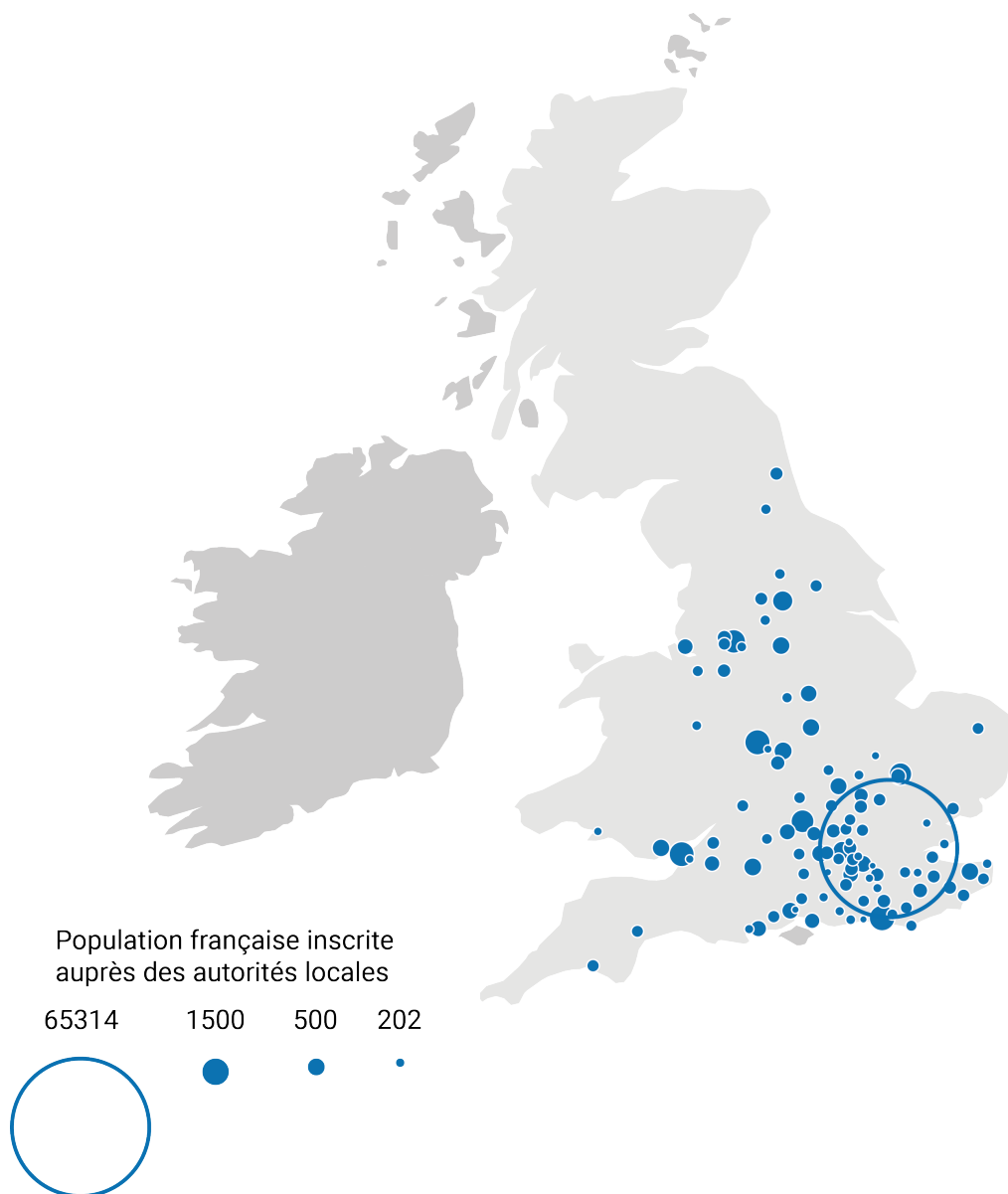
La concentration de la population dans la capitale demeure attendue au regard du rayonnement international de Londres comme ville mondiale et de son attractivité (BAILONI, 2011b, 2012). Sur le plan scolaire, cette hypercéphalie se traduit dans la répartition des établissements du réseau AEFÉ. Les établissements français du territoire sont à la fois particulièrement nombreux et inégalement répartis sur le territoire. Alors que les Français du Royaume-Uni sont nombreux et constituent l'une des plus nombreuses communautés de Français implantés dans un même pays, la répartition de la population à l'échelle du pays est, elle-aussi, extrêmement déséquilibrée (figure 7.10, p. 454).

Une écrasante majorité de la population française réside en effet dans le quart sud-est du pays, et plus de la moitié de la population totale réside dans la région du *Greater London*²². En toute logique, l'offre d'enseignement est concentrée à Londres, où sont situés 12 des 14 établissements français du Royaume-Uni.

21. En l'occurrence, du point de vue des familles, la transposabilité de l'offre s'applique principalement aux niveaux proposés. Il n'y aurait aucun sens à estimer une concurrence au sein d'un territoire où ne coexistent qu'une école primaire, un collège et un lycée, quels que soient leurs statuts. Les EGD proposent de manière générale des cursus continus où toutes les classes sont remplies et disponibles. Les établissements les plus isolés sont parfois confrontés à des discontinuités et ne peuvent ouvrir tous leurs niveaux, par manque d'effectif. Voir également les cartes de répartition des établissements par statuts et niveaux d'enseignements en annexe A.1, p. 571 à p. 574

22. Source : UK Census, 2011

FIGURE 7.10 – Répartition en Angleterre et au Pays de Galles de la population née en France inscrite auprès des autorités locales



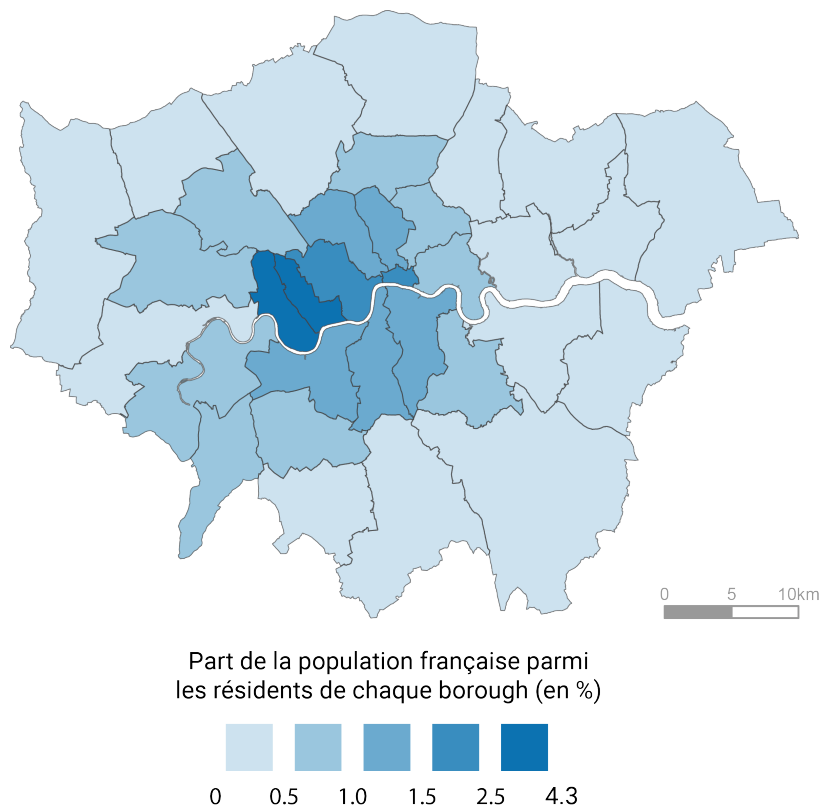
Source des données : UK Census, 2011

Cependant, les deux autres établissements scolaires rattachés à l'AEFE sont implantés dans des villes peu importantes ne correspondant pas à des foyers notables de population françaises. Les écoles de Bristol (Angleterre) et d'Aberdeen (Écosse) n'ont aucun équivalent à Manchester, Birmingham ou encore Édimbourg, villes bien plus importantes²³.

23. Bristol et Aberdeen figurent aux 8^{ème} et 29^{ème} places du classement des villes Britanniques en termes de populations communales

L'absence de données ouvertes et détaillées des inscriptions consulaires nous empêchent de connaître précisément la répartition de la population française au Royaume-Uni à l'échelon des villes. En revanche, les données du dernier recensement britannique, effectué en 2011²⁴ donnent une indication statistique sur la répartition de la population résidente par pays de naissance. En 2011, le nombre de résidents au Royaume-Uni déclarant être nés en France atteignait plus de 110 000 personnes sur l'ensemble du territoire, dont environ 60 % dans la région du *Greater London*, au sein de laquelle les trois quarts résidaient dans les *boroughs* centraux de la capitale, les plus chers en termes fonciers (cartes 7.10 et 7.11).

FIGURE 7.11 – Part de la population française parmi la population totale dans les boroughs du *Greater London*



Source des données : UK Census, 2011

Le statut de l'école d'Aberdeen nous renseigne un peu plus sur les modalités de création de tels établissements. Celui-ci se nomme véritablement "École d'entreprise Total" et accueille 80 élèves dont 75 Français selon une distribution générationnelle discontinue (en 2018, seuls 11 niveaux sur 15

24. Les recensements britanniques étant décennaux, le prochain est prévu en 2021.

étaient ouverts²⁵). La création de cet établissement résulte de la découverte de gisements de pétrole et de gaz en mer du Nord à laquelle a succédé l'établissement d'un site Total ayant lui même suscité l'installation d'une population française expatriée sous contrat. Dans les années 1970, la création de l'école fait suite à l'accord souscrit entre Total et la MLF pour l'accompagnement des familles des salariés. L'école de Bristol, quant à elle, n'accueillait que 22 élèves de niveau maternelle à la rentrée 2018.

Non seulement l'offre scolaire au Royaume-Uni est fortement polarisée à Londres, mais elle est aussi déséquilibrée en termes qualitatifs. Les 12 établissements londoniens accueillent une totalité de 6 321 élèves dont 5 172 (environ 80 %) de Français. Alors que les écoles d'Aberdeen et Bristol n'accueillent que des populations discontinues sur le plan générationnel, tous les niveaux scolaires sont couverts par l'offre londonienne, desservant principalement la ville centre, où les Français représentent les plus importantes parts de la population totale (cartes 7.11 et 6.4, p. 413).

La forte proportion d'élèves français bénéficiant de ce type d'enseignement à Londres traduit l'intensité de la demande à laquelle sont confrontés les établissements au regard de leur mission d'accompagnement. Par ailleurs, dans la région du *Greater London* selon le recensement national de 2011, 10 700 enfants de 0 à 18 ans nés en France étaient déclarés aux autorités locales. Cette donnée requiert une grande prudence dans l'évaluation de la population infantile réelle, étant donné que beaucoup d'enfants amenés à fréquenter les établissements scolaires sont susceptibles d'être nés sur place, contrairement à leurs parents. On peut donc envisager que cette donnée sous-estime d'autant plus la réalité.

Les données de l'AEFE et l'évaluation que permet le recensement britannique laissent supposer en négatif l'importance de la population s'étant vu refuser l'accès par manque de place, comme le confirment à la fois les entretiens londoniens et les témoignages d'élus. En effet, sur 6 423 élèves scolarisés au sein des établissements de l'AEFE dans le pays, 5 261 sont français. Ces enfants ne sont qu'une partie de ceux inscrits au registre consulaire (150 000 individus environ au total dans le pays, sans détail d'âge), lesquels ne sont qu'une partie de la totalité des résidents français du Royaume-Uni, que les pouvoirs publics évaluent à 300 000 personnes.

25. Source : AEFE, fiche de l'établissement

“Chaque année il y a des centaines d’élèves [français] qui n’ont pas de place.”

☞ O. Bertin, Membre de l’AFE, Circ. Europe du Nord

C’est dans un contexte néolibéral et mondialisé, qu’encouragée par l’attractivité ininterrompue de la ville, s’est installée la saturation des établissements scolaires français, alors peu nombreux.

Au milieu des années 2000, seul le lycée français Charles de Gaulle proposait un enseignement en cycle secondaire et permettait l’accès au baccalauréat (tableau 7.12, p. 458). Cette situation de monopole dominée par le seul EGD du pays en a fait l’acteur principal de l’enseignement français outre-Manche et a contribué à son attractivité puis à sa surcharge. La prégnance de la demande à laquelle fait alors face l’établissement émane de deux publics : de Français en recherche de continuité scolaire et d’une probable réinsertion dans l’enseignement français ; mais aussi d’étrangers attirés par la renommée d’un établissement prestigieux et d’un enseignement réputé et homologué – dont l’encadrement récent²⁶ par l’AEFE ne cesse de faire croître la solidité.

En ce qui concerne cette cible élitaine et étrangère, coutumière des parcours scolaires privés et payants, le statut de gestion du Lycée Français et le plafonnement de ses frais de scolarité en font une alternative avantageuse. Dans le secteur extrêmement concurrentiel de l’enseignement d’excellence britannique, ce paramètre est un facteur d’attractivité auprès des élites.

“À Londres, il y a tellement de bons lycées, des *grammar school*, là où était Daniel Radcliffe, ou à Oxford, il y a une offre tellement... Le Lycée Français, il a quand même une compétition incroyable... et finalement, il apparaît comme un moyen pas cher d’avoir une bonne éducation.”

☞ 0002 GC

Dans les années 2000, alors que les quelques écoles primaires de la capitale fournissent au Lycée Français un apport continu d’élèves demandeurs, ses capacités d’accueil ne lui permettent plus d’honorer sa mission d’accompagnement et de rayonnement selon un niveau de service satisfaisant. Cette situation de saturation atteint également la qualité du service public consulaire, confronté à une demande aussi soudaine que croissante.

26. La création de l’AEFE date de 1990, lors de l’essor de l’expatriation française, notamment à destination du Royaume-Uni.

Tableau 7.12 – Évolution des cycles proposés par les établissements français de Londres

ÉTABLISSEMENT	DATE	CYCLE MAX. PROPOSÉ
Lycée Français (Charles de Gaulle)	1915	Lycée
Jacques Prévert	1974	Primaire
École des petits	1977	Primaire
La petite école française	1983	Primaire
Le Hérisson	1989	Maternelle
Wix – annexe du lycée CDG	1994	Primaire
André Malraux – annexe du lycée CDG	1995	Primaire
L'école bilingue	2004	Primaire
Marie d'Orliac – section bilingue du lycée CDG	2008	Primaire
Collège Français Bilingue de Londres	2011	Collège
École Internationale Franco-Anglaise	2013	Collège
École Jeannine Manuel	2015	Collège
Winston Churchill	2015	Lycée

Source des données : AEFÉ – Réseau européen des établissements scolaires français, 2019

“M. Xavier de Villepin attire l’attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation critique du consulat général de France à Londres. En effet, le délai actuel pour obtenir une carte nationale d’identité ou un passeport est très long (pouvant dépasser les six mois), ce qui engendre des situations familiales et professionnelles pénibles.”

Réponse :

“Le ministère des affaires étrangères est conscient des difficultés de fonctionnement du consulat général à Londres, liées en particulier à la forte augmentation du nombre de ses immatriculés au cours des dernières années.”

📄 Question n°12201 du Sénateur X. de Villepin le 20/05/04
Réponse du MAE

Parallèlement, la mondialisation contribue à démocratiser l’expatriation. Alors qu’elle a été marquée dans les années 1990 à Londres par une surreprésentation de cadres du secteur financier, elle est aujourd’hui bien plus diverse sur le plan social et concerne un plus grand éventail de situations familiales et professionnelles, situations que l’on peut aisément relier à la fréquentation des établissements scolaires.

“Il y a les groupes des familles qui ont des enfants scolarisés dans les écoles françaises qui forment une communauté, avec une grosse proportion de parents banquiers. Ils sont très visibles, c’est d’eux qu’on parle le plus, mais ils sont pas majoritaires. Ils habitent plutôt dans l’ouest et dans le nord, autour des écoles, maintenant. Mais dans tout l’est de Londres, il y a énormément de jeunes Français. Beaucoup travaillent indirectement dans la finance, mais ils sont pas *traders*, ils n’ont pas des fortunes pour autant. Il y a des tas d’emplois dans la finance où on a pas des super bonus tous les ans. Il y a beaucoup de gens qui travaillent dans la restauration. Je crois que la population française de Londres, elle ressemble de plus en plus à la population française de France.”

🗨️ O. Bertin, Membre de l’AFE, Circ. Europe du Nord

C’est alors que les objectifs de l’AEFE – et surtout leur hiérarchisation – entrent en ligne de compte. Rappelons-le, selon l’article L452-2 du Code de l’Éducation, la mission première de l’Agence – et de son réseau d’établissements – est d’assurer la continuité scolaire des élèves bénéficiant d’un enseignement français. L’ouverture du réseau aux élèves étrangers à des fins de rayonnement culturel et linguistique n’intervient qu’au second plan. L’urgence contraint le lycée français Charles de Gaulle à sélectionner les candidatures et à opérer un tri parmi les aspirants. Privilégiant la mission d’accompagnement sur l’objectif de rayonnement, cette politique redistribue la population scolaire.

Celle-ci est séparée en deux catégories : les élèves répondant au critère d’accompagnement et les élèves dont l’intégration s’inscrit dans une démarche de rayonnement. La mise en place de ce nouveau circuit tacite privilégie les élèves scolarisés au titre de l’accompagnement qui constituent dès lors la quasi-totalité de l’effectif de l’établissement, au détriment des élèves ciblés par l’objectif de rayonnement. Ceux-ci, excédentaires et ne pouvant donc prétendre à l’inscription, se rabattent sur des solutions alternatives.

Le Lycée Français est saturé, sa capacité d’accueil ne lui permet pas d’accepter de nouvelles inscriptions. Les élèves locaux et tiers se redistribuent sur d’autres établissements, d’autres circuits, ce qui réduit presque au point mort la mission de diffusion linguistique et culturelle de l’établissement dans le secteur. Étant donné qu’il s’agit du seul établissement français de sa catégorie proposant un cycle secondaire, la totalité du Royaume-Uni est concernée par le délaissement de cet objectif.

Par conséquent, la population de l’établissement est presque intégralement composée de jeunes Français, contrairement à la moyenne mondiale de l’AEFE qui, rappelons-le, scolarise environ 40 % de Français contre 60 %

d'étrangers. Pourtant, l'effectif du Lycée Français n'est pas composé à 100 % de Français. En réalité, ceux-ci ne constituent qu'une très large majorité de la population de l'établissement. Cela signifie qu'au titre de l'accompagnement, une petite part de non-français prétend à une scolarité française. Les chiffres de l'époque concernée étant indisponibles, précisons qu'aujourd'hui, dans la continuité de cet objectif, 85 % des élèves de l'établissement sont français et 15 % sont étrangers.

Comme nous l'explique le proviseur du Lycée Charles de Gaulle, c'est la territorialité locale de l'établissement qui induit ce compromis.

«[Si nous avons choisi sur critère de nationalité, nous aurions] été en contradiction avec la loi britannique qui interdit toute discrimination par la nationalité. Donc en fait nos choix, nos critères de sélection des élèves relèvent de deux facteurs : le premier c'est « ont-ils déjà un frère ou une sœur dans notre établissement ? » auquel cas ça s'appelle la « priorité fratrie », et deuxième priorité, pour ceux qui n'en ont pas et qui arrivent de l'extérieur, c'est « sont-ils en continuité scolaire avec un établissement français ou pas ? » et dans ces établissements français, on subdivise ensuite entre ceux qui viennent de l'AEFE, qui sont encore plus prioritaires que ceux qui viennent de France.»

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

Ce point précis illustre une problématique à laquelle sont couramment confrontés les administrations – scolaires, entre autres – à l'étranger. Ne pouvant se soustraire au droit local et devant répondre à leurs obligations constitutionnelles nationales, elles sont obligées de dégager des concessions pour honorer ces doubles contraintes. Dans ce cas précis, c'est en s'appuyant sur une subtilité de formulation de l'article L452-2 que la direction de l'établissement est parvenue à louvoyer entre les injonctions contradictoires et à satisfaire ses multiples obligations. Ce contexte a obligé l'établissement à décorréler ses objectifs de la variable "nationalité" en lui interdisant tout tri selon ce critère. Pour autant, les fondements même des principes français d'accompagnement et de rayonnement s'y réfèrent et n'ont de sens qu'en considérant la nationalité du public concerné. Ce cas précis illustre la façon dont le droit étranger contraint le droit français à s'interroger sur ses propres valeurs républicaines.

Aujourd'hui, si le défi du rayonnement n'est pas strictement abandonné par l'établissement, il n'est réduit qu'à 15 % de son effectif. En outre, ce renoncement à l'égard de la mission de rayonnement n'a pas permis de satisfaire la totalité de la demande d'accompagnement, car de nombreuses familles se voient refuser l'accès à l'établissement.

“Au lycée Charles de Gaulle de Londres, on a vu assez rapidement, en quelques années, la proportion d’élèves britanniques passer de 35 à 40 %, à 10 ou 15 % la nécessité d’accueillir les Français a eu pour effet de nous éloigner de notre deuxième mission, qui est d’accueillir aussi des étrangers...”

☞ J. Verclytte, Directeur de l’AEFE
Discours devant le MAE le 15 mai 2002

Au Sénat, lors de cette période d’inflation démographique, les élus interpellent le MAE à plusieurs reprises pour l’alerter sur la situation que rencontrent les Londoniens, tant les établissements que les familles françaises.

“M. Guy Penne attire l’attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du lycée Charles de Gaulle à Londres où deux postes d’expatriés ont été supprimés et ne devraient être remplacés que par un poste de recruté local (...) La décision de l’AEFE (...) est d’autant plus regrettable qu’elle intervient dans le contexte d’une pénurie de places dans les écoles françaises à Londres. (...) les besoins de scolarisation, qui peuvent être évalués à partir des immatriculations au consulat, sont en augmentation. Cet état de fait rend la décision de l’AEFE incompréhensible.”

Réponse du MAE

“L’AEFE est parfaitement consciente des besoins de scolarisation à Londres et, en étroite collaboration avec le service de coopération et d’action culturelle de l’ambassade, travaille à la mise en œuvre de solutions qui, à terme, permettront de stabiliser la situation actuelle, voire d’augmenter la capacité d’accueil.”

☞ Question n° 07395 du sénateur G. Penne, le 08/05/03

Une solution s’impose alors et c’est à l’initiative des sénateurs André Ferrand (UMP) et O. Cadic qu’elle se présente, quelques années plus tard.

Proposé au milieu des années 2000 dans ce contexte de rupture, le Plan École vient apporter une réponse institutionnelle émanant d’une collaboration d’élus et inspirée par les difficultés éprouvées localement par leurs électeurs.

7.2.1.2 *Le Plan École, un dispositif de régulation*

Le Plan École résulte de la détection par les élus de terrain d’un enjeu manifesté par les citoyens. Le travail des élus a permis d’identifier le caractère multiscalair de cet enjeu et de la situation difficile de l’enseignement français non seulement à Londres mais également dans tout le Royaume-Uni, véritable désert scolaire à l’exception des deux établissements déjà évoqués. Inspiré de sa propre expérience entrepreneuriale, O. Cadic décide de convo-

quer dans un esprit de collaboration la totalité des acteurs impliqués de près ou de loin dans la problématique scolaire²⁷ (tableau 7.13).

Tableau 7.13 – Le Plan École, un projet de coopération

ID	CITATIONS
O. Cadic	“Le Plan École, c’est quelque chose que j’avais présenté comme concept quand j’avais été élu pour la première fois en 2006. J’avais dit « pour le Royaume-Uni, on a besoin d’un Plan École : on fait comme en entreprise, on réunit tous les acteurs », pas seulement l’administration, qui auparavant faisait la pluie et le beau temps dans le domaine. On fait venir les parents d’élèves, les représentants des professeurs, les élus, tous les élus, quelle que soit la tendance, les représentants de l’économie avec la chambre de commerce, et avec l’administration autour, on définit les objectifs à atteindre et on met en place les actions et on travaille de façon collective.”
O. Rauch	“C’est un dispositif, ce n’est pas du tout une structure. C’est un dispositif qui permet de mettre autour d’une table les élus, les parents d’élèves, les administratifs, les établissements scolaires, les associations, les associations de parents d’élèves, toute une série de personnes intéressées et concernées par cette question, et qui a permis également d’imaginer le développement de cet enseignement français.”

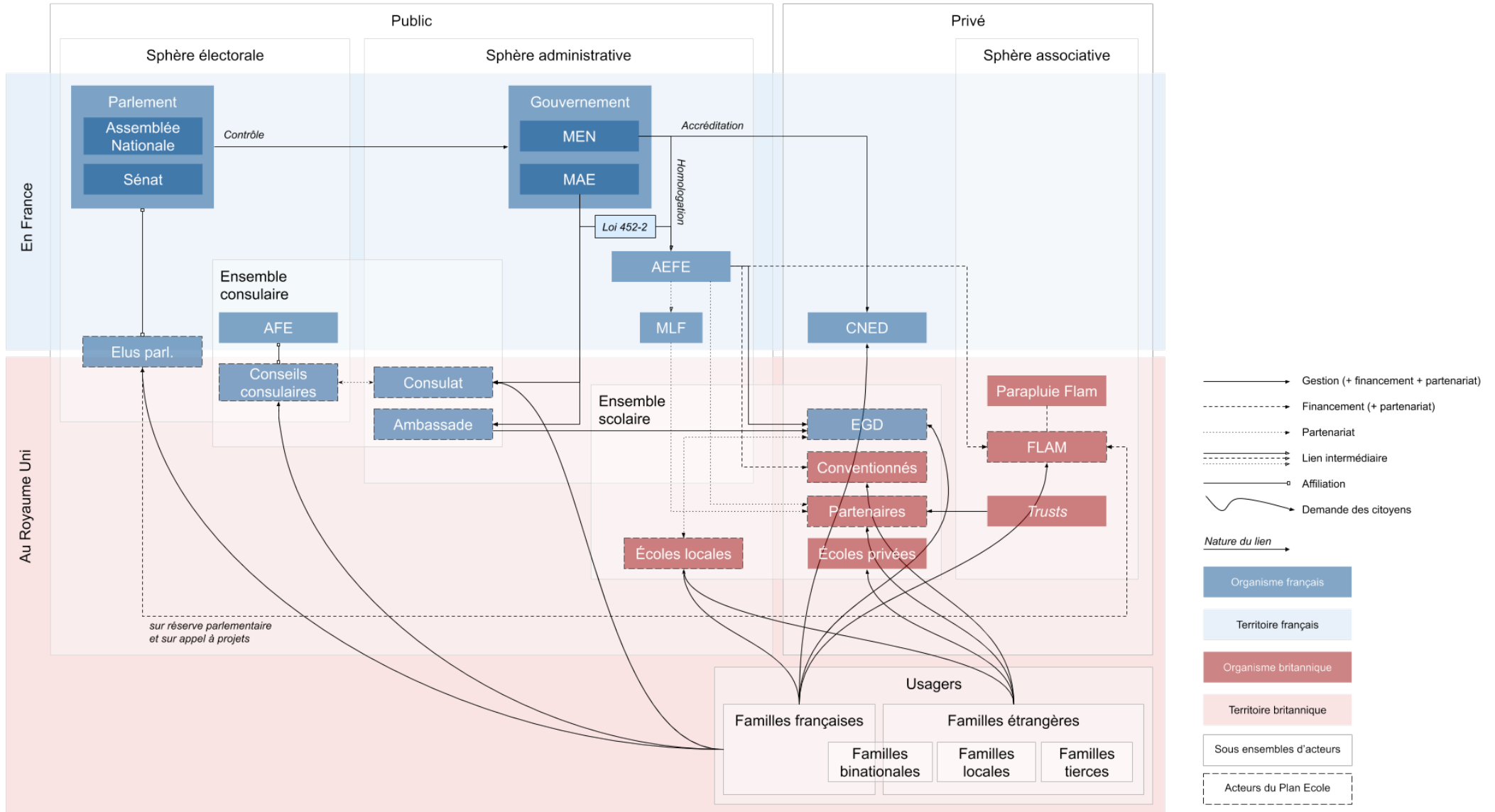
Ce dispositif entend alors réunir à l’échelle du pays la totalité des agents du système scolaire, quelle que soit leur égide institutionnelle, leur territoire d’activité et la nationalité dont ils relèvent (figure 7.12, p. 463) :

- les familles françaises
- les autorités diplomatiques (consulat, ambassade)
- les établissements scolaires de tous statuts
- les élus de toutes institutions et de tous échelons

Initié par deux élus, ce projet accorde aux représentants du Sénat, de l’Assemblée nationale et des Conseils Consulaires un rôle clé. Les comptes-rendus de réunions du Plan École témoignent de leur intérêt à l’égard de ce programme et de l’enjeu non négligeable qu’il représente pour la sauvegarde de l’enseignement français à l’étranger. Cette année-là, le Lycée Français de Londres ne parvient à satisfaire que le quart de la demande française à laquelle il est confronté, délaissant de fait la demande étrangère.

27. “O. Cadic, un nouveau sénateur version « management participatif »”, le 15/10/14, *Le Petit Journal*, “Un monde de projets”, O. Cadic, 2014-2019

FIGURE 7.12 – Le Plan École, un dispositif de coopération franco-britannique et public-privé



La sénatrice J. Garriaud-Maylam déplorait en 2008 l'incapacité pour le Lycée Français à remplir sa mission de rayonnement.

“Bientôt le Lycée Français ne pourra plus accueillir d'enfants britanniques, ce qui nuit à la richesse du bilinguisme et du multiculturalisme.”

📄 J. Garriaud-Maylam, sénatrice, le 19 juin 2008

Source : oliviercadic.com²⁸

En dépit de l'intégration des différents niveaux d'élus à ce dispositif, aucun des deux membres de l'AFE rencontrés à Paris en 2016 ne mentionne le Plan École lorsque nous abordons le sujet de l'enseignement. Bien qu'ils reconnaissent la difficulté de la situation et la saturation que subissent les établissements et les familles, ils ne mentionnent à aucune occasion cette initiative. Les deux élus sont pourtant résidents londoniens et à titre personnel coutumiers de la situation scolaire locale (le premier est directeur d'une école maternelle française hors contrat, la seconde est mère d'un élève fréquentant le Lycée Français). Malgré ce silence, leur participation active au programme est avérée (tableau 7.14).

Tableau 7.14 – Les élus consulaires, des maillons clé du Plan École

ID	CITATIONS
O. Rauch	“Les élus consulaires ont un rôle essentiel à jouer. Ici par exemple à Londres (...) ils connaissent la population, ils vont défendre un certain nombre de dossiers, ils vont inciter leurs administrés à présenter des dossiers, ils ont un rôle d'information, de passeur, en quelque sorte. À Londres en particulier également ils ont un énorme rôle dans le Plan École (...) Mais... ils sont très ennuyés, parce qu'ils ont appuyé le Plan École, c'est-à-dire le développement d'établissements privés qui sont beaucoup plus chers qu'ici (...) Et forcément les [élus] consulaires sont un peu coincés.”
C. Premat	“Les conseillers consulaires nous influencent sur certaines questions. Le Plan École je l'ai aussi compris par l'approche des conseillers consulaires.”

Les élus ont indéniablement contribué au relai ascendant des problématiques locales et à la production d'une réponse opérationnelle et coordonnée de la part des pouvoirs publics. Pour autant, sur le terrain les rôles cruciaux de ce dispositif sont tenus par les établissements et les citoyens, dont les élus et administrations contribuent principalement à coordonner les interrelations.

Cette crise scolaire au Royaume-Uni prend sa source dans une situation de concurrence entre établissements et entre offres pédagogiques. L'environ-

²⁸. Compte rendu de la réunion publique organisée par l'UFE au Lycée Charles de Gaulle.

nement scolaire londonien est perçu par certains acteurs comme un marché, soumis à des règles commerciales. La possible compétition opposant les établissements selon leurs statuts revient à craindre une répartition des publics français et étranger entre les établissements, et l'épanouissement de pratiques dérégulées entre des établissements se comportant véritablement comme des entreprises. L'éventualité d'une situation de concurrence représente pour les pouvoirs publics une situation menaçante à l'égard du réseau d'enseignement. C'est cette menace qui a motivé la mise en place du Plan École.

Au-delà de la question des tarifs pratiqués par les établissements et les moyens financiers des différents publics, il faut tenir compte du degré de liberté que constitue pour les établissements l'étroitesse de leurs liens avec les autorités françaises. Les EGD sont automatiquement conventionnés et tenus à l'homologation intégrale de leurs cycles pédagogiques, ce qui contraint étroitement leur marge de manœuvre et leur capacité d'adaptation au public ciblé. Ce cadre que représente l'homologation et le devoir de s'y soumettre les soustrait de fait à toute concurrence et toute pratique commerciale vis-à-vis de la population. En revanche, les établissements Partenaires sont libres de demander des homologations partielles de leurs cycles d'études. Comme le précise la directrice de l'EIFA, les contraintes que représente l'homologation par le MEN sont d'autant plus pesantes qu'elles ne représentent finalement que de maigres arguments à l'égard des familles étrangères.

“L'homologation est compliquée, très compliquée (...) les gens qui gèrent à l'AEFE ou au Ministère de l'Éducation Nationale sont des gens qui ne se rendent pas toujours compte de ce que c'est qu'enseigner à l'étranger et de ce que la langue peut apporter (...) pour moi c'est trop rigoureux, c'est pas flexible. Pour le secondaire, par exemple, ils refusent le *International Baccalaureat*. Moi je donne comme diplôme le baccalauréat international. Eux veulent le baccalauréat français uniquement. Donc tout ça ne m'intéresse pas. Donc je n'ai pas homologué le secondaire. Et pour les tout-petits, je ne voulais pas non plus avoir de pression avec le système français pour ça. Le système français est bien, mais il reste encore trop rigoureux.”

☞ S. Dehon, Directrice de l'EIFA

Le panachage possible des encadrements institutionnels, réservé aux établissements Partenaires laisse entrevoir une situation asymétrique de concurrence entre les établissements par niveau d'encadrement. Le degré de liberté variablement accordé aux établissements constitue ainsi un facteur de vulné-

rabilité au détriment des EGD et au bénéfice des établissements strictement privés.

Toutefois la vérification de cette hypothèse de concurrence sur le terrain a révélé l'existence d'un principe majeur du Plan École : une charte régulant les flux d'élèves entre les établissements et instaurant un principe de non-concurrence. Les proviseurs de deux établissements soumis à différents régimes en décrivent les principes.

“Tous les directeurs des écoles qui sont homologuées se réunissent plusieurs fois par an, on décide ensemble du calendrier scolaire, on décide ensemble des bourses, des places (...) Il y a une charte entre toutes les écoles, que l'on respecte. Cette charte permet de respecter un équilibre au point de vue des élèves, dans toutes les écoles. C'est-à-dire qu'on ne remplit pas une école pour en désenfermer une autre. C'est-à-dire que des parents qui inscrivent leur enfant dans une école sont obligés de rester jusqu'à la fin du cursus proposé par l'école. [Il faut l']accord des deux directeurs d'écoles. Il faut que les deux directeurs acceptent. Si Olivier Rauch accepte et que moi je dis non, l'élève ne bouge pas.”

☞ S. Dehon, Directrice de l'EIFA

Le succès du plan École semble reposer sur la coopération de ces acteurs majeurs, soumis à cette règle fondamentale de non-agression.

“Il y a bien un construit qui est conçu, qui s'est fait tout en offrant plus de place, puisque (...) l'ouverture conjuguée du CFBL et du lycée Winston Churchill, même si nous, nous diminuons notre offre, cette ouverture conjuguée fait que l'offre sur la place de Londres est bien plus importante qu'elle ne l'était il y a quatre ans. Mais elle s'est réorientée vers d'autres établissements.

– *Il n'y a pas de concurrence entre les établissements ?*

– Non, puisque nous nous inscrivons dans un Plan École concerté.”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

L'encadrement de l'activité des établissements scolaires a permis la création de 1 500 places supplémentaires en sept ans. Toutefois, en 2008 seuls 4 580 enfants sur les 21 000 inscrits au consulat étaient scolarisés dans un établissement de l'AEFE au Royaume-Uni. Cette année-là, sur les 1 650 nouvelles demandes d'inscriptions, seules 400 avaient pu être honorées. Un tel fossé entre offre disponible et demande tempère le succès que représentent ces 1 500 nouvelles places, insuffisantes pour absorber la demande.

C'est pourquoi le Plan École prévoyait à ce déséquilibre une réponse diversifiée en termes d'opérateurs.

7.2.1.3 Une ambition au dessus des moyens de l'État

En 10 ans, le nombre d'établissements en relation avec l'AEFE a augmenté, ce qui a permis d'accroître la capacité de réponse du système à la demande française. Selon le sénateur O. Cadic, l'objectif initialement fixé à 500 places par an a nécessité du temps mais a pu être dépassé rapidement, ce qui révèle un premier effet positif et amplificateur du Plan École.

“L'objectif n°1 qui était de créer 1 500 places, on l'a pas réussi en 3 ans comme on avait prévu, mais on l'a réussi en 5 ans. Et comme on avait développé un cercle vertueux, on a créé 2 500 places en l'espace de 7 ans. Donc là l'objectif était atteint, il était même dépassé.”

☞ O. Cadic, Sénateur des Français de l'étranger

En réalité, en observant d'un peu plus près les mécanismes à l'œuvre, on constate que ce gain de capacité est principalement dû à l'essor du secteur privé sur le marché de l'enseignement français. Depuis 2007, trois établissements ont été créés et une filière bilingue en partenariat entre le Lycée Charles de Gaulle et l'école locale *Holy Cross* a été ouverte.

Les trois établissements concernés, le CFBL, l'EIFA et le Lycée Winston Churchill sont tous trois sous régime de partenariat avec l'AEFE (tableau 7.12). Leur création est issue d'initiatives et de capitaux privés, dont la levée a été favorisée par le soutien des pouvoirs publics, dans le cadre du Plan École.

Celle du CFBL est rapportée par le sénateur Cadic qui a participé à l'essor du projet.

“L'administration française n'avait jamais été capable depuis 1917 de créer un second établissement secondaire (...) on a fini par embaucher quelqu'un qui savait mobiliser de l'argent et qui savait faire un *business plan*, forcément c'était pas dans l'administration française (...) on a réussi comment ? en levant de l'argent privé et en obtenant 10 millions d'euros des sociétés privées.”

☞ O. Cadic, Sénateur des Français de l'étranger

“Il a fallu créer des structures juridiques nouvelles, parce que l'État français n'avait pas l'intention, seul, de supporter ce développement. Donc il y a eu des *trusts* qui ont été créées, le premier pour supporter la création [du] CFBL (...) et le dernier en date, 2015, le lycée Winston Churchill (...) ces nouveaux établissements sont des établissements privés, locaux, qui ont une comptabilité locale et qui sont administrés par des *boards* ”

☞ O. Rauch, Proviseur du Lycée Français Charles de Gaulle

“La création du CFBL n’aurait pu être possible sans l’appui initial du *Kentish Town Educational Charitable Trust* (précédemment appelé *French Education Property Trust*) qui a mis en place le montage financier et juridique nécessaire au lancement de l’établissement. KTECT a ainsi mis en place un prêt bancaire de £21M en 2009 et levé plus de £4M de donations institutionnelles. Par la suite, KTECT a aussi accordé au CFBL des dotations d’équipements d’un montant de 503 957 £ en 2011.”

🗨️ CFBL : “Comment le CFBL est-il financé?”

De son côté, la directrice de l’EIFA, S. Dehon relate son parcours et celui de son établissement, en dehors de tout encadrement public.

“Je suis belge, de l’éducation nationale belge (...) j’ai été engagée dans une école anglaise (...) j’ai créé là une filière bilingue et j’ai mis en place le CNED (...) Et c’est là que j’ai rencontré ma partenaire de travail, Isabelle Faulkner, qui est une Canadienne (...) on n’a pas de subventions de l’État (...) on a dû trouver aussi, nous-mêmes, des financiers qui étaient prêts à financer le projet, et à accepter le projet.”

🗨️ S. Dehon, Directrice de l’EIFA

Ce récit atypique illustre les leviers libéraux sur lesquels s’est appuyé le Plan École pour atteindre ses objectifs, loin des modèles traditionnels du service public. Alors que l’AEFE lors de sa création entendait tenir compte de la diversité des réalités socio-économiques qui président à l’administration des établissements français dans le monde, le Plan École semble avoir mis à profit les caractéristiques du contexte londonien d’alors pour stimuler un secteur dans lequel l’investissement des pouvoirs publics était insuffisant.

Le deuxième constat qui s’impose suite à l’ouverture de ces établissements porte sur leur implantation. Tous ces établissements sont situés sur le territoire londonien (figure 6.4, p. 413) et les deux plus excentrés d’entre eux se situent dans les limites des quatre premières zones du métro londonien (qui en comporte neuf, concentriques). Si la capitale est d’autant mieux desservie par le réseau AEFE, le reste du territoire britannique n’a pas bénéficié de la moindre création d’établissement scolaire en plus de dix ans.

En revanche, un autre processus à l’œuvre dans le cadre du Plan École bénéficie à l’ensemble du territoire.

Le programme FLAM est un réseau d’associations dédiées à l’enseignement du français à destination des apprenants dont il est la langue maternelle. À ce titre, les associations FLAM sont une pure expression de la mission d’accompagnement des pouvoirs publics à l’étranger. Elles ne s’adressent en effet par essence qu’aux Français ou descendants de familles

francophones dont la maîtrise linguistique en langue maternelle est mise à mal par l'immersion linguistique à l'étranger.

La création du programme FLAM en 2001 à l'initiative d'élus français de l'étranger révélait déjà une prise de conscience par les pouvoirs publics d'un processus associatif initié sur le terrain.

Au titre de leur statut associatif, ces structures reposent sur des initiatives privées à but non lucratif. Le programme FLAM et – à plus forte raison – le Plan École ont favorisé leur essor et leur subventionnement. Ces associations ne se substituent pas à l'offre pédagogique traditionnelle et constituent un complément à destination d'enfants scolarisés par ailleurs dans le système local. Ce dispositif s'adresse donc à ces familles françaises que nous évoquions, qui, n'ayant pu inscrire leurs enfants dans un établissement français, que ce soit par inaccessibilité financière ou géographique, se sont rabattues sur une solution alternative. La fréquentation d'une association FLAM est bien plus aisée que celle d'un établissement AEFÉ. Les frais d'inscription y sont bien moins élevés voire inexistantes et leurs capacités d'accueil sont soumises à de bien moindres pressions.

La réticularité du Plan École a permis de diffuser ses effets à l'ensemble du territoire britannique pour compenser le fort déséquilibre de répartition des établissements scolaires. On constate à ce titre que les associations FLAM se sont développées principalement en province, dans les régions désertées par les établissements scolaires. À échelle nationale, leur nombre est passé de 20 à 45 en dix ans, selon une répartition bien plus équitable que celle des établissements scolaires (figure 7.13, p. 470).

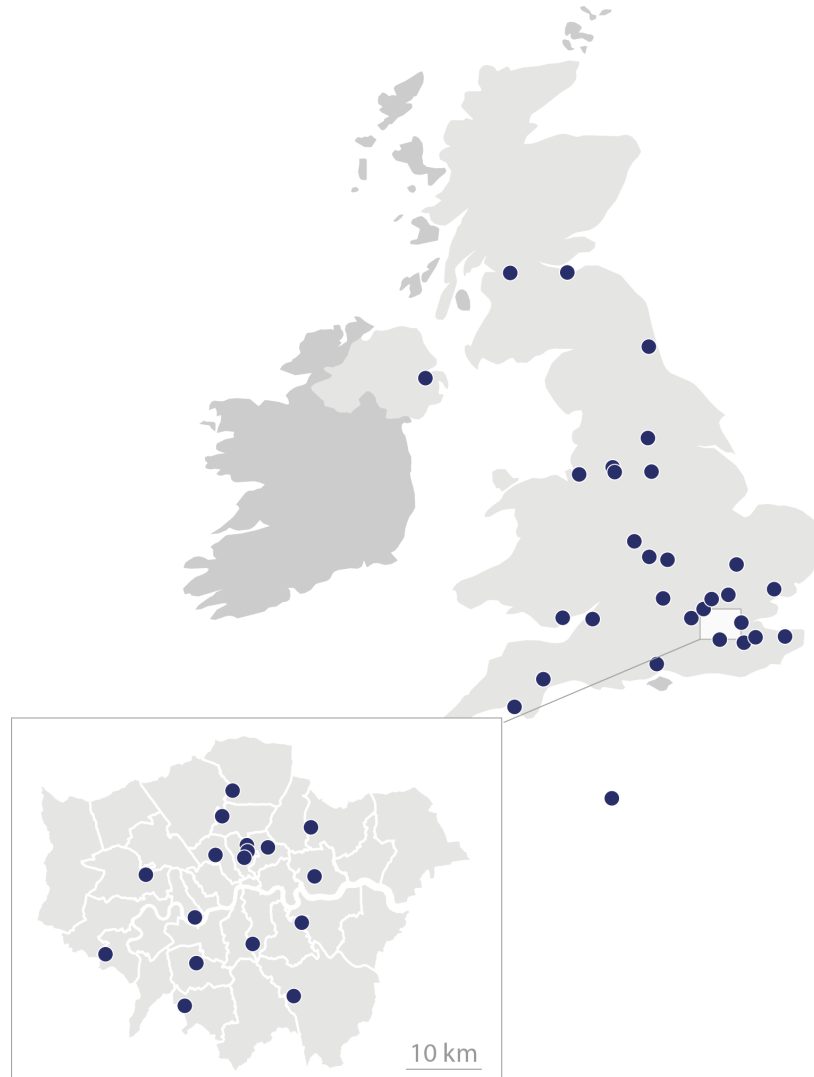
Les disparités démographiques que l'on observe au Royaume-Uni sont également susceptibles de se révéler au prisme de l'intégration des Français qui résident sur le territoire. Les Français de Londres sont réputés – sur le modèle de mixité ethnique et sociale de la capitale (PAPIN, 2004) – pour vivre dans un environnement cosmopolite laissant à chacun le choix de fréquenter Français, locaux ou tiers. En revanche, les Français vivant dans des régions où le nombre de leurs compatriotes est plus restreint, sont parfois perçus comme plus intégrés au tissu local. En effet, si l'on considère les établissements scolaires comme des vecteurs de lien social, on imagine aisément le rôle que pourraient jouer des établissements français dans ces régions.

“À Londres, c’est différent de la province. Les gens qui vivent en province sont très intégrés aux Britanniques. Il y a beaucoup de couples binationaux avec des enfants qui parlent presque plus français. Donc eux se sentent complètement intégrés, je pense qu’ils se sentent plus britanniques.”

🗨️ O. Bertin, Membre de l’AFE, Circ. de Londres

C’est justement dans ces régions que le dispositif FLAM s’est le plus développé, afin de subvenir à cette lacune laissée par le réseau scolaire (figure 7.13).

FIGURE 7.13 – Implantation des associations FLAM au Royaume-Uni



Source : Parapluie FLAM

La confrontation des déploiements d’une part des établissements et d’autre part des associations FLAM permet d’articuler la séparation des publics visés, en lien direct avec le dispositif mobilisé. Alors qu’à Londres, les nombreux établissements contribuent à la scolarisation de publics divers sur

le plan de la nationalité – ou ambitionnent de le faire – en province, les associations FLAM œuvrent au maintien de la francophonie chez les jeunes générations issues de l'expatriation, sans qu'aucun dispositif de scolarisation des enfants locaux et tiers ne soit mobilisé. Cela éclaire d'une lumière sociale la façon dont est conduit le projet scolaire au Royaume-Uni : de façon segmentée et dans un contexte cosmopolite, vraisemblablement destiné aux élites bien plus qu'à la totalité de la population (qu'elle soit française, locale ou tierce).

7.2.2 *Les mécanismes du Plan École en action*

L'entrée en vigueur du Plan École a reposé sur la nécessaire coopération de tous les niveaux d'acteurs liés de près ou de loin à l'enseignement du français. Émanant d'un besoin manifesté par le décalage entre les données d'inscription consulaire, les estimations de la population à l'échelle locale et les capacités d'accueil des établissements, il est initié par le sénateur O. Cadic alors membre de l'AFE. La mise en œuvre de ce dispositif à Londres et son extension à l'ensemble du Royaume-Uni a reposé sur la capacité des représentants et des acteurs privés, publics et associatifs à coordonner leur action au sein d'un même système et à le déployer à différentes échelles territoriales, révélant leur capacité à s'emparer de problématiques politiques indépendamment d'une planification étatique descendante (BUSSI, 2007). Plus de dix ans après le déploiement de cette initiative, le Plan École est à l'origine de dérives comme l'avait été la PEC lors du mandat de N. Sarkozy. Pourtant, les conséquences fâcheuses qu'a pu entraîner le Plan École s'appliquent-elles invariablement aux Français de Londres et du Royaume-Uni ?

7.2.2.1 *Un dispositif qui émane des élus : logique d'accompagnement ou logique commerciale ?*

Dans une lecture marchande de l'environnement scolaire à l'étranger, les familles représentent la demande et les établissements, l'offre. Dans cette lecture de l'expatriation, dans la conception que nous privilégions de la relation entre les Français de l'étranger et l'État, et le rôle qu'y joue l'enseignement français, nous considérons que la demande, dans ce cas précis, émane des citoyens. En effet, l'enseignement français à l'étranger ne se limite pas à un produit de consommation. Il ne s'apparente pas non plus à

tout autre service public, car il suppose un coût d'autant plus dissuasif que l'offre locale constitue une initiative gratuite et de bonne qualité.

Dans le contexte britannique, nous considérons donc le recours à l'enseignement français comme émanant de populations particulières, ayant à cœur la transmission de la culture et de la langue françaises à leurs enfants, en plus de la teneur identitaire que nous y attribuons²⁹ (tableau 7.15).

Tableau 7.15 – Une demande de transmission

ID	CITATIONS
O. Rauch	“Les familles françaises s’expatrient à cause des carrières qui sont de plus en plus internationales. Et ces familles françaises ont une particularité, pas toutes, évidemment (...) elles ne veulent absolument pas réduire avec leurs enfants la part de français qu’il y a en eux. Ce qui est extrêmement différent, par exemple, d’une famille Polonaise qui va arriver ici, les parents ne vont pas hésiter une seule seconde : ils mettent leurs enfants dans l’école anglaise. Ils ne vont pas demander un enseignement polonais. Et pourtant ils sont plus nombreux que les Français à Londres.”
0022 JM	“Ils prennent des cours au CNED (...) je suis un peu à cheval, je veux qu’ils apprennent à écrire le français. Je veux qu’ils sachent accorder les verbes et qu’ils connaissent les participe-passé.”
0025 CN	“J’aime beaucoup le système français que je trouve quand même assez académique, et ça a ses forces. C’est-à-dire que nos enfants sont quand même poussés intellectuellement, et peut-être un peu plus que dans le système anglais (...) Après se posera la question de la sixième, où nos filles pourront aller soit à l’école anglaise soit en école française. Là on se posera la question. Mais on est plutôt en train de pencher pour l’école française. Ce qui montre notre attachement à la France, moi j’ai très envie que mes enfants soient Français, c’est là que je vois mon attachement à mon pays.”

Au-delà de la gouvernance des établissements proposant un enseignement français, le Plan École a permis de mobiliser les forces que représentent les citoyens par le biais des associations. Incluses au dispositif, les initiatives du programme FLAM ont permis d’absorber la demande insatisfaite des familles ayant dû se reporter sur le système local. Conformément aux statuts du Plan École, l’une de leurs missions était de fonder des partenariats avec des établissements locaux afin que ceux-ci puissent proposer des filières bilingues.

Le dispositif a pour objectif de coordonner l’action des différents types d’établissements français, locaux et des associations d’enseignement bilingue. Il repose concrètement sur trois axes principaux :

29. Voir aussi les sections 6.2.2.1 et 6.2.2.3

- “Augmenter de 500 places par an la capacité d’accueil des établissements français au Royaume-Uni”
- “Doublé en cinq ans le nombre d’établissements offrant un cursus bilingue franco-anglais au Royaume-Uni”
- “Faire des associations du programme FLAM le premier maillon d’un enseignement bilingue”
 - ☞ “Construire ensemble l’avenir de l’enseignement français au Royaume-Uni”, Institut Français du Royaume-Uni, 19/06/2008

Ces mesures visent à augmenter la capacité d’accueil des établissements d’enseignement français au Royaume-Uni et augmenter le nombre de cursus bilingues sur le territoire Britannique par la mobilisation des associations. Elles permettent de redistribuer la demande vers des formules et des établissements alternatifs et de soulager ainsi la pression sur le Lycée Charles de Gaulle.

7.2.2.2 *Dérives du Plan École : hausse des frais, privatisation, report sur les alternatives*

L’exemple du Plan École témoigne d’une situation où l’inadéquation de l’offre et de la demande de service public a pu trouver un équilibre grâce à la coopération. Les défis que posait cette situation étaient principalement liés à l’extraterritorialité empêchant les pouvoirs publics d’agir efficacement.

Le contexte de fonctionnement de ce dispositif était donc dérégulé, à la fois par l’extraterritorialité des acteurs et des processus par rapport à la France, mais également par la nature de l’environnement économique britannique et à plus forte raison londonien, dominé par le libéralisme. Analysons les premiers effets de ce dispositif et les conséquences qu’il a exercées sur le secteur pédagogique de l’étranger au Royaume-Uni, dix ans après sa mise en activité.

SOULAGER LA PRESSION SUBIE PAR L’EGD

La mise en place du Plan École a eu pour principal effet d’augmenter significativement le nombre de places disponibles dans l’enseignement français, et ce, dans l’ensemble du Royaume-Uni, toutes offres confondues. On l’a vu, l’offre scolaire traditionnelle s’est développée dans la capitale, tandis que l’offre associative s’est développée en province. Alors que dans la

capitale, la population est extrêmement nombreuse et dense, en province, les communautés françaises sont disséminées à travers le pays (figure 7.10, p. 454). On envisage dès lors que le poids démographique des Français de la capitale motive l'implantation d'établissements davantage que les poids bien moindres des communautés isolées de province. Le cas d'Aberdeen représente une exception, où le poids des enjeux pétroliers et de l'entreprise Total se substituent à celui – plus relatif – de la communauté française de la ville.

L'augmentation de capacité de l'offre traditionnelle a eu des conséquences sur la répartition des publics et des missions de l'enseignement français sur le territoire.

Le principal problème auquel étaient confrontés à la fois les demandeurs, les établissements et les pouvoirs publics était un problème de saturation, autrement dit un déséquilibre entre une demande trop forte et une offre trop faible. La première solution envisagée par le Plan École fut donc d'accroître la capacité d'accueil du réseau, à la fois en favorisant la création de nouveaux établissements et en nouant des partenariats entre les écoles conventionnées par l'AEFE et des établissements locaux, dans le cadre de filières bilingues.

La première conséquence de l'étoffement de l'offre scolaire fut effectivement de soulager le Lycée Charles de Gaulle de la pression qu'il subissait. La demande de scolarisation a été redirigée vers deux circuits alternatifs :

- Les cursus secondaires (collège, lycée) vers le CFBL (dès 2011), l'EIFA (à partir de 2013) et W. Churchill (à partir de 2015)
- Les cursus élémentaires (maternelle, primaire) vers ces mêmes établissements et vers les partenariats bilingues sur le modèle des écoles Marie d'Orliac – *Holy Cross*, sous égide du Lycée Charles de Gaulle

Au fil du temps, le Lycée Charles de Gaulle a alors pu faire baisser ses effectifs en ne renouvelant pas l'intégralité des places libérées par les élèves sortant. Comme le rapporte le proviseur de l'établissement O. Rauch, ce répit a permis d'entreprendre des travaux de restauration qui devenaient de plus en plus urgents (tableau 7.16). En effet, certains enquêtés nous avaient rapporté l'état des locaux pédagogiques et la mauvaise image qu'ils traduisaient, d'autant plus en comparaison du niveau des frais d'inscription demandés.

Tableau 7.16 – Le Lycée Charles de Gaulle dans une situation difficile

ID	CITATIONS
O. Rauch	“Nous avons connu un pic d’effectif de plus de 4 100 élèves il y a deux ans et aujourd’hui nous sommes à 3 800, et nous allons continuer à baisser pour pouvoir entamer des travaux d’envergure dans un établissement dont vous avez pu constater en venant qu’il n’était pas de première jeunesse.”
V. Cartoux	“Quand on m’avait parlé du Lycée Français, on m’avait dit « c’est une super école » et tout, mais moi quand j’y suis allée... les gamins ils ont même pas de quoi poser leur sac. Il y a pas de casier, alors qu’on paye 8 000 balles l’année. Il y a pas une salle de gym. Il faut payer les extras, les gamins prennent un bus pour aller à une heure de Londres... Vous voyez, il y a quand même des trucs qui sont en décalage.”
0030 BS	“[Dans les EGD] ils ont certaines problématiques à gérer, ils sont 30 par classes, c’est l’enfer. C’est l’enfer. C’est une usine, Charles de Gaulle.”

Dans cette optique, le Plan École a indirectement bénéficié à l’EGD en lui opposant une situation de concurrence. Ce soulagement lui a en effet permis d’améliorer son image et de fait son rayonnement. Compte tenu de la situation à la fois centrale et particulièrement valorisante de l’établissement dans la capitale³⁰, la rénovation des locaux devenait d’autant plus cruciale.

OUVRIR LA VOIE AUX PRIVATISATIONS

On l’a vu, l’accroissement de l’offre scolaire sur le marché pédagogique français à Londres s’est appuyé sur la création d’établissements privés, rattachés par conventionnement ou partenariat au réseau AEFÉ. La multiplication des acteurs et la privatisation du secteur ont contribué à l’installation d’une compétition sur le marché éducatif londonien. Par ailleurs, de 2007 à 2012, le déploiement de la PEC a occasionné la hausse des frais d’inscription³¹. Le CFBL, créé à cette période (2011), est alors placé sous égide de l’AEFÉ au titre d’établissement Conventionné. Ce statut signifie que l’AEFÉ intervient partiellement dans la gestion de l’établissement, ce qui est susceptible de constituer une contrainte dans certains cas. En 2017, le CFBL annonce son déconventionnement et sa qualité dès lors d’établissement Partenaire.

30. Le Lycée Français est situé dans le district huppé de *South Kensington*, dans le *borough* de *Chelsea*, face à deux des plus grands musées britanniques (le Musée d’Histoire naturelle et le Musée Victoria & Albert) et proche de toutes les institutions diplomatiques et culturelles françaises.

31. Voir la section 5.2.2.

“La décision de rejoindre les 264 établissements partenaires du réseau a été motivée par la nécessité d’une autonomie de gestion renforcée dans un contexte londonien en pleine évolution afin de permettre à l’établissement de mieux s’adapter et assurer ainsi sa pérennité.”

☉ CFBL, “Quelle est la place du CFBL dans le réseau AEFÉ?”

Cette décision est clairement affichée comme un moyen de libéralisation économique et administrative de la gouvernance de l’établissement, et directement reliée au contexte local, à la fois londonien et migratoire, ce qui en 2017 constitue en effet à double titre une situation inédite, quelques mois après le référendum sur le *Brexit*.

Le CFBL, financé sur fonds privés et par les revenus issus des inscriptions, ne bénéficie pas des mêmes niveaux de subventions que l’EGD Charles de Gaulle. Les tarifs qu’il pratique en sont de fait d’autant plus élevés qu’ils ne sont pas plafonnés et assujettis aux conditions locales telles que les tarifs fonciers et l’inflation.

Le sénateur O. Cadic, pourtant extérieur au projet de création du CFBL par sa position d’élu, relate le processus de création puis de déconventionnement de l’établissement presque de l’intérieur, pointant les lourdeurs administratives qui ont conduit à cette prise de décision.

“[L’AEFE nous a dit] « on participe au CFBL et on met des enseignants qui seront un petit peu moins facturés que ce qu’ils vont coûter » (...) C’était pour garder l’école française dans le réseau (...) on s’est rendu compte que le soutien qui devait arriver de l’administration française était pas tout à fait au niveau de ce qui était annoncé (...) Et finalement le CFBL a décidé de se déconventionner de l’AEFE et de n’être que partenaire.”

☹ O. Cadic, Sénateur des Français de l’étranger

Ces orientations de l’établissement ont été privilégiées également par la direction de l’EIFA, créée deux ans plus tard.

“Là je suis encore un peu tenue par l’homologation sur le plan pédagogique, parce qu’ils mettent le nez dans le pédagogique par l’Inspecteur de l’Éducation Nationale, donc là ils sont rigoureux. Mais pour le reste, je veux être libre. C’est important. D’ailleurs le CFBL s’est déconventionné à cause de ça, parce qu’ils n’étaient pas libres.”

☹ S. Dehon, Directrice de l’EIFA

Au-delà du modèle économique de l’établissement, elles concernent également l’étroitesse des liens entretenus avec le MEN et qui sont matérialisés par l’homologation.

“[L’AEFE et le Ministère de l’Éducation Nationale] veulent plus de [langue française] plutôt qu’un bilinguisme parfait (...) Cette homologation, pour être honnête, m’ennuie plus qu’elle ne me fait plaisir

– *L’homologation, c’est ce qui vous permet de recruter des détachés français ?*

– Oui (...) on a aujourd’hui des détachés français. Mais je pense que dans les années qui vont arriver je n’aurai plus de détachés français (...) Ici j’arrive à trouver des gens bilingues qui sont excellents, qui ont une ouverture d’esprit très large, et qui ne sont pas fermés. Quand vous prenez des enseignants français qui arrivent de France, s’ils ne sont pas passés par des pays, par d’autres pays avant, ils ont beaucoup de mal à s’adapter à d’autres cultures. Je parle en termes d’enseignements (...) Par exemple le lycée Charles de Gaulle on leur envoie les enseignants. Ils n’ont pas vraiment le choix dans le recrutement. Moi je veux avoir le choix (...)”

☺ S. Dehon, Directrice de l’EIFA

La directrice de l’EIFA pointe une caractéristique cruciale de son statut d’établissement privé intégré à un réseau institutionnel public français. Alors qu’elle envisageait dans un premier temps l’encadrement français sur le plan administratif (le partenariat AEFE) et pédagogique (l’homologation par le MEN), elle réalise à la faveur d’une expérience de trois ans que l’équilibre entre les bénéfices qu’elle en tire et les sacrifices que cela coûte sont à son désavantage. Elle relie ce calcul à la nature de son public, en grande majorité non Français.

“Au début on a homologué [l’établissement] parce que quand vous vous lancez, vous homologuez la maternelle et le primaire parce que vous avez au départ beaucoup de parents français qui n’attendent qu’une chose, c’est que votre école soit homologuée pour pouvoir mettre leurs enfants, donc nous l’avons fait (...) Moi je voulais le *International Baccalaureat*, je ne voulais pas le Baccalauréat français (...) Dans une école internationale, les gens qui viennent de Hong Kong, qui sont internationaux (...) le Baccalauréat français, ils ne connaissent pas (...) j’ai d’abord ouvert la maternelle et le primaire que nous avons homologués, et ensuite j’ai ouvert le secondaire que l’on a pas homologué, et j’ai ouvert la crèche que l’on a pas homologuée.

– *Quelle est la répartition de votre établissement en termes de nationalités ?*

– Quand nous avons ouvert en 2013, on avait une énorme population uniquement française qui sont venus dans l’école par défaut et qui sont partis depuis lors, parce qu’ils ne voulaient qu’un système français (...) en trois ans et demi, quatre ans, on a renversé (...) On est pas loin aujourd’hui d’avoir une égalité entre le nombre de binationaux et de tiers ici dans l’école.”

☺ S. Dehon, Directrice de l’EIFA

Ce témoignage d’une cheffe d’établissement privé pointe davantage que nous l’envisagions jusqu’alors la capacité offerte à ces acteurs de profiter du

dispositif tout en s'en détachant à leur gré, ouvrant la voie à une probable forme de clientélisme. Interrogée sur ses relations institutionnelles avec le dispositif français, notamment le Plan École, la directrice se révèle très intégrée au système français.

“Avez-vous des relations avec les acteurs du Plan École, avec vous des interlocuteurs, notamment des élus ?

– Oui, Olivier Cadic, qui fait ça très très bien. Qui est là depuis... moi je le connais depuis que je suis arrivée, donc ça fait bien seize ans. Donc Olivier Cadic, lui, a connu le montage du Plan École, toute l'évolution du Plan École et toutes les créations des écoles qui se sont ouvertes depuis quinze, seize ans. Donc lui est vraiment... il fait d'ailleurs des réunions, régulièrement dans les différentes écoles (...) il est représenté encore avec Sophie Routier qui est une de ses suppléantes et qui travaille pour lui. Il a plusieurs personnes qui travaillent pour lui, même à Londres.”

☺ S. Dehon, Directrice de l'EIFA

La ligne politique de l'établissement semble s'être inscrite dans une stratégie commerciale, ayant identifié une forte demande française à l'égard d'un accompagnement scolaire, non satisfaite par les pouvoirs publics. S. Dehon décrit en effet son processus de création d'établissement comme celui de n'importe quel autre type d'entreprise.

“Quand je suis arrivée, je me suis dit, « il faut construire des écoles ». Le problème c'est que moi je ne suis pas formée, je n'ai jamais été formée dans ma formation d'institut à être une *business woman* (...) j'ai rencontré Isabelle Faulkner (...) elle m'a dit un jour « il faudrait que tu construises une école » et j'ai dit « oui, mais je ne sais pas monter un *business plan* » et elle qui était avocate m'a dit « je vais t'aider à le faire ». Et donc on en est arrivées à construire cette école, qui est une école bilingue, qui n'est pas française, parce qu'elle est internationale. Même si on travaille sur le programme français, elle est ouverte surtout aux personnes étrangères. On accueille des Français, mais on accueille aussi beaucoup de nationalités différentes. On en a 44 cette année.”

☺ S. Dehon, Directrice de l'EIFA

Plus encore, elle inclut dans l'équation commerciale et managériale la variable que représente la structure par nationalité de la population scolaire, les différentes nationalités manifestant des demandes distinctes au regard de l'offre française. Selon elle, si les familles françaises recherchent un encadrement pédagogique par le MEN et donc un enseignement homologué, les familles locales et tierces ne tiennent pas compte de ce facteur et sont bien plus attachées au caractère francophonique et international de son offre.

Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en dépit des nationalités belge et canadienne des deux créatrices de l'établissement – toutes deux franco-phones par ailleurs – le nom de l'établissement porte sur ses caractéristiques

internationales, françaises (ou francophone) et anglaises. Toutes deux initialement demandeuses et exclues du système d'enseignement français, elles ont décidé de créer leur propre établissement, mettant en valeur une caractéristique francophone, identifiée sur le marché éducatif londonien comme attractive, bien plus qu'un enseignement belge ou canadien.

Comme le précise S. Dehon, on constate que la répartition des publics par nationalité et donc par mission de l'enseignement selon les types d'établissements est le fruit de processus distincts qui émanent des différents types d'acteurs, mus chacun par des motivations et des leviers différents. Dix ans après sa mise en place, le Plan École a permis l'accès à l'enseignement français pour de nombreuses nouvelles familles. Comme le défend O. Cadic, l'enseignement français est un atout et représente un défi pour la France dans le monde. Selon lui, il doit être envisagé de façon globale et traité de façon locale, justement à travers des dispositifs tels que celui qui a été mis en place et a fait ses preuves au Royaume-Uni.

En substance, le Plan École a reposé sur trois piliers principaux, conformément à ses trois objectifs : des établissements ont été créés et rattachés au réseau, le nombre d'associations FLAM a augmenté, et des filières bilingues ont été créées dans le cadre de partenariats entre les établissements français et locaux.

UN DÉSENGAGEMENT PUBLIC AU BÉNÉFICE DU RAYONNEMENT

En réalité, si l'on interprète ces mesures à l'aune de l'engagement de l'État dans le règlement de la situation problématique que subissaient les Français du Royaume-Uni, il s'avère que ce plan d'action a été déployé à faibles coûts pour l'État français et a principalement reposé sur des initiatives privées, auto-organisées, encadrées par des élus de proximité, eux-même concernés par la question à titre personnel.

O. Bertin apporte toutefois une nuance à cette baisse budgétaire, argumentant que la charge représentée par l'enseignement au niveau mondial a été utilisée pour valoriser le rayonnement au détriment des dépenses liées à l'accompagnement.

“L’objectif du gouvernement, je pense que c’est la scolarisation des élites étrangères. Ce qui ne fonctionne pas à Londres. Si autant de budgets sont consacrés à ça, c’est pour cette raison, c’est pour le rayonnement (...) alors qu’il y a beaucoup d’élèves français qui ont besoin de scolarisation à Londres (...) il y a une baisse de la participation d’État dans les établissements scolaires.”

☞ O. Bertin, Membre de l’AFE, Circ. Europe du Nord

Dans cette lecture, on interprète volontiers l’accompagnement qu’a pu représenter le Plan École comme une mise en système d’acteurs locaux à leur propre bénéfice, tout en conservant un investissement public constant, relativement peu accru, si ce n’est dans la coordination des acteurs. Le sénateur O. Cadic accuse d’ailleurs l’AEFE d’un investissement à la fois faible, différé et relativement opportuniste dans le dispositif de création du CFBL.

“Au dernier moment, quand l’AEFE a vu le *business plan* et a vu que l’EIFA avait gagné de l’argent, vite, ils se sont dépêchés d’être partie prenante, ils ont mis 2 millions d’euros (...) l’argent public est arrivé à un moment où on avait déjà finalisé et monté le dossier. C’était pour garder l’école française dans le réseau. Au bout de quelques années on s’est rendu compte que le soutien qui devait arriver de l’administration française était pas tout à fait au niveau de ce qui était annoncé.”

☞ O. Cadic, Sénateur des Français de l’étranger

“Il m’aura fallu 15 mois pour obtenir de l’Administration cette première rencontre à laquelle ont été conviés les conseillers élus à l’AFE et la présidente de l’Association des parents d’élèves.

Et là, surprise, nous découvrons qu’un Plan École était déjà tout prêt ! Il avait été rédigé par les soins de l’attachée culturelle de l’ambassade. De surprise en surprise, on nous explique « qu’à aucun moment, Paris n’a demandé de le négocier avec les parents ou les élus. » J’ai alors répondu : « À quoi servent les élections si l’Administration fait ce qu’elle veut ? »

☛ O. Cadic, “Plan École (1) : on va enfin commencer !”, 09/10/07

En tant que service public, l’enseignement français à l’étranger a la spécificité de ne pas être intégralement pris en charge par les fonds publics. Alors que l’Éducation Nationale, dans un objectif d’inclusivité et d’universalité républicaine entend accueillir invariablement les enfants français, l’extraterritorialité du réseau d’enseignement à l’étranger place tout ce pan du service public à la lisière des compétences de l’État et s’appuie nécessairement sur des contributions privées.

La question de la charge incombant aux contribuables pour la scolarisation des enfants d’expatriés est au centre de tout débat sur la gratuité. De ce fait, le budget de l’AEFE, s’il est conséquent, ne peut être facilement

revalorisé. En 2016-17, pour un budget total avoisinant 1 milliard d'euros, l'investissement public envers l'AEFE atteignait environ 398 millions d'euros, les 65 % restant étant à la charge des familles³². Au fil du temps la dotation publique diminue (elle s'élevait à 535 millions en 2012) et sa baisse s'accroît (elle a connu une baisse de 3,7 % entre 2018 et 2019).

Les différentes mesures décidées pour répondre aux problématiques émanant du terrain se font donc à coûts constants, selon des transferts de dépenses entre vases communicants. C'est le cas des différentes politiques d'instauration et d'abrogation de la PEC, mais c'est aussi le cas du Plan École.

Par conséquent, la revalorisation de leur montant passe nécessairement par la réduction du nombre de bénéficiaires, et *vice versa*. Les différentes politiques d'attribution des bourses ont donc tour à tour valorisé le nombre de bénéficiaires ou le montant des indemnités aux familles. Ces différentes politiques ont abouti respectivement à creuser les inégalités entre les familles qui parvenaient à couvrir les frais de scolarité sans indemnisation et celles qui ne pouvaient s'acquitter de la part restant à leur charge malgré le versement de la bourse. Les bourses scolaires bénéficient en définitive à une catégorie médiane suffisamment aisée pour compléter une contribution non couverte par le montant d'une bourse qu'elles seront parvenues (au nom de revenus suffisamment faibles) à obtenir.

Cette catégorisation opérée par la possibilité des familles à obtenir et bénéficier réellement d'une prestation sociale, ajoutée à l'action de l'État, différenciée selon les statuts d'établissements, a mis en œuvre la répartition des publics et des missions de l'enseignement que nous avons déjà décrite.

UNE REDIRECTION DES DEMANDEURS D'ACCOMPAGNEMENT VERS UN CIRCUIT ALTERNATIF

Le Plan École – en reposant comme nous l'avons introduit, sur une ouverture du secteur éducatif aux établissements privés d'une part et aux associations d'autre part – a permis de déployer une politique de privatisation de l'enseignement français à l'étranger par le biais de deux circuits différents à plusieurs égards.

32. Source : Sénat, Projet de loi de finance pour 2019

Les établissements privés créés par ce biais pratiquent des tarifs d'inscription plus élevés que l'EGD, car la totalité de leur budget est soutenue par ces frais, contrairement à l'EGD qui bénéficie de subventions plus importantes de la part de l'État. Ces établissements privés représentent donc des frais plus élevés pour les familles et d'autant plus onéreux à compléter pour les titulaires de bourses. Ils attirent donc et scolarisent de fait des élèves issus de familles plus aisées, voire des étrangers, socialement favorisés eux-aussi. Les familles les moins aisées et celles qui ne peuvent compléter la part des frais de scolarité que les bourses ne couvrent pas, se replient donc sur l'offre locale, gratuite et anglophone. La partie francophone de l'éducation de leurs enfants est donc soit délaissée soit assurée par le biais d'alternatives. Certains ont recours au CNED, certains aux associations FLAM, qui supposent elles aussi des moyens différents, notamment sur le plan financier.

“Ça augmente considérablement. Il y a quelques familles qui sont obligées de sortir du système scolaire français parce qu'elles n'ont pas les moyens. Et les gens qui sont prêts à payer sont nombreux.”

☞ O. Bertin, Membre de l'AFE, Circ. Europe du Nord

“J'ai deux garçons qui sont scolarisés dans une école anglaise publique en bas de chez moi (...) Ils prennent des petits cours au CNED.”

☞ 0022 JM

Le député C. Premat mentionne le rôle que peuvent jouer les parlementaires dans la résolution de cette saturation, en apportant un soutien à des initiatives, davantage qu'en alimentant la compétition à l'entrée des établissements.

“J'ai eu beaucoup de demandes de gens qui me demandaient des passe-droits pour scolariser leurs enfants dans le système français. J'ai toujours refusé, par principe. On me disait « alors à quoi vous servez ? ». (...) Parfois il y a des soucis de scolarisation, donc les gens se tournent un peu vers tous les recours qu'ils peuvent. Il y a une demande, en effet, de scolarisation de certains publics français... nous on peut jouer par le biais des réserves parlementaires, en faisant des appels d'offre. J'ai soutenu beaucoup de projets FLAM, notamment.”

☞ C. Premat, député

Les associations FLAM, deuxième branche du Plan École, se chargent de compenser les probables lacunes linguistiques auxquelles sont exposés les jeunes Français éduqués en contexte anglophone. Les familles concernées sont donc celles dont les enfants n'ont pas accès à l'enseignement français, quelle qu'en soit la raison : distance par rapport à l'établissement, saturation des établissements envisagés, niveau des frais d'inscription, voire par

volonté d’immersion scolaire. Leur nombre est croissant et particulièrement élevé au Royaume-Uni. Trois à quatre d’entre elles sont créées chaque année et 48 % des associations FLAM d’Europe sont implantées au Royaume-Uni. Le budget du dispositif FLAM est alimenté à hauteur de 81 600 euros annuels par l’AEFE³³.

Le député C. Premat établit un lien entre la saturation des établissements et la difficulté ressentie par les familles face à cette situation, la réponse que peut y apporter le programme FLAM, et les initiatives citoyennes – “artisanales” – sur lesquelles repose cette réponse.

“À mon avis les FLAM, c’est un peu artisanal, mais justement, ça peut conduire à des projets pédagogiques extrêmement intéressants. Ça peut déboucher sur une coopérative de parents qui va fonctionner... ça peut être vraiment intéressant comme projet. Ça permet à des enfants d’être sensibilisés au français et peut-être de re-basculer à un moment donné dans le système français, dans le cours de leur scolarité. Ça donne des portes multiples aux enfants.”

🗨️ C. Premat, député

La plus grande souplesse dont bénéficient les établissements privés est susceptible de les favoriser en leur donnant le pouvoir de s’adapter aux lois du marché pédagogique local, alors que les EGD sont statutairement tenus à l’homologation, donc au respect strict des directives nationales.

Cette politique de tolérance dont bénéficient les établissements privés vis-à-vis de l’AEFE, par le biais du statut de Partenaire, permet au réseau de compter parmi ses rangs des acteurs qui accroissent son influence internationale et sa présence institutionnelle tout en conservant leur autonomie. L’AEFE affiche plus volontiers le nombre de 496 établissements et des 355 000 élèves scolarisés dans 137 pays que celui des 72 EGD, très fortement minoritaires compte tenu des 155 Conventionnés et des 269 Partenaires. Le statut de ces établissements ne fait d’ailleurs l’objet que d’une explicitation incomplète sur le site de l’AEFE. L’explication de la différence entre les statuts d’établissements est bien plus clairement formulée sur le site du CFBL.

Pourtant, comme le souligne le sénateur O. Cadic, si les règles tacites de non-agression qu’implique le Plan École sont respectées, elles dissimulent une véritable situation de compétition. Il est interdit aux établissements

33. Source : Blog de Christophe Premat, “ Compte-rendu de l’AG du Plan École à Londres”, 25/03/16

d'encourager par les flux d'élèves une sorte de surenchère aux frais d'inscriptions. Pourtant, les différences de statut de ces établissements sont porteuses d'inégalités tarifaires qui favorisent le lycée Charles de Gaulle et ses antennes au détriment des établissements Conventionnés et Partenaires qui n'ont d'autre choix pour couvrir leurs charges que d'augmenter la contribution des familles.

“Le problème que l'on a avec l'argent français c'est qu'il y [en] a qui est mis sur le lycée Charles de Gaulle, donc c'est un lycée subventionné qui est en situation de concurrence déloyale vis-à-vis des autres établissements privés et où il faut payer tous les coûts (...) donc ça participe à la déstabilisation du réseau.”

🗨️ O. Cadic, Sénateur des Français de l'étranger

Le sénateur pointe l'investissement public dans la gestion financière de l'EGD Charles de Gaulle, lui permettant de pratiquer des tarifs plus bas que ses concurrents, contraints à l'autonomie (tableau 6.23, p. 407). Finalement, le subventionnement public dont bénéficie l'EGD lui permettant de pratiquer des tarifs plus faibles que ses concurrents, creuse le fossé qui sépare les deux systèmes de financement, et par la même voie, les inégalités. Le *statu quo* de cette situation que subissent les familles semble paradoxalement favorisé par l'État. Toutefois, si celui-ci se désinvestissait totalement de la gestion financière des établissements, les familles en seraient les premières victimes, ce qui contreviendrait à la mission d'accompagnement de l'Agence.

La conciliation des objectifs de l'AEFE est localement compliquée par la manifestation d'une forte demande londonienne. Il est probable que l'équilibre entre ces deux missions se soit manifestée à l'échelle globale ou sur d'autres territoires, selon des proportions et des enjeux différents, mais la particularité londonienne attire l'attention des pouvoirs publics sur l'accompagnement qui préside constitutionnellement à la vocation de l'AEFE. Le poids démographique des Français de Londres, leur important encadrement institutionnel et électoral et le contexte mondial, libéral, politique du territoire en font le théâtre d'enjeux exceptionnels. Ce cas particulier souligne l'impératif de réforme auquel est confronté l'enseignement français de l'étranger et par le même biais, les paradigmes d'accompagnement et de rayonnement liés à l'encadrement de l'expatriation. Le réseau d'écoles par lequel se matérialise la diffusion de l'enseignement à l'étranger semble ne pas répondre correctement au besoin d'accompagnement d'une population croissante et aux objectifs d'influence poursuivis par l'État. Le développe-

ment d'alternatives coopératives, associatives, bilingues permettraient de mieux répondre aux besoins d'une population en recherche d'indépendance et de protection. Cependant, une telle orientation du projet de développement de l'enseignement à l'étranger repose sur des compromis qui interrogent les valeurs politiques et le rôle de l'État à l'égard de la population.

L'accompagnement libéral prôné par le sénateur O. Cadic, le désengagement soutenu par la députée S. Cazebonne et le développement de coopérations locales et intégratives expliqué par le député C. Premat ont en commun de pointer les limites du système actuel. Ces orientations se confrontent à l'accompagnement universel et républicain défendu par le sénateur J-Y. Leconte, dont la situation londonienne, la PEC et le Plan École montrent les limites. Si elles comportent des traits communs (tableau 7.17), ces prises de position sont pourtant politiquement opposées et traduisent différentes images politiques de la France dans le monde et de l'émigration (tableau 7.18, p. 486).



Tableau 7.17 – Des convergences méthodologiques

PROPOSITIONS	S. CAZEBONNE	O. CADIC	C. PREMAT
Faciliter les détachements	✓		
Internationaliser la formation	✓		
Encourager à l'expatriation des enseignants	✓		
Déconventionnement des établissements	✓	✓	
Privatisation de l'enseignement	✓	✓	
Encouragement des partenariats locaux	✓	✓	✓
Développement du Programme FLAM	✓	✓	✓
Diminution de la subvention globale de l'État	✓	✓	✓
Subventionnement des familles (PASS'EDUCATION)	✓	✓	
Subventionnement de l'AEFE			✓
Maintien des EGD			✓
Transposition du Plan École à d'autres territoires		✓	✗

Le député C. Premat préconise un investissement ciblé de la part de l'État à l'égard de quelques symboles de l'enseignement comme vecteurs de diffusion (matérialisé par les EGD, ponctuellement implantés dans les pays du monde), tout en encourageant les citoyens à s'intégrer pour enrichir leur identité d'influences extérieures – comme il le fait dans l'exercice

Tableau 7.18 – Des divergences politiques

ID	CITATIONS
O. Cadic	<p>“[Il y a 4 vecteurs qui fondent mon action]. Le 1^{er} c’est tout ce qui concerne l’enseignement, la culture. C’est l’école française, la francophonie, les Instituts Français. (...) La 4^{ème} partie, c’est tout ce qui concerne les Français de l’étranger, et donc leur administration, les consulats, les affaires consulaires, les questions de sécurité. (...) Le problème n° 1 c’est que déjà les Français parlent même plus français à l’étranger, ils maîtrisent même plus notre langue, on en est à 80 % sur les Français d’Israël, 80 % des Français d’Algérie, plus de 70 % au Brésil, 2/3 en Amérique latine. Mon problème c’est que j’ai des générations qui maintenant ne parlent plus français, par exemple au Sénégal à l’âge de 18 ans, qui arrivent en France, ils vont chercher leur passeport, ils parlent que wolof.”</p>
S. Cazebonne	<p>“Nos établissements scolaires français entrent en concurrence avec d’autres modèles d’éducation, et ces derniers, qui font preuve d’agilité et de détermination sauront rapidement (si nous ne savons pas accompagner notre réseau dans cette évolution) s’emparer d’un espace que nous n’aurons pas été en capacité de conquérir faute d’anticipation, de réaction, d’adaptabilité et d’imagination.”</p>
C. Premat	<p>“Quand on va à l’étranger c’est aussi pour s’immerger dans les problématiques du monde, alors on va vers le bilinguisme, le multilinguisme, on va vers d’autres systèmes éducatifs, d’autres modèles politiques. L’objectif c’est pas de scolariser les Français à l’étranger, certes il y a ça, mais il y a aussi le but de toucher les élèves tiers pour justement faire rayonner un modèle, c’est la double mission de l’AEFE (...) L’objectif c’est de passer, certes par une phase privé/public de coopération de projet, mais pour in fine essayer de toucher le système éducatif local pour avoir des partenariats (...) le risque c’[est] qu’on soit en réseau franco-français à l’étranger (...) rester dans l’exportation d’un modèle étatique, c’est pas l’objectif.”</p>

Sources :  O. Cadic et C. Premat,
 S. Cazebonne, 2019

de son mandat. Cette approche envisage l’expatriation et la citoyenneté sous un angle inclusif, cosmopolitique ou l’identité ne s’appauvrit pas de l’expatriation et où l’État bénéficie de cet enrichissement culturel et du développement de sa diaspora.

Les représentants du centre-droit O. Cadic et S. Cazebonne plaident pour un désinvestissement de l’État à l’égard de l’enseignement, au bénéfice de la francophonie et du rayonnement culturel français dans le monde. L’approche qu’ils partagent est celui d’un accompagnement visant à consolider l’identité nationale des expatriés, afin que leur expatriation ne soit pas une

émigration. Cette approche vise à concilier la diffusion de la présence française dans le monde et la baisse de l'investissement public, en reposant sur les relais de rayonnement culturel que sont les acteurs privés et particuliers.

L'évolution des mécanismes liés au Plan École a révélé l'émergence d'acteurs associatifs et les solutions politiques qu'ils sont susceptibles d'apporter à une demande citoyenne. Sur un autre sujet, et selon un prisme multiscalair, la situation londonienne et britannique est propice à l'observation de mécanismes émergents et hybrides, entre mobilisation citoyenne et intervention politique extraterritoriale.

7.3 LA MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ÉLUS FRANÇAIS AU ROYAUME-UNI : LE CAS DU BREXIT

Survenu quelques mois avant l'enquête de terrain, le référendum en faveur du *Brexit* constitue une part importante des discours recueillis auprès des Français de Londres et de leurs élus, tous exprimant un manque d'encadrement de la part de l'État français. Le *Brexit* est une crise qui implique de nombreux acteurs politiques et par laquelle plusieurs centaines de milliers de Français sont directement concernés. L'exemple du *Brexit* offre à observer les mécanismes politiques, citoyens, institutionnels qui se sont mis en action en urgence. En conformité avec la distinction que nous opérons entre les types d'événements politiques, celui-ci s'apparente à un événement allogène.

En raison des ressorts diplomatiques et géopolitiques invoqués, nous avons saisi cet exemple comme l'occasion d'observer le rôle des élus à différents niveaux dans la gestion de cet événement majeur et des citoyens français qu'il implique. En premier lieu, intéressons-nous aux mouvements citoyens nés de cette situation de crise. Puis entre accompagnement diplomatique et compétition économique et commerciale, nous analyserons les positionnements de différents représentants français de l'étranger sur cette question britannique et les mécanismes par lesquels ils se sont emparés de ce sujet le cas échéant.

7.3.1 *Défendre les Français au Royaume-Uni : les associations et les conseillers consulaires*

Dans la défense des droits des Français de l'étranger, les conseillers consulaires font état d'un investissement d'autant plus important qu'ils sont eux-mêmes directement concernés par les conditions de vie au sein de la circonscription, à l'intersection du droit local et du droit français. Délégués et conseillers consulaires, associations françaises et locales témoignent dans une situation exceptionnelle comme le *Brexit* d'un rôle bien plus riche que ne le laissaient entendre les représentations des Français de l'étranger à leur égard.

7.3.1.1 *L'implication des élus locaux : relais des citoyens et citoyens eux-mêmes*

P. Connell et N. Hatton sont tous deux délégués consulaires rattachés au conseil consulaire de Londres (voir encadré, ci-dessous). Il ont été élus à ce poste en mai 2014 sur la liste d'O. Cadic, alors candidat aux élections consulaires. En novembre 2014, O. Cadic est élu sénateur, ce qui a pour effet de faire remonter d'un cran tous les membres de cette liste d'union UDI-UFE-UMP³⁴.

Les délégués consulaires ont été conçus comme des postes de grands électeurs visant à équilibrer la représentativité du collège électoral des sénateurs. Ils n'ont d'autre prérogative que ce droit de vote et ne sont investis d'aucune mission de représentation à l'égard des Français. Le nombre maximal de conseillers consulaires étant de 9 sièges par conseil consulaire, les délégués compensent ainsi les disparités démographiques qui pourraient, dans certaines circonscriptions très peuplées, amoindrir la représentativité des conseils consulaires lors des élections sénatoriales.

Nous avons rencontré P. Connell à Londres en décembre 2016. Alors candidate aux élections législatives, soutenue par O. Cadic, elle relatait un parcours politique motivé par la défense des atouts français à l'étranger et relancé par les événements de juin 2016.

34. Source : Blog d'O.Cadic, 02/04/14

“L’UDI m’a approchée pour que je me présente pour eux, j’ai longuement réfléchi – c’était au moment du *Brexit* – et je me suis dit que je ne pouvais faire confiance à personne pour défendre les intérêts des Français. Parce que j’étais la seule qui était sur le terrain, alors que toutes les autres qui allaient se présenter n’étaient pas là (...) Je voulais vraiment quelqu’un qui soit là, qui le prenne à cœur, qui comprenne le problème des Français qui sont ici, et qui se donne à fond pour ça. Quelqu’un de terrain, ça a toujours été ma politique (...) ça a toujours été d’aider les gens, de trouver des solutions, et notamment, on sait que l’article 50³⁵ va être appliqué à la fin du mois de mars [2017], puisque ça a été voté au Parlement, et ce sera d’autant plus inquiétant.”

🗨️ P. Connell, Déléguée consulaire – Circ. Londres

Elle concevait son rôle d’élue comme un maillon indispensable de la défense des droits des Français, à la fois citoyens français et européens dans un contexte de morcellement et de renationalisation, comme en faisait état son programme électoral en amont de l’élection législative de 2017 (figure 7.14).

FIGURE 7.14 – Extrait du programme électoral de la candidate P. Connell



Marche pour l'Europe - Londres - Septembre 2016

Source : diplomatie.gouv.fr

Son expérience personnelle et professionnelle d’entrepreneuse française binationale, établie depuis 35 ans en Angleterre constituait un élément fort de son implication qui se révélait intrinsèquement liée à son identité européenne.

35. L’article 50 du traité sur l’UE stipule notamment la capacité des États membres à décider son retrait de l’UE, conformément à ses règles constitutionnelles (art. 1).

“*Quand on vous demande d’où vous êtes, que répondez-vous ?*”

– Je suis française de Londres. Je suis londonienne. Je me sens vraiment comme une Londonienne.

– *Est-ce que vous ressentez une appartenance à un lieu ?*

– Je me décris comme londonienne et française de Londres, mais si je parle de mes origines, je ne me décris pas spécialement comme française. Parce que mon père est belge, à la base, ma mère est née en Syrie de parents grecs. Et donc je suis un mélange. Je me sens très européenne. Je suis vraiment européenne.”

🗨️ P. Connell, Déléguée consulaire – Circ. Londres

N. Hatton est également délégué consulaire sur la liste d’O. Cadic depuis 2014. En 2016, au lendemain du référendum, alors qu’il réside au Royaume-Uni depuis une vingtaine d’années, il quitte son poste de responsable marketing³⁶ dans une entreprise britannique pour se consacrer à la fondation et à la gestion d’une association à but non lucratif vouée à la défense du droit des trois millions de citoyens européens résidant au Royaume-Uni.

7.3.1.2 *The3Million, une association européenne qui interpelle les pouvoirs publics*

The3Million ne se limite pas à la défense des Français, mais s’inscrit dans un périmètre européen. Elle propose de porter la voix des trois millions de citoyens concernés, de leur porter secours et entraide et d’agir comme intermédiaire entre les citoyens, les élus et les gouvernements concernés pour garantir leurs droits. Cette association répond au mot d’ordre “*we are not a bargaining chip*” : “nous ne sommes pas une monnaie d’échange”, expression reprise par O. Cadic dans son interpellation du gouvernement au Sénat, le 24 février 2017 (figure 7.15).

FIGURE 7.15 – Visuel diffusé par l’association The3Million



the3million.org.uk

36. Source : LinkedIn, page personnelle de N. Hatton.

Le processus de détachement du Royaume-Uni de l'UE est dominé par des tractations commerciales, abondamment traitées au sein des institutions. Se distinguant de ce type de débats, l'association entend remettre les citoyens au cœur du débat en rappelant aux pouvoirs publics qu'ils constituent un enjeu majeur de cette séparation.

Dans un esprit européen, cette association est partenaire de son homologue *British in Europe*, visant à défendre les droits des citoyens britanniques expatriés dans les pays de l'UE en passe de perdre leur citoyenneté européenne à l'issue du processus de détachement. Par ce partenariat, les deux formations revendiquent la défense d'une conception inclusive des identités nationales et européenne.

Les liens qu'entretiennent le président de cette association – et délégué consulaire – N. Hatton, la déléguée consulaire P. Connell et le sénateur O. Cadic jouent un rôle déterminant dans la visibilité de cet organisme auprès des organes français de représentation parlementaire. En mai 2018, trois citoyennes françaises membres de cette association étaient reçues au Sénat dans le cadre d'une audition auprès du groupe de suivi sur le retrait du Royaume-Uni et la refondation de l'Union Européenne, sous la présidence du sénateur J. Bizet (LR).

A-L. Donskoy, co-fondatrice de l'association, V. David-Martin, autrice d'un recueil de témoignages sur le *Brexit* (REMIGI et al., 2017) et S. Jacobin, ancienne expatriée française au Royaume-Uni étaient alors invitées à rapporter une situation dont les élus en présence admettaient tout ignorer. Comme O. Cadic le décrivait quelques mois plus tôt en séance, elles relatent les retombées humaines et sociales que subissent quotidiennement les citoyens français et étrangers sur le sol britannique depuis le référendum. Leur intervention a alors pour but d'alerter l'État français sur la situation de ses ressortissants souffrant soudainement outre-Manche d'une certaine hostilité.

Les Français que nous avons rencontrés à Londres confirmaient partiellement ces expériences mais soulignaient qu'elles étaient demeurées circonscrites aux quelques jours suivant le référendum. Ils adoptaient à l'égard du *Brexit* un discours préoccupé mais néanmoins relativement distant, plus attentiste qu'alarmiste, conscients que le processus serait long. Certains d'entre eux avaient même posé leurs valises sur le sol britannique après le référendum (tableau 7.19, p. 492).

Tableau 7.19 – Le *Brexit* à Londres, des expériences variées

ID	CITATIONS
0025 CN	“La semaine après le <i>Brexit</i> , il y avait vraiment des anecdotes choquantes. Par exemple, une amie espagnole qui était à Wimbledon qui se lève de sa chaise, et des Anglais derrière qui disent « Spanish, out ! ». Après, deux mamans sur le trottoir de l'école, qui parlent en français, une Anglaise passe et leur dit « vous avez pas compris le message ? On parle en anglais, maintenant dans ce pays ! ». Et j'en ai d'autres des exemples comme ça. Après ça s'est vite atténué, on ne ressent plus ça (...) Après l'été est passé, et j'ai trouvé qu'à la rentrée on avait un peu passé le choc psychologique.”
0009 ND	“Il ne faut pas généraliser, tout le monde n'a pas voté le <i>Brexit</i> , mais il y a quand même le sentiment qu'on est pas forcément les bienvenus.”
0006 MD	“Je sais pas ce qui va se passer avec le <i>Brexit</i> . Honnêtement, tout de suite c'est pas vraiment ma priorité, moi j'essaye de monter mon <i>business</i> , et c'est dur... et je suis plus focalisée là-dessus que sur autre chose. En gros ça deviendra ma priorité quand ce sera une urgence. Mais la question je me la pose pas vraiment.”
0024 WN	“Ça ne m'a pas touchée parce que j'ai pris ma décision de partir en Angleterre juste avant le vote. Mais tout le monde me disait « Oh il y a le <i>Brexit</i> , t'es sûre ? ». C'est pas encore fait, ils savent pas comment ça va se passer, même ici... je me pose des questions sur après... si j'ai envie de m'installer et qu'il faut un visa, ce sera peut-être plus compliqué. Mais non, c'est pas quelque chose qui me freine.”

Les inquiétudes les plus souvent rapportées concernaient toutefois l'aspect commercial et économique du phénomène et d'une certaine manière leur avenir professionnel dans le pays, témoignant d'un certain pragmatisme à l'égard de la question (tableau 7.20).

“Là actuellement on va vers une sortie assez brutale, sans marché commun, sans libre circulation. Je pense que ça aura un gros impact. Après, moi j'ai quand même confiance en le bon sens des Britanniques. Ils peuvent dire des choses, mais ils vont peut-être pas les faire. Je ne sais pas si je resterai à Londres. J'en suis pas sûr. Si c'est un désastre économique... Ça fait 24 ans que je suis à Londres, je suis Britannique maintenant, et je passe à peu près une semaine au moins par mois au Portugal. Et je me dis que je m'installerais bien un peu plus au Portugal.”

☞ O. Bertin, Membre de l'AFE – Circ. Europe du Nord

“*Est-ce que la France est un pays qui rayonne, selon vous ?*”

— Moi je pense que oui. Et je pense qu'on a de beaux jours devant nous, surtout depuis qu'ils ont voté le *Brexit*.”

☞ 0015 EH

Pourtant, les témoignages rapportés au Sénat en mai 2018 font état d'une situation moins ponctuelle, d'une régularité et d'une intensité soutenue

Tableau 7.20 – Une inquiétude économique

ID	CITATIONS
0025 CN	“On sait tellement pas où on va avec cette histoire de <i>Brexit</i> , que je trouve pas que le politique nous ait aidés, nous entrepreneurs, à y voir clair. Parce qu’eux ne voient pas clair non plus, donc la situation est compliquée... j’ai cette expérience qui m’a marquée : le 14 juillet on était invités à l’ambassade en tant qu’entrepreneurs, et là il y avait le discours de l’ancien maire de Londres... Boris... je sais plus... bon, il a fait tout un <i>speech</i> , pour lui c’était drôle... Il a fait tout un <i>speech</i> sur l’humour, sur cette histoire de <i>Brexit</i> , et nous, entrepreneurs, au mois de juin, je vous promets qu’on riait pas du tout. Avec un chiffre d’affaire qui était en baisse, avec la <i>pound</i> qui s’était cassé la figure (...) Il y a aussi Nicolas Sarkozy qui est venu trois jours après le <i>Brexit</i> pour nous écouter, il nous a pas posé une seule question. Là je trouve qu’il y a un manque d’accompagnement, vraiment (...) je comprends que le politique puisse pas tellement nous aider, parce qu’il y a un flou incroyable. Mais c’est vrai que pour des <i>business</i> comme nous, ça pourrait être critique.”
0026 FO	“Je suis très inquiète avec le <i>Brexit</i> (...) J’espère qu’ils feront pas d’erreur sur le réseau et sur toutes leurs relations avec le reste du monde.”
0002 GC	“Peut-être qu’avec le <i>Brexit</i> , [ici] on va être un peu affaiblis.”

voire croissante de l’hostilité. L’analyse du profil des individus les plus investis dans ce type d’association révèle un facteur géographique dont il apparaît nécessaire de tenir compte.

En effet, N. Hatton, A-L. Donskoy, V. David-Martin et S. Jacobin résident tous, sans exception hors de Londres : à Bristol, à Bath ou encore à Colchester (Essex). Or, les scores enregistrés lors du referendum sur le *Brexit* étaient effectivement marqués par cette fracture géographique entre deux réalités et deux perceptions britanniques à l’égard de l’UE et de la mondialisation (figure 7.16, p. 494). L’une des clés de lecture de ces résultats réside dans la perception qu’ont les citoyens de bénéficier ou de pâtir des directives européennes, principalement à l’égard des politiques migratoires (HOBOLT, 2016).

FIGURE 7.16 – Londres et le Royaume-Uni, des fractures multiples

LE MONDE DU TRAVAIL DANS LEQUEL J'ÉVOLUE (ORIENTÉ CULTURE ET À LONDRES) EST TRÈS "EUROPHILE" ET DONC ANTI-BREXIT.



PAR CONTRE MA BELLE-FAMILLE, LOIN DE LONDRES (YORK, NOTTINGHAM, SOUTHAMPTON) A MASSIVEMENT VOTÉ POUR LE BREXIT... DRÔLE D'AMBIANCE LORS DES REPAS.



✎ N. Eyraud, Croquis d'Angleterre, 2017

“Les résultats du référendum sur le *Brexit* dressent le portrait d'un pays profondément divisé, non seulement selon des fractures sociales, éducatives et générationnelles, mais aussi géographiques. De manière générale, le vote pour le *Remain* a réalisé de meilleurs scores dans les grandes villes multiculturelles (principalement à Londres), où résident la majorité des plus diplômés, alors que le camp du *Leave* était plus fort parmi les campagnes d'Angleterre, et les villes post-industrielles du Nord-Est, majoritairement ouvrières. Le *Brexit* a aussi divisé les nations du Royaume-Uni : alors que l'Angleterre et le Pays de Galles ont toutes deux voté à 53 % pour le *Leave*, l'Irlande du Nord et l'Écosse ont voté *Remain* (à 56 et 62 % respectivement).”

HOBOLT, 2016, traduit de l'anglais³⁷

37. Texte original HOBOLT, 2016 : “The results of the Brexit referendum portray a deeply divided country, not only along class, education and generational lines, but also

“(…) à Londres il y a eu un énorme choc par rapport au *Brexit*. Les gens étaient choqués, à Londres, du *Brexit*. Mais parce qu’on vit dans une bulle. On vit dans une bulle à Londres, c’est pas l’Angleterre. Il y a un fossé énorme entre Londres et le reste de l’Angleterre (…) Quand je suis dans ma belle-famille du côté du père de mon copain, qui est Anglais, qui eux, sont du Kent… quand je suis dans ce genre d’environnement, je me retrouve face à des gens qui ont voté *Brexit*, qui ont pas peur de me le dire en face, en me regardant dans les yeux.”

🗨️ 0006 MD

Le compte rendu de la séance du Sénat à laquelle ont été invitées les trois membres de The3Million le 30 mai 2018 souligne l’implication du sénateur O. Cadic dans l’articulation de cette initiative associative émanant d’un collectif de citoyens soucieux de défendre leurs droits ; et du potentiel d’action que représente un sénateur concerné par ces questions. Les intervenantes (figure 7.17) soulignent le fait que les aspects sociaux qui concernent l’ensemble des citoyens ne sont traités par les pouvoirs publics que comme des leviers de négociation, sans être abordés par des mesures concrètes d’un côté ou de l’autre de la Manche.

FIGURE 7.17 – Audition de l’association The3Million lors de la séance du 30 mai 2018



De g. à d. : S. Jucobin, A-L. Donskoy, V. David-Martin, L. Poniatowski, J. Bizet
Source : oliviercadic.com

Cette intervention d’acteurs de terrain dans les débats liés au *Brexit* leur permet d’interpeller les pouvoirs publics et de rappeler les élus à leur mission d’encadrement, d’accompagnement et de protection des citoyens. Ils leur reprochent de mener avec le Royaume-Uni un bras de fer géopolitique dont souffriront – entre autres – les ressortissants français. Davantage de coopération, moins de *hard power*, c’est la revendication que semblent porter

in terms of geography. Generally the Remain side did better in the larger multicultural cities (especially in London) and where there were more graduates, whereas the Leave side was strongest in the English countryside and in the post-industrial north-eastern towns with larger working class populations. It also divided the nations of the UK : while both England and Wales voted 53 percent Leave, Northern Ireland and Scotland voted Remain (at 56 and 62 respectively).”

ces citoyennes venues incarner les réalités sociales que masquent les enjeux économiques et politiques.

“Bien des questions n’ont toujours pas trouvé de réponse, comme la réunification des familles, la reconnaissance des diplômés, ou la situation des personnes précaires. Soit ces questions n’ont pas trouvé de réponses, soit elles n’ont même pas été abordées par les négociateurs, lorsqu’elles ne sont pas explicitement exploitées comme objets de marchandage lors des négociations (...) L’avenir de nombreuses personnes, qui se trouvent déjà en situation précaire, nous inquiète : celles en situation de handicap ou de maladie de longue durée, les membres des communautés des gens du voyage ou les personnes incarcérées, en maison de retraite, les personnes illettrées ou ne disposant pas d’un accès à internet, voire les personnes présentes sur le territoire britannique depuis de nombreuses années mais non reconnues. Qu’advient-il des personnes qui n’obtiendront pas à temps le nouveau statut ? L’optimisme béat affiché en permanence par le Ministère de l’Intérieur britannique ne convainc personne.”

☞ A-L. Donskoy, coprésidente de l’association The3Million

L’association a pourtant à son actif des démarches concrètes et largement médiatisées, bâties sur un partenariat “automatique et organique” avec son homologue British In Europe. En témoignent la rédaction d’une lettre ouverte adressée au Ministère de l’Intérieur britannique, contenant 162 questions urgentes dont 19 % seulement ont reçu une réponse institutionnelle³⁸ et les multiples publications disponibles sur leur site Internet³⁹.

Ses membres demandent à l’État français d’intervenir dans la protection de ses ressortissants et de les défendre face à un pays dont ils ressentent l’hostilité et ce, malgré leurs interventions répétées auprès du Parlement Européen, de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords. Ces demandes se heurtent à l’inertie de la procédure de retrait dont les tenants et aboutissants se jouent auprès de la Commission Européenne.

38. Sources : site de l’association The3Million, références en annexe. Le nombre de ces questions était porté à 170 le 30/05/18.

39. Source : site de l’association The3Million.

“Nous rencontrerons ces négociateurs la semaine prochaine. Cependant, la Commission européenne nous a indiqué que ces questions concernaient, au premier chef, Westminster.

- Les Anglais rêvent de la division des 27 et d’avoir face à eux un négociateur non soutenu par les autres États européens. Le Gouvernement français ne peut vous aider sur les points précis que vous avez soulevés, à l’inverse du négociateur, seule instance capable de relayer efficacement vos préoccupations.
- Mais en tant que ressortissante française, je souhaite que le Gouvernement français demande des clarifications à Westminster !
- Ne vous trompez pas de combat !”

☞ A-L. Donskoy et L. Poniatowski, Sénateur de l’Eure – Co-président du groupe de suivi

Malgré les réticences de l’un des deux présidents du groupe de suivi, le sénateur et co-président J. Bizet semble témoigner du succès de cet échange en promettant de faire remonter ces doléances auprès de M. Barnier, négociateur en chef chargé de la procédure de retrait auprès de l’UE.

“C’est la première fois que nous appréhendons le drame humain du *Brexit*. Nous recevrons Michel Barnier le 5 juillet prochain et lui soumettrons cette problématique. Nous en étions restés au côté *fair play* de la vieille Angleterre. C’est, à nos yeux, une découverte.”

☞ J. Bizet, Sénateur de la Manche – Co-président du groupe de suivi

Malgré les limites de leurs capacités d’action concrète dans l’amélioration des conditions de vie des Français du Royaume-Uni, les questions adressées par les sénateurs aux témoins semblent traduire un intérêt et une sensibilité à l’égard de leur expérience, de leur vécu. Il semble que cette démarche, initiée par O. Cadic se soit inscrite dans une volonté de faire dialoguer citoyens et sénateurs, et soit parvenue à ancrer la représentation sénatoriale des Français de l’étranger dans le réel, à la fois socialement et territorialement.

“Je tiens à saluer notre collègue Olivier Cadic pour son initiative. Vos témoignages sont poignants. Le Royaume-Uni vous semble-t-il pouvoir faire marche arrière et remettre en cause le *Brexit* ?”

☞ R. Le Gleut, Sénateur des Français de l’étranger

“Quand bien même cette remise en cause interviendrait, le mal est-il fait à vos yeux ? (...) Avez-vous le sentiment que ce message est reçu par la population ?”

☞ J. Bizet, Sénateur de la Manche – Co-président du groupe de suivi

En guise de conclusion à leur intervention, les trois membres de l’association alertent leurs interlocuteurs sur l’impact des retours massifs amenés à s’opérer dans les mois suivants et à s’intensifier selon le type de rupture

entre Londres et Bruxelles. Cette conclusion souligne le rôle de la France dans l'encadrement de sa population à l'étranger mais aussi sa responsabilité à assurer les conditions de son retour. Cette situation met les pouvoirs publics devant une situation inédite par son caractère potentiellement collectif. La comparaison que dresse le sénateur O. Cadic avec les années 1960 et l'indépendance des territoires coloniaux marque l'exception et la gravité qu'il perçoit de la situation britannique.

“Je suis revenue en France avant le *Brexit*, ce qui fait de moi une privilégiée ! En matière de sécurité sociale, je suis en mesure de payer mes soins, dans l'attente de la délivrance d'une carte vitale. Tout ce processus administratif rend le retour en France plus qu'hasardeux ! Qu'advient-il en cas de retour précipité de milliers de personnes ? [S.J.]

– Au début des années 60, notre pays a été en mesure d'accorder une aide ponctuelle à ses rapatriés, ce qui constitue un précédent. Aussi, je souhaite que notre groupe de suivi émette le vœu d'une aide au retour en masse de nos ressortissants, si celui-ci venait à se produire. [O.C.]

– L'Assemblée nationale a émis exactement la même suggestion. Nombreux sont ceux parmi nous qui n'ont plus de points de chute ! [A-L.D.]

– Il est en effet difficile de louer un logement lorsqu'on arrive de l'étranger. [S.J.]

– Je vous remercie, Mesdames, de vos interventions. Nous ne manquerons pas d'évoquer cette problématique du retour dans le cadre de nos échanges sur le *Brexit*. [J.B.]”

📖 S. Jacobin, O. Cadic, A-L. Donskoy et J. Bizet

L'expérience de S. Jacobin est relatée de façon approfondie sur un blog⁴⁰ qu'elle tient depuis juillet 2013. Son implication citoyenne dans le contexte du *Brexit* et sa maîtrise des enjeux ainsi que son expérience à long terme nous invitent à approfondir cette source de renseignements.

En effet, ce blog s'avère une source d'information particulièrement riche et au rythme de publication soutenu. La forme des articles se prête d'autant plus à la richesse du discours et de l'analyse qui peut en être tirée que ceux-ci sont longs et spontanés. Au lendemain de la séance au Sénat que nous évoquons, elle revient sur son expérience.

“J'espère que ça a un peu ouvert les yeux à tous ces sénateurs qui n'avaient pas compris que derrière les enjeux économiques, il y a de vrais gens. Ils sont tombés des nues quand on leur a expliqué la situation des Français en Grande-Bretagne, alors qu'ils planchent sur le *Brexit* depuis des mois. Mais à lire le transcript édulcoré de la séance, je ne suis pas sûre que le message soit vraiment passé, en tout cas auprès de tous...”

📖 S. Jacobin, article du 05/06/18 – “*Brexit et retour en France*”

40. Source : pomdepin.net, “À propos”

“J’espère que notre intervention au Sénat aura ouvert les yeux de certains. Nous sommes très soutenus par O. Cadic, sénateur des Français de l’étranger et lui-même expatrié en Grande-Bretagne. Il fait un travail remarquable pour alerter les pouvoirs publics qui ne sont pas du tout prêts.”

✎ S. Jacobin, article du 05/06/18 – “*Brexit et retour en France*”

Ce dernier extrait souligne à nouveau le rôle joué par un sénateur précis, très probablement motivé par son expérience personnelle et professionnelle au Royaume-Uni. Le rôle déterminant du sénateur O. Cadic dans la révélation de cette problématique auprès du Sénat confirme l’importance de cet aspect de la représentation électorale des Français de l’étranger. Rappelons qu’avant son élection au Sénat en novembre 2014, O. Cadic avait occupé diverses fonctions d’élu AFE (depuis 2006) puis d’élu consulaire de la circonscription de Londres où il réside. Alors que nous soulignons l’avantage que représente pour les sénateurs la profondeur des racines de leur institution par rapport aux récentes perturbations qu’a connues l’AFE, il s’avère important de souligner à l’aune de cet exemple le rôle déterminant que joue l’ancrage territorial personnel des élus dans leur traitement de dossiers nécessitant une certaine acuité.

Ces exemples sont ceux de citoyens ayant cherché à mobiliser les élus et les institutions françaises. Comme nous l’avons souligné au fil de ce chapitre, tous les citoyens de l’étranger ne bénéficient pas du même encadrement.

7.3.2 *L’émergence de pratiques pour compenser les manques du dispositif institutionnel*

L’observation des mécanismes de coopération, des pratiques citoyennes officielles et émergentes, a révélé une différenciation au sein de la population française du Royaume-Uni, tant par son mode de vie (communautaire ou immersif) que par les conditions dans lesquelles se déroulent son expatriation (recherche d’adaptation ou d’accompagnement).

Nous avons décelé au sein de cette population une différenciation citoyenne qui se traduit par une diversité de représentations de la France et du monde (en rejet ou adhésion du modèle français, de la mondialisation) et de sa propre identité territoriale (appartenance inclusive ou exclusive à l’égard des territoires et des échelles spatiales).

Ces représentations citoyennes trouvent parfois un mode d’expression dans les pratiques permises par l’État. Elles trouvent alors à s’exprimer se-

lon différents vecteurs : électoraux et liés à un autre territoire – à une autre représentation, ou relevant de l’“ordinaire”⁴¹. Ces pratiques traduisent une représentation particulière de la citoyenneté et de la place du citoyen dans le monde et dans la cité (par l’associatif, par la consommation, par la socialisation), et un besoin d’accompagnement que l’État n’est pas en mesure d’apporter dans le cadre extraterritorial (par la prise d’initiative, par l’interpellation des représentants). Les profils de citoyenneté déterminés en amont et en aval⁴² de cette analyse des pratiques et représentations londoniennes reposent sur des pratiques officielles, guidées par les droits et les devoirs que confère la citoyenneté, mais aussi sur l’appropriation à titre citoyen de pratiques plus ordinaires qui, sur le territoire français, relèveraient de l’impensé. Tous les profils ne se prêtent pas également à l’émergence de pratiques, car tous ne recherchent pas la traduction en actes de leur citoyenneté, tous ne l’interrogent pas et tous ne cherchent pas à la manifester (tableau 7.21).

L’observation de thématiques particulières liées au contexte londonien et britannique a révélé la propension que peuvent avoir certains citoyens à s’investir au sein de dispositifs de coopération auprès d’acteurs politiques, en dehors d’une stricte demande d’accompagnement ou de service public. Les citoyens ne bénéficient pas tous d’un encadrement égal, comme nous avons pu le constater au sujet d’individus précaires, manifestant un manque d’accompagnement à l’égard des pouvoirs publics. L’expatriation londonienne et britannique offre à observer une diversité de profils, des pratiques citoyennes associées et des variations de l’encadrement qu’ils estiment leur être proposé. Au regard de leurs représentations positives ou négatives à l’égard de la France, nous avons estimé les profils incarnant pour les pouvoirs publics le risque d’une émigration de rejet, et ceux incarnant pour les pouvoirs publics l’atout d’une émigration de rayonnement, d’enrichissement politique dans le cadre de la mondialisation. Nous avons appuyé sur l’observation des pratiques citoyennes émergentes et attendues une différenciation plus détaillée de ces types de profil au regard de l’atout ou du risque qu’ils représentent pour l’État, et de fait, de l’encadrement dont ils bénéficient (figure 7.18, p. 502).

Voir le tableau de synthèse des différents types de représentations et de pratiques en annexe : tableau C.1, p. 626

L’encadrement par les pouvoirs publics étant assujéti à la demande qu’en manifestent les citoyens, ceux-ci sont en réalité les moteurs de cet encadrement. Pourtant, tous n’en ont pas une perception positive, tous ne

41. CARREL et NEVEU, 2014

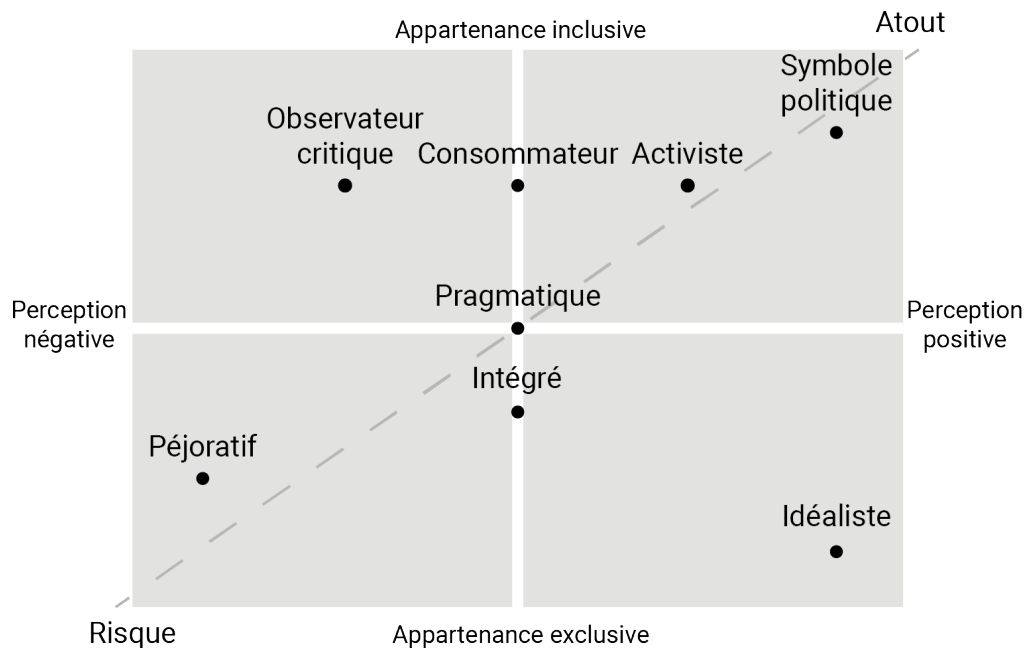
42. Respectivement aux chapitres 3 et 6, voir les tableaux 3.1, p. 115 et 6.22, p. 402.

Tableau 7.21 – Émergence des pratiques citoyennes par profil citoyen

POSITIF (atout)	INDIFFÉRENT	NÉGATIF (risque)
Appartenance exclusive (référence unique ou déséquilibre)		
<p>IDÉALISTE Non inscrit au consulat, a conservé sa situation administrative en France, fréquentation de Français, consultation des médias français, fréquentation d'un établissement scolaire français</p>	<p>INTÉGRÉ Adaptation aux valeurs locales et aux règles de civisme, report sur des valeurs universelles qui régissent la vie en communauté, importance de l'intégration</p>	<p>PÉJORATIF Négativité à l'égard de la citoyenneté, pessimisme quant aux perspectives d'action au sein de la cité</p>
Appartenance inclusive (références multiples)		
<p>ACTIVISTE Investissement professionnel ou politique dans le but de participer à un changement jugé nécessaire</p>	<p>PRAGMATIQUE Vecteurs divers et hésitants. Difficulté à penser sa citoyenneté en dehors du cadre prévu, donc à agir en conséquence. Dans les représentations les plus abouties : investissement associatif, transmission culturelle générationnelle</p>	<p>OBSERVATEUR CRITIQUE Fatalisme, peu d'inventivité pratique à l'égard de la citoyenneté. S'en remet à d'autres références territoriales et identitaires : Europe, autre pays</p>
<p>SYMBOLE POLITIQUE Investissement dans les problématiques locales et binationales, par la voie médiatique, associative (<i>Brexit</i>, Plan École), éventuelle binationalité</p>	<p>CONSOMMATEUR Consommation comme levier d'action</p>	

le jugent pas suffisant ou à la hauteur de leurs attentes, en lien avec la représentation qu'ils manifestent globalement à l'égard de la France. Nous estimons relever de l'atout de rayonnement dans la mondialisation les profils qui utilisent les services de l'État hors de France, fréquentent les institutions et effectuent les pratiques indiquées tout en manifestant une représentation positive à la fois à l'égard de la France et de la mondialisation, traduisant une appartenance inclusive. À l'inverse, nous estimons relever du risque de rejet les individus qui expriment une représentation négative, la manifestent telle quelle dans leurs discours et se tiennent à l'écart du dispositif consulaire. Les individus rencontrés à Londres illustrent ces profils. Ils in-

FIGURE 7.18 – Schématisation des rapports inclusifs et exclusifs, positifs et négatifs à la France et évaluation des profils valorisés par les pouvoirs publics



Voir le tableau de classification des enquêtés par profil : tableau C.2

cernent selon différents niveaux les représentations positives et négatives nourries par les pouvoirs publics et relayées par les médias à l'égard de l'expatriation.

Les profils les plus négatifs (PÉJORATIF et OBSERVATEUR CRITIQUE) font état de pratiques citoyennes relativement fragiles. En effet, dans les cas où ceux-ci sont inscrits au consulat et aux LEC, ils se sont également montrés peu convaincus à l'égard de leurs utilités et peu enclins à les reconduire. Les pratiques émergentes ne sont jamais mentionnées et parmi leurs représentations, les plus négatives sont mises en avant, teintées de fatalité et de défaitisme quant au pouvoir que confère la citoyenneté. Ils évoquent l'avenir à l'étranger et n'envisagent pas de retour en France. Dans la plupart des cas, leur expérience d'expatriation n'est pas synonyme de réussite professionnelle. Certains d'entre eux n'ont pas évoqué leur origine géographique lors de l'exposition libre de leur parcours.

Les profils les plus positifs (SYMBOLE POLITIQUE et ACTIVISTE) manifestent des représentations politiques affirmées et fortement latéralisées (se définissent "de gauche", "de droite", membres d'un parti, etc.). La plupart des élus consulaires font partie de ces catégories, tout comme ceux qui témoignent d'un investissement à l'égard de l'un des événements politiques abordés (élections présidentielle et législative, référendum sur le

Brexit). Ils affirment la volonté de transmettre et d'influencer, et à ce titre montrent une certaine créativité à l'égard de la désignation de leurs pratiques citoyennes, en rattachant leur citoyenneté à divers champs de leur vie personnelle et professionnelle. Leur activité professionnelle est parfois l'occasion d'exercer ce rôle de transmission et de valorisation de leur identité nationale. Manifestant un sentiment fort de multi-appartenance, une propension à la mobilité, ces individus incarnent l'exemple archétypal de l'atout d'influence que représente l'expatriation pour la France. Ils incarnent d'autant plus cet atout que tous sont marqués par des parcours professionnels élitaires ou managériaux, issus de formations prestigieuses ou témoignant d'un haut niveau de qualification.

L'IDÉALISTE est un profil exprimant une vision fortement positive de la France, au détriment de sa perception de son pays d'accueil. Ce profil n'est illustré parmi les enquêtés que par un individu exprimant une grande nostalgie. Cet individu a connu une expatriation contrainte par le décrochage d'un contrat professionnel et demeure depuis son départ du sud de la France dans l'idéalisation de sa région d'appartenance, dont il vante principalement les caractéristiques climatiques et paysagères. L'expatriation londonienne est à ce titre susceptible d'y opposer un contraste fortement défavorable. Cet individu est peu enclin à la valorisation de son expatriation, laquelle ne représente ni un atout, ni un risque du point de vue des pouvoirs publics.

Les profils médians (CONSOMMATEUR, PRAGMATIQUE, INTÉGRÉ) font état de représentations neutres vis-à-vis de la France, n'adhérant ni ne rejetant leur pays d'origine au profit ou au détriment de leur pays de résidence. En revanche, c'est leur propension à la multi-appartenance qui les distingue. Les individus relevant de ces profils sont les plus nombreux. Ces individus s'estiment à la fois libres de leurs relations avec la France et dûment encadrés par les pouvoirs publics, dont ils vantent principalement les aspects pratiques. Les INTÉGRÉS soulignent l'importance du territoire lié au présent, à leur vie courante, quel qu'il soit. Les PRAGMATIQUES compartimentent les lieux de leurs appartenances aux périodes de leur vie, et les CONSOMMATEURS manifestent un ancrage plutôt faible, une aisance à se projeter à plusieurs échelles, à se concevoir français, natifs de leur ville d'origine voire du pays d'origine de leurs parents, londoniens, européens et citoyens du monde à la fois, évoquant des appartenances nationales multiples et des projets d'avenir tout aussi larges sur le plan géographique. Ces trois profils évoquent au sujet des pratiques citoyennes les retombées

concrètes qu'elles entraînent et se montrent guidés dans leur citoyenneté par l'utilisation des droits, l'acquittement des devoirs, et par la volonté d'équilibrer les gains et les coûts. Les pratiques citoyennes qu'ils évoquent ne sortent que peu des sentiers battus, à l'exception du profil CONSOMMATEUR qui appuie son propos par le rôle citoyen que tient la consommation, qu'il dit supérieure au pouvoir d'électeur. Ces profils sont relativement versatiles. En ce sens, l'atout ou le risque qu'ils sont susceptibles de représenter pour les pouvoirs publics varie en fonction de leur implication vis-à-vis de la France et de leur propension à entretenir le lien qui les y relie.

Il est probable que ceux qui ressentent une citoyenneté forte à l'égard d'une autre référence territoriale, communautaire ou politique ne l'aient pas manifestée compte tenu du périmètre thématique de l'enquête, et du caractère probablement privé de certaines appartenances non nationales. Il est probable que sans l'avoir précisé, ces individus traduisent leurs représentations citoyennes tierces en pratiques émergentes. Pour cette raison nous n'envisageons ces profils que dans leur relation avec la France, l'État et la nation française et ne proposons pas d'extrapolation à d'autres références identitaires.

Les différents types de profils traduisent une propension différenciée à rechercher des moyens d'expression citoyenne, que nous supposons liée à la force du sentiment d'appartenance. Ici ce sont les profils exprimant les représentations les plus positives à l'égard de la France qui manifestent la plus grande recherche à l'égard de leurs pratiques citoyennes. Il apparaît également que ces profils sont ceux qui bénéficient du plus haut niveau d'éducation et des meilleures conditions professionnelles à l'étranger. L'aspect positif de leurs relations avec la France et de leur expatriation est certainement conditionnée par la qualité de vie dont ils bénéficient. Cette hypothèse est renforcée par le contre-exemple que constituent les profils les plus négatifs. Ce constat souligne l'aspect social de l'expatriation, de la valorisation politique qui y est adressée et que symbolisent les politiques d'encadrement, notamment par le biais de la représentation électorale. Les différents profils d'élus parlementaires que nous avons évoqués au fil de cette recherche révèlent, quant à eux, les vocations que soutient le dispositif de représentation électorale des Français de l'étranger.

L'analyse transversale des rôles joués par les élus en lien avec leur fonction, leur égide parlementaire et les éléments de leur territorialité permet de

rappeler qu'ils sont eux-aussi citoyens de l'étranger. À la faveur des recompositions sociologiques de l'expatriation, ils sont de plus en plus nombreux à faire état d'un parcours personnel à l'étranger, et à affranchir progressivement du cadre colonial les institutions dont ils relèvent.

L'adaptation de leurs pratiques politiques aux conditions de l'expatriation souligne leur caractère émergent à l'aune de l'extraterritorialité.

7.4 LA RÉPARTITION DES RÔLES PARMIS LES ÉLUS FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Comme l'a révélé l'exemple de l'audition de citoyennes françaises du Royaume-Uni au Sénat sous l'impulsion du sénateur O. Cadic, la chambre haute du parlement se révèle à Paris le lieu de dialogues entre élus et citoyens de l'étranger. Ce dialogue permis par le Sénat est probablement lié à la nature des liens qu'entretiennent les sénateurs avec les élus locaux, à la faveur des liens historiques qu'ils entretiennent également avec l'AFE. Cette forte implication territoriale de certains élus attire notre attention sur la différenciation des rôles au sein du corps des parlementaires représentant les Français de l'étranger.

7.4.1 *Représenter les Français en France et à l'étranger : le Sénat*

Nous avons évoqué au sujet des mesures concernant le vote par Internet l'investissement différencié des élus dans la défense des droits des Français de l'étranger à l'aune de leurs pratiques médiatiques et politiques. Nous envisageons alors des sources multiples, allant des rapports institutionnels à l'émission de tweets, en passant par la publication de notes sur leur sites personnels. Nous avons noté l'investissement remarquable de deux d'entre eux, des sénateurs. Comme nous l'avons abondamment décrit, les sénateurs n'ont pourtant aucune attache territoriale officielle et ils ne sont liés à la représentation d'aucune circonscription plus que les autres. Ils pâtissent d'ailleurs certainement pour cette raison d'une faible reconnaissance auprès des citoyens, qui ne manifestent qu'un très rare sentiment de représentation de leur part. En raison de ce manque d'identification territoriale,

leur investissement à l'égard d'un dossier plutôt qu'un autre semble guidé par deux facteurs :

- un intérêt thématique
- une affinité géographique liée à leur expérience personnelle ou leurs antécédents électoraux.

Cette réflexion autour de ce cas d'étude particulier émane donc de la nécessité d'observer dans un contexte précis les pratiques des représentants. Nous avons donc pris comme point de départ le site Internet du Sénat qui propose la consultation de nombreuses ressources.

L'analyse des questions au gouvernement posées par les sénateurs lors des séances révèle les intérêts défendus par ceux-ci dans le contexte du *Brexit*. Depuis le 24 juin 2016 (date du referendum), 69 questions contenant le terme "*Brexit*" ont été posées par l'ensemble du Sénat. Seules six d'entre elles ont été posées par des sénateurs représentant les Français de l'étranger. Il s'agit de trois d'entre eux : O. Cadic (UDI), J. Garriaud-Maylam (LR) et R. Yung (PS puis LREM). Si elles portent toutes sur le *Brexit*, ces questions n'ont pas nécessairement toutes le même thème. Elles ne répondent pas nécessairement toutes au même enjeu ou ne défendent pas les mêmes intérêts. Ce que nous souhaitons découvrir, c'est le rôle de défense et de représentation que jouent les sénateurs à l'égard des Français de l'étranger. Or, le *Brexit* relève d'une multitude d'enjeux politiques, commerciaux, financiers qui ne concernent pas forcément l'expatriation.

Entre le 30 juin 2016 et le 23 novembre 2017, ces 6 questions abordent toutes indirectement la situation des Français de l'étranger (l'avenir du projet européen suite à la sortie du Royaume-Uni, la sauvegarde des services consulaires en Écosse visant à empêcher la fermeture du poste consulaire d'Edimbourg ou encore le soutien d'une liste transnationale aux élections européennes), mais n'accordent que peu de place à la défense de leurs droits et de leurs intérêts en tant qu'expatriés. Deux questions, respectivement posées par R. Yung et O. Cadic abordent, quant à elles, les conditions de vie des Français du Royaume-Uni et la mission de sauvegarde de leurs droits qui incombe à leurs représentants dans cette situation.

“(…) Nous avons compris des déclarations de Mme May, possible future Premier ministre, qu’elle considérait que la question du sort des citoyens d’autres pays de l’Union Européenne résidant au Royaume-Uni ferait partie du « paquet » des négociations. Il me semble que la France devrait lui dire que ce n’est pas une façon de procéder, que ce n’est pas une approche amicale et que, en tout cas, ce n’est pas dans cet esprit que notre pays abordera la question du statut des Britanniques résidant en France.

Applaudissements sur les travées du groupe socialiste et républicain.”

📄 R. Yung (sénateur), Question 0935G, 08 juillet 2016

Le ministre des Affaires Étrangères J-M. Ayrault n’apporte aucune réponse à cet aspect de la question, il admet pourtant que les étrangers aient pu “être victimes de comportements inacceptables” sur le sol britannique, sans y apporter davantage de précisions.

En rapport avec le même thème, le sénateur O. Cadic interpelle à nouveau le gouvernement, quelques mois plus tard. Cette question aborde intégralement le sort des résidents français au Royaume-Uni et la nébuleuse qui entoure leur statut. Il y évoque une situation anxieuse teintée de xénophobie. Il appelle le gouvernement à intervenir pour défendre et surtout protéger ses citoyens.

“Depuis l’annonce du *Brexit*, il y a huit mois, les 300 000 Français établis au Royaume-Uni, et au-delà les 3 millions d’Européens vivant outre-Manche, n’ont reçu aucune assurance sur leur statut de la part des autorités britanniques.

La situation devient de plus en plus anxieuse, sur fond de xénophobie ambiante et décomplexée, nourrie par les atermoiements de Theresa May, qui ne veut pas déplaire à des tabloïds qui font de la haine de l’Europe leur fonds de commerce. Les Européens ne se sentent plus bienvenus. Par exemple, le questionnaire à remplir pour obtenir un certificat de résident permanent est passé de douze à quatre-vingt-cinq pages, et s’il est jugé incomplet, vous recevez en retour une invitation à quitter le territoire ! Les employeurs refusent désormais de prendre le risque d’embaucher en *cdi* des ressortissants de l’Union Européenne. Ceux-ci vivent cette discrimination avec beaucoup d’amertume.

Lundi dernier, avec Patricia Connell et Nicolas Hatton, nos élus consulaires du Royaume-Uni, j’étais aux côtés de milliers de manifestants devant Westminster à l’appel du mouvement The3Million, qui exige une clarification, dès à présent, du statut des 3 millions de citoyens de l’Union Européenne résidant au Royaume-Uni. Ces derniers refusent de servir de monnaie d’échange lors des futures transactions.

Vendredi dernier, le Premier ministre a rencontré Theresa May. Qu’avez-vous fait pour que les droits des Européens établis au Royaume-Uni soient préservés ?

Applaudissements sur les travées de l’UDI-UC et sur certaines travées du groupe LR.”

📄 O. Cadic (sénateur), Question 1165G, 24 février 2017

La réponse, adressée par le Secrétaire d'État H. Désir contourne cette interpellation. Malgré une relance du sénateur, évoquant une situation de détresse parmi les Français du Royaume-Uni, l'échange se clôt sans proposition concrète.

La question que pose le sénateur O. Cadic comporte un certain nombre d'éléments intéressants, au-delà de la position immobiliste que semble adopter le gouvernement à cet instant. Il évoque une situation marquée par une certaine gravité, emploie des termes forts et relate les aspects humains d'une situation abordée plus souvent sous un angle politique et commercial. La notion de "monnaie d'échange lors des futures transactions" symbolise les retombées humaines qu'impliquent les négociations qui entourent le *Brexit* et qui ont majoritairement concerné les aspects financiers de ce divorce.

O. Cadic évoque un réseau local ancré à Londres et au Royaume-Uni, composé d'élus Français – P. Connell et N. Hatton –, d'un mouvement associatif – The3Million – et soutenu par "des milliers de manifestants" dans une action politique à l'égard des pouvoirs publics locaux. À bien des égards, ces propos attirent notre attention.

L'action politique qu'il évoque rassemblerait des élus français autour d'une association soutenue par de nombreux citoyens. Ces éléments dessinent les contours d'une représentation politique ancrée dans le réel, et agissant à l'égard d'une population demandeuse et participante.

7.4.2 *Le rôle des députés : représenter les citoyens de l'étranger et soutenir les intérêts français*

L'Assemblée nationale a également abordé la question du retour des expatriés du Royaume-Uni. De la même manière dont nous avons procédé pour enquêter sur le traitement de la question par le Sénat, nous avons examiné les questions posées par les députés des Français de l'étranger sur le thème du *Brexit* et tâché de déterminer l'axe selon lequel elles étaient abordées.

SOUTENIR LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Depuis juin 2016, successivement sous la XIV^{ème} puis la XV^{ème} législature, sept questions écrites ou orales ont été posées par des députés de

l'étranger au gouvernement. Quatre l'ont été par des députés rattachés à la 3^{ème} circonscription : C. Premat (PS), de 2014 à 2017 et A. Holroyd (LREM), élu en 2017. Les trois autres ont été posées par A. Genetet (LREM, 11^{ème} circonscription), M. El Guerrab (Parti Radical de Gauche (PRG)⁴³, 9^{ème} circonscription) et P. Cordery (PS, 4^{ème} circonscription)

Sur ces sept questions, seules quatre concernent directement les Français de l'étranger, que ce soit sous l'angle des formalités administratives, des moyens alloués aux services consulaires ou encore du versement des retraites. Le 22 décembre 2016, C. Premat alerte le secrétaire d'État H. Désir sur la montée des signalements d'actes racistes et xénophobes au Royaume-Uni à l'encontre de ressortissants français.

“Le comité sur l'Union européenne de la chambre des Lords a publié un rapport le 14 décembre dans lequel les membres de la chambre haute du Parlement britannique se montrent très préoccupés par l'incertitude liée au statut des ressortissants européens. Ils estiment que le Gouvernement britannique a, je cite, « l'obligation morale » de clarifier leur situation et demandent urgemment au Gouvernement de garantir unilatéralement les droits et le statut des ressortissants européens installés au Royaume-Uni. En outre, le Trésor britannique vient de décider de bloquer le transfert des pensions de retraites britanniques vers les fonds de pension de certains pays membres de l'Union tels que la France et l'Italie. Si cela est confirmé, il s'agirait d'une confiscation pure et simple de l'argent que beaucoup ont investi pour leurs vieux jours et une rupture d'égalité au regard du droit européen.

Cette décision prise à trois mois du début de l'application de l'article 50 du traité de Lisbonne n'est évidemment pas innocente.

Monsieur le secrétaire d'État, face à ces remises en cause qui sont sources de sérieuses inquiétudes pour nos compatriotes et devant la montée d'actes racistes envers les ressortissants français et européens vivant sur le sol britannique, pouvez-vous assurer la représentation nationale que la France maintiendra la position résolue et constante exprimée par le Président de la République et veillera à défendre...”

☞ C. Premat (député), Question 4504 du 22 décembre 2016

Comme il le fait devant le Sénat quelques mois plus tard⁴⁴, H. Désir montre peu de considération pour la teneur de la question et rappelle des principes généraux sur le départ du Royaume-Uni et ses retombées commerciales. Il mentionne toutefois en dernier lieu l'attention que prêteront les pouvoirs publics à la situation des ressortissants français.

43. Élu dans un premier temps comme candidat de la majorité présidentielle (LREM) puis rejoint le Mouvement Radical et le PRG en 2018.

44. Nous l'évoquons à la section 7.4.1, p. 505

“Nous serons quant à nous extrêmement vigilants s’agissant des intérêts de l’Union européenne, de la France et, évidemment, des ressortissants français, qui sont nombreux.”

☞ H. Désir (secrétaire d’État), Réponse à la question 4504 du 22 décembre 2016

Le 15 février 2018, A-L. Donskoy était reçue à l’Assemblée nationale dans le cadre d’une table ronde sur le suivi des négociations liées au *Brexit* et l’avenir des relations de l’UE et de la France avec le Royaume-Uni. Le député de la circonscription, A. Holroyd intervient à une seule occasion et semble étranger à l’invitation dont a bénéficié A-L. Donskoy, contrastant avec la position qu’adoptait le sénateur O. Cadic dans la séance analogue que nous décrivions plus tôt, au Sénat ⁴⁵.

“Je vous remercie pour ces témoignages et pour le travail de terrain que vous réalisez. En tant qu’élu de l’Europe du Nord – donc des Français qui habitent au Royaume-Uni –, je suis très sensible à votre action de défense des droits des citoyens, mais également à la pédagogie que vous déployez et au soutien que vous apportez aux Français et aux Européens qui vous font part de questions sur leur statut.

Une très grosse communauté française habite au Royaume-Uni – entre 300 000 et 400 000 personnes : disposez-vous d’éléments sur les modalités de retour en France de ceux qui font ce choix ? Dans quelles conditions s’effectue leur retour et avec quelle facilité réintègrent-ils la société française ?”

☞ A. Holroyd, député de la 3^{ème} circonscription

Le député semble en effet méconnaître une situation dont il est pourtant un important relai théorique, d’autant plus par sa spécialisation à l’égard de cette circonscription et ses multiples activités au sein de divers groupes de travail liés à l’Europe et au Royaume-Uni ⁴⁶.

Un mois plus tard, le 19 mars 2018, il est invité à participer à un événement organisé à Londres initié par *France In London* ⁴⁷, média français à Londres, dirigé par la déléguée consulaire P. Connell.

Intitulé “*Should I stay or should I go*”, cet événement était conçu pour permettre aux résidents européens au Royaume-Uni de faire en connaissance de cause le choix de rester ou de quitter le pays, éclairés par les interventions de représentants élus.

Le résumé qu’en rapporte le média français à l’étranger *Le Petit journal* résume les positions tenues par O. Cadic et A. Holroyd à l’égard des débats,

45. Idem.

46. A. Holroyd est membre de la commission des affaires européennes, président du groupe d’amitié France–Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord.

47. Source : [France in London](#)

notamment à propos de la question de l'attractivité des pays européens vis-à-vis des entrepreneurs britanniques.

“Le député Holroyd a assuré que les réformes mises en place et prévues par le président Macron n'ont pas pour vocation première d'attirer les entreprises britanniques, mais de « transformer le pays en profondeur ». Alexandre Holroyd a notamment fait référence à la flexibilité du marché du travail et à une simplification du système d'imposition français. D'après le député, ces réformes auraient eu lieu avec ou sans le *Brexit*. Mais, depuis le référendum britannique, les capitales européennes sont en compétition les unes contre les autres, d'où la volonté de la France de se démarquer pour être plus attractive aux yeux des entreprises britanniques.

De son côté, le sénateur Olivier Cadic a rappelé avec humour quand, en 1996 et alors que le Tunnel sous la Manche était encore en travaux, il a fait le choix de quitter la France et était heureux au Royaume-Uni jusqu'au *Brexit*. A partir du moment où les Britanniques ont voté « Leave », O. Cadic assure que « les Européens ne se sentaient plus les bienvenus », mais que depuis, avec les déclarations de T. May, les entrepreneurs européens ne ressentaient plus l'urgence de partir.”

📖 Le Petit Journal, 19 mars 2018 propos d'O. Cadic et A. Holroyd traduits de l'anglais

Ce compte-rendu donne à observer une intéressante confrontation des méthodes et des positionnements entre deux élus, issus pourtant de la même mouvance politique. En effet, si O. Cadic ne se réclame pas directement de la majorité présidentielle mais du centre-droit, il situe son action en soutien de celle d'E. Macron, tout comme sa colistière P. Connell lors de sa candidature au poste de députée.

Alors que le député A. Holroyd semble se faire le porte-voix de la politique du gouvernement et faire la promotion des orientations privilégiées par le président de la République, dans une optique que l'on pourrait qualifier de “franco-centrée”, le sénateur semble se placer dans une optique plus locale, prêtant sa voix aux résidents étrangers, illustrant – en anglais – son récit de son expérience personnelle et professionnelle d'entrepreneur français au Royaume-Uni. Il aborde la question posée par le nom de l'événement (“*should I stay or should I go?*”) en la faisant sienne et tente d'y apporter une réponse en tant qu'élus de la République mais surtout en tant que principal concerné.

“It’s a so great place to do business (...) In my business, I work only with freelancers. Someone is working for me, he’s british and lives in Poland, one from Slovaquia, one from UK, one from France, one in US. They are everywhere... Time as changed, it’s not like in the past, we can move easily. Now I feel british, and if you ask me « should I stay or should I go » I will answer you to wait and see.”

“C’est un endroit génial pour les affaires (...) Dans mon affaire, je ne travaille qu’avec des *freelancers*. L’un de mes collaborateurs est britannique et vit en Pologne, l’un en Slovaquie, un au Royaume-Uni, l’un en France, l’autre aux États-Unis. Ils sont partout... Les temps ont changé, ce n’est plus comme avant, on peut se déplacer facilement. Maintenant, je me sens britannique et si vous me demandez « Faut-il partir ou faut-il rester ? », je vous répondrai « wait and see ».”

🗨️ O. Cadic, 19 mars 2018

Leurs discours semblent traduire respectivement une incitation à rentrer en France et à rester au Royaume-Uni, traduisant deux aspects d’une politique à laquelle les deux élus adhèrent et qu’ils incarnent chacun à leur manière. Entre l’incitation à rentrer au pays et celle à le faire rayonner hors de ses frontières, ces deux discours semblent conçus pour rassurer les Français du Royaume-Uni déçus par le *Brexit*. Cet exemple pointe une différence de conception du rôle d’élu entre sénateurs et députés qui nécessiterait d’être exploitée à l’aune d’une nouvelle thématique.

REPRÉSENTER LES CITOYENS DE L’ÉTRANGER

Plus largement, les propos de C. Premat à l’égard des questions d’accompagnement et de représentation des Français de l’étranger confirment par ailleurs – au-delà de toute rivalité partisane – une perception différente de son rôle de parlementaire, que ce soit à l’égard des Français de l’étranger, de la nation ou de l’État.

“Moi la relation que j’ai eue avec mes électeurs, c’est pas une relation que j’ai nouée par l’intermédiaire des conseillers consulaires. Ils m’ont aidé sur certaines choses, mais je pense qu’on est plus complémentaires. Parce que le député va comprendre, mais le conseiller consulaire maîtrise des questions de manière très locale, très importante, beaucoup plus, c’est normal, mais c’est plus une articulation entre les élus nationaux et les élus de terrain (...)

Cette articulation elle est intéressante, mais le député doit avoir aussi un travail de terrain, une relation qu’il va nouer avec les électeurs qui est une relation politique, par rapport à des prises de position, à l’assemblée, au niveau du budget, c’est là qu’on peut avoir une relation politique qui est à jouer.”

🗨️ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

C. Premat pointe un hiatus entre les fonctions de représentation qu'illustrent ces articulations entre les acteurs de ce système complexe. Son discours illustre une sorte de discontinuité entre les deux sphères électorales (sénateurs, membres de l'AFE, conseillers consulaires d'un côté, et députés de l'autre), qui se traduit dans la fonction de représentation qu'ils portent. La façon dont il relate ses interactions avec les citoyens de sa circonscription traduit cette façon dont il pense sa fonction, dans un rôle législatif à l'échelle nationale. Il semble s'orienter davantage dans la représentation des modèles étrangers vis-à-vis de l'État français que dans la représentation des intérêts des Français de l'étranger en France. Il semble les estimer en effet moteurs de leur condition, de leur expatriation, et en cela, responsables de leur situation et des réalités pratiques et citoyennes qu'elle recouvre.

“Il y a parfois des Français qui ont du mal à s'exporter [de façon immersive] parce qu'ils ont besoin d'avoir des références. C'est l'État qui a construit la nation en France, et même si on se tourne toujours vers l'État, on râle, mais ce lien par rapport à l'administration, on le trouve beaucoup à l'étranger. Et parfois on a besoin de dire aux gens « attendez, vous êtes à l'étranger, votre administration d'origine c'est aussi votre administration de résidence, c'est un pays tiers, nous on ne peut pas... ».

Moi parfois on m'a demandé des choses, je pouvais pas intervenir, c'est des questions de souveraineté.”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

En distinction du discours habituellement porté par les élus des Français de l'étranger, il milite pour une connaissance moins romancée, moins “fantasmée” de la population expatriée. Il la nomme diaspora, probablement moins pour la valoriser culturellement que pour en pointer la réalité, le poids démographique et la nécessité pour l'État à en assumer l'existence.

“[La représentation des Français de l'étranger] pose un problème politique beaucoup plus large, qui est le lien de la France à sa diaspora (...)

Et on a beau dire « vous êtes des ambassadeurs des Français à l'étranger », c'est un discours un peu pénible, il faut arrêter avec ça, aujourd'hui c'est beaucoup plus normal d'aller à l'étranger (...)

« L'exil des forces vives », c'est un lexique du 19^{ème} siècle, on a l'impression que c'est Victor Hugo qui part au Luxembourg parce qu'il fuit le Second Empire (...)

Si on a une connaissance épistémologique [de l'expatriation], on [en] a une traduction politique, ce qui permet de travailler de manière beaucoup plus rigoureuse sur l'image, et pas simplement d'être dans un fantasme (...)

La relation à l'étranger elle traduit une image de la France. Si vous êtes un pays qui est en bonne santé, vous pouvez avoir le luxe d'avoir des gens qui vont pouvoir circuler.”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Il faut également préciser que la situation de C. Premat relève d'un cas particulier. Suppléant de la députée A. Lemaire nommée au gouvernement, il lui succède de 2014 à 2017 à l'Assemblée nationale. Alors qu'A. Lemaire était résidente londonienne lors de la campagne, C. Premat habite et travaille à Stockholm. Ce détail géographique a eu des retombées sur la perception dont il bénéficiait de la part des citoyens, tant au niveau de l'exercice de son mandat – qu'il dit empreint d'une influence scandinave, européenne, bien plus que britannique – et sur l'identification territoriale qui lui est attribuée. Si à l'Assemblée il siège en tant que député d'Europe du Nord, il est perçu par les citoyens londoniens comme un député français éloigné de leurs préoccupations, tant géographiquement que politiquement.

“J'étais un député français résident en suède, ce qui fait qu'à Londres, comme ils sont habitués à tout avoir à portée de main, ils comprenaient pas que je n'habitais pas à Londres. Mais ça permettait de questionner tout ça et de leur dire « oui, c'est pas parce que je n'habite pas à Londres que je ne suis pas... j'agis aussi pour vous mais avec une certaine conception de la circonscription » et je pense que ça c'est important, par rapport à la géographie électorale, c'est aussi de relativiser certaines choses. Vous êtes à l'étranger, c'est pas parce que vous êtes à *South Kensington* que ça change quelque chose... ”

☞ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Non coutumiers d'une telle distance avec le service public, les résidents londoniens manifestent en effet un scepticisme à l'égard de la nouvelle représentation dont ils bénéficient (tableau 7.22, p. 516). En effet, A. Lemaire et C. Premat sont les premiers à occuper ce poste.

Confronté à un certain mécontentement de la part des citoyens devant certaines de ses positions politiques, le député semble s'accommoder de cette perception en leur renvoyant la responsabilité de leur représentation et en les appelant à se prononcer plus massivement à l'occasion des élections législatives suivantes afin de peser davantage dans le débat public, et plus en accord avec leurs convictions.

“Forcément, tous les gens qui travaillent dans la finance à Londres, avoir un député socialiste, au départ, il y a des gens qui disent « non mais c’est n’importe quoi, c’est pas possible », on leur dit « Et bien vous n’aviez qu’à voter ! vous n’aviez qu’à voter à droite »... bon on plaisante mais...

Notamment pour la CSG, je leur donnais une explication très technique en leur disant « c’est politique » (...) dans le sens où ça fait aussi partie des recettes d’État, quand on a un bien immobilier en France, on occupe une partie du sol, il y a des services publics autour, ça me semblait normal de payer des impôts...

J’essayais de leur montrer qu’il y a une traduction politique mais que l’État doit quand même trouver des recettes, sinon il est déficitaire en permanence. Là-dessus j’étais pas toujours en phase avec les Français de Londres, notamment. Mais ils sont habitués, ils sont habitués à avoir un député socialiste, on s’habitue ! (...)

Évidemment ça leur convenait pas vraiment, parce qu’au final ils avaient à payer. Et les gens qui étaient pas contents, je leur disais « justement, utilisez votre vote pour la prochaine fois, en votant pour d’autres députés ».”

☺ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

Ce témoignage attire l’attention sur la différenciation des territoires et des enjeux que représentent les citoyens de l’étranger du point de vue de l’État français. Les représentations citoyennes seraient d’ailleurs probablement différentes sur d’autres territoires qu’à Londres, ville mondiale, pôle financier de premier ordre et espace d’attractivité à l’égard des Français. Les Français de la ville bénéficient d’une importante desserte administrative et d’un accès facilité à un large éventail de services, qu’ils soient consulaires ou scolaires.

“[Cette prédominance] de Londres agace beaucoup d’ailleurs les Français en dehors de Londres, qui disent « nous on est pas londoniens, on a l’impression que tous les services publics sont concentrés à Londres » ça c’est inévitable, il y a une grande population, mais il faut arriver à corriger un peu cette perception et le fait qu’il y ait des élus qui se promènent et qui soient pas uniquement à Londres, ça a beaucoup joué.”

☺ C. Premat, député de la 3^{ème} circ. – Europe du Nord

L’analyse des mécanismes d’encadrement des Français au Royaume-Uni dans le cadre du *Brexit* a permis de mettre en lumière les rôles que jouent à leur échelle et à l’égard de leurs territoires d’appartenance les représentants de Français de l’étranger. Nous distinguons territoire d’appartenance et territoire d’exercice pour mieux rendre compte de la répartition des missions qu’opèrent les sénateurs, entre la représentation des Français du Monde et celle des Français qui résident au même endroit qu’eux et manifestent la même appartenance territoriale qu’eux. C’est le cas d’O. Cadic, déclarant lui-même s’impliquer davantage à l’égard du Royaume-Uni et des questions britanniques qu’à l’égard d’autres pays.

Tableau 7.22 – Un scepticisme à l'égard des députés

ID	CITATIONS
0002 GC	“Il est député, je sais pas trop ce qu’il fait. C’est peut-être ma faute... Je sais pas si c’est vraiment utile, je n’en sais rien.”
0012 NFG	“La seule fois, que j’en ai entendu parler, c’est quand il y a eu les élections législatives, et qu’il y avait un député pour les Français à l’étranger. J’ai vu la tête du député pour la circonscription de l’Angleterre, voilà, c’est la seule fois.”
0013 NG	“Je comprends qu’il faille un représentant mais je suis pas sure de l’utilité concrète (...) autant le député de la région où mes parents habitent, je le connais personnellement parce que c’est le maire de notre ville et c’est le père d’une de mes amies. Donc là je vois à quoi son travail sert, parce que mes parents en parlent, comment ça évolue dans l’Orne et dans la région... mais c’est vrai que c’est tellement vaste d’avoir un député pour je sais pas combien de pays, au final. Parce que c’est la région Nord, c’est ça ? c’est tout ce qui est la Suède, tous les pays... c’est tellement vaste...”
0015 EH	“J’ai appris en étant ici, en voyant passer des choses, qu’on avait des députés pour la circonscription qui inclut, je crois, la Scandinavie et le Royaume-Uni, qui est une zone quand même hyper grande et hyper diverse. On a quand même pas grand-chose à voir, avec le système au Royaume-Uni que le système en Norvège ou en Suède, mais bon... pourquoi pas...”
0031 DW	“Je sais qu’il y a des députés par grande zone géographique, voilà. Je sais absolument pas qui est notre député actuellement. Je sais pas combien ils sont, mais il y a des députés hors de la France par grande zone géographique.”
0021 DM	“Je suis abonnée à sa lettre... c’est Bruno Le Maire c’est ça ? alors pendant un moment il faisait des <i>newsletters</i> , et je les suivais, je les lisais pour savoir ce qui était mis en place. Alors je lisais pas dans le détail, je cliquais pas sur les liens, mais au moins je regardais un petit peu ce qui se fait.”

“Je passe 40 % du temps au sénat, les 60 % restant sont partagés à peu près en parts égales, 30 % au Royaume-Uni – parce que je vis au Royaume-Uni, que j’ai été élu au départ par les Français du Royaume-Uni pour les représenter – et 30 % dans le reste du monde.”

🗨️ O. Cadic, sénateur

L’articulation des missions et des rôles des deux types de parlementaires révèle une différence de positionnement dans l’exercice de leur fonction de représentation, que ce soit à l’égard des citoyens ou à l’égard de l’État.

Cette différenciation découle de leurs appartenances et de leurs ancrages institutionnels respectifs. Les sénateurs interrogés, intrinsèquement liés aux élus consulaires, œuvrent à la représentation de l’État auprès des citoyens Français de l’étranger et à la défense des citoyens français auprès du Sénat. Le système dont ils sont issus (conseils consulaires, AFE) repose sur

une projection de l'État hors des frontières et sur un ancrage territorial profond. Les députés dont nous avons observé les travaux et les prises de position sont des élus français qui représentent les citoyens de l'étranger au sein des institutions françaises. Par leurs fonctions, ils apportent à l'Assemblée nationale et au processus législatif une dimension extraterritoriale, une empreinte étrangère, une inspiration extérieure susceptible d'enrichir le modèle français de la présence française dans le monde. La confrontation de ces constats aux travaux de leurs homologues met en valeur des discontinuités partisans et socio-professionnelles – comme nous en faisons l'analyse au sujet des propositions liées à l'enseignement – susceptibles d'inspirer la façon dont ils pensent leur rôle au sein du corps représentatif.

CONCLUSION DU CHAPITRE 7

Nous envisageons l'expatriation française comme hétéroclite et traversée de clivages socio-professionnels. Cette lecture de l'expatriation ne trouve pas de véritable réponse dans le dispositif d'encadrement proposé aux citoyens par les pouvoirs publics, comme en témoignent les citoyens rencontrés. Ce dispositif, bien que voué à l'accompagnement des citoyens, peine à s'adapter aux recompositions sociales qui la caractérisent et qui contribuent à l'émergence d'une citoyenneté extraterritoriale.

L'exercice de la citoyenneté, la représentation, le soutien administratif dont bénéficient les Français à l'étranger sont liés à l'atout qu'ils représentent et qui justifie l'investissement public à leur égard. Dans le monde actuel, l'expatriation française change, elle augmente, et sa pratique se diffuse à travers la société. Elle connaît des évolutions qui contribuent à la recomposer et, nécessairement, à recomposer la façon dont la France se projette hors de ses frontières. La reconnaissance des contours réels de la population de l'étranger, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, démographiques ou sociaux, permettrait de lui apporter un encadrement susceptible de la pérenniser. En l'état actuel, le flou qui entoure l'appréhension de l'expatriation par les pouvoirs publics est une forme d'essentialisation qui permet de l'envisager selon des termes qui la valorisent et qui valorisent par son intermédiaire l'État-nation français dans le monde. La mise en valeurs de profils distincts, de représentations citoyennes et de pratiques associées que nous proposons, invite à préciser l'encadrement de la population, à

l'adapter à ses évolutions et aux enjeux qu'elle rencontre hors du territoire national.

Les évolutions sociales de l'expatriation française et les évolutions politiques du monde appellent en effet à repenser le modèle d'encadrement des Français de l'étranger, notamment par la prise en compte des mécanismes de coopération qui ont émergé des situations de crise éprouvées localement par les citoyens. L'encadrement géopolitique de l'expatriation, focalisé sur les enjeux d'influence et de développement commercial, est aujourd'hui confronté au surgissement dans le débat public des interpellations citoyennes qui réclament une meilleure prise en compte de leurs droits et un meilleur accompagnement. Ces mobilisations, systématiquement relayées par des élus de terrain, tendent à trouver un pouvoir d'action dans les coopérations locales multiscalaires au sein desquelles les conseillers et délégués consulaires jouent un rôle clé d'articulation entre acteurs. Ces élus sont alors susceptibles de constituer des relais précieux entre les systèmes territoriaux par la multiplicité de leurs implications et de leurs appartenances. Entre les préconisations de coopérations locales institutionnalisées de C. Premat et le "management participatif"⁴⁸ d'O. Cadic, ces modes de mise en commun d'acteurs locaux prennent des formes similaires mais reposent sur des positionnements politiques différenciés à propos de l'implication de l'État hors de ses frontières, auprès des citoyens.

48. "O. Cadic, un nouveau sénateur version « management participatif »", le 15/10/14, *Le Petit Journal*

CONCLUSION

Partant du constat d'une inquiétude politique à l'égard de l'expatriation française, nous avons opéré une remise en contexte des réalités démographiques qu'elle concerne à l'échelle mondiale. Cette lecture de l'expatriation dans le champ des migrations internationales a attiré notre attention sur la teneur identitaire, culturelle, politique d'une exception migratoire singularisée par son encadrement institutionnel et ses enjeux d'influence. L'analyse diachronique et sociologique des formes prises par l'émigration française, principalement au cours du XX^{ème} siècle, a révélé l'étroitesse des liens qui unissent l'État français à cette population qui n'est ni clairement désignée, ni même véritablement recensée par les pouvoirs publics et qui, en dépit de cette nébulosité, revêt des enjeux primordiaux relevant du *soft power*. L'étude des modes d'encadrement des Français résidant hors de France a révélé à son tour les représentations politiques qui entourent l'expatriation et entretiennent ce flou pour mieux le valoriser. L'expatriation n'est pas une émigration à la française. L'encadrement des Français de l'étranger n'est pas non plus une forme de politique migratoire mais le produit d'une histoire déroulée au-delà du territoire, d'une projection séculaire hors des frontières. Les fondements de l'encadrement politique des Français de l'étranger résident dans un imaginaire diplomatique et conquérant, et les formes actuelles de cet encadrement en ont hérité une traduction géopolitique.

Nous avons analysé le développement des systèmes de représentation électorale et d'enseignement français à l'étranger par le biais de réformes emblématiques. L'étude des discours qui ont façonné ces réformes a mis en lumière les représentations politiques qui les avaient guidées et, plus largement, les concepts qui président à l'orientation des politiques publiques hors de France. L'appareil institutionnel français est déployé autour du monde auprès des Français de l'étranger dans une optique de prolongement du service public et d'accompagnement des ressortissants. Pourtant, dans les discours les plus spontanés, c'est l'argument du rayonnement international et de l'influence économique et commerciale qui préside à ces développements. Cette analyse a révélé les politiques d'accompagnement

comme des formes de stratégies géopolitiques reposant sur deux incitations : à l'expatriation géographique et à l'ancrage identitaire. Cette forme d'encouragement à l'émigration évoque les diverses formes de développement par l'exil plus couramment abordées en géographie et en sciences politiques (GUERASSIMOFF, 2010 ; THERWATH, 2009 ; TINTORI, 2010).

Le déploiement extraterritorial des politiques publiques pensées en ces termes a eu des effets variables compte-tenu des objectifs affichés et poursuivis par les pouvoirs publics. Tant dans le champ de l'enseignement français à l'étranger – par le biais de la prise en charge des frais de scolarité – que dans le champ de la représentation électorale – par le biais des modalités de participation ou des réformes du système de l'AFE – les objectifs d'accompagnement que soutenaient ces politiques publiques supposaient que les citoyens en tireraient un bénéfice direct, aussi bien en termes de représentativité qu'en termes d'accessibilité de l'offre d'enseignement. Pourtant, ces politiques se sont heurtées, directement ou non, aux obstacles qu'oppose l'extra-territorialité dans le déploiement d'un système institutionnel hors des frontières, dans le monde certes, mais aussi sur des territoires étrangers régis par d'autres règles politiques et sociales. Le déploiement des politiques publiques à l'étranger a révélé, dans certains territoires, des conflictualités pouvant relever de la souveraineté et de la diplomatie qui soulignent les limites de la politique d'encadrement des Français de l'étranger.

Au-delà des ressorts géopolitiques de cette expansion institutionnelle hors du territoire, ces politiques se sont confrontées aux pratiques variables qu'en ont les usagers qu'elles visent. Cette confrontation des pratiques politiques et des représentations citoyennes a mis en lumière la nécessité d'aborder la citoyenneté par une autre entrée que celle des droits accordés et des devoirs imposés par l'État-nation, remis en question dans le cas extra-territorial. Méconnus, ignorés, critiqués ou utilisés à mauvais escient, les dispositifs institutionnels destinés aux Français de l'étranger ne traduisent qu'une image partielle de leur citoyenneté. Celle-ci, dans le contexte de leur expatriation, doit tenir compte des influences identitaires qu'ils subissent et des traductions citoyennes susceptibles de les exprimer. Cette forme inclusive de citoyenneté se traduit certes dans les pratiques officielles, exprimées à l'égard du pays d'origine et du pays de résidence, révélant une multiplicité des appartenances citoyennes. Mais il se traduit aussi et surtout dans les pratiques nouvelles qui émergent de cette multiplicité d'appartenances et d'identifications, à la fois territoriales, politiques et sociales.

L'analyse des pratiques accomplies par les Français de Londres a révélé des défauts institutionnels et des manques ressentis par les citoyens concernant l'expression de leur citoyenneté, d'une citoyenneté singulière et mixte, tant en termes de territorialités que d'échelles. Ces pratiques ont mis en lumière des mécanismes de coopération qui concernent aussi bien les individus que les acteurs privés, publics, associatifs, locaux, nationaux et français. Ils concernent divers niveaux de représentation électorale et se traduisent par des actions extérieures aux chambres parlementaires. Ces mécanismes de coopération, par l'auto-organisation et l'entraide, suppléent aux limites de compétences de l'État hors du territoire et à l'inacuité des réformes globales (liées aux systèmes de représentation et d'enseignement) sur les réalités auxquelles sont confrontés les Français de l'étranger à l'échelle locale.

Ces mécanismes d'organisation locale traduisent un décalage entre une demande d'accompagnement de la part de la population, et le dispositif d'encadrement mis en place par l'État pour y répondre. L'investissement des citoyens, dans le cadre du Plan École et à l'égard du *Brexit*, leur a permis de compenser ce décalage par l'expression de pratiques citoyennes. L'étude de ces pratiques a révélé les difficultés auxquelles ils sont confrontés et qui remettent en question les représentations erronées que l'État nourrit à l'égard de l'expatriation. La rhétorique du rayonnement, la figure de l'"ambassadeur français à l'étranger", les symboles politiques que sont incités à incarner les citoyens résidant à l'étranger, résultent de représentations autrefois performatives et aujourd'hui remises en question par une recomposition sociale des migrations internationales à laquelle le cas français ne fait pas exception. Cette recherche a permis de révéler, à la lumière du contexte londonien, des profils de citoyenneté qui confirment cette diversification sociologique et appellent les pouvoirs publics à une réflexion approfondie et globale sur les variations que subissent les réalités locales de l'expatriation, en contraste des représentations idéalisées qu'ils en nourrissent.

La crise que connaît le réseau d'enseignement français à l'étranger au niveau global s'exprime différemment aux échelles locales, selon des disparités territoriales bénéficiant tour à tour au rayonnement linguistique français ou à l'accompagnement des familles. À l'échelle britannique et londonienne, les déséquilibres engendrés par un sur-investissement public dans un contexte concurrentiel ont trouvé un apaisement dans le développement d'une solution reposant sur la coopération entre tous les acteurs

du domaine de l'éducation et de la transmission linguistique. Les nouveaux manques qu'exprime la situation londonienne pointent les impératifs qui contraignent aujourd'hui le projet global de diffusion de l'enseignement français à l'étranger en tant qu'organe du *soft power* français. La diplomatie d'influence française se confond au sujet de l'enseignement avec le service public d'accompagnement, dont souhaite bénéficier une partie des Français de l'étranger. L'ancrage institutionnel sur lequel reposent ces deux projets politiques est appelé à s'affaiblir, dans un contexte de désinvestissement public. Si une telle issue est admise par les représentants des Français de l'étranger, elle emprunte des chemins politiques divers et repose sur des conceptions parfois éloignées à l'égard du monde et de la place que la France y occupe.

La stratégie de transposition du modèle français à l'étranger auprès des ressortissants relève d'une stratégie d'accompagnement et de rayonnement conçus conjointement, où l'accompagnement encourage le rayonnement par le biais des citoyens de l'étranger, relais de l'image de la France dans le monde ; et où le rayonnement s'applique aussi bien vers l'extérieur – envers le monde – qu'envers les Français établis hors du territoire. La diffusion du modèle français s'adresse à la fois aux populations locales, par le biais de l'enseignement et de la diffusion de la francophonie, et à destination des populations françaises, en proposant une alternative nationale à un modèle de service public local éventuellement moins performant. Ce dessein politique est celui de la valorisation d'une identité française insoluble dans le transnational et dans la multiplication des appartenances. Pourtant, cette structure institutionnelle sur laquelle repose le modèle d'encadrement des Français de l'étranger implique des attentes politiques auxquelles les citoyens ne répondent pas toujours. Ces pratiques attendues sont partiellement remplacées par de nouvelles pratiques citoyennes, guidées par des représentations et des appartenances inclusives, développées au fil de parcours indépendants et immersifs dont le modèle français ne tient pas compte.

Certaines de ces pratiques, notamment au sujet de la santé, de l'enseignement et de l'insertion professionnelle, traduisent pourtant un recours au modèle français qui exprime sa persistance dans les représentations des expatriés à Londres. Le fait de chercher à se faire soigner sur le modèle français, à transmettre la langue, la culture et l'histoire françaises à ses enfants, à fréquenter des Français, sont des pratiques que nous interprétons comme renvoyant à certaines formes de citoyenneté. Elle reposent parfois sur des

structures indépendantes du dispositif consulaire et ne s'accompagnent pas toujours de pratiques officielles par ailleurs. Ces nouvelles pratiques, que nous avons principalement observées par le biais des médias sociaux, révèlent la portée sociale de l'identité française hors du territoire et l'émergence d'une citoyenneté française extra-territoriale.

Parmi les représentations citoyennes constatées, les sentiments d'appartenance à l'égard de la France sont variables d'un citoyen à l'autre. Une perception positive, voire une certaine nostalgie, traduisent toutefois la persistance d'un sentiment d'appartenance nationale qui traverse l'ensemble des enquêtés. Cette perception partagée est probablement due à un biais induit par les termes mêmes d'une enquête qualitative basée sur le volontariat. Les répondants ayant participé à l'enquête sont en effet ceux qui ont souhaité partager leur expérience d'expatriation, sous l'angle de leur citoyenneté française, voire de la dimension identitaire qu'elle revêt. Les citoyens qui éprouvent un ressenti négatif à l'égard de la France, dont l'expatriation traduit une démarche de rejet, témoigneraient certainement de représentations et de pratiques différentes de celles que nous avons observées. Ces représentations et ces pratiques, probablement tranchées, n'en seraient pour autant pas moins politiques, ni moins intéressantes pour l'étude d'une citoyenneté extra-territoriale.

Ces travaux ont reposé sur un positionnement méthodologique qui rejoint l'acception de la citoyenneté que nous soutenons. Recourir à des sources accessibles à tous, à des ressources institutionnelles et publiques, au traitement médiatique des faits politiques, à des éléments de discours issus des médias sociaux, a permis d'incarner cette réflexion sur les pratiques et représentations citoyennes qui sortent du cadre prévu. Le recours à des sources "ordinaires", "subalternes", renvoie en effet aux définitions que proposent les approches post-modernes de la citoyenneté, estimant le prosaïsme de certaines expressions citoyennes aussi légitime que l'officialité conférée aux pratiques légales. La mixité des sources collectées et les correspondances que nous avons établies entre les multiples éléments du corpus nous ont permis de comprendre avec précision les imaginaires politiques et citoyens qui président à la perception des politiques publiques. Le croisement des pratiques et des représentations de chaque corps étudié (les cadres et les citoyens) a permis d'expliquer les logiques de fonctionnement des mesures appliquées.

Le fait d'observer, de part et d'autre d'une frontière nationale, les relations entre l'État et les citoyens, a par ailleurs permis d'accentuer les contrastes entre les différents référents identitaires qui composent les appartenances des citoyens français et de révéler des mécanismes qui président à l'application des politiques publiques. Cette recherche a permis, en mobilisant les notions d'étranger et d'extra-territorialité, de mettre en valeur des mécanismes qui s'appliquent plus généralement dans le cas français : le déploiement stratégique du service public au détriment de la justice spatiale, le privilège donné aux politiques d'influence plus que d'accompagnement, l'exploitation des forces que représentent certaines tranches de la population pour leurs atouts au détriment de ceux qui représentent une faiblesse, la difficulté pour les citoyens à s'emparer de leur citoyenneté et à en inventer de nouvelles pratiques.

Nous nous sommes appuyé sur une étude approfondie du cas des Français de Londres pour proposer une remise en question de la conception stato-nationale d'une citoyenneté française exclusive. Londres, par son attractivité, par son multi-culturalisme, par la globalité qu'elle incarne, rassemble une somme d'enjeux qui évoquent la complexité et la multiscalarité de la mondialisation. En cela, elle a constitué un cas particulier et néanmoins riche au regard des pratiques citoyennes et politiques liées à l'expatriation. Les résultats apportés par la situation londonienne mettent en valeur une pluralité des formes de citoyenneté permises par la mondialisation, dont les variations s'expriment d'un citoyen à l'autre. Ils ont permis de poser les bases d'une conception inclusive de la citoyenneté, fondée sur le principe de multi-appartenance. D'autres modèles que le modèle britannique confirmeront certainement ces résultats et y apporteront de nouveaux éléments de contradiction par rapport à une conception stato-nationale de la citoyenneté, prégnante dans le modèle français.

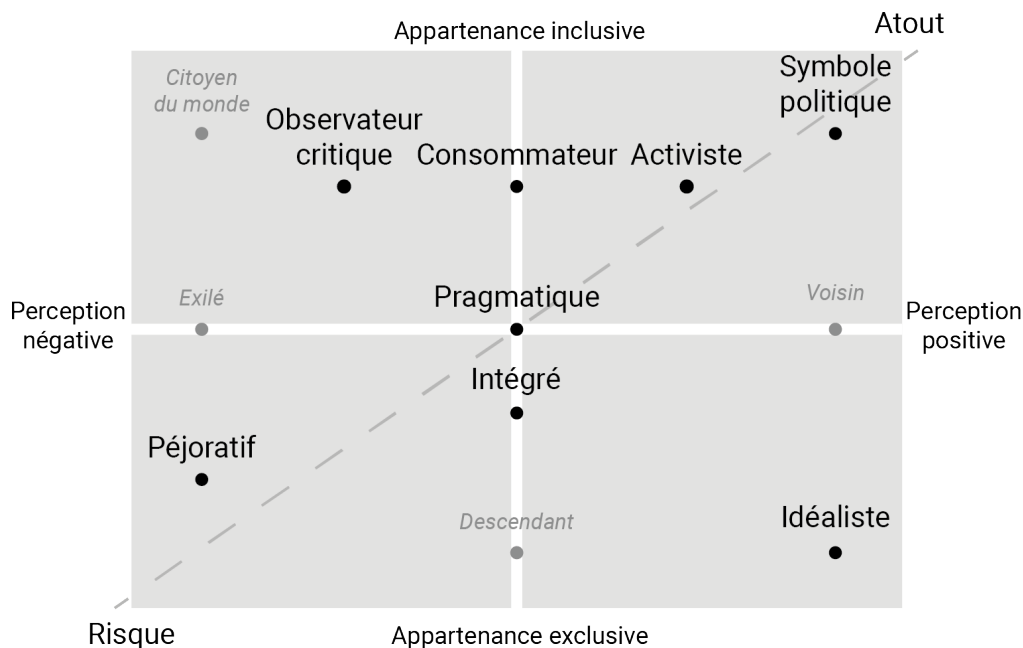
PERSPECTIVES

Les profils que nous avons déterminés traduisent des représentations citoyennes et sont apparentés à des pratiques propres au contexte londonien, néolibéral et cosmopolite. D'autres territoires seraient alors susceptibles de révéler d'autres profils, découlant d'autres représentations à l'égard du territoire de résidence et à l'égard de la France, s'exprimant par le biais

d'autres pratiques, et d'autres rapports de multi-appartenance. Des Français résidant dans un pays caractérisé par un autre modèle social que celui du Royaume-Uni seraient alors susceptibles d'entretenir un rapport différent aux politiques publiques d'accompagnement proposées par l'État français. Le modèle scandinave dont déclare s'inspirer le député C. Premat dans l'exercice de ses fonctions serait alors susceptible d'apporter un contraste intéressant à l'expérience vécue par les Français de Londres.

Ces nouveaux profils hypothétiques traduiraient des propensions à la multi-appartenance et des rapports à la France selon des proportions que nous n'avons pas mesurées au sein de l'éventail des enquêtés français de Londres. Nous posons alors l'hypothèse de quatre nouveaux profils : le CITOYEN DU MONDE, l'EXILÉ, le DESCENDANT et le VOISIN (figure 7.19).

FIGURE 7.19 – Schématisation de nouveaux rapports inclusifs et exclusifs au territoire, positifs et négatifs à l'égard de la France



Le CITOYEN DU MONDE est marqué par une forte propension à la multi-appartenance, tout en exprimant un rejet à l'égard de la France en tant que modèle de modernité politique. Il se revendique indépendant du carcan stato-national et de la citoyenneté qui en découle. En ce sens, il s'apparente au Spectateur du monde désigné par S. Duchesne (DUCHESNE, 1997). L'EXILÉ et le VOISIN ne manifestent pas de réflexion particulière liée à une appartenance inclusive ou exclusive, car ils ne subissent que modérément les contraintes liées à l'expatriation et n'ont donc que peu conscience de

leur qualité de Français de l'étranger. Nous estimons que ces deux profils antagonistes s'appliquent à des expatriations frontalières qui leurs laissent la possibilité d'étendre leurs pratiques au territoire français autant qu'ils le souhaitent et de bénéficier d'un accès à plusieurs modèles sociaux. L'EXILÉ estime avoir quitté la France par contrainte, refusant un système par lequel il se sent rejeté. Le VOISIN, au contraire, manifeste une représentation positive à l'égard de la France. Le fait d'avoir accès à plusieurs systèmes est susceptible d'améliorer sa qualité de vie (ENAUX et GERBER, 2008 ; SCHIEBEL, 2018). Nous relierons ce profil à des individus qui bénéficient de conditions d'expatriation (professionnelles, familiales, matérielles) favorables, ce qui conditionne la perception positive qu'ils ont de leur situation. Le DESCENDANT, enfin, est marqué par un sentiment d'appartenance exclusive à l'égard de son lieu de résidence, et une représentation indifférente, neutre, à l'égard de la France. Nous envisageons ce profil en lien avec des citoyens français issus de l'expatriation de leur ascendants, français par héritage, natifs de leur pays de résidence, immergés dans la culture locale (DERVIN et BENJAMIN, 2015). Ce type de Français de l'étranger incarne la présence française autour du monde au même titre que ceux qui l'ont quittée, parfois au-delà des représentations dont ils témoignent à titre personnel.

La question scolaire subira des évolutions dans les années à venir et les pistes d'adaptation de cette nouvelle donne résident probablement dans les mécanismes d'auto-organisation et de coopération locales dont nous avons observé le développement au Royaume-Uni. La forte demande française et l'investissement des élus français en sont des variables fondamentales et reposent sur un équilibre probablement unique. L'étude de ces mécanismes de coopération à la lumière d'autres contextes linguistiques, politiques ou sociaux mettrait en valeur différentes dynamiques. Certains territoires sont marqués par un développement plus homogène du réseau d'enseignement ou par une coopération accrue entre les acteurs français et locaux. C'est notamment le cas de l'Espagne et de l'Allemagne, où les établissements scolaires sont plus nombreux, dispersés sur une plus vaste portion du territoire, accueillent des effectifs plus équilibrés en termes de nationalités, et peuvent dès lors, remplir en de meilleurs termes l'ensemble des missions que leur confie l'AEFE.

Sur le plan politique, les orientations que prendront les pouvoirs publics à l'égard de la question scolaire doivent reposer sur le recours aux acteurs locaux et s'adapter aux contextes spatiaux, sociaux et politiques, en af-

franchissement d'un modèle universaliste. Le choix entre le rayonnement linguistique et l'accompagnement scolaire n'est pas nécessaire mais il doit s'appuyer sur des vecteurs dédiés, plus à même de remplir leurs missions selon les contextes locaux (des associations FLAM valorisées, des filières bilingues, des mécanismes de coopération locale, *etc.*).

Le rôle de la représentation électorale est appelé à se développer au niveau local, à la condition qu'elle s'inscrive au croisement des systèmes politiques et qu'elle constitue un mode inclusif de représentation citoyenne vis-à-vis des pouvoirs publics locaux et français. Le rôle de ces élus pourrait permettre d'affiner la grille de lecture politique de l'expatriation et de faire évoluer les représentations qui conditionnent les politiques destinées aux Français de l'étranger. Les acteurs politiques liés à l'expatriation jouent des rôles complémentaires qui s'articulent parfois au bénéfice des citoyens, à la faveur d'un ancrage territorial commun.

L'émergence de revendications liées à l'exercice d'une démocratie directe appelle à être interrogée hors du contexte français, auprès de citoyens soumis à d'autres influences politiques et coutumiers d'autres systèmes sociaux. L'amplification internationale des mobilisations citoyennes pourrait être analysée en contexte extra-territorial à l'aune de la diffusion des enjeux supranationaux politiques et environnementaux, et des représentations qu'elles suscitent de la part des Français de l'étranger. L'image de la France dans le monde est régulièrement invoquée pour aborder les retombées internationales des événements nationaux, et attirent l'attention sur les orientations de l'imaginaire politique véhiculé par les pouvoirs publics et la sphère médiatique.

Par ailleurs, les revendications citoyennes qui ont animé l'année 2019 en France ont trouvé de multiples échos autour du monde. Comportant une dimension intrinsèquement territoriale, celles-ci sont susceptibles de ne pas s'être répandues de façon équivalente parmi la population française de l'étranger, marquée comme nous l'avons vu par une discontinuité sociale élitaine et cosmopolite, et dont la complexification sociale est relativement lissée dans le débat public. Entre enjeux climatiques mondiaux, revendications démocratiques nationales et locales, et luttes pour la justice sociale et spatiale, les récents événements traduisent la prégnance des problématiques multiscalaires au sein de la société et la conscience de l'interrelation de ces enjeux. À l'étranger, où les régimes politiques et les modèles sociétaux re-

posent sur des équilibres dont les proportions – variables d'un territoire à l'autre – diffèrent du modèle français, il est probable que les représentations citoyennes à l'égard de ces mouvements sociaux et politiques subissent des variations inédites.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, Benedict (1996). *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. La Découverte.
- APPADURAI, Arjun (2001). *Après le colonialisme – Les conséquences culturelles de la globalisation*. Payot, p. 241.
- ATTIAS-DONFUT, Claudine et François-Charles WOLFF (2005). « Transmigration and Retirement Life Choices ». In : *Retraite et société* 1, p. 79-105.
- BAGLIONI, Lorenzo Grifone et Jacques FONTAINE (2015). « La citoyenneté matérielle : définition et analyse comparative France-Italie ». In : *Pôle Sud* 2, p. 13-27.
- BAILONI, Mark (2011a). « Les inégalités territoriales et les enjeux géopolitiques de la santé au Royaume-Uni ». In : *Hérodote* 4, p. 162-183.
- (2011b). « Les investissements étrangers au Royaume-Uni : recomposition des territoires, rivalités géopolitiques et contrecoups identitaires ». In : *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 15.
- (2012). « Aménager un espace idéalisé : identité et conflits dans la campagne anglaise ». In : *Revue Géographique de l'Est* 52.3-4.
- BAILONI, Mark, Delphine PAPIN et Eugénie DUMAS (2009). *Atlas géopolitique du Royaume-Uni : les nouveaux défis d'une vieille puissance*. Autrement.
- BALIBAR, Etienne (2001). « Vers la citoyenneté imparfaite ». In : *Cahiers libres*, p. 206-216.
- BARZIN, Nader (2012). « Le sentiment d'identité nationale à l'heure de la globalisation ». Thèse de doct. Paris 7.
- BAUBÖCK, Rainer (1994). *Transnational citizenship : membership and rights in international migration*. Edward Elgar Publishing.

- BAUBÖCK, Rainer (2003). « Towards a political theory of migrant transnationalism ». In : *International migration review* 37.3, p. 700-723.
- BAUMAN, Zygmunt (1999). *Le coût humain de la mondialisation*. Hachette.
- BEAUGUITTE, Laurent et Clarisse DIDELON-LOISEAU (2013). « L'Europe vue d'ici et d'ailleurs ». In : *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 19.
- BECK, Ulrich (2002). « The cosmopolitan society and its enemies ». In : *Theory, culture & society* 19.1-2, p. 17-44.
- (2006). *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Aubier.
- BEN MANSOUR, Bader (2017). « Le rôle des médias sociaux en politique : une revue de la littérature ». In :
- BENNASR, Ali, Myriam BARON, Sophie de RUFFRAY, Claude GRASLAND et France GUÉRIN-PACE (2015). « Dilemmes de la réforme régionale tunisienne ». In : *Revue d'Economie Regionale Urbaine* 5, p. 853-882.
- BENSA, Alban et Eric FASSIN (2002). « Les sciences sociales face à l'événement ». In : *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* 38, p. 5-20.
- BENSON, Michaela et Karen O'REILLY (2009). « Migration and the search for a better way of life : a critical exploration of lifestyle migration ». In : *The sociological review* 57.4, p. 608-625.
- BERTHOMIÈRE, William (2012). « "A French what ?" À la recherche d'une diaspora française. Premiers éléments d'enquête au sein de l'espace Internet ». In : *e-Diasporas Atlas*.
- BERTHOMIÈRE, William et Marie-Antoinette HILY (2006). « Décrire les migrations internationales. Les expériences de la co-présence ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 22.2, p. 67-82.
- BERTHOMIÈRE, William, Mathilde MAUREL et Yann RICHARD (2015). « Intégration des immigrés et associations en France. Un essai d'approche croisée par l'économie et la géographie ». In : *Cybergeog : European Journal of Geography*.
- BESSI, Alessandro et Emilio FERRARA (2016). « Social bots distort the 2016 US Presidential election online discussion ». In : *First Monday* 21.11-7.

- BLANC, Maurice (1995). « Politique de la ville et démocratie locale. La participation : une transaction le plus souvent différée ». In : *Les Annales de la recherche urbaine*. T. 68. 1. Centre de Recherche d'Urbanisme, p. 99-106.
- BONGRAND, Philippe et Pascale LABORIER (2005). « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? » In : *Revue française de science politique*, p. 73-111.
- BOOKCHIN, Murray (1991). « Libertarian municipalism : An overview ». In : *Green Perspectives* 24, p. 1-6.
- BOULINEAU, Emmanuelle (2004). « La persistance de la centralisation en Bulgarie : héritage du passé ou effet de crise ? » In : *L'élargissement de l'Union Européenne : réformes territoriales en Europe Centrale et Orientale*. Sous la dir. d'Emmanuelle BOULINEAU, Violette REY et Lydia Coudroy de LILLE, p. 39-49.
- (2017). « Pour une géographie politique de la coopération territoriale. Régions transnationales et réseaux de villes en perspective ». In : *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 32.
- (2018). « Les territoires de la modernité politique à l'épreuve de l'ingénierie territoriale européenne. » In : *CIST 2018 – Représenter les territoires*.
- BOURDIEU, Pierre (1966). « L'école conservatrice : Les inégalités devant l'école et devant la culture ». In : *Revue française de sociologie*, p. 325-347.
- (1981). « La représentation politique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 36.1, p. 3-24.
- (1986). « L'illusion biographique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 62.1, p. 69-72.
- (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Seuil.
- BOYADJIAN, Julien (2014). « Twitter : A New Opinion Poll ? » In : *Participations* 1, p. 55-74.

- BOYD, Danah M et Nicole B ELLISON (2007). « Social network sites : Definition, history, and scholarship ». In : *Journal of computer-mediated Communication* 13.1, p. 210-230.
- BREDELOUP, Sylvie (2016). « De l'Europe vers les Suds : nouvelles itinérances ou migrations à rebours ? » In : *Autrepart* 1, p. 3-15.
- BRENNETOT, Arnaud (2009). « Géoéthique du territoire. Le débat public territorial à travers la presse magazine d'opinion en France. » Thèse de doct. Université de Rouen, MTG.
- BRUBAKER, Rogers (2001). « Au-delà de l'«identité» ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 4, p. 66-85.
- BRUNEAU, Michel (2004). *Diasporas et espaces transnationaux*. Anthropos.
- (2006). « Les territoires de l'identité et la mémoire collective en diaspora ». In : *L'Espace géographique* 35.4, p. 328-333.
- BRUNET, Roger, Robert FERRAS et Hervé THÉRY (1992). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. GIR RECLUS – La Documentation française – 3^{ème} édition.
- BRUTEL, Chantal (2015). « L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités ». In :
- BUISSON, Guillemette et Sandrine PENANT (2017). *Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017*.
- BUSSI, Michel (2007). « Pour une géographie de la démocratie. La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ? » In : *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 1.
- (2009). « Un monde en recomposition ». In : *Géographie des coopérations territoriales, Mont Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre, coll. «Nouvelles données en géographie*.
- CAILLY, Laurent (2007). « Spatial Capital, Housing Strategies, and Individualization Processes ». In : *Annales de géographie* 2, p. 169-187.
- CARO, Patrice et Bernard HILLAU (1997). « La logique dominante des publics scolaires. Offre de formation et environnement local ». In : *Formation emploi* 59.1, p. 87-103.

- CARO, Patrice et Rémi ROUAULT (2010). « Atlas des fractures scolaires en France. Une école à plusieurs vitesses ». In : *Lectures, Les livres*.
- CARREL, Marion et Catherine NEVEU (2014). *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*. Karthala.
- CASADO-DÍAZ, María Angeles (2006). « Retiring to Spain : an analysis of differences among North European nationals ». In : *Journal of ethnic and migration studies* 32.8, p. 1321-1339.
- CASTLES, Stephen et Alastair DAVIDSON (2000). *Citizenship and migration : Globalization and the politics of belonging*. Macmillan Press.
- CLAVAL, Paul (1996). « Le territoire dans la transition à la postmodernité ». In : *Géographie et cultures* 20, p. 93-112.
- CORTES, Geneviève et Laurent FARET (2009). *Les circulations transnationales : lire les turbulences migratoires contemporaines*. Armand Colin.
- COSTA-LASCOUX, Jacqueline (2006). « L'intégration «à la française» : une philosophie à l'épreuve des réalités ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 22.2, p. 105-126.
- CRENNER, Emmanuelle, Olivier DONNAT, France GUÉRIN-PACE, Frédérique HOUSEAUX et Isabelle VILLE (2006). « L'élaboration d'une enquête quantitative sur la construction des identités ». In : *Économie et statistique* 393.1, p. 7-20.
- CROWLEY, John (2003). « The spaces and scales of citizenship. Some thoughts on "locality" ». In : *De la citoyenneté locale, Paris, Travaux et recherches de l'IFRI*, p. 111-126.
- DE COCK, Barbara et Sandrine ROGINSKY (2014). « Identités discursives sur Twitter : construction de l'identité de député européen en période pré-électorale : comparaison entre la France, l'Espagne et le Royaume-Uni ». In : *Communication électronique, cultures et identités, Editions Klog*, p. 379-388.
- DEFOORT, Cécily (2008). « Tendances de long terme des migrations internationales : analyse à partir des six principaux pays receveurs ». In : *Population* 63.2, p. 317-351.
- DELEUZE, Gilles (1990). *Logique du sens*. Columbia University Press.

- DÉLOYE, Yves (2017). *Sociologie historique du politique*. La Découverte.
- DEPOVER, Christian, Thierry KARSENTI et Vassilis KOMIS (2011). « La recherche évaluative ». In : *La recherche en éducation : étapes en approches*, p. 213-228.
- DERVIN, Fred et Saija BENJAMIN (2015). *Migration, diversity, and education : Beyond third culture kids*. Springer.
- DESCHAMPS, Hubert Jules (1959). *La fin des empires coloniaux*. Presses universitaires de France.
- DESHAIES, Denise et Diane VINCENT (2004). *Discours et constructions identitaires*. Presses Université Laval.
- DI MÉO, Guy (2009). « Le rapport Identité / Espace. Éléments conceptuels et épistémologiques ». In : *Construction identitaire et espace*. Sous la dir. de Pernelle GRANDJEAN. l'Harmattan, p. 19-35.
- DIESBACH, Ghislain (de) (1998). *Histoire de l'émigration 1789-1814*. Perrin.
- DORIGNY, Marcel et Fabrice LE GOFF (2013). *Atlas des premières colonisations : XV^{ème}-début XIX^{ème} siècle : des conquistadores aux libérateurs*. Autrement.
- DORTIER, Jean-François (2002). « L'univers des représentations ou l'imaginaire de la grenouille ». In : *Sciences humaines* 128, p. 24-30.
- DOS SANTOS, Manon Domingues et François-Charles WOLFF (2010). « Why Are Portuguese Immigrants So Eager to Return to Their Home Country ? » In : *Economie & prévision* 4, p. 1-14.
- DUCHÊNE LACROIX, Cédric (2005). « La Population Française, évolutions démographiques depuis 1946 ». In : sous la dir. de Christophe BERGOUIGNAN. CUDEP INED. Chap. Les Français hors de France : aperçu démographique général sur une population méconnue et en transformation, p. 847-858.
- DUCHESNE, Sophie (1997). *Citoyenneté à la française*. Presses de Sciences-Po.
- (2007). « Citoyenneté, nationalité et vote : une association perturbée ». In : *Pouvoirs* 1, p. 71-81.

- DUCHESNE, Sophie et Pierre MULLER (2003). « Représentations croisées de l'État et des citoyens ». In : *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*. Presses de Sciences Po (PFNSP), p. 33-51.
- DUFOIX, Stéphane (2010). « Un pont par-dessus la porte ». In : *Loin des yeux, près du coeur : les États et leurs expatriés*. Sous la dir. de Stéphane DUFOIX et Carine GUERASSIMOFF. Presses de Sciences Po, p. 15-57.
- DUFOIX, Stéphane et Carine GUERASSIMOFF (2010). *Loin des yeux, près du coeur : les États et leurs expatriés*. Presses de Sciences Po.
- DUMONT, Gérard-François (1999). *Le dessein identitaire des régions françaises*. L'Harmattan.
- ENAU, Christophe et Philippe GERBER (2008). « Les déterminants de la représentation transnationale du bassin de vie. Une approche fondée sur l'attachement au lieu des frontaliers luxembourgeois ». In : *Revue d'Economie Regionale Urbaine* 5, p. 725-752.
- FALK, Richard (2000). « The decline of citizenship in an era of globalization ». In : *Citizenship studies* 4.1, p. 5-17.
- FERRARA, Emilio, Onur VAROL, Clayton DAVIS, Filippo MENCZER et Alessandro FLAMMINI (2016). « The rise of social bots ». In : *Communications of the ACM* 59.7, p. 96-104.
- FILIPPOVA, Elena et France GUÉRIN-PACE (2008). *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. La Tour d'Aigues, Ined-éditions de l'Aube.
- FLICHY, Patrice (2008). « The Internet and Democratic Debate ». In : *Recherches* 4, p. 159-185.
- GARNEAU, Stéphanie (2007). « Les expériences migratoires différenciées d'étudiants français. De l'institutionnalisation des mobilités étudiantes à la circulation des élites professionnelles ? » In : *Revue européenne des migrations internationales* 23.1, p. 139-161.
- GARRIAUD-MAYLAM, Joëlle (2010). « Un pays pionnier. La représentation politique des expatriés en France ». In : *Loin des yeux, près du coeur : les États et leurs expatriés*. Sous la dir. de Stéphane DUFOIX et Carine GUERASSIMOFF. Presses de Sciences Po, p. 105-128.

- GAZEAU-SECRET, Anne (2013). « « Soft power » : l'influence par la langue et la culture ». In : *Revue internationale et stratégique* 1, p. 103-110.
- GENTIL, Bernard (2003). « La population française immatriculée à l'étranger est en forte hausse ». In : *Insee Première* 919, p. 99-102.
- GOUX, Dominique et Eric MAURIN (1997). « Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine ». In : *Économie et statistique* 306.1, p. 13-26.
- GRASLAND, Claude, Robin LAMARCHE-PERRIN, Marion LE TEXIER, Hugues PECOUT, Sophie de RUFFRAY, Angelika STUDENY et Jean-Marc VINCENT (2016). « Territoire, territorialité et territorialisation des événements médiatiques ». In : *CIST2016 – En quête de territoire(s) ? – Looking for territories ?*
- GREEN, Nancy L (2008). « La migration des élites. Nouveau concept, anciennes pratiques ? » In : *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives* 42, p. 107-116.
- GUERASSIMOFF, Carine (2010). « Limites floues, frontières vives. La Chine et les « Chinois d'outre-mer » ». In : *Loin des yeux, près du coeur : les États et leurs expatriés*. Sous la dir. de Stéphane DUFOIX et Carine GUERASSIMOFF. Presses de Sciences Po, p. 59-78.
- GUÉRIN-PACE, France (2006). « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires ». In : *L'Espace géographique* 35.4, p. 298-308.
- GUERMOND, Yves (2006). « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique ». In : *L'Espace géographique* 35.4, p. 291-297.
- GUICHOUX, Arthur (2016). « Nuit debout et les «mouvements des places» désenchantement et ensauvagement de la démocratie ». In : *Les Temps Modernes* 5, p. 30-60.
- GUSTAFSON, Per (2008). « Transnationalism in retirement migration : the case of North European retirees in Spain ». In : *Ethnic and Racial Studies* 31.3, p. 451-475.
- HABERMAS, Jürgen (1998). *L'intégration républicaine : essais de théorie politique*. Fayard.
- HASSANE, Souley et William BERTHOMIÈRE (2009). « Les cyber-diasporas a l'heure de la mondialisation ». In : *L'Enjeu Mondial. Les migrations*.

- Sous la dir. de Christophe JAFFRELOT et Christian LEQUESNE. Presses de Sciences Po (PFNSP), p. 227-234.
- HAYAT, Samuel (2013). « La Représentation inclusive ». In : *Raisons politiques* 2, p. 115-135.
- (2014). *Quand la République était révolutionnaire : Citoyenneté et représentation en 1848*. Le Seuil.
- HOBOLT, Sara B (2016). « The Brexit vote : a divided nation, a divided continent ». In : *Journal of European Public Policy* 23.9, p. 1259-1277.
- HOBSON, Barbara, Jane LEWIS et Birte SIIM (2002). *Contested concepts in gender and social politics*. Edward Elgar Publishing.
- ISIN, Engin F (2009). « Citizenship in flux : The figure of the activist citizen ». In : *Subjectivity* 29.1, p. 367-388.
- (2013). *Democracy, citizenship and the global city*. Routledge.
- ISIN, Engin F et Greg M NIELSEN (2013). *Acts of citizenship*. Zed Books Ltd.
- ISIN, Engin F et Bryan S TURNER (2002). *Handbook of citizenship studies*. Sage.
- JAFFRÉ, Jérôme et Anne MUXEL (2000). « S’abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? » In : *Les cultures politiques des Français*. Sous la dir. de Pierre BRÉCHON, Annie LAURENT et Pascal PERRINEAU. Presses de Sciences Po Paris, p. 17-52.
- JAFFRELOT, Christophe et Christian LEQUESNE (2009). *L’Enjeu mondial. Les migrations*. Presses de Sciences Po (PFNSP).
- JAVA, Akshay, Xiaodan SONG, Tim FININ et Belle TSENG (2007). « Why we twitter : understanding microblogging usage and communities ». In : *Proceedings of the 9th WebKDD and 1st SNA-KDD 2007 workshop on Web mining and social network analysis*. ACM, p. 56-65.
- JOUTARD, Philippe (2002). « Réseaux huguenots et espace Européen (XVI e–XXI e siècle) ». In : *Revue de synthèse* 123.1, p. 111-129.
- KLEIN, Jean-François, Pierre SINGARAVÉLOU et Marie-Albane (de) SUR-EMAIN (2012). *Atlas des empires coloniaux : XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*. Autrement.

- KOFMAN, Eleonore (2002). « Contemporary European migrations, civic stratification and citizenship ». In : *Political geography* 21.8, p. 1035-1054.
- LAMBLIN, Célia (2015). « Participation politique des Égyptiens résidant en France : vers la construction d'une citoyenneté en migration ? » In : *Revue européenne des migrations internationales* 31.3, p. 171-185.
- LE BIGOT, Brenda (2016a). « Le «tour du monde» des backpackers, voyage normalisé ? » In : *Via. Tourism Review* 9.
- (2016b). « Les migrations hivernales des Européens vers le Maroc : circulations et constructions des espaces de vie ». In : *Autrepart* 1, p. 51-68.
- (2017). « Penser les rapports aux lieux dans les mobilités privilégiées : étude croisée des backpackers en Thaïlande et des hivernants au Maroc ». Thèse de doct. Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.
- LEBAS, Chloé (2019). « Carrière d'auto-entrepreneur et rapports (critiques) au travail : comment les coursiers à vélo font émerger des contestations ». In : *La Revue de l'Ires* 3, p. 37-61.
- LECLERC, Éric (2004). « L'invention d'une diaspora indienne : enjeux politiques et sociaux ». In : *Ponencia presentada*.
- LÉVY, Jacques (2007). « Mondialisation et sciences sociales, un enjeu épistémologique ». In : *Les Sciences sociales en mutation*. Sous la dir. de Michel WIEVIORKA. Sciences Humaines, p. 137-147.
- (2013). « Capital spatial ». In : *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Sous la dir. de Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT, p. 147-148.
- LÉVY, Jacques et Michel LUSSAULT (2013). *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. La Documentation Française.
- LINKLATER, Andrew (1998). « Cosmopolitan citizenship ». In : *Citizenship studies* 2.1, p. 23-41.
- LINZ, Juan J. (1993). « State building and nation building ». In : *European Review* 1.4, p. 355-369.
- MARTEL, Frédéric (2013). « Vers un « soft power » à la française ». In : *Revue internationale et stratégique* 1, p. 67-76.

- MATTHEY, Laurent (2005). « Éthique, politique et esthétique du terrain : cinq figures de l'entretien compréhensif ». In : *Cybergeos : European Journal of Geography*.
- MAYER, Nonna (1995). « L'entretien selon Pierre Bourdieu. Analyse critique de La misère du monde ». In : *Revue française de sociologie* 36.2, p. 355-370.
- MÉDAM, Alain (1993). « Diaspora/diasporas. Archétype et typologie ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 9.1, p. 59-66.
- MERCIER, Arnaud (2013). « Twitter l'actualité : usages et réseautage chez les journalistes français ». In : *Recherches en communication* 39.39, p. 111-132.
- (2015). « Twitter, espace politique, espace polémique ». In : *Les Cahiers du numérique* 11.4, p. 145-168.
- MERCKAERT, Jean (2012). « Pourquoi vote-t-on encore ? » In : *Revue Projet* 2, p. 20-21.
- MOLES, Abraham et Elisabeth ROHMER (1972). *Psychologie de l'espace*. Casterman.
- MOLZ, Jennie Germann (2012). *Travel connections : Tourism, technology and togetherness in a mobile world*. Routledge.
- NEDELICU, Mihaela (2010). « (Re) penser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ? » In : *Revue européenne des migrations internationales* 26.2, p. 33-55.
- NEVEU, Catherine (1993). *Communauté, nationalité et citoyenneté : de l'autre côté du miroir : les Bangladeshis de Londres*. Karthala.
- (1997). « S. Duchesne, Citoyenneté à la française ». In : *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 10.39, p. 179-181.
- (2005). « Anthropologie de la citoyenneté ». Habilitation à Diriger des Recherches. Université de Provence – Aix-Marseille I.
- (2009). « Comment faire l'anthropologie d'un objet « trop lourd » ? : Approche anthropologique de la citoyenneté en France ». In : *Anthropologie et sociétés* 33.2, p. 25-42.

- NEVEU, Catherine (2013). « « E pur si muove ! », ou comment saisir empiriquement les processus de citoyenneté ». In : *Politix* 3, p. 205-222.
- NEZ, Héloïse et Pascale DUFOUR (2017). « Un renouvellement de la démocratie par le bas ? Les mouvements Indignés et Occupy ». In : *Politique étrangère* 1, p. 47-58.
- NGUYEN, Godefroy Dang et Virginie LETHIAIS (2016). « Impact des réseaux sociaux sur la sociabilité : le cas de Facebook ». In : *Réseaux* 34, p. 165-195.
- NIOCHE, Jean-Pierre (1982). « De l'évaluation à l'analyse des politiques publiques ». In : *Revue française de science politique* 32.32, p. 32-61.
- NOIRIEL, Gérard (2007). « A quoi sert «l'identité nationale» ? » In : *Lectures, Les livres*.
- NORA, Pierre (1974). « Faire de l'événement ». In : *Faire de l'histoire*. Sous la dir. de Jean LE GOFF et Pierre NORA. Gallimard, p. 210 -229.
- NYE, Joseph (1990). *Bound to lead, the changing nature of American power*. Basic Books.
- O'REILLY, Karen et Michaela BENSON (2009). *Lifestyle migration : Expectations, aspirations and experiences*. Ashgate.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Academia-Bruylant.
- PAPACHARISSI, Zizi (2009). « The virtual geographies of social networks : a comparative analysis of Facebook, LinkedIn and ASmallWorld ». In : *New media & society* 11.1-2, p. 199-220.
- PAPIN, Delphine (2004). « L'anglais et les minorités ethniques au Royaume-Uni ». In : *Hérodote* 4, p. 125-134.
- PAVEAU, Marie-Anne (2013). « Technodiscursivités natives sur Twitter. Une écologie du discours numérique ». In : *Épistémé (Revue internationale de sciences humaines et sociales appliquées, Séoul)* 9, p. 139-176.
- PAYAN, Ségolène (2016). « Citoyenneté ou identité nationale : l'identité des citoyens du monde et des sans domicile fixe ». In : *Topique* 4, p. 57-67.

- PINÇON, Michel et Monique PINÇON-CHARLOT (1991). « Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif ». In : *Genèses. Sciences sociales et histoire* 3.1, p. 120-133.
- PINSON, Gilles et Valérie SALA PALA (2007). « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? » In : *Revue française de science politique* 57.5, p. 555-597.
- POLLOCK, David C, Ruth E VAN REKEN et Michael V POLLOCK (2010). *Third Culture Kids : The Experience of Growing Up Among Worlds : The original, classic book on TCKs*. Hachette UK.
- PORTES, Alejandro (1999). « La mondialisation par le bas ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 129.1, p. 15-25.
- PRADEAU, Jean-François et Emmanuelle TRICOIRE (2013). « Cité ». In : *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Sous la dir. de Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT, p. 184-185.
- RANCE, Karine (1998). « L'émigration nobiliaire française en Allemagne : une «migration de maintien»(1789-1815) ». In : *Genèses. Sciences sociales et histoire* 30.1, p. 5-29.
- RANTANEN, Terhi (2005). « Cosmopolitanization now! an interview with Ulrich Beck ». In : *Global Media and Communication* 1.3, p. 247-263.
- RÉGNIER-LOILIER, Arnaud (2007). « Conditions de passation et biais occasionnés par la présence d'un tiers sur les réponses obtenues à l'enquête Erfi ». In : *Économie et statistique* 407.1, p. 27-49.
- REMIGI, E, V MARTIN, T SYKES, G SZIRTES et G HARREY (2017). *Limbo : Brexit Testimonies from EU Citizens in the UK*. Createspace Independent London.
- RICOEUR, Paul (1991). *Soi-même comme un autre*. Seuil.
- RIEDER, Bernhard et Nikos SMYRNAIOS (2012). « Pluralism and Social Infomediatioin : The Case of Twitter ». In : *Réseaux* 6, p. 105-139.
- RIPOLL, Fabrice et Vincent VESCHAMBRE (2005). « Sur la dimension spatiale des inégalités : contribution aux débats sur la "mobilité" et le "capital spatial" ». In : *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières, Rennes, PUR*, p. 467-483.

- ROGINSKY, Sandrine (2015). « Les députés européens sur Facebook et Twitter : une ethnographie des usages ». In : *Communication langages* 1, p. 83-109.
- ROGINSKY, Sandrine et Barbara DE COCK (2015). « Faire campagne sur twitter ». In : *Les Cahiers du numérique* 11.4, p. 119-144.
- ROGINSKY, Sandrine et Valérie Jeanne PERRIER (2014). « La fabrique de la communication des parlementaires européens ». In : *Politiques de communication* 2, p. 85-124.
- ROSANVALLON, Pierre (1995). « Citoyenneté politique et citoyenneté sociale au XIXe siècle ». In : *Le Mouvement social*, p. 9-30.
- RUFFRAY, Sophie de (2013). « Vers une typologie des formes spatiales des limites de l'Europe. L'apport des cartes mentales interprétatives d'étudiants ». In : *Belgeo. Revue belge de géographie* 1.
- SASSEN, Saskia (1996). *La ville globale. New York, Londres, Tokyo*. Des cartes.
- (2003). « Globalization or denationalization ? » In : *Review of International Political Economy*, p. 1-22.
- SAVARESE, Éric (2015). « Territoires de la citoyenneté en France et en Italie ». In : *Pôle Sud* 2, p. 5-11.
- SCHAEFFER, Fanny (2001). « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ? » In : *Revue européenne des migrations internationales* 17.1, p. 165-176.
- SCHIEBEL, Julien (2018). « Les représentations spatiales comme révélateur de l'émergence d'un espace de mobilité. » In : *CIST 2018 – Représenter les territoires*.
- SCHNAPPER, Dominique, Jacqueline COSTA-LASCOUX et Marie-Antoinette HILY (2001). « De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 17.2, p. 9-36.
- SERFATY, Viviane (2006). « Les blogs et leurs usages politiques lors de la campagne présidentielle de 2004 aux États-Unis ». In : *Mots. Les langages du politique* 80, p. 25-35.

- SINTOMER, Yves (2011). « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? » In : *Participations* 1, p. 239-276.
- SKLAIR, Leslie (2002). « Democracy and the Transnational Capitalist Class ». In : *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 581.1, p. 144 -157.
- SPIRE, Alexis (2018). *Résistances à l'impôt, attachement à l'Etat. Enquête sur les contribuables français*. Le Seuil.
- STOCK, Mathis (2006a). « Construire l'identité par la pratique des lieux ». In : " *Chez nous* ". *Territoires et identités dans les mondes contemporains*. Sous la dir. d'Alessia DE BIASE et Cristina ROSSI. Editions de la Villette, p. 142-159.
- (2006b). « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratique des lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles ». In : *Espaces-Temps.net* 26.2, en ligne.
- TARRIUS, Alain (2000). *Les Nouveaux cosmopolitismes, Mobilités, Identités, Territoires*. La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- THERWATH, Ingrid (2009). « Développement par l'exil : le cas de l'Inde ». In : *L'enjeu mondial. Les migrations*. Sous la dir. de Christophe JAFFRELOT et Christian LEQUESNE. Presses de Sciences Po (PFNSP), p. 261-269.
- (2010). « Les « journées des Indiens de l'étranger » ». In : *Loin des yeux, près du cœur : les États et leurs expatriés*. Sous la dir. de Stéphane DUFOIX et Carine GUERASSIMOFF. Presses de Sciences Po, p. 205-220.
- THIESSE, Anne-Marie (2010). *Faire les Français : Quelle identité nationale ?* Stock.
- (2014). *La création des identités nationales. Europe, XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle*. Seuil.
- TINTORI, Guido (2010). « L'Italie et ses expatriés. une perspective historique ». In : *Loin des yeux, près du cœur : les États et leurs expatriés*. Sous la dir. de Stéphane DUFOIX et Carine GUERASSIMOFF. Presses de Sciences Po, p. 79-104.

- TÖLÖLYAN, Khachig (1996). « Rethinking diaspora (s) : Stateless power in the transnational moment ». In : *Diaspora : a journal of transnational studies* 5.1, p. 3-36.
- TORRES, Sandra (2008). « L'ère des migrations ». In : *Retraite et société* 3, p. 15-37.
- TOYNBEE, Arnold J. (1969). *Le changement et la tradition : le défi de notre temps*. Payot.
- TROLLIET, Pierre (1994). « Peut-on parler d'une diaspora chinoise ? » In : *L'Espace géographique*, p. 97-105.
- TULARD, Jean (2013). *La Contre-Révolution : origines, histoire et postérité*. CNRS éditions.
- USEEM, John et Ruth Hill USEEM (1955). *The western-educated man in India : a study of his social roles and influence*. Dryden Press New York.
- USEEM, Ruth Hill et Richard D DOWNIE (1976). « Third-Culture Kids. » In : *Today's Education* 65.3, p. 103-5.
- VELASCO-GRACIET, Hélène (2009). *Territoires, mobilités et sociétés : contradictions géographiques et enjeux pour la géographie*. T. 351. MSHA.
- VERQUIN, Béatrice (2000). « Du « Modèle migratoire colonial » à la circulation mondiale des élites professionnelles : le cas des Français à l'étranger ». Thèse de Doctorat. Poitiers : Université de Poitiers. Migrinter.
- (2001). « Les Français à l'étranger. D'un "modèle migratoire colonial" à la circulation des élites ». In : *Hommes & Migrations* 1233.1, p. 28-43.
- VIDAL-NAQUET, Pierre, Jean Pierre VERNANT, Jean-Paul BRISSON et Elisabeth BRISSON (2004). *Démocratie citoyenneté et héritage gréco-romain*. Liris.
- VILLE, Isabelle et France GUÉRIN-PACE (2005). « Interroger les identités : l'élaboration d'une enquête en France ». In : *Population* 60.3, p. 277-305.
- VIVIEN, Alain et Mireille RAUNET (1997). *Les Français de l'étranger*. Presses Universitaires de France.

- WAGNER, Anne-Catherine (1998). *Les nouvelles élites de la mondialisation : une immigration dorée en France*. Presses universitaires de France.
- (2007). *Les Classes sociales dans la mondialisation*. La Découverte.
- WAQUET, Dominique et Marion LAPORTE (2002). *La Mode*. Presses universitaires de France.
- YEĞENOĞLU, Meyda (2005). « Cosmopolitanism and nationalism in a globalized world ». In : *Ethnic and Racial Studies* 28.1, p. 103-131.
- ZLITNI, Sami et Fabien LIÉNARD (2015). « # TNelec : les élections législatives en micromessages ». In : *RiMe. Rivista dell'Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea*, p. 33-51.
- ZONGO, Bernard et Philippe BLANCHET (2004). *Le parler ordinaire multilingue à Paris : ville et alternance codique : pour une approche modulaire*. Editions L'Harmattan.

TABLE DES FIGURES

FIGURE I.1	Diffusion globale et locale des politiques publiques françaises à l'étranger	10
FIGURE I.2	Déroulé de la thèse	13
FIGURE 1.1	Évolution du nombre annuel des citations de publications comportant le terme " <i>citizenship</i> "	45
FIGURE 2.1	Répartition mondiale de la population française inscrite au registre consulaire en décembre 2017	64
FIGURE 2.2	La population française inscrite au registre consulaire en 2018, par région du monde	67
FIGURE 2.3	La population inscrite à l'étranger en augmentation depuis les années 1990	71
FIGURE 2.4	Exemples de traitements médiatiques positifs de l'expatriation française	74
FIGURE 2.5	Exemples de traitements médiatiques de l'expatriation française	74
FIGURE 2.6	Les empires et territoires coloniaux français du XV ^{ème} au XX ^{ème} siècles	76
FIGURE 2.7	Évolution conjointe de la population et du corps des représentants	79
FIGURE 2.8	Régularité des rendez-vous électoraux	84
FIGURE 2.9	Liens électoraux entre représentants des Français de l'étranger	88
FIGURE 2.10	Élus représentant les Français de l'étranger	89
FIGURE 2.11	Découpage des 15 circonscriptions de l'AFE	90
FIGURE 2.12	Commissions de travail de l'AFE	90
FIGURE 2.13	Découpage des 11 circonscriptions de l'Assemblée nationale	92
FIGURE 2.14	Populations scolaires des pays du monde et part des élèves français	96
FIGURE 2.15	Capacité d'accueil des établissements de l'AEFE et part des élèves français par rapport à la population inscrite au registre consulaire	97

FIGURE 2.16	Relation entre la capacité d'accueil et la part des élèves français des établissements de l'AEFE	98
FIGURE 3.1	Pratiques et représentations politiques et citoyennes, démarche analytique croisée et transversale	110
FIGURE 3.2	Exemple de traitement du corpus des programmes électoraux : détection des arguments mobilisés et analyse des profils de conseillers consulaires et candidats	120
FIGURE 3.3	Exemple de classement des sources institutionnelles : analyse des mécanismes afférents à l'instauration de la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale	124
FIGURE 3.4	Les mesures globales, des événements endogènes	125
FIGURE 3.5	Chronologie des réformes de la représentation des Français de l'étranger	128
FIGURE 3.6	Implantation des représentants auprès du CSFE en 1950	129
FIGURE 3.7	Les mesures locales : des événements allogènes	133
FIGURE 3.8	Événements endogènes et allogènes : thèmes et enjeux des politiques globales et locales	137
FIGURE 3.9	Chronologie des événements analysés	138
FIGURE 3.10	Exemple de schématisation des mécanismes de rétroaction : aboutissements et interactions des mesures liées à l'enseignement	139
FIGURE 3.11	Vote majoritaire en faveur de la sortie de l'Union Européenne, lors du référendum de juin 2016	142
FIGURE 3.12	Implantation des bureaux de vote pour la période électorale de 2017	145
FIGURE 3.13	Inscrits auprès des bureaux de vote des circonscriptions de Londres et d'Edimbourg	146
FIGURE 3.14	Traitement des entretiens, croisement des réponses par thème et analyse de l'argument mobilisé	167
FIGURE 3.15	Arborescence de la constitution du premier ensemble d'enquêtés à partir des élus	175
FIGURE 3.16	Présence des institutions et des associations sur Twitter	177
FIGURE 3.17	Prises de position des élus sur Twitter	178

FIGURE 3.18	Exemples de groupes rassemblant des Français par localisation	182
FIGURE 3.19	Exemples de groupes à but d'entraide	182
FIGURE 3.20	Accompagnement des Français de l'étranger sur Facebook	182
FIGURE 3.21	Exemple d'une publication redondante sur deux médias (et trois profils d'utilisateurs) différents de la part d'une sénatrice des Français de l'étranger . . .	185
FIGURE 3.22	Exemple de croisement de sources anachroniques, diverses et contradictoires : analyse du rapport de S. Cazebonne sur les perspectives de l'enseignement français à l'étranger	191
FIGURE 4.1	Extrait de la page "Vos élus" de l'ADFE	221
FIGURE 4.2	Extrait de la page "Vos élus" de l'ADFE	221
FIGURE 4.3	Nombre d'établissements scolaires accrédités par le MEN par région du monde, en 1989, avant la création de l'AEFE	238
FIGURE 5.1	Collège électoral des sénateurs : ancien et nouveau système	259
FIGURE 5.2	Fonctionnement des échelons de représentants du système consulaire	263
FIGURE 5.3	Découpage des circonscriptions européennes et méditerranéennes par l'Assemblée nationale (haut) et par l'AFE (bas)	268
FIGURE 5.4	Évolution de la participation par type d'élection, en France	272
FIGURE 5.5	Évolution des inscriptions dans le monde et en UE entre 1996 et 2016	273
FIGURE 5.6	Candidats élus à l'issue de l'élection législative de 2012	275
FIGURE 5.7	Répartition des rôles au sein de l'ensemble consulaire	278
FIGURE 5.8	Randonnée organisée par O. Bertin, conseiller consulaire au Royaume-Uni (Londres) et diffusion de l'événement sur le groupe "Le cercle des Français à Londres" (Facebook)	292
FIGURE 5.9	Réactions de citoyens français de l'étranger à l'annonce de l'instauration du REU	294

FIGURE 5.10	Comparaison des taux de participation électorale au second tour des élections législatives de 2012 et de 2017	297
FIGURE 5.11	Réactions d'électeurs à l'annonce de l'annulation du vote par correspondance électronique	298
FIGURE 5.12	Réactions d'électeurs à l'annonce de l'annulation du vote par correspondance électronique – 2	299
FIGURE 5.13	Réaction d'A. Lemaire, députée de la 3 ^{ème} circonscription	302
FIGURE 5.14	Réaction de F. Lefebvre, député de la 1 ^{ère} circonscription	303
FIGURE 5.15	Réaction de T. Mariani, député de la 11 ^{ème} circonscription	304
FIGURE 5.16	Traitement de l'information par le MAE	309
FIGURE 5.17	Relai de l'information du MAE par Sergio Coronado, député de la 2 ^{ème} circonscription	309
FIGURE 5.18	Traitement de l'information par les sénateurs O. Cadic et H. Conway-Mouret	311
FIGURE 5.19	Population scolaires des villes du monde et part des élèves français	314
FIGURE 5.20	Répartition des établissements par type de statut	318
FIGURE 5.21	Comparaison des modes de financement de la scolarité des écoliers, sous les deux régimes	324
FIGURE 5.22	Progression des frais de scolarité et de la part prise en charge par l'État à l'horizon 2015	329
FIGURE 5.23	Dispositif de représentation et de service public mis à disposition des Français de l'étranger	353
FIGURE 6.1	Ne plus se sentir <i>uniquement</i> français	387
FIGURE 6.2	Réactions de Français de l'étranger au sujet de la publication d'un rapport parlementaire sur l'augmentation des frais de scolarité	409
FIGURE 6.3	Réactions de Français de l'étranger au sujet d'une journée de mobilisation contre les coupes budgétaires subies par l'AEFE	410
FIGURE 6.4	Les établissements londoniens, une offre destinée aux Français	413

FIGURE 7.1	Regroupement des institutions et des activités françaises au cœur de Londres	427
FIGURE 7.2	Investissement d'un élu consulaire dans les pratiques sociales virtuelles et physiques	436
FIGURE 7.3	Intersection des multiples activités de P. Connell sur Facebook : partage d'une publication relative à son activité d'élue par le biais de la page officielle de la société qu'elle dirige	437
FIGURE 7.4	Célébration de la victoire de la Coupe du Monde de la FIFA à <i>Picadilly Circus</i> , le 15/07/18	439
FIGURE 7.5	Événement organisé pour le 14 juillet par le groupe "Les Français de Londres"	440
FIGURE 7.6	Événement organisé pour le 14 juillet par France in London et Ricard	441
FIGURE 7.7	Annonce diffusée par le biais du groupe « Le Cercle des Français à Londres »	441
FIGURE 7.8	Des représentations négatives à l'égard du modèle français (2/2)	446
FIGURE 7.9	Remise du <i>Queen's Award for Enterprises</i> à une entrepreneuse française en 2017	448
FIGURE 7.10	Répartition en Angleterre et au Pays de Galles de la population née en France inscrite auprès des autorités locales	454
FIGURE 7.11	Part de la population française parmi la population totale dans les boroughs du <i>Greater London</i>	455
FIGURE 7.12	Le Plan École, un dispositif de coopération franco-britannique et public-privé	463
FIGURE 7.13	Implantation des associations FLAM au Royaume-Uni	470
FIGURE 7.14	Extrait du programme électoral de la candidate P. Connell	489
FIGURE 7.15	Visuel diffusé par l'association The3Million	490
FIGURE 7.16	Londres et le Royaume-Uni, des fractures multiples .	494
FIGURE 7.17	Audition de l'association The3Million lors de la séance du 30 mai 2018	495

FIGURE 7.18	Schématisation des rapports inclusifs et exclusifs, positifs et négatifs à la France et évaluation des profils valorisés par les pouvoirs publics	502
FIGURE 7.19	Schématisation de nouveaux rapports inclusifs et exclusifs au territoire, positifs et négatifs à l'égard de la France	525
FIGURE A.1	Nombre d'établissements scolaires accrédités par le MEN par région du monde, en 1989, avant la création de l'AEFE	566
FIGURE A.2	Circonscriptions de conseils consulaires – Amérique	568
FIGURE A.3	Circonscriptions de conseils consulaires – Europe, Asie, Afrique	569
FIGURE A.4	Circonscriptions consulaires administratives	570
FIGURE A.5	Quartiers environnant les établissements scolaires français à Londres	571
FIGURE A.6	Effectif scolarisé dans les Établissements en Gestion Directe (EGD)	571
FIGURE A.7	Effectif scolarisé dans les établissements partenaires et conventionnés	572
FIGURE A.8	Effectif scolarisé dans les établissements proposant un enseignement jusqu'au lycée	573
FIGURE A.9	Effectif scolarisé dans les établissements de type collèges ou écoles primaires	574
FIGURE A.10	Résultats du second tour des élections présidentielles de 1995 et 2002	575
FIGURE A.11	Résultats du second tour des élections présidentielles de 2007 et 2012	576
FIGURE A.12	Candidats élus à l'issue des élections législatives partielles de 2013, organisées dans la 1 ^{ère} et la 8 ^{ème} circonscription	577
FIGURE A.13	Répartition des bureaux de vote lors de l'élection législative de 2017 dans les pays ayant subi la plus forte baisse de participation par rapport à 2012 . . .	578
FIGURE B.1	Exemples de communication électorale	595
FIGURE B.2	L. de Visme, Danemark	596
FIGURE B.3	J. Doglioni, Colombie	597
FIGURE B.4	P. Armengau, États-Unis	597

FIGURE B.5	M. Villard, Vietnam	597
FIGURE B.6	M-A. Joarlette, Brésil	598
FIGURE B.7	R. Ortoli, États-Unis	598
FIGURE B.8	B. Guénier, Royaume-Uni	599
FIGURE B.9	D. Régnard, États-Unis	600
FIGURE B.10	M. Menini, Argentine	601
FIGURE B.11	A-G. Georgi-Samaran, Paraguay	601
FIGURE B.12	J-H. Frasin, Madagascar	601
FIGURE B.13	O. Bertin, Royaume-Uni	602
FIGURE B.14	P. Molitor, Canada	602
FIGURE B.15	G. Michon, États-Unis	603
FIGURE B.16	F. Bondrille, États-Unis	603
FIGURE B.17	F. Badey, États-Unis	604
FIGURE B.18	Organisation d'une randonnée par O. Bertin, conseiller consulaire au Royaume-Uni, à destination des Français de Londres	604
FIGURE B.19	Diffusion d'un événement en l'honneur 14 juillet, par M. Cormier, conseiller consulaire au Canada	605
FIGURE B.20	Participation de F. Watkins et M. Cormier, conseillers consulaires au Canadas à un événement organisé par l'UFE	606
FIGURE B.21	Illustration d'une rencontre entre M. Vautrin- Djedidi, conseillère consulaire en Tunisie et des ré- sidents Français	607
FIGURE B.22	Participation de F. Roussel, conseiller consulaire au Japon (Tokyo) à l'assemblée générale de l'AFFJJ	608
FIGURE B.23	Participation de C. Gondard, conseillère consulaire au Benelux, à un événement organisé par une asso- ciation FLAM	608
FIGURE B.24	Exemples de groupes Facebook par critères	609
FIGURE B.25	Exemples d'annonces diffusées par le biais d'un groupe Facebook	610

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Types et sous-types de citoyenneté et de rapports identitaires à la nation	23
Tableau 1.2	Répartition des pensions de retraites versées à des Français résidant à l'étranger au 31 décembre 2017 .	32
Tableau 2.1	Classement du corpus "expatriés français" par type de contenu	55
Tableau 2.2	Population française de l'étranger par sexe et groupe d'âges	65
Tableau 2.3	Traitement médiatique de l'expatriation en 2014, en marge de la publication du rapport Galut	70
Tableau 2.4	Exemples de traitements médiatiques de l'expatria- tion en 2014 et 2015, entre aventure et exode	75
Tableau 2.5	Sénateurs ayant occupé les deux types de mandats : sénateur des départements français de l'étranger (I) et sénateur des Français de l'étranger (II)	80
Tableau 3.1	Utilisation des pratiques citoyennes prévues par pro- fil citoyen (1/2)	115
Tableau 3.2	Inventaire des pratiques politiques et citoyennes ob- servées	116
Tableau 3.3	Grille d'analyse des sentiments d'appartenance par échelles territoriales, représentations et pratiques associées	117
Tableau 3.4	Objectifs de l'approche croisée (tableau à lire verti- calement)	121
Tableau 3.5	Nombre d'élus consulaires par conseil consulaire au Royaume-Uni	147
Tableau 3.6	Répartition des élèves français dans les établisse- ments de l'AEFE à Londres	149
Tableau 3.7	Part des élèves français dans les établissements de l'AEFE des pays frontaliers	150
Tableau 3.8	Données statistiques exploitées dans le cadre de cette recherche	154

Tableau 3.9	Documentations et sources institutionnelles exploi- tées dans le cadre de cette recherche	155
Tableau 3.10	Exemple de tableau synthétique d'arguments : Pour ou contre la représentation des Français de l'étran- ger à l'Assemblée nationale	159
Tableau 3.11	Inventaire des médias exploités	160
Tableau 3.12	Exemple de mobilisation de la grille d'analyse de S. Duchesne pour l'analyse d'un entretien	169
Tableau 3.13	Thèmes, enjeux et formes des grilles d'entretien . . .	171
Tableau 3.14	Répertoire des cadres interrogés	172
Tableau 3.15	Répertoire des citoyens interrogés	174
Tableau 3.16	Répertoire des comptes Twitter utilisés	180
Tableau 3.17	Répertoire des groupes Facebook utilisés	184
Tableau 3.18	Ressources numériques mobilisées pour les différents niveaux de représentants	188
Tableau 3.19	Méthodes d'analyse du corpus institutionnel	190
Tableau 3.20	Inventaire des blogs individuels mobilisés	192
Tableau 3.21	Méthodes d'analyses du corpus des citoyens	195
Tableau 3.22	Synthèse du corpus analysé, sources et méthodes de collectes utilisées	196
Tableau 4.1	Contradictions de l'AFE par rapport aux argu- ments du projet de réforme. Deux types d'argu- ment : Proximité (ARG.1) et renforcement des com- pétences des élus (ARG.2)	210
Tableau 4.2	Barème de calcul du nombre de conseillers et délé- gués consulaires en fonction de la population inscrite	215
Tableau 4.3	Analyse des positionnements politiques des candi- dats à la députation de la première circonscription législative	232
Tableau 4.4	Comparaison des frais de scolarité (en €) pratiqués par les différents établissements étrangers dans une même ville, en 2003	248
Tableau 5.1	Population des circonscriptions et écarts à la moyenne	266
Tableau 5.2	Effectifs consulaires et électoraux dans les pays de la huitième circonscription	267

Tableau 5.3	Scores de participation au premier tour, par type d'élection (moyennes exprimées en %)	271
Tableau 5.4	Profils des candidats élus à l'élection législative de 2012	277
Tableau 5.5	Profil électoral des sénateurs récemment élus	277
Tableau 5.6	Nombre moyen d'inscrits par bureau de vote dans les pays enregistrant les plus grands écarts de participation entre 2012 et 2017	297
Tableau 5.7	Inventaire exhaustif des tweets émis par F. Lefebvre au sujet de la suppression du vote par Internet	308
Tableau 5.8	Confrontation des logiques d'accompagnement et de rayonnement soutenues par deux parlementaires	342
Tableau 5.9	Points de désaccords entre deux parlementaires sur les orientations du système d'enseignement	351
Tableau 6.1	L'inscription consulaire, une porte d'entrée vers le service public	363
Tableau 6.2	L'inscription, un enjeu de sécurité	363
Tableau 6.3	Un équilibre entre droits et devoirs	365
Tableau 6.4	Un échange entre droits et devoirs	366
Tableau 6.5	La citoyenneté et le vote	368
Tableau 6.6	Pas de vote, pas de citoyenneté	368
Tableau 6.7	Le <i>devoir</i> de vote	369
Tableau 6.8	Une représentation territoriale méconnue et incomprise	372
Tableau 6.9	Définitions de la citoyenneté	374
Tableau 6.10	Citoyenneté et investissement politique	375
Tableau 6.11	La représentation locale, une représentation concrète	379
Tableau 6.12	La participation au référendum sur le <i>Brexit</i> , une exclusion incomprise	379
Tableau 6.13	Le devoir de participer à un projet politique global .	380
Tableau 6.14	Les Français de Londres, des Londoniens	386
Tableau 6.15	Fuir les Français pour mieux les retrouver	389
Tableau 6.16	Fuir les Français	391
Tableau 6.17	Des représentations négatives à l'égard des Français	392
Tableau 6.18	La conscience d'un rayonnement à l'étranger	393
Tableau 6.19	Des représentations négatives à l'égard du modèle français	394

Tableau 6.20	Des communautés françaises variées	395
Tableau 6.21	Rechercher le soutien et l'entraide des Français . . .	399
Tableau 6.22	Utilisation des pratiques citoyennes prévues par pro- fil citoyen (2/2)	402
Tableau 6.23	Tarifs* annuels des établissements français de Londres en £	407
Tableau 6.24	Le système local, un système gratuit	408
Tableau 6.25	Implantations scolaires et regroupements résidentiels	414
Tableau 7.1	Le dispensaire français, une alternative au NHS . . .	428
Tableau 7.2	Des parcours professionnels plus difficiles que prévu	429
Tableau 7.3	Le centre C. Péguy, un point de repère pour les plus jeunes	432
Tableau 7.4	Faire face aux difficultés financières	432
Tableau 7.5	Le centre C. Péguy, une aide à l'insertion profes- sionnelle	433
Tableau 7.6	La fréquentation des groupes Facebook, une pra- tique répandue	434
Tableau 7.7	La fréquentation des Français par facebook, un mar- queur social	440
Tableau 7.8	Une expatriation jeune et qualifiée	443
Tableau 7.9	Des processus entrepreneuriaux immergés dans le système local	445
Tableau 7.10	Des processus entrepreneuriaux accompagnés par les institutions françaises	447
Tableau 7.11	Un développement international accompagné par divers acteurs	449
Tableau 7.12	Évolution des cycles proposés par les établissements français de Londres	458
Tableau 7.13	Le Plan École, un projet de coopération	462
Tableau 7.14	Les élus consulaires, des maillons clé du Plan École .	464
Tableau 7.15	Une demande de transmission	472
Tableau 7.16	Le Lycée Charles de Gaulle dans une situation difficile	475
Tableau 7.17	Des convergences méthodologiques	485
Tableau 7.18	Des divergences politiques	486
Tableau 7.19	Le <i>Brexit</i> à Londres, des expériences variées	492
Tableau 7.20	Une inquiétude économique	493

Tableau 7.21	Émergence des pratiques citoyennes par profil citoyen	501
Tableau 7.22	Un scepticisme à l'égard des députés	516
Tableau A.1	Liste des circonscriptions de l'AFE	563
Tableau A.2	Liste des circonscriptions de l'Assemblée nationale .	564
Tableau A.3	Implantation des membres du CSFE en 1950	565
Tableau A.4	Évolution des effectifs scolarisés au sein des établissements de l'AEFE	567
Tableau B.1	Inventaire du corpus institutionnel	579
Tableau B.2	Inventaire des questions parlementaires exploitées .	586
Tableau B.3	Programmes électoraux collectés : élection législative de 2017	594
Tableau B.4	Programmes électoraux collectés : élection consulaire de 2014	596
Tableau C.1	Typologie de rapports à la France et de sentiments d'appartenance – Tableau récapitulatif	626
Tableau C.2	Classement des profils d'enquêtés par profil citoyen	627

LISTE DES ACRONYMES

ADCI	Alliance de la Droite du Centre et des Indépendants
ADF	Assemblée des Départements de France
ADFE	Association Démocratique des Français à l'Étranger
AEFE	Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
AFE	Assemblée des Français de l'Étranger
AFFJJ	Association des Familles Franco-Japonaises au Japon
AILF	Association Internationale des Libraires Francophones
ANSSI	Agence nationale pour la Sécurité des Systèmes d'Information
ARE	Allocation chômage d'Aide au Retour à l'Emploi
ASFE	Alliance Solidaire des Français de l'Étranger

BBC	British Broadcasting Corporation
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEFE	Conseil pour l'Enseignement Français à l'Étranger
CFBL	Collège Français Bilingue de Londres
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CNL	Centre National du Livre
CRIF	Conseil Représentatif des Institutions Juives de France
CSFE	Conseil Supérieur des Français de l'Étranger
DFAE	Direction des Français À l'Étranger
DGSE	Direction Générale de la Sécurité Extérieure
EDHEC	École Des Hautes Études Commerciales
EELV	Europe Écologie Les Verts
EGD	Établissement en Gestion Directe
EIFA	École Internationale Franco-Anglaise
ESPE	École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
FDM	Français Du Monde
FLAM	Français LAngue Maternelle
FLE	Français Langue Étrangère
INSEE	Institut National de la Statistiques et des Études Économiques
LEC	Liste Électorale Consulaire
LR	Les Républicains
LREM	La République En Marche
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MEC	Mission d'Évaluation et de Contrôle
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MFE	Maison des Français de l'Étranger
MLF	Mission Laïque Française
NHS	<i>National Health Service</i>
NRI	<i>Non Resident Indian</i>

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ONS	Office for National Statistics
PCF	Parti Communiste Français
PEC	Prise En Charge des frais de scolarité
PIO	<i>People of Indian Origin</i>
PRG	Parti Radical de Gauche
PS	Parti Socialiste
REU	Répertoire Électoral Unique
RFE	Rassemblement des Français de l'Étranger
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RPR	Rassemblement Pour la République
SFB-DF	Société Française de Bienfaisance et le Dispensaire Français
SOCR	SOCialiste et Républicain
UDF	Union pour la Démocratie Française
UDI	Union des Démocrates et Indépendants
UE	Union Européenne
UFE	Union des Français de l'Étranger
UMP	Union pour un Mouvement Populaire
VIE	Volontariat International en Entreprise

ANNEXES



COMPLÉMENTS

A.1 TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau A.1 – Liste des circonscriptions de l'AFE

N°	PAYS OU RÉGION
1	Canada
2	États-Unis d'Amérique
3	Amérique latine et Caraïbes
4	Europe du Nord
5	Bénélux
6	Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse
7	Europe centrale et orientale (y compris Russie)
8	Europe du Sud
9	Péninsule Ibérique
10	Afrique du Nord
11	Afrique Occidentale
12	Afrique centrale, australe et orientale
13	Asie centrale et Moyen Orient
14	Israël et Territoires Palestiniens
15	Asie et Océanie

Source : AFE, 2019

Tableau A.2 – Liste des circonscriptions de l'Assemblée nationale

N°	LISTE DES PAYS
1	Canada et États-Unis d'Amérique Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Salvador, Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela, Brésil, Guyana, Suriname,
2	Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay, Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, République dominicaine, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe et Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité et Tobago
3	Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
4	Belgique, Luxembourg, Pays-Bas
5	Espagne, Portugal, Andorre, Monaco
6	Suisse et Liechtenstein
7	Allemagne, Albanie, Autriche, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Macédoine, Pologne, Roumanie, Serbie et Monténégro, Slovénie, République Tchèque, Slovaquie
8	Italie, Malte, Saint-Marin, Saint-Siège, Chypre, Grèce, Turquie, Israël
9	Algérie, Maroc, Libye, Tunisie, Burkina, Mali, Niger, Mauritanie, Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Sierra Leone, Côte d'Ivoire, Liberia
10	Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Égypte, Soudan, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Somalie, Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Bénin, Ghana, Nigéria, Togo, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Angola, Congo, République démocratique du Congo, Irak, Jordanie, Liban, Syrie, Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen
11	Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldavie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Circonscription consulaire de Pondichéry, Afghanistan, Bangladesh, Inde (sauf circonscription consulaire de Pondichéry), Iran, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Chine, Corée du Sud, Japon, Mongolie, Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Palaos, Philippines, Singapour, Thaïlande, Timor oriental, Vietnam, Australie, Fidji, Kiribati, Marshall, Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Source : Assemblée nationale, 2019

Tableau A.3 – Implantation des membres du CSFE en 1950

PAYS, PROTECTORATS, RÉGIONS	NBRE DE REPRÉSENTANTS
Argentine	2
Espagne	2
États-Unis	2
Italie	2
Suisse	2
Brésil	1
Canada	1
Chine	1
Grèce	1
Luxembourg	1
Mexique	1
Monaco	1
Portugal	1
Sarre	1
Tanger	1
Belgique, Pays-Bas	3
Grande-Bretagne, Irlande	2
Suède, Danemark, Norvège, Finlande, Islande	1
Turquie, Iran	1
Liban, Syrie, Jordanie, Irak	1
Inde, Pakistan, Afghanistan	1
Philippines, Australie, Nouvelle-Zélande	1
Malaisie, Sud-Est asiatique	1
Amérique centrale	1
Cuba, Antilles	1
Guyanes, Vénézuela, Colombie, Equateur	1
Pérou, Bolivie, Chili	1
Egypte, Soudan, Ethiopie, Arabie Saoudite	1
Congo belge, Liberia, colonies britanniques et portugaises d'Afrique occidentale*	1
Union Sud-africaine, Angola, Mozambique, colonies britanniques de l'Afrique occidentale*	1

Source : Journal Officiel de la République Française du 22 juillet 1950
 Les territoires coloniaux britanniques d'Afrique occidentale sont mentionnés à deux reprises au JO, nous avons restitué l'erreur sans supposer de rectification.

Répartition géographique des Etablissements d'Enseignement français à l'étranger par continent et par pays

EUROPE		AFRIQUE		AMERIQUE		ASIE	
Ouest	Est	Affaires Etrangères	Coopération	Amérique du Nord	Amérique latine	Moyen Orient	Orient
Allemagne : 10	Bulgarie : 1	Afrique du Sud : 2	Angola : 1	Canada : 6	Argentine : 2	Arabie Saoudite : 3	Bangladesh : 1
Autriche : 1	Hongrie : 1	Algérie : 29	Burkina Faso : 2	Etats-Unis : 21	Bolivie : 1	Bahrein : 1	Chine : 4
Belgique : 3	Pologne : 1	Bénin : 1	Burundi : 1		Bésil : 5	Émirats Arabes Unis : 2	Corée : 3
Chypre : 1	Roumanie	Botswana : 1	Cameroun : 9		Chili : 5	Irak : 2	Hong-Kong : 1
Danemark : 1	Tchécoslovaquie : 1	Egypte : 2	Rep Centrafrique : 2		Colombie : 4	Israël : 2	Inde : 4
Espagne : 21	URSS : 2	Ethiopie : 1	Comores : 2		Costa-Rica : 1	Jordanie : 1	Indonésie : 2
Finlande : 1	Yougoslavie : 1	Ghana : 1	Congo : 3		Cuba : 1	Koweït : 1	Japon : 1
Gde Bretagne : 5		Kenya : 2	Côte d'Ivoire : 31		El Salvador : 1	Liban : 9	Laos : 1
Grèce : 2		Libéria : 1	Djibouti : 6		Equateur : 1	Oman : 1	Malaisie : 1
Irlande : 1		Lybie : 1	Gabon : 16		Guatemala : 1	Qatar : 1	Népal : 1
Italie : 6		Maroc : 28	Gambie : 1		Haiti : 1	Syrie : 1	Pakistan : 2
Luxembourg : 1		Nigeria : 5	Guinée : 4		Honduras : 1	Yemen : 1	Philippines : 1
Monaco : 9		Ouganda : 1	Guinée Equatoriale : 1		Mexique : 4		Singapour : 1
Norvège : 3		Sierra Leone : 1	Madagascar : 17		Panama : 1		Sri Lanka : 1
Pays Bas : 2		Somalie : 1	Mali : 1		Paraguay : 1		Thaïlande : 1
Portugal : 2		Soudan : 1	Maurice : 2		Pérou : 1		Vietnam : 2
Suède : 1		Tanzanie : 1	Mauritanie : 2		Rép. Dominicaine : 1		
Suisse : 6		Tunisie : 14	Mozambique : 1		Uruguay : 1		
Turquie : 3		Zambie : 1	Niger : 4		Vénézuéla : 4		
Allemagne : 70 (DEFA)		Zimbabwe : 1	Rwanda : 2				
			Sénégal : 9				OCEANIE
			Seychelles : 1				Australie : 3
			Tchad : 1				Vanuatu : 2
			Togo : 1				
			Zaire : 5				

FIGURE A.1 – Nombre d'établissements scolaires accrédités par le MEN par région du monde, en 1989, avant la création de l'AEFE

Source : Avis rédigé par le sénateur J. Habert au nom de la commission des affaires culturelles, présenté en séance le 05/06/90

Tableau A.4 – Évolution des effectifs scolarisés
au sein des établissements de l'AEFE

ANNÉE	EFFECTIFS			TOTAL
	FRANÇAIS	LOCAUX	TIERS	
1989–90*	60 000 (37,50 %)	100 000 (62,50 %)		160 000
2001–02	68 597 (43,17 %)	68 728 (43,26 %)	21 541 (13,55 %)	158 866
2002–03	69 836 (43,7 %)	68 348 (42,8 %)	21 456 (13,4 %)	159 640
2003–04	68 651 (43,74 %)	67 286 (42,87 %)	21 014 (13,38 %)	156 951
2004–05	70 474 (44,50 %)	66 720 (42,13 %)	21 155 (13,35 %)	158 349
2005–06	71 798 (45,10 %)	66 328 (41,66 %)	21 060 (13,22 %)	159 186
2006–07	75 463 (46,08 %)	66 457 (40,58 %)	21 845 (13,33 %)	163 765
2007–08	78 640 (46,81 %)	67 299 (40,06 %)	22 033 (13,11 %)	167 972
2008–09	82 104 (47,44 %)	68 565 (39,62 %)	22 386 (12,93 %)	173 055
2009–10	83 781 (47,97 %)	69 365 (39,71 %)	21 491 (12,30 %)	174 637
2010–11	86 173 (48,58 %)	70 393 (39,68 %)	20 816 (11,73 %)	177 382
2012–13**	120 000 (37,50 %)	200 000 (62,50 %)		320 000
2014–15	125 000 (37,20 %)	211 000 (62,80 %)		336 000
2016–17	117 000 (34,21 %)	225 000 (65,79 %)		342 000
2018–19	125 710 (35,31 %)	230 290 (64,69 %)		356 000

Sources des données : AEFE, depuis 2001

* : Sénat, séance du 15/06/90

** Depuis 2012, les rapports d'activité ne communiquent plus de données précises sous formes de tableaux comme ce fut le cas auparavant, ce qui explique ces données arrondies, formulées telles quelles en préambule des rapports annuels.

A.2 CARTES



FIGURE A.2 – Circonscriptions de conseils consulaires – Amérique

Source : MAE, 2014

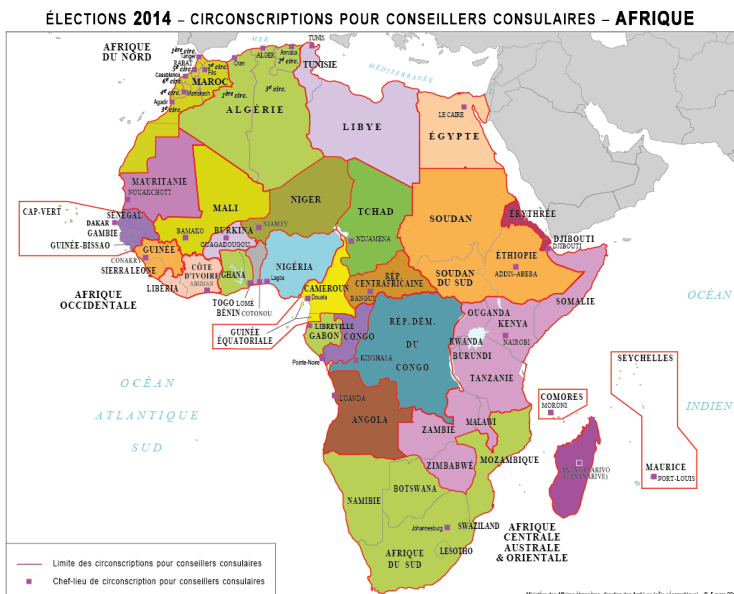
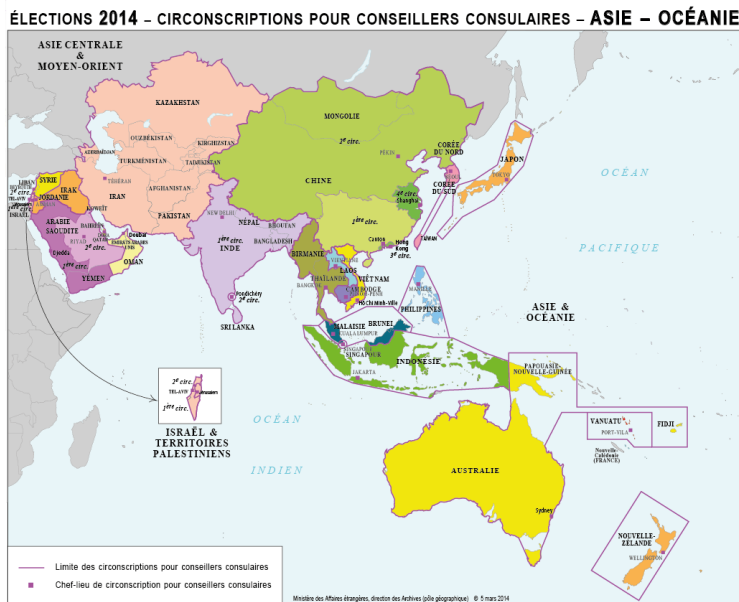
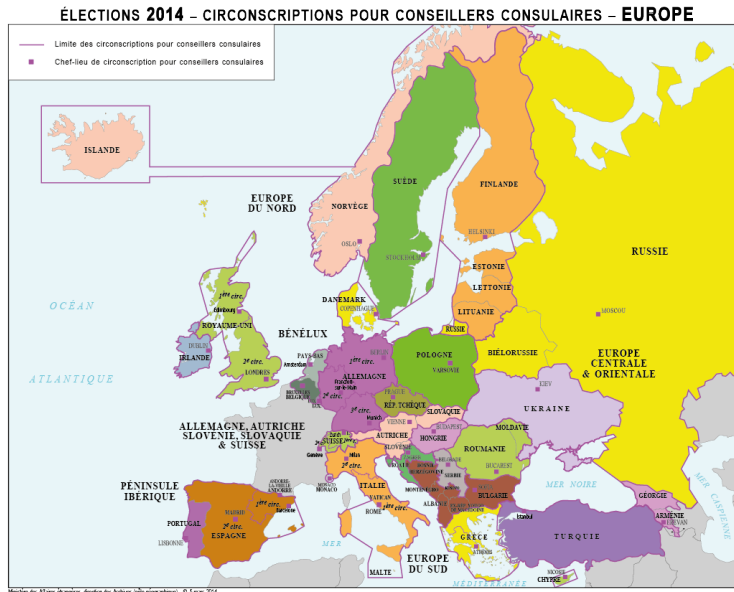


FIGURE A.3 – Circonscriptions de conseils consulaires – Europe, Asie, Afrique

Source : MAE, 2014

POSTES ET CIRCONSCRIPTIONS CONSULAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

- Consulat général de France ou consulat
- Ambassade et consulat général de France / consulat
- Section consulaire d'ambassade
- ▲ Poste à gestion simplifiée

- Circonscription consulaire recouvrant un État
- Circonscription consulaire recouvrant partie d'un ou plusieurs États
- Limite de circonscription consulaire

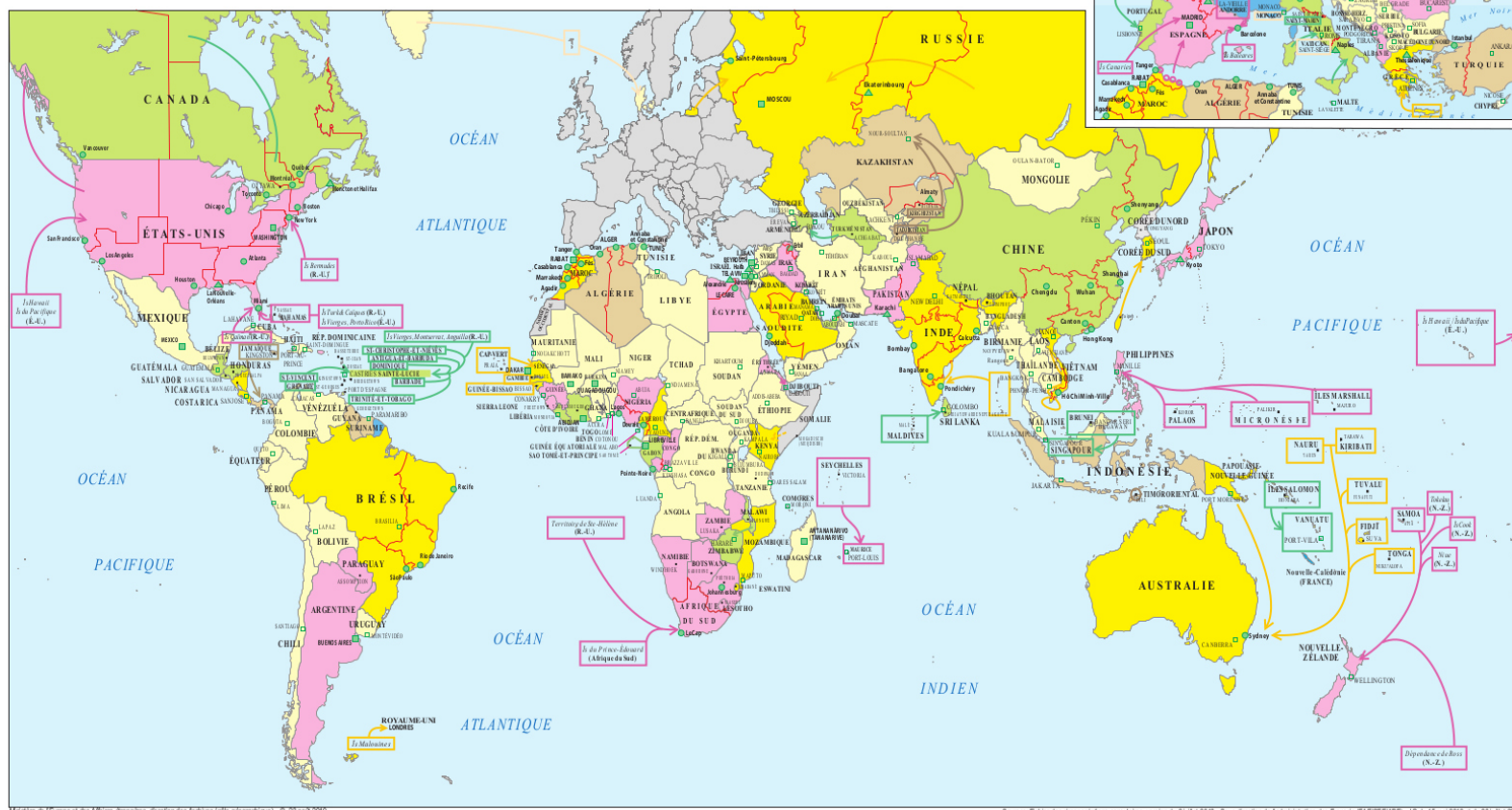
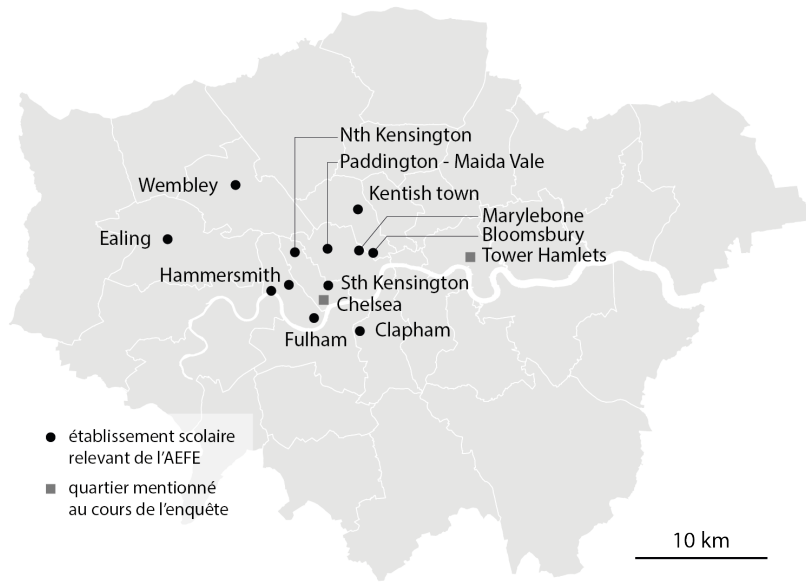


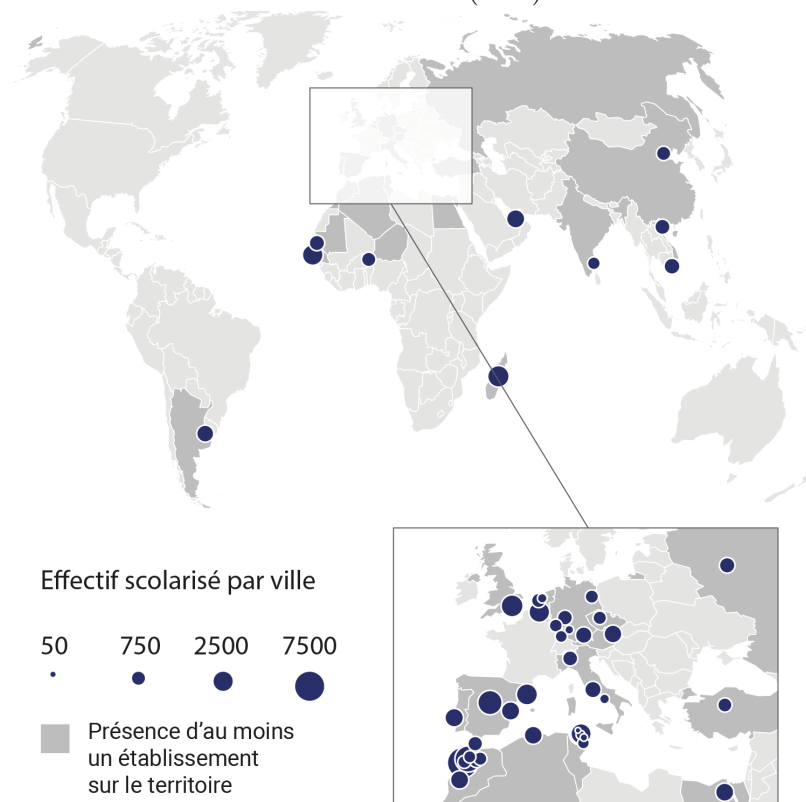
FIGURE A.4 – Circonscriptions consulaires administratives

FIGURE A.5 – Quartiers environnant les établissements scolaires français à Londres



Diane Le Luyer, 2019

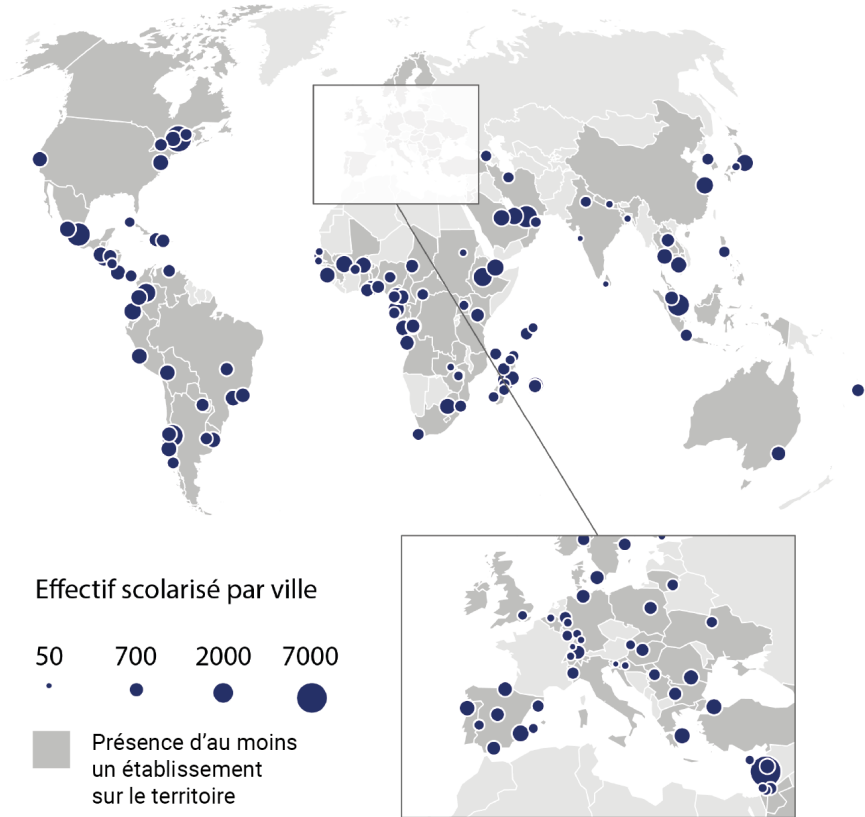
FIGURE A.6 – Effectif scolarisé dans les Établissements en Gestion Directe (EGD)



AEFE, 2019

FIGURE A.7 – Effectif scolarisé dans les établissements partenaires et conventionnés

Etablissements conventionnés



Etablissements partenaires

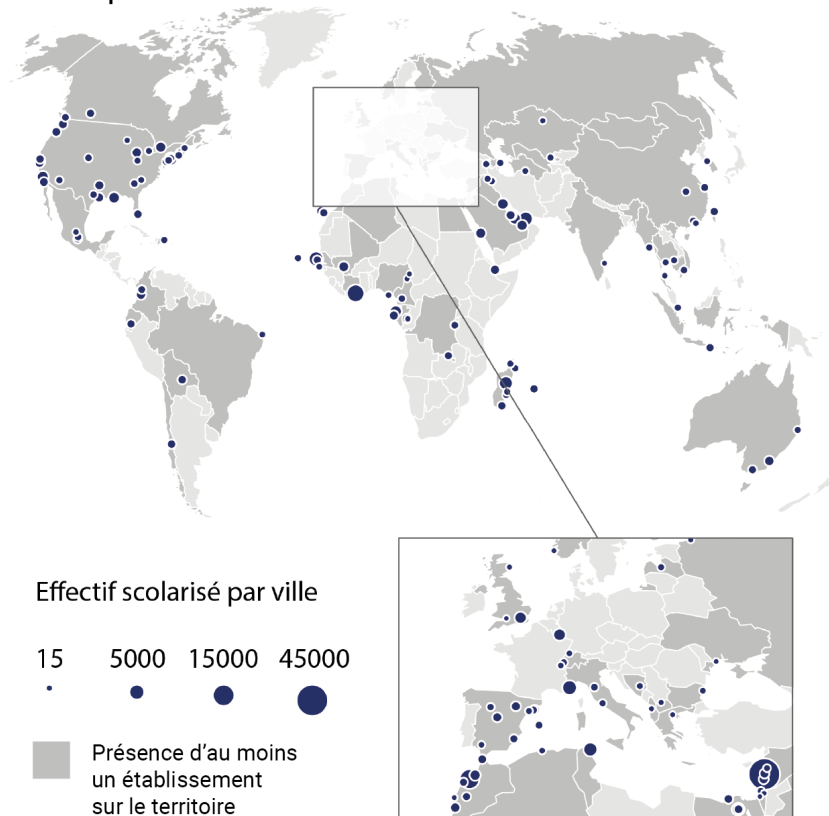


FIGURE A.8 – Effectif scolarisé dans les établissements proposant un enseignement jusqu’au lycée

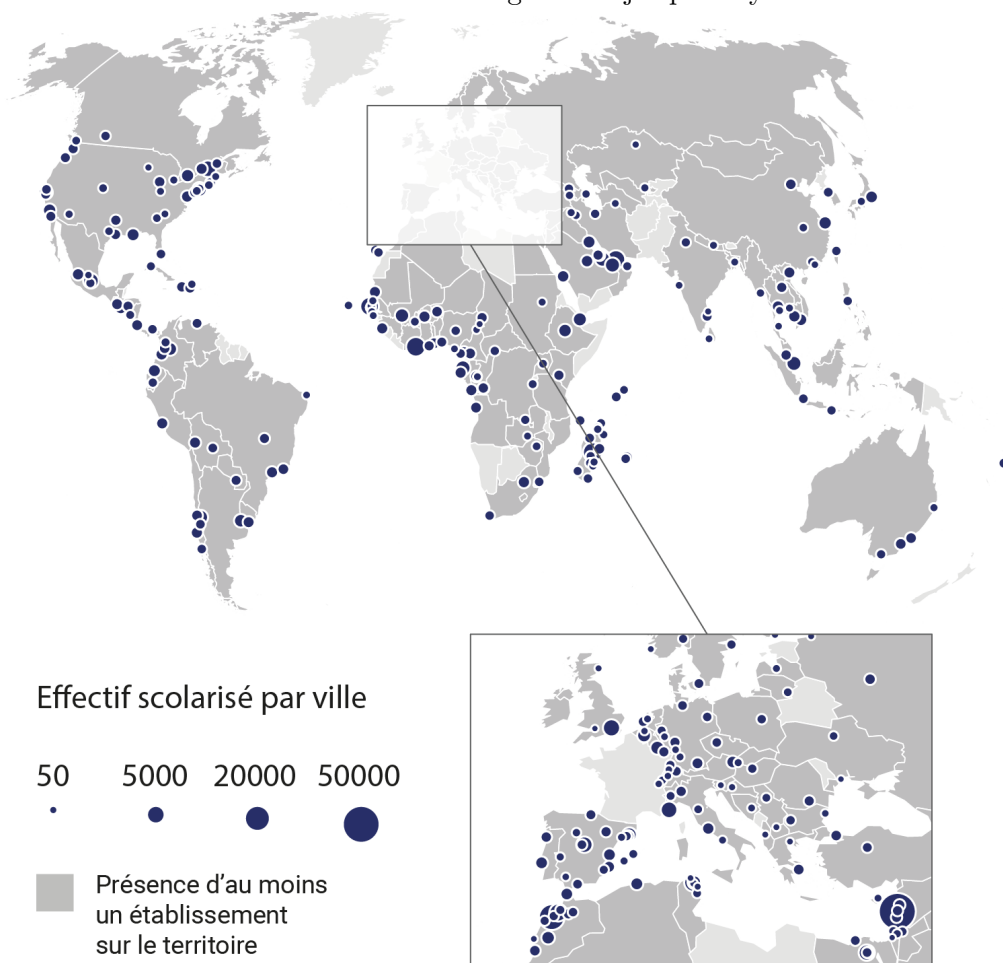
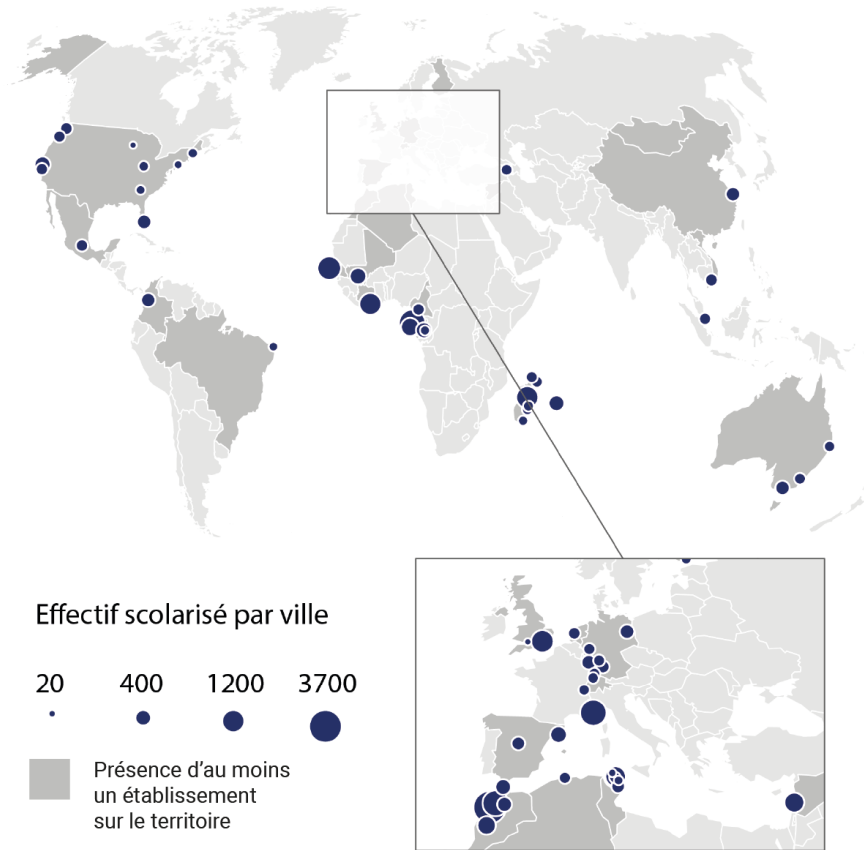
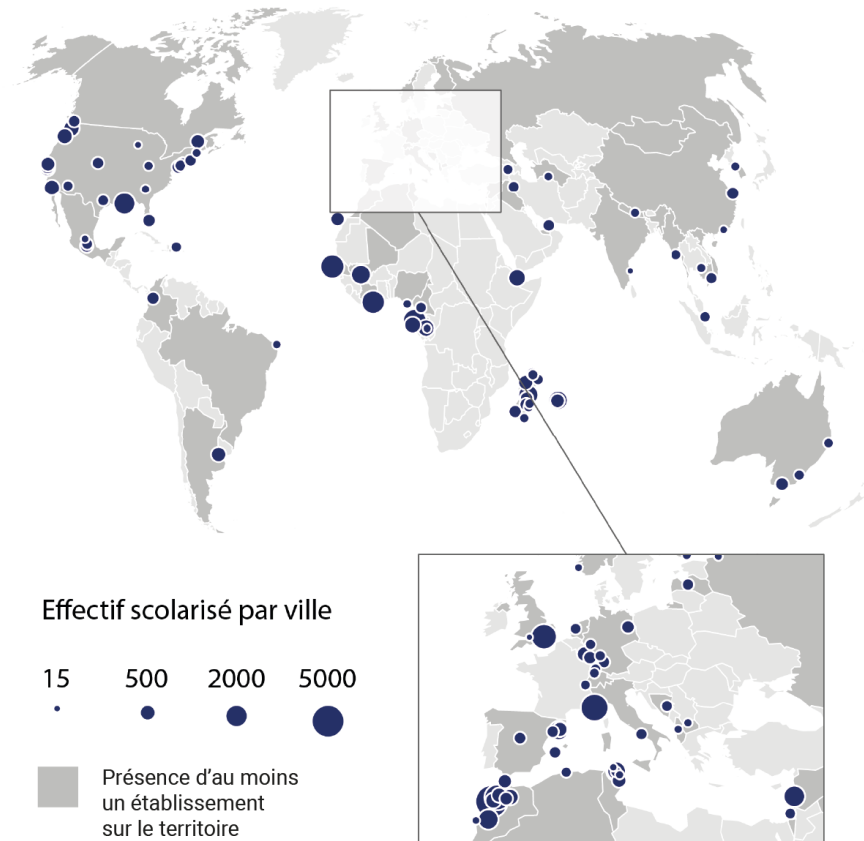


FIGURE A.9 – Effectif scolarisé dans les établissements de type collèges ou écoles primaires

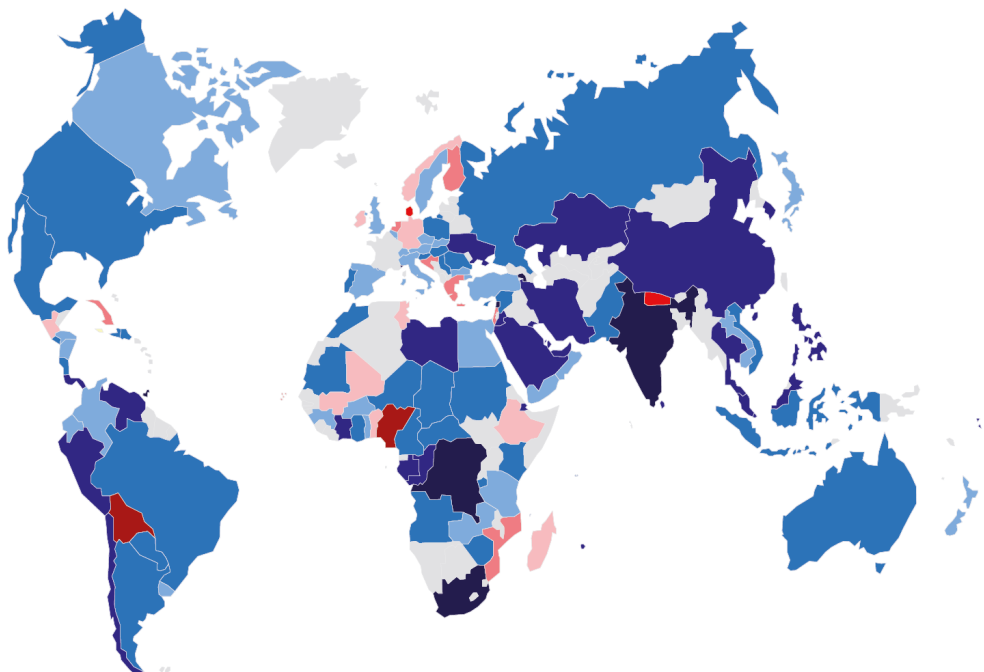
Collèges



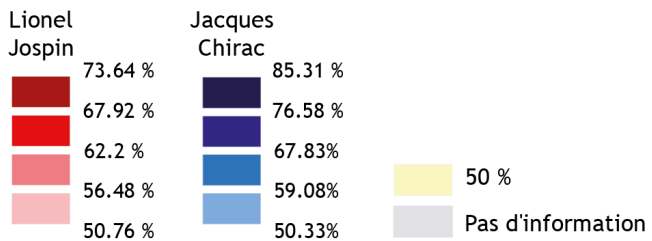
Ecoles Primaires



Le vote des Français de l'étranger
 Au second tour de l'élection présidentielle de 1995



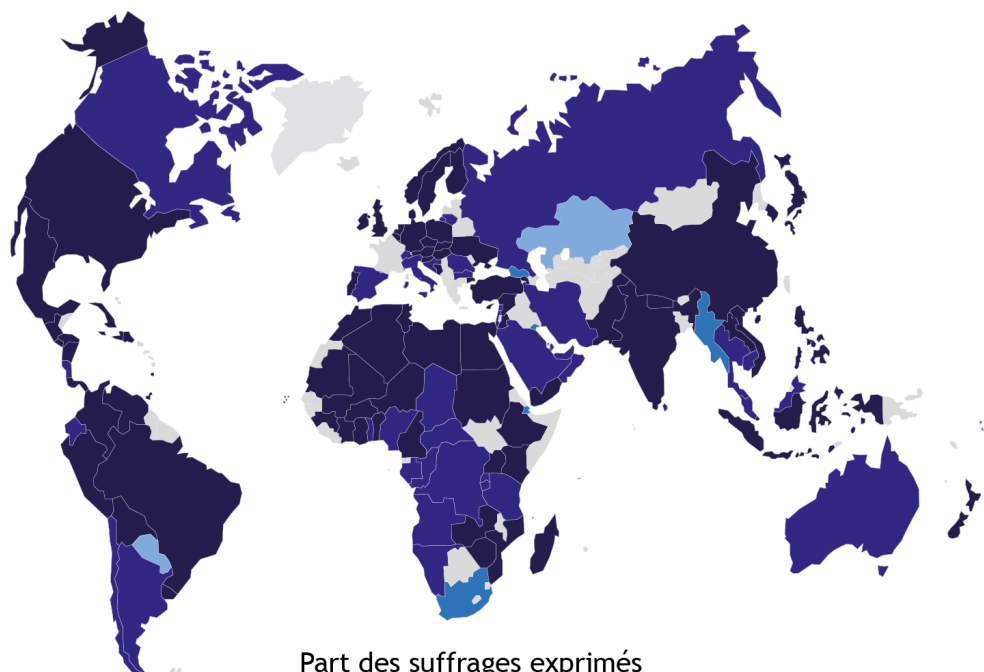
Vote majoritaire par pays



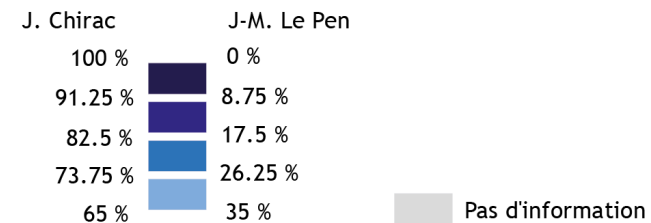
Données : Ministère de l'Intérieur, 2014

Diane Le Luyer, 2015

Le vote des Français de l'étranger
 Au second tour de l'élection présidentielle de 2002



Part des suffrages exprimés
 pour chaque candidat
 par pays, en %

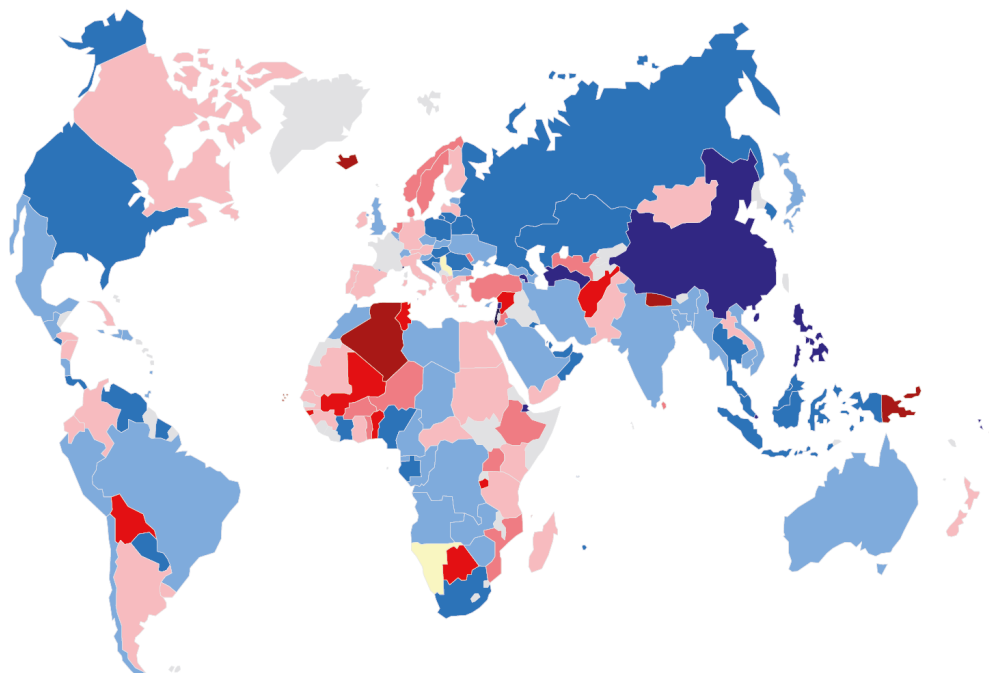


Données : Ministère de l'Intérieur, 2014

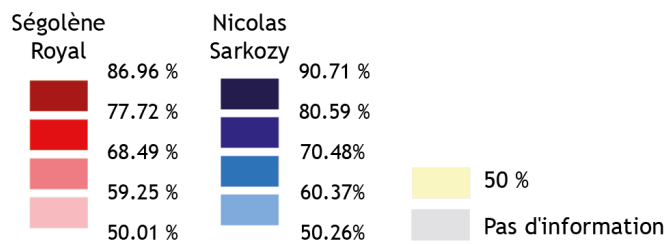
Diane Le Luyer, 2015

FIGURE A.10 – Résultats du second tour des élections présidentielles de 1995 et 2002

Le vote des Français de l'étranger
Au second tour de l'élection présidentielle de 2007



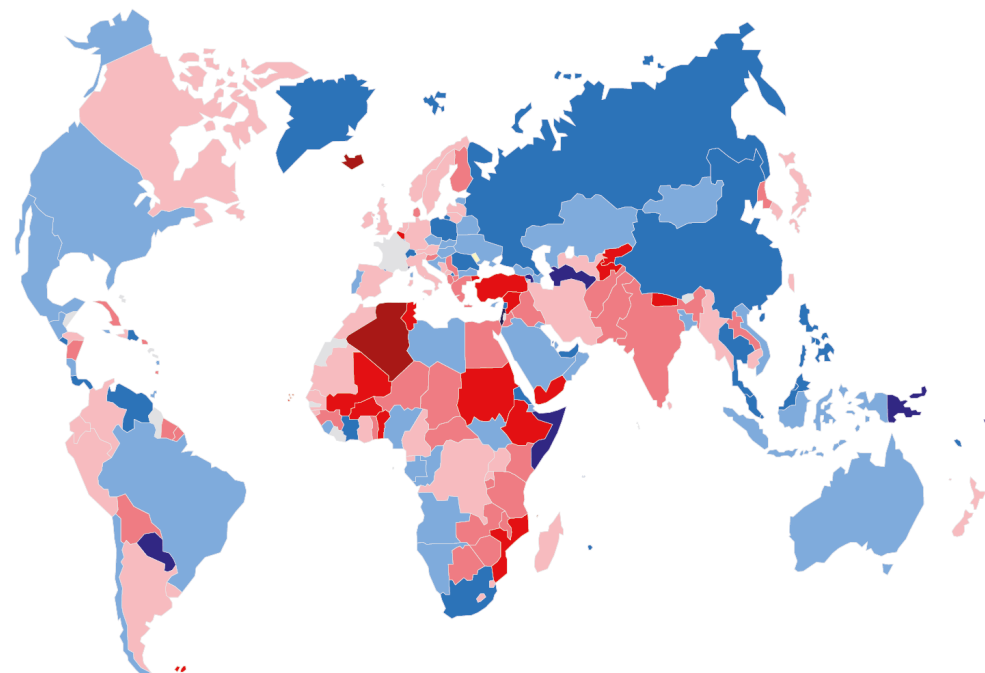
Vote majoritaire par pays



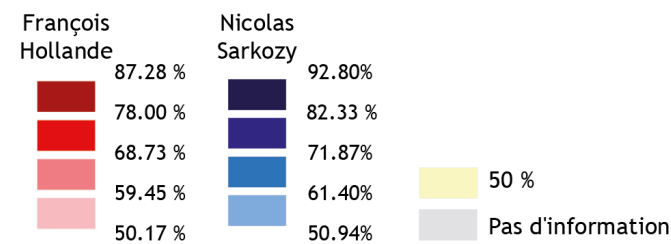
Données : Ministère de l'Intérieur, 2014

Diane Le Luyer, 2015

Le vote des Français de l'étranger
Au second tour de l'élection présidentielle de 2012



Vote majoritaire par pays

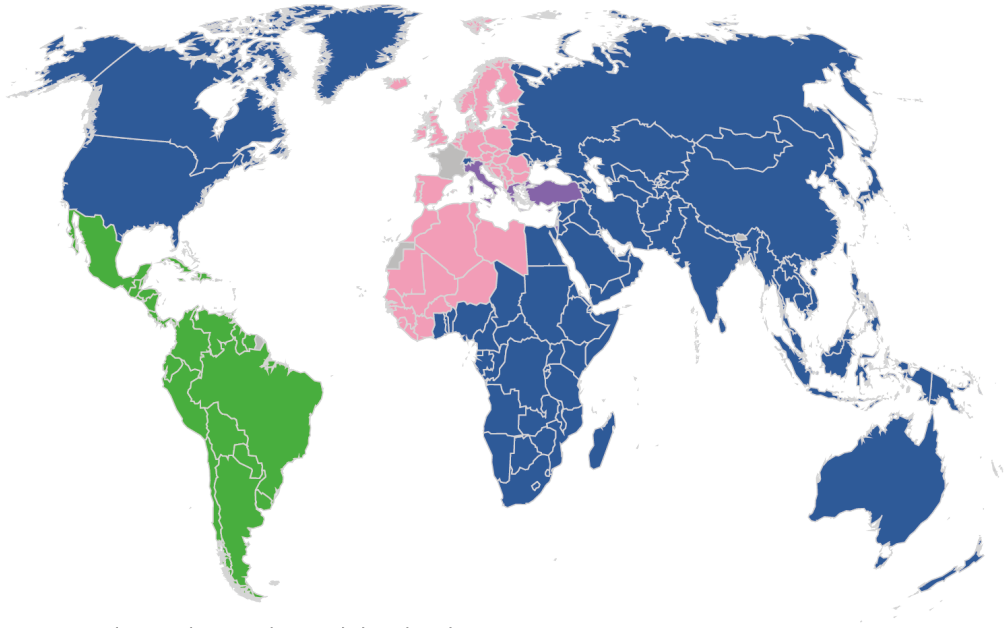


Données : Ministère de l'Intérieur, 2014

Diane Le Luyer, 2015

FIGURE A.11 – Résultats du second tour des élections présidentielles de 2007 et 2012

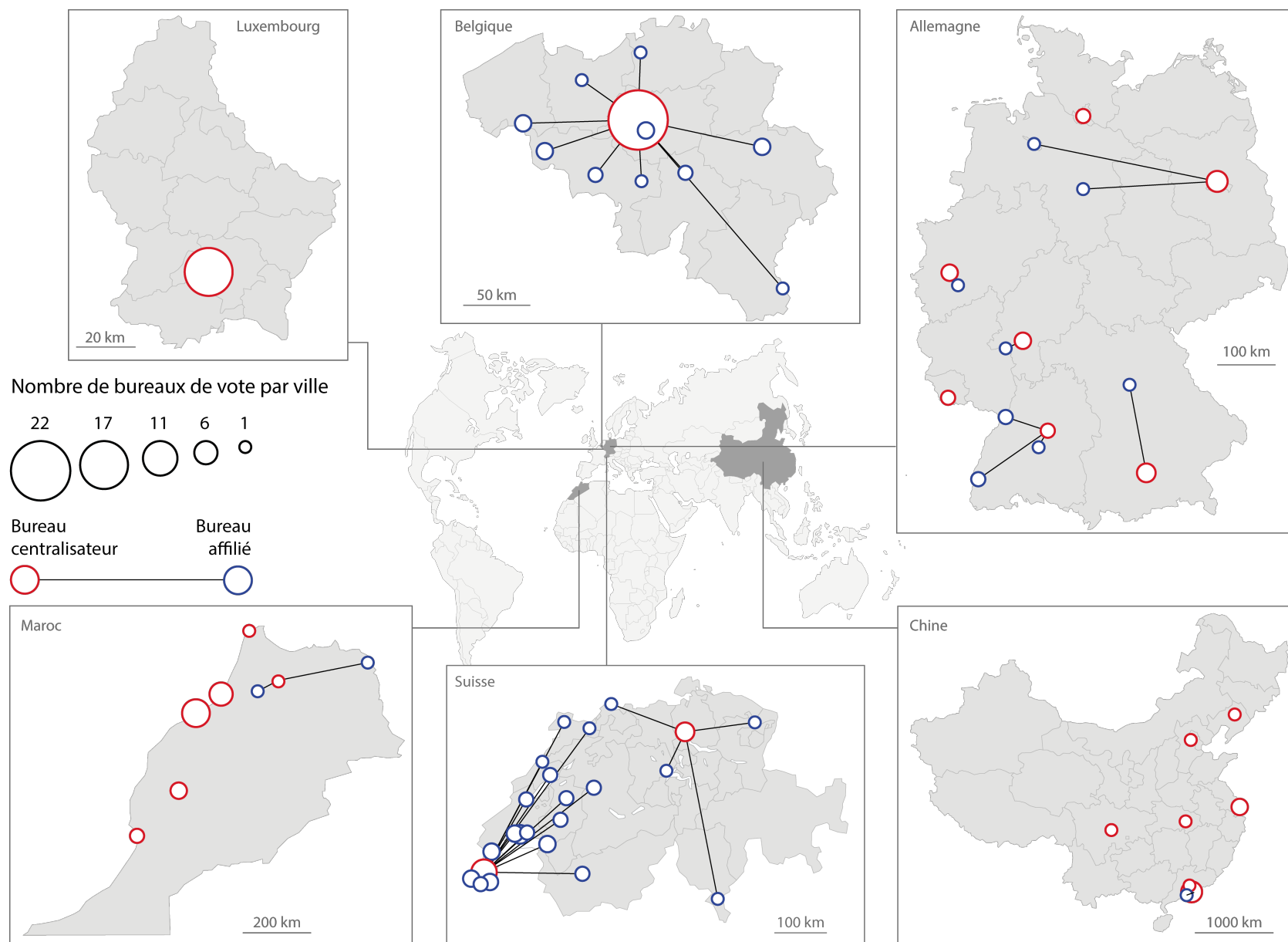
FIGURE A.12 – Candidats élus à l'issue des élections législatives partielles de 2013, organisées dans la 1^{ère} et la 8^{ème} circonscription



Couleur politique du candidat élu à l'issue du second tour de l'élection législative

- UMP
(F. Lefebvre, C. Schmid, A. Marsaud, T. Mariani)
- Parti Socialiste
(A. Lemaire, P. Cordery, A. Leroy, P-Y. Le Borgn, P. Amirshahi)
- EELV
(S. Coronado)
- UDI
(M. Habib)

FIGURE A.13 – Répartition des bureaux de vote lors de l'élection législative de 2017 dans les pays ayant subi la plus forte baisse de participation par rapport à 2012



DOCUMENTATION INSTITUTIONNELLE

B.1 DOCUMENTS COLLECTÉS PAR LE BIAIS DES SITES INSTITUTIONNELS

Tableau B.1 – Inventaire du corpus institutionnel

SOURCE	DOCUMENTS COLLECTÉS	DOCUMENTS RETENUS	
		REPRÉSENTATION	ENSEIGNEMENT
AFE	22 352	30	45
AEFE	4 060	–	12
ADFE	1 627	19	6
UFE	736	4	1
MAE*	–	165	–
ASSEMBLÉE NATIONALE*	–	2 questions 2 documents	5 questions 4 documents
SÉNAT*	–	4 questions 5 documents	4 questions 5 documents

* : Les documents mis à disposition par le MAE, l'Assemblée nationale et par le Sénat ont été collectés manuellement

B.1.1 *Documentation issue du site de l'AFE*

22 352 éléments collectés automatiquement

B.1.1.1 *Représentation électorale*

30 documents conservés

- Loi 82-471 du 07/06/82 relative au CSFE, [lien](#)
- Loi 2004-805 du 09/08/04 relative au CSFE, [lien](#)
- Synthèse des travaux de la commission des lois sur la participation électorale, 03/07

- Synthèse des travaux de la commission des lois, 09/07
- Synthèse des travaux de la commission de la participation électorale, 09/07
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/07
- “10 propositions pour améliorer la participation électorale des Français de l'étranger”, mar. 2008
- Intervention du secrétaire d'État, 30/09/11
- Intervention du secrétaire d'État, 16/12/11
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/12
- Intervention du secrétaire d'État, 08/03/12
- Verbatim du Bureau de 06/12
- Discours de la Ministre H. Conway-Mouret devant l'AFE, 22/06/12
- Rapport de la commission des lois, 09/12
- Lettre ouverte de la Ministre H. Conway-Mouret aux Français de l'étranger, 25/10/12
- Verbatim du Bureau de 12/12
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/13
- Verbatim du Bureau de 05/13
- Texte de la loi 2013-659 relative à la représentation des Français établis hors de France
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/13
- Synthèse des travaux de la commission des lois, 09/13
- Intervention de la Ministre H. Conway-Mouret, 09/09/13
- Prises de paroles lors de l'AG, suite à l'intervention de la Ministre H. Conway-Mouret, 09/09/13
- Arrêté du 13/01/14 fixant les chefs lieux de circonscriptions pour l'élection des conseillers consulaires et AFE de 2014
- Arrêté du 21/01/14 fixant le nombre de conseillers et délégués consulaires à élire
- Bilan des élections de 2014, au nom de la commission des lois, présenté à l'AG du 03/15
- Rapport au nom de la commission des lois constitutionnelles sur le bilan de l'application de la loi 2013-659, 03/06/2015

- Compte-rendu de la réunion consacrée au Marché Solution de vote par Internet et module de gestion des résultats, 14/12/15
- Rapport de la commission des Lois, des Règlements et des Affaires Consulaires, 10/17
- Rapport de la commission des Lois, des Règlements et des Affaires Consulaires, 03/18

B.1.1.2 *Enseignement*

45 documents conservés

- Synthèse des Questions Orales, 02/03
- Rapport de la commission de l'enseignement, 09/03
- Verbatim Bureau 06/04 (dernier du CSFE)
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/04 (première de l'AFE)
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/05
- Verbatim du Bureau de 06/05
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/05
- Verbatim du Bureau de 12/05
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/06
- Rapport de la commission de l'enseignement, 09/06
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/09
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/09
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/10
- Verbatim du Bureau de 12/10
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/11
- Verbatim du Bureau de 06/12
- Verbatim du Bureau de 05/13
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/14
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/15
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/16
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 10/16
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/17

- Intervention du secrétaire d'État, 06/03/17
- Intervention du secrétaire d'État, 10/03/17
- Allocution du Président de la République, 03/10/17
- Rapport de la commission de l'enseignement, 03/17
- Rapport de la commission de l'enseignement, 10/17
- Rapport de la commission de l'enseignement, 03/18
- Rapport de la commission de l'enseignement, 10/16
- Commentaires sur la rapport de la Cour des Comptes sur l'Enseignement Français à l'Étranger, 08/16
- Synthèse des Questions d'Actualité, 05/13
- Synthèse des Questions d'Actualité, 09/13
- Synthèse des Questions Orales, 09/13
- Synthèse des Questions d'Actualité, 03/13
- Synthèse des Questions d'Actualité, 05/11
- Synthèse des Questions Orales, 05/07
- Synthèse des Questions d'Actualité, 06/12
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/08
- Verbatim du Bureau de 12/12
- Verbatim du Bureau de 12/10
- Verbatim du Bureau de 06/07
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 12/07
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 03/07
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 09/10
- Verbatim de l'Assemblée Générale de 10/14

B.1.2 *Documentation issue du site de l'AEFE*

4 060 éléments collectés automatiquement

12 documents conservés

- Circulaire du 14/02/85 du MAE
- Charte de l'enseignement français à l'étranger, 10/12/07

- Rapport d'activité 2002-03
- Rapport d'activité 2003-04
- Rapport d'activité 2004-05
- Rapport d'activité 2005-06
- Rapport d'activité 2006-07
- Rapport d'activité 2007-08
- Rapport d'activité 2008-09
- Suppression de la prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger, 05/07/12, [lien](#)
- Décision abrogeant l'instruction spécifique sur la PEC de la scolarité 2012/13 des lycéens français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger, 04/10/12, [lien](#)
- Bourses scolaires, année scolaire 2019-20, pays du rythme nord, [lien](#)

B.1.3 *Documentation issue des associations de Français à l'étranger*

B.1.3.1 *Documentation issue du site de l'ADFE*

1 627 éléments collectés automatiquement

25 documents conservés

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 31/08/13
- Articles L71 à 78 du Code Électoral sur le vote par procuration
- Texte de la loi 2013-659 relative à la représentation des Français établis hors de France
- Projet de loi relatif à la représentation des Français établis hors de France (13/03/13)
- Rapport de J-Y. Leconte sur le projet de loi relatif à la représentation des Français établis hors de France (13/03/13)
- Rapport de la commission des lois sur le projet de loi relatif à la représentation des Français établis hors de France (25/06/13)
- Intervention devant l'AFE de la Ministre H. Conway-Mouret pour la présentation du projet de loi, AG du 18/03/13
- Projet de loi relatif à la représentation des Français établis hors de France (21/06/13)

- “La nouvelle représentation des Français de l'étranger” schéma explicatif
- Liste des candidats pour les élections AFE de 2014
- Liste des candidats élus aux élections AFE de 2014
- Arrêté du 21/01/14 fixant le nombre de conseillers consulaires
- Résultats des élections sénatoriales de 2014
- Résultats du vote électronique pour l'élection des conseillers consulaires de 2014
- Synthèse de la participation au vote par Internet pour l'élection des conseillers consulaires de 2014
- “Inscription au registre des Français établis hors de France”
- “Voter depuis l'étranger”
- “Législatives 2017 pour français établis hors de France : modalités de vote”, [lien](#)
- “REU, ce qui va changer pour les Français résidant à l'étranger”, [lien](#)
- “Scolarisation”, [lien](#)
- “La réforme des bourses scolaires est lancée”, 26/10/12
- “La prise en charge des frais de scolarité par l'État officiellement plafonnée”, 13/05/11
- PAGE “Frais de scolarité dans le réseau d'enseignement français à l'étranger”
- PAGE “Frais de scolarité dans le réseau d'enseignement français à l'étranger : 50 propositions pour en limiter l'augmentation” [lien](#)
- “Succès de la journée de mobilisation du lundi 27 novembre 2017 dans les établissements français de l'étranger”, 28/11/17

B.1.3.2 *Documentation issue du site de l'UFE*

736 éléments collectés automatiquement

5 documents conservés

- “« Il y aura 11 députés des Français de l'étranger », interview d'A. Marleix, Secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales”, 08/03/09, [lien](#)

- “Victoire de l’UFE à l’élection des conseillers consulaires!”, 27/05/14
- “Je m’inscris au consulat”, mis à jour le 11/07/16, [lien](#)
- “Je vote à l’étranger”, mis à jour le 11/07/16, [lien](#)
- “Quel système scolaire choisir pour mes enfants?”, mis à jour le 11/07/16, [lien](#)

B.1.4 *Documentation issue des bases de données du Sénat et de l’Assemblée nationale*

16 questions au gouvernement

B.1.4.1 *Assemblée nationale*

REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET CITOYENNETÉ

2 documents

- Rapport au nom de la commission d’enquête sur l’exil des forces vives de France, L. Chatel, Y. Galut, 08/10/14
- Mission d’information sur le suivi des négociations liées au *Brexit* et l’avenir des relations de l’UE et de la France avec le Royaume-Uni, 15/02/18, [lien](#)

ENSEIGNEMENT

4 documents

- Lettre de mission d’A. Juppé, MAE à P. Lequiller, député des Yvelines, le 07/09/95
- Rapport d’information déposé par la commission des finances, de l’économie générale et du contrôle budgétaire, en conclusion des travaux de la MEC, 30/06/10, [lien](#)
- Session ordinaire de 2012-13, séance du 07/11/12, échange entre le député P. Cordery et la Ministre H. Conway-Mouret sur abrogation de la PEC et la réforme des bourses scolaires
- Rapport “L’enseignement français à l’étranger, insuffler une nouvelle dynamique”, Cour des Comptes à la commission des finances du Sénat, oct. 2016, [lien](#)

Tableau B.2 – Inventaire des questions parlementaires exploitées

REF	ORATEUR	TITRE DE LA QUESTION	DEST.
QE 00420 24/04/86	J. Balarello	Lycées français : désengagement budgétaire de l'État	MAE
QE 31734 26/10/87	E. Koehl	Coût de la scolarité dans les lycées français de l'étranger	MAE
QE 32050 26/10/87	R. Spieler	Lycées français de l'étranger, frais de scolarité	MAE
QE 09458 28/01/88	L. Souvet	Français de l'étranger, frais de scolarité	MAE
QE 07778 29/05/03	C. Cointat	Situation du Lycée Français Charles de Gaulle	MAE
QE 13012 08/07/04	G. Penne	Rapport sur l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger	MAE
QE 07395 08/05/03	G. Penne	Le lycée français de Londres	MAE
QE 12201 20/05/04	X. de Villepin	Situation du consulat général de France à Londres	MAE
QE 22110 26/01/12	J. Mézard	Droit de vote aux élections législatives des Français résidant au Canada	MAE
QO 394 19/11/13	A. Lemaire	Alternatives à l'enseignement homologué à l'étranger	MAE
QE 44255 03/12/13	A. Lemaire	Enseignement par correspondance	MEN
QO 1123 16/06/15	C. Premat	Augmentation des frais de scolarité dans les établissements français à l'étranger	MAE
QA 0935G 08/07/16	R. Yung	Suites du <i>Brexit</i>	MAE
Q 4504 21/12/16	C. Premat	Conséquences du <i>Brexit</i>	MAE
QA 1165G 24/02/17	O. Cadic	<i>Brexit</i>	MAE
QE 103366 14/03/17	C. Schmid	Français de l'étranger, élections et référendums	Min. Intérieur

* : QA : question d'actualité

QE : question écrite

QO : question orale

Sources : Assemblée nationale et Sénat, 2019

B.1.4.2 *Sénat*

REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET CITOYENNETÉ

3 documents

- Journal Officiel du 22 juillet 1950, [lien](#)
- Rapport d’information au nom de la commission des Affaires économiques et du plan sur l’expatriation des jeunes Français, par J. François-Poncet, 07/06/00, [lien](#)
- Journal Officiel du 27/06/09 : Population inscrite au registre
- Projet de loi relatif à la représentation des Français établis hors de France, étude d’impact, 18/02/13 [lien](#)
- “Brexit : une course contre la montre – auditions”, du 09/11/17 au 27/06/18 [lien](#)

ENSEIGNEMENT

4 documents

- Journal Officiel du 19/06/80 : Création d’une commission pour la scolarisation des enfants des Français résidant à l’étranger, [lien](#)
- Avis n°346 (1989-1990) présenté par J. Habert au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi adopté par l’Assemblée Nationale après déclaration d’urgence portant création de l’AEFE, 05/06/90, [lien](#)
- Création de l’AEFE : Compte-rendu de la séance 15/06/90 du p. 1701 à 1738
- Présentation du projet de loi de finances 2019, Séance du 09/10/18 : échange entre O. Cadic à J-Y. Le Drian sur l’extension du réseau scolaire de l’étranger
- Projet de loi de finance pour 2019 : Action extérieure de l’État : Diplomatie culturelle et d’influence, Séance du 23/11/18, [lien](#)

B.1.5 *Autres documents*B.1.5.1 *Documents institutionnels*

9 documents

- Décret 77-822 du 13/07/77 : accréditation des établissements français à l'étranger
- Décrets 82-858 et 82-859 du 07/10/82 : création du CEFE
- Discours de J. Verclytte (AEFE) devant le MAE, le 15/05/02, [lien](#)
- Discours de campagne de N. Sarkozy, Londres, le 30/01/07
- Lettre de N. Sarkozy aux Français de l'étranger du 30/03/07 : Création des sièges de députés, PEC, [lien](#)
- Décret 2012-40 : Création du label FrancEducation, 12/01/12, [lien](#)
- Message de N. Sarkozy aux Français de l'étranger, 18/04/12, [lien](#)
- Compte-rendu du conseil des ministres du 20/02/13 : Projet de loi de réforme de la représentation électorale des Français de l'étranger
- Les Français à l'étranger, un atout pour la France, événement organisé par H. Conway-Mouret, le 05/10/15, [lien](#)
- Discours d'E. Macron sur l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme, Institut de France, 20/03/18, [lien](#)

B.1.5.2 *Rapports*

7 documents

- *L'enseignement français à l'étranger, contribution à notre rayonnement culturel : un bilan en demi-teinte*. Rapport au Ministre des Affaires Étrangères A. Juppé, P. Lequiller, 1996, [lien](#)
- *Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?*, B. Cariot, 2003, [lien](#)
- Rapport "Construire ensemble l'avenir de l'enseignement français au Royaume-Uni", Institut Français du Royaume-Uni, 19/06/2008
- Rapport sur la prise en charge des frais de scolarité des Français de l'étranger, G. Colot, S. Joissains, 2011, [lien](#)
- "Enseignement français à l'étranger – recommandations visant à limiter l'augmentation des frais de scolarité", C. Lepage, sénatrice, P. Cordey, député, déc. 2014, [lien](#)
- Rapport de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) sur la résidence des retraités et des conjoints à charge du régime général de l'Assurance vieillesse au 31/12/17 (rapport au 16/04/2018, p. 34–37), [lien](#)

- Rapport de la députée de la 11^{ème} circonscription A. Genetet sur “La mobilité internationale des Français”, juin 2018
- Rapport sur l’enseignement français à l’étranger, une ambition réaffirmée dans un nouveau contexte international, S. Cazebonne, 2019, [lien](#)
- France, portrait social, 2019, INSEE, [\[LIEN\]](#)

B.1.5.3 *Documentation issue des blogs d’élus*

ENSEIGNEMENT

27 documents

- “Plan École (1) : on va enfin commencer!”, Blog d’O. Cadic, le 09/10/07 [lien](#)
- “La gratuité qui risque de nous coûter cher”, Blog d’H. Conway-Mouret, 30/10/07
- “Plan École (2) : Discours tenus en séance plénière lors de l’Assemblée des Français de l’étranger du 07/03/08”, Blog d’O. Cadic, le 07/03/08
- “Plan École (3) : Avez-vous des suggestions sur le plan en gestation?”, Blog d’O. Cadic, le 02/05/08
- “Plan École (5) : Réunion publique pour présenter le Plan École, le 19/06/08”, Blog d’O. Cadic, le 02/06/08
- “Plan École (6) : lancement d’un Plan École ambitieux pour le Royaume-Uni”, Blog d’O. Cadic, le 19/06/08
- “Plan École (7) : Génèse du plan”, Blog d’O. Cadic, le 20/06/08
- “Plan École (9) : Augmenter le nombre de places dans les écoles françaises, (objectif 1)”, Blog d’O. Cadic, le 22/06/08
- “Plan École (10) : Favoriser l’enseignement bilingue français-anglais, (objectif 2)”, Blog d’O. Cadic, le 23/06/08
- “Plan École (11) : Soutenir le programme FLAM, (objectif 3)”, Blog d’O. Cadic, le 24/06/08
- “Plan École (12) : L’intelligence collective en action”, Blog d’O. Cadic, le 25/06/08
- “Plan École (13) : Démocratiser et internationaliser l’accès à l’enseignement français”, Blog d’O. Cadic, le 02/10/08

- “Plan École (14) : Projet de charte visant à clarifier les critères d’admission au lycée Charles de Gaulle”, Blog d’O. Cadic, le 09/12/08
- “EGD(1) : Les dessous pas chics d’un système autocratique”, Blog d’O. Cadic, le 25/09/09
- “EGD (2) : le lycée Charles de Gaulle revendique plus d’autonomie”, Blog d’O. Cadic, 12/10/09
- “Prise en charge des frais de scolarité des lycéens”, Blog d’O. Cadic, 06/01/10
- “L’école privée c’est quand même mieux ! (proverbe sarkozien)”, Blog de R. Yung, 20/12/10
- “Fin prochaine de la PEC annoncée par H. Conway, nouvelle ministre déléguée des Français de l’étranger”, Blog d’O. Cadic, 24/06/12
- “Plan École : comment redynamiser l’enseignement français à l’étranger ?”, Blog d’O. Cadic, le 10/05/13
- “Le Plan École va permettre de doubler le nombre d’écoles bilingues !”, Blog d’O. Cadic, le 31/05/13
- “Plan École, A. Lemaire préfère l’observation à l’action”, Blog d’O. Cadic, le 27/10/13
- “Lutter contre l’érosion de l’apprentissage du français au Royaume-Uni”, Blog d’O. Cadic, 22/02/14
- “Le gouvernement va éradiquer la mixité sociale dans les écoles françaises à l’étranger”, Blog d’O. Cadic, le 12/03/14
- “B. Emié pose la première pierre d’un nouveau lycée français à Londres”, Blog d’O. Cadic, le 02/04/14
- “O. Cadic, premier sénateur UDI des Français de l’étranger”, Blog d’O. Cadic, 28/09/14
- “Message depuis « Les Petites Étoiles », une école née du big-bang du Plan École”, blog d’O. Cadic, le 05/10/14
- “Sept ans après sa création, le Plan École est en pleine expansion”, Blog d’O. Cadic, 22/12/14
- “Quels lycées français à l’étranger ? retours sur l’inauguration du lycée W. Churchill À Londres”, Blog de C. Premat, 10/01/15, [lien](#)
- “Compte-rendu de l’AG du Plan École à Londres”, Blog de C. Premat, 25/03/16, [lien](#)

- “Vers un Plan École Bristol pour le sud-ouest de l’Angleterre”, Blog d’O. Cadic, 05/06/16, [lien](#)
- “PLF2019 : Enseignement français à l’étranger, ma question à J-Y. Le Drian”, Blog d’O. Cadic, 18/10/18
- “De l’art du déconventionnement heureux”, Blog d’O. Cadic, 29/10/18
- “Le rapport « Cazebonne » sur l’enseignement français à l’étranger”, Blog de J-Y. Leconte, 12/02/19
- “Un monde de projets”, Blog d’O. Cadic, bilan 2014-2019, [lien](#)

REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

10 documents

- “Des députés des Français de l’étranger?”, Blog de J-Y. Leconte, 06/08/07
- “Députés des Français de l’étranger”, Blog de J-Y. Leconte, 01/10/08
- “Découpage députés des Français de l’étranger”, Blog de J-Y. Leconte, 21/10/09
- “Trois ans de mandat à l’AFE, pour quoi faire?”, Blog d’O. Cadic, 23/10/09
- “Emploi (9) : rencontres du deuxième type”, Blog d’O. Cadic, 12/12/09
- “Emploi (10) : un premier pas vers les oubliés de St Pancras”, Blog d’O. Cadic, 28/01/10
- “Cette jeunesse qui préfère l’étranger... pour faire rayonner la France”, Blog d’O. Cadic, 03/04/12
- “Utilisation non autorisée de mon nom par la candidate UMP”, Blog d’O. Cadic, 12/06/12
- “Réforme de l’AFE”, Blog de J-Y. Leconte, 11/12/12
- “Réforme de l’AFE”, Blog de H. Conway-Mouret, 22/12/13
- “Élections consulaires 2014, présentation de la liste « L’Union des Français du Royaume-Uni, rassemblement de la Droite et du Centre”, Blog d’O. Cadic, 02/04/14, [lien](#)
- “”Londres, conférence *Brexit*, « Should I stay or should I go ? », Blog d’O. Cadic, 19/03/18, [lien](#)

B.1.5.4 Presse

GÉNÉRALITÉS

- “Français de l'étranger, combien êtes-vous ?” *Le Petit Journal*, 18/06/19, [lien](#)
- “Les Français, toujours plus nombreux à s'installer à l'étranger”, M. Lamoureux *La Croix*, 13/10/15
- “Depuis la Crise, le nombre d'expatriés a explosé en France”, J-L Dell'Oro, *Challenges*, 14/10/15, [lien](#)
- “Qui est Tim Helmstetter, le prof de français devenu l'organisateur des plus grosses soirées de Français à Londres ?”, L. Lamnaouer, *French Morning London*, 20/07/18, [lien](#)

ENSEIGNEMENT

6 documents

- “Sous la bannière de l'excellence”, *Le Figaro*, 08/03/00
- “Douze députés pour les Français de l'étranger”, *Le Figaro*, 11/06/08, [lien](#)
- “La France rêve toujours d'influencer le monde”, *la Croix*, 2008, [lien](#)
- “Le coût de la scolarité des enfants français à l'étranger”, *Le Figaro*, 02/08/11
- “Trop d'enfants de stars au French Lycée de New York ?”, *Le Figaro*, A. Leclair, 30/03/12 [lien](#)
- “Le zéro pointé des expatriés à la fin de la gratuité des lycées français à l'étranger”, *France 24*, 23/07/12
- “Au Lycée Français de New York, la fin d'un règne”, *Le Monde Diplomatique*, le 06/09/12
- “O. Cadic, un nouveau sénateur, version management participatif”, *Le Petit Journal*, 15/10/14, [lien](#)
- “4 questions à Olivier Cadic, sénateur des Français de l'étranger”, *Le Petit Journal*, 30/09/19, [lien](#)

REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET CITOYENNETÉ

9 documents

- “Douze députés pour les Français de l'étranger”, *Le Figaro*, 11/06/08, [lien](#)
- “Le numéro 1 de l'ANSSI, défavorable au vote électronique”, *nextinpact.com*, 18/01/17
- “L'Élysée inquiet d'une cybermenace étrangère pesant sur la présidentielle”, *Le Figaro*, 09/02/17
- “Législatives : pour raisons de sécurité : pas de vote électronique pour les Français de l'étranger”, *nextinpact.com*, 06/03/17
- “l'ANSSI s'explique sur l'annulation du vote électronique des Français de l'étranger”, *nextinpact.com*, 07/03/17
- “Pourquoi le vote électronique des Français de l'étranger pour les législatives a-t-il été annulé?”, *Le Monde*, 09/03/17
- “Pourquoi les Français de l'étranger ne pourront pas voter en ligne”, *Le Figaro*, 09/03/17
- “Suppression du vote électronique – « Dénier de démocratie » ou mesure de bon sens ? Les réactions”, *lepetitjournal.com*, 10/03/17
- “Brexit, le royaume désuni”, *Le 1 hebdo*, 06/03/19
- “Lundi 19 mars, journée spéciale *Brexit* pour les expatriés européens”, *lepetitjournal.com*, 13/03/18, [lien](#)

B.1.5.5 *Documentation associative*

- “162 questions to the Home Office”, The3Million, [lien](#)
- “questions to the Home Office on « settled status »”, The3Million, [lien](#)

B.2 DOCUMENTATION ÉLECTORALE

B.2.1 *Documentation issue des professions de foi des candidats à l'élection législative de 2017*

97 documents

Tableau B.3 – Programmes électoraux collectés : élection législative de 2017

CIRC. LÉGISLATIVE	NOMBRE DE PROGRAMMES
1	10
2	11
3	8
4	10
5	8
6	8
7	9
8	7
9	14
10	6
11	5

MAE, 2017

(1) **avec vous pour une France progressante**

YAN CHANTREL
2017

le me soutiennent

la belle alliance populaire **PS SOCIAL ECOLOGIE** **PRG Parti Radical de Gauche**

(1) **MAJORITÉ pour la FRANCE**

les IR **les Républicains**

udi **Union Démocratique Indépendante**

VOTONS FREDERIC LEFEBVRE
Législative AMÉRIQUE DU NORD
3 JUIN - 17 JUIN 2017

ENSEMBLE, AGISSONS !

Nous avons formé une équipe, et nous devons continuer à agir ensemble.

(2) **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 3 ET 17 JUIN 2017**

Damien REGNARD
La France en tête !

CANDIDAT RÉPUBLICAIN DE LA DROITE ET DU CENTRE

MAJORITE POUR LA FRANCE

www.damienregnard.com

(3) **DEMAIN en commun**

Votez pour un Mouvement politique radicalement différent: Demain en commun

Laure PASCARÉL

**« Agir local, Penser global »
voilà la promesse de Demain en Commun.**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 17 JUIN 2017 - PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

(4) **/// Nous sommes celles et ceux que nous attendons. Nous attendons plus qu'on décide pour nous. Nous voulons que chaque femme, chaque homme, qui le souhaite, puisse prendre sa place à la table des décisions. Nous sommes prêts-e à prendre notre part de responsabilité dans le destin collectif.**

Qui me représente le mieux ?

#MAVOIX
NOUS SOMMES CELLES ET CEUX QUE NOUS ATTENDONS

www.mavoix.info

(4) **UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017

Avec François ASSELINEAU
Président de l'Union populaire républicaine

L'UPR : le seul vote vraiment nouveau et utile

upr.fr

FIGURE B.1 – Exemples de communication électorale
Source : MAE, 2017

B.2.2 *Documentation issue des professions de foi des candidats à l'élection consulaire de 2014*

68 documents

Tableau B.4 – Programmes électoraux collectés : élection consulaire de 2014

CIRC. AFE	PAYS	NOMBRE DE PROGRAMMES
1	Canada	2
2	États-Unis	16
3	Argentine	2
3	Brésil	6
3	Chili	3
3	Colombie	1
3	Costa Rica – Honduras – Nicaragua	2
3	Equateur	2
3	Mexique	3
3	Paraguay	1
3	Pérou	2
3	Rép. Dominicaine	2
3	Uruguay	3
4	Danemark	2
4	Finlande – Pays Baltes	2
4	Irlande	2
4	Norvege – Islande	2
4	Royaume-Uni	4
4	Suède	1
5	Belgique	6
12	Madagascar	1
13	Emirats Arabes Unis	1
15	Inde	1
15	Vietnam	1

MAE, 2014

FIGURE B.2 – Luc de Visme, Danemark, “Le cœur à gauche”

“Luc de Visme, ingénieur, habitant à Birkerød, au Danemark depuis 1972, actif dans la politique locale danoise et secrétaire de la section PS danoise.”

FIGURE B.3 – Joël Doglioni, Colombie, “UDI, l’union des Français de Colombie au Centre”

“Chef d’entreprise, né à Paris, j’ai passé mon enfance en Savoie. Je suis implanté à Bogota depuis 1982, où j’ai fondé mes sociétés. Élu conseiller à l’Assemblée des Français de l’étranger (AFE) en 2003 et réélu en 2009, je défends également vos intérêts comme administrateur de la Caisse des Français de l’Étranger (CFE), Président de l’Union des Français de l’Étranger de Colombie (UFE), membre du conseil d’administration du Lycée Louis Pasteur et Conseiller du Commerce Extérieur de la France (CCEF).”

FIGURE B.4 – Philippe Armengau, États-Unis, “la Droite unie, soutien à l’UMP pour écouter, agir et servir les Français de l’Ontario et du Manitoba”

“Conseiller commercial, Né à Agen (Lot et Garonne), 42 ans.
Maîtrise en administration publique, spécialisation en Management international, ENAP.
Diplôme d’études supérieures en gestion (DESG), HEC.
Membre fondateur de l’association étudiante du DESG, HEC.
Membre de l’Association des Amis des Grandes Écoles Françaises.
Au Canada depuis 25 ans.”

FIGURE B.5 – Marc Villard, Vietnam, Français du Monde, Citoyens solidaires

“Conseiller AFE sortant, arrivé au Vietnam en 1990, Marc s’implique très rapidement dans la Chambre de Commerce qu’il préside à plusieurs reprises. Sans négliger les questions sociales – il est à l’origine du Comité de Solidarité du Vietnam Méridional – il s’intéresse à la fiscalité des non-résidents et à l’appui aux entreprises. Ses mandats à l’AFE – où son travail est unanimement reconnu – lui ont permis de nouer des liens privilégiés avec des nombreux responsables d’administration qui concernent les Français de l’Étranger ; contacts qu’il met régulièrement à contribution pour informer et aider ses compatriotes”

FIGURE B.6 – Marie-Ange Joarlette, Brésil, Union de la Droite et du Centre, UMP–UFE

“Née à São Paulo, ancienne élève du Lycée Pasteur et Avocate diplômée de la FMU à São Paulo. Directrice Générale depuis 1991 du bureau de promotion des salons français au Brésil, est en contact permanent avec les différents milieux d’affaires français et brésiliens pour promouvoir le commerce extérieur Français au Brésil.

Chargée de Mission Déléguée nationale pour le Brésil de l’UMP. Membre et ancien administrateur de l’UFE São Paulo – Administrateur de l’Association Française de Bienfaisance 14 juillet de São Paulo et Membre actif de la Chambre de Commerce France-Brésil. Participe activement de la vie associative française à São Paulo maintenant des liens étroits avec notre communauté locale.”

FIGURE B.7 – Richard Ortoli, États-Unis, Français d’Amérique ensemble

“Richard vit aux États-Unis depuis 40 ans.

Il est conseiller élu à l’Assemblée des Français de l’Étranger pour la Côte Est des États-Unis depuis 2009.

Fils d’un père diplomate français, il est français de l’Étranger depuis sa naissance en Australie. Il a également vécu en Nouvelle Zélande, en Angleterre, en Afrique du Sud, en Espagne, au Brésil et en France. Membre des barreaux de Californie et de New York, il est avocat spécialisé en droit commercial international et associé fondateur du cabinet *Sander Ortoli Vaughn Flam Rosenstadt LLP*.

Il est diplômé d’une licence de Lettres modernes de l’université de Leeds (Angleterre), d’un certificat de langue et littérature espagnole de l’université de Séville (Espagne) et d’un doctorat en droit (*Juris Doctor*) de la faculté de droit de l’université de Cornell (États-Unis).

Il a une profonde implication dans la communauté française de New York et de la Côte Est des États-Unis depuis longtemps : il a été pendant 15 ans président, et est actuellement président d’honneur de l’Association des Corses des États-Unis ainsi que secrétaire général pendant 2 ans, président pendant 8 ans et actuellement président d’honneur du comité des associations françaises de New York.

Il est membre de l’association des Corses des États-Unis, de l’Union des Français de l’Étranger de New York et de l’association des cadres de réserve français aux États-Unis.”

FIGURE B.8 – Brigitte Guénier, Royaume-Uni, “Français d’Écosse citoyens et solidaires”, liste progressiste et écologique

“Professeur à l’université d’Edimbourg ainsi qu’à *Heriot Watt University*, je suis l’ancienne présidente de la “petite école” FLAM d’Edimbourg et membre de l’association Français du monde ADFE.
Active dans des programmes Erasmus, j’ai enseigné dans divers pays (France, Angleterre, Canada, USA, Norvège)”

FIGURE B.9 – Damien Regnard, États-Unis, Français d'Amérique ensemble

“Damien a 48 ans et a grandi entre Paris, Montréal et Lyon. Il commence sa carrière dans le développement immobilier international et se tourne ensuite vers le commerce international. Il sillonne plus de 45 pays avant d'être envoyé aux États-Unis pour ouvrir la filiale américaine d'un grand groupe français.

Il s'installe en Louisiane il y a 18 ans. Père de 3 jeunes enfants à son arrivée, il fera en sorte que leur éducation française soit maintenue et sera toujours impliqué dans les écoles françaises ou d'immersion de la Nouvelle Orléans (conseil d'école, participation à la création d'école privée et à charte).

En 2001, sa société est rachetée, il décline l'offre de rentrer en France et reste aux États-Unis avec son épouse Bertille et ses enfants, Charles, Antoine et Amaury. Entrepreneur, il lance et développe ses propres activités. rassembleur, très actif et dévoué, Damien s'implique auprès de la communauté française et en faveur des intérêts économiques français en Amérique du Nord. Président de l'Union des Français de l'Étranger (UFE Louisiane) de 2000 à 2013, président de la Chambre de Commerce Franco Américaine de Louisiane de 2000 à 2010, Conseiller du Commerce Extérieur de la France de 1998 à 2010, président fondateur du forum francophone des Affaires aux États-Unis pour promouvoir une francophonie économique, il est aussi membre de plusieurs conseils d'administration dont l'Alliance Française, des Écoles, l'Amicale des Anciens Combattants...

Damien est chevalier de l'Ordre national du Mérite depuis 2005 sur proposition de Jean Pierre Raffarin, Premier Ministre.

Le 29 aout 2005, un cyclone de puissance historique, Katrina, ravage sa ville, sa maison... Il initie et organise les visites de délégations politiques, culturelles et économiques françaises. C'est de cet engagement et de cette expérience que germe en Damien le souhait de faire plus pour les autres et de servir.

En 2009, il est élu Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger et depuis, sillonne la circonscription, participe à toutes les commissions des Bourses et aux différents comités consulaires, se rend à Paris pour défendre les intérêts et préserver les droits des Français de l'Étranger. Cela fait 5 ans que Damien répond aux appels, parfois en grande détresse, de compatriotes. un accident, un décès, un compatriote détenu, des enseignants en difficulté, des tracasseries administratives (bourses scolaires, retraites, santé, justice, affaires sociales...).”

FIGURE B.10 – Michel Menini, Argentine, “UDI, l’Union des Français d’Argentine au Centre”

“Ingénieur, enseignant, ancien diplomate commercial, ancien cadre en industrie et services publics. Né en France, il réside à Buenos Aires depuis 1999. Expériences multidisciplinaires dans 7 pays cumulant 30 ans d’expatriation ; président du groupe régional des ingénieurs Arts et Métiers Paristech, coordinateur de ParisTech Alumni pour l’amitié franco-argentine grandes écoles et universités depuis 2003. Il a trois fils.”

FIGURE B.11 – Alain-Gérard Georgi-Samaran, Paraguay, “Pour Rassembler les Français et les Françaises du Paraguay”

“Alain Gérard Georgi-Samaran est né à Paris le 19 janvier 1951 d’un père parisien et d’une mère provençale. Avec des origines à la fois paysannes et bourgeoises, il acquerra très tôt l’expérience de l’adversité et de l’étranger : c’est au Maroc, où il passera une partie de son enfance, et où il contractera la polyomélite âgé seulement de trois mois. Cet handicap, largement surmonté, lui aura permis de comprendre dès son plus jeune âge, les souffrances des autres ainsi que leurs besoins. Sa vocation politique n’en a été que plus forte. Père de sept enfants, tous nés au Paraguay, il y travaille en tant que manager depuis plus de trente ans.”

FIGURE B.12 – Jean-Hervé Fraslin, Madagascar, “Mieux vivre ensemble”

“Agroéconomiste, 52 ans, résidant à Madagascar depuis 25 ans
Expert en développement rural et en micro finance. Né à Paris, de parents bretons, marié, 4 enfants. Il a créé la représentation de FERT à Madagascar et dirigé le réseau CECAM jusqu’en 2003, a participé à la formation des agriculteurs puis au développement d’institutions de micro finance. Secrétaire puis président de l’Association des Parents d’Élèves du Collège Jules Verne à Antsirabe (1993 - 2003). Président fondateur en 2007 du Club Démocrate des Français de Madagascar. Depuis 5 ans, en tant que suppléant d’une élue de l’AFE, il est impliqué dans le dialogue avec les services consulaires. Il poursuit actuellement ses activités professionnelles dans les Provinces de Fianarantsoa et Tuléar.”

FIGURE B.13 – Olivier Bertin, Royaume-Uni, “Les pieds sur terre pour vous aider au Royaume-Uni”, liste indépendante

“Olivier Bertin, conseiller sortant à l’Assemblée des Français de l’Étranger.
45 ans et Franc Comtois d’origine, je me suis installé à Londres il y a 21 ans et ai récemment acquis la nationalité britannique. Je suis cofondateur de l’école maternelle bilingue les Petites Étoiles. Dans le cadre de mon mandat à l’AFE, j’ai acquis une expertise sur les problèmes et préoccupations spécifiques aux Français de l’étranger : scolarité, santé, valorisation des compétences professionnelles et recherche d’emploi, retour en France, binationalité, fiscalité, relations avec les consulats. En 2012, j’ai été le candidat d’Europe Écologie les Verts aux élections législatives, mais je considère que l’écologie est une valeur universelle qui peut être partagée par tous (quelle que soit l’appartenance politique). J’ai aussi mis en place un groupe de randonneurs qui rassemble quelques centaines de marcheurs francophones.”

FIGURE B.14 – Philippe Molitor, Canada, “L’Humain d’abord” liste citoyenne et solidaire, soutenue par le Front de Gauche

“48 ans, employé (Montréal).
Né à Uccle (Belgique), installé au Québec depuis 2003.
Membre du Parti de Gauche.
Président du Conseil d’Administration de la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal. Ancien Président du l’Association des Professionnels de la Communication et du Marketing (APCM).
Bénévole au Refuge des Jeunes (Montréal)”

FIGURE B.15 – Gérard Michon, États-Unis, Français du Sud-Ouest Américain, Union de la Droite et du Centre, UFE–UMP

“Gérard Michon, Ph.D. est un ingénieur originaire de Normandie, établi en Californie depuis 1980. Gérard est élu des Français de l’Ouest Américain (circonscriptions consulaires de San Francisco et de Los Angeles) depuis 1994. Ancien président de la Commission des Lois à l’Assemblée des Français de l’Étranger, actuellement vice-président du groupe Union des Républicains de la Droite et du Centre (URDC), lauréat du Concours Général en 1973 (philosophie). il est ingénieur diplômé de l’École Polytechnique et de l’École Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST, Paris). Docteur ès sciences (Ph.D.) et ancien professeur d’université (UCLA, School of Engineering & Applied Science). Educateur et vulgarisateur scientifique (www.numericana.com). Anciennement président ou administrateur des sections locales de l’Union des Français de l’Étranger (UFE) et de l’Alliance Française, il a fondé en 2004 la section UMP de l’Ouest Américain. Chevalier de l’Ordre national du Mérite.”

FIGURE B.16 – Franck Bondrille, États-Unis, Français d’Amérique ensemble, liste d’union de Droite, du Centre et des Indépendants

“Entrepreneur, il dirige plusieurs sociétés dans les domaines du tourisme, de l’événementiel et de la production TV qui emploient une quinzaine de francophones. Très impliqué dans la communauté des Français de Miami et de Floride, Franck a très activement participé à la mise en place de lignes aériennes entre Paris et Miami. Franck a été Directeur de Corsairfly aux États-Unis pendant 3 ans. Il est marié et a deux enfants de 2 et 8 ans, scolarisés au lycée franco-américain de Cooper City.”

FIGURE B.17 – Frédéric Badey, États-Unis, Français d'Amérique ensemble

“Conseiller du Commerce Extérieur de la France depuis 2009, il participe aux travaux de la section Mid-Atlantique dont il est le secrétaire général. Frédéric est aussi membre du conseil d'administration de la French-American Cultural Fondation et conseiller de l'Institut Européen. Frédéric est ainsi activement engagé au sein de la communauté française locale : pour promouvoir les intérêts de ses compatriotes en matière de santé, de protection sociale et de mobilité internationale ou pour développer la relation transatlantique franco-américaine. Docteur en Pharmacie, arrivé aux États-Unis en 1998, comme Coopérant du Service national au sein de l'Ambassade de France à Washington, son séjour initial de 18 mois s'est prolongé... aujourd'hui, Frédéric est responsable de la coordination des affaires publiques internationales d'un grand groupe français. Frédéric et son épouse, Laure-Anne, ont trois enfants, âgés de 1 à 8 ans, tous nés à Washington DC.”

FIGURE B.18 – Organisation d'une randonnée par O. Bertin, conseiller consulaire au Royaume-Uni, à destination des Français de Londres

 **Olivier Bertin**
2 juin 2017 · 🌐

Une randonnée dimanche, n'hésitez pas à venir avec vos amis !



DIM., 11 JUIN 2017
Randonnée : Sauderton Circular, via Bledlow
Sauderton, Royaume-Uni ★ Intéressé(e)

👤 Partagé avec ✓ LES FRANCAIS VIFS ET COOLS ...

👍 6 1 commentaire

Source : [f/olivbertin](https://www.facebook.com/olivbertin)

FIGURE B.19 – Diffusion d'un événement en l'honneur 14 juillet, par M. Cormier, conseiller consulaire au Canada (Toronto)



Source : [f/conseillerconsulaire](https://www.facebook.com/conseillerconsulaire)

FIGURE B.20 – Participation de F. Watkins et M. Cormier*, conseillers consulaires au Canada (Toronto) à un événement organisé par l'UFE



Francine Watkins, conseillère consulaire pour l'Ontario et le Manitoba ...

23 mai · 🌐

Très beau concert de musique classique ce soir à la cathédrale St. James de Toronto, organisé conjointement par l'Union des Français de l'Étranger et Français du Monde à Toronto..

Un grand merci à Nicholas Capozzoli, organiste à la Christ Church Cathedral de Montréal, au département de musique de la cathédrale St. James, et à toutes les personnes qui ont assisté à ce concert au bénéfice du Grand Orgue de Notre-Dame. Merci de votre générosité !



Source : [f/ConsulairesCanada2](#), 2019
(* respectivement à droite et à gauche sur la photo)

FIGURE B.21 – Illustration d'une rencontre entre M. Vautrin-Djedidi, conseillère consulaire en Tunisie et des résidents Français



Source : [f/martine.vj](https://www.facebook.com/martine.vj), 2014
(à gauche sur la photo)

FIGURE B.22 – Participation de F. Roussel*, conseiller consulaire au Japon à l'assemblée générale de l'AFFJJ



Source : solidairesaujapon.com (* à gauche sur la photo)

“Dimanche 23 juin l’AFFJJ tenait sa 31^{ème} Assemblée générale annuelle à l’Institut français. J’y assistais à la fois en tant que membre comme chaque année et cette fois-ci également en tant qu’élu consulaire.”

FIGURE B.23 – Participation de C. Gondard*, conseillère consulaire au Benelux, à un événement organisé par une association FLAM



Source : www.labandeagavroche.be (* en bas à droite sur la photo)

“C’est désormais une tradition à La bande à Gavroche, en janvier, nous invitons enfants, parents et animatrices à se réunir tous ensemble autour de bonnes galettes faites maison.

Pour la deuxième année, l’Association des Français de Gand nous a rejoint, pour que petits et grands partagent ensemble cette belle tradition. Mme Cécilia Gondard, conseillère consulaire, nous a également fait l’honneur de venir de Bruxelles pour l’occasion.”

FIGURE B.24 – Exemples de groupes Facebook par critères

- (1)
- 
- Groupe Franco-Allemand & Français de Munich & Bavière** [+ Rejoindre](#)
- Groupe · 3,3 K membres · 7 publications par jour
- Munich · Le but de ce forum est d'échanger entre français, francophones et allemands, et de partager des bons plans (sorties...
- (2)
- 
- Français dans l'hotellerie-restauration à Londres** [+ Rejoindre](#)
- Groupe · 1,8 K membres · 2 publications par semaine
- Postez vos questions, vos conseils, vos recherches d'emploi....
- (3)
- 
- Les Français Maghrébins à LONDRES** [+ Rejoindre](#)
- Groupe · 625 membres · 9 publications par semaine
- Point de rencontre des français maghrébins sur Londres....

 Hier, à 07:30

Question médecine: j'ai déjà fait les recherches sur le groupe (quand même) avant de poser la question. Mais je dois prendre rdv chez un médecin, vu les circonstances, je préfère qqn avec qui je n'aurais aucun souci de langue pour le moment.

J'ai lu des choses sur le dispensaire français mais comme il semble s'orienter davantage vers le social, est ce que chacun peut y aller?

Une idée des délais d'obtention d'un rdv (là bas ou chez un médecin français dont il faut que je check la liste...)

Merci!

6 commentaires

 J'aime  Commenter  Partager

  Oui chacun peut y aller. Faut les appeler et expliquer ton soucis, ils sont aussi capables de t'orienter vers des médecins francophones. La permanence téléphonique est plutôt aimable. Bon courage.

 1

J'aime · Répondre · 1 j

 5 réponses

 15 h

Hello!

Après 8 semaines passées, aucun NIN reçu. Dois je m'inquiéter?

 3 14 commentaires

 4 novembre, 16:37

Bonjour à tous, j'espère que vous allez bien !

J'ai comme projet de venir vous rejoindre à Londres, et pour ça je cherche une collocation, on m'a conseillé de poster une annonce ici alors me voilà !

Je cherche idéalement une chambre double meublée vers l'Ouest, Fulham, Hammersmith, et je rêve mais aussi tout ce qui est près de Hyde Park, Bayswater, Paddington, Marylebone (ouais je rêve un peu, je sais) ou le Nord (plutôt Camden, Angel, Islington), le plus proche possible de ...

[Afficher la suite](#)

 7 6 commentaires

 J'aime  Commenter  Partager

 Hello!

Tu cherches pour quand?

Si c'est pour plus d'un mois ça ne sert à rien de chercher maintenant car la plupart des offres partent soit 2 semaines ... [Voir plus](#)

J'aime · Répondre · 2 j  1

 1 novembre, 22:04

Bonjour à tous,

Je quitte ma chambre le 15 novembre c'est dans une maison à Stratford a 5 arrêts en bus de Stratford station sur la central line

Le loyer est de 380€ par mois

pour ceux qui sont intéressés tenez moi au courant

FIGURE B.25 – Exemples d’annonces diffusées par le biais d’un groupe Facebook
 Source : [f/groups/londresbonsplans](https://www.facebook.com/groups/londresbonsplans), 2019

B.4 DOCUMENTATION ISSUE DES BLOGS DE FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

- “Expatrié vs. immigré”, *La froggy chez les Anglais*, 07/03/17, [lien](#)
- “Brexit et retour en France”, *Pomdepin in wonderland*, 05/06/18, [lien](#)
- “Brexit, différentes réactions”, *Croquis d'Angleterre*, 01/12/17, [lien](#)
- “Expatriation et questionnement d'identité”, 01/03/19, *Croquis d'Angleterre*, [lien](#)
- “Rentrer en France, toute une aventure... administrative”, 14/06/19, *Croquis d'Angleterre*, [lien](#)



GRILLES D'ENTRETIEN ET QUESTIONNAIRE

C.1 GRILLE DES CITOYENS

1. Profil

- *Questions directives*
 - Quel âge avez-vous ? entre 25 et 34, entre 35 et 49, entre 50 et 60, plus de 60 ?
 - Quelle est votre nationalité ? en détenez-vous plusieurs ?
 - Quelle activité exercez-vous ?
 - Où résidez-vous ?
 - Depuis quand résidez-vous à cet endroit ?
- *Trajectoire personnelle*
 - À présent, pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel, géographique par exemple ?

2. Accompagnement

- *Enfants, famille*
 - Avez-vous des enfants, et si oui, s'ils sont scolarisés, où sont-ils scolarisés ?
 - Pourquoi avez-vous fait ce choix ?
- *Vie associative, vie sociale*
 - Fréquentez-vous des Français ? dans quel cadre ? (pro, perso, voisinage ?)
 - Avez-vous l'habitude de fréquenter une association ? une association française, francophone ou francophile ?
 - Qu'est-ce que vous recherchez dans ce type de structures associatives ?
- *Organismes, institutions*
 - Si je vous demande de penser au principal organisme français à l'étranger, lequel ou lesquels vous viennent en tête en premier ?

3. Rayonnement

- La France est-elle un pays qui rayonne selon vous ?
 - *Relance* : Sur quoi repose ce rayonnement ?
 - *Relance* : Est-ce quelque chose que vous constatez vous-même à l'étranger ?

4. Représentation politique

— *Pratiques électorales*

- Êtes-vous inscrit auprès du consulat ? Pourquoi avoir fait ce choix ?
- Êtes-vous inscrit sur les listes électorales consulaires ? Pourquoi avoir fait ce choix ?
- À quelles élections françaises avez-vous déjà voté depuis l'étranger ?
- Projetez-vous de participer aux prochaines élections ? Pourquoi ?
- Connaissez-vous le système politique mis en place pour les expatriés ? AFE, Conseils consulaires, etc.
- Avez-vous déjà eu l'occasion de voter à des élections de votre pays de résidence ?

5. Perceptions et représentations— *Relation avec la France*

- Quelles relations entretenez-vous avec la France ? est-ce une relation conflictuelle ? apaisée ? indifférente ? et pourquoi ?

— *Représentation de la France et du monde*

- Pensez-vous que votre expatriation a pu avoir des répercussions sur le point de vue que vous avez de la France ?
- Comment vous voyez-vous le plus ? comme un Français, comme un étranger, comme un expatrié ? autrement ?

— *Sentiment d'appartenance*

- Quand on vous demande d'où vous êtes, que répondez-vous ?
- Ressentez-vous une appartenance à un lieu ?
- Ressentez-vous une appartenance à un groupe, un ensemble, une communauté ?
- En tant que Français résidant à l'étranger, ressentez-vous une appartenance, un lien avec les autres Français de l'étranger ? lesquels ?

— *Valeurs politiques, citoyenneté, mondialisation*

- Comment définissez-vous la mondialisation ? et estimez-vous que la France, les Français de l'étranger y jouent un rôle ?
- Qu'est-ce que la citoyenneté pour vous
 - *Relance* : Comment exprimez-vous votre propre citoyenneté ?
- Comment qualifieriez-vous le monde d'aujourd'hui, en un mot, en une expression ?
- A quels grands enjeux le monde doit faire face aujourd'hui, selon vous ?

6. Retour

- Qu'envisagez-vous à présent ? souhaitez-vous rentrer en France ? sous quel délai ? pour quelle raison ?

C.2 GRILLE DES ENTREPRENEURS

1. Profil

- *Questions directives*
 - Quel âge avez-vous ? entre 25 et 35, entre 35 et 50, entre 50 et 60, plus de 60 ?
 - Quelle est votre nationalité ? en détenez-vous plusieurs ?
 - Quelle activité exercez-vous ?
 - Où résidez-vous ?
 - Depuis quand résidez-vous à cet endroit ?
- *Parcours*
 - À présent, pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel, géographique par exemple ?
 - Qu'est-ce qui a motivé votre projet de partir (entreprendre) à l'étranger ?

2. Accompagnement

- *Mesures publiques d'accompagnement pour les entrepreneurs*
 - Que pouvez-vous me dire des mesures d'accompagnement de la France à l'étranger pour les entrepreneurs ? vous sentez-vous aidé dans votre projet ?
 - *Relance* : Y avez-vous fréquemment recours ?
- *Agences*
 - Les agences, par exemple, les organismes d'aide au développement d'entreprise, vous aident-elles vraiment ? sont-elles vraiment là pour vous, dans les faits ?
- *Tissus social*
 - Est-ce important pour vous, professionnellement, de fréquenter d'autres entrepreneurs français ?

3. Représentation politique

- *Rôle des élus vis-à-vis des entreprises*
 - La politique menée par Laurent Fabius depuis ses débuts au MAE a orienté les missions du ministère sur une ligne plus économique. Du coup, dans cette nouvelle vision, vous sentez-vous défendu, représenté par les élus en charge des Français de l'étranger ?
 - Et par les élus en charge du développement international et du commerce extérieur ?

4. Rayonnement, influence

- *Atout pour la France*
 - Avez-vous l'impression de représenter un atout pour la France, en étant à l'étranger ?
 - La France est-elle un pays qui rayonne, selon vous ?

— *Relance* : Et sur quoi est basé son rayonnement ?

5. Perceptions et représentations

— *Sentiment d'appartenance*

— Quand on vous demande d'où vous êtes, que répondez-vous ?

— Ressentez-vous une appartenance à un lieu ?

— Ressentez-vous une appartenance à un groupe, un ensemble, une communauté ?

— En tant que Français résidant à l'étranger, ressentez-vous une appartenance, un lien avec les autres Français de l'étranger ? lesquels ?

— *Valeurs politiques, citoyenneté, mondialisation*

— Sans me donner de nom ou de parti politique, bien évidemment – dans vos choix électoraux, vivant et exerçant votre activité à l'étranger, vous sentez-vous davantage guidé en tant qu'entrepreneur ou en tant que particulier ? (vu les discours et les arguments soutenus par les politiciens vis-à-vis de l'expatriation et/ou des entreprises)

— Comment concevez-vous votre entreprise : française ou britannique ?

— Qu'est-ce que la citoyenneté pour vous, en général ?

— Comment exprimez-vous votre propre citoyenneté ?

— Comment qualifieriez-vous le monde d'aujourd'hui, en quelques mots ?

— A quels grands enjeux le monde doit faire face aujourd'hui, selon vous ?

C.3 GRILLE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. Profil

— Pour commencer, pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel et géographique ? Par quelle voie êtes-vous arrivé à ce poste ?

2. Accompagnement et influence

— À quels enjeux fait face votre établissement ?

— Comment qualifieriez-vous la population des élèves de votre établissement ?

Relance : S'agit-il plutôt d'élèves français, locaux, tiers ?

— En tant que directeur d'un établissement de type [EGD / Conventi-
tionné / Partenaire], avez-vous des consignes concernant votre poli-
tique d'admission des élèves ?

Relance : Existe-t-il une règle de priorité donnée à certains types d'élèves ?

Relance : Savez-vous si ces consignes varient d'un pays ou d'un territoire à l'autre ?

- Quel est selon vous l'organisme français à l'étranger le plus important ?

3. Rôle social

- Les établissements français de l'étranger fédèrent-ils une communauté parmi leurs usagers ?

Relance : Représentent-ils un facteur d'intégration ?

Relance : Dans quelle mesure ?

4. Coopération locale et système d'acteurs

- Ressentez-vous une situation de concurrence avec les autres établissements du territoire ?
- Les acteurs qui interviennent dans l'enseignement français sur le même territoire que le vôtre sont-ils nombreux ? sont-ils clairement identifiés ?

Relance : Pourriez-vous me décrire la façon dont s'organise le système local, avec les divers acteurs liés de près ou de loin à l'enseignement.

Relance : Quels sont les liens les plus importants entre ces acteurs ?

5. Représentation électorale et défense des enjeux

- Selon vous, quels sont les types de représentants (locaux / parlementaires / membres du gouvernement) qui défendent le plus et le mieux l'enseignement français à l'étranger ?

6. Perceptions et représentations

- En tant que chef d'établissement scolaire, vous encadrez d'une certaine manière une éducation à la citoyenneté. Comment abordez-vous cette mission, compte tenu de la diversité des publics et de la territorialité de l'établissement ? (par rapport à la façon dont un chef d'établissement scolaire métropolitain l'exercerait)
- Qu'estimez-vous que l'enseignement français ait à apporter au monde actuel et que l'enseignement de l'étranger ait à apporter à la France ?
- À titre personnel comment définissez-vous la citoyenneté ?

- Comment qualifieriez-vous le monde d'aujourd'hui, en quelques mots ?
- À quels grands enjeux le monde doit faire face aujourd'hui, selon vous ?

C.4 GRILLE DES ÉLUS CONSULAIRES

1. Profil

- *Trajectoire personnelle*
 - Pour commencer, pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel, géographique par exemple ?

2. Représentation

- *Perception des politiques publiques*
 - Constatez-vous un écart entre la méconnaissance des politiques publiques de la part des expatriés et le poids de ces politiques de représentation ?
- *Participation électorale*
 - La faible participation électorale des expatriés ne remet-elle pas en cause la légitimité de leur représentation ?
 - Comment expliquez-vous cette faible participation ?
- *Fonctions d'élu*
 - Quelle image avez-vous de votre circonscription ? La percevez-vous comme un espace cohérent, comme un territoire qui a une identité, qui a du sens ?
 - Comment agissez-vous pour favoriser l'identification des électeurs à cette circonscription ?
 - Comment appréhendez-vous son étendue ? Comment cela se traduit sur vos pratiques concrètes, sur les conditions d'exercice de votre mandat ?
- *Citoyenneté*
 - Comment définissez-vous la citoyenneté ?
 - Comment exprimez-vous votre propre citoyenneté ?
- *Spécifique aux membres de l'AFE*

- Quelle compétence territoriale avez-vous sur l'étendue de votre circonscription AFE ?

3. Rayonnement, influence

— *Influence*

- La politique extérieure de l'État accorde une large place à la diffusion de l'influence française, à la diplomatie d'influence. Que voyez-vous de ces politiques dans votre circonscription ?

— *Culture, francophonie*

- On déplore des coupes budgétaires dans le domaine culturel, qui s'illustrent notamment par la fermeture d'Alliances françaises, des suppressions de postes... Observez-vous des disparités entre pays ou territoires au niveau de ces efforts financiers ? Estimez-vous que certains territoires de votre circonscription soient défavorisés sur ce plan ?

— *Mondialisation*

- Selon vous, les Français de l'étranger jouent-ils un rôle dans la mondialisation ? lequel ?
- En tant qu'élu à l'étranger, quel rôle estimez-vous jouer dans la mondialisation ?

4. Accompagnement

— *Accompagnement*

- L'État déploie une politique d'accompagnement assez riche vis-à-vis des Français de l'étranger. Comment sont perçues ces mesures depuis l'étranger ?

— *Enseignement*

- Selon vous, de quels enjeux stratégiques ou géopolitiques relèvent l'enseignement français à l'étranger et le réseau qui l'incarne ?

C.5 GRILLE DES SÉNATEURS ET DÉPUTÉS

1. Parcours

- Pour commencer, pouvez-vous me parler de votre parcours professionnel, géographique par exemple ?

2. Représentation électorale

— *Fonction de représentant*

— Quel rôle estimez-vous devoir jouer en tant que sénateur/député des Français de l'étranger : qui représentez-vous le plus ? les Français à l'égard de la France ou la France à l'égard des Français de l'étranger ou la France à l'égard du monde ?

— Quels sont les sujets sur lesquels vous vous investissez le plus en tant que parlementaire ?

— *Questions spécifiques*

— *Spécifique aux sénateurs* : Étant donné que votre mandat n'est rattaché à aucune circonscription particulière, mais bien à la population totale des Français de l'étranger, comment exercez-vous concrètement votre rôle de sénateur auprès des personnes que vous représentez ? Comment abordez-vous la dimension extra-territoriale de cette population ?

— *Spécifique aux députés* :

— Quelle image avez-vous de votre circonscription ? La percevez-vous comme un espace cohérent, comme un territoire qui a une identité, qui a du sens ?

— Comment agissez-vous pour favoriser l'identification des électeurs à cette circonscription ?

— Comment appréhendez-vous son étendue ? Comment cela se traduit sur vos pratiques concrètes, sur les conditions d'exercice de votre mandat ?

— *Perception des politiques publiques*

— Constatez-vous une différence entre l'éventail des mesures mises en œuvre par l'État à l'égard des Français de l'étranger et la façon dont ceux-ci les perçoivent ?

— Constatez-vous une méconnaissance de ces politiques par les expatriés ?

— *Participation électorale*

— La population de l'étranger est marquée par une participation assez faible. Constatez-vous des différences de participation entre les différents scrutins et comment interprétez-vous ces comportements électoraux ?

- La faible participation des expatriés ne remet-elle pas en cause leur représentation ?

3. Influence

- *Mondialisation*
 - Par quels moyens la France rayonne-t-elle dans le monde aujourd'hui ?
 - Quel rôle estimez-vous que les Français de l'étranger jouent dans la mondialisation ?
 - En tant qu'élu à l'étranger, quel rôle estimez-vous jouer dans la mondialisation ?
- *Culture, francophonie*
 - On déplore des coupes budgétaires dans le domaine culturel, qui s'illustrent notamment par la fermeture d'Alliances françaises, des suppressions de postes... Observez-vous des disparités entre pays ou territoires au niveau de ces efforts financiers ? Estimez-vous que certains territoires de votre circonscription soient défavorisés sur ce plan ?

4. Accompagnement

- *Enseignement*
 - Selon vous, de quels enjeux stratégiques ou géopolitiques relèvent l'enseignement français à l'étranger et le réseau qui l'incarne ?
- *Mesures d'accompagnement*
 - Selon vous, pour quelles raisons l'État déploie-t-il un tel éventail de mesures d'accompagnement à destination des Français de l'étranger ?
 - Les Français de l'étranger sont-ils demandeurs de ces mesures ? Sont-elles adaptées ?

5. Citoyenneté

- Comment définissez-vous la citoyenneté ?
- Comment exprimez-vous votre propre citoyenneté ?

C.6 QUESTIONNAIRE DIFFUSÉ PAR LE BIAIS DES MÉDIAS SOCIAUX

Enquête auprès des Français résidant hors de France

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une thèse en Sciences Humaines portant sur l'expatriation des Français. Cette thèse est placée sous l'égide du CNRS et est financée par l'Université de Rouen (Normandie).

Toutes les réponses que vous y donnerez sont confidentielles et seront exploitées de façon strictement anonyme dans le seul cadre de cette thèse doctorale.

* Obligatoire

Dans quelle ville résidez-vous ? * _____

Depuis quand résidez-vous dans cette ville ? * _____

Depuis quand résidez-vous hors de France ? * _____

Quelle est votre nationalité ? *

Si vous avez plusieurs nationalités, vous pouvez les énumérer dans le champ ci-dessous

Quel âge avez-vous ? *

- Moins de 18 ans
- Entre 18 et 25 ans
- Entre 25 et 35 ans
- Entre 35 et 45 ans
- Entre 45 et 60 ans
- Plus de 60 ans

Exercez-vous une activité professionnelle ? *

- Oui
- Non
- Autre : _____

Laquelle ?

Avez-vous des enfants scolarisés ? *

- Oui
 Non

Dans quel établissement sont-ils scolarisés ?

Êtes-vous inscrit au registre consulaire ? *

- Oui
 Non

Pourquoi avez-vous effectué cette démarche ?

- Pour pouvoir voter
 Par souci de sécurité
 Pour que mes enfants puissent obtenir une bourse scolaire
 Autre : _____

Comment avez-vous eu connaissance de cette démarche ?

- Par le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères
 Par une association
 Par le consulat ou l'ambassade
 Autre : _____

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales consulaires ? *

- Oui
 Non

Souhaitez-vous expliquer votre réponse ?

Avez-vous déjà participé à des élections françaises depuis votre pays de résidence ? *

- Oui
 Non

Lesquelles ?

Plusieurs réponses possibles

- Présidentielles
- Referendum
- Législatives
- Consulaires
- Autre : _____

Avez-vous déjà rencontré des difficultés pour voter ?

- Oui
- Non

Lesquelles ?

Par quel type d'élus français vous sentez-vous le plus représenté ?

Plusieurs réponses possibles

- Conseiller ou délégué consulaire
- Député
- Sénateur
- Président de la République
- Aucun
- Autre : _____

Vous rendez-vous parfois dans des organismes français pour participer à des événements culturels ? *

- Oui
- Non

Dans quel type d'organisme ?

- Alliance Française
- Institut Français
- Etablissement scolaire
- Autre : _____

Avez-vous déjà fait partie ou avez-vous déjà eu recours aux services d'une association française à l'étranger ? *

- Oui

Non

De quelle association s'agit-il ?

Souhaitez-vous vous exprimer plus longuement sur votre expérience et sur les raisons pour lesquelles vous résidez hors de France ?

Accepteriez-vous d'être recontacté pour un entretien ? *

Cet entretien d'environ 45 minutes portera sur la perception que vous avez de la France et du monde depuis votre pays de résidence.

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser votre adresse mail :

Cette adresse mail ne sera utilisée à aucune autre fin et ne sera pas communiquée.

C.7 PROFILS DE CITOYENNETÉ

Tableau C.1 – Typologie de rapports à la France et de sentiments d'appartenance – Tableau récapitulatif

POSITIF (atout)	INDIFFÉRENT	NÉGATIF (risque)
Appartenance exclusive (référence unique ou déséquilibré)		
<p>IDÉALISTE Patriotisme, identité nationale marquée, chauvinisme, citoyenneté idéalisée, rêvée, adhésion pleine, perspective idéalisée du retour. Ne se positionne pas en tant qu'expatrié ou citoyen de l'étranger, mais en tant que citoyen français. Expatrié par contrainte ou par facteur extérieur (professionnel, familial, études, incitation).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote aux élections françaises, vote par procuration. Non inscrit au consulat, a conservé sa situation administrative en France, fréquentation de Français, consultation des médias français, fréquentation d'un établissement français. 	<p>INTÉGRÉ Ancrage local plus fort que l'ancrage national, importance du présent, du concret. Relations anodines avec la France. Pas rejet ni d'adhésion. Appartenance faible dans les deux sens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne mesure pas l'intérêt du vote aux élections françaises, quelle que soit l'échelle. 	<p>PÉJORATIF Critique, rejet, point de vue négatif Reproches vis-à-vis d'un modèle français caricaturé (retard, racisme, crise, grèves, inertie politique). Comparaison défavorable avec le modèle local. Idéalisation de l'expatriation. Expatriation définitive, déclare ne pas vouloir se ré-établir en France à l'avenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non inscrit au consulat ni sur les LEC.
Appartenance inclusive (références multiples)		
<p>ACTIVISTE Critique vis-à-vis de la France et du modèle français, mais appartenance assumée. Désir de faire changer les choses en France par le biais de son expatriation. Sentiment d'appartenance plus fort que sentiment de rejet : appartenance critique, volonté de transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription consulaire et électorale. Investissement professionnel ou politique dans le but participer à un changement jugé nécessaire. 	<p>PRAGMATIQUE Marqué par de faibles attaches à la France et à son lieu de résidence, et par une conscience équilibrée des atouts et des défauts des deux modèles. Manifeste une appartenance héritée à la France et sa région d'origine, incarnée par sa famille, ses souvenirs de jeunesse et une appartenance acquise à l'égard de son lieu de résidence. Logique d'utilisation de l'offre proposée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote français aux élections nationales et britanniques aux élections locales. Inscription consulaire et LEC ou procuration, selon le délai d'expatriation. 	<p>OBSERVATEUR CRITIQUE Se déclare comme Français, respecte un ensemble de règles, notion de droits et de devoirs, rigidité : "devoir" de voter, de se recenser, mais critique ou indifférence vis-à-vis de la France. N'envisage pas son avenir en France. Éventuelle future expatriation dans un autre pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription consulaire et LEC, vote, susceptibles de ne pas être reconduits.
<p>SYMBOLE POLITIQUE Patriotisme, appartenance, implication citoyenne très forte et active, tant vis-à-vis de la France que vis-à-vis des expatriés, volonté de transmission.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscriptions consulaires et LEC, vote aux élections françaises, consulaires et locales, investissement dans les problématiques locales et binationales (<i>Brexit</i>, Plan École), implication électorale à l'échelon local (conseiller ou délégué consulaire, voire parlementaire, à terme), éventuelle binationalité. 	<p>CONSOMMATEUR Logique concrète mais clientélisme vis-à-vis des institutions : consommation de service public : inscription consulaire, prestations sociales. Mise en avant de l'aspect pratique des services consulaires, logique de rétribution droits-devoirs. Mise en avant de l'aspect pragmatique et politique de la consommation. Considère qu'il n'a pas droit de cité s'il ne s'acquitte pas de ses devoirs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques variables : inscription consulaire et LEC, vote aux élections françaises et locales, consommation comme levier d'action. 	

Tableau C.2 – Classement des profils d'enquêtés par profil citoyen

POSITIF (atout)	INDIFFÉRENT	NÉGATIF (risque)
Appartenance exclusive		
IDÉALISTE 0012 NFG,	INTÉGRÉ 0016 KH, 0019 GK, 0023 WN, 0013 NG	PÉJORATIF 0017 CH
Appartenance inclusive		
ACTIVISTE 0005 WD, 0020 BL, 0025 CN	PRAGMATIQUE 0006 MD, 0015 EH, 0021 DM, 0022 JM, 0024 WN, 0026 FO, 0027 BDQ, 0030 BS	OBSERVATEUR CRITIQUE 0004 WD, 0009 ND, 0031 DW
SYMBOLE POLITIQUE 0001 PC, 0007 QD, 0014 BH	CONSOMMATEUR 0002 GC, 0018 BH	

Résumé

La présence française internationale qu'incarnent les citoyens résidant à l'étranger constitue un atout pour la France. Leur encadrement recouvre des enjeux que l'on peut lire en filigrane des politiques publiques appliquées hors du territoire national pour l'accompagnement de la population et la diffusion de l'influence française dans le monde. Les représentations politiques à l'égard de l'expatriation en évoquent les risques et les atouts, dans un contexte international où la portée identitaire de l'État-nation est concurrencée. L'encadrement des citoyens français de l'étranger est l'emblème d'une modernité politique projetée hors du territoire par le biais de la transposition du modèle français. Cette thèse aborde la conception et l'application des mesures d'encadrement des Français de l'étranger et la façon dont ceux-ci les perçoivent. Alors qu'elles découlent d'une conception moderne et universaliste de la citoyenneté, nous en proposons une approche qui les confronte aux représentations et aux pratiques des citoyens en contexte extraterritorial. Cette analyse repose sur un corpus documentaire issu de sources hétérogènes, que nous avons articulées pour produire une analyse critique du déploiement et de l'application des politiques publiques hors de France. Nous avons appliqué cette analyse aux systèmes de représentation électorale et d'enseignement français à l'étranger, et aux politiques publiques qui ont participé à leurs évolutions. Cette approche a permis d'embrasser à la fois le caractère global des mesures appliquées à l'étranger, et les particularités qui émergent à l'échelon local. Le cas des Français de Londres en constitue un exemple singulier. Nous considérons l'émergence de pratiques citoyennes comme révélatrice de représentations naissantes et qui ne trouvent que peu d'écho dans les droits conférés par l'État-nation.

Mots-clés : Citoyenneté, Français de l'étranger, Politiques publiques, Représentation électorale, Enseignement à l'étranger

Abstract

France's international presence embodied by the citizens living abroad is an asset for the nation-state. Their supervision encompasses multiple political issues. These are revealed by the public policies applied outside the national territory to support the French population living abroad and to strengthen French influence throughout the world. Political depiction of expatriation highlight its advantages and risks in an international context where the identity carried by the nation-state is challenged. The supervision of French citizens abroad symbolizes the political modernity that is projected outside the territory by the transposition of the French model. This thesis discusses the representations developed by french citizens living abroad towards these supervision measures. Those measures belong to a modern and universalist conception of citizenship. Therefore, we propose an approach that confronts this conception with the citizen's representations and practices in an extraterritorial context. This analysis is based on a corpus of documents emanating from multiple sources, articulated to produce a critical analysis of the deployment and application of public policies abroad. We apply this analysis to electoral representations and educational systems abroad as well as to the public policies that contribute to the development of such representations. Our approach is conceived to embrace both the globality of the policies and at the same time the particularities that emerge at the local scale. French citizens in London constitute a singular example of these emerging particularities. We consider the emergence of citizen practices as the result of incipient representations that do not tend to resonate with the range of rights conferred by the nation-state.

Keywords : Citizenship, French people abroad, Public policies, Representation, Educational system abroad